

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

8e Année. — Tome XV.

dans le Mouvement Social

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1893.

L'ÉTAT ACTUEL

DE LA SCIENCE SOCIALE

D'APRÈS LES TRAVAUX DE CES DIX DERNIÈRES ANNÉES.

Si Frédéric Le Play, le créateur de la Science sociale, le savant éminent, qui, le premier, a entrepris de faire entrer l'étude des sociétés humaines dans le cadre des sciences naturelles, revenait aujourd'hui parmi nous, il serait surpris des progrès considérables qui ont été réalisés depuis sa mort. J'ajoute qu'il en serait fier, car ces progrès sont la plus éclatante justification de la méthode dont il a, tout au moins, jeté les bases.

Nous voici, en effet, à un point de notre route où nous éprouvons nous-même le besoin de nous arrêter un instant, pour regarder en arrière le chemin parcouru et pour fixer, aussi exactement que possible, le point où nous sommes arrivés.

Et si nous désirons nous rendre compte des résultats acquis, ce n'est point uniquement par un sentiment d'orgueil scientifique, qui serait d'ailleurs fort légitime, c'est surtout pour éclairer notre marche et nous permettre de réaliser plus facilement de nouveaux progrès. Dans les sciences, comme dans l'industrie, il est nécessaire de dresser, de temps en temps, un inventaire de son avoir.

Je voudrais, en outre, par cet exposé sommaire, faire un peu patienter nos amis, jusqu'au moment, qui maintenant est proche, où nous pourrons publier un exposé suivi et méthodique de la Science sociale, telle qu'elle a été renouvelée par les travaux de ces dix dernières années.

I.

Au moment de la mort de Le Play, la Science sociale était en possession des deux instruments essentiels de toute science : une *Méthode d'Analyse* et une *Classification.*

Mais l'un et l'autre de ces instruments étaient incomplets, insuffisants : ils représentaient seulement le premier effort pour arriver à constituer la Science.

Néanmoins, nous dûmes, tout d'abord, nous en contenter et travailler de notre mieux avec ces outils imparfaits.

Mais, en dépit de tous nos efforts, la Science ne progressait que lentement, lorsque, grâce aux travaux d'un de nos amis, M. Henri de Tourville, notre Méthode d'Analyse fut, à la fois, rectifiée, précisée et complétée.

Si Le Play voulut bien me confier à moi-même la direction de la Revue qui devait continuer son œuvre scientifique, on sait que l'organisation d'un Enseignement de la Science sociale sortit de l'initiative de M. Henri de Tourville. Or, l'insuffisance de la Méthode créait à l'enseignement de graves difficultés : il manquait de précision. M. de Tourville pensa donc, avec raison, que l'œuvre la plus urgente était de reprendre la Méthode au point où l'avait laissée le maître, de la rectifier et de la compléter.

Doué d'un esprit essentiellement scientifique et d'une rare puissance d'analyse, M. de Tourville était plus à même que tout autre de mener à bien une œuvre aussi difficile. Après un travail de plusieurs années, il aboutit à l'établissement d'une *Nomenclature sociale*, qui analyse et distribue par groupes tous les éléments dont se compose une société humaine (1). C'est véritable-

(1) La *Nomenclature* comprend vingt-cinq grands groupes de faits disposés dans l'ordre suivant : le Lieu, le Travail, la Propriété, les Biens mobiliers, le Salaire, l'Épargne, la Famille ouvrière, le Mode d'existence, les Phases de l'existence, le Patronage, le Commerce, les Cultures intellectuelles, la Religion, le Voisinage, les Corporations, la Commune, les Unions de communes, la Cité, le Pays membre de la Province, la Province, l'État, l'Expansion de la Race, l'Étranger, l'Histoire de la Race, le Rang

ment un instrument de précision, car, depuis sept années qu'il sert de base à nos études, il n'a pas encore révélé une seule imperfection grave. C'est à lui que nous devons tous les progrès qui ont été réalisés, soit dans l'Enseignement, soit dans les travaux publiés par la *Science sociale*.

Mais parmi tous les résultats obtenus à l'aide de ce nouvel instrument d'analyse, le plus important a été de nous révéler une confusion faite entre deux grandes séries de sociétés humaines.

On sait que toutes les sociétés existant à la surface du globe avaient été classées en trois groupes fondamentaux, suivant le type de la famille : les *Sociétés à Famille patriarcale,* les *Sociétés à Famille-souche*, les *Sociétés à Famille instable*.

Après la mort de Le Play, nous nous en tînmes, tout naturellement, à cette Classification et, à mesure que nous avions soumis à l'analyse un type nouveau, nous le classions dans un de ces trois groupes.

Cependant, à mesure que nous avancions dans nos études, nous avions de plus en plus le sentiment que nous placions dans le même groupe, dans celui de la Famille-souche, des types qui semblaient présenter des différences trop considérables pour ne constituer qu'une même classe.

Nous serions restés longtemps dans ces tâtonnements et ces incertitudes, si M. de Tourville, en établissant la Nomenclature sociale, n'avait mis enfin entre nos mains un instrument d'analyse infiniment supérieur à celui que nous avions jusque-là.

Nous étions dès lors en mesure d'analyser une société plus à fond, de la décomposer plus rigoureusement en tous ses éléments, et de déterminer, avec exactitude, les relations qui existent entre l'un quelconque de ces éléments et tous les autres.

Une des premières études entreprises à l'aide de la nouvelle Nomenclature sociale fut la *Monographie du Jura Bernois*, par M. Pinot. L'analyse démontra que l'on était là en présence d'un

de la Race. — Voir dans la *Science sociale*, au sujet de la Nomenclature, les articles de M. de Tourville :« la Science sociale est-elle une science? » t. I et II, et le « Cours de Méthode de la Science sociale », par M. Prieur, t. I et suiv., et par M. Pinot, t. XI et suiv.

type qui présentait de grandes analogies avec les Sociétés à famille patriarcale. Néanmoins le type devait être classé, d'après Le Play, parmi les Sociétés à Famille-souche, parce qu'il pratiquait la transmission intégrale à un seul enfant, suivant la formule adoptée.

Peu après, nous fîmes, M. Paul de Rousiers et moi, un voyage d'étude en Auvergne, — autre pays de montagne, — et nous constatâmes également que ce type se comportait à la façon des patriarcaux et que la formation communautaire s'y révélait par de nombreux et indéniables symptômes. Et cependant toutes les fois que nous posions cette question : « Comment transmet-on le bien de famille? », on nous répondait invariablement : « On fait un aîné ». Ayant réuni les éléments d'une monographie de famille, qui servit de point de départ à l'étude du pays, nous pûmes constater que, dans cette famille, comme dans toutes celles du voisinage, le bien avait été transmis à un des enfants; les autres recevaient une soulte en argent aussi réduite que le permet la loi. Très perplexes, nous nous demandions si nous n'étions pas en présence d'une *fausse* Famille-souche.

Voilà le point où nous en étions, lorsque M. de Rousiers accomplit son voyage d'observation aux États-Unis, d'où il devait rapporter son beau livre, *La Vie américaine* (1).

Les lecteurs de la *Science sociale* n'ont pas oublié les lettres que notre ami m'adressa d'Amérique et dont une excita un vif étonnement et me valut plusieurs demandes d'explication.

Dans cette lettre, M. de Rousiers commençait par établir que l'Anglo-Saxon, aux États-Unis, présentait le type le plus accusé, le plus intense de la Famille-souche, et il en donnait les preuves.

Puis, aussitôt après, il écrivait : « Il est de toute évidence que cette manière de s'établir est marquée au coin de la Famille-souche; un jeune Anglais, un jeune Scandinave et un jeune Américain ont, en somme, sur ce point, des idées semblables, toutes différentes de celles d'un jeune Français, d'un jeune Espagnol, ou d'un jeune Italien.

(1) Ce volume, dont une partie a été publiée dans la *Science sociale*, a paru à la librairie Firmin-Didot.

« Voilà qui va bien ; mais là où la différence éclate, c'est en ce qui concerne la transmission des biens, la perpétuité de l'établissement de famille. Un Américain n'a aucune idée de cela, et nous sommes habitués à considérer cette coutume comme le fondement même de la Famille-souche. Si le foyer se vend, si le foyer se partage, que devient en effet cette souche féconde ?

« Telle est la grosse objection à laquelle je me suis longtemps heurté. Vous avouerez qu'elle avait son poids... Aussi étais-je tenté d'abandonner absolument toute hypothèse de Famille-souche et d'écrire en grosses lettres sur mon cahier de notes : Décidément les Américains sont en Famille instable. »

« Puis, le lendemain, ou tout de suite après, d'autres faits dénonçaient hautement cette puissante formation de la Famille-souche que la Famille instable est si radicalement incapable de donner... » (1).

A cette même époque, M. Henri de Tourville recherchait les circonstances qui avaient amené la constitution de la Famille-souche dans son centre historique de formation, en Scandinavie. Indépendamment des documents fournis par l'histoire, il avait, pour appuyer son travail, les observations recueillies par un de nos élèves que nous avions envoyé en Norvège. M. de Tourville put arriver à tracer l'évolution de la Famille-souche depuis sa première origine jusqu'à son état présent. C'est là qu'il se rencontrait avec M. de Rousiers. Mon cours m'amenait alors à exposer les sociétés à Famille-souche, et je mis en œuvre ces deux sources d'information.

Cette partie du Cours n'a pas encore été publiée dans la Revue, mais mes auditeurs se souviennent sans doute, car ils en parurent très frappés, des lumières nouvelles que ces quelques leçons jetèrent sur ce problème fondamental de l'évolution sociale.

La question était mûre, lorsqu'une dernière et décisive constatation nous prouva que le moment était venu de se prononcer.

Tous ceux qui ont lu les œuvres de Le Play connaissent la

(1) *La Science sociale*, t. IX, p. 506, 507.

monographie fameuse de la famille Mélouga. C'est une famille de paysans pyrénéens de l'ancien pays du Lavedan, habitant la commune de Cauterets, dans le département des Hautes-Pyrénées. Le Play l'observa et la décrivit en 1856, et il inséra d'abord cette étude dans les *Ouvriers européens.*

Plus tard, lorsqu'il publia, en 1870, son volume sur l'*Organisation de la famille,* il voulut donner une description complète de Famille-souche, à titre de spécimen. Il fit donc un choix parmi les nombreuses monographies reproduites dans les *Ouvriers européens,* et il arrêta son choix sur la monographie de la famille Mélouga.

L'*Organisation de la famille* est divisée en deux livres. Le premier a pour titre : *La recherche du modèle, ou la famille sous ses trois régimes ;* le second : *La description du modèle, ou une Famille-souche du Lavedan en* 1856.

Ainsi, après avoir décrit les trois régimes de famille et avoir montré la supériorité sociale de la Famille-souche sur la Famille patriarcale et sur la Famille instable, Le Play a voulu donner un exemple de Famille-souche, de Famille-souche « modèle », et il est allé choisir, entre cent autres, la famille Mélouga.

Or la famille Mélouga est-elle une Famille-souche?

On comprend combien il était important, au point de vue de la Classification sociale, d'éclaircir ce point; là était le nœud même du problème qui nous tenait depuis si longtemps en suspens et qui tenait en suspens tout progrès de la science.

Sur ces entrefaites, je reçus une lettre d'un de mes amis, M. Fernand Butel, qui habite Pau et qui me fit part de son projet d'étudier, d'après la Nomenclature, les populations pyrénéennes de la Vallée d'Ossau, très voisines de celles du Lavedan et appartenant au même type social. Je dois dire que M. Butel, qui connaît très bien l'œuvre de Le Play et qui suit les travaux de notre Revue depuis l'origine, n'était pas au courant de nos doutes au sujet de la Classification de Le Play. Il se mit donc à observer, avec la conviction qu'il allait rencontrer en face de lui un type de Famille-souche, mais avec l'espoir d'en pousser l'analyse plus loin que ne l'avait fait Le Play, grâce à la Nomenclature.

Deux ou trois mois après, je reçus une nouvelle lettre de M. Butel, qui m'annonçait qu'il avait recueilli tous les faits, qu'il les avait analysés avec soin et distribués dans les différents compartiments de la Nomenclature. Mais il se déclarait hors d'état de classer le type. « C'est, m'écrivait-il, un type intermédiaire entre la famille patriarcale et la Famille-souche. Il a, de la Famille-souche, la transmission intégrale à un enfant; mais tous les autres caractères appartiennent bien nettement à la formation patriarcale, ou communautaire. » Et pour me mettre à même d'en juger, il m'adressait un résumé de ses observations.

Je communiquai les observations de M. Butel à M. de Tourville, et nous tombâmes d'accord que le type observé se rattachait, aussi bien que celui des Mélouga, à la Famille patriarcale, plus foncièrement qu'à la Famille-souche.

Et c'est ainsi, qu'au mois d'avril dernier la *Science sociale* commençait la publication non encore achevée de la Monographie de M. Butel, sous ce titre significatif, qui accusait notre conclusion : *La Vallée d'Ossau; Étude sur la population originaire et la prétendue Famille-souche des Pyrénées.*

Les lecteurs ayant ainsi sous les yeux la description de ce type et les preuves indéniables de ses analogies avec la formation patriarcale, il nous suffit de les y renvoyer.

II.

Ainsi, il nous était démontré que la transmission des biens de famille à un seul enfant n'est pas une note suffisante pour déterminer une famille-souche.

Comment, sans changer fondamentalement son esprit communautaire, — dont nous connaissons l'opposition avec l'esprit d'initiative, avec l'esprit de la Famille-souche, — une famille patriarcale peut-elle imiter la Famille-souche par la transmission du bien patrimonial à un seul enfant? Cela se fait en vertu d'une évolution forcée et toute naturelle, dont nous pouvons maintenant donner la formule.

Représentez-vous une Famille patriarcale : elle se compose

d'un nombre plus ou moins grand de ménages vivant au même foyer et des produits du bien commun. Transportez ce type sur un sol plus pauvre et où la population est plus dense. Vous constatez que le nombre des ménages vivant en commun tend à diminuer, parce qu'il n'est plus possible de les faire vivre tous ensemble sur un bien plus petit, qui ne peut utiliser tous les bras et donne des produits moins abondants.

Il arrivera ainsi un moment où la communauté sera réduite à deux ménages : celui du père et celui d'un des fils, qui doit succéder au père, les autres enfants étant obligés, ou de rester célibataires au foyer, pour ne pas augmenter le nombre des bouches à nourrir, ou de chercher un établissement au dehors.

Or, il se rencontre que cette réduction de la communauté à deux ménages est le fait normal de tous les pays de montagnes où viennent s'installer des familles patriarcales. Occupant d'étroites vallées à sol pauvre, la communauté doit se restreindre, par la force des choses, à ce minimum.

Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, malgré cette réduction, le type conserve sa formation communautaire. La communauté n'est dissoute qu'en apparence, que matériellement, pour ainsi dire, mais elle continue à subsister moralement et peut-être même avec une intensité plus grande. En effet, ces malheureux menacés de perdre l'asile, les ressources, le secours de la communauté auxquels ils étaient habitués, se cramponnent à cette institution avec l'énergie du désespoir.

Lisez la monographie de la Vallée d'Ossau, lisez même celle de la famille Mélouga, lisez celle du Jura Bernois, lisez les monographies des autres pays de montagnes, et, maintenant que vous êtes averti, ce fait vous apparaîtra avec la dernière évidence. Les enfants qui émigrent au loin ne partent qu'avec l'idée bien déterminée de revenir; ils envoient leurs économies à la famille, et, s'ils sont dans le besoin, c'est de la famille qu'ils tirent des secours; s'ils échouent dans la vie, c'est dans la famille qu'ils reviennent, comme des naufragés au port. Il y a plus : beaucoup d'enfants ne se marient pas, afin de rester au foyer, d'échapper à la dure nécessité de se faire une situation au loin

et par leurs seules forces, ce qui répugne essentiellement à des communautaires. Vous constaterez en outre que ces émigrants ne créent presque jamais un établissement rural mais qu'ils vont dans les villes : l'acquisition d'un domaine rural, les retiendrait au loin pour toujours, les empêcherait de revenir au lieu natal. tout près de ce foyer qui remplit toutes leurs pensées.

Et c'est précisément parce que la communauté, quoique chancelante, continue à les protéger de tant de manières, qu'ils acceptent, qu'ils défendent, qu'ils aiment, qu'ils pratiquent en dépit du Code civil français, la transmission intégrale des biens à un seul, à l'aîné, qui n'est pour eux que le dépositaire, l'image sensible et vénérée de la communauté, de cette communauté qu'ils reconstitueraient demain, matériellement, si des circonstances plus heureuses le permettaient.

Et voilà le type que Le Play avait confondu avec la vraie Famille-souche, qui est cependant bien différente.

Dans celle-ci, chaque enfant part avec enthousiasme, et le plus tôt possible, du foyer paternel, et sans esprit de retour, pour se fixer, dès qu'il a amassé les capitaux nécessaires, dans la culture, à l'autre bout du monde, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, n'attendant rien de sa famille et ne lui envoyant rien, ne comptant que sur son initiative personnelle, doué d'un esprit d'entreprise qui en fait le type conquérant du monde, type qui, toujours et partout, l'emporte sur les émigrants à formation communautaire.

Et si, comme dans le type précédent, on retrouve dans la Famille-souche, d'une façon générale, la transmission intégrale des biens à un seul enfant, c'est pour une raison bien différente : et c'est là qu'a porté l'erreur de Le Play. L'insuffisance de sa méthode d'analyse a fait qu'il n'est pas remonté à la cause du phénomène. Il a pris un effet pour une cause : il a cru que ce qui engendrait la Famille-souche, c'était son mode de succession, tandis que son mode de succession procède de quelque chose de plus profond et de plus absolu, qui est la caractéristique fondamentale de la Famille-souche, c'est-à-dire : *l'aptitude donnée à chaque enfant de se créer par soi-même un do-*

maine indépendant. C'est cette aptitude, formée par toute l'éducation, qui fait que le père, effrayé de voir tous ses enfants s'éloigner avec empressement du foyer paternel et menacé de rester seul, s'efforce d'en retenir un auprès de lui et de se l'associer. Il y réussit en Angleterre, mais il n'y réussit pas aux États-Unis, parce que, là, les occasions de faire fortune sont trop nombreuses et trop tentantes, et que, décidément, les enfants, tous les enfants, aiment mieux s'assurer l'indépendance avec un avenir illimité, que de s'assurer une fortune toute faite. Dans ce cas, le père reste sans successeur spécial parmi ses enfants. C'est ce qui fait bien ressortir que le mode de succession usité dans la Famille-souche n'est qu'une conséquence d'un caractère plus essentiel, plus fondamental, bien éloigné du caractère des Familles patriarcales réduites à ne faire qu'un héritier. Le même résultat *apparent* dans les deux cas procède de situations bien différentes, qu'il n'est pas possible d'assimiler et de classer ensemble.

Il faut donc faire deux classes des deux types de famille que Le Play avait confondus sous la dénomination de Familles-souches.

La Science sociale se trouve ainsi amenée à distinguer quatre types de famille au lieu de trois.

Des deux types de famille qui recevaient indistinctement jusqu'ici l'appellation de Famille-souche, celui qui mérite le mieux d'en retenir le nom est bien celui qui présente les qualités les plus éminentes : car Le Play en donnant à la Famille-souche un nom, l'a en même temps montrée partout comme « la Famille modèle ». La réputation qu'il lui a faite doit demeurer tout entière au type qui la justifie le mieux, et le mieux de beaucoup.

Cette Famille-souche qui répond, — et qui répond seule, — à *tous* les éloges qu'en a faits Le Play, est celle dont nous voyons l'exemple le plus développé chez les Anglo-Saxons.

L'autre, que nous sommes obligés de séparer d'elle, ne peut porter que le titre de « fausse Famille-souche ». Elle est comme ces espèces végétales qui présentent des analogies avec des

espèces mieux classées, dont on leur donne le nom, en les distinguant pourtant par la qualification de « fausses espèces ». Elle possède en effet certains traits remarquables, importants, qui la rapprochent de la Famille-souche et qui l'ont fait confondre avec elle; mais elle manque du trait décisif qui est la faculté dominante de susciter l'initiative des jeunes, de tous les jeunes, aînés et cadets, fils et filles, et cela dans des conditions incomparablement profitables au bien-être social; elle manque du résultat, qui est la caractéristique bien nette et bien saisissable de cette éducation : l'aptitude usuelle des enfants à se créer, en simple ménage, un domaine isolé, en pays neuf.

Ce n'est pas à dire que, *de fait,* tous les enfants d'une Famille-souche proprement dite s'en aillent en pays neuf, ni se créent un domaine : mais, sauf des exceptions qui se présentent comme une défectuosité, comme une infirmité, comme un cas de décadence dans la race, tous ont reçu une éducation qui leur rend normal l'établissement que je viens de dire. C'est la ressource qui leur demeure à tous, s'ils échouent dans des entreprises plus hardies, plus hasardeuses. C'est le port auquel ils viennent se détendre, ou auquel ils viennent se fixer, après qu'ils ont connu les aventures heureuses des affaires commerciales et industrielles. On entend dire par le monde que les Anglais visent aujourd'hui beaucoup plus au commerce et à l'industrie qu'à la culture, par la raison que celle-ci « ne paie pas » si bien que les autres; et on en conclut que le type se transforme, périclite, se perd, se dément. C'est une erreur. Si, pour s'ouvrir la carrière, les Anglais, en grand nombre, préfèrent les affaires à la culture, ce n'est pas qu'ils cessent pour cela d'être parfaitement aptes à se créer un domaine agricole. Ils y sont si bien aptes, qu'ils considèrent précisément cette création comme *la moindre des entreprises* qu'ils puissent tenter. Ils ont cette ressource en réserve, et c'est en retombant sur elle que les familles, à toute époque, et la race entière à certaines époques, ont repris leur point d'appui et sont remontées, après avoir subi des circonstances malheureuses. D'ailleurs, il n'est guère d'Anglais, doué de quelque valeur, qui ne mette à profit le succès de ses affaires

pour se procurer et s'organiser un domaine agricole, qui est sa résidence favorite.

Le type de famille qui a *seul* la puissance de disposer ainsi *chacun* de ses rejetons à *reprendre, individuellement, racine dans le sol,* est bien celui auquel convient le nom de Famille-*souche*.

Le Play, par l'inadvertance que nous avons dite, avait étendu ce nom à des familles dont l'aptitude caractéristique se borne à pouvoir *se perpétuer, en une ligne directe simple, au même foyer*. Quant aux rejetons de cette famille, ils sont, en très grande majorité, incapables de s'adonner à la création, ou même à l'exploitation indépendante d'un domaine agricole : ils se tournent tout entiers et définitivement vers les métiers urbains, les travaux non-manuels, les situations dépendantes, les emplois administratifs, les fonctions publiques. C'est que leur initiative, née de la nécessité et non pas de l'éducation familiale, a besoin de rencontrer quelque part un courant établi, des institutions faites, sur lesquels ils s'appuient et ils opèrent : ce n'est pas une initiative *de fond,* toute personnelle, capable de prendre tout son mouvement d'elle-même; ce n'est pas l'initiative vraie, première. C'est le type des émigrants de nos familles *à aîné* du Midi. J'en ai déjà indiqué les traits plus haut. En donnant à ces familles l'appellation de Familles-souches, Le Play ne voulait exprimer que cette continuation d'une même tige sur un même point du lieu, avec élimination des branches latérales. Mais il n'avait pas songé à se rendre compte, rigoureusement, de la puissance d'implantation de ces branches détachées, dans une autre portion du sol. La différence est grande, à cet égard, entre les rejetons de la fausse Famille-souche et ceux de la Famille-souche véritable : nous venons de le voir. Cette différence se manifeste aujourd'hui au grand jour dans le succès si peu comparable des colonies anglo-saxonnes et des colonies des autres races, même les mieux constituées, les colonies allemandes, par exemple, ou, si vous le voulez, les colonies françaises. Un tel écart dans un tel résultat, c'est-à-dire dans l'expansion de la race, ne permet pas de se faire illusion sur la nature très différente des deux formations familiales.

Mais c'est en pénétrant au foyer et en observant l'éducation, qu'on peut saisir de plus près l'opposition. Quel contraste entre cette éducation traditionnelle, disciplinaire, compressive, autoritaire de nos « prétendues » Familles-souches françaises, par exemple, et cette éducation anglaise ou américaine, où tout concourt à hâter l'initiative, l'indépendance, la responsabilité fécondes, sages, viriles de l'enfant! Ce sont deux méthodes presque radicalement inverses. C'est là un sujet d'études singulièrement utiles pour la Science sociale et pour la réforme de nos usages. J'en ai touché quelques mots déjà dans ces derniers temps, à travers la Revue (1); M. de Rousiers aussi dans *La Vie Américaine* (2); M. Bureau, dans la Revue encore (3). Mais notre projet est d'entrer à fond dans cette veine d'observations, qui met à nu les causes profondes de la différence intense des races à Familles-souches et des races à fausses Familles-souches.

L'origine de la divergence qui s'est produite entre ces deux natures de races nous est aujourd'hui connue par les études de M. Henri de Tourville sur l'histoire de la Famille-souche. Nous ne tarderons pas à les publier : elles jettent un jour des plus nouveaux sur les événements qui ont formé l'Europe moderne, et modifient profondément bien des jugements reçus au sujet de notre histoire nationale, de celle de nos voisins d'outre-Rhin et de nos voisins d'outre-Manche. La fausse Famille-souche ne s'est produite que par le cantonnement à outrance des Familles patriarcales : la communauté s'est réduite au ménage paternel et à celui d'un héritier; or on conçoit, par cette origine même, que cette famille ait retenu tout ce qu'elle a pu de la Famille patriarcale. De là, la forme d'éducation qui la caractérise. On peut, à bon droit, appeler cette famille *quasi patriarcale,* car elle imite la Famille patriarcale dans ce qu'elle peut. Elle est pourtant nettement distincte de celle-ci, parce qu'il n'y

(1) Voir notamment : *De Paris à Édimbourg*, livraisons de sept., oct. et nov. 1892, dans le *Bulletin du Mouvement social.*

(2) Voir notamment : le ch. XIV, sur l'*Éducation américaine.*

(3) Voir : *Mon séjour dans une petite ville d'Angleterre,* t. IX, p. 51 et 256, et t. X, p. 68.

a plus au foyer de ménages collatéraux, il n'y a plus de conseil de communauté, de tendance à la dislocation du foyer, de rivalités intérieures, et que celui qui demeure au foyer pour y travailler avec le père est assuré de bénéficier proportionnellement à son travail; on est, en somme, pour les biens, sous le régime de la propriété personnelle. infiniment plus que sous celui de la communauté. Ce qui subsiste de la communauté avec le plus de ténacité, ce sont précisément les tendances éducatrices, qui continuent à agir sur la race, quoiqu'elles reçoivent déjà de grandes modifications par le fait de cette constitution générale de la propriété personnelle : car c'est là le stimulant d'où la Famille quasi patriarcale tire toute sa supériorité d'énergie et de progrès sur la famille patriarcale.

Quant à la Famille-souche proprement dite, elle n'est pas venue d'une *réduction* de la Famille patriarcale; elle n'en est pas sortie *directement,* comme la précédente : elle est passée par une crise radicale qui a brisé toute communauté, qui en a rompu la tradition, sans jeter l'homme dans l'état sauvage. Dans des conditions uniques au monde, sur les rivages de la Norvège, elle est née d'émigrants individuels, auxquels les circonstances du lieu ont persuadé, imposé de garder l'isolement, sans les faire rompre avec la culture, avec la fondation d'un domaine, et en les formant à l'initiative personnelle, en les y maintenant, par le métier de la pêche-cotière. Disons en passant que, par un nouveau progrès, les conditions toutes spéciales de cette pêche nous sont aujourd'hui strictement définies. Cette famille peut, à double titre, être appelée *particulariste,* car elle a, dès l'origine, tellement établi les conditions d'indépendance et d'initiative de chaque ménage isolé, que la particularité y domine invinciblement et que la vie publique s'est trouvée subordonnée à la vie privée, l'État au *particulier.*

Ainsi cesse la confusion, l'assimilation, que Le Play avait faite entre les familles, prospères et bien organisées, qui sont sorties de la famille patriarcale, les unes par le simple cantonnement, les autres par la pêche cotière. Elles ne donnent pas le même type. Les premières sont mieux appelées *Familles quasi patriar-*

cales, ou *fausses Familles-souches ;* les autres, *Familles particularistes,* ou *Familles-souches,* proprement dites.

Un résultat essentiellement pratique, et de très haute portée, que la Science sociale retire de cette plus grande précision, est de presser ceux qui cherchent à reconstituer chez eux la famille-souche, de ne pas se borner, s'ils le peuvent, à reconstituer le type inférieur, la fausse Famille-souche. Sans doute, c'est déjà un bien immense, un énorme progrès, que d'arriver à restaurer ce type, quand on sort de l'état de famille instable, qui est l'état dominant en France. Les efforts faits en ce sens sont bien ceux qui peuvent le mieux acheminer, en pareil cas, à la création du type supérieur, celui de la Famille-souche proprement dite, de la Famille particulariste. Il n'y a donc pas, dans cette voie, de marche rétrograde à faire, mais il y a à avancer. Il y a à prendre, dans le type mieux défini de la pure Famille-souche, la connaissance des moyens usuels, des pratiques, des idées, qui suscitent cette initiative incomparable, cette énergie de corps, d'esprit et de volonté, caractéristique habituelle, ordinaire, courante, des rejetons de cette race. C'est bien là ce qui manque encore aux familles qui sont entrées dans la voie de la réforme ; elles constatent tous les jours combien, tout améliorées qu'elles soient, il leur est difficile de créer dans leurs descendants une race énergique. Comme la science ne se dément pas en s'éclaircissant, en poussant plus avant ses connaissances, ainsi une réforme de famille ne se dément pas, mais s'affirme et s'affermit, se poursuit et se complète, en éliminant ce qu'une première visée, ce qu'un premier effort laissent subsister d'imparfait.

Tandis que la Science sociale perfectionne son analyse, elle fait avancer sa synthèse. Dans toutes les sciences, la première de ces deux opérations mène à l'autre.

Les travaux accumulés de nos collaborateurs, depuis sept ans, ont fourni l'analyse approfondie, rigoureuse, d'un nombre très considérable de sociétés. On peut commencer à tenter d'en faire le classement, pour esquisser le cadre d'une Classification générale des sociétés humaines.

La Science sociale serait alors pourvue d'un double instrument : une Classification des éléments d'une société, ce qui est déjà acquis, sauf amélioration, par la Nomenclature, et une Classification des sociétés entre elles. C'est à ce second travail que je suis en ce moment appliqué; j'essaie d'en donner une première idée dans mon Cours, cette année. J'appelle à cette œuvre le concours de tous ceux qui l'ont préparée par leurs études, comme je viens de le dire, et de tous ceux qui suivent avec intérêt nos progrès, lecteurs de cette Revue et étudiants de nos Cours. Je me propose, dès cette année, de mettre, par la Revue, sous les yeux du public, les principales lignes du plan que j'expose à mon Cours, à titre d'ébauche. On me facilitera ma tâche, en me communiquant les observations qu'on y pourrait faire. Il y a là la préparation et la première exécution d'un exposé synthétique de la Science sociale. C'est un résultat qui, depuis longtemps déjà, est réclamé de bien des côtés. Il y a aujourd'hui peu d'esprits, cultivés et élevés, à qui la vague notion, tout au moins, d'une science sociale ne soit parvenue et qu'elle n'ait commencé à préoccuper. Mais on voudrait pouvoir saisir dans un coup d'œil d'ensemble cette science nouvelle et si pleine d'actualité : c'est à ce désir que j'espère répondre.

J'avais raison, on voudra bien le reconnaître, de dire, en commençant, que Le Play serait fier de nous, s'il pouvait constater le point où nous sommes aujourd'hui arrivés, car la gloire d'un maître ce sont ses élèves. Et, dans les sciences, on honore ses maîtres en les dépassant.

Si Le Play n'avait eu, pour lui succéder que des gens se contentant de proclamer l'utilité du Patronage, de l'Autorité paternelle, du Décalogue, il serait promptement tombé, d'abord dans le ridicule, ensuite dans l'oubli. Tandis, qu'au contraire, il grandit avec nous, ou plutôt avec la science, comme nous grandirons nous-mêmes dans ceux qui viendront après nous, et qui seront plus savants que nous.

Edmond Demolins.

LES

AUXILIAIRES DU PATRONAGE.

(Cours de Méthode de la Science sociale.)

II.

LES CULTURES INTELLECTUELLES ET LA RELIGION (1).

Avec les Cultures Intellectuelles et la Religion nous allons continuer et terminer aujourd'hui l'étude des Auxiliaires du Patronage.

Mais avant d'entreprendre ce travail, je prie le lecteur de bien vouloir se rappeler les raisons que nous avons alléguées et les faits que nous avons donnés pour justifier le classement des Cultures intellectuelles et de la Religion parmi les Auxiliaires du Patronage.

Nous avons fait observer que si, dans l'étude de l'organisme vital des sociétés humaines, toutes les questions se trouvaient fatalement reliées à celle de l'organisation des moyens d'existence de la race, — car c'est la condition première de l'existence même de la race, — il était nécessaire, dans cet ordre de recherches, de classer les plus hautes spéculations, les plus grands problèmes de l'esprit humain et ses plus nobles aptitudes, comme les lettres, les sciences, la religion, etc., d'après leur influence et leur rôle dans la solution de la question du pain quotidien.

(1) Voir l'article précédent, La *Science sociale*, t. XIV, p. 266.

Quand on considère les groupements divers dans lesquels les races humaines se sont toujours engagées d'instinct, et s'engagent chaque jour, pour conquérir leurs moyens d'existence, on remarque que le groupement supérieur du Patronage, qui comprend et dirige tous les groupements inférieurs du travail, de la propriété, de la famille ouvrière, etc., ne peut arriver à remplir sa fonction directrice, ne peut assurer la vie de la race, que s'il est aidé dans l'accomplissement de sa tâche. Telle est la fonction organique sociale indispensable, tel est par conséquent le fait classifiant du Commerce. des Cultures intellectuelles et de la Religion. Nous ne méconnaissons pas l'action considérable, très supérieure en elle-même, que ces organismes exercent très souvent en dehors et au-dessus de la question patronale, mais comme il faut leur assigner une place dans l'ensemble des éléments qui composent la société, force a été de les classer d'après la fonction qui les met le plus directement en rapport avec la question du pain quotidien : c'est de concourir au Patronage.

1. — LES CULTURES INTELLECTUELLES.

Tous les faits relatifs aux Cultures intellectuelles ont été classés dans la Nomenclature sociale de la façon suivante :

I. Culture intellectuelle résultant des conditions de vie.

II. Arts libéraux :

L'Instituteur primaire.
Le Professeur de l'enseignement secondaire.
Le Médecin.
Le Savant.
L'Artiste.
Le Lettré.
Le Légiste.

III. Corporations d'Arts libéraux :

Corporations fermées.
Corporations ouvertes.

A première vue, ce tableau indique qu'il faut avoir grand soin

de distinguer la culture que les gens acquièrent par les conditions mêmes de leur vie, par le travail qu'ils exercent, de celle qui résulte de l'étude spéciale des Arts libéraux; il y a entre les personnes qui possèdent l'une ou l'autre de ces cultures, toute la différence qui se remarque entre un non-spécialiste et un spécialiste.

Si poétique que soit la légende des muses divines protectrices des Arts libéraux, présidant à leur naissance et leur donnant dès leur berceau les formes les plus belles, les adeptes les plus fervents, il s'en faut de beaucoup que la réalité ressemble à la fable. Plus modeste est la naissance des Arts libéraux, et leur enfance, qui se prolonge encore chez les populations simples, montre bien que s'ils doivent peu de chose aux neuf Sœurs, ils doivent au contraire le principal de leur vie, de leurs progrès, les caractères originaux qu'ils présentent en chaque endroit, aux conditions, aux nécessités matérielles, qui font la vie de chaque peuple (1).

C'est en cherchant à orienter leur marche errante à travers les steppes, que les pasteurs de la Chaldée trouvèrent dans le ciel les points de repère que l'immensité nue des déserts leur refusait. Après eux, les navigateurs, poussés par le même besoin, observèrent la gravitation des astres pour se reconnaître sur cet autre désert qui est la mer. Allez au fond, remontez à l'origine de toutes les sciences, interrogez le mystère des langues, observez les premières formes de l'art, et vous trouverez presque toujours une découverte ou une forme qui procède d'une solution donnée à un besoin matériel de la vie.

Aujourd'hui encore, dans nos sociétés compliquées, cultivées à l'excès, où chaque manifestation de l'art a son école, où chaque application des sciences réunit tout un personnel de spécialistes, les découvertes, les plus grands progrès sont encore le fait de ces praticiens, qui n'ont d'autre culture que celle qui résulte des conditions mêmes de leur vie. C'est en observant leur métier, en cherchant à le rendre plus commode, plus pratique, à le pousser plus loin que les Watt, les Stephenson, les Jacquard, les Ark-

(1) Quicherat, M. Taine dans la *Philosophie de l'Art*, M. Boutmy dans la *Philosophie de l'Architecture en Grèce*, ont parfaitement mis ces faits en lumière.

vright, les Edison, etc., sont devenus, de simples ouvriers, grands inventeurs.

Il importe donc de bien distinguer entre la Culture intellectuelle qui résulte pour chacun de la simple pratique de la vie usuelle et celle qui résulte de l'étude des Arts libéraux. Il y a là deux ordres de faits totalement différents.

La Culture intellectuelle qui résulte des conditions ordinaires de la vie, est la seule qui se manifeste chez les sociétés simples. Chez les Tartares Mongols comme chez les Arabes pasteurs, dans les communautés agricoles de l'Orient, c'est le chef de famille qui reçoit et transmet héréditairement le dépôt des connaissances utiles pour la vie de sa communauté. Ces connaissances sont aussi peu nombreuses que peu étendues. Le pasteur nomade a besoin de savoir soigner ses animaux, une épizootie est le plus grand malheur qui puisse lui arriver; il doit, pour guider sa marche, connaître les astres; un léger rudiment de l'art du vétérinaire et quelque bribes de la science de l'astronome : voilà la partie essentielle de son savoir; les conditions matérielles de sa vie n'exigent rien de plus et cette vie est immuable. Pour conserver et pour transmettre une telle science, le chef de la communauté suffit aisément, il n'a besoin de l'aide d'aucun auxiliaire; et comme ce patriarche cumule les fonctions de chef de famille, de chef de métier; comme les conditions de la vie pastorale lui permettent d'être un parfait patron, vous entrevoyez la cause de l'extrême simplicité que présentent ces populations. Chaque groupement, chaque famille patriarcale a à sa tête un chef qui, sans le concours d'aucun auxiliaire spécialiste, pourvoit à tous ses besoins; c'est un patron universel.

Mais, dès que ces sociétés deviennent plus denses, toutes les familles ne peuvent plus subsister en se livrant aux travaux relativement faciles qui ont pour objet la récolte des productions spontanées. Alors la vie nomade disparaît dans les contrées où le sol est transformable et peu à peu la culture et la fabrication deviennent l'œuvre essentielle, l'unique moyen d'existence des populations sédentaires. La scène change.

Les parents, pris par un travail plus intense, n'ont plus les

loisirs nécessaires pour instruire leurs enfants. Il y a plus, ce n'est pas seulement le temps qui vient à manquer aux parents, c'est peut-être encore ce qui leur fait le moins défaut; mais, en réalité, ce qui leur manque d'une façon irrémédiable, ce sont les capacités indispensables à l'accomplissement de cette fonction.

En effet, dès que les sociétés se compliquent, dès qu'une population s'adonne à l'agriculture, à l'art des forêts, à l'art des mines, entreprend les pénibles labeurs de la fabrication, le besoin de cultures intellectuelles puissamment développées se fait aussitôt sentir. Le travail réclame immédiatement, et ses conditions font naître, tout un personnel de contremaîtres, d'ingénieurs, de chimistes, etc. La propriété a besoin de légistes, de notaires, etc., pour être constatée, protégée, pour se plier aux mille besoins du travail. En un mot, dans les sociétés compliquées, les enfants et les adultes, qu'ils soient membres d'une famille patronale ou d'une famille ouvrière, peu importe, ont besoin de recourir aux spécialistes des Cultures intellectuelles, tant à cause de leur absorption dans leurs occupations dirigeantes ou matérielles, — absorption qui appelle des remplaçants pour le reste, — qu'à cause du grand développement que prennent nécessairement les connaissances humaines, développement qui requiert, lui aussi, des spécialistes.

Après avoir reçu une pareille impulsion des conditions mêmes du travail et de la propriété, les Cultures intellectuelles se développent sans cesse. D'un travail bien dirigé, d'une propriété bien répartie, la richesse naît aussitôt. Alors tous les hommes ne sont plus forcés de s'engager dans les travaux productifs; certaines individualités bien douées peuvent se livrer sans réserve à la culture des lettres, des sciences et des arts, soit qu'elles possèdent une fortune que d'autres ont acquise, soit, ce qui arrive le plus souvent, qu'elles comptent voir leurs travaux rémunérés par ceux-là mêmes qui ont besoin de leur concours pour gagner les moyens d'existence ou pour charmer les loisirs du mode d'existence. C'est ainsi que se constitue tout ce monde d'ingénieurs, de chimistes, de savants et d'artistes dont nous voyons la superbe floraison autour de nous.

Mais, tout en étudiant ces spécialistes des cultures intellectuelles, tout en observant l'importance de leur fonction, il ne faut pas oublier de noter que chez presque toutes les familles ouvrières, dans les sociétés compliquées, la culture intellectuelle est, pour elles, beaucoup plus la conséquence des conditions de leur vie que le résultat de l'action des lettrés et des savants. Prenez telle famille ouvrière que vous connaissez, et dans le bagage des connaissances qu'elle possède, cherchez ce qui procède de l'instruction donnée à l'école : rien ou presque rien. Tel paysan qui à quatorze ans savait très bien écrire, se trouve à trente ans fort en peine lorsqu'il veut signer lisiblement son nom, tellement la charrue a rendu sa main lourde et calleuse. Mais, en revanche, admirez sa finesse, sa science d'observation : nul ne sait mieux que lui prévoir le temps, soigner le bétail, discuter un marché... Comment a-t-il appris tout cela? en vivant sa vie paysanne.

Cette réserve une fois faite au profit de la culture résultant des conditions de la vie qui est encore le lot du plus grand nombre dans nos société policées, les Cultures intellectuelles pratiquées par les spécialistes apparaissent bien ce qu'elles sont : de puissantes auxiliaires du Patronage.

C'est qu'en effet cette culture que l'exercice de leur profession donne aux familles ouvrières comme aux familles patronales est loin de suffire pour la vie des sociétés compliquées. La direction du travail, la disposition de la propriété, les mille besoins du mode et des phases et l'existence exigent des aptitudes et des connaissances que l'étude et la pratique des arts libéraux peuvent seules donner. Tout un peuple de spécialistes, d'ingénieurs, de savants, de médecins, de lettrés, secondent ainsi directement ou indirectement les patrons dans l'accomplissement de leur tâche essentielle.

La Science sociale détermine sept spécialités dans les Arts libéraux et les classe dans l'ordre suivant :

1. L'instituteur primaire.
2. Le professeur de l'enseignement secondaire.
3. Le médecin.
4. Le savant.
5. L'artiste.
6. Le lettré.
7. Le légiste.

Ces spécialistes sont classés entre eux dans l'ordre où la spécialisation devient plus intense et où les spécialités exercées demandent des aptitudes de plus en plus éminentes.

Après l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, il faut remarquer que l'enseignement supérieur figure au tableau ; seulement il y est représenté par ses différentes branches qui, à ce degré supérieur, prennent un tel développement qu'elles présentent des caractères sociaux nettement tranchés et, par conséquent, doivent être séparées. La médecine, les sciences, les beaux-arts et le droit sont les parties de cet enseignement supérieur ; elles sont représentées ici par leurs spécialistes.

Nous n'avons pas le dessein d'entreprendre ici une étude détaillée de chacune de ces spécialités; cette étude serait intéressante, mais elle nous sortirait du cadre que nous nous sommes tracé (1). Nous nous bornerons simplement à faire remarquer qu'à mesure que la spécialité exige des aptitudes de plus en plus éminentes, elle expose davantage celui qui la pratique au danger de la corruption. Comparez à ce point de vue le maître d'école, infime lettré perdu au milieu d'une population paysanne, à l'auteur dramatique, au romancier, adulé dans tous les salons plus ou moins littéraires, sans cesse à la recherche de nouvelles sensations ou de curieuses observations. Le danger de corruption qui menace les spécialistes des cultures intellectuelles ne serait rien, ou du moins serait de peu d'importance, s'il les atteignait eux seuls. Mais c'est au moment même où les complications sociales, qu'entraînent la densité de la population et l'intensité de la production, rendent le Patronage de plus en plus difficile, que ses auxiliaires sont le plus tentés de sortir de leur rôle : ils débordent le patron et, pour peu que celui-ci fléchisse, le supplantent et prennent en main la direction de la société.

Voyez ce qui se passe à l'heure actuelle en France, pour mille raisons que nous avons indiquées en étudiant le patronage : les grands patrons tendent de plus en plus à disparaître et à être remplacés par des sociétés d'actionnaires ; là où ils ne dis-

(1) Pour qui voudrait entreprendre cette étude, il faudrait faire la monographie du lettré, par exemple, comme nous avons fait la monographie de la famille ouvrière.

paraissent pas, ils remplissent difficilement et très médiocrement leur fonction. Aussi, profitant de cette déroute du patronage, leurs anciens auxiliaires ont pris en main la direction des masses ouvrières, et comme la place était bonne et nourrissait son homme, ils ont pullulé. Les lettrés, les journalistes, les politiciens, les médecins, sont maintenant à la tête de tous les syndicats ouvriers, interviennent dans toutes les grèves. En fait, ces nouveaux patrons de la classe ouvrière patronnent mal, non pas tant à cause de la malhonnêteté que leurs adversaires politiques leur prêtent, mais parce que, ne détenant pas les moyens d'existence de la classe ouvrière, ne connaissant pas les conditions du travail, ils lancent les ouvriers dans des revendications incompatibles avec le travail, comme « la mine aux mineurs ».

Les spécialistes des cultures intellectuelles déterminés et classés, la Classification sociale indique à l'observation les groupements que composent ces spécialistes, c'est-à-dire les Corporations des arts libéraux.

Les Corporations réunissent les savants, les lettrés, les artistes, pour l'étude en commun de leurs spécialités. On s'accorde en général à reconnaître l'utilité de ces corporations, mais on discute beaucoup sur leur organisation. En effet, elles peuvent présenter et elles présentent deux modes bien différents d'organisation, selon qu'elles sont fermées ou ouvertes.

Le grand défaut des corporations fermées est leur propension naturelle à s'ériger en tribunaux officiels et à faire naître ainsi de coteries. Les corporations ouvertes ont, au contraire, le grand avantage d'être organisées de façon à mettre en lumière les travaux soumis à leur patronage, tout en laissant au public le soin de les juger.

II. — LA RELIGION.

La Religion se classe en dernière ligne parmi les auxiliaires du Patronage, dans l'ordre *croissant* des aptitudes requises, parce qu'elle exige chez ses ministres des qualités d'ordre moral

exceptionnellement élevées. D'ailleurs, comme de toutes les occupations de l'homme, elle est celle qui s'écarte le plus de la nature des travaux manuels, ce rang qui clôt la liste des travaux non manuels lui appartient de plein droit.

Il faut remarquer aussi que si, dans la Classification des organismes sociaux, la Religion se classe ici comme le plus élevé des auxiliaires du Patronage, on n'entend pas grouper et enfermer ici tout ce qui regarde la Religion. Nous l'avons déjà pressentie lorsque nous avons constaté chez l'homme un caractère essentiellement moral. Nous avons aussi montré, en étudiant l'éducation, que la société serait ruinée par sa base et incapable de satisfaire à ses besoins matériels si l'homme n'était plié dès son enfance au respect de la loi divine. En réalité, les faits religieux apparaissent partout à travers la série des faits sociaux, et partout où on les rencontre, il faut constater et noter leurs effets. Ici, dans cette classe consacrée tout entière à la Religion, nous devons examiner la Religion en elle-même, observer la constitution intime et le fonctionnement de cet organisme social. C'est maintenant que nous saisissons et que nous étudions directement : le clergé, son enseignement, le Culte public. C'est ainsi que nous avons procédé avec le Patronage : nous avons vu son action, ses effets, en étudiant les moyens et le mode d'existence de la famille ouvrière, puis nous l'avons observé directement, en déterminant sa constitution, son fonctionnement, et son rôle dans la société.

Le tableau de la Religion indique quels sont les trois éléments qu'il faut analyser pour connaître l'organisation et l'action sociale d'une religion déterminée. Ces trois éléments sont : le culte, les corporations religieuses, les relations des dissidents.

Voici d'ailleurs le tableau de la religion :

Culte privé,	
Culte public,	1. Personnel actif et passif,
Corporations religieuses,	2. Rites et Coutumes.
Relations des dissidents.	3. Enseignement et Doctrine.

Par *Culte* on entend les actes religieux considérés au triple

point de vue du Personnel, des Rites et coutumes, et de l'Enseignement et Doctrines.

On distingue le Culte *privé,* pratiqué sans l'intervention d'un ministre spécial, du Culte *public* qui, lui, est pratiqué avec l'intervention d'un ministre spécial. C'est à défaut d'expressions meilleures, dans la langue usuelle, que nous avons été obligés de détourner un peu de leur sens ordinaire les termes : Culte privé et Culte public. D'après le sens ordinaire, le Culte privé est le culte pratiqué en particulier, et le Culte public est le culte pratiqué en public.

Nous avons été amené à distinguer le Culte pratiqué sans l'intervention d'un ministre spécial, que nous appelons : Culte privé, du culte pratiqué avec l'intervention de ce ministre, que nous appelons : Culte public, pour la même raison qui nous a fait distinguer, dans les cultures intellectuelles, la culture résultant des conditions de la vie des cultures pratiquées par des spécialistes. Avant d'étudier la Religion à l'état d'organisme distinct, constitué en dehors de la famille, on doit l'observer à l'état naissant, alors qu'il est encore confondu dans l'organisme familial. Un type excellent pour faire cette observation est encore la famille patriarcale de la steppe ; chez elle, le patriarche cumule, avec ses fonctions de père, celles de chef de métier, de patron, de commerçant, d'instituteur et de pontife. C'est lui qui reçoit le dépôt des traditions religieuses, qui le transmet après en avoir été pendant sa vie l'initiateur et le ministre. Les grandes figures des patriarches de la Bible : Abraham, Melchisédec, sont assez connues pour qu'il soit inutile d'insister. Je rappellerai cependant, pour mémoire, que le chef de famille était et est regardé comme le pontife naturel du culte du foyer dans la famille romaine, et du culte des ancêtres chez la famille chinoise. On voit dans ces exemples des organismes religieux à l'état naissant ; ils sont encore compris tout entiers, ou à peu près, dans l'organisme familial.

Après le Culte privé, après le Culte public qui manifeste tout un organisme complètement détaché de la famille, vivant de sa vie propre, nous classons les corporations religieuses, c'est-à-dire

les associations spéciales qui ont pour objet le Culte au sens large du mot que nous avons dit. Enfin, comme en chaque endroit le Culte que l'on étudie peut n'être pas unique, il faudra. après avoir étudié chaque Culte en particulier, observer les rapports que ces différents Cultes ont les uns avec les autres : ce sont les Relations des Dissidents.

Remarquez que le Culte privé, le Culte public, les Corporations religieuses et les Relations des Dissidents sont classés dans l'ordre de la complication progressive.

Pour connaître chacun de ces trois éléments : le Culte, les Corporations et la Relation des Dissidents, il faut, ainsi que l'indique le tableau, se poser au sujet de chacun d'entre eux les trois questions suivantes : Quel est le Personnel? quels sont les Rites? quel est l'Enseignement?

Le Personnel. On déterminera quel est le genre de personnes qui figurent dans le fait religieux en question. Les personnes qui figurent dans les relations entre dissidents, que l'on étudie par exemple, sont-elles membres d'une même famille, dont les uns appartiennent à une confession, les autres aussi : ou bien sont-ce les relations d'un ministre d'un culte avec un ministre d'un autre? Ce personnel qui figure dans le fait religieux y figure soit à titre actif soit à titre passif. Il figure à titre actif lorsque c'est lui qui opère l'action religieuse, à titre passif. si c'est lui qui subit cette action.

Dans toute cérémonie religieuse, celui qui fait la cérémonie figure au personnel actif, tandis que ceux qui y assistent figurent au personnel passif. Dans les relations des dissidents, ceux qui entrent en relation sont personnel actif, et ceux qui en reçoivent l'effet, comme des pauvres secourus par leurs cultes, sont personnel passif.

Les Rites et les Coutumes. Après les personnes viennent les choses, ces choses sont des actes ou bien des objets religieux, comme une cérémonie ou un temple. Les Rites paraissent englober assez bien ces deux choses : les actes et les objets. Mais à côté de ces actes et de ces objets qui ont proprement le caractère religieux, à côté des Rites, il y a des actes et des objets

qui sont employés dans un but religieux, sans avoir pour cela le caractère religieux en eux-mêmes. Ainsi, la visite d'un ministre du culte à ses fidèles, la dîme, le budget des cultes, le presbytère... ce sont là non des rites, mot sacré, mais des coutumes religieuses, des actes ou objets pratiqués dans un but religieux.

L'Enseignement et la Doctrine viennent en dernier lieu ; c'est, si l'on veut, un rite à part, spécial, qui consiste à enseigner la religion. C'est à cause de son importance, de son caractère particulier, qu'on l'a séparé des autres rites ; on l'appelle communément la prédication ; prédication sous toutes ses formes : discours, classes, livres, publications... L'Enseignement est la communication de la doctrine, c'est le fait de la répandre ; mais il faut considérer ensuite la Doctrine en elle-même, les croyances, et non plus seulement la manière et les conditions suivant lesquelles elles sont enseignées. Il y a entre l'Enseignement et les Doctrines la même différence qu'entre la prédication et le dogme, la première est la communication de la seconde. Il est très intéressant de distinguer ces deux choses : l'enseignement et la doctrine qui y apparaît.

On a classé le Personnel, les Rites et Coutumes, l'Enseignement et la Doctrine dans cet ordre pour aller du plus saisissable au moins saisissable. Cette marche, dans l'analyse, est d'autant plus nécessaire que nous observons ici une chose immatérielle. Le plus simple et le plus aisé sera donc de saisir d'abord les personnes, puis les rites qui sont déjà plus délicats à observer ; ensuite viendra l'enseignement qui est un rite spécial, confinant nécessairement avec la connaissance de la doctrine, qui est ce qu'il y a de plus immatériel.

Je ne puis que répéter ici au sujet des clercs ce que j'ai déjà dit au sujet des commerçants et des spécialistes des cultures intellectuelles ; par la condition même de l'organisme dont ils sont les agents, ils ne sont pas constitués pour être de véritables patrons, au sens strict et spécial du mot : ils ne détiennent pas les moyens d'existence de la race.

Cette analyse des Auxiliaires du Patronage nous a permis de

voir dans son plein le rôle social de l'organisme patronal, la fonction sociale du Patron. Seul il est capable de patronner au sens rigoureux du mot, parce que seul il est en état de concourir avec la famille ouvrière dans le Travail, dans la Propriété et dans les Phases de l'Existence.

Mais il ne faut pas croire que chaque patron a auprès de lui, sous sa main, tous les auxiliaires dont il a besoin : ces auxiliaires, le plus souvent, il s'en sert de commun avec d'autres patrons. En fait, ce personnel du Commerce, des Cultures intellectuelles et de la Religion, se trouve en rapport avec une multitude de familles ouvrières et de familles patronales.

Le problème social se complique donc du rapprochement, pour des besoins communs, de ces groupements patronaux que nous connaissons maintenant ; ce rapprochement amène un nouveau groupement : le Voisinage ; nous l'étudierons prochainement.

(*A suivre.*) Robert Pinot.

LE CLERGÉ MODÈLE

D'APRÈS UNE IDÉE DE 1830.

LETTRE AU P. M.-B. SCHWALM.

Mon Révérend Père,

J'ai lu avec le plus grand plaisir, dans la dernière livraison de la Revue, votre article sur *L'Isolement du clergé en France,* d'abord à cause des idées justes et fécondes qui y sont exprimées, ensuite à cause de votre qualité de religieux. Nous autres, laïques, nous avons toujours un peu l'air de « Gros Jean voulant en remontrer à son curé », quand nous nous mêlons de donner des conseils aux ecclésiastiques, lors même que ces conseils ne sont que le résultat d'observations sociales. Vous, au contraire, vous n'êtes pas étranger au clergé; on ne peut pas vous opposer cette fin de non-recevoir, dont l'origine se trouve précisément dans les habitudes d'isolement : « Ce sont là choses ecclésiastiques que vous n'êtes à même ni de connaître, ni de juger. »

En vous lisant, je pensais combien la conception du clergé isolé était vraiment le résultat de la constitution sociale de la France. Cela apparaît d'une manière claire dans ce fait que les amis comme les ennemis de la religion sont d'accord sur ce point; les premiers s'isolent avec le clergé quand ils sont très fervents; les seconds s'isolent contre lui quand ils sont très militants; la masse s'isole de lui, vit à côté de lui, et trouve que cela est bien ainsi.

Vous avez parlé du curé idéal rêvé par M. Prudhomme vers 1830. M. Prudhomme n'était pas seul à penser ainsi. Il m'est revenu en mémoire à ce propos que Lamartine, un peu bien Prudhomme peut-être, mais, à coup sûr, Prudhomme très supérieur et sortant du cadre, avait tracé quelque part le portrait de ce curé idéal. Cela se trouve, je ne sais trop pourquoi, à la fin du volume des *Harmonies* de l'édition Furne, avec le Discours de réception à l'Académie de l'auteur et quelques autres morceaux détachés. Je ne résiste pas au plaisir de vous en citer les passages les plus saillants; impossible de mieux dire le contraire de ce que vous avez dit, et en même temps de vous donner raison.

Le titre a la solennité que l'on goûtait à cette époque. Cela s'appelle : « Des Devoirs civils du curé », avec ce génitif caractéristique qui sous-entend l'idée du *Traité*, de l'*exposé ex professo*. C'était le temps où Tocqueville publiait *De la Démocratie en Amérique ;* M. Thiers, *De la Propriété*, etc. C'est dire que l'auteur n'entend pas se laisser aller à une fantaisie poétique, mais qu'il va, au contraire, nous présenter une doctrine. Le début a l'allure majestueuse; la période est ample, abondante et harmonieuse; au surplus, elle n'est pas vide d'idées, on sent très bien, sous ce vêtement superbe, une idée chrétienne sincère et élevée; lisez plutôt :

« Il est un homme dans chaque paroisse qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde : qu'on appelle comme témoin, comme conseil, ou comme agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile; sans lequel on ne peut naître ni mourir, qui prend l'homme au sein de la mère, et ne le laisse qu'à la tombe, qui bénit ou consacre le berceau, la couche conjugale, le lit de mort et le cercueil; un homme que les petits enfants s'accoutument à aimer, à vénérer et à craindre; que les inconnus mêmes appellent mon père; aux pieds duquel les chrétiens vont répandre leurs aveux les plus intimes, leurs larmes les plus secrètes; un homme qui est le consolateur par état de toutes les misères de l'âme et du corps, l'intermédiaire obligé de la richesse et de l'indigence, qui voit le pauvre et le riche frapper

tour à tour à sa porte : le riche pour y verser l'aumône secrète, le pauvre pour la recevoir sans rougir ; qui, n'étant d'aucun rang social, tient également à toutes les classes : aux classes inférieures par la vie pauvre et souvent par l'humilité de la naissance ; aux classes élevées par l'éducation, la science et l'élévation de sentiments qu'une religion philanthropique inspire et commande ; un homme enfin qui sait tout, qui a le droit de tout dire, et dont la parole tombe de haut sur les intelligences et sur les cœurs avec l'autorité d'une mission divine et l'empire d'une foi toute faite ! — cet homme c'est le curé. »

Il est difficile, n'est-ce pas, d'exalter davantage le rôle social du curé ; cette accumulation de fonctions que M. de Lamartine lui assigne peut pécher par excès, elle ne pèche certainement pas par défaut ; mais voyez comme tout cela disparaît dans la suite. Après avoir investi le clergé d'une mission aussi complexe, en bloc, Lamartine lui enlève, en détail, la plupart des éléments qui composent cette mission.

Et d'abord, il lui enlève une partie notable de son troupeau : « Les droits et les devoirs civils du curé, dit-il, ne commencent que là où on lui dit : Je suis chrétien. » Autrement dit, il ne doit être que le curé des chrétiens convaincus et pratiquants, non pas le curé des autres, de ces autres qui, bien souvent, forment la grande majorité de ses ouailles. Voilà qui est fort peu apostolique. A coup sûr le prêtre n'a aucun droit à exercer sur quiconque ne se soumet pas volontairement à la discipline de l'Église ; mais s'il n'a pas de droit vis-à-vis des non-catholiques, n'a-t-il pas de devoirs envers eux? Et la conversion des pécheurs? Remarquez qu'il ne s'agit pas là pour un curé de pécheurs quelconques, mais de pécheurs qu'il est chargé explicitement et nommément d'évangéliser.

Sans doute, si le prêtre ne doit jamais parler qu'en prêtre ; s'il est ignorant volontaire de toutes choses étrangères au dogme, il n'a rien à dire à ceux qui repoussent le dogme ; mais ses « brebis égarées » n'en restent pas moins ses « brebis » ; il leur doit donc son affection, sa sollicitude ; il faut qu'il la leur montre ; que, dans ses actes, bien plus que dans ses paroles, il se pro-

clame le père de tous et qu'il se fasse tout à tous. Il faut qu'il connaisse « ses brebis », comme le Bon Pasteur son modèle.

M. de Lamartine ne l'entend pas ainsi. Le prêtre dont il a fait l'intermédiaire du pauvre et du riche, le consolateur universel, le « conseil de tous les actes solennels de la vie civile », est un solitaire. « Retiré dans son humble presbytère, à l'ombre de son église, il doit en sortir rarement. Il lui est permis d'avoir une vigne, un jardin, un verger, quelquefois un petit champ, et de les cultiver de ses propres mains, d'y nourrir quelques animaux domestiques, de plaisir ou d'utilité, la vache, la chèvre, des brebis, le pigeon, des oiseaux chantants, le chien surtout, ce meuble vivant du foyer, *cet ami de ceux qui sont oubliés du monde*, et qui pourtant ont besoin d'être aimés par quelqu'un! » Vous pensez si cet homme, retranché de la société, vivant, comme une vieille fille dévote, entre ses prières, « ses oiseaux chantants » et son chien, va acquérir de l'expérience et inspirer de la confiance! Sa situation vis-à-vis du public non croyant sera celle d'un petit rentier original, d'un sorcier, d'un être *à part*; on pourra lui dire avec toute apparence de raison : « Homme noir, d'où sortez-vous? » Les fables les plus ridicules seront accréditées à son sujet, parce qu'il sort trop complétement du cadre de la vie ordinaire, et qu'il est entouré de mystère; enfin l'imagination populaire, toujours superstitieuse, lui attribuera un pouvoir occulte; elle se détournera de lui comme d'un individu dangereux, et souvent malfaisant, qui attire la grêle et la gelée, qui fait pleuvoir, et avec lequel il est prudent de se mettre bien, pour éviter sa vengeance. Je n'invente rien, et je vois d'ici vingt paysans de moi connus, qui vont à la messe quand ils en ont le temps, et qui pensent ainsi.

Cette attitude du clergé se comprendrait encore dans un pays absolument chrétien, où toutes les familles, animées d'une foi profonde, seraient préservées par elle des préjugés que je viens de dire. On pourrait alors imaginer théoriquement un curé solitaire, à la porte duquel chacun viendrait frapper pour l'administration des sacrements, que tout le monde écouterait le dimanche au prône, auquel sa vie retirée permettrait cependant

le complet exercice de son ministère sacerdotal. Mais, en pratique, c'est précisément le contraire qui se produit. J'ai eu l'occasion de passer deux ou trois jours sous le toit hospitalier d'un curé canadien de la province de Québec, dans une de ces paroisses où la vie chrétienne est intense et générale, où l'on ne compte ni un dissident ni un indifférent; le curé n'était point un solitaire. Lorsqu'il parcourait avec moi, en fumant sa longue pipe de terre, les « rangs », ou chemins, le long desquels s'égrènent les fermes de ses paroissiens, il pouvait nommer par leurs noms toutes les personnes que nous rencontrions, s'enquérait de leurs affaires, de la santé de leur famille; on voyait clairement, à la façon dont ses questions étaient accueillies, qu'il vivait réellement avec ces gens-là, qu'il était un des leurs. Sa sollicitude s'étendait, en dehors des intérêts spirituels de ses ouailles, à tous les progrès matériels du pays. Je me souviens de la fierté avec laquelle il me fit visiter une fromagerie et une beurrerie établies sur ses conseils par un jeune homme de la paroisse, qui avait commencé avec peu de chose et se tirait assez bien d'affaire. « Je serais très heureux qu'il réussît, me disait-il; ce serait d'un bon exemple pour nos « habitants » Canadiens, assez peu disposés à l'esprit d'entreprise, et il y aurait là aussi pour l'ensemble de la contrée une source de profits appréciable ». Ce curé s'intéressait naturellement à tout ce qui intéressait son troupeau; lui-même, d'ailleurs, usufruitier par sa fonction d'un petit domaine canadien, était un « habitant » comme les autres.

Dans une paroisse idéale, le curé est donc tout différent du curé idéal rêvé par la forte génération de 1830; ce n'est ni un sauvage ni un fonctionnaire, étranger à la vie du pays; c'est un homme du pays, mêlé à la vie de ceux qui l'entourent.

Faut-il voir là le privilège spécial des paroisses canadiennes? Le prêtre se trouve-t-il condamné à l'isolement par l'indifférence de ses ouailles? La prudence et la discrétion l'obligent-elles, là où il y a des dissidents et des neutres, à se renfermer entre les quatre murailles d'un jardin de presbytère? Tout au contraire, et puisque j'ai pris un exemple au Canada, permettez-moi, mon Révérend Père, de vous conduire aux États-Unis, dans le milieu

le plus hétérogène qu'on puisse imaginer au point de vue de la foi religieuse.

Là aussi, j'ai vu à l'œuvre des prêtres catholiques, et vous ne sauriez imaginer à quel degré leur fréquentation m'a laissé cette impression qu'ils étaient, beaucoup plus que chez nous, *des hommes comme les autres*. Chez les plus zélés, on trouve une largeur de vues, une connaissance du monde, une allure aisée, qui contrastent avec nos habitudes françaises. Le but qu'ils poursuivent les distingue bien, à coup sûr, des gens qui les entourent, mais ils le poursuivent par des moyens assez semblables extérieurement; leurs prières, pour ferventes qu'elles soient, ne les dispensent pas de l'action personnelle, de l'action apostolique, qui est un des moyens d'en recueillir l'effet; par-dessus tout, ils se considèrent comme chargés du salut de tous, et ils s'adressent au cœur de ceux dont ils n'ont pas convaincu l'intelligence. En conséquence, il n'est personne qui ne soit autorisé à leur demander un service, personne qu'ils n'accueillent paternellement. Afin que cette disposition bienveillante soit efficace, ils prennent à cœur de se renseigner sur les intérêts temporels de la population qui les entoure, ils n'ont garde d'y rester étrangers par scrupule monastique; il faut, en effet, qu'ils soient hommes de bon conseil et d'expérience. Plusieurs, que leur situation et leur compétence autorisent à le faire, ne craignent pas de prendre part d'une manière active aux embellissements d'une ville, à la colonisation d'un territoire; leur œuvre de prêtre, loin de nuire à leur œuvre de citoyen, prend appui sur elle, en faisant tomber les préjugés, en rapportant à la religion l'honneur, la bonne réputation, l'estime générale que s'est attirées l'homme, ministre de cette religion.

Voilà bien, mon Révérend Père, la réalisation du vœu que vous formuliez à la fin de votre article. Ce n'est pas seulement dans les paroisses modèles du Canada, c'est aussi, et avec plus de vigueur encore, au milieu des dissidents et des indifférents des États-Unis que j'ai pu l'observer; nous sera-t-il jamais donné de la voir en France? Oui, si tous, prêtres ou laïques, croyants ou incroyants, nous savons nous rendre compte de la puissance

considérable dont peut disposer un homme doué d'énergie et de bonne volonté, quand il agit de sa propre initiative; si nous nous souvenons qu'avant d'être d'une classe ou d'un parti, nous sommes des hommes au milieu d'autres hommes, et que ce caractère primordial nous rapproche plus qu'aucune autre circonstance ne saurait nous diviser. Le curé rêvé par M. de Lamartine est beaucoup plus un solitaire qu'il n'est un homme.

Je souhaite avec vous, mon Révérend Père, de voir s'élever une génération de prêtres qui soient visiblement des hommes; qui joignent à leur qualité de chrétiens et à leur qualité de prêtres le cachet d'une humanité anoblie et relevée; qui fassent leur société des hommes, et qui soient plus préoccupés du bien-être, même matériel, de leurs paroissiens que de la santé de l'édifiante compagnie de leurs « oiseaux chantants ».

Veuillez agréer...

Paul de Rousiers.

LA SOCIÉTÉ VÉDIQUE[1].

II.

LES RAPPORTS DE LA THÉOGONIE VÉDIQUE AVEC L'ÉTAT SOCIAL.

I. — LE RIG-VÉDA.

S'il est un point sur lequel les savants européens et les écoles brahmaniques de l'Inde tombent d'accord, c'est l'antiquité du Rig-Véda, et la place qui appartient à ce recueil d'hymnes ou d'odes dans la série des anciens monuments aryens. Cette place est la première suivant l'ordre chronologique, au dire des érudits en philologie; elle est aussi la première suivant l'ordre doctrinal, d'après les théories des Brahmes. L'accord cesse dès qu'il s'agit de l'interprétation du livre : il est aujourd'hui reconnu, par les meilleurs auteurs, que les Brahmes ont perdu la clef du Rig-Véda. Scoliastes effrénés, rêveurs nébuleux et inépuisables, les prêtres des rives du Gange ont enseveli le texte soumis à leurs méditations sous un amas de légendes et de subtilités qui est allé s'épaississant de siècle en siècle. Ils sont présentement à cent lieues du sens littéral de l'ouvrage.

La plus récente étude publiée en France sur cette matière (2) a précisément pour but de faire revivre *le sens littéral* du Rig-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIV, p. 133 (livraison d'août 1892).

(2) Annales du musée Guimet : *le Rig-Véda et les origines de la mythologie indo-européenne*, par Paul Regnaud (1re partie); Paris, E. Leroux, 1892.

Véda. L'auteur en est M. Regnaud, professeur de sanscrit à la faculté des lettres de Lyon. S'inspirant des travaux de Bergaigne, mais poussant plus loin que ce maître éminent l'indépendance vis-à-vis des systèmes antérieurement proposés, il s'attache au mot-à-mot du vieux texte, à la signification précise et positive de chaque terme. Il établit ainsi une consciencieuse démonstration par le fait.

Or, voici quelle conclusion se dégage, nette et claire, du travail de M. Regnaud : le Rig-Véda ne contient pas l'histoire épique et légendaire de héros ou conquérants primitifs; il ne nous présente pas davantage le système poétisé d'un culte adressé aux grands phénomènes naturels : les nombreux poèmes détachés dont se compose ce recueil d'une antiquité si vénérable, sont exclusivement des hymnes consacrées à la description de toutes les parties, de toutes les phases que l'on peut remarquer dans le rite solennel par excellence d'un culte primitif : le *sacrifice par le feu*.

Trois éléments sont mis en présence pour l'accomplissement de cet acte religieux : une offrande de nature solide, grain ou pâte probablement; une liqueur spiritueuse, destinée à servir de véhicule à la flamme; enfin, le feu lui-même, qui doit embraser d'abord, puis définitivement consumer tout ce qui se trouve sur l'autel. Sur un thème aussi étroit, l'imagination étrange et puissante des vieux *Aèdes* aryens s'est donné libre carrière. De même que les artistes indiens font disparaître sous les méandres compliqués de leurs broderies l'étoffe d'abord tout unie d'un châle, les poètes védiques ont recouvert leur sujet initial si simple d'un tissu de métaphores audacieuses, enchevêtrées, s'échafaudant les unes sur les autres et se développant à l'infini. Dans les odes du Rig-Véda, l'offrande solide destinée au sacrifice, tant qu'elle n'a pas été atteinte par le feu, demeure sans mouvement, inerte : elle est *morte*. Enflammée, lumineuse, elle devient *Agni*, le jour, le soleil brillant. Les libations liquides, au contraire, dès qu'on les a versées, qu'on a rompu leurs *liens*, se meuvent en coulant sur la pierre : elles sont considérées comme animées; on

les compare d'abord aux trayons d'une vache, puis à la vache elle-même, enfin à des vaches attelées à un char : *le char de l'oblation*. Sitôt que le feu l'a touché, le liquide spiritueux (*Soma*) devient porteur de la flamme, porteur de la vie : c'est un *cheval* fougueux, un cheval rouge, un *taureau* indompté. Lorsque la flamme crépite en s'élevant, elle *chante* ou elle *parle*. Le feu qui brûle sans produire de bruit (la braise) ne parle pas : c'est donc qu'il songe : c'est le *penseur* (mânus). Avant que la première étincelle ait jailli, tout est dans la *nuit* (varuna), dont les voiles *enveloppent* le monde. Cette première étincelle, c'est l'Aurore, l'Alerte, l'Éclatante. Le courant d'air du foyer, la fumée qui s'élève en nuages, la flamme qui se dresse et éclaire, les bluettes qui volent, tout cela représente, à l'aide de comparaisons et de figures, des êtres animés, des puissances, des combats (1). Il faudrait un volume pour énumérer les fictions et les images que le Rig-Véda consacre à la description du sacrifice.

On comprend facilement combien d'interprétations différentes, spécieuses, mais erronées, ont pu voir le jour au sujet d'un livre semblable. En abordant l'étude du Rig-Véda avec des théories préconçues, empruntées aux écoles brahmaniques, ou formées dans leur esprit et résultant soit du milieu où ils vivent, soit de leurs habitudes intellectuelles, des savants pleins de mérite et de bonne foi ont pu trouver chacun un sens différent, d'une adaptation assez convenable à des textes écrits dans une langue difficile et incomplètement explorée.

Comme exemple, voici juxtaposées deux traductions de *l'hymne à l'Aurore* (Rig-Véda, I, 123) : celle d'Émile Burnouf (2), qui personnifie ce phénomène naturel ; et le mot à mot de la même hymne, avec les explications nécessaires, par M. Regnaud (3), qui y reconnaît la description de la première flamme allumant le sacrifice.

(1) Je ne puis que renvoyer, pour l'établissement de ces sens métaphoriques, au volume de M. Regnaud.

(2) E. Burnouf, *Essai sur le Véda* (Paris, Dezobry, 1865), p. 72.

(3) Regnaud, *le Rig-Véda*, p. 257 à 277.

TRADUCTION BURNOUF.

1. « Le large char de l'heureuse déesse est attelé : les dieux immortels sont placés sur ce char. La noble habitante des airs est sortie du sein des ténèbres pour parer le séjour humain.

2. « La première du monde entier, elle se lève, et répand glorieusement au loin ses bienfaits. Toujours jeune, toujours nouvelle, l'aurore renaît pour éveiller les êtres : elle vient la première à l'invocation du matin...

3°. . . . .

4. « L'immortelle visite nos demeures, et du haut des airs recueille nos hommages. Libérale et brillante, elle va sans cesse distribuant ses plus riches trésors...

5°. . . . .

TRADUCTION REGNAUD.

« Le large char de l'oblation a été attelé. Les dieux non morts (actifs) l'ont monté. L'active, l'alerte s'est élevée au-dessus du noir dont elle sort, dans le désir qu'elle a de briller pour la demeure du mânus (du Penseur).

(Le *large char de l'oblation*, ou de la libation, n'est pas autre chose que le courant même de ses eaux enflammées.)

« Elle s'est réveillée (ou allumée) en avant (au-dessus) de tout le fécondant (le Soma) s'emparant de la nourriture, haute, conquérante (de la nourriture). La jeune qui renaît a éclairé les parties supérieures (des libations), l'Aurore est là, elle qui est la première (c'est-à-dire au devant, au-dessus) dans la libation qui a été versée d'abord.

« Puisque tu partages le don aux mâles (aux Somas enflammés), ô brillante Aurore, toi qui as bien pris naissance parmi les morts (les inertes), que notre dieu Savitar qui est ici dans sa demeure annonce au soleil (Agni) que nous sommes sans liens (c'est-à-dire que nous sommes généreux, que nos libations ne sont pas retenues, — que nous sacrifions).

« La brillante vient tour-à-tour dans chacune de ses maisons, prenant en chaque jour (Agni) les signes qui la distinguent. Elle est venue vers l'actif (le Soma) pour le conquérir, pour l'éclairer; elle obtient en partage la superficie sans cesse renouvelée des riches (libations).

« Sœur du bénéficiaire (du sacrifice, Agni), sœur de Varuna (celui qui l'enveloppe), ô bruyante aurore, chante les Premières (fait crépiter les flammes qui sont au commencement de la libation).

	« Qu'il aille dans celles qui sont en arrière (les libations qui n'existent pas), celui qui donne un lien (qui retient, qui ne sacrifie pas). Triomphons de lui au moyen du char (qui est l'oblation).
6.	« Que les bruyantes s'élèvent, que s'élèvent celles qui portent l'oblation. Les feux (du sacrifice) se sont dressés étincelants. Les Aurores brillantes ont éclairé les biens mouvants que cachait l'obscurité.
7. « Par des retours successifs, vont et reviennent le jour et la nuit sous des formes différentes. Celle-ci est une caverne qui enveloppe le monde d'obscurité. L'Aurore brille sur son char resplendissant... » Etc...	« L'un s'en va, l'autre arrive : les deux jours de couleur différente marchent ensemble. Une autre a produit l'obscurité des deux enveloppantes au moyen d'une enveloppe : quant à l'Aurore, elle les a éclairées avec son char étincelant. » Etc...

Le morceau littéraire de Burnouf est joli; mais que contient-il de « védique »? On dirait une amplification empruntée à quelque auteur grec d'une époque élégante. Le mot-à-mot, au contraire, est barbare; cependant, pour peu que l'on soit au courant des images et des métaphores du Rig-Véda, il rend compte exactement de l'acte rituel décrit : il dépeint ce qui se produit au moment où le feu, communiqué à l'offrande liquide, s'avance porté par elle vers l'oblation solide et commence à l'entourer de ses flammes.

Il y a certainement une grande difficulté à saisir tout d'abord ce sens; et l'imagination en fournit à première vue beaucoup d'autres : spécialement, comme nous venons de le voir, la personnification d'un phénomène, l'aurore, qui n'a de commun avec le sacrifice que son nom métaphoriquement employé. Tous les chants religieux, quelque élevé et sublime que soit le culte auquel ils s'appliquent, offrent pour les lecteurs étrangers à ce culte la même difficulté d'interprétation que l'on a rencontrée pour les hymnes védiques. Sans établir de comparaison d'aucune sorte, je dirai : Mettez aux mains d'un brahme ou d'un Chinois bouddhiste un recueil contenant, sans sommaire, ni préface, ni

indication quelconque, les belles hymnes dont l'Église catholique fait usage dans l'office des vêpres, le magnifique *Veni Creator*, ou l'hymne de la Dédicace, *Cœlestis Urbs, Jerusalem*. Quelles conjectures bizarres ne pourraient pas faire ces lettrés au sujet de la signification de ces chants? à quels développements étrangers au sujet pourraient les conduire leurs hypothèses!

Voilà donc, au fond, tout ce que l'on peut tirer du Rig-Véda au sujet de la société aryenne primitive : en dehors des renseignements sur le *mode d'existence*, colligés si habilement par M. Pictet (1), nous ne trouvons dans les hymnes que la description imagée des rites sacrificatoires en usage dans la société védique. Dès lors, notre étude sur cette société doit forcément prendre pour point de départ les faits sociaux indiqués par cette forme de sacrifice.

Si, à l'aide de la méthode de M. Regnaud, on recherchait le sens précis de la plus ancienne partie des livres iraniens, *les Gâthos,* il est probable qu'on trouverait à ces hymnes une signification analogue à celle des hymnes védiques, et qu'il n'y a aucune lumière nouvelle à attendre de ce côté-là.

D'autre part, on ne saurait s'étonner de ce qu'une aussi nombreuse série de poèmes a été consacrée, dans des sociétés primitives, à la simple description du Sacrifice : cet acte est en effet le plus élevé et le plus solennel des actes de religion; il est la base du culte, il est le culte lui-même, dans sa manifestation première, que la Bible nous signale comme employée, dès le temps de Caïn et d'Abel, développée par Enos et continuée par Noë sortant de l'arche (2).

Or, le sacrifice primitif, en son essence, consiste dans l'offrande à la Divinité de ce que l'on possède de plus précieux, de ce dont on tire la vie et la richesse. Les rites sacrificatoires ont donc été nécessairement modifiés suivant la manière de vivre et les moyens d'existence, suivant le *travail* auquel s'est adonnée chaque fraction du genre humain, dans les premières sociétés

(1) Les Origines indo-européennes et les Aryas primitifs.

(2) Genèse, chap. IV, 3, 4, 26; chap. X, 20.

simples dont toutes les autres sont sorties. On pourrait, sur une carte du monde ancien dressée au point de vue du *travail*, suivre chez les sociétés peu compliquées les modifications qui se sont produites dans la forme et la matière des sacrifices.

C'est ainsi que les Pasteurs de la Grande Steppe, vivant encore de nos jours en société simple, pratiquent l'offrande de coupes remplies du lait qui forme leur principal aliment.

Chez les Pélasges cultivateurs, grecs ou romains, le rite de l'oblation journalière prise parmi les produits du sol, consumée par le feu du foyer, et prélibation du repas, s'est maintenu comme culte privé et familial jusque dans un état avancé de civilisation (1), tandis que les peuples montagnards et ceux de certaines steppes pauvres, qui consomment le bétail ou qui en trafiquent, offrent en sacrifice l'animal vivant; en particulier, dans les déserts, le sacrifice du chameau est prescrit par le Koran (2). Cette même forme de culte a été aussi fort répandue au sein des sociétés chez lesquelles l'animal domestique est considéré comme une ressource et une richesse, soit à cause des bénéfices de l'élevage, soit à cause du concours habituel qu'il prête à l'agriculture.

Pour sacrifier réellement un objet à la Divinité, il est nécessaire de le détruire, d'en annihiler autant que possible la substance. Si l'on veut sacrifier le lait, ou même le vin, il suffit de les répandre à terre. Si l'oblation consiste en un animal vivant, c'est la vie de cet animal qu'on offre, et on la détruira par le couteau du sacrificateur : là se trouve le principal du sacrifice, auquel viendront s'ajouter, comme cérémonies subséquentes et accessoires, l'holocauste ou la manducation rituelle.

Mais le cultivateur sans bétail, ou pour lequel le bétail ne représente pas la vie et la richesse, sacrifiera ce qui le nourrit, le grain qu'il a fait sortir des entrailles de la terre : comment s'y prendre pour parfaire la destruction de cette offrande? Il n'y a point là de manifestation vitale à supprimer, point de sang à répandre.

(1) V. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*.
(2) Koran, chap. XXII, 35 et suiv.

Écrasez le grain, vous avez la farine, qui est son essence et qui fait sa valeur ; vous ne l'aurez pas détruit. Jetez-le à terre, il germera. Le moyen obvie de détruire une oblation en grains, c'est *le feu*. Pour communiquer le feu à une masse de grains, de farine ou de pâte séchée, il est assez indiqué de faire pénétrer dans l'oblation solide (1) un liquide spiritueux et éminemment inflammable, — tiré peut-être du grain lui-même. — Tel est le sacrifice védique dans son mécanisme matériel.

II. — LES SACRIFICES ET LA RELIGION PRIMITIVE.

En retrouvant, avec les différences de forme que nous venons d'exposer, l'idée commune et le fait général du *sacrifice* chez toutes les branches de l'humanité dispersées à partir du plateau iranien, nous sommes conduits à affirmer que cet usage immémorial n'a pas été créé, inventé séparément dans chacune de ces sociétés : une telle rencontre heurte toute vraisemblance.

Nous devons donc considérer le sacrifice comme un des rites, le principal, du culte pratiqué en commun par les premiers ancêtres de toutes les races, dans le berceau du genre humain, avant que la distance et les différents travaux aient séparé et constitué à part chacune des sociétés primitives. On s'explique ainsi fort bien, à la fois, et le maintien traditionnel du concept du sacrifice comme suprême manifestation religieuse, et les diversités de rites imposées à chaque société par les circonstances du travail.

Nous devons comprendre en outre que si le premier groupe humain pratiquait le sacrifice en l'honneur de la divinité, c'est qu'il avait sur la divinité en elle-même, sur son essence et ses rapports avec les hommes, un ensemble de notions desquelles dérivait ce culte : une religion, la religion primitive. Cette religion primitive, cet ensemble de notions métaphysiques, dut demeurer unique et sensiblement le même pour tous les hommes tant que ceux-ci ne formèrent qu'un seul groupe.

(1) V. Regnaud, p. 25 : « Agni lavé dans les eaux du sacrifice » (VIII, 73, 8) ; p. 149 : « Agni s'éclairant avec le moyen d'allumage qui sert à l'allumer » (IX, 167, 24).

En fait, après la constitution des races diverses, en sociétés séparées, la religion primitive ne se conserva plus intégralement dans chacune des branches dispersées. En même temps que les rites sacrificatoires se modifiaient, les notions métaphysiques subissaient aussi de graves altérations. Par exemple, les sociétés au sein desquelles on sacrifiait exclusivement des animaux, comme les montagnards et les habitants des régions supérieures des steppes pauvres, constituèrent certaines religions, distinctes entre elles, et qui semblent presque totalement étrangères aux théogonies iranienne et védique développées chez des cultivateurs pauvres en bétail pratiquant le sacrifice par le feu.

Les peuples des montagnes et des sols variés, chez lesquels le maintien de la tradition présente de nombreuses difficultés, par suite de la restriction des communautés et des travaux isolants ou pénibles, glissèrent de la croyance primitive vers l'idolâtrie, mais conservèrent le *sacrifice par le couteau*, signe matériel, et par cela même aisément transmissible, du culte antérieur.

Quant aux pasteurs des steppes pauvres, généralement classés comme *sémites* (1), l'extension de la famille patriarcale et le groupement nécessaire en tribus présentaient chez eux des conditions hors ligne pour le maintien de données religieuses traditionnelles remarquables par leur grande simplicité.

Avec le sacrifice par le couteau, approprié à leur ressource principale, les tribus du Désert ont conservé d'une manière jalouse la croyance au Dieu unique, le monothéisme.

L'homme qui immole un animal en l'honneur de la Divinité, détruit *lui-même* la vie de cet animal, par un acte émané de sa propre volonté : il ne saurait être tenté de *déifier* les instruments par lesquels le coup mortel est donné à la victime. Rien, dans les rites afférents à cet acte religieux, — pas même l'holocauste subséquent, simple cérémonie complétive de la destruction déjà

(1) Cette opinion est venue sans doute de l'éclat qu'a jeté parmi eux, dans les temps modernes, la race arabe, *notoirement sémite*. Mais les observations et recherches récentes sur les populations *non arabes* de l'Afrique saharienne, *actuelles et anciennes*, donnent à penser que la plupart ne se rattachent pas au rameau sémitique.

opérée, — rien n'incite le sacrificateur à corrompre ni à compliquer la notion préalablement possédée de l'*unité divine*.

Ouvrons le Koran, qui donne la synthèse des croyances professées depuis les temps les plus reculés par les confréries arabes : « Pour chaque nation, dit-il, nous avons institué un rite, afin « que les hommes répètent le nom de Dieu sur la nourriture « qu'il leur accorde dans leurs troupeaux : *Votre Dieu est le* « *Dieu unique* (1) ». Ce Dieu n'engendre ni n'est engendré : « Dieu a-t-il un fils? — Non, par sa gloire (2)! » — « Il ne par- « donnera pas le crime de ceux qui lui associent d'autres divi- « nités; il pardonnera le reste à qui il voudra (3). » — « Ne dites « point : Il y a une trinité. Cessez de le faire; cela vous sera « plus avantageux : *Dieu est unique* (4). » — « Quiconque associe « à Dieu d'autres dieux, Allah lui interdira l'entrée du Paradis, et « le feu sera sa demeure (5). » — « Dieu n'a point de fils, et il « n'y a point d'autre Dieu à côté de lui (6)... » — « Architecte « des cieux et de la terre, il a créé des couples dans votre « espèce, et dans les espèces des bestiaux : rien ne lui res- « semble (7), » etc., etc.

Les idées religieuses des Aryens orientaux, adonnés au sacrifice par le feu, sont d'une nature tout opposée. Comparés avec le sacrifice par le couteau, les rites de l'oblation védique, tels qu'ils sont décrits et commentés par les Hymnes, donnent lieu à d'intéressantes observations.

Ici l'homme n'est plus par lui-même et directement l'agent destructeur de ce qui est offert en sacrifice à la divinité. Il a recours à une force extérieure, mystérieuse, brillante et redoutable, qu'il n'a pas façonnée de ses mains, qu'il éveille seulement : le feu. Aussitôt que le sacrificateur a communiqué l'étincelle au liquide spiritueux coulant sur l'autel, la flamme s'élève

(1) Koran, XXII, 35.
(2) *Ibid.*, II, 110.
(3) *Ibid.*, IV, 116.
(4) *Ibid.*, IV, 169. Cette *sourate* s'adresse aux chrétiens.
(5) *Ibid.*, V, 76.
(6) *Ibid.*, XXIII, 93.
(7) *Ibid.*, XLII, 9

dévorante ; elle se multiplie, s'étend, consume les aliments qui sont placés devant elle. « L'Active, l'Alerte, la Brillante », paraît remplir cet office en vertu d'une volonté, d'une puissance vive, triomphante, qui lui appartiendrait en propre. Elle transforme les oblations liquide ou solide, d'« obscures », d'« inertes » qu'elles étaient, en choses éblouissantes qui semblent s'animer, s'agiter et se tordre sous son étreinte. Quand elle a passé en crépitant, « bruyante, chantante », quand elle s'est emparée de la totalité de l'offrande, il ne reste plus rien sur l'autel.

Une foule assistant à ce spectacle, composée d'hommes vivant dans une société mal soutenue par les traditions que laissent obscurcir ses familles réduites et isolées, aura bientôt fait de confondre ce feu du sacrifice, dont la nature intime lui demeure impénétrable, cet agent actif qui s'assimile et dévore lui-même l'oblation, avec une manifestation directe de la divinité à laquelle s'adresse l'hommage de ces rites religieux et les invocations des hymnes. Plus dégagé de la matière, le prêtre célébrant lui-même n'ira pas jusqu'à cette identification ; mais ses facultés contemplatives, ses méditations seront entraînées par le symbolisme de l'acte rituel vers le seul attribut divin symbolisé par la forme du sacrifice. C'en est fini dès lors, au sein de la société védique, de la doctrine monothéiste pure, sans confusion de Dieu et des agents naturels, doctrine que n'a pas ébranlée, dans les Déserts, la pratique du sacrifice par le couteau.

Le contraste s'accentue à mesure que l'on poursuit, dans les détails, l'examen de la notion religieuse qu'enveloppent les métaphores du Rig-Véda. Cette puissance ignée à laquelle le sacrificateur a recours, mais qui n'émane point de lui, qui sort tout à coup des ténèbres au moment initial, c'est *Indra*, le « Fabricant », duquel tout émane dans l'ordre du sacrifice. Il est invoqué, invité tout d'abord à prendre possession de l'offrande : « Les hommes t'appellent, ô Indra, à l'acquisition du liquide, à la libation qui coule pour le Jour (1). » — « Tout cela est à toi, ô Indra, quand la liqueur est là (2). » Il grandit au moyen des

(1) Rig-Véda, I, 63, 6 ; Regnaud, p. 12. — VI, 19, 3 ; Regnaud, p. 22.
(2) Rig-Véda, VI, 20, 13 ; Regnaud, p. 22.

libations; il est le générateur de la flamme qui se propage au moyen du liquide, de l' « Étendu ». On le compare à un archer, et cette flamme elle-même est un dard qu'il a lancé (1).

Sôma, ou le feu qui consume le liquide et court avec lui « en se tenant à sa partie supérieure », est donc engendré par *Indra,* il procède de lui. Il est le « Jumeau » d'*Agni* (2).

Agni lui-même, le « Jour » ou le « Soleil », est le feu plus brillant qui s'élève en consumant l'offrande solide. Il procède d'*Indra* par *Sôma :* « qu'Agni puisse obtenir la génération du père qui est de la nature de Sôma » (3).

Tous trois se compénètrent et s'unissent : c'est la fin du drame liturgique joué par le feu du sacrifice, à la fois *un* dans son essence et *trine* dans ses manifestations.

Telle est, dans sa substance, dans sa partie principale et supérieure, la « théogonie » (4) védique; les rapports de génération entre les différentes entités invoquées sont bien mises en lumière par la traduction que donne M. Regnaud de l'hymne 1, 159 (5). Il me semble bien difficile de ne pas voir transparaître, sous la phraséologie confuse et imagée du texte antique et à travers l'obscurcissement du dogme de l'unité divine, la trace d'une certaine connaissance de la mystérieuse *Procession des Personnes* en Dieu. Quoi qu'il en soit, nous remarquons ici une tendance des faits contraire à celle qui exagère, dans le Désert, l'idée solitaire de la Divinité.

Et cependant, à l'extrémité opposée de la large steppe syro-arabe, une autre société s'est rencontrée, un peuple historiquement et positivement sémite, qui fut pourvu, dès le principe, de la notion, bien qu'incomplète, du Dieu *trine* en son *unité*. Les premiers ancêtres, les fondateurs de la société hébraïque menè-

(1) Hymne IV, 26; Regnaud, p. 290. — IV, 27, 3; Regnaud, p. 304. — V. aussi p. 134, 135, p. 9.

(2) I, 16, 2; Regnaud, p. 19.

(3) I, 70, 2; Regnaud, p. 153.

(4) « Théogonie », *engendrement des dieux*.

(5) Regnaud, p. 164 et suiv. — Je ne puis tout citer. J'ai cherché à condenser ici l'ensemble de la théogonie védique telle qu'elle m'est apparue à la lecture du travail de M. Regnaud.

rent longtemps la vie pastorale dans le désert; puis ils furent conduits en une région féconde alors entre toutes, qui produisait en abondance le froment et la vigne.

A son entrée dans cette terre qui fut promise à sa postérité, Abraham y trouva déjà établi Melchisédec, roi de Salem et prêtre du Très-Haut, qui offrait en sacrifice le pain et le vin (1). Les Israélites, riches en bétail, entretenaient des rapports constants de guerre ou de commerce avec les Arabes du Désert, mais vivaient aussi de leurs champs, et nous voyons la loi mosaïque, elle-même, maintenir juxtaposés dans le tabernacle et dans le temple les pains de proposition et l'autel des holocaustes, les prémices de la terre et ceux des troupeaux (2).

En faisant ressortir la corrélation qui existe entre les faits sociaux et les rites sacrificatoires, d'une part, entre ces rites et la conservation des dogmes, d'autre part, je n'ai garde de vouloir diminuer les relations toutes spéciales de la Providence avec le peuple élu. Mais, pour particulières que soient certaines interventions de Dieu, il y fait encore concourir, d'ordinaire, les lois générales qu'il a lui-même posées et que nous essayons de découvrir.

D'ailleurs, la loi qui se manifeste ici ne regarde pas, remarquons-le bien, les développements successifs de la révélation, mais les *conditions naturelles favorables ou défavorables* à la conservation des croyances religieuses professées dans le premier groupe humain, et formant, avec le concept général du sacrifice, la religion primitive. La partie purement dogmatique et métaphysique de cet ensemble religieux était, *en elle-même*, bien délicate et bien difficile à transmettre intégralement, au sein des sociétés diverses, s'échappant du berceau commun : mais elle se trouvait liée, chez toutes, à l'idée de l'hommage dû à la divinité et à la pratique du sacrifice. Les rites sacrificatoires, matériels, visibles, sont par leur nature même beaucoup plus capables que le dogme abstrait de frapper les masses et de s'imposer à elles. Ces rites offrent un point d'appui solide à la conservation *de l'idée religieuse élémentaire,* qui en effet se

(1) Genèse, XIV, 18 à 20.

(2) Exode, XXV, 36; XXVII, 1 à 8; XX, IX, 40; XXXV, 26. Lévitique, II, III, etc.

retrouve chez toutes les races. En revanche, par leur matérialité même, les rites sacrificatoires se sont trouvés soumis aux modifications qui naissent de la diversité des travaux : nous l'avons déjà observé. Ils ont été dès lors incapables d'étayer de la même manière, chez toutes les races, la transmission de la doctrine abstraite intégrale : leur forme, diversifiée dans des lieux différents, devient tantôt favorable, tantôt indifférente, tantôt même contraire à la conservation de la tradition doctrinale (1).

Ainsi, le sacrifice par le couteau, chez les Arabes, conservant fortement la croyance en une divinité puissante, laissant toute latitude aux organes de la tradition pour maintenir d'une manière indestructible la doctrine *simple* du Monothéisme, ne prêtait aucun concours au maintien du dogme de la Trinité, ne rappelait en aucun point la Procession des Personnes : ces croyances disparurent de la religion des Déserts.

Au contraire, dans la société védique, les rites du sacrifice par le Feu, le spectacle, les impressions qu'ils offraient à la foule,

(1) On peut citer un exemple bien curieux de cette influence exercée par la forme matérielle du sacrifice sur l'altération des doctrines ; ce cas se rapporte précisément à la race aryenne et au sacrifice par le feu.

Les livres sacrés du culte mazdéen, pratiqué par les Aryas demeurés sur le plateau de l'Iran, accordent fort peu de place et d'importance au *Sôma*, cet élément liquide et spiritueux du sacrifice igné. Ils ont remplacé cet élément par un autre, qui porte dans le langage avestique le nom presque similaire d'*Haoma ;* encore les quelques *yast* (chants) qui font mention du Haoma peuvent-ils être considérés, au dire des bons auteurs, comme une sorte de hors d'œuvre, peut-être ajouté après coup, et dont la suppression dans le corps des Écritures mazdéennes ne décompléterait en rien l'ensemble de ces Livres et des doctrines qui en ont été tirées. Or, l'*Haoma* n'est point un liquide ; c'est une plante, encore employée aujourd'hui dans leur culte du feu par les Guèbres, en qui l'on reconnaît les derniers tenants du culte mazdéen. (V. Reclus, tome IX, p. 210.) « Cette plante appartient à la famille des asclépiadées : les fibres longues et soyeuses du coton qui entoure ses graines sont pour la flamme un excellent et prompt véhicule. » Il m'est impossible d'indiquer la modification, survenue dans le *travail,* qui amena la substitution du *Haoma* au *Sôma* liquide chez les Mazdéens. Mais le fait est là. En plaçant sous l'offrande solide du sacrifice, ou en y mélangeant ce coton éminemment combustible, les Mazdéens réduisaient à *deux* les éléments du sacrifice, savoir : le feu initial et l'objet solide qu'il devait consumer. En supprimant la libation liquide, on supprimait l' « Étendu », cette flamme mouvante, sans soutien visible, qui semblait s'avancer d'elle-même vers son but et servait de propagateur à la première étincelle. Avec elle, disparaissait le rite expressif qui a conservé chez les Aryens la doctrine de la Procession des Personnes. Le *Dualisme* de principes divins opposés, théorie fondamentale du Mazdéisme, se trouvait, au contraire, exprimé et appuyé par la vue du combat que livrait la flamme brillante à l'inerte et obscure oblation.

ont certainement contribué à laisser perdre, à combattre l'idée de l'Unité divine, qu'en effet cette société n'a pas conservée; tandis qu'ils prêtaient appui au maintien de la croyance en la Procession des Personnes, de laquelle dérive la théogonie du Véda : conception compliquée et mystérieuse, qu'il serait plus que téméraire d'attribuer comme une invention aux Aryens orientaux, alors qu'on retrouve simultanément les dogmes de la Trinité et de la Procession des Personnes chez les Hébreux, séparés de la société védique par une multitude de faits sociaux, par l'aride étendue du Désert et par les puissants établissements d'Elam et d'Assur. S'il y eut fréquentation et communion d'idées entre les ancêtres d'Israël et ceux de la société védique, il faut reporter le lieu de ce contact, au point de vue matériel, jusqu'au berceau de l'humanité; au point de vue doctrinal, jusqu'à la religion primitive professée dans ce berceau par les ancêtres de toutes les races.

Plusieurs dogmes importants ont été conservés *isolément* chez les sociétés les plus anciennes, à l'aide des rites sacrificatoires; nous les retrouvons professés *ensemble* au sein de la société hébraïque : réunissant en un faisceau ces débris de la doctrine commune au premier groupement humain, nous admettrons que la Religion primitive, dans son essence, comprenait, avec le concept général du sacrifice et le dogme de l'Unité de Dieu, une certaine notion de la Trinité divine et de la Procession des Personnes.

III. — L'ÉCOLE BRAHMANIQUE.

L'ancienne société védique avait laissé oblitérer ou corrompre une part notable de cette Religion primitive. Cela seul suffit à nous montrer que les poèmes du Véda, dont la composition remonte à une époque des plus reculées, n'ont cependant point fait partie du culte initial pratiqué par les premières familles humaines. Il nous appartient maintenant de rechercher l'enchaînement des faits sociaux qui ont conduit les Aryens asiatiques à une corruption doctrinale encore plus avancée.

Le sacrifice pratiqué par la société védique nous apporte encore

la première indication sur ce sujet. Si les hymnes composées par les *Rishis* concernent et décrivent uniquement la combustion de l'offrande, c'est que l'offrande religieuse à laquelle présidaient ces anciens sages consistait en une matière privée de vie, dont la destruction ne pouvait s'opérer que par le feu. Nous avons déjà indiqué le mécanisme matériel du sacrifice védique : il caractérise une société dont la richesse est basée, non sur la possession du bétail, mais sur la production des grains. Dans le milieu social où fut composé le Rig-Véda, on vivait de la *culture,* et d'une culture dans laquelle la valeur de la récolte en céréales primait absolument celle des produits de l'élevage.

Si nous admettons, avec M. Regnaud qui en cite mille exemples, que le terme du vieux sanscrit signifiant au propre « vache » doit ordinairement, dans le Rig-Véda, s'entendre au figuré avec la signification de « libation », nous serons encore plus portés à admettre, chez les Aryens primitifs, la culture comme art nourricier principal, et à traduire, avec M. Pictet, le nom même d'*Arya* par « laboureur », en opposition aux Touraniens nomades (1). Cette manière d'interpréter les hymnes ne conduit point à penser que les Aryas primitifs fussent entièrement privés de bestiaux, — puisque nous voyons le nom des animaux domestiques les plus utiles à l'agriculture, le cheval et la vache, répété continuellement dans les chants traditionnels, mais elle conduit seulement à leur attribuer la culture assez développée comme moyen d'existence spécial à la race.

Telle semble avoir été la condition imposée également par le *Lieu,* aux premiers Pélasges, qui ont transmis à leurs descendants « la religion du foyer » ; tel devait être aussi le mode d'existence des premiers émigrants qui, sortis du massif montagneux arménien par le Nord et par l'Est, n'avaient pas suivi les routes de steppes. En dehors des vastes espaces que parcourent les *Iliat* ou « Familles » des pasteurs nomades, le plateau de l'Iran offrait aux essaims qui se séparaient du premier groupement humain des territoires propres à la culture. Ces territoires, ainsi que j'ai essayé

(1) Pictet, t. II, p. 76, 122. Le même auteur est d'avis que dans le Rig-Véda, l'*homme* est appelé *Kritaya*, c'est-à-dire cultivateur (p. 76).

de le montrer dans le précédent article, s'étendent, presque sans lacune, de la Colchide aux défilés qui s'ouvrent sur l'Inde : ils sont encore de nos jours occupés, pour la majeure partie, par la race des Aryens orientaux, qui demeure séparée des Pasteurs et s'adonne à la culture des grains avec un minimum de bétail (1).

Ce *lieu* convient donc de tous points à ce que nous pouvons connaître de la société védique. Il permet de concevoir, au commencement de la région vers l'Ouest, un point de contact et de coexistence des Pélasges primitifs avec la partie demeurée asiatique de la race aryenne, et par suite d'admettre les rapprochements assez frappants qui ont été relevés entre les origines de la mythologie gréco-romaine et la théogonie issue du Véda.

On comprend aisément que le plateau iranien, dans ses parties cultivables, ait été successivement rempli par les essaims de la race aryenne se dirigeant vers l'Est. Il semble assez difficile de préciser les différentes stations occupées par le rameau de cette race qui a traversé les défilés de l'Himalaya ou de ses contreforts, pour aboutir aux vallées de l'Indus et du Gange. Mais comme la culture du riz est spécialement développée dans la partie la plus brahmanique de l'Inde, je suis porté à croire que la recherche des territoires propres à cette culture n'a pas été étrangère à l'extension lointaine des Aryens védiques.

Or, une région dans laquelle le riz peut être considéré comme la base de la nourriture commence à se dessiner aux pieds du Caucase. Elle se continue à travers les provinces du Ghilan et du Mazandéran, sur les rivages de la mer Caspienne : une bande étroite de terrains alluviaux très fertiles, arrosée par les torrents qui descendent de la chaîne de l'Elbourz et du Demavend (2), dominée par les forêts à luxuriante végétation qui ornent les pentes de ces montagnes, donne au Mazanderan en particulier l'aspect « d'une vallée de l'Inde » (3). La culture du riz comme principale récolte s'étend de là sur toutes les terres cultivables

(1) V. l'article précédent, t. XIV de la Revue, p. 148 (livraison d'août 1892).

(2) Ces monts sont l'objet de légendes primitives se rapportant aux anciens temps des Aryens védiques.

(3) V. Reclus, t. IX, p. 189 ; 161-162, 233, 303, etc. — Malte-Brun, t. II, p. 315, etc.

du Kharossan, et, par les oasis de Balk, de Merw et de Sarrak, ces « portes de l'Inde » (1), va rejoindre les défilés de Hérat et de Kandahar. Au reste, qui donc en lisant les récits des explorations effectuées dans toute cette région, n'a été frappé des récriminations exhalées par les voyageurs sur l' « éternel *pilau* de riz bouilli » qu'on leur sert à chaque repas, à pleines soupières?

Sous ce climat, si rapproché de la zone desséchée des steppes, non seulement la culture du riz, mais toute culture en général, nécessite l'arrosement des champs, l'*irrigation*. Depuis les bords de la Caspienne jusqu'à la grande oasis de Boukhara, la méthode agricole est la même : les ruisseaux qui roulent aux flancs des montagnes, arrivés au bas de la pente, sont divisés en une multitude de rigoles au moyen desquelles, deux fois par an, les champs sont immergés complètement. La terre ayant été recouverte d'une couche d'eau pendant quinze jours ou trois semaines, on fait écouler ensuite cette eau, et l'on sème ou l'on plante. La végétation est rapide et vigoureuse sur ce sol saturé d'humidité jusque dans ses couches profondes; tout champ privé d'eau reste, au contraire, stérile (2). Ceci s'applique, je le répète, à la culture en général, sur les terrains cultivables qui traversent la zone des steppes ou des alizés terrestres. L'hypothèse énoncée plus haut touchant la culture spéciale du riz au sein de la société védique convient donc uniquement à l'extension lointaine de la race védique à la recherche des terrains les plus arrosés, et non aux conséquences sociales que nous pouvons tirer de la méthode agricole basée sur l'irrigation.

La pratique du travail agricole, d'après les observations faites jusqu'à ce jour sur les sociétés tant anciennes que modernes, n'atteint pas par elle-même le principe sur lequel repose la constitution de ces sociétés. Une race sortie du berceau premier des hommes avec le régime de la communauté familiale, et se livrant à la culture, conservera d'autant mieux sa constitution intime, que les détails de son art nourricier favoriseront le maintien d'un

(1) Reclus, t. IX, p. 224.

(2) V. Cte de Cholet, *Excursion en Turkestan et sur la frontière russo-afghane*, p. 32. — Reclus, t. IX, p. 144 à 146, etc.

groupement nombreux dans le travail. C'est là précisément le cas des Aryas primitifs : l'exploitation des champs irrigués exige à certains moments la mise en œuvre de nombreux travailleurs agissant de concert ; elle ne demande que des efforts relativement peu pénibles. La division des eaux dans des rigoles et leur évacuation ne dépassent pas les forces et la portée des communautés ordinaires de paysans, et il n'y a pas de raisons pour y faire intervenir un patron éminent. Les Aryens primitifs doivent donc être considérés, en vertu de leur travail même, comme *une nation composée de paysans en communauté* : forme sociale au sein de laquelle il ne se crée pas d'aristocratie dirigeante.

Mais, d'autre part, la culture à l'aide d'irrigations par rigoles implique une sédentarité beaucoup plus complète que *la culture rudimentaire mêlée à la vaine pâture* : on peut transporter son bétail, sa charrue, sa maison même de temps en temps, pour rechercher des sols nouveaux : on ne peut déplacer les ruisseaux auxquels les champs aryens doivent leur fertilité, ni en étendre indéfiniment les bienfaits. Cette race agricole antique, limitrophe des steppes, et que je qualifierai de « Bactrienne » pour me conformer à l'usage, est donc cantonnée au pied des montagnes ou au bord des cours d'eau, sur d'étroites surfaces arrosables où elle s'agglomère.

Si les nécessités du travail impliquent la persistance d'un lien de communauté étendu, les difficultés d'intérêt, la sédentarité et l'agglomération mêmes conduisent à une réduction de la famille habitant et vivant en commun, à la division et à la multiplication des foyers. Dès lors, — et c'est là un fait d'observation générale chez toutes les races au sein desquelles la culture devient moins extensive, — le culte sort de la famille (1) : chaque famille restreinte ne peut avoir son membre chargé spécialement du service religieux, et le clergé s'établit sous forme de corporation recrutant et instruisant ses membres. Dans le cas spécial qui nous occupe, on peut se rendre compte qu'il aurait été bien difficile de trouver à chaque foyer de paysan un homme ayant le loisir et

(1) V. Le Play, *Ouvriers européens*, t. I, p. 148.

la capacité de composer ou de retenir par la seule mémoire, à défaut d'écriture, la totalité ou la majeure partie des onze mille distiques du Rig-Véda. La composition des hymnes est évidemment le fait d'une école religieuse très ancienne, chargée de suppléer par des sacrifices publics et solennels à l'insuffisance du culte privé, maintenu d'abord traditionnellement par les premiers patriarches, ancêtres de la race.

Or, dans une société composée de communautés agricoles, et impropre par cela même à enfanter une aristocratie, à qui appartiendra l'influence dominante, l'initiative nécessaire, en un mot, le gouvernement des intérêts généraux?

Ainsi qu'il résulte des observations de Le Play, la première et la plus considérable influence, dans les démocraties à base agricole d'où le grand patron rural est absent, appartient aux ministres du culte : il n'existe en effet, dans un milieu de ce genre, aucune fonction générale et supérieure autre que celle du clergé. De cette situation naît, par exemple, l'action prépondérante du curé dans les paroisses du Canada. De même, l'influence exercée chez les Celtes primitifs par les Druides, qui se maintint intacte jusqu'au moment où elle fut combattue, puis dominée par celle d'une aristocratie formée d'immigrants nouveaux, plus riches et plus forts que les membres égaux des clans démocratiques arrivés les premiers (1).

Mais la stabilité plus grande et l'agglomération plus dense, dues à la culture par irrigation, devaient donner à ce phénomène, au sein de la société védique, une intensité particulière : sous l'empire de ces deux causes, qui sont *restrictives des communautés de famille et d'habitation,* l'aide d'un corps religieux devient d'autant plus indispensable aux pères de famille pour maintenir la tradition, la morale et l'honnêteté publiques. Cette aide est d'autant plus indispensable ici, que le travail des champs irrigués impose à certains moments *un groupement nombreux plus compréhensif que la famille,* et dans lequel il importa souverainement de faire régner l'ordre et la paix. Le père, lui, ne peut

(1) Voir, dans la *Science sociale,* « Les Celtes », 2e article, t. XI, p. 495 et suiv.

imposer son autorité que *dans la maison ou aux gens de la maison*, groupe réduit : il faut qu'un élément social supérieur intervienne pour procurer le bon accord *entre plusieurs maisons* dans le groupement plus étendu relatif à la culture irriguée. A défaut d'aristocratie, le clergé sera ce rouage social.

Remarquons-le, cependant : le pouvoir qui résulte de ce fait pour les confréries, ou Écoles védiques, est une *influence* sur les faits de la vie publique, et non *un acte de patronage* dans la direction du travail. Les paysans aryens pouvaient alors, comme ils le font encore, procéder sans l'immixtion d'aucune autorité supérieure à l'aménagement de leurs eaux et à la culture de leurs terres : il ne s'agissait là que de simples rigoles dérivées de cours d'eau petits ou grands, et non de ces travaux gigantesques de barrage, de canalisations et de chaussées destinées à répartir le flot roulant de la crue d'un grand fleuve : travaux dont la fondation et l'entretien nécessitèrent sur les bords du Nil la présence d'un grand Patron placé au sommet d'une société hiérarchisée.

Ainsi tenues à l'écart de la direction du travail général, les Écoles Védiques ne pouvaient se livrer elles-mêmes à un travail qui leur fût propre : dans une société basée sur le type du « domaine plein », dénuée d'initiative, très agglomérée, il n'y avait point place pour une industrie de transports lointains et pour un commerce développé. Le fondement sur lequel reposent l'indépendance et la prospérité des Confréries religieuses dans les Déserts échappait aux Écoles védiques. Pour celles-ci, la base de leur influence, de leur pouvoir, restait uniquement et exclusivement *la nécessité d'un culte venant au secours des familles pour le maintien de l'honnêteté et de la paix publique* : en termes plus précis, ce pouvoir était appuyé simplement *sur la possession du Véda primitif,* du recueil transmis par la mémoire, qui contenait à la fois et la règle du sacrifice public, et les formules traditionnelles, accompagnement obligé de cet acte religieux. C'est là une base fragile pour asseoir l'influence et l'indépendance d'une classe dominante, et c'est cependant la seule qui permet à une telle classe de s'élever au-dessus du niveau

commun dans les milieux de communautés paysannes pareils à celui de la société védique. Aussi, dès qu'une force étrangère fait irruption dans l'une de ces sociétés, la situation du prêtre aryen est de suite ébranlée et finalement ravalée. Je citerai en exemple l'invasion des Mèdes sur le plateau iranien. Lorsque ces envahisseurs vinrent imposer leur joug aux cultivateurs établis dans les régions montueuses de ce pays, les prêtres mazdéens continuèrent leur ministère au milieu de la race assujettie : les nouveaux maîtres n'eurent garde de détruire cet organisme propre à maintenir la paix et l'ordre; ils finirent même par associer à la puissance de l'État le prestige de l'ancien culte : mais dans quel état de servitude et d'humiliation ! Quand Darius, fils de Vistapça, un Aryen, ressaisit le pouvoir royal, grâce à une heureuse réaction, les Mages ne purent remonter au rang d'où ils étaient déchus ; et, du temps d'Hérodote, on voyait encore le prêtre avestique, serviteur à gages du Grand Roi, convoqué par ordre au sacrifice offert par les particuliers au profit de l'État : le malheureux, devant les quartiers bouillis d'une génisse immolée d'avance, chantait la théogonie, l'hymne mystérieuse du sacrifice igné (1)!

Voilà à quelle condition vile aboutit la puissante caste des prêtres aryens, lorsqu'un autre pouvoir quelconque s'élève dans la société qu'elle dirige : incapable de résister, parce qu'elle détient uniquement une influence basée sur la possession d'un livre, et non une force appuyée sur une action patronale, elle subit le joug et consent même à toutes les altérations doctrinales qui plaisent au pouvoir. Si un clergé placé ailleurs dans des conditions d'influence semblables résiste à la pression du pouvoir, maintient intactes sa dignité et sa doctrine, c'est un contraste impossible à expliquer par les faits purement humains.

Avant les temps de l'invasion mède sur le plateau de l'Iran, tout nous porte à croire que les Écoles védiques et avestique présidèrent pendant de longs siècles, sans opposition, aux destinées des communautés paysannes restreintes dont elles dirigeaient les sacrifices : elles ne rencontraient comme rivales ni une aris-

(1) V. Hérodote, I, 132.

tocratie nationale, ni une domination étrangère. Dans cette situation prospère, les Écoles des Prêtres aryens sentaient cependant que la base de leur influence, de leur pouvoir comme gouvernement, restait toujours la même : non pas un fait de patronage, de direction du travail; non pas un travail productif qui leur fût personnel ; mais uniquement la possession des formules, et la nécessité du culte traditionnel qui en dérivait pour le maintien de la paix sociale, en particulier dans le groupement plus compréhensif que la famille, institué pour la culture à rigoles.

Placés ainsi, par la constitution même de la société, à l'écart des intérêts et des choses pratiques, confinés dans la sphère des spéculations et de l'idée pure, les premiers *Brahmes* (nous pouvons déjà leur attribuer ce nom, qui signifia d'abord *libation* et ensuite *prière*) (1) développèrent les hymnes primitives reçues des anciens; ils construisirent autour de la donnée si simple du sacrifice igné, — qui était leur seul point d'appui, — cet amas de métaphores étranges et *cascadantes* dont le sens et l'enchaînement échappaient forcément au vulgaire. Tout en suivant la pente de leur esprit sevré de toute application pratique et réelle, ils élevaient ainsi une ligne de fortifications, une barrière jalouse protégeant la position qu'ils occupaient.

Un important rameau de la société védique a été longtemps soustrait à l'immixtion des envahisseurs du Nord. Plaçant entre eux et lui le formidable rempart de l'Himalaya, le rameau brahmanique de la race aryenne a retrouvé, sur les rives du Gange, un lieu qui convenait de tous points à son ancienne constitution sociale ; il avait emporté avec lui, dans son exode, le Livre vénéré des Hymnes, possédé par ses prêtres. Dans ce nouvel établissement qui resta longtemps isolé du reste du monde, la caste brahmanique devait arriver à l'apogée de sa puissance.

Pour elle, comme pour l'ancienne École védique, le fondement de l'influence gouvernementale qui lui était dévolue restait toujours la possession du Véda, du Livre déjà compliqué et rempli de mystères par ses prédécesseurs : la même nécessité la rivait

(1) V. Regnaud, p. 145.

à ce livre, comme à son unique moyen d'existence et de pouvoir. Avec une activité fiévreuse, pour la conservation et l'accroissement de son influence, la caste brahmanique se mit à fouiller, à commenter, à développer, à torturer le Véda. Sur les bords du grand fleuve sacré, le paysan aryen, dans ses communautés restreintes, dans le domaine du travail et de l'existence journalière, resta en tout semblable à ce qu'avaient été ses ancêtres : simple, bon, pacifique, nonchalant, imprévoyant (1); tantôt nageant dans l'abondance, versant dans le sein des Brahmes d'abondantes aumônes de riz, tantôt succombant par milliers sous l'étreinte de la famine; dénué de patronage effectif et de cette direction supérieure qui fait progresser les races; tandis qu'en haut de l'échelle la caste brahmanique, dynastie de penseurs abstraits et subtils, planant au-dessus des réalités de la terre, élaborait fanatiquement les textes nuageux du Véda. Elle en tira un immense chaos de commentaires et de légendes, s'éloignant de plus en plus du thème primitif des Hymnes et de leur sens précis. Elle fit de ce chaos le monument de l'histoire, la base de la législation, de la littérature et des arts, en un mot de tout le mouvement intellectuel de la race. L'état d'esprit des Indiens actuels est le fruit du Brahmanisme.

L'Inde contemporaine, par son origine ethnique, appartient à cette race aryenne de laquelle les peuples européens sont également issus. Cependant, dès le premier regard, nous sommes frappés du caractère étrange et déséquilibré qui s'attache à toutes les productions du génie hindou. En étudiant la société védique, j'ai essayé de mettre en lumière, à partir de son lointain début, l'enchaînement de faits sociaux qui a produit ce singulier génie, pétri d'extravagance et de futilité, et où respirent néanmoins encore la douceur de l'esprit pacifique et la majesté des traditions primitives du genre humain.

(*A suivre.*) A. DE PRÉVILLE.

(1) V. A. Chevrillon : *Dans l'Inde,* p. 224, etc.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LE CRÉDIT AGRICOLE.

La Chambre des Députés a entendu au mois de juillet, en première lecture, la discussion relative au Crédit agricole. Deux projets de loi, présentés l'un par M. Méline, l'autre par M. Hubbard, un troisième projet non encore déposé, mais promis par le Gouvernement, plusieurs discours étudiés, sont venus prouver aux agriculteurs qu'on ne les abandonnait pas. Nos législateurs ont pu dire à leurs mandataires ruraux : « Mes bons amis, nous ne vous avons pas oubliés, là-bas, à Paris ; nous avons travaillé pour vous. »

Ce résultat, le principal aux yeux de plus d'un député, est assez peu intéressant pour nous, mais la question du crédit agricole offre par elle-même une importance considérable. Elle est pleine d'aspects variés et prend une tournure toute différente suivant les contrées où on l'observe, suivant la catégorie d'agriculteurs à laquelle on s'attache. De là, les conceptions bizarres de ceux qui cherchent, dans la déduction logique d'un soi-disant principe, le moyen d'organiser le crédit dans les campagnes. Beaucoup de ces conceptions témoignent d'une bonne volonté réelle, mais ne répondent que très imparfaitement au but qu'elles se proposent ; tantôt elles le dépassent en créant des organismes com-

pliqués pour servir un intérêt simple, parfois même un intérêt inexistant; tantôt elles ne peuvent l'atteindre ou le méconnaissent. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de vouloir *faire quelque chose pour ces pauvres agriculteurs,* il faut encore faire ce que réclame leur situation : par conséquent il faut la connaître, se rendre bien compte du besoin qu'on veut servir. Je parle ici, bien entendu, pour les gens qui se préoccupent de servir ce besoin et non pour les politiciens qui se proposent de l'exploiter; à ceux-ci, il suffit de connaître les apparences, puisque c'est de ces apparences qu'ils désirent tirer profit; les autres sont plus exigeants.

I. — LA CLIENTÈLE DU CRÉDIT AGRICOLE.

Un agriculteur qui emprunte de l'argent ne fait pas nécessairement une opération de crédit agricole. Le propriétaire qui se ruine à bâtir, à chasser, ou à mener grand train; le père de famille obligé de recourir temporairement aux emprunts pour l'éducation de ses nombreux enfants ne sont en aucune manière ses clients; ce sont des agriculteurs qui ont besoin de crédit, mais pour un fait absolument étranger à l'agriculture.

Au contraire, le cultivateur désireux d'améliorer son fonds, ou, simplement, de l'exploiter, mais retenu par la difficulté de se procurer de l'argent, ou par le taux exagéré des intérêts qu'on lui demande, est proprement le client du crédit agricole. C'est lui qui a besoin de le voir bien organisé. C'est lui que visent les projets de loi actuellement en discussion.

Or cet homme n'existe pas partout en France.

En premier lieu, la routine retient beaucoup de nos agriculteurs loin de tout projet d'amélioration coûteuse. Pour un grand nombre d'entre eux, c'est folie que de risquer de l'argent en le confiant à la terre; mieux vaut, à leur sens, le placer dans des opérations financières auxquelles on ne comprend rien que d'en diriger l'emploi soi-même. Les prudents achètent de la rente ou des obligations de chemins de fer avec leurs économies; quel-

ques-uns, de plus en plus rares, se font un sérieux *bas de laine* et, pendant que leur épargne va s'engloutir dans la dette publique, féconde des entreprises éloignées, ou sommeille improductivement, leur terre continue à souffrir de l'absence de ces capitaux qu'elle a produits et qu'on lui refuse.

Laissons de côté ces attardés qui n'ont rien à faire, évidemdemment, avec le crédit agricole et venons-en aux hommes éclairés, se rendant compte des nécessités de la culture moderne, et décidés à y satisfaire.

Tous ne sont pas encore des clients du crédit agricole.

Le grand propriétaire trouve du crédit très facilement, à des conditions acceptables, et dans tous les pays de France. Très souvent, d'ailleurs, il est capitaliste en même temps qu'agriculteur et peut, sans recourir au crédit, se constituer un fonds de roulement, le mettre en dépôt dans une banque si les opérations auxquelles il se livre exigent à un moment donné de gros déboursés, plus simplement, combiner ses époques de payements avec ses époques probables de recettes et garder par devers lui une somme relativement peu considérable. Si une grosse dépense lui incombe, s'il veut augmenter son cheptel d'exploitation, drainer une partie humide de sa propriété, aménager, agrandir, ou reconstruire ses bâtiments de ferme, les bourses de ses voisins ou les caisses des banquiers lui seront ouvertes aisément, s'il n'est pas en mesure de fournir lui-même et immédiatement les fonds nécessaires à ces améliorations.

A quoi bon, par conséquent, organiser un crédit spécial pour un homme qui trouve déjà du crédit autant qu'il en a besoin?

Évidemment, ce n'est pas pour lui que M. Méline a conçu son projet de loi.

Ce n'est pas davantage pour les tenanciers de ce grand propriétaire, ou du moins, si on les a eus en vue, on ne leur a pas rendu service, car ni le métayer ni le fermier ne peuvent avoir recours au crédit agricole.

Prenons d'abord le métayer. Lui est bien déjà le client du crédit agricole, si vous voulez, mais d'un crédit spécial et depuis longtemps existant. Il est pauvre, il n'offre généralement comme

garanties qu'une probité un peu vague et la main-d'œuvre dont il dispose ; néanmoins, un propriétaire lui confie non seulement une terre, mais un cheptel d'animaux, d'instruments de culture, de fourrages, parfois fort important, plus une habitation, des bâtiments d'exploitation, en un mot tout ce qui lui est nécessaire pour tirer parti de la force de ses bras et de sa connaissance des procédés de culture.

Un homme auquel on a déjà tant prêté sur sa bonne mine ne saurait avoir de crédit d'aucune espèce ; de plus, il n'aurait que faire du crédit agricole, puisque toutes les améliorations dont il pourrait avoir l'initiative sont exécutées aux frais du propriétaire. Lors même qu'il s'agit d'améliorations devant produire un effet de courte durée, d'achat d'engrais, par exemple, et que le métayer contribue à la dépense qu'elles occasionnent dans une certaine mesure, c'est toujours le propriétaire qui fait l'avance, c'est lui qui est responsable vis-à-vis du marchand ; le métayer n'est donc jamais arrêté par l'exiguïté de ses ressources dans la voie du progrès agricole. On remarque même dans certains pays, — j'en vois tous les jours la preuve autour de moi. — que les métayers pauvres sont beaucoup plus disposés à faire des améliorations coûteuses que les métayers riches. Les premiers n'ont rien à risquer, en somme ; les seconds redoutent de compromettre l'argent déjà acquis et préfèrent renoncer à un bénéfice possible plutôt que de s'exposer à un risque. Aussi les voit-on opposer à leurs maîtres toutes les ruses que peuvent suggérer la prudence et la force d'inertie combinées, pour écarter, retarder ou restreindre les essais onéreux. Un propriétaire de mes voisins m'en citait, il y a quelques jours, le curieux exemple que voici : l'automne dernier, voulant se rendre compte de l'effet des scories de déphosphoration sur ses emblavures, il avait remis quelques sacs de cet amendement à son métayer, — un métayer cossu, — en lui faisant ses recommandations expresses sur la façon de l'épandre, le temps qui convenait pour ce travail, etc. Les scories ne devaient rien coûter au métayer ; c'était un simple essai que mon voisin désirait faire à ses frais ; il ne prévoyait donc pas de résistance ; mais le métayer, qui flairait un succès

possible de l'expérience, sentant bien que, si elle réussissait une fois, il n'aurait plus de bonnes raisons à opposer contre l'emploi de *ces poudres,* comme il disait, ne trouva rien de mieux que de les épandre au moment le moins favorable et dans les plus mauvaises conditions; il avait prévu que l'exécution fidèle des ordres qu'il avait reçus pourrait aboutir l'année suivante à lui faire sortir de l'argent de sa poche! A l'inverse, un autre métayer du même propriétaire, celui-là sans avances et chargé de famille, accepte volontiers les conseils, s'applique à les suivre, consent à toutes les dépenses jugées utiles par son maître et fait, en somme, dans une mesure assez modeste, de l'agriculture progressive.

Je me suis étendu sur ces exemples parce qu'ils montrent bien de quelle manière le crédit agricole, si bien organisé qu'on l'imagine, reste étranger aux pays de métayage. Le métayer ne peut trouver de crédit, pour des dépenses améliorantes, que chez son maître, parce que ces dépenses ne peuvent jamais se faire que par son maître.

Le fermier est beaucoup plus indépendant. Tant qu'il ne sort pas des conditions de son bail, il peut faire, sur la terre dont on lui a consenti la jouissance, toutes les modifications qu'il juge utiles; il peut augmenter son cheptel et l'augmenter à ses frais, sans participation du propriétaire; il peut tenter de véritables opérations agricoles, par exemple l'achat de bestiaux à engraisser, d'étalons de choix, toutes choses qui exigent de l'argent et pour lesquelles il est seul à payer. Le fermier, obligé de pourvoir lui-même aux avances de capitaux qui augmentent la productivité de son fonds de terre, peut donc avoir réellement besoin de crédit pour un objet tout agricole; mais ce crédit est dangereux pour lui. On a beaucoup parlé de diminuer le gage du propriétaire pour faciliter au fermier la réalisation des emprunts qui lui sont nécessaires, sans s'apercevoir que le propriétaire, une fois son gage diminué, deviendra forcément plus exigeant pour le paiement des fermages, ne pourra pas accepter de délais, et que, par suite, le fermier se trouvera toujours sous le coup d'un renvoi immédiat, dès que son exactitude sera en défaut. Ce que les

facilités de crédit donneront au fermier d'une main, elles le lui enlèveront de l'autre. A supposer, par conséquent, qu'une organisation quelconque du crédit agricole vienne à se fonder en France, les fermiers n'en formeraient jamais la clientèle normale.

Si la France était exclusivement composée de grandes propriétés possédées par des familles riches et exploitées par des tenanciers, il n'y aurait donc pas lieu d'étudier les projets de M. Méline, et M. Méline, lui-même ne les aurait pas conçus. Le crédit agricole serait sans objet.

Cela est tellement vrai, qu'en Angleterre, là où la grande propriété est le fait absolument dominant, le nom même du crédit agricole ne répond à aucune idée. Un auteur qui a poursuivi avec beaucoup de soin une enquête juridique très complète sur ce sujet, s'étant adressé à un magistrat anglais pour savoir comment le crédit agricole fonctionnait dans son pays, reçut de lui cette réponse : « Je regrette de ne pas pouvoir vous donner les renseignements que vous me demandez : je ne sais pas même ce que veut dire cette expression de crédit agricole (1) ».

Le grand propriétaire anglais est en général aussi un capitaliste; en tout cas, sa situation même de grand propriétaire lui permet de trouver sans peine tout le crédit dont il peut avoir besoin. Quant au petit propriétaire, on sait qu'il n'existe pour ainsi dire pas en Angleterre; depuis longtemps déjà, il a été évincé, absorbé par son puissant voisin, le *landlord;* il lui a vendu son lopin de terre pour arrondir encore le grand domaine, et il est devenu tenancier, ouvrier de manufacture, gardeur de moutons en Australie, ou colon dans le Far West. Cela n'est pas vrai seulement de l'Angleterre, mais aussi de l'Écosse. Même dans les *Highlands,* qui paraissaient devoir échapper par leur peu de fertilité à cette absorption, la grande terre de chasse a remplacé en maints endroits les *cottages* modestes, entourés de quelques acres, où vivait le petit paysan (*crofter*). On a même donné un nom à cette opération, tant elle est fréquente; cela s'appelle *clearance*, c'est-

(1) Louis Durand, *Le Crédit agricole en France et à l'Étranger;* Paris, Chevalier-Marescq, 1891.

à-dire renvoi en masse, non pas qu'on emploie la force pour chasser le *crofter,* mais parce qu'il ne peut pas résister, en fait, aux offres d'argent qu'on lui propose (1). On sait d'ailleurs que le Parlement s'est ému de cette situation et qu'un projet de loi a été étudié pour l'encouragement de la petite propriété. En somme, les Anglais ont peu de paysans-propriétaires.

Grâce à Dieu, nous ne sommes pas en France dans la même situation. Le paysan français existe. Le crédit agricole peut donc avoir chez nous un objet et un objet intéressant.

Il ne faudrait pas croire cependant que, partout où il y a des paysans-propriétaires, le besoin du crédit agricole se fasse sentir. Dans certaines contrées où le nombre de ces paysans n'est pas très considérable, ils trouvent toutes les facilités pour emprunter dans leur voisinage ce qui leur est nécessaire. Tous les jours, j'en vois la preuve autour de moi (2), et maintes fois j'ai été surpris de la confiance avec laquelle des domestiques, des métayers, prêtaient sur simple parole, sans billet, parfois même sans témoins, des sommes relativement importantes, à un voisin possédant du bien. Un beau jour, le susdit voisin perd sa femme ou marie sa fille; un règlement d'affaires quelconque l'oblige à avouer ses dettes; son crédit se trouve ébranlé; de mauvais bruits circulent sur son compte; alors le créancier trop confiant vient, en se grattant la tête d'un air triste, me raconter comment il lui a prêté mille francs. « Avez-vous un billet? — Non, Monsieur. — Vous a-t-il payé régulièrement les intérêts? — Pas toujours, il me doit deux années. — Tâchez de vous faire faire un billet. — Mais, Monsieur, il ne sait pas signer. »... Alors le problème devient d'une extrême difficulté. Naturellement le débiteur, qui tient le bon bout, ne consent pas facilement à se rendre chez un notaire pour passer une obligation en règle; en général, il se met en fureur contre son créancier, lui dit que jusque-là il l'avait cru son ami, mais que maintenant il le connaît mieux, que d'ailleurs il a assez de terre au soleil pour payer plus d'argent qu'il ne lui en

(1) Voir sur cette question *The Highland Clearances*, by Alexander Mackensie; Inverness, 1883.

(2) Dans les cantons de Confolens et de Chabanais, département de la Charente.

devra jamais, etc... Après quoi, on se calme de part et d'autre, on s'attable au cabaret et, grâce à quelques libations, la confiance renaît au cœur du créancier. Ce qui la fortifie encore, c'est que si d'une part, le remboursement est long à venir, d'autre part, les pertes totales sont peu fréquentes. Quand un journalier, un domestique, ou un métayer, a éparpillé son épargne en une série de placements de ce genre, il achète un peu de terre pour avoir une raison honnête de « faire rentrer son argent », c'est l'expression reçue; alors le débiteur n'a plus aucun prétexte pour se fâcher et, à grand'peine, à la suite de démarches, il finit par rembourser, la plupart du temps en empruntant de nouveau à quelque autre voisin.

Dans un pays où les choses se passent ainsi, ce n'est évidemment pas faute de crédit si l'agriculture ne progresse pas; mais de semblables usages n'existent autour de moi que par suite de la réunion de deux circonstances principales, qui sont loin de se retrouver partout.

La première, c'est le petit nombre de paysans-propriétaires. Dans la commune que j'habite, les quatre cinquièmes au moins de la terre sont entre les mains de personnes qui cultivent par tenanciers, par métayers ordinairement. La clientèle du crédit agricole est donc restreinte.

En second lieu, les serviteurs à gages employés, soit dans les exploitations rurales, soit même dans les maisons bourgeoises, sont peu lettrés, peu dégourdis, assez attachés au sol, très défiants des valeurs de bourse, dont il ne comprennent en aucune manière le mécanisme. Une obligation de chemin de fer représentée par un morceau de papier leur donne bien moins l'idée d'une créance, que la promesse verbale d'un individu qu'ils connaissent, qu'ils rencontrent souvent, et qui a du bien. Je vois encore l'air désappointé d'une cuisinière, à laquelle sa maîtresse avait acheté du 3 % en échange des économies que celle-ci lui avait remises : « C'est bon, ce papier? » disait-elle, et malgré les assurances qu'on lui donnait, elle hochait la tête d'un air incrédule. Remarquez au surplus que les placements mobiliers sont presque toujours chez ces gens-là des placements provisoires; c'est

en attendant d'acheter de la terre qu'ils « mettent leur argent à intérêt ». Mais la terre est le but de leur épargne. Prêter à celui qui a de la terre, c'est déjà se rapprocher de cette réalité désirée.

Il y a encore en France plusieurs pays de ce type, plusieurs contrées où les deux conditions que je viens d'indiquer se trouvent réunies. Dans ces pays, l'épargne locale ne cherchant pas son emploi au dehors, suffit à alimenter le crédit agricole; celui-ci est organisé tout naturellement, et fonctionne sans aucune difficulté.

Qu'une seule de ces conditions disparaisse, la situation se modifie singulièrement.

Je me trouvais, il y a peu de temps, dans un coin de l'Auvergne, non loin d'Issoire, où les grandes propriétés sont aussi rares que les petites le sont aux environs de Confolens (1); là, c'est la race paysanne qui exproprie, en fait, les propriétaires ne travaillant pas de leurs mains; c'est son âpreté au gain et son énergie qui font reculer de plus en plus les anciens maîtres du sol; sous l'influence d'une série de causes, que je n'ai pas à examiner en ce moment, le nombre des petits domaines va toujours croissant; dès aujourd'hui, ces petits domaines occupent la plus grande partie de la surface cultivée. Voilà bien notre première condition absente, retournée même; la seconde subsiste encore, car dans cette partie de l'Auvergne le paysan est fortement attaché au sol; il n'émigre pas dans le commerce, comme son voisin le montagnard du Cantal; s'il va chercher temporairement en dehors de sa province un travail lucratif, c'est avec l'idée bien arrêtée de revenir y acheter de la terre; l'emploi de son épargne est donc absolument agricole.

Mais le seul fait de la prédominance de la petite propriété suffit pour renverser l'équilibre entre l'épargne locale et les besoins du crédit agricole. Il y a plus de demandes d'emprunts que d'offres de prêts, et cet écart s'augmente de deux façons, d'abord par

(1) Je prie le lecteur de se rappeler que les expressions *grande propriété* et *petite propriété* ont, en Science sociale, un sens précis et spécial. Toute propriété détenue par une famille qui la fait cultiver par tenanciers est une *grande propriété*, sans être nécessairement ce qu'on appelle, dans le langage courant, *une grande terre*.

le fait même que les petits propriétaires sont plus nombreux, ensuite parce que ces petits propriétaires employant peu de salariés et pas de tenanciers, il y a sur place moins d'individus disposés à prêter le montant de leurs épargnes. Ne l'oublions pas, en effet, ce sont les domestiques de culture et les tenanciers qui consentent les prêts débonnaires dont nous avons parlé plus haut. Ainsi la clientèle du crédit agricole se restreint du côté des prêteurs, en même temps qu'elle se développe du côté des emprunteurs.

Le résultat naturel de cette nouvelle situation, c'est l'usurier rural. Dans le coin de l'Auvergne dont je parle, il s'incarne le plus ordinairement dans la personne du marchand de bétail. Cela se comprend : l'homme qui est arrivé péniblement à payer un ou deux hectares de terre, et dont la petite épargne a été complètement absorbée par cette opération, se trouve, dès le premier jour, en face d'une dépense nouvelle à effectuer et d'une dépense relativement considérable; il lui faut du bétail, une vache au moins; le marchand a précisément son affaire, une bête d'un prix peu élevé, deux cent cinquante ou trois cents francs, qu'il lui vendra à crédit. Naturellement le paysan la prend, tout en se rendant compte qu'il la paie cinquante francs de plus qu'elle ne vaut, mais sachant aussi que le marchand l'*attendra*. Arrivé chez lui, au bout de quelques jours, il s'aperçoit que la vache n'a pas de lait, ou ne veut pas se laisser traire, ou bien est phtisique, bref, qu'il lui est impossible de la garder. A la foire prochaine, il raconte sa mésaventure au marchand : celui-ci, bon homme, offre de changer la vache mauvaise contre une autre; le paysan n'aura à payer que la différence de prix entre l'ancienne et la nouvelle, un *petit retour,* et le voilà qui arrive à devoir quatre cents francs au marchand; parfois l'opération d'échange se renouvelle et la dette monte encore, et le malheureux propriétaire finit par avoir un animal médiocre qui lui revient à un prix élevé. C'est tout ce que désire son créancier complaisant. La différence entre la valeur réelle de la vache et la somme qu'il doit représente les intérêts très usuraires du prêt consenti; si le paiement se fait sans trop de retard, le bénéfice est énorme : s'il faut l'attendre un ou deux ans, c'est encore du 15 % ou 20 %.

Aussi le marchand de bétail devient-il souvent, dans ce pays-là, un gros richard de campagne, ventru, important, connu de tous, une de ces divinités païennes qu'il ne faut pas mettre contre soi, quand on est prudent. Qui peut assurer qu'il n'aura jamais recours à ses *services!* De là ce fait curieux et souvent constaté dans ces parages, que le marchand de bétail est un favori du suffrage universel, en tous cas un grand électeur.

Voilà un petit coin de France où l'organisation du crédit agricole rendrait évidemment des services. Il serait désirable de faire échapper aux griffes de l'usurier ces paysans laborieux et énergiques, dont il entrave la marche vers la propriété, dont il compromet l'avenir.

Dans presque tous les pays où les petits domaines abondent, l'usurier rural se trouve sous une forme ou sous une autre; vous le rencontrerez aussi dans ceux où l'épargne locale est très faible, ou bien détournée de tout emploi rural. Ce sont les pays qui formeront la clientèle naturelle du crédit agricole; c'est là qu'il importe de l'organiser.

Remarquez, en passant, que M. Méline représente précisément un de nos départements de l'Est, pays de petite propriété où règne l'usure agricole. En Allemagne, c'est en Saxe, dans le Wurtemberg, dans les provinces rhénanes, là où prévaut le morcellement des terres (1), que sont nées naguère les institutions de crédit agricole connues sous le nom de *Caisses Raiffeisen*, et qui servent aujourd'hui de type à toutes les créations de ce genre.

Ces faits montrent bien à quel point la question du crédit agricole est liée à l'existence de la petite propriété; ils délimitent nettement sa clientèle et nous mettent bien en face du véritable besoin à servir. Mais comment peut-on le servir?

II. — LE MÉCANISME DU CRÉDIT AGRICOLE.

Le crédit agricole rencontre une difficulté particulière. Les organismes du crédit, tels qu'ils fonctionnent, suffisent à l'industrie

(1) E. Reclus, *Géog. universelle*, t. III, p. 522 et 908.

et au commerce; l'agriculture, elle, ne peut pas y recourir utilement, du moins la petite culture, celle qui fournit la clientèle du crédit agricole.

C'est là un fait. Les banques acceptent et escomptent le papier de tout industriel ou de tout commerçant même modeste, honorablement connu sur la place; elles refuseraient la traite signée par un paysan.

Quelques députés ont pensé que, pour donner une solution au problème du crédit agricole, il suffisait de faire cesser cette différence de traitement, en forçant certaines institutions dépendant plus ou moins étroitement de l'État, — la Banque de France, notamment, — à accepter le papier des cultivateurs.

Mais ce n'est pas l'effet d'une mauvaise volonté particulière qui ferme impitoyablement aux agriculteurs les caisses des institutions de crédit; si celles-ci refusent de faire des affaires avec le paysan, et perdent par suite cette occasion de profit, c'est qu'elles ont de bonnes raison d'agir ainsi.

J'en aperçois au moins deux, pour ma part.

La première, c'est que le petit cultivateur n'est pas connu du banquier; tandis que le petit commerçant vit près de lui, dans la petite ville ou le bourg, le petit cultivateur, confondu, par la modestie de sa situation, dans la masse populaire, et perdu au fond des terres, ne lui offre, à lui banquier, aucune garantie personnelle; il vit ignoré; or c'est sur la confiance, par suite sur la connaissance, que le crédit se fonde.

La seconde raison est plus grave encore, car à supposer que le banquier se décidât à avancer les fonds, elle suffirait à rendre vaine et dangereuse l'opération de crédit ainsi consentie. Les usages de la banque ne permettent pas en effet de délais supérieurs à trois mois. En trois mois, le commerçant peut écouler sa marchandise, recevoir le payement et payer à son tour. En trois mois, l'agriculteur ne peut pas généralement retirer de ses améliorations un profit liquide; au bout du trimestre, il ne sera pas mieux qu'à son début capable d'acquitter avec l'argent de ses produits le prix de la charrue perfectionnée, de l'engrais commercial, des semences de choix, de l'étalon de race qu'il aura

achetés. Il lui faut un terme plus long, ou pas de terme du tout.

Tel est le cas général. S'il s'agit de culture maraîchère ou industrielle, les conditions changent un peu et, dans la mesure où elles se modifient, les agriculteurs peuvent plus facilement se contenter des organisations actuelles du crédit. On a cité à la Chambre les *emboucheurs* de la Nièvre et les *herbagers* de la vallée d'Auge, admis par les succursales de la Banque de France qui les avoisinent aux mêmes avantages que les industriels et les commerçants : cela se comprend bien : les *emboucheurs* et les *herbagers* achètent au printemps des bestiaux qu'ils revendent à l'automne après les avoir engraissés au pacage ; toute leur opération tient entre ces deux termes ; elle est donc courte et le bénéfice s'en réalise totalement en argent chaque fois ; elle échappe par conséquent aux données ordinaires d'une opération de culture. En plus, elle est conduite par des individus dont la situation pécuniaire et la notoriété dépassent de beaucoup celle du paysan. Cet exemple montre bien quels sont les obstacles auxquels s'est heurtée jusqu'ici, par la nature des choses, la création du crédit agricole.

Pour arriver à le constituer, il faut tourner ces obstacles. On a donc en face de soi un double problème :

1. Relier le petit cultivateur au banquier par un intermédiaire qui offre de la surface et qui le cautionne ; de la sorte il ne sera plus un inconnu.

2. En second lieu, former un fonds de réserve et de garantie qui permette à cet intermédiaire de consentir à l'agriculteur des prêts plus longs que ceux qui lui sont consentis par le banquier : de la sorte, l'agriculteur pourra profiter indirectement du crédit offert par la banque. L'argent des établissements de crédit pourra venir jusqu'à lui.

La question se trouve tout entière dans la solution de ces deux problèmes. Inutile de contraindre la Banque de France à accepter le papier agricole. Quand il se présentera à elle dans les mêmes conditions que le papier commercial, elle l'admettra volontiers à l'escompte ; inutile, d'autre part, de créer une nouvelle banque escomptant le papier agricole dans les conditions où il se trouve actuellement. La Banque de France, la

Société générale, le Crédit lyonnais, etc., seront enchantés de trouver un emploi de leur argent dans la culture, lorsqu'un intermédiaire sérieux leur assurera la solvabilité du débiteur et la possibilité d'un remboursement prompt. Aucune banque spéciale, au contraire, ne pourrait engager ses capitaux, sans l'aide de cet intermédiaire, dans des prêts à de petits paysans qu'elle ne connaît pas et qui ne sont pas à même de la rembourser dans un délai court.

J'insiste sur ces deux idées, parce que c'est d'elles que dépend la bonne organisation du Crédit agricole.

On se trompe, quand on veut ne pas tenir compte de la différence *de fait* qui sépare les opérations agricoles des opérations commerciales, le paysan du marchand.

On se trompe, quand on veut faire du crédit agricole une sorte de subvention de l'État à la culture (1). Pas plus que l'industrie, la culture n'a besoin de recevoir l'aumône. Elle a besoin d'un service qu'elle est en mesure de rémunérer elle-même. Il s'agit simplement de créer une organisation qui la serve.

M. Hubbard a bien vu le caractère véritable de l'organisme à créer, quand il a parlé de l'établissement de *Banques de famille*. L'expression était heureuse et juste. C'était dire que ces banques seraient de simples associations mutuelles fortifiant le crédit de chacun de leurs membres par la solidarité de tous, associations peu nombreuses, recrutées dans un voisinage étroit, composées de gens se connaissant bien, se rapprochant, par suite, de l'association familiale.

Mais cette expression a été mal comprise. On s'est demandé comment une association de petits cultivateurs manquant d'argent deviendrait une banque. « Qui apportera l'argent »? a-t-on dit de plusieurs côtés, et ni M. Hubbard ni M. Méline n'ont su trouver la vraie réponse lorsqu'on leur a posé cette question. Ils ont parlé d'individualités généreuses, ce qui faisait ressem-

(1) V. le discours du 17 juin dans lequel M. Develle, ministre de l'agriculture, annonce l'intention de proposer la fondation « d'une Banque Centrale dont la mission exclusive serait de recueillir le papier agricole ». M. Develle pense que le gouvernement, étant venu au secours des banques qui servent l'industrie et le commerce « dans certaines circonstances difficiles », doit maintenant venir en aide à l'agriculture.

bler le projet de loi à une œuvre de bienfaisance ; ils ont parlé aussi de l'épargne des membres de l'association, ce qui lui donnait l'air d'une utopie. La vérité, c'est que toutes les caisses s'ouvriront volontiers devant une association solidaire de propriétaires *garantissant leurs engagements.*

Au surplus, ce mécanisme existe déjà près de nous; c'est celui des *Darlehenskassen,* ou caisses de prêts établies en Allemagne par Raiffeisen, aujourd'hui répandues en Autriche et en Italie grâce à la propagande de Wollemborg (1).

Les caisses de prêts de Raiffeisen répondent très exactement aux nécessités du crédit agricole, et elles y répondent le plus simplement possible : quiconque veut faire un emprunt à la Caisse doit être membre de l'association, et il n'est reçu dans cette association que sur l'avis de tous les autres membres. On ne lui demande pas d'être riche pour obtenir du crédit et décider plus tard à qui on devra en accorder, on lui demande d'être laborieux, économe, *d'avoir la confiance de ses voisins* à ce point de vue. « Nous sommes cent qui nous épions mutuellement, de sorte qu'il n'est pas possible que l'un de nous manque à son devoir, » disait à M. Wollemborg un paysan de Loreggio (2). Pour quiconque a vécu à la campagne, cette garantie paraîtra suffisante. De quoi causent les paysans, dans les longues veillées d'hiver, le dimanche sur la place du village, à la foire, aux noces, aux enterrements, partout où ils se rencontrent? neuf fois sur dix, c'est la situation financière de leurs voisins qui alimente leurs discours : Un tel a bien tiré parti de sa terre; il a récolté tant de blé, tant de pommes de terre, il nourrit tant d'animaux. — Oui, mais il doit beaucoup et on dit que sa femme n'est pas bonne ménagère. — Il faudra voir, si cela dure », ajoute un troisième, — et la conversation va son train, épluchant les moindres actes de l'individu en question, établissant son budget, appréciant son degré d'habileté, d'énergie, etc. Pour des gens habitués à de semblables entre-

(1) J'emprunte les renseignements qui vont suivre à l'ouvrage consciencieux de M. Louis Durand sur le Crédit agricole.

(2) Leone Wollemborg, *les Caisses rurales italiennes.* Rapport pour l'exposition universelle de Paris en 1889, p. 11.

tiens, rien de plus facile que de coter exactement le crédit que mérite leur voisin. D'eux-mêmes, ils feront une sélection très sûre et formeront une association offrant un rare degré de prévoyance, obtenant aussi un degré de notoriété suffisant pour traiter avec une société financière.

Ainsi la caisse des prêts fortifie par la mutualité et la solidarité le crédit de chacun de ses membres, et les représente auprès des capitalistes. Par là, elle renverse le premier obstacle que nous avons signalé; grâce à elle, le paysan peut obtenir la confiance du banquier.

Pour cautionner sans danger tous ses membres, l'association a besoin de les bien connaître et de les choisir soigneusement. Aussi restreint-elle ses opérations à un cercle fort étroit. C'est dans les limites d'une simple paroisse rurale qu'elle agit; sur un territoire aussi peu étendu, tout le monde se connaît et sait fort exactement le degré de confiance qu'il faut accorder à tel ou tel. De plus, on ne se contente pas de cette sécurité générale qu'offre l'engagement d'un homme laborieux et économe; l'association exige de connaître l'emploi de la somme empruntée et elle surveille cet emploi, surveillance facile d'ailleurs; on sait bien si son voisin proche a acheté du bétail, a fait un drainage, etc... Si le montant du prêt est détourné de son emploi, l'association se réserve la faculté d'en exiger le remboursement immédiat par toutes les voies de droit, nonobstant les délais consentis.

Voilà la première difficulté résolue et résolue avec prudence; avec tellement de prudence que presque jamais les caisses de prêts Raiffeissen n'ont dû recourir, pour faire face à leurs obligations, à la responsabilité solidaire de leurs membres. Les fonds de réserve constitués ont suffi à réparer les quelques pertes qui ont pu se produire.

La caisse des prêts résout la seconde difficulté en se renfermant étroitement dans son rôle d'intermédiaire, en évitant toute spéculation, en écartant l'idée de bénéfice, pour se tenir à l'idée de sécurité, de caution.

C'est pourquoi elle s'interdit toute répartition de dividende entre les associés. Elle ne possède, d'ailleurs, aucun capital social

autre que son fonds de réserve, et ce fonds de réserve lui-même ne peut pas être partagé en cas de dissolution. Il est déposé à la Banque de l'empire (*Reichsbank*), jusqu'au jour où se fonderait dans le même village une nouvelle caisse de prêts. De la sorte, la caisse se trouve garantie contre le danger d'une prospérité trop grande et contre le désir que pourraient avoir ses membres de tourner cette prospérité à leur profit étroit et personnel en réclamant la dissolution.

D'un autre côté, le fonds de réserve se crée petit à petit pour peu que la caisse fasse des opérations. Sur chaque emprunt consenti, en effet, elle réalise un léger bénéfice, résultat de la différence du taux auquel elle emprunte avec celui auquel elle prête. Au début, lorsque le fonds de réserve n'existe pas encore, l'association contracte un emprunt à long terme de la somme jugée nécessaire, et elle trouve sans difficulté les capitaux dont elle a besoin. Il faut bien voir, en effet, que cette association solidaire offre des garanties de premier ordre. Elle représente la force d'épargne de la race paysanne, la puissance de son labeur, c'est-à-dire ce qu'il y a peut-être de plus foncièrement solide dans un peuple. Cela serait plus vrai encore en France, où le paysan est particulièrement économe. En Allemagne, les Caisses Raiffeisen ont donné la mesure de la confiance qu'elles inspirent : « Pendant les guerres de 1866 et de 1870, dit M. Durand (1), on offrait aux *Darlehenskassen* des capitaux *sans intérêts;* dans des moments aussi difficiles pour les capitalistes, alors qu'ils ne trouvent aucun emploi de leur argent par suite de la stagnation des affaires, c'est en effet une bonne fortune pour eux de trouver un placement d'une sécurité absolue. »

Ajoutons d'ailleurs que le crédit des *Darlehenskassen* est encore fortifié dans beaucoup de cas par l'adhésion de certains grands propriétaires de la localité, désireux d'aider par leur bienveillant patronage les efforts des paysans voisins. Le risque que fait courir à ces grands propriétaires l'engagement solidaire qu'ils souscrivent en entrant dans la société est purement théo-

(1) P. 236.

rique, d'autant qu'il a pour correctif leur droit d'accorder ou de refuser le crédit; en revanche, cette marque d'intérêt est féconde en heureux résultats matériels et moraux; elle favorise l'union des classes au lieu de produire leur antagonisme.

Mais alors, me direz-vous, il suffit de constituer en France, là où le besoin s'en fait sentir, des caisses de prêts semblables à celles qui fonctionnent en Allemagne, en Italie, en Autriche, sans parler des caisses communales de prêts fondées en Thurgovie pour l'achat du bétail, et d'autres sociétés du même genre?

Sans doute, mais on se heurte aux dispositions de notre Code commercial, dispositions fort étroites, exigeant une foule de formalités compliquées en ville et bien plus compliquées à la campagne (1). M. Méline s'est plu à les rappeler dans son discours pour montrer l'urgence de sa proposition.

Là-dessus, nous sommes bien d'accord avec l'honorable rapporteur. Au contraire, nous nous séparons de lui, quand il propose de modifier la loi sur les syndicats de manière à leur permettre de rendre les mêmes services que les caisses Raiffeisen. Il est inutile de compliquer la vie des syndicats là où le crédit agricole ne réclame pas d'organismes nouveaux, et nous avons indiqué que beaucoup de contrées en France étaient dans ce cas. Il faut aussi éviter de compromettre l'avenir de l'institution nouvelle, en la liant, dès sa naissance, à une autre institution conçue sur des bases juridiques toutes différentes. M. Etcheverry a très bien fait ressortir les inconvénients de ce projet. Le mieux serait de déterminer, au moyen d'une loi spéciale, les conditions légales très simples dans lesquelles les caisses de prêts peuvent se constituer et de laisser ensuite à l'initiative privée le soin de les créer là où le besoin s'en fait sentir. N'est-ce pas là, d'ailleurs, le vrai rôle de l'État, tel que nous le concevons dans les nations modernes, tel qu'il nous le faut pour avancer à la fois dans le progrès matériel et l'énergie morale? A lui de renverser les barrières qui gênent nos mouvements, à nous d'agir.

Paul de Rousiers.

(1) Les Banques mutuelles ne peuvent se constituer que sous le régime des sociétés anonymes par actions à responsabilité limitée.

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

II.

LE PROCONSUL DANS SA PROVINCE (1).

Nous avons vu l'origine du proconsul (2). Nous avons vu comment Rome, ville municipale, impuissante à régir directement les territoires immenses et les peuples nombreux qu'elle domine, mais qu'elle ne saurait s'assimiler, a donné naissance à ce type de gouverneur autocrate, à cette espèce de *roi* provincial. Nous allons maintenant étudier ce personnage sur le théâtre de son action.

Deux choses décideront de ce que doit devenir le proconsul : 1° ses tendances personnelles; 2° les dispositions de la race qu'il est appelé à gouverner.

Ses tendances elles-mêmes dérivent de sa situation. Étudions donc cette situation, et tâchons, autant que possible, de nous mettre à la place du proconsul pour nous représenter *tout ce que doit faire* cet homme sous le coup des nécessités nouvelles qui vont désormais fondre sur lui.

(1) Voir le précédent article dans la livraison de décembre 1892, t. XIV, p. 431.

(2) Le terme de *proconsul* étant le plus connu, il nous servira à désigner tous les gouverneurs de provinces, quels qu'ils soient.

I.

Bourgeois romain, patricien (1), sénateur, le proconsul est membre, à un degré éminent, de cette puissante corporation de propriétaires armés qui, grâce à des traditions stratégiques appliquées et développées sans interruption, a fait rentrer dans le *domaine romain* de vastes étendues de territoire.

A Rome, et avant son proconsulat, le proconsul était donc un *bourgeois de distinction,* grand propriétaire, militaire de haut grade, magistrat exercé, mais, remarquons-le bien, graduellement détourné de ses fonctions de propriétaire par ses fonctions militaires et politiques. A l'époque où il naît, le type de Cincinnatus se fait rare. Le régime des guerres lointaines transforme à peu près complètement l'agriculteur en guerrier. De plus, l'encombrement des affaires, l'affluence de la richesse mobilière, le développement de la vie urbaine, l'avantage de plus en plus marqué que l'on trouve à prendre place parmi les gouvernants depuis que l'exploitation de l'étranger est plus fructueuse, pousse la plupart des grands personnages à se jeter dans la vie électorale, dans les luttes des partis.

Le type du vieux propriétaire, chez le Romain investi du proconsulat, est donc déjà partiellement déformé. Cet homme a désappris les modestes ambitions de ses ancêtres. Son idéal n'est plus une riche récolte, une bonne vente de ses produits, ou l'accroissement de son domaine rural. Ce sont là désormais jeux d'enfants. La richesse vient plus vite par d'autres voies. L'*ennemi*, l'*étranger,* le *pérégrin,* voilà le champ à exploiter, la mine intarissable qui, déjà, par le seul résultat des victoires, inonde Rome d'or et de luxe, mais qui recèle encore dans son sein d'autres veines d'or, d'autres sources de luxe. La guerre, depuis longtemps, est une excellente affaire. L'art d'en retrouver les bénéfices dans la paix, l'art de continuer la recherche du butin

(1) Ou plébéien enrichi depuis plusieurs générations, ce qui est socialement la même chose.

lorsque la lutte a cessé, va succéder naturellement à la guerre proprement dite. Or, comme, pour être proconsul, il faut avoir été consul, comme les consuls sont élus, l'art de se faire élire, cultivé avec passion, devient l'objet de tous les efforts.

Il est certain, toutefois, que cette avidité pour les fonctions proconsulaires n'éclate pas tout d'un coup. Le premier proconsul ne fut pas un Verrès. Le type n'est arrivé que par degrés à l'état où nous le trouvons au premier siècle avant notre ère. Le proconsulat, toute idée de pillage mise à l'écart, était assez désirable par lui-même. C'est seulement lorsque la facilité de s'y enrichir apparut clairement aux yeux du monde sénatorial que commença cette fameuse course au clocher à la poursuite des honneurs. Alors l'avantage qu'il y avait à être proconsul agit fortement sur les menées électorales, et la difficulté de se faire élire réagit à son tour sur l'avidité des proconsuls.

Le candidat au proconsulat, obligé de triompher à la questure, à la préture ou à l'édilité, au consulat, sera donc un *homme de parti*. Avant même l'obtention de sa charge, le simple désir de l'obtenir, influence lointaine, agira déjà sur lui. Il aura son *clan,* ses fidèles, ses *grands électeurs*. Il fera distribuer au peuple, par ses *divisores,* des paniers d'argent. Il donnera des jeux. Il aura un *nomenclateur,* esclave chargé de lui rappeler le nom de chaque personne qu'il rencontre, pour avoir de quoi la flatter. Bref, il fera une énorme brèche à sa fortune. Évidemment, ce n'est pas pour le plaisir de jeter ses écus par la fenêtre. Il compte bien se rattraper plus tard.

Voici donc notre homme loin de Rome, au milieu d'un peuple nouveau, chargé de veiller aux intérêts du Sénat et de la corporation romaine et de faire rapporter à sa province un revenu fixé par la loi ; situation qui, par elle seule, étant donné l'absolutisme et le pouvoir discrétionnaire du proconsul, comporte d'invincibles tentations. Quoi qu'il en soit, pourra-t-il demeurer seul à faire sa besogne? — Non, il a besoin d'auxiliaires ; et cela pour deux raisons.

La première, c'est que son triomphe est toujours précaire. D'autres sénateurs, d'autres candidats, à Rome, candidats pour-

vus d'amis et de clients, brûlent d'administrer à leur tour sa province. Nommé pour un an, le proconsul doit se faire *proroger;* et la prorogation, suivant les traditions de la *bourgeoisie*, ne peut être qu'annuelle. Cette prorogation, il faut avoir la *force* de l'obtenir.

D'ailleurs tout péculat, toute concussion, — et nous savons combien il est difficile, même à un *honnête* proconsul, de ne pas gratter un peu, — est chose illégale. La loi, toujours grave et juste parce qu'elle est la théorie, entend que ses représentants soient intègres. Un tribunal spécial et permanent a été institué, à l'effet de poursuivre les magistrats concussionnaires, et tout citoyen a le droit d'y porter plainte. C'est là la citadelle des nations soumises, *arcem sociorum*, dit Cicéron, citadelle un peu démantelée, avoue-t-il, *minus quidem munitam*. Quoi qu'il en soit, ce tribunal existe. Il faut donc, à tout hasard, se ménager un clan respectable de défenseurs intéressés qui, au moment du péril, montreront les dents avec ensemble à l'honnête homme malavisé, ou au rival jaloux qui se porterait accusateur.

Posons donc cette première conséquence : *le proconsul, sous l'influence de la province, se transforme en chef de clan.*

Nous décomposerons ce clan en quatre parties (1).

Il comprend d'abord les *amis* et *clients* du proconsul, ceux qui forment sa *cohorte, cohors prætoria;* ceux qui l'accompagnent bénévolement, qu'il fait manger à sa table ou dans son palais, qu'il choisit pour ses lieutenants et représentants, ceux qu'il désigne à sa place pour *juger* les causes qui ne l'intéressent pas directement, *recuperatores de cohorte*, ses *præfecti,* officiers militaires ou civils, ses conseils juridiques, ses secrétaires, ses appariteurs, ses haruspices, ses licteurs, bref, cette petite cour d'hommes d'affaires, de flatteurs, d'intendants de plaisir, d'affranchis dévoués, de bouffons qui se retrouvent toujours autour des despotes grands ou petits; race de gens qui, par espoir, unissent leur destinée à celle du maître, et dont le maître entretient le zèle dans l'arrière-pensée de l'utiliser quelque jour.

(1) Rapprochez cet état de choses de l'organisation du clan chez les Celtes. Voir la *Science sociale*, livr. d'octobre 1891, t. XII.

Verrès, par exemple, a des experts en objets d'art, des *limiers* chargés de découvrir les belles statues et l'argenterie de prix. Sertorius, en Espagne, a sous la main de quoi confectionner un nouveau Sénat. Tibulle tombe malade en allant rejoindre la *cohorte* de son ami Messala (1). Horace, dans une épître, recommande à Tibère, alors gouverneur, un solliciteur qui demande les fonctions d'*ami de Tibère* (2). C'est une *place* fort recherchée. Des chevaliers romains, simples civils, obtiennent du proconsul le grade de *præfecti* (chefs de cohorte), qui leur permet de courir la province en réquisitionnant la force armée. Enfin, des fils de sénateurs, riches et distingués, suivent le proconsul en amateurs, pour s'instruire, pour se former eux-mêmes. Ils sont comme les *pages* du seigneur.

N'oublions pas, dans cette *cour* proconsulaire, les *publicains* et le *questeur :* les publicains, chevaliers romains établis dans la province, organisés en syndicat, et prenant à ferme les impôts; le questeur, représentant du trésor, magistrat élu par le peuple, première autorité après le proconsul, remplaçant celui-ci au besoin, chargé, en théorie, de le surveiller et de contrôler ses actes, mais trouvant plus d'avantage, en pratique, à s'associer à ses déprédations et à garantir, par sa discrétion, le proconsul discret qui le garantit lui-même (3). Ainsi Cécilius, le compère de Verrès, avait été son questeur; et Verrès lui-même, questeur de Dolabella, avait pillé pour le compte de celui-ci (4). Tout ce monde-là, proconsul, questeur, publicains, *fidèles*, rapprochés par les circonstances, par l'éloignement, forment une *bande* illégale, mais nécessaire, s'entendant pour exploiter le pays, conjurant l'avenir, falsifiant les registres, préparant des excuses et des témoignages, faisant disparaître les pièces compromettantes, rédigeant le compte rendu financier en termes vagues et généraux qui ne laissent pas voir le détail des choses. C'est là le groupe essentiel, le noyau central de notre *clan*.

(1) O utinam memores ipse *cohors*que mei! (Eleg., I, III.)
(2) Horace, Epîtres, liv. I, IX.
(3) Tacite, *Vie d'Agricola*, VI.
(4) *Verrines*, I.

Le second groupe, c'est l'armée.

Les armées romaines ne sont pas également répandues dans les provinces. Les régions pacifiées depuis longtemps comptent relativement peu de troupes. Les plus grandes forces sont naturellement massées du côté où se rencontrent les plus vives résistances, du côté où des nations belliqueuses, inconstantes, ou difficiles à soumettre à cause de la nature du sol, menacent particulièrement la domination romaine. Vers le commencement de notre ère, les frontières dangereuses sont celles de la Germanie et du pays des Parthes, surtout de la Germanie. Les deux rives du Rhin, voilà le grand camp retranché de l'armée romaine : huit légions y résident, soit près de cent mille hommes, alors que les autres parties de l'Empire n'en comptent chacune que deux ou trois, ou même moins. Nous signalons en passant cette inégalité, peu importante au moment qui nous occupe. Nous en retrouverons l'influence au siècle suivant.

Quoi qu'il en soit, toute province a sa force armée, calculée d'après son degré de soumission, et chargée de prêter son appui aux mesures diverses des proconsuls. Cette armée, notons-le bien, n'est pas liée au proconsul par une pure obéissance officielle, comme celle d'une gendarmerie que réquisitionne un préfet, mais par les liens plus étroits de la discipline militaire et souvent de la communauté de souvenirs, de combats, de victoires, de butin. Le proconsul n'est pas un *civil,* c'est un *soldat.*

Le troisième élément du clan comprend tous ceux des provinciaux, quels qu'ils soient, que le proconsul a jugé bon d'associer à sa cause par des privilèges, par des gratifications, par des faveurs (1). Indépendamment des diverses notabilités qui, gratifiées par le Sénat du droit envié de bourgeoisie, s'empressent de frayer avec le *monde officiel,* les gouverneurs ont généralement soin de flatter d'une manière quelconque une fraction de la population, et de l'intéresser de la sorte à leur querelle. Cicéron, dans ses *Verrines,* a fort bien décrit ce procédé. Verrès a dépouillé et malmené toutes les localités de la Sicile, deux villes

(1) Notamment en leur faisant obtenir le titre de citoyen romain, Voir les lettres de Pline et de Trajan.

exceptées. Il est vrai que ces exceptions sont admirablement choisies : d'abord Syracuse, la capitale, ancien séjour des rois, séjour actuel des gouverneurs et centre politique du pays ; ensuite Messine, la grande cité commerçante, première ville de Sicile lorsqu'on arrive d'Italie, et habitée par de nombreux négociants romains. Ces deux villes ont été *exemptées* du sort commun. Elles n'ont pas payé l'impôt, ou du moins tout l'impôt. Elles n'ont pas fourni le blé réglementaire. Leurs magistrats locaux, leurs habitants ont été relativement respectés. Grâce au *séjour,* ou au *passage fréquent* du gouverneur, quelques miettes de son butin sont retombées sur elles. Aussi l'effet cherché se produit-il. Syracuse n'accuse pas Verrès, et témoigne en sa faveur. Messine fait plus ; elle prend chaleureusement sa défense. Messine envoie une ambassade plaider la cause de Verrès. Messine a eu l'impertinence de ne pas offrir l'hospitalité à Cicéron, sénateur romain, informant contre Verrès. Ce sont les magistrats de Messine qui prennent sur eux d'arrêter Gavius, citoyen romain, et le livrent à Verrès. Ce sont eux qui président à la construction d'un vaisseau offert par la ville à Verrès, et destiné au transport de son butin. Aussi entendez les vertes imprécations de l'Orateur romain contre la complaisante cité : ... *Messanam... adjutricem scelerum, furtorum receptricem, flagitiorum omnium sociam* (1) !

Ce fait n'est pas isolé. Malgré les lacunes de l'histoire romaine sur l'état intérieur des provinces, nous le retrouvons sur différents points. Considérons César, par exemple, un tout autre homme que Verrès. César, proconsul des Gaules, se fait un *clan* parmi les Gaulois ; ou plutôt il profite de l'état social de la Gaule pour attacher à sa personne, dans chaque nation gauloise, un clan déjà existant. Après les luttes désespérées de Vercingétorix, après le vaste et dernier soulèvement contre l'envahisseur romain, on pourrait croire que tous les cœurs du pays battent à l'unisson dans la haine de César. Loin de là. Transportons-nous sur le champ de bataille de Pharsale. Pompée, le Sénat, les

(1) *De Suppliciis*, LXII.

vieilles légions romaines sont en fuite. Devant qui? devant l'armée de César, composée en partie de Gaulois.

On pourrait citer encore l'enthousiasme des Espagnols pour Sertorius, ou le prestige extraordinaire exercé par Vespasien et Titus chez les peuples orientaux. L'affection ardente manifestée à l'égard de ces deux derniers par les roitelets barbares des environs, au moment de l'insurrection flavienne (1), est évidemment le résultat d'une politique, d'un calcul. Tacite et Suétone déclarent que Vespasien était *avare,* qu'il ne négligeait aucun moyen, si petit fût-il, de se procurer de l'argent. Cet argent, où passait-il ?

Remarquons donc ce lien puissant qui, dès la fin de la République, commence à s'établir entre ce nouveau venu, ce fonctionnaire romain, et une fraction notable du pays. Ce lien, faible encore à l'époque de Verrès, doit se consolider plus tard.

Enfin, il importe aux proconsuls d'avoir un clan dans Rome même. Rome est l'organisme central, le point d'où part tout décret, toute loi, toute faveur. Rome est un foyer de compétiteurs et d'accusateurs. Rome a des juges. Le fameux tribunal des concussions, tout impuissant qu'il est, — car il ne fait que mieux indiquer le mal sans le détruire, — n'en inspire pas moins aux proconsuls une certaine inquiétude. Les absents, lorsqu'ils sont faibles, ont toujours tort. Que faire donc ? Avoir à Rome un *parti nombreux,* acheter bravement les juges, ou s'arranger pour être jugé par des amis, offrir de l'argent à l'accusateur pour qu'il se désiste (2) ; faire attribuer à un compère ce rôle d'accusateur afin de l'enlever à un ennemi; se faire accuser *exprès*, maladroitement, de manière à être acquitté une fois pour toutes et à opposer la *chose jugée* aux accusateurs à venir. Tout cela demande une énorme influence dans Rome même. De là cette réflexion curieuse de Cicéron, que le tribunal des concussions n'aboutit qu'à aggraver la détresse des provinciaux, puisque les proconsuls sont obligés de déduire, sur le produit brut du pillage, les frais éventuels d'un procès. Du reste, presque tous

(1) Tacite, *Hist.*, II, 81.

(2) Verrès en avait éloigné un moyennant 300.000 sesterces (*De Signis*, XX).

échappent à la loi. Une foule d'exemples en témoignent. La condamnation de Verrès, dérisoire d'ailleurs, et si difficilement obtenue, n'est que l'exception.

Voilà donc la nécessité où se trouve notre proconsul : avoir un *clan* nombreux, fidèle, dévoué ; nourrir autour de soi une *cohorte*, une sorte de *truste* mérovingienne, conserver avec soin l'affection des soldats, distribuer des faveurs dans la province, et entretenir à Rome une cabale. Pour tout cela, il ne suffit pas de talents, ni de paroles, ni de services militaires, ni de capacités administratives. Il faut... *de l'argent*.

Il en faut pour la *cohorte*, pour tous ces clients affamés, venus de Rome à votre service, pour l'astrologue qui vous berce de prophéties, pour le bouffon qui vous amuse, pour des favoris plus vils encore, pour les experts qui apprécient les œuvres d'art, pour les limiers qui les découvrent, pour la valetaille qui sert, flatte et escorte le maître, pour la police secrète qui le tient au courant de ce qui se passe à Rome et l'avertit des fluctuations des partis. Même aux amis riches et distingués qui vous accompagnent en amateurs, il faut des cadeaux, des tableaux, des statues, des coupes, des esclaves de choix ; au moins faut-il leur offrir de plantureux dîners, des fêtes plus ou moins sardanapalesques. Il faut, ou il commence à falloir de l'argent pour les soldats ; car Messieurs les soldats, vers la fin de l'ère républicaine, et pour des raisons que nous examinerons en leur lieu, commencent à ne plus se contenter de leur solde. La *gratification*, le *donativum* prend, avec Marius et César, une importance prépondérante (1), et, un siècle après, on coupera la gorge à des empereurs uniquement parce qu'ils n'ont pas payé le *donativum*. Il faut de l'argent et des faveurs pour les provinciaux ; il faut tout au moins des *exemptions*, exemptions qui font brèche aux recettes du trésor, et qui sont à compenser par d'autres recettes, de manière à maintenir le niveau des contributions. Enfin, il faut envoyer des subventions à Rome, à la cabale dé-

(1) César distribue à chaque soldat jusqu'à 5.000 deniers. Souvent un gouverneur, surtout après d'heureux faits d'armes, doublait la solde de ses soldats : *stipendium duplex*.

vouée qui intrigue là-bas, et intimide les accusations pour le compte de son chef. Il faut des *pots-de-vin* pour les juges qui instruisent une affaire, pour les tribuns qui *intercèdent,* pour les accusateurs compères, pour les avocats plus ou moins complices, pour les témoins subornés. En un mot, il faut que le proconsul puisse être, une fois de retour à Rome, un de ces hommes puissants qui marchent par la ville *cum magna frequentia ac multitudine* (1). Songeons maintenant que la charge de proconsul est gratuite (2), et que l'État fournit simplement à son entretien sans lui accorder d'honoraires. Où donc prendra-t-il les *sommes énormes* dont il a besoin, pour devenir proconsul, pour rester proconsul, pour ne pas être inquiété après avoir été proconsul? Où donc? Dans la poche des provinciaux, forcément.

Le type classique du proconsul, c'est Verrès; mais il ne faudrait pas croire que Verrès fût l'exception. Tous les historiens sont d'accord sur l'universalité du type. Le discours contre Pison, proconsul d'Asie, résume fort bien les *Verrines*. Cicéron, qui a plaidé *contre* Verrès, accusé de concussion, a plaidé *pour* Fonteius, *pour* Flaccus, *pour* Scaurus, accusés de concussion. Salluste, à court d'argent dans sa jeunesse, se bâtit un palais à son retour d'Afrique. César, criblé de dettes à son départ pour l'Espagne, revient en semant de l'or. Un petit-fils du vertueux Caton rançonne la Macédoine; et l'honnête Cicéron lui-même avoue avoir *économisé* plus de deux millions de sesterces durant son proconsulat en Cilicie. Donc Verrès est un *type normal*. Il peut ici servir d'exemple.

II.

Résumons donc méthodiquement, sans nous égarer dans l'analyse des *Verrines*, les principaux procédés mis en œuvre par Verrès pour se procurer de l'argent.

(1) *Verrines*, I, VII.

(2) Sous l'Empire, les gouverneurs reçoivent un traitement d'un million de sesterces.

Ces procédés sont tirés des fonctions mêmes dont il est revêtu. Ces fonctions, nous l'avons vu, sont excessivement larges. L'impuissance du Sénat met dans la main de ses fonctionnaires une autorité absolue. Le Sénat, en effet, ne s'est pas préoccupé des détails. Il a tracé les grandes lignes, les limites générales; il a garanti, par-ci par-là, quelques immunités de villes et de personnes; puis il a dit au proconsul : « Va-t'en là-bas, et débrouille-toi pour que ta province rapporte tant. »

Le proconsul « s'en va là-bas », escorté comme nous l'avons dit, et met en branle les différents éléments de son pouvoir, éléments législatif, exécutif, administratif, judiciaire.

Son pouvoir législatif éclate dans ses *Édits*, sortes de règlements ayant pour but le développement et l'application de la *Formula provinciæ*, et par lesquels il la plie à son bon plaisir. Par exemple, le Sénat a décrété qu'une certaine loi du roi Hiéron (*Lex hieronica*), relative au mode de perception des céréales, demeurerait en vigueur. Verrès, qui ne peut pas la supprimer, s'arrange pour la tourner. Il édicte « que le cultivateur donnera au décimateur tout ce que celui-ci aura déclaré lui être dû (1) » et, par cet ukase, il en arrive à faire payer aux agriculteurs dix fois ce qu'ils doivent. Le Sénat n'en sait rien, et ne s'en soucie pas. Il suffit que le blé sicilien arrive à Rome en quantité voulue. La *corporation*, la *compagnie d'actionnaires* ne demande qu'à partager le dividende, et ne s'inquiète pas des moyens employés par son régisseur.

C'est donc le *vol législatif*.

Comme général, Verrès est à la tête de la force armée. C'est lui-même qui exécute ses propres édits. Autour de lui veillent des légats, des préfets, des centurions, des légionnaires, vieux troupiers qui ne connaissent que la consigne, peu scrupuleux d'ailleurs en fait de butin et considérant les populations comme *étrangères*, presque comme *ennemies*. Et Verrès n'est pas, comme nos commandants en chef de corps d'armée, sous la dépendance immédiate d'un ministre de la guerre. Les consuls n'ont de pou-

(1) *De Re frumentaria*, X.

voir militaire que hors de Rome et sur leur armée. Ils ne peuvent donc rien sur Verrès, et ils ont d'ailleurs un tout autre souci en tête : ils préparent leur proconsulat. De plus, un proconsul (ou un préteur comme Verrès) est pour ainsi dire le collègue des consuls. Le proconsul a même sur le consul l'avantage d'une plus longue expérience. Le Sénat seul est au-dessus de lui ; mais ce Sénat, qui a été *obligé* de confier à ses proconsuls ce pouvoir absolu et sans contrôle, est *impuissant* à en réprimer les écarts : nous verrons plus loin pourquoi.

Une tentation s'offre donc naturellement à ce maître absolu de la province, surtout si celle-ci est riche, si des générations de commerçants y ont accumulé des objets précieux : la tentation de s'emparer purement et simplement, sans autre forme de procès, de l'or, de l'argent, des œuvres d'art, des objets mobiliers ou même des personnes qui lui plaisent. Que de séductions! D'abord il ne vole que des *pérégrins*, des *étrangers*, des gens à qui le droit romain refuse théoriquement toute propriété légale; ensuite, la chose est d'une facilité remarquable. Un mot à dire à ses soldats, ou à ses esclaves, et l'objet désiré est apporté. La terreur seule attire les *cadeaux*. Beaucoup de provinciaux font la part du feu. Ils devancent la demande du tyran. De là, cette physionomie si curieuse sous laquelle nous apparaît Verrès, dans le *De Signis,* et l'incroyable facilité avec laquelle il collectionne chez lui tous les tableaux, statues, bijoux, tapisseries de sa province, tandis qu'un vaisseau, construit publiquement, gracieusement offert par Messine, s'apprête à transporter en Italie cette cargaison d'un nouveau genre. Qui peut réussir à pareille chose, hormis un *chef militaire*, un *général vainqueur*, continuant pendant la paix son métier de saccageur de villes, un fonctionnaire étranger et omnipotent, appuyé sur le sabre?

C'est le vol exécutif.

Mais cette province, foulée ainsi sous la sandale du proconsul, conserve encore de vieux usages, des fonctionnaires et des corps municipaux, parfois des fantômes de rois (comme Hérode à côté de Pilate), tout un système de magistratures locales administrant les petits intérêts, tout un régime d'institutions traditionnelles

transmises par les siècles d'indépendance; Rome, en conquérant le pays, n'a pas détruit *cela*, au moins de prime abord, parce que *cela* lui était égal pour le but qu'elle poursuivait. Elle veut exploiter, et non gouverner. Le proconsul, arrivé dans sa province, n'a pas intérêt à supprimer ces corps municipaux, ces « sénats », car ils ne gênent pas son action et le débarrassent d'une foule de petites besognes secondaires et ennuyeuses. En cas de conflit, il sait très bien à qui restera le dernier mot. Donc, il laisse vivre *les sénats*. Seulement, il s'aperçoit que ces petites fonctions sont assez recherchées, que les titres municipaux flattent les minuscules ambitions locales. Il se dit aussitôt qu'il y a là *un coup à faire*. Que fera-t-il? Précisément ce que feront un jour les rois de France. Il *vendra* les fonctions municipales; il fera un commerce du titre de *sénateur*. Il commandera aux électeurs d'élire ceux qui ont acheté le titre : et, dans les villes où l'usage veut qu'on tire au sort, il aura la très ingénieuse idée de ne faire mettre dans l'urne que des boules portant le même nom.

Voilà, entre plusieurs autres, un exemple du *vol administratif*.

Enfin, le proconsul est le chef suprême de la justice. Là encore il ne s'amuse pas à tout juger, ou à faire tout juger par sa *cohorte*. Une foule de procès n'en valent pas la peine (*de minimis non curat prætor*). Les juridictions locales continuent donc à fonctionner. Pilate envoie des causes à Hérode; c'est par ennui. Hérode les lui renvoie; c'est par flatterie. La démarcation n'est pas bien tracée; ou plutôt il n'y a pas de démarcation du tout. Le gouverneur évoque à son prétoire tous les procès qui peuvent l'intéresser et lui rapporter. En principe, il ne s'occupe en première instance que de crimes graves et ne constitue, pour tout le reste, qu'une juridiction d'appel. Il a deux moyens de rendre la justice. Ou bien il donne aux plaideurs des *juges*, des *récupérateurs*, choisis dans sa *cohorte*, souvent parmi ses médecins, ses haruspices, ses huissiers (1) : c'est la méthode ordinaire. Ou bien il prononce lui-même, assisté d'un simple comité consultatif : c'est la *cognitio extraordinaria*, procédé essentiellement *barbare*.

(1) *De Re frumentaria*, LX.

introduit dans les mœurs romaines par l'affluence des *pérégrins* et qui tendra de plus en plus à chasser la procédure formulaire, chère à la vieille bourgeoisie. Mais, dans notre affaire, la distinction importe peu. Que ce soit le pacha qui juge ou ses janissaires, le résultat est sensiblement le même pour les justiciables. Verrès, en effet, tire de ses fonctions prétoriennes une nouvelle source de revenus. Plus que jamais, le pot-de-vin est érigé en institution. Vous réclamez une succession? On vous en investira légalement, moyennant l'abandon d'une bonne part de ladite succession. Vous faites un contrat? Le préteur, si vous ne le gagnez, y introduira malignement quelque petite condition résolutoire, que le contractant ne pourra pas remplir et vous demeurerez à sec. Le préteur a des *hommes de paille* dont le métier consiste à chercher chicane aux possesseurs ou aux héritiers légitimes d'une fortune, et à faire naître artificiellement les procès lorsqu'ils ne viennent pas tout seuls. Au criminel, mêmes bénéfices. L'accusé paye pour être acquitté; il paye pour voir ses parents avant de mourir; il paye pour mourir d'un seul coup de hache (1). Des accusations calomnieuses sont intentées, par le proconsul ou par ses compères, à des malheureux qui n'ont que le tort d'être riches, et qui s'empressent de désintéresser l'accusateur par une rançon. En revanche, des esclaves criminels, punis de mort par la loi romaine, sont rendus à leurs maîtres moyennant finance. Quant aux citoyens romains, ceux qui ne plaisent pas au gouverneur sont qualifiés par lui de transfuges de Sertorius et déchus comme tels de leur inviolabilité. Admirons en tout cela l'emploi de la *chicane* romaine. « Voilà ce que c'est que d'étudier ! » comme dit Toinette dans le *Malade imaginaire*. Ce sont là les vols d'un homme qui a fait son droit.

Ce sont les *vols judiciaires*.

Nous comprenons maintenant l'enrichissement rapide des proconsuls. Nous venons de voir les sources de leur fortune.

Mais cette fortune n'a qu'un but, ou du moins qu'un but prin-

(1) Pour ces traits, voir le *De Prætura sicilienci* tout entier, et la fin du *De Suppliciis*.

cipal. Elle va maintenant retomber en rosée d'or, non point sur la province qui travaille et s'épuise, mais sur le *clan* qui a soutenu et soutiendra le proconsul. Celui-ci se fait sans doute la part du lion ; mais les chacals ont de bons os à ronger. On a été bien servi, bien défendu, arraché aux griffes de la justice. Il s'agit maintenant de récompenser le zèle des amis. Nous voici à Rome. Des palais, des villas immenses s'élèvent ; de somptueux *triclinia* y reçoivent les convives ; des plats extravagants, servis par des esclaves d'une beauté recherchée, y défilent durant des heures. Tout cela se paye, et fort cher. Le matin, les portes s'ouvrent. Une foule avide est là-devant, la foule *des complimenteurs matinals* dont parle Virgile (1). Les esclaves apparaissent dans le vestibule, sur le perron, sous les arcades, charriant de vastes corbeilles, pleines de victuailles, que les susdits complimenteurs engloutissent en bénissant le patron. Tout cela se paye encore. Amis qui mangent dedans, clients qui mangent dehors, voilà désormais, pour le Romain ambitieux, les seuls éléments de la puissance. Festins, sportules, jeux du cirque, représentations théâtrales, munificences aux poètes, prêts d'argent aux solliciteurs, tel est le métier qui s'impose fatalement à quiconque *veut arriver* ou simplement se maintenir. Tel est le chemin suivi par l'argent des bons provinciaux.

Car le proconsul, remarquons-le bien, ne peut guère se reposer, après fortune faite, comme un négociant de chez nous ; sans parler des rivaux politiques, d'autres soucis le préoccupent : *il a des enfants*. Ces enfants, il veut les établir. Il tient naturellement à la grandeur de sa famille, à la durée de son influence, à la conservation de ce *patrimoine moral, le clan*, qu'il s'est acquis par ses labeurs. Ces enfants, à leur tour, que pensent-ils ? Pour mieux saisir l'évolution du type, et même sa formation, figurons-nous autour du père toute une jeunesse ambitieuse, cherchant sa voie, ayant abandonné la campagne pour la vie urbaine, les solitudes agricoles pour les rumeurs du forum. Ils voient dans la maison de leur père, de leur aïeul, les ri-

(1) *Géorgiques*, I.

chesses acquises par les fonctions lointaines; ils sont témoins des hommages qui en sont la suite. Dès leur jeune âge, ces enfants *penseront* au proconsulat et à ses conséquences, au plaisir d'avoir des hommes au-dessous de soi, d'être les chefs d'un petit parti. Il s'y formeront, il s'y prépareront. Ils feront par préméditation ce que leurs pères ont fait peut-être par occasion. Ils feront méthodiquement, hardiment, ce que leurs pères faisaient peut-être maladroitement, timidement. Ils accentuent, de génération en génération, les traits marquants du type. C'est par eux que l'esprit de groupe remplace à Rome l'esprit de caste, car ils sentent *de bonne heure* la nécessité de se ranger autour d'un *homme fort* qui, en faisant sa trouée, leur permettra de passer eux-mêmes. Auparavant tous les patriciens étaient égaux entre eux, tous les plébéiens de même. Maintenant, les différentes familles, patriciennes ou plébéiennes, peu importe, vont, à raison des entreprises proconsulaires, se subordonner les unes aux autres (1), et nous aboutirons aux *triumvirats*, aux *proscriptions*, ces manifestations si formidables de l'esprit de clan, et aux grandes guerres civiles, qui sont l'aboutissement obligé d'une situation semblable.

III.

Pour que notre analyse soit complète, il nous faut répondre à deux objections :

Comment le Sénat, nous dira-t-on, n'avait-il aucune action répressive? Comment les populations, d'autre part, pouvaient-elles supporter une telle exploitation sans se soulever jusqu'au dernier homme? La réponse à cette seconde objection constitue précisément le second point de vue de cet article. Voyons d'abord la première.

Le Sénat est impuissant à réprimer ses proconsuls, pour deux raisons.

1° *Parce qu'il est une corporation*, et que la responsabilité se trouve partagée entre tous ses membres : soit plusieurs cen-

(1) Mommsen : « Tous les grands..... se groupaient en *coteries* ». (Liv. V, ch. I.)

taines d'individus. Il se produit alors chez lui le phénomène qui se produit dans une assemblée d'actionnaires trop nombreuse, lorsqu'il s'agit de modifier, d'améliorer, de corriger quelque chose. L'initiative fait défaut, les bonnes volontés se dérobent, les velléités d'énergie sont arrêtées par le manque de moyens pratiques d'action. Le Sénat a conquis des provinces; grâce à une ligne de conduite traditionnelle, prudente, parfois héroïque, il a démesurement agrandi le *champ romain*. Pourquoi? parce qu'il avait, comme nous l'avons dit, des instruments éminemment aptes à ce service : les consuls et les légions. Son œuvre a été toute militaire, toute conquérante; œuvre d'acquéreurs à outrance, de paysans finauds, de diplomates consommés. Mais maintenant il ne s'agit plus d'acquérir; il s'agit d'administrer ce qu'on a acquis. Ici les rôles changent. Le Sénat n'a pas prévu que ces consuls, ces instruments dociles et habiles, se trouveraient, par le fait même de la conquête, investis des fonctions nouvelles de proconsul; que ces hommes, chefs de l'armée romaine, qui revenaient, après chaque campagne, mettre leurs lauriers aux pieds du Sénat, iraient s'installer désormais bien loin, au cœur même du pays conquis, entourés d'une bande de *fidèles;* et que les légions victorieuses sous les ordres des consuls demeureraient rangées l'arme au pied, par la force des choses, autour de ces ex-consuls devenus proconsuls. Or, comment régir des chefs militaires, puissamment appuyés, intéressés à se maintenir coûte que coûte, si ce n'est, — et difficilement encore, — au moyen d'un autre chef militaire hiérarchiquement superposé à ceux-là? Ce chef hiérarchique, nous l'avons vu, n'existe pas dans la constitution bourgeoise de Rome. Essayez donc, pendant qu'il est proconsul en Gaule, de destituer un César (1)!

Le Sénat est encore impuissant pour une autre cause :

2° *Parce que tous les sénateurs sont les égaux des proconsuls*, et que tous se trouvent dans le même cas que lui. Naguère encore ce proconsul était là, sur les bancs de la curie, ou plutôt sur sa chaise curule de consul, d'édile, de préteur. Il votait en

(1) Sylla, destitué par les intrigues de Marius, met à mort les messagers qui lui apportent sa destitution et marche sur Rome.

leur compagnie, et le premier. Il proposait des lois, faisait des discours, entretenait des relations de camaraderie avec les uns et les autres. On a tiré au sort les provinces; il en a obtenu une, riche et fertile; tant mieux pour lui. Après tout il en reste d'autres. Quand il aura fini, sa province passera à un successeur, et chaque sénateur peut être cet homme-là. S'indigner, protester, sévir, serait de mauvaise politique; d'abord, parce qu'on s'aliénerait un clan redoutable; ensuite, parce qu'on s'engagerait moralement, par là même, à ne pas imiter celui qu'on poursuit; on créerait peut-être, à la répression des abus, des précédents contre soi. Or, la nature humaine est immuable : l'amour du lucre y a de vivaces et puissantes racines; d'ailleurs, les conditions particulières du monde romain, la richesse visible des provinces, l'infériorité et l'*extranéité* des populations qui les habitaient, agissaient impérieusement sur notre sénateur, qui, issu d'une longue race de propriétaires ruraux, ne connaissait que trop la douceur d'entasser des écus dans ses coffres, et et qui, militaire heureux, avait pu apprécier en mainte bataille l'agrément du butin. Donc il ne protestera pas, ou ne protestera que pour la forme, pour le décorum, pour la galerie, ou encore, il protestera dans des cas exceptionnels, pour des motifs d'inimitié particulière, ou dans le désir de se faire un nom. Faible rempart pour les provinces! Les proconsuls en charge, de par la grâce de leurs futurs successeurs, ont le champ libre devant eux. On peut leur appliquer les vers que Corneille, un peu à tort, applique aux consuls :

Comme ils ont peu de part aux biens dont ils ordonnent,
Dans le champ du public largement ils moissonnent,
Assurés que chacun leur pardonne aisément
Espérant à son tour un pareil traitement (1).

En un mot, cette collectivité qui s'appelle le Sénat n'est pas taillée pour surveiller et réprimer efficacement les écarts d'un homme éloigné d'elle, tiré de son sein, conservant avec la plu-

(1) *Cinna*, acte II.

part de ses membres des relations de camaraderie, et leur offrant d'ailleurs le plus alléchant des exemples.

La seconde objection nous amène naturellement à notre seconde partie. Pourquoi, nous dira-t-on, les populations vaincues ont-elles accepté avec une facilité relative la domination des proconsuls? pourquoi même ont-elles contribué, dans une certaine mesure, à en façonner le type?

La condition du *vaincu,* à elle seule, n'explique pas tout. L'histoire fourmille d'exemples de nations vaincues, qui ne se sont pas résignées à leur défaite; qui ont lutté pied à pied contre leurs oppresseurs, quelquefois durant des siècles, et qui ont à la fin reconquis leur indépendance. L'Archipel vaincu par Athènes, Athènes et Thèbes par Sparte, l'Espagne par les Maures, la Grèce et le Danube par les Turcs, montrent assez qu'il ne suffit pas de la force du sabre pour tenir une nation sous ses lois. Les grands peuples conquérants que nous venons d'énumérer n'ont pu, aucun, jeter racine dans le pays conquis. Ils se sont superposés à lui; ils l'ont exploité commercialement; ils l'ont terrorisé militairement, plus ou moins de temps; mais, un beau jour, ils se sont aperçu que leur puissance était tombée à rien; que rien ne restait de leur travail, et que leur peuple, jadis abattu, s'était triomphalement relevé. Tel n'est pas, nous l'avons vu, le fait de Rome. Quand elle a subjugué un territoire, elle s'y implante, et elle s'y implante *par ses colonies.* Pourquoi fonde-t-elle des colonies? Par suite de cet *amour de la propriété particulière,* qui est un des traits principaux de la formation du Romain. Le jeune Romain, dès son enfance, a l'instinct de posséder. Cet instinct est si fort que, malgré les traditions patriarcales, toujours si dominantes dans la loi romaine, cette loi lui concède un *peculium castrense,* sur lequel le père n'a aucun droit. Inquiet sans doute à la pensée de partager un jour, avec ses frères et sœurs, un patrimoine où sa part serait trop restreinte, il doit saisir avec empressement l'occasion de se tailler, en vue de l'avenir, un domaine à lui, un domaine où il labourera, sèmera, récoltera, comme ont labouré, semé et récolté ses pères. Cette

occasion, la guerre la lui offre. Ses campagnes le font promener dans une foule de pays nouveaux. Il passe, l'arme au bras, à travers des vallées fertiles, des vignobles, des pâturages, des champs d'oliviers qui frappent ses yeux de connaisseur. Que fera-t-il, la guerre finie? lorsque le Sénat aura confisqué une portion des terres? (Et le Sénat ne les confisque justement que pour obéir à cette tendance.) Il s'empressera d'en prendre sa part. Il sera membre d'une *colonie*. Après l'Énéide, les Géorgiques.

Les écrivains qui traitent des institutions de Rome distinguent entre les colonies de citoyens et les colonies de militaires. La distinction réelle n'est pas si tranchée. N'oublions pas que tous les citoyens des cinq premières classes étaient soldats, et que les pauvres de la sixième classe, imprévoyants, ignorants, dépourvus d'avances, n'étaient guère en état de fonder *à eux seuls* une colonie agricole. D'ailleurs, ils gravitaient autour des riches en qualité de clients. Tite-Live nous apprend que des *chevaliers romains* se trouvaient généralement parmi les colons. L'émigration romaine n'est donc pas une émigration pauvre ; et l'aptitude parfaite que montraient les colonies à s'administrer elle-mêmes, au moyen d'un régime municipal calqué sur celui de Rome, indique suffisamment que la *classe dirigeante* occupait sa large place dans les nouvelles cités.

Revenons maintenant à nos provinces. Le moment de la conquête est dur à passer. Les quelques années qui suivent peuvent être signalées par des soulèvements, surtout si la nation vaincue est de formation belliqueuse. C'est le cas des Gaulois, des Lusitaniens. Mais, ces premières années passées, et sauf de très rares exceptions (celles des Juifs, par exemple), les peuples nous apparaissent absolument soumis. La langue latine, les usages romains se sont répandus avec une rapidité merveilleuse. Les Grecs eux-mêmes, qui gardent leur langue, font des emprunts à l'architecture romaine, aux jeux romains. Pourquoi? Parce que des Romains sont venus se fixer au sol; parce qu'ils ont fait souche dans le pays; parce qu'ils ont voulu résider effectivement, travailler sérieusement au cœur du pays, devenir des *autorités agricoles,* et exercer ainsi cette influence du *voisinage* qui, com-

binée avec leur prestige de *vainqueurs,* les rend les souverains moraux du pays dont ils étaient seulement, par la conquête, les souverains matériels. Les colonies deviennent de la sorte ces *propugnacula imperii* dont parle Cicéron. Elles troublent, par le fait seul de leur intercalation, la cohésion des barbares. Elles doivent, dès le début, inspirer à peu près le genre de crainte que quelques centaines de sergents de ville disséminés sur un immense espace inspirent à une nombreuse population. Dans la suite, en vertu de leur rôle de *fermes-modèles,* elles entraînent insensiblement les populations voisines à dépouiller leurs usages extérieurs : langue, culte, divertissements. Or, toutes ces choses extérieures sont pour beaucoup, on le sait, dans le maintien des traditions nationales; et le sentiment de l'origine, le souvenir des luttes de races s'éteignent bien vite, lorsqu'ils ne sont plus soutenus par ces particularités visibles et concrètes qui étaient les symboles de l'indépendance perdue.

Tel est précisément le cas de la Sicile. Plus encore que toutes les provinces romaines, elle compte un nombre considérable de citoyens. Même en laissant de côté tous ces *negotiatores* dont parle Cicéron, et qui, s'ils étaient seuls, n'implanteraient guère les mœurs romaines que dans les grandes villes maritimes, un bon nombre d'*agriculteurs* et d'*éleveurs* (*agricolæ, pecuarii*), se sont fixés dans l'intérieur (1). Ils sont même si nombreux que Verrès, dans la masse, ne les distingue pas toujours, et se permet de les faire exécuter comme de vulgaires Siciliens; attentat monstrueux, d'après les anciennes mœurs de la bourgeoisie romaine, et qui nous a valu les plus belles pages de Cicéron, mais qui, d'autre part, nous prouve une chose curieuse : c'est que si le Barbare, sous l'influence des colonies, tend à se rapprocher du Romain, le Romain, perdu en pays étranger, tend à se confondre avec le Barbare. C'est là un mouvement insensible, mais continu. Le rescrit de Caracalla, proclamant citoyens romains tous les pérégrins, ressemble singulièrement à la suppression du titre de citoyen et à la réduction de tout homme libre à la con-

(1) *De Præt. Sicil.*, LXII. — *De Re frum.*, XXV.

dition de pérégrin. C'est la reconnaissance, l'aveu d'une fusion accomplie.

Ce qui se passe en Sicile se passe, à des degrés divers, dans toutes les autres provinces. Mithridate, en un même jour, fait périr *cent mille Romains domiciliés en Asie*. Cet éparpillement de citoyens propriétaires, agriculteurs, hommes privilégiés, entourés de voisins qui ne le sont pas, cette implantation de grands seigneurs, non féodaux, mais suzerains par le titre, par le prestige et par la capacité agricole, est donc un des principaux secrets de la soumission perpétuelle des provinces sous la domination des proconsuls.

Cette cause n'est pas la seule. Nous en trouvons une autre dans la formation même de la race vaincue et dans l'*harmonie* existant entre cette formation et la formation du proconsul.

Les peuples vaincus par Rome sont *communautaires*. Ils le sont tous plus que Rome. Presque tous, au moment de la conquête, obéissaient à des monarchies absolues, à des *pouvoirs publics forts*, à des princes qui se considéraient comme les *Pères* de leurs peuples et exerçaient par là même, sur leurs sujets, toute la puissance qu'un père exerce sur ses enfants. Carthage fait exception, mais Carthage n'est qu'une ville. Les Celtes et les Ibères forment aussi un type distinct, et coûtèrent à Rome beaucoup plus d'efforts que les Orientaux. A part cela, c'est partout l'absolutisme qui précède Rome. La Grèce, antique pépinière de démocraties, avait été soumise par Alexandre et s'était façonnée, depuis plus d'un siècle, au joug macédonien. Habitué à sentir, en mille occasions, le poids de l'État, le poids d'un pouvoir central, qu'importe au vaincu communautaire le changement de cet État, le changement de ce pouvoir central? Mithridate, Tigrane, Antiochus étaient des tyrans, comme Verrès; et le paysan d'Asie, par exemple, en apprenant un beau matin que son blé sera extorqué par un publicain de Pompée ou de Lucullus, au lieu de l'être par un satrape quelconque, ne trouvera pas, dans l'événement, un grand sujet d'affliction. La chose, nous le répétons, est un peu différente pour la Gaule et pour une partie de l'Espagne. Les noms de Viriathe et de Vercingétorix attestent de glorieuses

résistances. Aussi leur soumission est-elle plus laborieuse et constitue-t-elle une véritable œuvre d'art. Ce n'est pas trop d'un Pompée (1) et d'un César pour les soumettre. Mais alors c'est la division qui est un grand facteur d'infériorité. Pour la Sicile, dont la population primitive paraît être un mélange d'Ibères et de Pélasges italiens, elle avait reçu une très forte proportion de colonies grecques. Partagée d'abord en plusieurs républiques comme la Grèce, elle était tombée, comme sa métropole, et après une période de splendeur commerciale, sous la domination de rois et de *tyrans*. Là encore, l'habitude du pouvoir absolu précédait l'arrivée des Romains. De plus, la Sicile était la première province romaine. Le nom de proconsul, lors de sa soumission, n'existait pas encore. On lui avait donné un *sous-consul,* un *collègue de consul,* un *préteur*. Ménagée dans les débuts, à une époque où le type proconsulaire, tel que nous l'avons décrit, n'avait pas pris naissance, ou commençait à peine à s'ébaucher, elle dut s'acclimater, par des transitions plus parfaites, à la dureté du joug tel qu'il apparaît dans Verrès.

A des populations ainsi formées, le proconsul est l'homme qu'il faut. Cet homme, en effet, réussit d'autant mieux à s'imposer aux populations à la place de l'ancien roi, qu'il possède déjà, dans un degré éminent, la plupart des qualités qui font un roi. On comprend que nous ne parlons pas de qualités morales. Il s'agit simplement d'*aptitudes* spéciales au métier royal. Ici reviennent les trois grands traits que nous avons relevés chez le proconsul.

Le proconsul est *sénateur ;* il est *patricien*. Ce n'est pas un vulgaire soldat de fortune. C'est un homme de famille noble et riche, de manières distinguées, se démenant avec aisance sous l'appareil de la majesté royale. Pyrrhus, frappé de cette majesté, appelait déjà le Sénat une *assemblée de rois*. Il n'avait pas tort. Bientôt, chacun de ces rois trouvera un royaume; et cette dignité sénatoriale, qui inspire tant de respect aux autres peuples, contribuera à les subjuguer par le côté décoratif.

(1) Pompée triomphe de Sertorius, qui continue, en la modifiant, l'insurrection de Viriathe.

Le gouverneur romain entre sans effort dans la peau des anciens monarques. Leur luxe, leur fierté, l'attirail extérieur de leur existence, sont choses familières à ces nouveaux venus, à ces porteurs de toges précédés de faisceaux, et siégeant dans des chaises curules. Fortunés dès l'enfance, ils connaissent tous les raffinements de la vie. Voyez dans le *De Suppliciis* la peinture de la vie privée de Verrès; vous y trouverez en germe celle des Césars. Verrès à Syracuse, c'est déjà Tibère à Caprée.

Le proconsul est général. Son métier est de conduire des troupes. Il a pour l'ordinaire remporté quelques victoires, ou tout au moins fait quelques campagnes. Il a, comme on dirait aujourd'hui, l'uniforme et le panache. Or, c'est là précisément le point capital du métier royal dans l'antiquité. Le roi, chez tous les peuples, est un chef de guerre. Même dans les cités aristocratiques, où l'on borne soigneusement les pouvoirs du roi, à Sparte par exemple, ou à Rome du temps de Romulus, le roi est toujours le chef militaire par excellence, et son autorité, nulle ou faible dans l'enceinte de la ville, devient absolue hors des remparts. L'ancien roi d'un pays, avant sa réduction en province romaine, était donc toujours plus ou moins guerrier. Il importe, pour que la transition soit aussi aisée que possible, que le nouveau venu soit également guerrier. Or, l'organisation militaire de la société romaine, la nécessité de passer par l'armée avant d'aborder les magistratures, le caractère guerrier du consulat, fournissent abondamment des hommes de cette espèce. Cicéron a beau dire, en parlant de Verrès : *O præclarum imperatorem!* Verrès peut bien être général médiocre, mais il est général. C'est l'essentiel.

Enfin, le proconsul est magistrat. *Il a fait son droit*, disions-nous; qualité éminemment précieuse, dans une certaine mesure, chez un gouverneur. Un militaire pur, un *vieux grognard*, est trop porté à gouverner à coups de sabre, à trancher brusquement des difficultés sérieuses et délicates. Un avocat pur, d'autre part, a grande chance de ne faire que des sottises, car il arrive la cervelle pleine de théories en l'air, sans la pratique du commandement, ni la connaissance des hommes. Au contraire, le

militaire-magistrat est parfaitement à sa place. Il connaît la loi romaine; il s'intéresse, par assimilation, aux coutumes du pays; il les observe, toutes les fois que sa cupidité n'y trouve pas un obstacle, il les concilie savamment avec les exigences de la *formula provinciæ*. Chef d'un clan provincial, il défend ses protégés, — et par là même tout le monde, — contre les conséquences brutales et inacceptables du droit quiritaire. Il tourne, dans ses édits, les difficultés que ce droit lui oppose. Il élude, il masque, il torture la loi, afin d'assimiler en justice, autant que faire se peut, le pérégrin et le Romain. C'est là qu'apparaît le rôle bienfaisant du proconsul. L'édit que rédige chaque gouverneur, en arrivant dans sa province, et surtout la partie invariable de cet édit, *edictum perpetuum*, sanctionnée par tous les gouverneurs successifs, finit par amener, d'infiltration en infiltration, le triomphe du droit barbare, du *droit des nations* vaincues, *jus gentium*, sur le droit de la petite corporation, de la petite bourgeoisie romaine, *jus quiritium*. Le proconsul, qui a toujours été *préteur* (1), c'est-à-dire grand chef de justice, est précisément l'homme qu'il faut pour mener à fin cette œuvre, cette bonne œuvre. Les populations, que l'application du droit strict pourrait réduire à la plus épouvantable misère, sont relativement heureuses, malgré les déprédations du gouverneur, de le voir adoucir en leur faveur l'exclusivisme sénatorial, et de se sentir peu à peu élevées, dans la pratique, à la dignité de citoyens.

Nous commençons à comprendre ce phénomène étrange, et unique dans l'histoire, d'un peuple minuscule à son début, s'avançant par une série de conquêtes ininterrompues le long des rivages méditerranéens, englobant dans sa domination des contrées gouvernées par de puissants monarques, et, à part quelques grandes crises, ne perdant jamais un pouce des territoires conquis. Ce spectacle est beau dans son genre, et mérite qu'on s'y arrête, qu'on essaye d'en pénétrer les ressorts. Des

(1) De plus, beaucoup de ces gouverneurs que nous appelons proconsuls portent officiellement le nom de *préteurs*, ou de *propréteurs*. Tous jugent dans un *prétoire*. De là le terme de *droit prétorien*.

empires plus vastes que l'empire romain se sont rencontrés sur la terre : celui des Chinois, celui des Arabes, ceux de Gengis-Kan et de Tamerlan, celui des Russes à notre époque. Aucun ne reproduit, dans leur dramatique intérêt, les péripéties de la marche envahissante du Romain. Ce n'est pas à tort que ce spectacle avait frappé Montesquieu, et que, le premier, il a voulu analyser en détail les phases de cette gigantesque croissance. Cette croissance, à l'heure qu'il est, est à peu près accomplie. Vers la fin de la république, Rome atteint l'apogée réelle de sa puissance ; car, si Agricola et Trajan élargissent encore la superficie du monde romain, déjà, de leur temps, une décadence intérieure le précipite aux abîmes. Seulement, n'oublions pas ce que c'est, au fond, que ce grand monde romain : une ville immense, riche, gorgée d'or, repue de blé, privilégiée, souveraine, tenant en main les rênes du pouvoir ; — autour d'elle une Italie mi-provinciale, mi-romaine, subissant le prestige et l'attraction de la grande ville, et en partageant *un peu* les privilèges, depuis les convulsions de la guerre Sociale ; — enfin, tout autour de cette Italie, une multitude de nations vaincues et enchaînées formant la *masse,* la *majorité,* et considérées comme un appendice accessoire ; comptant assez de Romains dans leur sein pour prendre une physionomie romaine, et exclues pourtant de toute participation aux droits et privilèges du bourgeois romain. Entre la grande ville maîtresse et les nations esclaves, un médiateur existe. Ce médiateur, c'est le proconsul. Il a mandat de Rome ; il a pouvoir sur la province ; — il vient de Rome, il réside dans la province ; — il garde quelque chose de Rome, et prend quelque chose de la province. Il sert présentement à exploiter la province pour le compte de Rome. Attendons un peu. Laissons la crise se produire. Nous verrons comment ce même proconsul va être bientôt l'*instrument de la province* pour briser Rome, et prendre contre la cité, contre le bourgeois, la revanche sociale du Barbare.

(*A suivre.*)

Gabriel d'Azambuja.

LES TENDANCES ACTUELLES

DU CLERGÉ FRANÇAIS

A SORTIR DE L'ISOLEMENT.

Réponse a M. Paul de Rousiers.

Monsieur,

Quelquefois déjà, depuis la publication de mon article sur « l'Isolement du clergé en France », et à son sujet, des prêtres qui se trouvent dans les situations les plus diverses, m'ont adressé, de vive voix ou par écrit, plusieurs communications intéressantes. Ils m'ont fait constater avec beaucoup de plaisir, et, par moments, quelque surprise, le discrédit où tend visiblement à tomber, dans une partie du clergé actuel, le type idéal du curé, modèle 1830, ce solitaire béat, inoffensif « ami de son chien et de ses petits canaris », sur lequel s'attendrissait éloquemment Lamartine. Me permettez-vous, Monsieur, de vous présenter un type contraire, ou du moins la première ébauche qui s'en dessine çà et là parmi nous?

Des aspirations nouvelles semblent donc se faire jour dans les rangs du clergé. Parmi les gens d'âge eux-mêmes, parmi ceux qui sont montés en dignité alors que régnait le mieux l'axiome prudhommesque : « Les curés à la sacristie », d'aucuns avouent regretter les longues heures de leur vie absorbées par le soin mécanique et à peu près exclusif de l'administration, la paperasserie,

et les relations purement officielles (1). Ils disent volontiers aux jeunes qui ont leur confiance : « Soyez plus heureux que nous, allez aux brebis perdues, pénétrez dans la foule, pratiquez le « tout à tous » de saint Paul. Ne vous résignez pas à l'isolement ». Il y a de ces jeunes qui n'ont pas l'air de vouloir se le faire dire deux fois. Tel vicaire de grande paroisse a regardé au delà du petit cercle dévot qui, chaque samedi, enserre son confessionnal, il a découvert le monde : jeunesse, ouvriers, patrons, lettrés, et toutes sortes de gens. De même, un jeune religieux qui s'en va de ville en village prêchant carêmes, missions ou retraites, sent, avec douleur, que sa parole et son influence n'atteignent pas la grande masse indifférente ou hostile. A lui, comme au vicaire, le cœur bat plus fort lorsqu'il lit la parole du Christ : « J'ai pitié de la foule ». Comment faire pénétrer le christianisme dans la foule française? problème tourmentant pour ces jeunes âmes d'apôtres. Croiriez-vous, même, que les hautes murailles de certains séminaires ou de certains noviciats, jadis, dit-on, savamment calfeutrées, laissent passer quelques brises de l'esprit nouveau? Les Directeurs n'ouvrent plus seulement les in-folios des Pères ou des scolastiques, ils ne se bornent plus à gloser sur la *Perfection* de Rodriguez et les *Examens particuliers* de Tronson; ils ouvrent leurs yeux et leurs fenêtres sur le monde qui vit, ils regardent ces crises du foyer et du Travail, ces agitations de la place publique, qui se répercutent dans la vie intime de l'Église. Ils ne se contentent plus de prêcher le détachement, la prudence, la correction d'attitude, les

(1) Il importe de ne pas imaginer que nous entendons dire ici que « la sacristie », l'administration réfléchie, soigneuse, du culte, l'exactitude dans les fonctions religieuses, une grande réserve dans ce qu'on énonce ou fait au nom de la religion, au nom du devoir sacerdotal, publiquement ou en particulier, ne soient pas une nécessité et une qualité de premier ordre pour le prêtre au temps actuel. Il s'en faut de beaucoup, et la négligence, le laisser-aller sur ces points ne sauraient avoir que le plus mauvais effet sur tous, croyants ou incroyants, bienveillants ou hostiles. Mais il est très vrai de dire que, si le prêtre doit sortir de « la sacristie », c'est précisément tout d'abord pour apprendre à la mieux gouverner selon les besoins et les vœux légitimes des diverses parties de la population à laquelle il a affaire. En effet, toutes les fois qu'il s'agit de participer à quelque réforme sociale, il faut ne pas oublier que c'est sur soi, qu'il est question d'agir, en premier lieu, pour réussir à mieux opérer sur les autres.

vertus qui préservent et qui retiennent; ils recommandent les vertus qui agissent et qui conquièrent. Ils ont à la bouche les mots hardis d'initiative personnelle et de questions du temps... Oh! certes, cela ne se voit ni ne s'entend encore partout. Nous sommes près de cinquante mille prêtres en France, et ils sont nombreux, ceux qui, pieusement retirés au fond de leur cellule, ou tranquilles dans leur presbytère, réguliers à s'acquitter de la besogne courante, croient inéluctable de laisser le monde aller comme il va, loin d'eux et de leurs services... Mais enfin, à des signes assez réitérés et assez nets pour n'être pas réputés accidentels, un état d'esprit nouveau se fait reconnaître de plusieurs côtés. On dirait qu'une fraction du clergé se met sérieusement à comprendre la nécessité de ses efforts pour atteindre les laïques de toutes catégories. Commencerions-nous donc à vouloir sortir de notre isolement?

Oui, sans doute, et c'est déjà un résultat. N'indiquerait-il pas, Monsieur, que notre vœu commun d'un clergé français de trempe « particulariste », peut avoir maintenant, au milieu d'une certaine élite, chance de se réaliser?

Peut avoir chance, dis-je, car ce n'est pas tout que cette élite sache comprendre et vouloir son but. Il lui faut encore bien tenir en mains les moyens nécessaires. Où en est-elle donc à cet égard? Voilà ce qu'il importe d'apprécier pour se rendre exactement compte de ce que valent, *en pratique*, les tendances nouvelles.

Nous le pouvons, je crois, sans grande peine. Les communications dont je vous parlais plus haut me l'ont encore fait constater. Elles m'ont réuni sous les yeux un ensemble d'opinions et d'habitudes, très reconnaissables dans la vie ordinaire du clergé. Mais, hélas! ce sont deux grosses difficultés surtout que j'ai pu constater; deux grosses difficultés également contraires aux tendances nouvelles, même chez ceux qui professent celles-ci avec le plus de sincérité.

Parlez d'action sachant se concilier ceux que saint Paul appelle « les gens du dehors », et d'apostolat qui se fasse admettre;

des timides ou des pessimistes vous répondront de suite : « Oui, sans doute, nous sommes très isolés et c'est très malheureux pour notre ministère. Mais on n'y peut rien ou pas grand'chose. Nos paysans, nos ouvriers, nos fonctionnaires ont trop la crainte superstitieuse ou intéressée du Gouvernement. Il faudrait avoir un bon gouvernement. Alors, tel qui nous apprécie et nous aime en secret n'aurait plus peur de s'afficher et de se compromettre en se rapprochant de nous. Trop souvent aussi, l'appui moral ou financier des classes élevées nous manque. Nous ne pouvons rien fonder, rien soutenir de ce qui nous rapprocherait de la masse; pas de cercles, point de patronages, aucune œuvre! ».

A bien peser cette première difficulté, que signifie-t-elle? Qu'un curé ne peut rien commencer sans l'appui d'un « bon Gouvernement », rien sans l'appui des bons riches, rien sans l'appui des bonnes œuvres, rien sans l'appui des autres, toujours des autres. En résumé, un curé ne peut pas trouver en lui-même l'art d'agir heureusement et sans écueil sur les individus éloignés de lui. Singulière idée chez des gens qui ont d'abord admis en principe la nécessité de ne plus être isolés. C'est une vraie contradiction : d'un côté, on veut cesser d'être prisonnier dans sa caste et arrêté par toutes sortes de groupes fermés; on a besoin, par conséquent, de se mettre en rapports directs avec des individus de toute catégorie; or, d'autre part, on ne veut agir soi-même, qu'en présupposant l'influence d'un certain Gouvernement sur la masse, l'influence de certaines œuvres dans la paroisse. C'est-à-dire qu'on est partisan de l'action attractive sur tous, en théorie et par manière d'intention générale. En pratique, au moment de choisir ses moyens, on est ressaisi par ses vieilles habitudes d'enrégimentement; on veut se produire et on va se cacher derrière les autres. A ce compte, la douloureuse expérience qu'on a pu faire de son isolement sera une leçon inutile; la volonté qu'on a de se rapprocher des laïques, une velléité sans conséquence.

Il serait cependant habile et prudent, plus d'une fois, de savoir se faire accepter personnellement. On estime avoir besoin de certains auxiliaires, de tel grand patron, par exemple, dans

un milieu industriel. Faut-il attendre qu'il vienne s'offrir? Ne se rendra-t-il pas, au contraire, s'il voit qu'auprès de ses ouvriers, incroyants ou mal disposés, le prêtre paie bravement et sagement de sa personne? Payer de sa personne, cette monnaie-là, croyons-le bien, est autrement féconde et puissante que l'autre.

C'est à son prix, d'ailleurs, que par état, par nécessité, l'apôtre achète les âmes. Avant tout appui, il doit compter sur ce qu'il peut, lui, par la grâce de Dieu, en dévouant ce qu'il a de meilleur et de plus sensé dans sa nature. Les Apôtres n'ont pas attendu, pour évangéliser les provinces de l'Empire, un bon César et un bon Gouvernement. Ils ont évangélisé les pauvres, les esclaves, et un peu toutes les classes, avant qu'il y eût beaucoup de bons patriciens. Ils ont cru, en premier lieu, à la puissance de leur sacerdoce et de leur mission, à la nécessité d'y sacrifier les défauts de leur caractère, et, selon leur foi et leur grand sens, ils ont parlé et agi. Les patriciens et l'Empire sont devenus chrétiens en leur temps.

Vous voyez combien est grave ce premier obstacle de notre timidité personnelle. Cette malheureuse habitude de compter sur autrui, sur les groupes tout faits, pour encadrer et pour soutenir notre action, ne réduit pas seulement nos désirs de *rapprochement* à des velléités inefficaces; elle nous rend inhabiles à nous ménager d'utiles et parfois indispensables auxiliaires; elle nous fait presque méconnaître, et, en tout cas, négliger pour leur meilleure part, les forces personnelles de notre mission apostolique.

Tous, il est vrai, ne sont pas à ce point timides et découragés. D'aucuns parmi nous savent se montrer, avec beaucoup de vaillance, hommes d'action. Ils travaillent de leur mieux à ce rapprochement réciproque du clergé et des laïques. Faut-il le taire : notre milieu français prépare mal à cette tâche. Les moyens actuellement préférés par les meilleurs de nos hommes d'action ne semblent pas toujours parfaitement correspondre à ce but d'un *rapprochement personnel*, nécessaire pour vaincre l'esprit de caste, l'indifférence ou l'hostilité moutonnières. Voilà des choses

bien délicates à dire, surtout pour un prêtre; disons-les cependant. S'il y a là quelque hardiesse, nous tâcherons de montrer qu'elle se justifie par les faits.

N'avez-vous pas souvent entendu, Monsieur, des prêtres vous dire, soit à la campagne, soit en ville : « Ah ! si j'avais seulement un patronage, un cercle, une œuvre quelconque installée sur ma paroisse, comme je tiendrais ma jeunesse, mes ouvriers, tout mon monde » ! Et volontiers, les fondateurs ou les directeurs de ces œuvres les proclament des moyens providentiels, réservés à notre époque, pour maintenir en rapports intimes le clergé et les populations. « C'e là, disent-ils, qu'on atteint sûrement les individus. »

Les individus agrégés à l'œuvre, soit. Et encore, à condition de ne pas se renfermer dans la pure administration générale de l'œuvre, ni dans sa police réglementaire; à condition de savoir aborder et gagner en particulier chacun des membres. Mais, quand cela serait, n'oublions pas qu'une œuvre organisée oblige quiconque lui donne son nom à une sorte de confession de foi : du coup, il est noté comme catholique militant. Du coup aussi, l'œuvre est fermée à tous ceux que le clergé, par son moyen, voudrait conquérir dans la masse hésitante, timide, indifférente ou hostile. Quelques-uns, il est vrai, ne semblent guère s'en soucier : « Nous n'avons que faire de ces gens-là ! Par le temps qui court, il faut être tout un ou tout autre ». Vous reconnaissez ici l'esprit de caste : théoriquement, on est pour l'apostolat; en pratique, on reste apôtre entre soi. On dédaigne ces boiteux, ces infirmes, ces aveugles, ces pauvres que, selon la parabole, le père de famille envoyait chercher sur les chemins, sur les places, sur les routes, pour les asseoir à son festin. Une œuvre officielle et plus ou moins fermée peut être pour certains individus un petit cénacle où il fait bon se retrouver; elle laisse subsister à l'égard de la foule extérieure, la nécessité d'une action sacerdotale et apostolique dégagée de toute forme officielle, entièrement privée. Les indifférents et les autres, tous « ces gens-là », qui cependant ont des âmes, ne viendront pas à vous ; allez à eux dans leur milieu.

Les œuvres catholiques, sans aucune faute assurément de leur

part, forment ainsi, aux yeux de ceux qu'il faudrait rapprocher du prêtre, un monde spécial trop en vue et trop fermé. Elles semblent plutôt convenir à garder, à rendre meilleurs ceux qui sont déjà gagnés, qu'à gagner ceux qui se tiennent à distance.

C'est ce que sentent bien ces jeunes et hardis conférenciers qui s'en vont bravement montrer leur soutane à la tribune des réunions populaires. Ils espèrent ainsi faire la trouée dans la masse indifférente ou hostile des ouvriers. La feront-ils, comme ils l'espèrent? D'habitude, c'est une conférence isolée qu'ils donnent, à l'occasion de quelque manifestation locale des œuvres catholiques, ou bien pour répliquer à un anticlérical et socialiste de haute marque. Une conférence *isolée,* est-ce suffisant pour ouvrir à la lumière ces cerveaux d'ouvriers demi-lettrés encombrés de phrases de journal tronquées et incohérentes? On peut bien soulever l'enthousiasme par un cri du cœur et de la foi, et même faire acclamer le nom de Jésus-Christ ; huit jours après, le conférencier des loges maçonniques se fera non moins acclamer.

Que manque-t-il donc à ces conférences populaires? Ne serait-ce pas la continuité et ces *occasions de rapprochement personnel* qui ont permis aux « missionnaires » de Cambridge et d'Oxford de propager dans la classe ouvrière anglaise un vrai mouvement intellectuel? Au lieu de passer une fois, les « missionnaires » s'installent dans une ville. Ils donnent, sur quelque sujet scientifique ou littéraire, une série de dix ou douze conférences. Après chaque conférence, ils font la « classe »; c'est-à-dire que, descendus de chaire, ils se tiennent à la disposition de tout auditeur qui veut les interroger, recevoir des conseils, des sujets de lecture ou de travaux écrits, en somme, une direction intellectuelle appropriée à son état d'esprit... Vous pouvez lire dans une brochure de M. Max Leclerc, *Le Rôle social des Universités*, les témoignages donnés par les ouvriers eux-mêmes à l'excellence de cette méthode. Je ne citerai ici que ces quelques lignes écrites par un mineur du Northumberland au secrétaire de l'*Extension University movement,* à Cambridge : « La présence des missionnaires au milieu des ouvriers les soulève, semble-t-il, dans

une sphère supérieure. Du même coup, Cambridge et tout ce qui lui appartient devient intéressant, et la classe dont le missionnaire fait partie est regardée tout entière avec des sentiments de bienveillance. » C'est donc en complétant leur parole publique suivie, par une vraie direction individuelle des esprits, que les missionnaires de la science sont arrivés à faire de leurs discours une occasion et un moyen de rapprochement personnel entre savants et ouvriers. N'aurions-nous pas, nous autres prêtres, qui voulons nous rapprocher du peuple et le rapprocher de nous, à méditer cet exemple ? Il nous expliquerait au moins le succès éphémère de nos conférences publiques isolées. Il pourrait nous montrer aussi qu'un exposé *calme et impartial, sans véhémences, sans tapage, d'un enseignement précis et positif, large et clair,* est bien la forme la meilleure pour gagner les esprits.

Un troisième moyen de rapprochement, non moins en honneur auprès des catholiques militants, est la presse catholique. C'est toujours un résultat, et parfois un très grand, de remplacer, dans un village, autour d'une usine, le petit journal impie et libertin par une feuille honnête et chrétienne. Les mœurs et les idées n'en seront pas, du coup, assainies complètement ; mais enfin le mal n'a plus un de ses pires stimulants extérieurs ; le bien possède un auxiliaire efficace. Ce n'est, toutefois, qu'un *auxiliaire*, et, trop souvent, n'est-il pas plus disposé à batailler contre ses adversaires, qu'à instruire et à élever ses lecteurs par une exposition calme et réfléchie? En tous cas, la presse ne dispensera pas le prêtre d'avoir à payer de sa personne dans l'œuvre de rapprochement, comme certains seraient peut-être tentés de s'en dispenser, dès qu'ils ont assuré dans telle et telle famille la lecture du « bon journal ».

Enfin, à le supposer excellent, cet auxiliaire n'est, lui aussi, que d'une efficacité restreinte. Lire un journal religieux en famille, c'est plus ou moins s'afficher, avec tous les siens, comme « dévot ». Aussi, la bonne presse ne pénétrera pas, en général, jusqu'à ce monde hostile ou indifférent qu'il faudrait rapprocher du clergé. Dans ce monde-là, le journal n'ouvre pas les voies au prêtre, c'est plutôt le prêtre dont l'influence amicale, sagement

éclairée, modifiera peu à peu les idées et les lectures ordinaires.

Vous le voyez, Monsieur, l'observation des résultats acquis ou visés par les œuvres, les conférences et la presse, n'amène pas à contester l'utilité de ces divers moyens de rapprochement entre les laïques et nous. Mais, en revanche, cette utilité apparaît à sa vraie place. N'est-il pas clair qu'à eux tout seuls, ou bien mis absolument en première ligne, ces trois moyens d'influence collective et en quelque sorte publique, ne semblent pas devoir suppléer à l'influence personnelle et privée du prêtre? Elle demeure le *principal;* ils ne sont que ses *auxiliaires*. Puissons-nous bien le comprendre, si nous voulons agir; sans quoi nos tentatives de *rapprochement* seraient en danger de ne pas aboutir.

Cet ordre naturel et nécessaire de nos moyens d'action et de rapprochement vous montrera, sans doute, la portée exacte de nos tendances nouvelles. Une douloureuse et trop complète expérience des inconvénients d'être isolés a suscité parmi nous la volonté arrêtée, mais encore toute générale, d'un rapprochement avec les laïques. Se rapprocher, voilà le but ardemment désiré. Mais notre habitude française de toujours compter sur autrui, pour mener à bien nos propres affaires, paralyse ou égare quelque peu nos tendances effectives vers ce but. Ici, on n'ose pas agir, faute d'appuis tout trouvés; ailleurs, on agit surtout pour se créer ces appuis et se reposer sur eux de sa tâche la plus importante; on perd de vue le principal qui est, répétons-le encore, l'action privée et personnelle, *bien comprise*. Oui, répétons-le ; car voilà sur quoi je voudrais, en terminant, fixer l'attention, — non la vôtre, Monsieur, suffisamment éclairée par ces intéressantes observations que vous nous avez rapportées d'Amérique, — mais l'attention de nos lecteurs, laïques et prêtres français. En dernière analyse, les tendances actuelles au rapprochement cesseront d'être des velléités théoriques et se réaliseront dans la mesure où le clergé saura entrer d'abord, et se faire seconder ensuite, en cette voie de *l'action attractive directe sur les individus*.

Quelle sera cette mesure, nous ne le savons, ni vous ni moi :

et, si nous ne sommes pas exempts de crainte, mieux vaut, sans doute, n'y pas insister ici. Tâchons plutôt d'espérer qu'une armée de cinquante mille hommes, apôtres par vocation, pourra bien, sans trop se forcer, fournir peu à peu une élite, capable de mener à bonne fin les tendances nouvelles. Ce sont toujours les élites, faibles minorités d'abord, qui ont soulevé, dans l'histoire de l'Église, les grandes masses inertes. « A quoi comparerai-je le Royaume de Dieu? disait Jésus-Christ: à un peu de levain qu'une femme a pris et mis dans trois mesures de farine, pour faire lever toute la pâte ». Cette élite donc commencerait ici et là par se mêler au peuple. Ni Pierre, ni Paul, ni personne aux airs de prophète nouveau ne viendrait lui porter du Sinaï un programme tout fait. Chacun ferait effort dans son milieu et selon les devoirs de la situation, avec toute la prudence et le tact que requiert spécialement cet apostolat sans formes convenues. Chacun aussi saurait prendre, hors de France au besoin, les exemples utiles à suivre. On discernerait ce qui est bon ailleurs, et ce qui pourrait, ici, s'adapter et se modifier. On prendrait, par exemple, aux Américains, leur habitude de s'intéresser à bon nombre de situations temporelles que notre isolement, hélas, nous a rendues si étrangères! A force de nous être séparés du monde, nous demanderions souvent, comme Antoine, au désert : « Est-ce que les hommes bâtissent encore des maisons? ». Eh bien, on irait voir bâtir et, à l'occasion, on saurait dire son mot de la bâtisse, — mais en bon bâtisseur. — Qui craindrait, en cela, pour la piété du clergé? Il y a la piété d'Antoine, le solitaire, et celle de Paul, l'apôtre. Antoine prie et se macère sur la montagne; il se sent dépérir dans l'air des villes; Paul, lui, est poussé par l'Esprit au milieu des foules. Sa piété, comme il le dit, est « utile à tout. Elle a les promesses de la vie présente et celles de la vie future ». Si seulement cette piété-là devenait la nôtre!

Veuillez agréer, Monsieur...

Fr. M.-B. Schwalm,
des Frères Prêcheurs.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRÉTENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

IV.

LE MODE ET LES PHASES DE L'EXISTENCE ; LE PATRONAGE ET SES AUXILIAIRES.

L'analyse à laquelle nous nous sommes livré dans les précédents chapitres nous a conduit à cette conclusion :

La forme communautaire, caractéristique des races pastorales, demeure, aujourd'hui comme il y a plusieurs siècles, à la base de la famille ossaloise ; et les manifestations qui, de prime abord, semblent incompatibles avec ce type s'expliquent par la modification que lui a nécessairement imposée l'étroitesse du *lieu* et des *moyens d'existence.*

Nous avons à voir si cette conclusion n'est pas démentie par l'étude du *mode* et des *phases de l'existence.*

La Famille nous est connue. Nous savons comment ses éléments se superposent et se hiérarchisent, comment elle est armée pour subsister, et sur quels moyens habituels se reposent ses chefs pour en perpétuer la tradition.

Si l'influence de la communauté est assez puissante pour avoir

(1) Voir les précédents articles, dans les livr. d'avril et mai 1892, t. XIII, et de septembre 1892, t. XIV.

déterminé le sens et la direction de cette éducation morale, il est évident que nous retrouverons son action dans tout ce qui concerne la satisfaction des besoins matériels, qui, plus étroitement encore, se conforment aux exigences du sol et du travail, causes fondamentales du régime communautaire.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux autour de nous pour sentir combien nous dépendons du milieu qui nous entoure pour la nourriture, l'habitation, le vêtement, l'hygiène, les récréations.

Aussi le lecteur n'aura-t-il pas de peine à saisir, dans les usages de la vie courante qu'il reste à lui faire connaître, les mêmes traces de communauté, plus ou moins apparente mais toujours essentielle.

I. — LE MODE D'EXISTENCE.

La nourriture. — Pour la majeure partie de ses dépenses domestiques, la famille L... se suffit à elle-même. Le voisinage immédiat fournit l'excédent. On peut donc, avec vérité, dire que la consommation est ici absolument proportionnée aux ressources du sol et du travail local.

La nourriture est sobre et saine, empruntée en partie aux produits du troupeau. La base en est le maïs, consommé sous forme de bouillie (*broye*), ou de pain mélangé de maïs et de froment. Le maïs entre aussi quelquefois exclusivement dans la composition du pain, qui prend alors le nom de *méture*.

La récolte de blé est-elle insuffisante, on se pourvoit au dehors soit de pain soit de farine. Les propriétaires qui, comme L..., possèdent leur moulin achètent le grain qui leur manque aux cultivateurs de la plaine. L... recourt rarement à cet expédient : les 10 hectolitres de froment, les 10 d'orge et les 20 de maïs qu'il emploie chaque année lui sont fournis par ses champs.

Ajoutez 5 kilos de viande de bœuf et 12 kilos de veau, 40 kilos de mouton et surtout la viande de 2 porcs, soit 360 kilos; 6 têtes de volaille, des légumes récoltés au potager, choux, pommes de terre, pour une quantité de 9 hectolitres; 40 kilos de fromage,

et 130 douzaines d'œufs; le tout valant 1.205 francs : vous aurez l'ensemble de la consommation annuelle de la famille.

On achète aux bouchers du chef-lieu de canton la viande de bœuf et de veau. Les autres animaux sont abattus dans le village; l'exécution du porc, le *pèle-porc,* comme on dit en Béarn, revêt en particulier l'importance d'un événement domestique auquel prend part tout le voisinage.

N'oublions pas 300 litres de vin, acheté au dehors, au prix de 90 francs. Mais tout le monde n'a pas cette aisance.

Le matin, vers 8 heures en hiver, ou 7 heures en été, se fait le *dîner,* repas substantiel composé de la traditionnelle *garbure,* ou soupe aux choux, et d'un morceau de lard. A midi ou une heure, la famille procède au *goûter* (*brespè*), qui comprend un peu de pain et de légumes, du fromage ou du *greulh* dans la saison (1). Vers 7 ou 8 heures du soir, c'est le *souper,* c'est-à-dire de la *broye,* un peu de petit-lait, du pain, du fromage et de l'eau.

A l'époque des grands travaux d'été, la nourriture est améliorée, principalement par l'adjonction d'un peu de viande et de vin.

L'habitation. — Quand vous arrivez devant la maison de notre hôte, une cour close de murs s'offre à vous, à laquelle vous accédez par un portail fermé d'une grille en fer : détail qui a son importance, le portail étant ici, comme dans toute la région, le signe d'une certaine aisance.

En traversant la cour, dont le sol est recouvert de fumier, on atteint la porte de l'habitation. Là, vous constatez que, par une disposition commune à toute la vallée, le rez-de-chaussée est exclusivement affecté aux animaux et au matériel agricole. Chaque espèce de bétail occupe une étable séparée; le fourrage est entassé, aux deux extrémités de la maison, dans un grenier communiquant avec la crèche.

Le rez-de-chaussée de L... ne suffisant pas à son troupeau, il

(1) Le *greulh* est, comme nous l'avons dit, une matière grasse obtenue en faisant chauffer le petit-lait restant après la confection du fromage.

a construit en retour, à droite de l'habitation, un corps de logis à usage d'étable pour les vaches.

Au milieu de l'aire qui sépare et précède les différents quartiers, s'ouvre l'escalier menant à l'étage supérieur consacré à la famille et composé de trois chambres.

La première impression est qu'un semblable aménagement, où bêtes et gens sont quelque peu confondus, doit être aussi pernicieux qu'incommode. Il eût été cependant difficile de procéder autrement dans un pays où, pour les raisons que l'on sait, les villages ont été obligés de se tasser, en économisant le terrain. Ainsi, comme dans presque tous les pays montagneux, en Suisse, en Corse et ailleurs, le paysan a l'avantage de garder sous la main tout son bétail et de profiter du chauffage de la maison habitée pour sécher le fourrage qu'il emmagasine sous son toit.

Au plafond des chambres, pendent les épis de maïs que l'on conserve pour semence. Le reste des grains est enfermé dans des *arcs,* ou coffres, placés dans les chambres et les greniers.

Derrière le logis s'étend un petit jardin légumier, précédé d'une basse-cour qu'ombrage une treille de belle venue.

Les constructions sont solidement bâties en moellons de marbre gris. La toiture en ardoises s'élève à un angle très aigu propice à l'écoulement des neiges.

Dans les travaux domestiques, on se sert habituellement de chandelles de résine dont le prix est modique (15 centimes le kilo). Pour la visite des étables et les soins à donner aux bestiaux, L... emploie des lampes à pétrole; le tout ne dépasse pas 33 fr. 40 c. par année.

Le vêtement. — Pour s'habiller, nos Ossalois ne recourent guère à autre chose qu'aux produits du troupeau. C'est la laine qui forme la principale matière des vêtements, à commencer par le berret brun en laine tricotée et foulée, dont on se fournit dans les villes sous-pyrénéennes de Nay et d'Oloron, jusqu'à la veste et le pantalon de cordelhat qui résistent à toutes les intempéries. L'ancienne culotte courte ne reparaît plus que les jours de fête, où les jeunes gens portent encore l'élégant costume ossalois.

Un des vêtements les plus caractéristiques est la *cape*, grand et lourd manteau à capuchon, retombant en longs plis et garni de houppes dont le nombre et la disposition varient suivant les villages. Le pasteur a toujours deux ou trois capes qui lui servent à se protéger contre la fraîcheur des nuits d'été au cujala. Ordinairement, la cape de laine noire est portée en signe de deuil et désigne les veufs.

Le costume se complète par les sabots, dont la pointe est recourbée en arrière et dont la ganse est articulée, afin de se prêter aux positions du pied dans les montées et descentes sur les pentes abruptes. Quand il fait beau, on se sert de chaussons de laine ou de sandales de corde ou de jute.

Voilà pour les hommes.

Le costume des femmes, sans avoir la grâce de bien d'autres costumes nationaux, ne manque pas d'originalité. La tête est enserrée dans une petite coiffe blanche collante, d'où s'échappent une ou deux longues tresses pendantes sur le dos et entremêlées de rubans et de fils de métal. Un capulet rouge ou noir posé sur le tout achève le costume de sortie. Un corsage ou veste galonnée et des jupons de laine épaisse aux mille plis, des bas de laine sans pied venant s'ajuster sur la chaussure; tel est l'ensemble de l'habillement.

En somme, ces vêtements de laine sont les plus hygiéniques de tous : par eux, le montagnard est protégé contre les brusques refroidissements sur les hauteurs, cause la plus fréquente des maladies.

L'hygiène. — La santé publique est bonne, la population robuste, bien qu'on en pût douter en comptant le nombre des exemptions du service militaire prononcées dans le seul canton de Laruns. Mais ce fait s'explique suffisamment par l'esprit d'indépendance et l'attachement au sol natal innés chez le montagnard et qui ne le font reculer devant aucune manœuvre, le plus souvent avec succès, pour se dérober au service.

Dans la plupart des communes de la vallée, le service de santé est assuré par le système de l'*abonnement*, soit individuel, soit

collectif. Aste-Béon donne par an 200 francs à un médecin de Laruns, qui, pour ce prix, doit fournir ses soins gratuits à tous les habitants du village.

Le voisinage des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes ne donne aux habitants de la Vallée aucun droit à l'usage gratuit des eaux thermales, sauf le cas d'indigence dûment constaté.

Pour les accouchements, on appelle parfois des sages-femmes de Laruns ou de Bielle, et, le plus souvent, des matrones de l'endroit qui s'en font une spécialité.

Les récréations. — L'hiver, tandis que les hommes sont à l'étable et donnent leurs soins au bétail, les femmes se réunissent, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre ; le cercle file ou tricote, un narrateur de bonne volonté conte une histoire ou un enfant fait la lecture. Ainsi passe la veillée.

Dans les maisons où l'on cultive le lin, le dépiquage est l'occasion d'une corvée récréative. Le lin est étendu, au rez-de-chaussée, sur l'aire de la grange, et garçons et filles dansent dessus pour en faire sortir la graine, en s'accompagnant de chants monotones.

La danse, du reste, est la grande passion de l'Ossalois. Il danse, non seulement aux fêtes patronales, comme le 15 août, à Laruns, mais au village, aussi fréquemment qu'il le peut. Ceux d'Aste-Béon comptent trois grandes occasions de danser : au carnaval, au départ des pasteurs pour la montagne et à leur retour. Les danses sont graves, rappelant un peu la bourrée bretonne. Aussi y voit-on peu d'inconvénients, au moins pour le *branlou*, qui se fait en plein jour et sous les yeux de toute la population, aux aigres sons du violon et du *tambourin*. Le *passe-carrère* ou promenade rythmée à travers les rues a lieu généralement la nuit et suppose le mélange étroit et fort bruyant des sexes ; aussi est-il beaucoup moins innocent et les curés lui font-ils une guerre fort explicable.

Toutes ces récréations dénotent le besoin de se réunir, et, bien que moins expansives que celles du Provençal, trahissent évidemment la même formation patriarcale. Au reste, l'Ossalois a tou-

jours affectionné les spectacles, les « mystères », tout ce qui frappe vivement l'imagination en mettant en scène des personnages romanesques. Les représentations en plein air, où, dans un mélange aussi imprévu que pittoresque, figurent Charlemagne, Roland, les Maures, les douze apôtres, étaient fréquentes à une époque peu reculée. Aujourd'hui encore, certaines vallées voisines ont gardé fidèlement la tradition de ces « pastorales », auxquelles s'intéresse passionnément la jeunesse de toute la contrée.

II. — LES PHASES DE L'EXISTENCE.

Dans cette société de pasteurs, où les droits sont équilibrés avec tant de jalouse prévoyance, l'usage a fait néanmoins prévaloir certaines distinctions honorifiques : tant est puissant le sentiment de la personnalité! Certaines familles réputées comme celles des plus antiques propriétaires du sol, occupent, dans la considération publique, une place de choix. On les nommait jadis et on les nomme encore familles *casalères,* en souvenir du *casau* (jardin) qui caractérisait autrefois l'habitation de l'homme libre. Bien que cette primauté d'origine n'entraîne plus aucun privilège légal, les anciens de la commune n'en conservent pas moins dans leur mémoire la liste de cette aristocratie paysanne et n'en prononcent les noms qu'avec déférence.

Sans être casalère, la famille de notre hôte L... est une des plus anciennes du pays. Le père vivait encore quand, il y a douze ans, Joseph L... épousa une fille de Béon, âgée de vingt-six ans. C'était se conformer à la coutume. Dans un pays où la commune a gardé quelque chose de la solidarité et des préjugés du clan, l'opinion publique aime peu ceux qui vont chercher femme au dehors, pas plus qu'elle n'accueille très favorablement ceux qui viennent d'ailleurs pour se marier, les *hors biengutz.* Cette répugnance est si accentuée que l'on constate très peu d'alliances entre les deux cantons qui composent la vallée.

Ici le mariage est surtout l'*affaire des parents.* Il faut écarter l'idée de l'initiative habituelle aux jeunes gens du Nord, formés

de bonne heure à « se débrouiller » eux-mêmes. Le plus souvent, les parents font un choix et mettent en avant des intermédiaires. Lorsque les négociations ont amené l'accord sur les questions d'intérêt, les premières débattues, le père du jeune homme se rend, le soir indiqué, chez les parents de la jeune fille, où a lieu une petite fête intime : c'est la *cases entrade*. On cause encore affaires; en se retirant, on fait le passe-carrère. De ce jour les jeunes gens sont fiancés.

Une fois le mariage décidé, a lieu le contrat de mariage, ordinairement suivi du mariage civil. Puis les futurs se retirent chacun chez soi, et très souvent la bénédiction nuptiale est remise à plusieurs mois plus tard.

La mention de ces délais assez singuliers se rencontre également dans tous les anciens contrats de mariage. On arrête devant notaire les conditions matérielles de l'union, et l'on stipule que le mariage « sera célébré devant l'Église un mois après la réquisition de l'une des parties ».

J'avoue que je fus passablement intrigué en constatant cet étrange usage. Des explications qui m'en furent données je n'en retiens qu'une, qui emprunte sa vraisemblance au régime sous lequel est organisé le travail.

Par suite de son industrie pastorale, l'homme s'absente fréquemment. Or il peut arriver que les parents, sans vouloir l'entrée immédiate des enfants en ménage, tiennent cependant à les engager. Le mariage civil est une garantie, une assurance prise contre un changement d'avis, un caprice éventuel, qui, d'un côté ou de l'autre, pourrait se produire pendant l'absence.

On arrive ainsi à l'âge de vingt-cinq à trente ans pour les hommes, de dix-huit à vingt-cinq ans pour les femmes.

La veille de la solennité religieuse, le futur, ou la future quand elle est *héritière,* va porter au curé un gigot, un demi-pain et un *piché* de vin : c'est le cadeau de la *maison*. Le matin du grand jour, après avoir déjeuné, on se rend à l'église, précédés d'un ménétrier. Au sortir de l'église, les jeunes gens du cortège tendent d'un bord à l'autre de la porte une ceinture sous laquelle doivent passer les gens de la noce, en recevant un bouquet et en

payant une légère rançon. Ensuite, tout le monde s'en va danser jusqu'à quatre heures, en attendant le grand repas de la fête. Mais, auparavant, le cortège se reforme et va conduire l'épouse dans la maison du mari, où le curé est ordinairement venu bénir la chambre nuptiale. En même temps y entre le *présent*, sorte d'appareil pyramidal orné de rubans et garni de pains, d'oranges, et que la fille d'honneur porte sur sa tête.

Telles sont les coutumes ordinaires des mariages.

En entrant en ménage, la femme de L..., comme il est d'usage, a stipulé le régime *dotal*. La communauté légale, ce fruit de nos coutumes du Nord, est inconnue dans la vallée d'Ossau. Cela tient sans doute aux institutions romaines qui, pendant quatre siècles, se sont très fortement imposées à cette région, mais bien plus encore à la tradition du vieux droit pyrénéen, dont il sera dit un mot plus loin et d'après laquelle la condition de la femme était entourée de garanties et même égalée à celle de l'homme, tant au point de vue de l'hérédité que du mariage.

Quelquefois la femme apporte en dot une pièce de terre. Le plus souvent, la dot est mobilière : 2.000, 3.000 ou 4.000 francs ; un trousseau d'une valeur de 500 à 600 francs (lit garni, linge de table, etc.) ; une armoire ou coffre en noyer ; enfin une vache et dix brebis, que la coutume désigne sous le nom de *semences*, comme pour ainsi dire le germe, la base de la prospérité matérielle du ménage.

En cas de décès sans postérité, le droit de retour est stipulé au profit de la famille. C'est exactement la coutume des derniers siècles, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre à l'examen des anciens titres.

Quand la sœur de L... se maria, il y a deux ans, voici quelle fut sa situation. Le père, avant de mourir, avait recommandé sa fille à l'héritier, en lui enjoignant de lui constituer en dot 2.000 francs. La volonté du père de famille fut respectée, et au delà. Dès que la jeune fille fut recherchée en mariage, les cadets se cotisèrent : l'un promit 600 francs, l'autre 1.000 ; l'aîné ne voulut pas rester en arrière, et Marie L... entra dans sa nouvelle

famille avec une dot de 4.000 francs, un beau trousseau et les semences ordinaires.

Il n'y a pas longtemps encore, les funérailles servaient d'occasion à un usage dont il est inutile de faire ressortir la filiation patriarcale ; je veux parler des pleureuses à gages. Comme jadis à Rome et à Carthage, le cercueil était suivi de femmes en larmes, se frappant le visage et chantant sur un ton plaintif et parfois avec une sauvage éloquence les louanges du défunt. Aujourd'hui les pleureuses à gages ont à peu près disparu d'Ossau; mais la douleur des parents se manifeste généralement, en dehors de l'église, par des lamentations cadencées, des apostrophes et de bruyants adieux.

Pour achever l'esquisse des mœurs de notre petite commune, nous ajouterons que les scandales y sont rares. Depuis sept ans, le curé n'a fait que deux baptêmes d'enfants illégitimes. De tels désordres sont flétris par l'opinion, et leurs auteurs s'exposent à des charivaris, ou autres démonstrations de nature à les retenir dans le devoir, à défaut d'autre sanction morale.

III. — LE PATRONAGE ET LES INSTITUTIONS AUXILIAIRES DU PATRONAGE.

On a pu constater que la simplicité qui domine dans l'organisation du travail et de la propriété en Ossau excluait tout *patronage individuel*. Pas de grands propriétaires; pas d'industrie patronale.

Cependant, étant donné que *l'herbe rend imprévoyant*, qu'elle engendre le régime communautaire, le pasteur ne peut se passer absolument d'un certain patronage, ou, si l'on veut, d'une certaine contrainte qui l'oblige à ménager ses moyens d'existence.

Cette imprévoyance du pasteur se révèle par de nombreux traits chez l'Ossalois, ami de la bonne chère et trop porté à satisfaire ses convoitises, surtout dans les localités fréquentées par l'étranger.

Déjà, au dix-septième siècle, l'intendant Le Bret avait fait cette

remarque. Parlant des travaux qui appelaient en Espagne les hommes de la vallée, il ajoutait : « Ils en rapportent quelque argent, l'hiver, et s'il leur reste quelque somme considérable de leur gain, après avoir payé la taille et la dépense de leur famille pendant leur absence, ils en emploient une partie à l'acquisition de quelque fonds *et mangent le reste* (1). »

La contrainte salutaire dont nous parlons est exercée, en Ossau, par la *modicité des moyens d'existence*. Cette limitation, inconnue dans la grande steppe, où le pasteur n'a qu'à se baisser pour prendre, ramène constamment l'esprit à la nécessité de la lutte contre un sol ingrat, contre un climat changeant, contre les risques sans cesse renouvelés des mauvaises récoltes, des crises commerciales. C'est encore le lieu, c'est la montagne qui a joué le rôle de préservatif contre les inconvénients inhérents à la société communautaire.

A cette contrainte physique, joignez le patronage moral des institutions familiales, syndicales, communales.

Nous avons vu la conservation du foyer assurée, l'autorité paternelle respectée par tous, la gérance des intérêts communs, de l'atelier de travail, réglée par la commune et le syndicat. Ce dernier point nous apparaîtra bientôt avec plus d'évidence.

Grâce à ces divers soutiens, l'individu reçoit une large protection dans l'exercice et le développement de son activité.

Mais ce n'est pas tout. Il reste à montrer comment trouvent leur satisfaction d'autres besoins d'ordre supérieur non moins nécessaires dans le gouvernement de la vie, et ceci nous amène à parler des Cultures intellectuelles et de la Religion.

L'École. — La population ossaloise professe pour l'instruction un goût assez vif dont témoignent dans le passé tous les écrivains qui ont parlé de la vallée.

Comme toutes les autres communautés, Aste-Béon choisissait elle-même et payait son régent. Le nombre des illettrés était peu considérable. Il en est de même aujourd'hui : en 1865, une

(1) *Mémoire de l'état présent des royaumes de Basse-Navarre et pays souverain de Béarn*, dressé le 31 décembre 1700, par le M. Le Bret, Intendant.

statistique départementale donnait au canton de Laruns le numéro un pour l'enseignement primaire. Tous les hommes savent au moins lire, écrire et compter. Dans les bagages du pasteur qui part pour la haute montagne, figure toujours quelque livre destiné à tromper l'ennui de la solitude. On a même vu parfois s'y glisser un petit code, ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné le tempérament processif de l'Ossalois.

L'école d'Aste-Béon est mixte. La femme de l'instituteur reçoit de la commune une allocation de 100 francs pour faire aux petites filles un cours de couture et de tricot.

Pendant la belle saison où les enfants sont employés à mille travaux, notamment à la garde du troupeau, l'école est, naturellement, moins fréquentée. L'administration a beau s'indigner de ces absences multipliées, la force des choses l'emporte sur les règlements législatifs. Quant à la commission scolaire, ce fameux instrument de l'obligation, ce n'est pas assez dire qu'elle ferme les yeux : le plus souvent elle ne fonctionne pas, à la parfaite satisfaction de tous.

Le Culte. — La religion est généralement respectée en Ossau. Lorsque les mœurs religieuses sont un peu altérées dans une commune, on peut dire que la faute en est à quelque contact étranger. C'est ainsi que les localités situées sur la rive droite du Gave présentent, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, un état de conservation supérieur à celles de la rive gauche. Le touriste qui parcourt consciencieusement la vallée fera vite la différence entre les mendiants importuns qui l'assaillent à Bielle ou Laruns et la population discrète et polie de l'autre rive.

Les enfants font ici leur première communion vers l'âge de dix ou douze ans. On retarde autant que possible cette cérémonie, et pour une raison que fournit toujours le travail. Quand l'enfant a commencé à fréquenter la montagne et la plaine, il devient très difficile de l'instruire et de le surveiller; on veut donc avoir le temps de lui donner une instruction sérieuse.

Le repos dominical est observé sans exception, sauf les dispenses accordées par le curé pour les travaux d'absolue nécessité.

On peut en dire autant, d'une façon générale, de toutes les habitudes chrétiennes. La prière du soir en commun continue encore dans les familles, et l'on y attache la plus grande importance aux pratiques du culte des morts. Le service de huitaine ou *tournecorps,* et le service anniversaire réunissent toute la parenté. Nul n'y manquerait, et c'est avec un rigoureux formalisme que l'on se conforme aux règles que l'usage a fixées pour ces circonstances. Par exemple, le corps doit être porté par *les plus proches parents* du défunt. De même, à l'offrande, la famille se présentera par ordre de proximité, et, dans chaque lignée, par rang d'âge. Violer cette étiquette serait une grave injure. Après la cérémonie, a toujours lieu le repas des funérailles servi par la famille et habituellement composé de pain, d'œufs durs et de fromage.

L'importance attachée par l'Ossalois à ces pratiques procède beaucoup moins sans doute du zèle religieux que du respect de la tradition familiale. Malgré la déformation inévitable que lui ont imposée les influences extérieures, le groupement familial n'a pu dépouiller tous les caractères de la communauté primitive. La préférence donnée aux alliances contractées sur place a contribué à créer, dans chaque commune, entre concitoyens, une sorte d'affinité inconnue, du moins à ce degré, dans les villages de la plaine. Et le titre d' « oncle » et de « tante » par lequel les enfants saluent ici familièrement toutes les personnes de leur connaissance exprime certainement, dans la pensée populaire, autre chose qu'une banale formule de politesse.

Pour faciliter le service religieux entre les deux parties de la commune, le curé célèbre deux messes le dimanche ; les offices solennels sont alternativement chantés dans l'une et l'autre église. Chacune des deux sections, en effet, a son église, sa fête et son saint : saint Jean à Aste, saint Julien à Béon.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter au passage une légende qui montre la persistance avec laquelle se conservent les traditions. Deux vaches s'étant un jour trouvées en péril sur un des pics qui surmontent la commune, leur propriétaire fit vœu de consacrer à perpétuité à saint Julien le produit de ces

animaux. Les vaches arrivèrent en bas saines et sauves, la promesse fut tenue, et encore aujourd'hui, après plusieurs siècles, au nombre des ressources de la fabrique d'Aste-Béon, figure une rente de 421 francs que la piété populaire rattache expressément à cette fondation ininterrompue.

Il semble que ce milieu favorable à l'association dût encourager l'éclosion de confréries religieuses. Il n'en est rien. Les femmes étant, en l'absence des hommes, très fréquemment appelées au dehors par le travail des champs, il devient assez difficile de les rassembler. Et puis, il faut tenir compte d'un autre motif suffisamment caractéristique, la quasi-impossibilité où l'on serait d'interdire la danse à la jeune fille. La danse est tellement passée dans les mœurs que la jeune fille qui s'en abstiendrait, non seulement se singulariserait, mais s'exposerait à des suppositions désobligeantes : « Pourquoi ne danse-t-elle pas? Elle n'a donc ni force ni santé?... » Or, ici, point de place pour les faibles.

Ainsi qu'on a pu le voir, le pasteur d'Ossau, livré à lui-même, serait presque entièrement désarmé contre les rigueurs de l'existence. L'organisation communautaire de son travail, la forme en partie collective de la propriété l'enchaînent dans une dépendance étroite et journalière à l'égard de ses concitoyens.

Rien que cette constatation crée entre lui et le paysan du Nord une différence essentielle.

Cette solidarité, qui s'est déjà révélée par tant de traits dans la vie privée, va nous apparaître plus clairement encore dans les divers groupements que les nécessités du travail ont constitués en dehors de la famille et au premier rang desquels se classent le *voisinage*, le *syndicat* ou *corporation d'intérêts communs* et la *commune*.

(*A suivre.*) Fernand BUTEL.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA

DIMINUTION DU REVENU.

I.

LA BAISSE DU TAUX DE L'INTÉRÊT.

La journée du 10 juin 1892 a marqué, pour le monde financier et pour les capitalistes français, une date mémorable : le 3 % perpétuel français a dépassé le pair. Cet événement a été pour les uns la cause d'une grande joie : les spéculateurs à la hausse réalisaient du coup un bénéfice important et le Ministre des Finances devait penser que la conversion du 4 1/2 % était assurée du succès, en présence d'une situation aussi favorable du marché. Pour le monde de la finance, c'était donc un « gros événement ». Mais hélas! toute médaille a son revers; et, pour les autres, pour les rentiers et les capitalistes, c'était aussi un « gros événement », non, certes, une grande joie : il signifiait pour eux que la conversion du 4 1/2 allait bientôt diminuer leurs rentes, que leurs rentes 3 % ne monteraient plus ou presque plus; du même coup, leur revenu allait diminuer et leur capital cesser de s'accroître. En vérité, pour quelqu'un qui vit de ses

rentes, cette perspective est peu réjouissante; et, de tous côtés, les échos répétaient ces tristes paroles : « Le revenu diminue; si cela continue, bientôt le capital ne rapportera plus rien. »

Les économistes ont mis cette question à l'ordre du jour de toutes leurs réunions (1); les revues économiques ont publié à l'envi des articles sur « les causes et les effets de la diminution du taux de l'intérêt ou de la moindre productivité des capitaux ». Orateurs et écrivains, tous s'accordent à reconnaître que la question « n'est pas claire », et leur unanimité ne subsiste que pour proclamer « l'importance de ce grand fait économique ».

Nous voudrions, à notre tour, chercher la solution du problème et, à l'aide du remarquable instrument d'analyse que la Science sociale met entre nos mains, essayer de préciser la situation faite en France aux propriétaires et aux capitalistes qui vivent des fermages de leurs terres ou des arrérages de leurs rentes. Cette diminution des revenus est-elle accidentelle, ou doit-on la regarder comme permanente et durable? Quelles en sont les causes, et, dans le cas où elle devrait durer, quelles en seront, pour la classe riche, les conséquences et les effets? Ce sont les réponses à ces diverses questions que nous nous proposons de rechercher.

I.

Il n'existe, pour tout homme qui s'enrichit, que deux moyens de tirer un revenu de sa fortune acquise, lorsqu'il ne veut pas la faire valoir lui-même : la placer en valeurs mobilières, négociables ou non (rentes sur l'État; obligations des provinces, villes, départements; actions ou obligations des Compagnies industrielles ou financières; prêts à des particuliers); ou bien acheter des propriétés foncières urbaines ou rurales. Si la dimi-

(1) *Société d'Économie politique*, réunion du 4 juin 1892, *Journal des Économistes*, juin 1892; et réunion du 5 déc. 1892, même journal, décembre 1892. Cf. l'*Économiste français* et le *Monde économique*, année 1892.

nution du revenu atteint ces deux sortes de capitalistes, les causes sont bien différentes dans les deux cas, et il importe de les distinguer avec soin. Aussi nous occuperons-nous d'abord de la diminution du revenu des valeurs mobilières, ou, plus clairement, de la diminution du taux de l'intérêt. Ce sera l'objet de ce premier article.

Nous devons ici prémunir le lecteur contre une confusion possible. Nous ne nous demandons pas pourquoi les produits des sociétés industrielles ont diminué, pourquoi tant d'entreprises financières ont fait faillite dans ces derniers temps, ruinant à la fois leurs créanciers et leurs actionnaires (1); pourquoi, surtout, beaucoup d'entreprises industrielles nouvelles donnent à leurs actionnaires des dividendes si réduits, ou même ne distribuent aucun dividende (2). Nous reviendrons incidemment sur ce point dans une autre partie de notre étude : mais, au début, la question que nous étudions est toute différente; c'est uniquement celle de la diminution du taux normal et courant de l'intérêt. Pourquoi le débiteur d'une somme de 100 francs peut-il payer, en 1893, à son créancier un intérêt annuel inférieur à celui qu'il lui payait en 1875 et en 1840? pourquoi le loyer de l'argent a-t-il ainsi baissé?

La baisse du taux de l'intérêt n'est pas un fait absolument nouveau, et l'histoire nous montre même que la dépression si grave dont se plaignent les rentiers actuels est loin d'avoir été inconnue du passé. A Rome, dans l'antiquité, le taux de l'intérêt a beaucoup varié; 12 % paraît cependant avoir été pendant longtemps la moyenne ordinaire. Au temps de Claude, l'intérêt était tombé à 6 %, mais il ne semble pas qu'il soit jamais descendu sensiblement plus bas, et, si Justinien défendit aux *Personæ illustres* de prêter à un taux supérieur à 4%, cette défense, — qu'il faut attribuer, comme beaucoup de mesures spéciales concernant cette catégorie de personnes, à un sentiment aristocratique

(1) Le *Mouvement social* de déc. 1892, p. 165, a donné la liste des krachs des Sociétés financières depuis dix ans. (Voir la *Science sociale*, livraison de janvier 1893.

(2) Voir à ce sujet un article de M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste français*, du 13 juin 1892.

d'assez mauvais aloi, — montre qu'en fait le taux de 4 % était tout à fait exceptionnel.

Au moyen âge, on constate aussi des variations d'une grande amplitude. Au treizième siècle, 10 % était un minimum dans les constitutions de rente, et le taux de 20 % était courant dans les affaires commerciales. Les Lombards, les Cahoursins, les Juifs ne craignaient pas de le porter à 50 et à 60 % l'an (1). Philippe le Bel, en 1312, fixa le taux de l'intérêt à 15 % pour les *affaires traitées en foire*, et à 20 % pour les opérations ordinaires. « Au moyen âge, dit M. d'Avenel, l'intérêt oscille entre 20 et 25 % en moyenne, mais plus près de 20 que de 25 (2). » La prohibition du prêt à intérêt et surtout les risques énormes courus par les prêteurs étaient certainement pour beaucoup dans l'exagération de ces taux : en tout cas, même en faisant abstraction des circonstances externes qui influaient sur leur fixation, il est certain qu'à cette époque le loyer de l'argent était en France très élevé. D'ailleurs les famines, les guerres amenaient trop souvent la cessation du travail et devaient ainsi contribuer à raréfier les capitaux.

Au quinzième siècle, le taux de l'intérêt avait baissé notablement en Italie; et, en 1624, à Venise, un grand armateur, Jean Thierry, place 10 millions au taux de 3 % à la banque d'État (3). En 1505, dans le Comtat-Venaissin, il se fait des constitutions de rente au taux de 7 % et la banque de Lyon, établie en 1543 par François Ier, ne donne que 8 % à ses déposants. *En Hollande, au temps de Louis XIV, on prête de l'argent à 2 %*, et, dans certaines villes d'Allemagne et d'Angleterre, l'argent ne reçoit que 3 %. Au dix-septième siècle aussi, des capitalistes prêtaient, en Espagne, à des sociétés de commerce au taux de 2 ou 3 % (4).

En 1714, à la fin du règne de la reine Anne, en Angleterre,

(1) Claudio Jannet, *le Capital, la Spéculation et la Finance au treizième siècle;* Plon, Nourrit et Cie, 1892.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1892, *la Fortune mobilière dans l'histoire.*

(3) Cet exemple a été cité par un des descendants de cet armateur, à la séance de la *Société d'Économie politique* du 5 décembre 1892.

(4) P. Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses*, p. 248.

le taux légal d'intérêt des capitaux est abaissé, par un *bill,* de 6 à 5 %. C'est le point de départ des grandes conversions de la dette publique britannique au dix-huitième siècle. Nous croyons utile d'en retracer le tableau pour montrer la décroissance constante du revenu à cette époque.

L'Angleterre avait, pendant longtemps, emprunté à 8, 7 1/2, 7 et 6 %, suivant les variations du moment et la régularité de ses procédés financiers (1). En 1715, Walpole, profitant de la situation avantageuse du crédit, emprunte à 5 %, *au pair;* il procède à plusieurs conversions qui ramènent le taux de la dette de 7 1/2 et 7 % à 5 et même à 4 %. En 1737, le 3 % provenant d'un emprunt émis en 1726 était au-dessus du pair ; il était coté 107. On proposa, dans la Chambre des Communes, de réduire en 3 la rente 4 % ; mais le bill fut repoussé. « On avança qu'une telle réduction, au lieu de concourir à l'agrandissement des relations commerciales et à l'amélioration des intérêts agricoles, contribuerait probablement à la ruine de l'un et de l'autre. On peignit sous les couleurs les plus fortes la destinée des veuves et des orphelins dont le revenu allait être diminué (2). »

Après la paix de 1748, qui mit fin à la guerre entre l'Angleterre d'une part, la France et l'Espagne de l'autre, l'amélioration du crédit permit de procéder, en 1749, à une conversion d'un capital de 1.442.500.000 francs au taux de 4 % en titres de rente *émis au pair* et devant rapporter 3 1/2 % jusqu'en 1857, et 3 % à partir de cette époque. L'Angleterre inaugurait ainsi ce système si ingénieux des conversions à double taux successif, dont elle a fait depuis un usage si avantageux pour le Trésor. Dans l'espace de quarante années environ, le taux d'intérêt de la dette publique anglaise avait donc baissé de moitié, de 6 % à

(1) C'est ainsi que Charles II, en confisquant au profit de la couronne les dépôts métalliques faits par les bijoutiers dans les caisses du Trésor, ruina pour longtemps le crédit de l'État. En 1694, la première charte d'incorporation de la Banque d'Angleterre fut concédée à des prêteurs qui, moyennant ce privilège et un intérêt de 8 0/0, avancèrent 1.200.000 livres au Trésor. Macaulay constate que ce taux était modéré pour l'époque.

(2) Sinclair, *History of the Revenue of the British Empire*, cité par Leroy-Beaulieu, dans la *Science des Finances*, t. II, p. 478. Nous empruntons à ce dernier ouvrage une partie des détails que nous donnons ici sur les conversions anglaises.

3 %. L'Échiquier anglais avait réalisé de ce chef une économie annuelle de 31.675.000 francs, et les rentiers avaient vu leurs revenus diminuer d'autant.

Les grandes guerres que soutint l'Angleterre dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième siècle (guerre contre la France, guerre de l'Indépendance américaine, nouvelles guerres contre la France pendant la Révolution et le premier Empire, guerre contre les États-Unis) eurent pour résultat naturel de relever le taux de l'intérêt; la consommation des capitaux augmentait en effet et l'Angleterre, gravement atteinte dans son commerce et dans sa marine, avait subi de grandes pertes. Aussi, à cette époque, l'Échiquier anglais dont les besoins sont énormes, emprunte-t-il à 4 % et plus souvent à 5 %.

En 1822, s'ouvre une nouvelle série presque indéfinie de conversions de la dette publique. En cette année, conversion de 3 milliards 810 millions 5 % en 4 %; le Trésor réalise une économie annuelle de 30 millions. Il convient de remarquer que les rentiers qui acceptaient la conversion bénéficiaient d'une légère augmentation du capital, équivalente à 5 % du capital primitif. En 1826, conversion du 4 % *ancien* contre du 3 1/2 %, *au pair;* cette conversion porte sur un capital de près de 2 milliards (76.254.649 liv. st.) et l'économie annuelle pour le Trésor est de 9 millions. En 1830, nouvelle conversion du 4 %, émis en 1822 et qui, à cette époque, était devenu rachetable en 3 1/2 %. Cette conversion, faite sur un capital de 3 milliards 800 millions, diminue annuellement les charges du Trésor de 19 millions de francs. L'opération répondait si bien à la situation réelle du crédit, que le capital à rembourser aux rentiers qui n'acceptèrent pas le remboursement ne s'éleva qu'à 66 millions environ. En 1834, conversion de 260 millions de francs 4 % en 3 1/2 %; l'économie annuelle est de 1.350.000 francs. En 1844, nouvelle conversion portant sur un capital de 6 milliards 200 millions : on échange des titres 3 1/2 % contre des titres *au pair,* rapportant 3 1/4 % pendant dix ans et ensuite 3 % seulement, avec garantie contre toute nouvelle conversion pendant une autre pé-

riode de vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au 10 octobre 1874. Or, veut-on savoir le montant du capital remboursé aux rentiers qui refusèrent leur adhésion à cette conversion? il fut de 103.352 liv. sterl., soit 2.600.000 francs, ou moins de *un-demi pour cent* du capital à convertir. Par cette conversion, le Trésor réalisa une économie annuelle de 15.500.000 francs en 1844, et une nouvelle épargne de 15.500.000 francs en 1854.

Enfin, en 1888, l'habile financier qui était à ce moment Chancelier de l'Échiquier, M. Goschen, a converti la dette anglaise 3 % en 2 3/4 % à partir de 1889 avec *conversion forcée* pour 1902 en 2 1/2 % (1). La conversion a porté sur un capital de près de *treize milliards,* et cependant cette opération colossale n'a rencontré aucune difficulté sérieuse. Il serait intéressant, pour montrer l'accélération de la baisse du taux de l'intérêt dans ces dernières années, de comparer cette conversion avec les conditions offertes aux porteurs de Consolidés par M. Childers en 1884 : celui-ci offre 102 liv. st. 2 3/4 %, ou 108 liv. st. 2 1/2 %, par 100 liv. st. 3 % : en outre le 2 3/4 % était garanti contre toute conversion jusqu'en 1905. *Quatre ans plus tard,* M. Goschen écarte toute augmentation du capital nominal de la dette ; aux porteurs de *Consolidés* et de *Reduced*, qui ont droit à une année de préavis, on offre, s'ils acceptent immédiatement, une bonification dérisoire de 0 fr. 25 % du capital présenté à la conversion ; quant aux détenteurs de *New Threes,* aucune bonification ne leur est faite; les uns et les autres doivent, *dans la quinzaine* (2), signifier leur refus; en cas de silence, on tient leur adhésion pour acquise.

Ainsi, par suite des conversions successives opérées sur les Consolidés anglais, une famille qui, en 1789, jouissait d'un revenu de 6.000 livres sterling, n'en a plus, en 1889, que 2.750 et n'en

(1) Le montant total de la dette anglaise 3 % était, au 31 mars 1887, de 585.889.700 livres sterling (près de 15 milliards), dont 166.000.000, connus sous le nom de *New Threes,* provenant de la conversion de 1854.

(2) La brièveté de ce délai est d'autant plus significative que M. Goschen eut soin de faire éclater comme une bombe, un beau matin, son projet de conversion. On peut penser l'émotion des rentiers, habitués à entendre parler depuis cinq ou six ans de la conversion prochaine.

aura plus, en 1902, que 2.500. Les porteurs de Consolidés anglais ont perdu, depuis 1822, une rente *annuelle* de 123 millions de francs et, en 1903, leurs revenus subiront encore une réduction *annuelle* de 30 millions environ.

Nous avons à dessein choisi l'exemple de l'Angleterre pour une triple raison :

1° Le crédit du Gouvernement anglais n'a jamais été, pendant cette période de 175 ans, sérieusement ébranlé ; les Consolidés anglais ont toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui, un placement exceptionnellement sûr, et jamais les détenteurs de ces titres n'ont eu à craindre la banqueroute ni le papier-monnaie. Or, il est évident que cette condition est nécessaire pour qu'on puisse se rendre compte, à un moment donné, du taux véritable de l'intérêt ; lorsque la solvabilité d'un débiteur est douteuse, comment apprécier d'une manière exacte la part qui, dans l'intérêt payé, représente le loyer de la somme prêtée et celle qui représente la prime d'assurance contre les risques ?

2° Les conversions anglaises ont toujours correspondu à l'état réel du crédit au moment où elles se sont faites ; si l'on excepte le rejet du bill de 1737, elles ont toutes été faites *aussitôt* qu'elles étaient devenues possibles, et, d'autre part, elles n'ont jamais eu lieu prématurément ; la facilité extrême avec laquelle elles se sont opérées, leur succès complet, le pourcentage insignifiant des demandes de remboursement le démontrent péremptoirement (1).

3° Elles ont presque toutes été faites au pair ou à un taux très voisin du pair ; le rentier qui acceptait la conversion n'avait donc aucun espoir de compenser la diminution de son revenu par une augmentation de son capital. Pour toutes ces raisons, le taux d'intérêt de la dette publique anglaise représente toujours, à un moment donné, le prix réel et normal du loyer de l'argent à ce moment.

On sait qu'il en a été tout autrement en France ; la banqueroute et le papier-monnaie, les guerres, la double invasion de 1815 et de 1870, les fréquentes révolutions politiques ont trop

(1) Seule, la conversion de 1749 rencontra au début une vive résistance, dont le Ministre de l'Échiquier triompha d'ailleurs sans difficulté sérieuse.

souvent bouleversé le crédit public. Le 5 % émis par la Restauration pour le payement de l'indemnité de guerre, aux taux très bas de 52 francs, de 57 francs et de 67 francs, dépasse 90 francs en octobre 1821 ; le 5 septembre 1822, il est coté 95 francs ; à la fin de février 1824, il atteint le pair ; et, le 5 mars de la même année, sa cote monte à 104 fr. 80. En 1871, le 3 % est tombé à 50 fr. 80, pour reprendre ensuite, et surtout à partir de 1873, un essor considérable (1).

Ces oscillations ne peuvent évidemment être attribuées que pour une très petite part à la diminution ou à l'augmentation du taux de l'intérêt : en tous cas cette influence ne peut être déterminée d'une manière précise. En outre, les conversions ont toujours rencontré chez nous des résistances singulières qu'il serait d'ailleurs facile d'expliquer ; M. Paul Leroy-Beaulieu a fort bien démontré comment une politique maladroite a pendant vingt-sept années, de 1825 à 1852, refusé de procéder à des conversions qui eussent diminué de près d'un tiers la charge annuelle de la dette publique (2).

Donnons pourtant un tableau résumé des cours du 3 % français : nous verrons plus loin en quoi il est instructif. Émise en 1825 par M. de Villèle, la rente 3 % se tint, dans la première année de son existence, entre 59 fr. 80 et 76 fr. 35 ; en 1829, elle atteignait 86 fr. 10. En 1851, nous la trouvons à 67 francs ; en 1852, à 86 francs ; après avoir coté 82 fr. 15 en 1853, elle oscille entre 67 et 71 francs sous le second Empire. Le 31 décembre 1869, à un moment où le crédit public jouissait d'une confiance absolue, elle cotait 70 fr. 05. Chacun sait comment, à partir de 1873, elle a repris une marche ascendante qui l'a menée au pair en 1892. Si l'on compare les deux cours de 1869 et de 1892, on constate qu'en France le taux de l'intérêt (pour dette publique au moins) *a diminué de 25 % environ en vingt-deux ans et demi*. De récents événements ont même montré que ce cours de 100 francs répondait bien aux conditions actuelles du crédit.

(1) A. Courtois, *Tableau des cours des principales valeurs, de 1797 à nos jours*.

(2) Leroy-Beaulieu, la *Science des Finances*, t. II, p. 487 et s. En 1845, le 5 % atteignit 122 fr. 50, le 4 1/2 %, 116 fr. 25, et le 4 %, 110 fr. 50.

car un mois a suffi pour faire regagner à la Rente l'avance que des réalisations précipitées lui avaient un instant fait perdre.

« En 1876 nos grandes obligations de chemins de fer se tenaient entre 300 et 330 francs, contre 430 et 445 francs en 1890; l'action de la Banque de France flottait entre 3.470 et 3.875 francs contre 4.200 à 4.300 en 1890. Dans la première de ces années, le Crédit Foncier faisait 590 à 730 et, dans la seconde, 1.300 à 1.400; le Crédit Lyonnais, 540 à 620, contre 750 à 800; les actions du chemin de fer du Nord, 1.170 à 1.300, en 1870, contre 1.800 à 1.870 en 1890; celles de Lyon, 955 à 1.040, contre 1.400 à 1.450; et les dividendes de la généralité de ces entreprises n'ont pas augmenté, beaucoup même ont faibli, depuis dix, douze ou quinze ans; c'est le taux de capitalisation seul qui s'est modifié » (1).

Les réductions multipliées de l'intérêt servi par la Caisse des Dépôts et Consignations ont amené fatalement une diminution de l'intérêt payé par les Caisses d'épargne à leurs déposants et, depuis le 1er janvier 1893, la Caisse d'épargne postale ne sert plus qu'un intérêt de 2 fr. 75 % (2). On discute dans le Parlement français sur l'opportunité qu'il y aurait à ramener le taux légal de l'intérêt de 5 % à 4 % en matière civile; une proposition analogue a été faite au Parlement belge.

Le Crédit Foncier a réduit notablement le taux d'intérêt de ses prêts; et, entre particuliers, les prêts hypothécaires les plus importants se font aujourd'hui à 4 %. Enfin, le Crédit Foncier vient de réaliser une conversion sur le taux de 3 % et on annonce que la Ville de Paris, qui doit émettre un emprunt de 200 millions, songe à le faire en 2 1/2 %.

Est-il nécessaire d'ajouter que cette baisse du taux de l'intérêt n'est point spéciale à la France et à l'Angleterre; partout les États et les Villes dont le crédit est bien établi empruntent à

(1) *L'Économiste français* du 23 janvier 1892. — En Angleterre, les obligations du *Metropolitan Board of works* ont passé de 102, en mars 1879, à 112 en 1888; celles 4 % du *Great Western Railway* passent, dans le même temps, de 105 à 129; celles à 4 % du *London and North Western Railway* passent de 107 à 130; celles du *Middland*, de 105 à 129.

(2) Depuis le mois de novembre 1888, les Caisses d'épargne anglaises ne servent qu'un intérêt de 2 1/2 %.

3 1/4, 3 1/2 % et même au-dessous. Écoutez plutôt ces quelques paroles de M. Goschen voulant démontrer la légitimité de la conversion du 3 % anglais ; elles sont éloquentes dans leur simplicité : « En 1867, un détenteur de fonds aux États-Unis (1) faisait 8 fr. 62 de son capital ; en 1887, il recevait 3 fr. 07. En Hollande, en 1867, il recevait 4 fr. 35 de son argent ; en 1887, 3 fr. 4. Un porteur suédois recevait, il y a vingt ans, 5 fr. 15 ; il reçoit maintenant 3 fr. 85. Sur les fonds indiens, la baisse en vingt ans est de 0 fr. 85 du cent ; les fonds canadiens rendaient jadis 5 fr. 87 % ; l'année dernière, ils rendaient 3 fr. 72 ; les fonds australiens de la Nouvelle-Galles du Sud rendaient autrefois 5 1/2 % ; ils ne rendent plus que 3 fr. 64. »

Avant de clore ce bilan de la diminution des revenus mobiliers, nous devons faire une remarque *très importante*. Pour certains pays, et notamment pour la France et l'Angleterre, cette baisse du taux de l'intérêt, quelque considérable qu'elle soit, est loin de représenter la baisse qui se fût effectivement produite, si une exportation énorme de capitaux ne l'avait partiellement atténuée. Il ne faut pas oublier que ces deux nations, et tout spécialement la seconde, ont fait à l'étranger des placements considérables, soit en emprunts d'État, soit en actions ou obligations de chemins de fer ou d'entreprises industrielles ou financières, soit en alimentant les grands travaux de défrichement et de colonisation des pays neufs (Canada, République Argentine, Algérie, Tunisie, Sud de l'Afrique, Indes anglaises, Colonies australasiennes). Sans cette exportation, ces deux grandes nations eussent assisté à une baisse *beaucoup* plus accentuée. D'autre part, cette remarque entraîne nécessairement une observation inverse pour les pays chez lesquels a eu lieu cette importation de capitaux : s'il avaient été réduits à leurs seules ressources financières, le taux de l'intérêt n'eût pas baissé dans certains pays ; chez d'autres même, il eut certainement monté (2). Nous aurons à préciser

(1) Il va sans dire que M. Goschen mentionne d'ailleurs la situation spéciale du Trésor public américain, à ce moment, à la suite de la terrible guerre civile. Le 1er mars 1888, le 4 % américain est coté 131 ; le 26 décembre 1889, il fait 134.

(2) Il est intéressant de remarquer que ces deux observations inverses s'appliquent

plus loin cette dernière partie de notre observation ; mais il importait que le lecteur en appréciât dès maintenant toute la valeur.

De toutes ces constatations, nous nous contenterons, pour l'instant, de tirer trois grandes conclusions :

1° Si la baisse du taux de l'intérêt, considérée d'une manière générale, s'est développée et accentuée partout depuis un siècle, et, en Angleterre, notamment depuis deux cents ans, elle a cependant subi des temps d'arrêt ou même de recul. La cause principale, sinon exclusive (1), de cette réaction doit être attribuée aux guerres qui ont trop souvent désolé l'Europe et l'Amérique. Nous n'insistons pas sur ce fait qui n'a pas besoin d'être démontré. Contentons-nous de rappeler que les périodes de réaction correspondent précisément aux temps de guerre (nous l'avons indiqué, en passant, pour l'Angleterre), et, d'autre part, la baisse du taux de l'intérêt s'est particulièrement accentuée dans ces vingt dernières années de paix, qui n'ont été troublées que par la guerre de l'extrême Orient, absolument sans importance au point de vue qui nous occupe. On comprend aisément comment les guerres, en suspendant le travail qui crée les capitaux, en augmentant les dépenses et les emprunts publics dans des proportions énormes, enfin en détruisant, soit matériellement, soit moralement par la banqueroute et la faillite, les capitaux incorporés dans des entreprises commerciales industrielles ou financières, amènent nécessairement un relèvement du taux de l'intérêt.

2° La baisse du taux de l'intérêt, par la masse énorme de capitaux auxquels elle s'applique et par la persistance de son développement, doit avoir des causes *profondes* et singulièrement *puissantes*. Dans les grandes villes commerçantes de l'Italie, l'argent fut très bon marché pendant toute la durée du quinzième et du seizième siècle ; en Angleterre, la baisse se développe *progressivement* depuis deux siècles, malgré les guerres et les place-

cumulativement aux États-Unis ; l'Est serait à ranger parmi les pays exportateurs de capitaux, l'Ouest parmi les pays importateurs.

(1) Nous verrons plus loin qu'il en existe une seconde.

ments à l'étranger; il est donc impossible d'expliquer cette dépression par des secousses accidentelles, sortes de crises perturbatrices qui amèneraient tout d'un coup une baisse du taux de l'intérêt et, en se reproduisant à des intervalles plus ou moins éloignés, entraîneraient, au bout d'un siècle, une diminution importante; car, loin de procéder par à-coups et par sauts, la baisse du taux de l'intérêt avance progressivement, peu à peu; son pas, plus ou moins accéléré, est toujours sûr et sa marche toujours calme. J'ai ajouté que la cause de cette baisse doit être singulièrement *puissante*. Supposez, en effet, que vous vous proposiez d'élever d'un mètre le niveau du lac de Genève, n'est-il pas vrai qu'il vous faudrait un volume d'eau beaucoup plus considérable que pour élever d'un mètre le niveau d'un lac du Bois de Boulogne? Or, songez à la masse énorme de capitaux employés ou existant dans les pays civilisés. La richesse de l'Angleterre seule est évaluée à 225 milliards et celle de la France à 180 environ (1) : jugez par là du montant total de l'ensemble! De quelle puissance ne faut-il pas que soit la cause qui agit sur de pareilles masses de capitaux?

3° Enfin, la cause qui amène la dépression du taux de l'intérêt doit être spéciale à certains pays et à certaines époques, car cette dépression est loin de se manifester *également* dans tous les pays; et même, dans un même pays, elle peut disparaître : l'exemple des villes italiennes et de la Hollande le prouve surabondamment.

II.

Ces points de repère et de contrôle posés, nous pouvons maintenant chercher la cause de la baisse du taux de l'intérêt dont nous venons de voir les développements et l'étendue. Ce problème a vivement préoccupé les économistes dans ces derniers temps; et, à vrai dire, il est rare qu'on ait à leur reprocher aucune erreur dans la solution qu'ils en ont donnée; la plupart, pour ne pas dire la presque universalité, se sont abstenus de le résoudre, en

(1) Giffen, *The Growth of capital*. Nous ne donnons ces chiffres que *verbi gratia*, n'ayant d'ailleurs qu'une confiance très médiocre dans leur exactitude.

se bornant à en reconnaître « l'obscurité extrême ». Beaucoup se sont contentés « d'aperçus ingénieux » sur l'abondance des capitaux et l'accroissement de l'épargne populaire (1). M. Leroy-Beaulieu est le seul économiste, à notre connaissance du moins, qui ait abordé sans détour cette difficile question et lui ait donné une solution. Il a bien vu que l'abondance des capitaux n'explique en aucune façon, à elle seule, la baisse du taux de l'intérêt. Sans doute les capitaux abondent, mais pourquoi abondent-ils ici plutôt que là, à telle époque plutôt qu'à telle autre? et cette abondance expliquée, pourquoi l'emploi, pourquoi la consommation des capitaux ne croît-elle pas en proportion, maintenant ainsi au même niveau le taux de l'intérêt? là surtout est la question à laquelle il faudrait répondre.

S'il n'y a jamais eu autant de capitaux accumulés que de nos jours, jamais non plus on n'a vu une multitude si grande d'entreprises industrielles, commerciales et financières. L'intérêt d'une somme d'argent représente le loyer de cette somme, sorte de rente annuelle que l'emprunteur paie au prêteur pour avoir le droit de se servir de son capital. D'où vient que le loyer des capitaux a baissé? Encore une fois, l'abondance de ces derniers ne peut seule rendre compte de ce phénomène. Il y a à Paris plus de maisons qu'en aucune autre ville de France, et plus aussi qu'il y a trente ans; et cependant les loyers sont plus chers qu'il y a trente ans et plus élevés qu'en aucune ville de France. Évidemment, la baisse du taux de l'intérêt ne peut venir que de ce fait, que la production des capitaux soit en excès sur leur emploi ou leur consommation; que l'offre soit en excès sur la demande, pour me servir d'une expression favorite des économistes. Or, pourquoi cet excès de l'offre des capitaux sur la demande se produit-il à certaines époques, dans certains pays?

(1) Voici le bilan des Caisses d'Épargne au 31 décembre 1892.

Caisse d'Épargne postale : livrets	1.974.603 ;	augment. sur l'année précéd.	13,89 %
Solde dû aux déposants...	599.384.887 ;	—	18,36 —
Caisses d'épargne privées : livrets	6.113.282 ;	—	2,76 —
Solde dû aux déposants...	3.218.926.940 ;	—	5,44 —

En réunissant, on arrive à 8.087.885, pour le nombre des livrets et à 3.818.311.827 pour le solde total. (*Bull. de Statistique et de législation comparée,* janv. 1893, p. 42.)

M. Leroy-Beaulieu a proposé l'explication que voici : « Si l'on rémunère les capitaux, c'est qu'ils sont productifs; or, les capitaux ne sont pas également productifs dans tous les états de société, à tous les stades des sociétés; les emplois productifs à un moment donné se font de plus en plus rares; la nature, après avoir subi certaines transformations, se montre de plus en plus rebelle à en supporter d'autres; au delà d'une certaine limite, le surcroît de travail et le surcroît de capitaux deviennent moins féconds ». Et l'auteur cite, comme exemple, la construction du troisième réseau des chemins de fer français qui a été moins productive que celle du deuxième réseau, laquelle avait elle-même donné un rendement bien inférieur au premier. Même gradation décroissante pour les installations d'éclairage, d'eaux, de transports en commun, la construction des ports et des magasins généraux; ces perfectionnements ont été d'abord introduits dans les grandes villes, ensuite dans celles de moindre importance, puis enfin dans les petites, où elles ont donné un rendement de moins en moins élevé. D'ailleurs, « à certaines périodes de l'histoire, par suite de certaines découvertes exceptionnelles et d'une application générale, l'accroissement de la productivité des nouveaux capitaux vient arrêter la chute du taux de l'intérêt » (1).

Lorsqu'on soumet cette explication du savant économiste, à la critique de la Science sociale, on y relève bientôt plusieurs défauts graves.

Tout d'abord, elle viole un des principes fondamentaux communs à toutes les sciences d'observation, à savoir : que le sujet observé doit être conforme au type général, ordinaire, que l'on veut étudier, et il faut écarter avec soin tout sujet dont le développement et la formation ont été soumis à des influences spéciales qui en ont altéré la pureté. Or, cet écueil n'a pas été évité. Comment ! on veut expliquer un fait social, tel que la

(1) *Journal des Économistes*, juin 1892: *Répartition des richesses*, p. 246 et suiv. Quoiqu'il ne soit pas dans les usages des écrivains de cette Revue d'exposer, pour les réfuter, les opinions des Économistes, nous avons cru devoir apporter une exception à cette louable habitude: l'occasion nous a paru favorable, pour montrer la supériorité de la méthode d'observation suivie dans les travaux de cette Revue.

baisse du taux de l'intérêt, sur lequel les pouvoirs publics n'ont aucune influence, que l'État ne peut ni arrêter ni accélérer, et on choisit comme base de son observation des industries où précisément l'action de l'État et des pouvoirs publics se fait sentir à chaque instant, pour leur installation, leur fonctionnement, et leur *rendement même!* Car, qu'on le remarque, les exemples cités par M. Leroy-Beaulieu (j'ai tenu à les citer tous) ne sont pas seulement les témoins de la vérité de l'explication, ils en sont les supports nécessaires. Or, je le demande, est-il permis, pour expliquer un fait dont le développement échappe absolument à l'action des pouvoirs publics, de choisir des entreprises de service public dont la rémunération est fixée très souvent par les pouvoirs publics, sous forme de subventions de premier établissement, approbation des tarifs, garantie d'intérêts, refus d'autorisation aux entreprises concurrentes, etc., etc.? Nous ne voulons pas insister, mais, en vérité, on ne pouvait avoir la main plus malheureuse.

L'explication de M. Leroy-Beaulieu suppose gratuitement que les nouvelles entreprises sont moins rémunératrices que les anciennes; or cette affirmation est tout à fait contredite par les faits. Croit-on, par exemple, que lorsque M. Bessemer découvrit son nouveau procédé de fabrication de l'acier, que le métier *self acting* fut inventé pour les filateurs de coton et que de nouveaux appareils furent employés pour la fabrication du sucre par l'exosmose, croit-on, dis-je, que ces entreprises nouvelles aient été moins productives que les anciennes? Comment expliquer alors qu'elles aient supplanté les anciens procédés de fabrication, et que les industriels aient été obligés de renouveler à grands frais leur matériel, sous peine d'être ruinés par la concurrence de leurs rivaux?

Enfin, nous ajouterons que, loin de contribuer à la baisse du taux de l'intérêt, les entreprises industrielles dont le profit est inférieur au taux normal des capitaux, tendraient évidemment à amener une hausse de ce taux. Supposez que, dans un pays où, à un moment donné, l'argent rapporte 4 %, on emploie une somme importante de capitaux à des entreprises qui ne

rapporteraient que 2 %, n'est-il pas vrai que, l'année suivante, le taux de l'intérêt remonterait à 5 % ou plus, si la cause (*véritable*) qui amène la baisse n'était pas assez puissante pour contrebalancer cette influence. En effet, ces entreprises auraient drainé une certaine quantité de capitaux, et elles-mêmes ne pouvant en reconstituer d'autres, ou, ne les reconstituant que très lentement, il se produirait infailliblement une raréfaction sur le marché des capitaux. En poussant à l'extrême l'explication de M. Leroy-Beaulieu, on devrait dire que la guerre, qui ne fait rien rapporter aux capitaux qu'elle consomme, fait tomber à zéro le taux de l'intérêt. Or, l'éminent économiste est le premier à enseigner le contraire (1).

Nous aurions d'autres objections à formuler, mais nous pensons que celles-là suffisent, et il nous tarde d'arriver à l'exposition de la véritable cause de la baisse du taux de l'intérêt.

Si l'on examine attentivement l'inventaire que nous avons dressé, au début de notre étude, des variations du taux de l'intérêt suivant les époques et les pays, une conclusion très nette s'en dégage : *c'est au milieu des sociétés et des villes commerçantes que l'on trouve le taux le plus bas d'intérêt et, dans un pays donné, quel que soit le taux de l'intérêt à un moment donné, ce sont toujours les commerçants qui bénéficient de l'intérêt le moins élevé.*

Nous croyons inutile de démontrer que les grandes villes italiennes du quinzième et du seizième étaient de grandes cités commerçantes : la renommée commerciale de Venise, de Pise, de Florence, de Gênes est fameuse et l'histoire nous a conservé le souvenir de ces « grandes familles de princes-marchands de Gênes et de Venise dont les hautes cultures intellectuelles et les grandes richesses formaient l'héritage traditionnel et qui

(1) Au fond, le système de M. Leroy-Beaulieu se ramène à ceci : Un rentier qui touche 5 0/0 de ses capitaux, reçoit un jour la visite d'un emprunteur qui lui tient ce langage : « J'ai besoin de 100.000 francs pour entreprendre telle industrie; seulement, comme je prévois que cette industrie ne donnera que des bénéfices restreints, je dois vous dire que je ne vous paierai que 4 0/0 ». Il me semble que l'affaire en resterait là. Turgot avait été plus clairvoyant et n'avait pas ainsi pris l'effet pour la cause.

joignaient, dans une certaine mesure, les goûts d'une aristocratie à la perspicacité et à la verve des hommes d'affaires (1) ». Ce qui est plus curieux, c'est que « le bon marché de l'argent et le développement des grandes banques italiennes ne profitaient qu'aux riches marchands des grandes villes de commerce. Les seigneurs, la noblesse rurale, le peuple des campagnes étaient livrés, en Italie, comme dans toute l'Europe, à l'usure la plus cruelle. A Florence, les prêteurs chrétiens sur gage prêtaient, vers 1420, à 25 % en vertu d'un statut particulier; en 1430, la Seigneurie appela des Juifs qui se contentèrent de 20 % et même de 15 %, à partir de 1469, lorsqu'on les eut dégrevés d'une taxe » (2). On sait comment, pour remédier à ce mal, on fut amené à créer les « Monts-de-Piété » qui, au seizième siècle, prêtèrent à 5 et même à 4 %. Mais il y avait déjà longtemps que les commerçants italiens jouissaient des avantages du taux peu élevé des intérêts, et ce n'est que grâce aux capitaux amassés par eux qu'il fut possible d'en communiquer plus tard le bénéfice à d'autres. Cette dernière affirmation est tellement vraie qu'à Naples et dans le sud de l'Italie, où le commerce était loin d'avoir pris le même développement que dans le nord, les Monts-de-Piété n'apparurent que plus tard (3). On voit que les questions de crédit agricole ne sont pas spéciales à notre temps.

Au temps de Philippe-le-Bel, nous retrouvons le même avantage au profit des commerçants; ce prince fixe l'intérêt à 15 % pour les opérations *traitées en foire,* et à 20 % pour les autres. L'exemple de la Hollande est singulièrement instructif. Dans ce pays où l'intérêt tombe à 2 % et où, au dire d'un auteur, « les créanciers avaient les larmes aux yeux » lorsque leurs débiteurs venaient les rembourser, *il y n'a pas du tout d'agriculture.*

« Le sol y est réduit à 100,000 acres de plaines labourables

(1) Walter Bagehot, *Lombard street* (Londres, 1873).

(2) *Le Crédit et les banques populaire en Italie du quinzième au dix-septième siècle,* par Claudio Jannet, p. 10.

(3) M. Claudio Jannet, qui constate ce fait, ne nous paraît pas, dans l'explication qu'il en donne, avoir tenu un compte suffisant de la cause que nous indiquons au texte.

qui, ensemencées en blé, n'auraient pu donner que deux livres de pain à chaque habitant. » Au contraire, le *commerce* y atteint un développement bien supérieur à celui d'aucune autre nation de l'époque. La marine hollandaise surpasse toutes les autres et Louis XIV lui reconnaît des franchises spéciales, faute de pouvoir faire autrement. Descartes disait de ce pays qu'il ne s'y rencontrait presque personne qui n'exerçât quelque commerce, « *ubi nemo non exercet mercaturam*. La Hollande « était devenue la Phénicie des temps modernes ». « Les habitants, écrit un publiciste contemporain, pompaient comme l'abeille le suc de tous les pays ; on a dit que la Norvège était leur forêt, les rives du Rhin, de la Garonne, de la Dordogne, leurs vignobles; l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, leurs parcs à moutons ; la Prusse et la Pologne, leurs greniers ; l'Inde et l'Arabie, leurs jardins (1). »

En langage moderne, mais beaucoup moins gracieux, nous dirons que la Hollande, et surtout Amsterdam, étaient le grand entrepôt de l'Europe, sorte de grand réservoir de concentration et de distribution des marchandises; et le commerce des grains, par exemple, y était si important qu'on avait coutume de dire qu'une disette, en un point quelconque de l'Europe, enrichissait la Hollande pour sept années.

Chacun sait comment l'Angleterre, — la nation qui par l'exportation considérable de ses capitaux a certainement le plus contribué à la baisse du taux de l'intérêt et où le loyer de l'argent est toujours un peu meilleur marché qu'ailleurs, — est aussi la nation la plus commerçante de la Terre; et la France, qui dans cette baisse universelle a joué également un rôle prépondérant, se trouve être aussi un des peuples dont le commerce est le plus développé. En outre, ce sont aujourd'hui les commerçants qui, en France, paient l'argent le moins cher, et l'on se préoccupe vivement, dans le Parlement et dans la Presse, de faire participer aux mêmes avantages les classes agricoles (2). Nous

(1) Wicquefort, cité par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, dans *Vingt années de République parlementaire au dix-septième siècle*.

(2) Voir le *Crédit agricole*, de M. Paul de Rousiers, la *Science sociale* de février 1893.

avions donc raison d'affirmer que les taux les plus bas de l'intérêt se sont toujours rencontrés dans le passé, ou se rencontrent à l'époque actuelle, dans les Sociétés où le commerce est le plus développé.

Pourquoi le commerce amène-t-il ainsi une dépression du taux de l'intérêt? Tout d'abord le commerce amène le développement de sociétés riches et opulentes; pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer le souvenir des Assyriens, des Phéniciens, de Venise et de Florence, de la Ligue Hanséatique et de la Hollande, des grandes villes de commerce de notre époque, Marseille, Bordeaux, le Havre, Anvers, Amsterdam, Hambourg, Londres, Liverpool, Gênes, New-York, la Nouvelle-Orléans, Buénos-Ayres, Bombay, Hong-Kong, etc., etc. Mais nous avons dit que l'abondance des capitaux ne peut, à elle seule, expliquer la baisse de l'intérêt. Or, il se trouve que les sociétés commerçantes sont, de toutes les sociétés, celles qui emploient *le moins* de capitaux, qui en ont *le moins* besoin; un commerçant ne trouve pas, dans son mode de travail, dans le seul exercice de sa profession, de quoi employer et placer les capitaux que les bénéfices commerciaux accumulent entre ses mains. Il nous faut insister sur ce point si important et qu'aucun de ceux qui ont recherché les causes de la baisse du taux de l'intérêt n'a signalé.

On sait qu'on entend par capitaux non pas seulement l'or et l'argent monnayé, ou les billets de banque qui en tiennent lieu, mais aussi tout ce qui a une valeur marchande, comme les propriétés foncières, bâties ou non bâties (1), les marchandises de toute sorte, les instruments de travail, l'outillage industriel, etc., etc. Il est évident qu'un industriel, par exemple, qui emploie 100.000 francs à acheter des machines, des matières premières, ou d'autres produits nécessaires à son industrie, n'augmente ni ne diminue son capital par ce seul fait : il en modifie seulement la composition.

Ceci posé, il est facile de comprendre comment les commer-

(1) L'économie politique, il est vrai, discute s'il faut comprendre la terre parmi les capitaux.

çants ne font, par leur travail, aucune consommation, aucun emploi définitif de capitaux, ni sous la forme d'argent qu'ils reçoivent ou paient, ni sous la forme des marchandises qu'ils achètent ou revendent. Ils n'achètent que pour revendre et ils revendent *tout* ce qu'ils ont acheté ; ils ne vendent que pour pouvoir acheter de nouveau, et ainsi toutes ces opérations de vente et d'achat se poussent l'une l'autre en leur laissant à chaque fois un bénéfice plus ou moins considérable. Quelle que soit la masse énorme de capitaux qu'un commerçant mette en mouvement, jamais il ne consomme aucune parcelle des marchandises qui lui passent par les mains, pas plus que les immense réservoirs qui assurent la distribution de l'eau dans les grandes villes ne consomment, ni ne retiennent, pour eux-mêmes une seule goutte d'eau. Bien plus, loin de consommer aucun des capitaux qu'il manie, le commerçant ne les soustrait même pas un instant à la circulation (1). Ceci est évident pour les marchandises qu'il achète et revend ; en les achetant, il n'a pas pour but de se les approprier pour un temps plus ou moins long ; il ne les a achetées que parce que c'est le seul moyen de pouvoir les vendre, mais la vente est son seul but. A peine a-t-il acheté qu'il cherche à vendre, et plutôt il pourra le faire, mieux cela vaudra pour lui. Le grand nombre des opérations de vente et d'achat est pour lui une condition de succès, et c'est une vérité incontestée aux yeux des commerçants, qu'une marchandise qui « dort en magasin » est nécessairement un mauvais article. A aucun moment, les marchandises d'un commerçant, ne sont soustraites à la circulation, *elles sont en permanence sur le marché*. Allez trouver n'importe quel commerçant, il vous dira toujours qu'il est tout prêt à vous vendre sur l'heure tout ce qu'il a en magasin ; ses mar-

(1) Nous appelons toute l'attention du lecteur sur ce second point ; car, en un certains sens, soustraire un produit à la circulation équivaut à le consommer. Supposez qu'un agriculteur, au lieu de chercher à vendre son blé, l'entasse dans ses greniers pour cinq ans : n'est-il pas vrai que, pour la fixation du prix du blé sur le marché, il n'y a pas à tenir compte *actuellement* de ce blé ? Le fameux syndicat des cuivres et les accapareurs en général ne se sont jamais appuyés que sur ce principe évident. Seulement, comme ici nous raisonnons sur un sujet plus délicat et plus subtil, cette vérité est d'une évidence un peu moins apparente.

chandises ne sont *siennes* que pour qu'elles puissent être *vôtres*, si vous le désirez; aussi a-t-il toujours grand soin de proportionner ses achats à ses ventes ; si, par malheur, il faillit à cette obligation, il ne tarde pas à l'expier et parfois chèrement.

S'il est vrai que le commerçant n'immobilise à aucun moment les marchandises qu'il a achetées, cela est encore plus évident pour les capitaux en numéraire qui représentent le prix de ces marchandises, car si l'on n'a pas encore trouvé le moyen de faire le commerce sans marchandises, on a, dès longtemps (1), supprimé l'usage des monnaies métalliques et des métaux précieux dans les transactions commerciales. Toujours le papier de commerce a été, sous une forme ou sous une autre, la monnaie usitée entre commerçants. « Pratiquée sous une forme grossière par les Assyriens et les Grecs, la lettre de change, au moyen âge, apparaît sur tous les points du monde à la fois, à mesure que le commerce se développe (2). » Dès le onzième siècle, les marchands arabes tiraient des chèques sur les banquiers de Bassora chez qui ils avaient une provision (3); et l'Angleterre, en réinventant le chèque, au dix-huitième siècle, n'a fait que reproduire une pratique commerciale de Venise. Dès le commencement du quatorzième siècle, les banques de paiement pratiquent les opérations de compensation, à Barcelone, Venise, Gênes et Milan, et, plus tard, au seizième siècle, celles-ci étaient merveilleusement organisées aux foires de Besançon et de Lyon. C'était à propos de la Chambre de compensation érigée à Lyon sous le nom des « Quatre paiements » correspondant aux foires, que Savary et Boisguillebert disaient que « les négociants y payaient en quelques heures des millions de livres sans débourser un sol » (4). Les effets de commerce et

(1) Il est vraisemblable que cet usage est aussi ancien que le commerce.

(2) Claudio Jannet, ouvrage cité.

(3) Voir le *Sefer Named* ou *Relations d'un voyage en Palestine,* analysé dans le *Journal des Savants* de 1882, p. 641.

(4) *Le Crédit populaire et les banques en Italie du XVe au XVIIIe siècle.* Cf. Endemann, *Studien in den Romanisch Kanonischen Lehre*, t. I, p. 158-159. Il est singulier de voir quelles idées erronées sont généralement admises dans le public sur les banques et le crédit qu'elles dispensent aux commerçants. Des banques sont essentiellement un rouage commercial; leur apparition et leur développement dans tous les grands centres commerciaux le démontrent suffisamment (grandes banques ita-

les opérations de compensation ont naturellement suivi les progrès du commerce moderne. En 1880, on estimait à 15 milliards la valeur des effets de commerce *constamment* en circulation en Angleterre, et à 10 milliards en France. En 1890, le Bankers' Clearing House (Chambre de Compensation des Banquiers) de Londres a liquidé pour 7.801.048.000 livres sterling, soit près de deux cents milliards de francs, et le Clearing House de Manchester pour 162.019.632 livres st. (1). Dans la même année, aux États-Unis, les Clearing Houses qui existent dans les 37 principales villes de l'Union ont compensé pour 59.585.636.548 dollars (soit environ 300 milliards de francs). Ajoutez à cela les virements faits par les 3.567 banques nationales, soit entre

liennes au quinzième et au seizième siècle; nombreuses « banks von leening » en Hollande au dix-septième siècle, banques de Stockholm, des villes de commerce allemandes, de Londres, de Barcelone, etc.). Dans toute opération commerciale, il y a nécessairement deux objets, les marchandises et le prix; on appelle commerçants ceux qui achètent ou vendent les marchandises, les banquiers sont chargés d'exécuter, *en les simplifiant*, les opérations de paiement et d'encaissement. Quant au crédit commercial, comment ne voit-on pas que l'escompte n'est qu'une avance de courte durée (3 mois au plus) à des individus dont l'actif consiste en marchandises qui ont été achetées, non pas pour être consommées, mais pour être *revendues le plus tôt possible?* Il est si vrai que l'escompte n'est possible que lorsqu'il y a achat pour revendre, qu'il existe toute une catégorie de commerçants qui, pour certaines de leurs opérations, ne profitent pas de l'escompte des banques; ce sont les industriels, en tant qu'ils achètent les machines et l'outillage nécessaires à leur industrie. Jamais aucune entreprise industrielle n'a pu se fonder à l'aide des capitaux avancés par une banque. Au contraire, dès que l'industrie est en marche, l'industriel qui achète des matières premières, pour les revendre après les avoir transformés, profite largement de l'escompte des banques. D'autre part, les emboucheurs de la Nièvre, *qui ne sont pas des commerçants*, voient leur papier escompté, sans difficulté, par la succursale de la Banque de France, à Nevers : c'est qu'en réalité leur opération est analogue à une opération commerciale. Cette double preuve, par les contraires, montre avec évidence que ce n'est pas en vertu d'un privilège mystérieux que les commerçants font escompter leurs effets par les banques, mais uniquement parce que les opérations commerciales sont les seules qui permettent ce genre de crédit. Voilà ce qu'il ne faudrait pas oublier lorsqu'on parle de crédit agricole.

Cette note se trouvait en entier sur notre manuscrit, lorsque la Revue du 15 février a publié l'article de M. de Rousiers. Nos études nous ayant menés tous deux, et par des voies bien différentes, vers le même sujet, nous sommes nécessairement arrivés à des conclusions rigoureusement identiques. Il n'y a que dans les sciences que de telles rencontres se produisent.

(1) Voir le tableau des opérations de compensation du Bankers' Clearing House de Londres, pour ces dernières années, dans *Bulletin de Statistique et de législation comparée*, janvier 1893.

leurs clients soit entre elles, et vous aurez une idée de l'importance énorme des affaires traitées par les commerçants sans qu'une seule pièce de monnaie ait été maniée par eux (1).

Nous sommes ainsi arrivés au terme de notre démonstration. Il nous est maintenant aisé de comprendre et d'expliquer ce grand phénomène de la baisse du taux de l'intérêt. Le commerçant est un homme dont le travail ne consomme pas de capitaux; en effet, toutes les marchandises qu'il achète, il les revend, et quant à l'argent avec lequel il les paie, il a été depuis longtemps remplacé par du papier, en sorte qu'aucune provision importante de numéraire n'est requise par les besoins de son commerce. Par définition même, en quelque sorte, c'est un homme dont l'actif est toujours offert sur le marché des capitaux. Comme, d'autre part, le commerce amène le développement de sociétés riches, et une grande accumulation de capitaux, ceux-ci vont nécessairement chercher un débouché en dehors du commerce, qui ne peut en aucune façon leur en procurer un. Trop souvent, hélas! la guerre a été l'exutoire naturel de ce trop-plein, et aujourd'hui encore la paix armée, dont l'Europe continentale apprécie les charmes, fait une ample consommation de capitaux. Si nous laissons de côté ce débouché anormal et peu désirable, il n'y a, pour les capitaux produits par le commerce, que deux débouchés possibles, l'agriculture et l'industrie.

L'agriculture d'abord; mais elle est la plus grande consommatrice de capitaux qui se puisse rencontrer. Les défrichements, les amendements, les travaux d'amélioration, de construction, de desséchement, d'irrigation, etc., etc., peuvent absorber une somme indéfinie de capitaux qui trouveront leur remunération dans l'augmentation des produits de la terre ainsi améliorée. Ce pouvoir d'absorption des capitaux par la terre est si grand et si illimité que, dans les pays les plus anciennement cultivés, comme la France par exemple, l'agriculture, toute délaissée qu'elle soit,

(1) Le premier juillet 1890, aux États-Unis, les 2.364 banques nationales qui avaient répondu à la circulaire du « Comptroller general » avaient encaissé 421.824.726 dollars, dont 5.079.252 en espèces métalliques (soit 1,21 0/0) seulement. (*The Bankers Magazine* de New-York, janv. et fév. 1891).

demande des capitaux. A l'heure actuelle, dans notre *vieille* France il y a une question du crédit agricole.

Et cependant que de capitaux ont été certainement incorporés au sol depuis le défrichement (1)!

Que, par suite de circonstances diverses, il soit impossible de mettre à la disposition de l'agriculture les capitaux dont elle a besoin, le taux de l'intérêt s'élève; il monte d'autant plus haut que le développement commercial est moindre ou presque nul par rapport aux progrès de la culture. Nous avons vu, au début, que le taux de l'intérêt était, au moyen âge, extrêmement élevé, 20 % en moyenne (2)! Or voici ce que je lis sur le développement de l'agriculture à cette époque : « Nous savons, par les chartes, d'une façon certaine, que l'agriculture prit du temps de saint Louis un vif essor et que les défrichements de forêts et de terres « vaines et vagues » et inexploitées jusqu'alors s'exécutèrent avec une ardeur excessive... Dans la période qui suivit l'accensement (1300), il ne resta plus d'autres agglomérations de terrains que celles qui étaient l'objet d'une propriété collective, grandes forêts, vastes pâtures, sur lesquelles s'exerçaient d'ailleurs les empiétements, avides et continus des riverains (3) ».

A partir du milieu du seizième siècle et du dix-septième, les progrès agricoles sont infiniment moins rapides; « le commerce général du pays prend un certain essor » ; aussi le taux de l'intérêt baisse et, en Bourgogne, les assemblées provinciales et les bonnes villes qui n'ont jamais manqué à leur parole empruntent à 4 % (4).

(1) L'article de M. Paul de Rousiers sur le *Crédit agricole* nous amène naturellement à supprimer une note où nous parlions précisément des caisses Raiffeisen, qui tirent leurs capitaux des centres industriels ou commerciaux. Dans cet article, je relève cette phrase (p. 70) : « Le grand propriétaire anglais est en général aussi un capitaliste ; en tous cas, sa situation même de grand propriétaire lui permet de trouver sans peine le crédit dont il peut avoir besoin ».

(2) Louis le Hutin autorise un prêt fait à 260 *pour* 100, un sou pour livre par semaine, mais pas davantage, « car », disait-il dans son Ordonnance, « Notre volonté n'est mie qu'ils puissent prêter à usure ». En 1388, une serve de Troyes paie 170 % par an pendant les quatre mois que dure sa dette de 25 sous. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1892 : *La fortune mobilière dans l'histoire*, par M. vicomte d'Avenel.)

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1893, *La propriété foncière*, par M. d'Avenel.

(4) *Revue Deux-Mondes*, du 15 juin 1892, article cité.

De nos jours, la même hausse se reproduit, non plus par manque de capitaux, mais bien plutôt par l'insuffisance et le mauvais fonctionnement des canaux d'adduction qui déversent sans cesse des flots d'or sur les contrées essentiellement agricoles. Ainsi, lorsque les settlers anglo-saxons fondent une nouvelle colonie agricole, le taux de l'intérêt s'élève au premier moment extrêmement haut. En 1850, dans l'Australie du Sud, on trouvait à faire des prêts en pleine sécurité à 15 et 20 % (1). Mais ce taux élevé ne se maintient pas, car les capitaux, toujours à la recherche d'un placement avantageux, ne tardent pas à affluer; bientôt même cette importation des capitaux se fait d'une manière si précise et si exacte (par les banques, les souscriptions aux émissions, les bourses, etc.) que les taux se nivellent et que l'argent n'est pas sensiblement plus cher aujourd'hui en Australie, au Cap, dans la République Argentine, ou en Russie, qu'il ne l'est à Londres ou à Paris (2). Mais ce nivellement apparent ne doit pas nous cacher la réalité : il n'est produit que par un écoulement incessant des capitaux des grands pays commerçants ou industriels qui les produisent vers les pays agricoles qui les absorbent. Lorsque les grandes agglomérations urbaines vont chercher au loin l'eau qui est nécessaire à leur alimentation, le niveau des réservoirs de la ville est sensiblement le même que celui de la source, et cependant on découvre aisément le courant de l'eau : ainsi en est-il ici. Il y a des pays qui exportent des capitaux, d'autres qui en importent; *or tous ceux qui en exportent se distinguent par le grand développement de leur commerce*, et, même, à l'heure actuelle, par la mince importance ou du moins les grandes souffrances de leur agriculture (France, Angleterre, Est des États-Unis) : tous ceux qui en importent sont au contraire des pays essentiellement ou presque exclusivement agricoles. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, et il suffit d'assister à Londres, le plus grand centre commercial,

(1) Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses*, p. 245.

(2) Nous soustrayons, bien entendu, la part qui, dans l'intérêt payé, représente la prime contre les risques. Le fermier du Dacotah ou du Texas qui paie 7, 8, 10, ou 12 % et même plus, ne paie pas plus cher que le commerçant de l'ouest des États-Unis qui obtient de l'argent à 3 0/0 ou au-dessous. Voir la *Vie Américaine* de M. de Rousiers, sur les bénéfices et les pertes des banquiers de l'Ouest.

du monde, aux émissions presque hebdomadaires qui se font pour le compte des gouvernements, ou des entreprises industrielles des États-Unis, du Canada, de la République Argentine, de l'Urugay, du Cap, de l'Australie, pour saisir nettement ce qui se passe (1).

Lorsque ce courant des capitaux s'arrête ou devient notoirement insuffisant, alors un malaise général se produit et l'usure apparaît (2). Les Indes anglaises nous fournissent en cette matière un exemple caractéristique. Dans ce milieu presque exclusivement agricole (180 millions de cultivateurs sur 222 millions d'habitants), « les paysans sont profondément endettés auprès des usuriers indigènes, à qui ils paient en moyenne 24 % l'an d'intérêts (3) ». Et cependant le Ministre anglais, qui constatait ce fait douloureux, reconnaissait, en même temps, que « la richesse agricole de l'Hindoustan n'a pas de limites ».

Mais les agriculteurs ne sont pas les seuls à offrir aux capitaux un débouché considérable; à côté des commerçants, il y a toute une classe de personnes dont le travail immobilise et consomme des capitaux énormes; ce sont les industriels. Malheureusement, si l'influence de l'agriculture sur le taux de l'intérêt est très facile à saisir, il n'en est plus de même à l'égard de l'industrie, et la difficulté est d'autant plus grande que, dans une société où l'industrie acquiert un développement important, le commerce, son compagnon inséparable, marche de pair avec elle et, dès lors, il devient malaisé d'observer, sur une société, la part qu'il convient d'attribuer à l'industrie seule dans la baisse ou la hausse du taux de l'intérêt.

Bien plus, lorsqu'au milieu de la complication et de l'enchevêtrement des opérations commerciales et industrielles, on s'efforce de saisir cette influence de l'industrie sur le taux de l'intérêt, on

(1) On sait qu'à Londres ces émissions et ces emprunts sont tellement fréquents que certaines maisons de banque se spécialisent; l'une ne s'occupe que des fonds australiens; l'autre, des fonds indiens, etc., etc. La maison Baring avait la spécialité des émissions canadiennes et argentines; c'est précisément ce qui a amené sa banqueroute, lors de la baisse des fonds argentins.

(2) Voir ce que M. de Rousiers dit de l'usure dans l'Auvergne (la *Science sociale* du 13 février 1893).

(3) Question posée par M. Smith au Sous-Secrétaire d'État, ministre des Indes, à la Chambre des Communes. (*Économiste français*, 7 mai 1892.)

arrive à des conclusions contradictoires. D'une part, on constate que l'industrie, comme le commerce, amène le développement de sociétés riches, et après avoir cité plus haut un certain nombre de villes riches, presque exclusivement commerçantes, je pourrais maintenant donner une autre liste de villes riches presque exclusivement industrielles : Rouen, Lille, Roubaix, Saint-Étienne, Lyon, Glasgow, Manchester, Leeds, Sheffield, Birmingham, toutes « les villes de viande et de blé » aux États-Unis, Chicago, Kansas City, Minneapolis, Saint-Paul, etc., etc. Il est de toute évidence que ces villes accumulent aussi dans leur sein des masses considérables de capitaux pour lesquels elles cherchent un placement : elles aussi ont contribué par là à la baisse du taux de l'intérêt, et il ne faut pas oublier que la puissance qui exporte le plus de capitaux, l'Angleterre, est aussi industrielle que commerçante.

Mais, d'autre part, l'industrie fait une effroyable consommation de capitaux. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la cote des valeurs *industrielles* de toutes ces sociétés qui, pour se fonder, ont fait appel à l'argent des souscripteurs (1). Les entreprises industrielles de l'étranger (construction de chemins de fer, exploitations minières, usines, etc.) font sans cesse appel aux capitaux de la France et de l'Angleterre. Faites, si vous le pouvez, l'inventaire de tout l'outillage industriel des grandes nations modernes, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, évaluez les milliards employés à la construction et à l'outillage des filatures, des tissages, des fonderies de fer, des minoteries, des ateliers de construction de navires, des chemins de fers, de la marine marchande, des usines et des fabriques de toute sorte et de toute espèce et surtout, après avoir fait cette évaluation, souvenez-vous que, dans quelques années, presque tout cet outillage devra être remplacé, soit par suite de l'usure, soit plutôt parce qu'un outillage perfectionné lui sera substitué, et alors vous comprendrez que

(1) Nous saisissons cette occasion de faire remarquer en passant qu'il n'y a jamais eu dans le passé et qu'il n'existe pas actuellement une seule société anonyme exclusivement commerciale. Les anciennes Compagnies des Indes étaient surtout des Compagnies de colonisation (c'était d'ailleurs le nom qu'on leur donnait) et aussi de grandes entreprises de transport. Sur la cote de la Bourse, vous ne trouverez aucune valeur d'une Société commerciale. Les développements de notre étude expliquent la raison de ce fait.

l'industrie est véritablement un débouché de première importance pour les capitaux en quête de placement.

De ces effets contradictoires, que conclurons-nous, relativement à l'influence de l'industrie sur la fixation du taux de l'intérêt? C'est que, pour déterminer cette influence, il faut distinguer dans les entreprises industrielles deux séries d'opérations bien différentes : l'une comprend l'achat, les constructions et l'établissement de l'outillage industriel; l'autre, l'achat des matières premières pour être revendues après que cet outillage industriel les a transformées en produits fabriqués. Cette seconde série d'opérations est, *au point de vue du sujet de cette étude* (1) complètement assimilable aux opérations commerciales et elle pousse à la baisse du taux de l'intérêt. Pour elle, nous pourrions répéter tout ce que nous avons dit plus haut du commerce. Ici comme là, il y a achat pour revendre; en quoi, je le demande, le filateur qui achète du coton pour le revendre après l'avoir filé, le manufacturier qui achète de la laine pour en tisser du drap, le fabricant de conserves de Chicago qui achète des porcs et des bœufs pour les expédier le lendemain sous la forme de quartiers de bœufs ou de porcs dans des wagons frigorifiques ou des barils, en quoi, dis-je, tous ces industriels qui, en quelques jours, achètent, fabriquent et revendent, diffèrent-ils du commerçant qui revend les marchandises *telles* qu'il les a achetées?

Cette assimilation est parfaitement légitime et n'a rien qui puisse surprendre : rien n'est plus faux que de se représenter l'industriel comme un homme qui se borne à transformer en produits manufacturés les matières premières qu'il emploie ; il doit être avant tout un excellent commerçant, et si son « flair commercial » est en défaut, sa ruine est certaine (2).

(1) Nous appelons l'attention du lecteur sur ces mots en italique; ils sont sous-entendus dans toute la suite de cette page, et nous n'avons garde de confondre deux modes de travail que la Nomenclature sociale distingue avec tant de soin : *commerce* et *fabrication*.

(2) Les filateurs de coton et de laine, les minotiers, les fabricants de sucre, les fondeurs de fer, les distillateurs, etc., etc, doivent toujours apprécier avec grande justesse l'état du marché au moment de leurs achats de matières premières. S'ils se trompent dans leurs prévisions, le produit manufacturé est vendu moins cher que le produit brut qu'ils ont acheté, et malheureusement *le cas n'est que trop fréquent*.

Si, au contraire, nous considérons le matériel et l'outillage, l'industriel qui les achète et qui devra bientôt les remplacer nous apparaît évidemment comme un consommateur de capitaux et, par là, il pousse à la hausse du taux de l'intérêt.

Que si le lecteur, peu satisfait de ce *distinguo,* me presse de dire quel est l'effet prédominant de l'industrie et me demande si, en définitive, l'industrie tend à hausser ou à déprimer le taux de l'intérêt, je ne pourrai lui répondre que par une autre distinction : lorsque le progrès de grandes inventions, affectant l'ensemble des industries (comme l'invention de la machine à vapeur), vient transformer brusquement les procédés mécaniques ou que l'industrie est introduite dans des pays neufs, alors l'industrie immobilisant simultanément une grande quantité de capitaux tend à faire monter le taux de l'intérêt; lorsqu'au contraire, l'industrie, arrivée déjà à un certain développement, renouvelle chaque année son matériel au fur et à mesure des besoins et suivant le progrès des inventions, alors elle ne peut absorber elle-même tous les capitaux qu'elle accumule et elle tend à déprimer le taux de l'intérêt.

Ce double résultat ressort avec évidence des constatations déjà faites. La construction des chemins de fer, des usines et des manufactures, en Russie, en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Cap, en Algérie, etc., a offert aux capitaux français et anglais, pour ne parler que de ceux-là, un débouché précieux; mais qui niera, d'autre part, que les bénéfices des industriels anglais et français ne soient pour une grande partie dans la constitution de ces capitaux?

Ces conclusions trouvent aussi leur confirmation dans ce fait remarquable, qu'au moment du grand essor de l'industrie en Angleterre et en France, la baisse du taux de l'intérêt a fait des progrès moins rapides ou même a été enrayée. Ainsi, en Angleterre, nous avons vu le taux de l'intérêt de la dette publique tomber de 5 % en 1715, à moins de 3 % en 1737. Cela équivaut à une diminution de plus de 40 % en vingt-deux ans. Au contraire, au dix-neuvième siècle, lorsque la découverte de la vapeur, l'emploi de la houille et le progrès des arts mécaniques

donnent à l'industrie anglaise un développement considérable, les Consolidés anglais qui rapportent 4 % en 1822 ne sont convertis en 3 % qu'en 1854. Cette diminution de 25 % ne s'est donc produite qu'en trente-cinq ans, et encore faut-il remarquer que le 3 % anglais qui, en 1852, avait atteint le pair, se maintient constamment au-dessus de 100 francs jusqu'en 1883 (1). Le même phénomène se reproduisit en France entre 1845 et 1865. L'industrie progressa rapidement à cette époque et elle employa pour son installation des capitaux énormes; c'est ainsi vu que le 3 % se maintint sous le second Empire entre 67 et 71 francs, et il paraît impossible d'attribuer à un manque de confiance ou de crédit l'état stationnaire de ces titres de rente.

On comprend maintenant comment nous avons pu légitimement attribuer au commerce seul la baisse du taux de l'intérêt : l'industrie a, sur ce point, des effets variables et lorsqu'elle contribue à cette baisse (et cette contribution de l'industrie anglaise depuis quarante ans et de l'industrie française depuis près de trente ans est fort importante), c'est uniquement en tant qu'elle ressemble aux opérations commerciales. D'ailleurs, l'exemple des villes commerçantes de l'Italie et celui de la Hollande démontrent péremptoirement l'influence prépondérante du commerce en cette matière. Sans doute l'industrie n'était pas complètement inconnue dans ces grands centres commerciaux, *mais outre qu'elle ne fut engendrée elle-même que par leur mouvement commercial*, son importance y resta toujours secondaire, et ce n'est manifestement pas à elle qu'il faut attribuer une part sérieuse dans la baisse du taux de l'intérêt dont Venise, Gènes et surtout Amsterdam furent les témoins.

Nous pensons avoir ainsi projeté quelque lumière sur cette « question obscure » de la diminution de l'intérêt des capitaux mobiliers. C'est dans le commerce qu'il faut chercher la cause de cette diminution : celle-ci s'accentue ou s'arrête suivant que l'im-

(1) Il est vrai que chacun savait que la conversion ne se ferait pas attendre, dès que le cours de 100 francs aurait été définitivement acquis. Cette prévision arrêtait évidemment le mouvement de hausse.

portance du commerce croît ou diminue par rapport à l'agriculture et aux *installations* industrielles. Et voilà pourquoi, lorsque la découverte du Nouveau Monde eut porté un coup mortel au commerce des villes italiennes et que la décadence du commerce se manifesta au dix-huitième siècle en Hollande, le taux de l'intérêt s'éleva de nouveau dans le nord de l'Italie et en Hollande. Au contraire, la prospérité commerciale de l'Angleterre et de la France a, du même coup, amené dans ces pays une baisse progressive du taux de l'intérêt. Et telle est la puissance du commerce pour amener cette dépression, que l'exportation des capitaux dans les pays agricoles et leur emploi dans des entreprises industrielles n'ont pu contrebalancer cette influence. De même, autrefois, Venise était créancière des princes de l'Europe et les tenait si bien dans sa dépendance financière qu'elle put détourner à son profit la Quatrième Croisade : de même aussi la Hollande, à la suite des emprunts faits par l'Angleterre, depuis l'avènement de Guillaume III au trône de ce pays, et plus tard par la France, était, au commencement du dix-huitième siècle, créancière de ces pays pour un milliard et demi de livres tournois ; le Danemark et plusieurs États de l'Allemagne lui empruntèrent à leur tour ; cependant l'intérêt de l'argent était tombé à 2 % et, au dire de Sir William Temple, les créanciers considéraient leur remboursement comme un malheur, et les larmes leur venaient aux yeux dans cette triste circonstance !

Paul Bureau.

(*A suivre.*)

I.

LES TROIS SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE DE FAMILLE.

Je viens tenir la promesse que j'ai faite aux lecteurs de la *Science sociale*, dans la livraison de janvier dernier. Je disais : « Les travaux accumulés de nos collaborateurs depuis sept ans ont fourni l'analyse approfondie, rigoureuse, d'un nombre très considérable de sociétés. On peut commencer à tenter d'en faire le classement, pour esquisser le cadre d'une classification générale des sociétés humaines... C'est à ce travail que je suis en ce moment appliqué ; j'essaie d'en donner une première idée dans mon cours de cette année. »

J'entreprends donc de présenter ce Cours au public. Mais, en abordant ce nouvel exposé de la Science sociale, je dois en rapporter le principal honneur à mon ami, M. Henri de Tourville. Il a bien voulu mettre à ma disposition les notes qu'il recueillait, semaine par semaine, sur les matières du Cours, et qu'il éclairait par des commentaires lumineux. On peut dire de lui, comme de cer-

tains savants confinés dans leur laboratoire et travaillant loin des regards du public, que, si on ne voit pas tout ce qu'il a fait, il a fait cependant une grande partie de ce que l'on voit. C'est lui qui nous a tous animés, soutenus, encouragés, guidés, dans l'œuvre si difficile de la constitution et du développement de la Science sociale. Il est le grand héritier du vieux Maître que nous avons perdu, et, je puis bien le dire aujourd'hui en toute vérité : Henri de Tourville n'est pas inférieur à Le Play.

I.

Ceux qui ont bien voulu lire, dans la Revue, la série de mes Cours précédents ont pu voir que les sociétés humaines y sont présentées sous une forme en quelque sorte fragmentaire ; ce n'est point une société tout entière que l'on étudie, c'est seulement une espèce déterminée de travail : la Simple Récolte, puis la Culture, puis l'Art des Forêts, puis l'Art des Mines, puis la Fabrication et enfin les Transports. C'est une étude des phénomènes sociaux résultant du travail, une classification des diverses natures de travail, plutôt qu'une étude et une classification des sociétés humaines.

Or, ce qu'il s'agit aujourd'hui d'établir, c'est la classification scientifique des sociétés humaines, depuis la première jusqu'à la dernière, de façon à pouvoir apprécier clairement leurs ressemblances et leurs différences et à en savoir les causes exactes.

Et il s'agit non seulement de classer les sociétés actuellement existantes, mais aussi les sociétés anciennes, en les rapprochant des types actuels qui les éclairent et les expliquent le mieux.

Après cela, il est inutile d'ajouter qu'une entreprise aussi difficile et aussi délicate ne peut être qu'une première ébauche générale, qui devra aller se complétant, se perfectionnant, à mesure que les types déjà connus auront été mieux analysés et que d'autres types auront été successivement soumis à l'analyse.

Lorsqu'on compare entre elles les diverses sociétés qui existent

à la surface du globe, on constate qu'elles peuvent se partager en deux grandes formations sociales bien distinctes et bien caractérisées.

Dans l'une, se manifeste la tendance à s'appuyer sur la collectivité, sur la communauté, la prédominance du groupe sur l'individu. — Ce sont les *Sociétés à formation communautaire*.

Dans l'autre, se manifeste la tendance à ne s'appuyer que sur soi-même, c'est au contraire le groupe qui est subordonné à l'individu. — Ce sont les *Sociétés à formation particulariste*.

Or, il se rencontre que cette simple différence est fondamentale : elle modifie, jusque dans les moindres détails, toute l'orientation et toute l'évolution sociale.

Le grand problème de l'existence, le problème du pain quotidien, la question sociale en un mot, reçoivent, dans chacune de ces formations, deux solutions diamétralement opposées.

Cette première constatation une fois faite, il s'agit de savoir quelle est celle de ces deux formations sociales qu'il convient de classer et de décrire en premier lieu.

La règle invariable de toute classification est de présenter d'abord les phénomènes les plus simples et d'aller progressivement jusqu'aux plus compliqués.

Or, il n'y a pas d'hésitation possible : les sociétés à formation communautaire sont beaucoup moins susceptibles de complications que les sociétés à formation particulariste. Cela tient à ce que, sous l'influence de la communauté, la part de l'initiative individuelle, de l'action personnelle y est infiniment plus restreinte; à ce que l'esprit de tradition y est plus puissant, que l'esprit de nouveauté.

Nous sommes donc amenés à étudier d'abord les Sociétés à formation communautaire.

Mais ces sociétés elles-mêmes présentent des types bien variés et bien différents. Dans quel ordre faut-il les classer, pour procéder toujours des types les plus simples aux types les plus compliqués, et pour saisir, non seulement cette gradation, mais l'enchaînement de cause à effet, qui, par séries entières, rattache le type précédent au type suivant?

L'observation de ces sociétés montre que la complication sociale se produit chez elles dans l'ordre des trois groupes que voici :

1° *Les Sociétés à formation communautaire de Famille;*

2° *Les Sociétés à formation communautaire de Famille et d'État;*

3° *Les Sociétés à formation communautaire d'État.*

Dans le premier groupe, tout l'organisme social est, en réalité, limité à la Famille; là, pas une institution d'État qui ne soit une simple extension de la communauté de Famille. Ces types présentent ainsi le plus grand caractère de simplicité.

Dans le second groupe, on voit apparaître des groupements particuliers constitués pour des buts spéciaux, et qui imposent leur domination aux communautés de Famille. Ils créent ainsi une communauté, non plus de Famille mais d'État. C'est une complication évidente. Néanmoins, ici, la complication est encore atténuée par la persistance de la communauté de Famille, qui limite, dans une mesure plus ou moins large, l'envahissement de la vie privée par la vie publique.

Dans le troisième groupe, cet envahissement de la vie publique est consommé par la complète disparition de la communauté de famille qui laisse l'individu isolé en présence de l'État tout-puissant, c'est une grave cause de complication. Arrivée à ce point, l'évolution sociale est complète, de la prédominance de la famille à la prédominance de l'État.

Comment s'opère cette évolution, quelles en sont les causes et les conséquences, quels en sont les degrés et les phases?

C'est ce que nous allons examiner, en étudiant successivement chacun de ces trois grands groupes; et en classant, dans chaque groupe, les divers types qui les composent.

II.

Le groupe des Sociétés à formation communautaire de Famille se développe naturellement et reste cantonné dans les régions de steppes. On sait que l'on appelle ainsi les parties de la surface du globe qui ne produisent que de l'herbe. Les steppes

s'étendent principalement dans les plateaux de l'Asie centrale et les plaines du Turkestan, dans la région circumpolaire, dans l'Arabie et le Sahara.

La description de ces sociétés est familière à nos lecteurs, car elle a été amplement faite dans la Revue; il est donc inutile d'y insister. Je renvoie, pour les détails, aux articles dont on trouvera l'indication en note (1), et je me borne à grouper et à préciser les caractères qui sont essentiels, pour établir le point de départ de l'évolution des sociétés humaines.

Le premier de ces caractères, celui qui domine et qui influence tous les autres, est le *développement intense de la communauté.*

Nos lecteurs savent, et, au besoin, ils pourront le voir dans la Revue, par suite de quelles circonstances atmosphériques cette partie du globe ne produit que de l'herbe; ils savent comment, dans ces conditions, le seul travail possible est l'art pastoral; ils savent enfin comment la pratique exclusive et intense de l'art pastoral développe l'organisation communautaire à sa plus haute puissance, dans le Travail, dans la Propriété et dans la Famille.

1° *La Communauté dans le Travail.* L'art pastoral nomade exige un personnel nombreux, soit pour garder et exploiter les troupeaux répandus sur de vastes espaces; soit pour se défendre et défendre les troupeaux, car il ne peut y avoir d'autre sûreté dans cette solitude; soit pour combattre les ennuis de l'isolement et faire face aux aventures de la vie errante; soit, enfin, pour pourvoir aux nombreux travaux de fabrication ménagère, car, le plus souvent, chaque groupe doit complètement se suffire à lui-même, dans l'éloignement où il se trouve de toutes les ressources du commerce.

2° *Communauté dans la Propriété.* L'herbe poussant sans aucun

(1) Consulter principalement les articles suivants : M. Edmond Demolins, *Les Pasteurs*, t. I, p. 22. *La Fabrication chez les nomades*, t. VIII, p. 226, 311 ; t. IX, p. 320. *Les Révolutions sociales produites par les modifications du transport* : la *Caravane et le Traineau*, t. X, p. 474. — M. Paul Bureau, *les Tartares-Khalkhas*, t. V, p. 392. — M. Moustier, *Le Rôle du cheval chez les nomades*, t. V, p. 154. — M. Paul de Rousiers, *Les Populations circumpolaires*, t. VI, p. 221. — M. de Préville, *Le Continent africain, la zone des déserts du Nord*, t. X, p. 474.

travail de l'homme, le sol n'est pas approprié par l'homme : chacun y a les mêmes droits. D'ailleurs, pour des pasteurs nomades, le libre parcours est plus utile que la propriété exclusive d'une surface déterminée. Lorsque l'herbe est pâturée à un endroit, on pousse le troupeau plus loin. Ainsi faisaient Abraham et Jacob; ainsi font encore aujourd'hui le Tartare Mongol, l'Arabe, ou le Touareg; ainsi feront leurs descendants, de génération en génération, dans ces régions que les conditions du climat rendent intransformables.

3° *Communauté dans la Famille.* Puisque l'art pastoral exige un personnel nombreux, les divers ménages issus d'un commun ancêtre tendent à rester ensemble, sous le régime de la communauté, au lieu de se séparer pour aller s'établir isolément. Seules, les filles vont s'établir au dehors, mais c'est pour entrer dans une autre communauté, dans celle de leur mari. Tel est le type de la famille patriarcale, qui groupe autour de chaque chef, ou patriarche, un grand nombre de ménages. C'est ce que l'on constate, dans ces régions, depuis la Bible jusqu'à nos jours.

Or, cette triple communauté est la conséquence directe et fatale de la steppe, ce qui permet de constater que l'herbe est, de sa nature, essentiellement communautaire.

Mais ce qui caractérise ce groupe de sociétés, ce n'est pas seulement le développement intense de la communauté, c'est, en outre, l'absence *de tous les organismes sociaux supérieurs.*

Ces sociétés sont, en tout et pour tout, limitées à la communauté de famille : c'est précisément là ce qui donne à tout ce groupe de sociétés son grand caractère de simplicité; c'est pour cela qu'il doit être classé avant tous les autres. Aucune des complications qui pourraient résulter des organismes supérieurs de la vie sociale, ou de la vie publique ne peut se produire ici, puisque ces organismes n'existent pas. Ou, du moins, ils n'existent qu'à l'état, pour ainsi dire, latent ; ils ne sont pas encore dégagés de la famille, ils sont confondus avec elle.

C'est, en effet, le chef de la communauté qui remplit, dans la mesure nécessaire à la situation, diverses fonctions, spéciales

ailleurs au patron, à l'instituteur, au ministre du culte, au gendarme, au magistrat, au souverain. Ces fonctions apparaissent chez lui comme des attributs et des prolongements de l'autorité paternelle. En un mot, chaque communauté est, à elle seule, un petit État complet, autonome; c'est un microcosme social.

Et de fait, chacun peut constater qu'il n'existe aucun pouvoir public national régulièrement constitué sur ces immenses étendues du Plateau central asiatique, du Turkestan, de l'Arabie et du Sahara; on n'y aperçoit aucun groupement en dehors et au-dessus des groupements familiaux. Les prétentions que quelques grands peuples sédentaires, voisins de ces nomades, ont parfois de régner sur eux, restent sans effet sur la constitution sociale de ceux-ci et ne sont que des conventions internationales.

Cette absence d'organismes sociaux supérieurs tient à l'isolement et à la vie nomade : ces groupes perpétuellement errants ont peu d'intérêts communs, et, d'ailleurs, peu de moyens d'établir entre eux des relations permanentes.

Si maintenant nous recherchons les effets produits par la formation communautaire, nous voyons qu'ils peuvent se ramener à deux principaux :

1° *L'éloignement pour le travail pénible.* Il est manifeste que des gens qui vivent sous le régime de la communauté, qui prennent sur le fonds commun, non pas en proportion de leur travail, mais en proportion de leurs besoins, sont naturellement portés à travailler le moins possible ; chacun a une tendance à compter sur le travail des autres beaucoup plus que sur le sien et à faire le minimum d'efforts. L'indolence, la quiétude, le fatalisme, qui caractérisent les peuples-pasteurs, ou issus de pasteurs, ont pour origine leur organisation communautaire.

2° *La compression de l'initiative individuelle.* Des hommes qui naissent, qui vivent et qui meurent dans une communauté ; qui, pendant toute leur vie, n'ont pas à prendre une décision personnelle, à encourir une responsabilité ; qui, en tout et pour tout, sont soumis à l'autorité du chef de la communauté ; qui ne peuvent rien faire sans l'agrément de cette communauté elle-même ;

des hommes, en un mot, qui sont perpétuellement considérés comme des mineurs, ne peuvent avoir aucune initiative. Comment en auraient-ils seulement l'idée? Comment se la croiraient-ils permise? On aperçoit ici la cause qui a si profondément développé, en Orient, le principe d'autorité, et qui a fait du pouvoir patriarcal la plus haute expression de cette autorité.

Je n'insiste pas sur ces deux conséquences, car elles ont été suffisamment mises en lumière par les articles publiés dans la Revue.

Cependant, il importe de remarquer que, par une coïncidence très heureuse, cette absence de travail et d'initiative a très peu d'inconvénient dans ces sociétés pastorales, où le problème de la vie est réduit au minimum, où l'on n'a presque qu'à se laisser vivre.

L'homme est peu porté au travail, c'est vrai : mais l'herbe, qui est sa principale ressource, n'exige aucun travail; elle se renouvelle d'elle-même, chaque année. Le sol sur lequel il fait paître ses troupeaux ne peut pas lui échapper, car il appartient à tout le monde. Chacun en jouit à perpétuité, en dépit de son imprévoyance et de son oisiveté. Cet heureux propriétaire n'a à redouter ni l'hypothèque, ni l'usure, ni l'expropriation.

L'homme est peu porté à l'initiative, c'est encore vrai : mais l'art pastoral est, de sa nature, immobile; il n'est pas susceptible de perfectionnements, le pasteur n'a qu'à faire tranquillement ce qu'ont fait, de tout temps, ses prédécesseurs; il peut être routinier à plaisir, sans compromettre ses intérêts.

III.

Nous venons donc de constater que les sociétés pastorales présentent deux caractères communs : *le développement intense de la communauté de famille* et *l'absence des organismes sociaux supérieurs*. C'est par là qu'elles forment un seul groupe : celui des sociétés à formation communautaire de Famille.

Mais ce groupe lui-même comprend trois types qui se distin-

guent à la fois par des différences physiques et par des différences sociales :

1. *Le type des Prairies,* qui occupe les steppes riches du Plateau central asiatique et des Plaines du Turkestan.

2. *Le type des Toundras,* qui occupe la Région circumpolaire.

3. *Le type des Déserts,* qui occupe les steppes pauvres de l'Arabie et du Sahara.

Ces types diffèrent les uns des autres principalement sur deux points, que nous allons examiner successivement :

1° *Ces trois types diffèrent, au point de vue de l'organisation et de l'étendue de la communauté de Famille.*

C'est dans les *steppes de Prairies* que la communauté familiale atteint le plus haut degré d'intensité et de pureté. Ainsi que leur nom l'indique, ces steppes produisent de l'herbe en abondance; aussi les communautés familiales trouvent-elles dans l'art pastoral des ressources pleinement suffisantes. Elles ne sont donc pas obligées de recourir à des industries accessoires. Par conséquent, rien ne vient amoindrir les influences communautaires de l'art pastoral, qui règne ici sans partage.

Nulle part, les communautés n'atteignent à un plus haut degré d'indépendance; nulle part, l'autorité paternelle n'est aussi puissante, aussi incontestée, aussi illimitée. C'est chez les Tartares Khalkhas, qu'un voyageur anglais nous montre le fils ployant le genou devant son père pour lui adresser la parole. C'est là que le père est, au plus haut degré, magistrat, pontife et roi.

Dans les *steppes de Toundras,* nous constatons une déformation sensible de la communauté familiale. Ici, l'herbe est rare et maigre : c'est de la mousse et du lichen, car nous sommes dans les régions circumpolaires, chez les Esquimaux et les Lapons, pasteurs de rennes. M. de Rousiers a montré comment ces populations sont venues du Plateau central asiatique dans le nord de la Sibérie et comment la communauté familiale s'est maintenue parmi elles (1). Mais cette communauté est affaiblie,

(1) Voir, t. VI, p. 221.

parce que la pauvreté de l'art pastoral oblige les familles à recourir aux ressources accessoires de la pêche et de la chasse. Or, ces deux travaux, qui exigent de l'agilité et de la vigueur, tendent à augmenter l'influence des jeunes gens au détriment des vieillards, c'est-à-dire des chefs naturels de la communauté, Ainsi, la communauté de famille subit ici un certain amoindrissement.

Dans les *steppes de Déserts* de l'Arabie et du Sahara la déformation est d'une tout autre nature.

Ici, comme dans la Toundra, l'art pastoral est insuffisant à nourrir la population. Cette insuffisance n'est plus due au froid, mais à l'extrême chaleur et à la sécheresse, qui ne laissent pousser qu'une herbe rare et maigre. Aussi est-ce le chameau qui devient l'animal dominant du troupeau, tout au moins dans la zone où le type est le plus caractérisé.

Il faut donc recourir à des ressources supplémentaires. Ces ressources sont tout indiquées à l'Arabe et au Saharien par le lieu qu'il habite, entre la région tropicale, aux riches productions, et la région tempérée à populations enrichies par la culture. Il ira, suivant la latitude qu'il parcourt, à l'un ou à l'autre des confins du désert, et il s'y procurera le supplément nécessaire à sa nourriture, en l'échangeant contre les tissus de toute forme dont son troupeau fournit la matière première et dont il multipliera la fabrication dans sa famille.

Or, cette simple différence dans les conditions de vie impose à la communauté familiale une grave transformation. Il faut effectuer, chaque année, de très longs parcours, pour aller des parties intérieures du désert jusqu'aux confins, où l'on doit échanger les marchandises; sur ce long parcours, on se croise avec d'autres communautés également en marche, on se dispute les pâturages et les puits, parce qu'ils sont rares et peu abondants; on est, en outre, tenté de se disputer les marchandises, parfois précieuses, que l'on transporte en vue de la vente.

En pareille occurrence, il faut être nombreux, le plus nombreux possible; il faut, en outre, avoir des chefs expérimentés, le plus expérimentés possible : c'est une question de vie ou de mort; cela saute aux yeux.

Cette nécessité se traduit par le développement de la communauté de famille, qui ne comprend plus seulement la parenté très proche, mais qui embrasse la parenté la plus éloignée. Dans les steppes de Prairies, quand on est trop nombreux, une partie de la communauté essaime sous la conduite d'un nouveau patriarche, ordinairement un des frères de l'ancien. Ici, au contraire, une communauté n'est jamais trop nombreuse ; on ne se sépare pas de son groupe familial, qui s'étend ainsi le plus possible et devient *la Tribu.*

On pourrait comparer la tribu à une armée en marche, mais à une armée dont tous les membres seraient unis par les liens d'une parenté plus ou moins éloignée.

La tribu compte plusieurs centaines, parfois plusieurs milliers de personnes. Pour faire vivre de pareilles multitudes sur un sol aussi pauvre, on se scinde par petits groupes ou douars, qui sont comme les compagnies d'un régiment. Mais tous ces groupes, qui se suivent les uns les autres à une journée de marche, ne forment qu'une seule communauté, sous la direction d'un même chef et sont toujours prêts à se rallier au moindre signal et au moindre danger.

Ainsi la communauté familiale s'étend jusqu'aux proportions de la tribu. C'est là une première complication ; mais celle-ci en entraîne une autre qui est encore plus caractéristique.

Le groupement en tribu nombreuse permet, et même exige, l'élévation de certains spécialistes au milieu du groupe. Ces spécialistes, tout englobés qu'ils restent dans ce régime familial agrandi, n'en sont pas moins, à certains égards, ajoutés et superposés aux chefs de familles ordinaires, aux simples patriarches, qui commencent à se trouver quelque peu noyés dans cette agglomération, où l'on compte les patriarches par dizaines.

C'est ainsi que l'on voit apparaître, au sein même de la tribu, des ministres spéciaux du Culte, dont le marabout arabe est le spécimen très connu. Et le marabout est, en même temps, un spécialiste des cultures intellectuelles : c'est lui qui donne l'enseignement aux enfants de la tribu. Voilà donc deux fonctions, le culte et l'enseignement, qui échappent au Père ; c'est

une première et grave diminution des attributions patriarcales.

Mais ce n'est pas tout : les pouvoirs publics lui échappent également. Ils sont restreints, d'un côté, par le conseil de la tribu, composé des patriarches les plus notables, qui forment la *djemmaa;* d'un autre côté, par le chef de la tribu. Il faut en effet un chef armé d'une grande autorité, car il doit défendre et protéger non seulement les intérêts de la vie publique, mais encore ceux de la vie privée : il n'organise pas seulement l'attaque ou la résistance, mais il règle encore le parcours des troupeaux, il désigne les pâturages : il est ainsi patron du travail.

Les attributions du patriarche sont donc très sensiblement diminuées.

Néanmoins, le type appartient encore aux sociétés à simple formation communautaire de Famille, parce que la tribu n'est, en somme, qu'une famille patriarcale élargie; si certains organismes supérieurs sont détachés de l'autorité paternelle, ils n'en restent pas moins enveloppés et enfermés dans le groupe familial; celui-ci est seulement plus étendu et plus compliqué. Et c'est précisément à cause de cette complication croissante que ce type est classé après les deux précédents.

2° *Ces trois types diffèrent, au point de vue de l'aptitude à se répandre au dehors et de l'action extérieure qu'ils exercent.*

On peut résumer cette différence dans les trois formules suivantes :

Les Pasteurs de Prairies sont aptes à se répandre au dehors, mais peu aptes à organiser l'invasion et à rester maîtres des pays conquis.

Les Pasteurs de Toundras ne sont pas aptes à se répandre au dehors; aussi n'est-il question pour eux ni d'invasion organisée, ni de pays conquis.

Les Pasteurs de Déserts sont notablement aptes à se répandre au dehors, à organiser l'invasion et à demeurer maîtres des pays conquis.

L'aptitude des *Pasteurs de Prairies* à se répandre au dehors s'explique naturellement : ils sont nomades et, par conséquent,

habitués à se déplacer; pour envahir, ils n'ont qu'à marcher en ligne droite vers un point extérieur, au lieu d'errer en long et en large dans la steppe; ils n'ont presque rien à changer à leur vie ordinaire. De plus, ils possèdent le cheval, qui est un incomparable moyen de transports, et ils en ont l'habitude quotidienne : le Tartare est aussi bien sur son cheval qu'un sédentaire dans son lit. Enfin, la question des approvisionnements, la question de l'intendance, si importante et si difficile dans une expédition militaire, est résolue spontanément : ils poussent leurs vivres devant eux, leurs vivres marchent tout seuls, c'est le troupeau.

Jusqu'ici tout va bien ; mais voici où commence pour eux la difficulté. Cette aptitude à se répandre au dehors reste purement platonique, si on ne se groupe pas, si on ne s'organise pas entre soi pour opérer l'invasion avec ensemble. Or les populations de ce type sont peu aptes à s'organiser de la sorte.

Nous avons dit que ces sociétés sont uniquement formées de familles absolument indépendantes les unes des autres, sans aucun lien habituel entre elles, sans autre autorité que celle du patriarche de chaque communauté. Aucun groupement supérieur ne se constitue au-dessus de la simple famille patriarcale. Tout au plus, voit-on se former, à certaines époques, et entre un certain nombre de personnes appartenant à des familles différentes, un groupement plus général, par exemple, pour aller faire un pèlerinage à quelque lamaserie éloignée du parcours habituel : c'est la caravane ; mais ces groupements sont purement accidentels et le pouvoir de ces chefs de caravane cesse dès que la caravane a atteint son but, car alors chacun se disperse.

Dans ces sociétés à petit groupes autonomes, sans pouvoirs publics constitués et où domine la force centrifuge, toute action collective est très difficile. Pour qu'elle se produise, pour qu'elle éclate en une invasion, il faut un rare concours de circonstances favorables, qui mettent en relief un homme, quelque chef de caravane, par exemple, plus habile ou plus célèbre, et en fasse le chef improvisé de ces masses sans lien et sans cohésion.

Et c'est précisément parce que ce concours de circonstances se présente rarement, que ces populations ne font irruption, en

dehors de leurs frontières naturelles, qu'à de très rares intervalles. Mais alors l'invasion n'en est que plus formidable et ce sont des masses innombrables qui se précipitent à la suite d'un Attila, d'un Gengis-Khan, d'un Tamerlan.

Et ces noms eux-mêmes évoquent bien l'image de multitudes désordonnées, qui roulent comme un torrent et ne s'avancent pas comme une armée. L'inaptitude originelle du type à tout grand groupement, à toute organisation compliquée et dépassant les étroites limites de la communauté patriarcale, éclate manifestement.

A plus forte raison, ces envahisseurs sont-ils hors d'état d'organiser et d'administrer les peuples conquis; comment pourraient-ils leur apporter les éléments sociaux, les organismes de la vie publique qui leur manquent à eux-mêmes? Ainsi s'explique l'état d'anarchie et la prompte disparition des empires d'Attila, de Gengis-Khan et de Tamerlan; ils traversent l'histoire à la façon d'un éclair qui déchire la nue, et qui rentre aussitôt dans l'obscurité.

Les *Pasteurs de Toundras* sont encore moins favorisés.

Ils n'ont pas même l'élément premier de l'invasion : les moyens de transport au dehors leur font absolument défaut. Ils ne possèdent, pour se mouvoir, que le renne, le chien, le traîneau et le patin. Or ce sont là des moyens de transports avec lesquels il est impossible de dépasser les limites de la région boréale. C'est une sérieuse difficulté pour entrer en campagne. Mais ce qui rend cette difficulté décidément insurmontable, c'est qu'ils n'ont même pas, comme les Pasteurs de Prairies, le groupement accidentel de la caravane, qui pourrait leur fournir l'embryon d'un groupement supérieur à la famille. Dans ces régions glacées, il est absolument impossible d'agglomérer une troupe nombreuse d'hommes et d'animaux, par suite de la rareté des pâturages et des immenses étendues qui sont nécessaires au moindre troupeau de rennes.

Aussi l'histoire n'a-t-elle jamais enregistré, et elle n'aura jamais à enregistrer une seule invasion d'Esquimaux, ou de Lapons. Nous pouvons dormir tranquilles.

Ainsi, les populations que leur mauvaise étoile a conduites du

Plateau central asiatique dans les steppes de toundras de la Sibérie s'y sont trouvées prises comme dans un piège. Elles n'ont pu refluer ni sur l'Asie ni sur l'Europe, étant hors d'état, avec leurs petits groupes isolés, de se faire un passage sur des sols déjà occupés.

Heureusement pour elles, leur prison de glace présentait une étroite fissure, par où elles ont pu, non pas s'élancer en conquérants, mais filtrer obscurément, péniblement, par petits groupes. Il faut relire à ce sujet l'article dans lequel M. de Rousiers a montré comment les Pasteurs de Toundras ont pu franchir le détroit de Behring et passer en Amérique (1).

Là, ces populations ont rencontré des circonstances naturelles qui les ont obligées de passer au travail presque exclusif de la chasse. La chasse a modifié leur état social ; elle a désorganisé la communauté de famille et les a fait évoluer vers un type social très différent, que nous rencontrerons plus tard. Disons donc adieu pour longtemps à ces émigrants de la Toundra qui sont allés se perdre dans la lointaine Amérique, à la poursuite du bison.

Avec les *Pasteurs de Déserts,* au contraire, nous rencontrons le type le plus complètement apte, non seulement à se répandre au dehors, mais encore à organiser l'invasion et à rester maître des pays conquis.

Ce ne sont pas les moyens de transports qui manquent à ce type, car, outre le chameau, qui est un remarquable porteur, il possède le cheval, l'admirable cheval arabe. La vie nomade le rend également apte aux déplacements et il y est même plus apte encore que le Pasteur de Prairies, car il est obligé, chaque jour, à des déplacements beaucoup plus longs, à cause de la pauvreté des pâturages et de la longueur habituelle de son parcours qui s'étend du centre aux confins des déserts. Aucun nomade ne peut lutter en vitesse et en résistance avec l'Arabe.

Mais voici où éclate la supériorité décisive de l'homme des déserts. Grâce au régime habituel de la caravane, car la tribu

(1) *Loc. cit.*

n'est pas autre chose qu'une caravane permanente, qui ne se dissout jamais, ce type possède un cadre d'armée tout trouvé. C'est une armée toujours en marche, toujours en haleine, toujours prête à lever le camp, avec son conseil de chefs, avec son chef suprême. Et cette armée est aussi bien dressée à l'attaque qu'à la défense, car la vie dans les déserts est une lutte perpétuelle contre les tribus ennemies. Qu'une occasion favorable de se répandre au dehors vienne à se produire, la tribu offre un centre de groupement tout prêt, du jour au lendemain, avec un chef éprouvé, qui connaît ses hommes et qui est connu d'eux.

Mais ce type n'est pas seulement supérieur à celui des Prairies au point de vue de l'organisation de l'invasion, il lui est encore très supérieur, au point de vue de la conservation des pays conquis.

Nul n'ignore que l'Empire des Arabes a fait, dans l'histoire, une tout autre figure que ceux d'Attila de Gengis-Khan, de Tamerlan. Il y a eu une « civilisation » des Arabes et elle a été brillante ; la justice, l'administration des Khalifes est célèbre et à juste titre. Ils ont su administrer non seulement l'Orient, mais l'Espagne, et ils ont su y développer non seulement la culture, mais les arts, les lettres et les sciences. Il y a en effet un art et une science arabes. Personne n'a jamais entendu parler d'un art et d'une science Tartares, ou Mongoles.

Cette aptitude si différente pour le gouvernement est également le résultat de l'organisation permanente en tribu. Avec la tribu, ces sociétés possèdent le rouage des pouvoirs publics, dans des conditions qui assurent sa permanence et sa solidité. Par là, la société arabe se rapproche des sociétés compliquées de l'Occident. Elle a ce que n'ont pas les sociétés tartares et mongoles, l'aptitude à constituer et à exercer les pouvoirs publics. Et comme la tribu est un groupement naturel et permanent, ce groupement ne tend pas à se dissoudre après la victoire comme il arrive pour les armées Tartares, qui se dispersent et s'évanouissent à la première occasion, par suite de la tendance de chaque famille à revenir à son indépendance.

On comprend ainsi que les nomades des Déserts aient pu se superposer aux sédentaires vaincus et constituer au milieu et

au-dessus de ceux-ci un gouvernement. Ils étaient d'ailleurs préparés à gouverner des sédentaires : ce n'étaient pas pour eux des étrangers. La nécessité d'aller vendre, chaque année, les produits de sa fabrication dans les villes des confins, a mis, de tout temps, l'Arabe en rapport avec la civilisation urbaine. Il en a l'avant-goût, il en a pesé le fort et le faible dans ses méditations au Désert; il y a comparé ses aptitudes; il n'est pas pris au dépourvu, il ne se sent pas dépaysé comme le Tartare, lorsque la conquête lui donne à gouverner des empires et de grandes et riches cités.

Je crois que ces quelques traits, — sur lesquels je n'appuie pas, — suffisent à indiquer en quoi ces trois sociétés se ressemblent et en quoi elles diffèrent.

Leur point commun de ressemblance, c'est qu'elles sont toutes les trois limitées au simple organisme de la communauté de famille. C'est à ce titre qu'elles forment la première des grandes divisions des Sociétés à formation communautaire de famille.

Mais elles diffèrent, par l'extension plus ou moins grande de cette communauté et par leur aptitude différente à envahir et à gouverner.

Si on veut bien observer qu'un très grand nombre de sociétés sont, à des époques différentes, sorties de celles-là, et qu'elles ont emporté avec elles les traits indélébiles de leur formation première, on comprendra l'importance des constatations que nous venons de faire. Nous tenons maintenant le premier anneau d'une longue série de phénomènes sociaux, qui s'enchaînent étroitement et que nous allons dérouler dans l'ordre exact où ils sont liés les uns aux autres.

Les sociétés humaines ne sont pas seulement dans un rapport de juxtaposition; elles sont en outre, les unes par rapport aux autres, dans un rapport de filiation. C'est cette filiation qu'il faut débrouiller, établir et exposer. La Science sociale est aujourd'hui en mesure de commencer cette démonstration, qui marque une nouvelle et glorieuse étape dans la voie du progrès scientifique.

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRÉTENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

V.

LE VOISINAGE ET LE GOUVERNEMENT LOCAL.

I. — LE VOISINAGE.

Ici, comme dans toute société issue d'une formation en communauté, le voisinage prend une importance considérable. On a souvent un coup de main à donner ou à recevoir. Alors que les changements de temps surviennent avec brusquerie et qu'une récolte peut être détruite en une heure, il est nécessaire de compter les uns sur les autres. Aussi les voisins refusent-ils rarement leur concours. C'est ainsi que nous avons vu ceux de la famille L... prendre part, gratuitement, au battage du blé et à la tonte des brebis.

A ce besoin d'assistance réciproque se rattache la coutume, si répandue dans tout le midi de la France, du *premier voisin*. Le premier voisin, celui dont l'habitation est la plus rapprochée, fait, pour ainsi dire, partie de la famille. C'est lui qui doit être informé le premier des principales survenances; lui qui, en cas d'empêchement, remplace la famille, l'aide à recevoir ses hôtes,

(1) Voir les précédents articles, dans les livraisons d'avril, mai et septembre 1892, et de février 1893.

à remplir les devoirs de politesse auxquels l'Ossalois tient par-dessus tout.

J'ai parlé de son formalisme à l'endroit des coutumes funéraires. La règle de l'hospitalité n'est pas pour lui une affaire de moindre importance. Jamais nos montagnards, gens assez irascibles, ne se permettront une discussion chez un tiers. Deux ennemis, se rencontrant au foyer d'un ami commun, seront réciproquement pleins de courtoisie, sauf à reprendre leur inimitié à la porte.

Jusqu'à ces dernières années, était en vigueur, à Aste-Béon, une très utile coutume basée sur le même sentiment de solidarité. Quand un animal périssait dans la montagne, à la suite d'un accident, le village entier devait se cotiser pour indemniser le propriétaire. Si la viande de l'animal tué était reconnue propre à la consommation, on se la partageait à raison de 60 centimes par maison; dans le cas contraire, chaque feu était taxé à 50 centimes au profit du perdant : c'était une forme d'assurance mutuelle.

Quand nous en viendrons à l'histoire de la race, il sera précieux de constater à quel point ces coutumes de voisinage et d'hospitalité et cet usage de fournir des animaux à qui en a perdu rappellent les pratiques traditionnelles des pasteurs d'Afrique.

II. — LE SYNDICAT.

Les intérêts qui naissent du travail pastoral dépassent la limite de la petite commune. Comme il en est de même pour toutes les autres communes de la Vallée, il faut admettre la nécessité d'une autorité supérieure ayant pour fonction de gérer et modérer les droits de tous.

C'est encore aux conditions du lieu qu'il faut, comme de tant d'autres faits sociaux, en demander les raisons.

Tandis que la partie habitable de la vallée où se groupent les villages est peu considérable, les grands espaces de pâturages

montagneux qui s'étendent au sud et jusqu'à la frontière espagnole ne peuvent être utilement exploités par une seule commune (1). Toutes y auront donc accès. Mais il est évident que la jouissance n'en pouvait être abandonnée à l'arbitraire, car les pacages sont de valeur fort inégale et la possession en eût été constamment disputée.

Les causes qui ont imposé une organisation communautaire du travail aux habitants d'un même village (2), ont imposé la même contrainte à tous les villages entre eux pour l'exploitation de ces grands pâturages des sommets; sans quoi, le gaspillage aurait eu vite raison des ressources du sol. Rappelons-nous que la nature du travail est identique pour toute la vallée et que, pour les motifs connus, il n'existe aucune classe patronale, capable de limiter les abus par l'influence de l'exemple personnel. C'était donc encore à la communauté à pourvoir d'elle-même à sa propre conservation. La nécessité de tenir la balance égale entre tous a fait surgir un groupement spontané qui se révèle, dès une haute antiquité, et dont la forme a varié plusieurs fois

Ce fut d'abord, et pendant plusieurs siècles, la *jurade* ou assemblée des *jurats* de la vallée.

La tourmente révolutionnaire emporte cette institution. Mais rien ne répugne à l'anarchie comme les lois du travail pastoral. Chaque année, en effet, aux mêmes époques, l'herbe pousse et disparaît, avec une périodicité fatale, qui défie la volonté de l'homme. En 1816, un arrêté préfectoral pourvut au nécessaire en autorisant une *Assemblée générale*. La loi municipale du 18 juillet 1837 fit plus, en instituant définitivement des *Commissions syndicales* pour la gestion des biens indivis entre plusieurs communes. Sauf le nom, c'était l'antique organisation des délégués élus; règlements, coutumes, sanctions, rien n'avait changé. Aujourd'hui encore, c'est dans les textes vieux de trois et quatre siècles que l'on va chercher la solution des difficultés que peuvent soulever les questions de pacage.

Le Syndicat d'Ossau fonctionna donc jusqu'en 1855, époque

(1) Voir la carte de la vallée d'Ossau, *Science sociale*, t. XIII, p. 311.
(2) Voir la *Science sociale*, t. XIII, p. 459.

où eut lieu le partage des biens communs entre les deux cantons de la vallée. Depuis cette époque, chacun d'eux a son Syndicat distinct.

Pour décrire le fonctionnement de cet organisme, nous nous en tiendrons au canton de Laruns, le Haut-Ossau, où l'influence de la plaine est à peine sensible et où le type observé s'est maintenu avec ses caractères les plus tranchés. Le Syndicat du Haut-Ossau comprend l'union de toutes les communes du canton au nombre de huit : Laruns, Aste-Béon, Béost, Bielle, Bilhères, Eaux-Bonnes-Aàs, Gère-Bélesten, Louvie-Soubirou. Il est administré par une commission formée d'autant de membres que de communes. Chaque délégué est élu pour cinq ans, par le conseil municipal de sa commune. Son mandat est *gratuit*, sauf les vacations qui peuvent être allouées, s'il y a lieu à déplacements ou expertises en dehors de la commune.

Le Syndicat élit son président et son vice-président. C'est à Laruns qu'il tient ses réunions, aux mêmes dates que les conseils municipaux. Ses délibérations sont, au reste, soumises aux mêmes règles que celles des conseils municipaux en ce qui concerne leur validité et la nécessité de l'approbation préfectorale.

Elles portent essentiellement sur les questions de dépaissance, sur la détermination des époques où doivent se faire les coupes de bois, sur la délimitation des quartiers de montagne entre les communes.

Cette dernière affaire est toujours la plus importante. La règle voudrait que l'on tirât au sort la désignation du quartier que fréquenteront les pasteurs de chaque village. En fait, le plus souvent, on établit un roulement entre les communes.

Actuellement, un intérêt de commodité a fait répartir les quatre montagnes générales en trois groupes, dont chacun demeure affecté à certaines communes déterminées (1) et qui sont ainsi constitués :

(1) La même mesure a été assez récemment prise par les montagnards suisses, tant il est vrai que les mêmes conditions de vie amènent les mêmes pratiques !

A. — Montagne de *Bius*..........	réservée à Bielle, Bilhères, Aste-Béon et Gère-Belesten.
B. — Montagnes d'*Ar* et *Seugs*....	réservées à Eaux-Bonnes-Aàs, Béost et Louvie-Soubirou.
C. — Montagne de *Pombie*........	: réservée à Laruns.

Le Syndicat du Haut-Ossau ne perçoit pas de *bacade* (1) pour les bestiaux envoyés dans ses montagnes générales. Les recettes qu'il tire de la possession du Pont-Long (2) suffisent amplement à ses besoins, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par cet aperçu de son budget :

RECETTES.

A. — *Recettes ordinaires provenant du Pont-Long.*

Ventes des ajoncs et fougères	14.000 fr
Bacades perçues au Pont-Long (1 franc pour les bestiaux d'Ossau ; 4 fr. 50 pour les bestiaux étrangers)............	4.000 —
Location du droit de chasse	600 —
B. — *Recettes extraordinaires.*	
Indemnité payée par l'administration militaire pour feux de guerre...	200 —
Coupe de bois en montagne (p. mémoire)................	»
Total approximatif...........	18.800 fr.

DÉPENSES.

Contributions des biens généraux	2.000 fr.
Gardes du Pont-Long et des Hautes Montagnes..............	3.000 —
Abonnement au vétérinaire commun	1.200 —
Primes pour la destruction des fauves	100 —
Primes au Comice agricole de la Vallée....................	250 —
Entretien des routes, dépenses diverses (p. mémoire).........	»
Total approximatif...........	6.550 fr.

Les dépenses une fois payées, il reste un excédent, ou *boni*, que l'on peut évaluer à 11 ou 12.000 francs.

Que devient cet excédent? *Il est partagé entre toutes les communes au prorata du nombre de leurs feux.*

Ce nombre de feux (*hoec,* maison à cheminée, maison casalère) est fixé par une liste revisée en 1549 et qui, depuis, a servi de base à toutes les répartitions.

(1) Taxation par têtes de bétail.
(2) Voir la *Science sociale,* t. XIII, p. 459.

Outre cet avantage en argent, le Syndicat assure aux communes certaines subventions : d'abord, les primes allouées par le *Comice agricole* de la Vallée, qu'il subventionne concurremment avec le département et l'État ; et, en second lieu, les soins gratuits du vétérinaire. Une fois par semaine, ce praticien fait la tournée de toutes les communes du canton, où il doit visiter et traiter les animaux malades de tous « les propriétaires cultivateurs originaires du canton de Laruns et y demeurant. »

III. — LA COMMUNE.

Tels sont les différents groupements où sont engagées, par la loi de leur travail, nos populations montagnardes.

Il reste à considérer le dernier de tous, celui qui doit pourvoir aux intérêts collectifs, dans l'ordre de la *Vie publique*.

Ici encore nous allons retrouver, et non moins fortement que pour les besoins privés, l'influence du travail pénétrant toute l'organisation municipale et lui imposant en partie sa forme communautaire.

Un des dogmes de notre droit public, auquel semblent tenir le plus les esprits déformés par un siècle de préjugés, est l'*incapacité originelle de la petite commune rurale*. Pour nos hommes d'État, si la tutelle administrative a sa raison d'être, c'est d'abord et surtout à son endroit.

Dans une société comme celle dont il est ici question, la simplicité des intérêts, le besoin de compter les uns sur les autres, développent, au contraire, chez les individus une aptitude essentielle à régler, par le seul concours des familles et le plus simplement possible, toutes les questions intéressant la vie publique, en d'autres termes, favorisent éminemment le développement de la véritable *démocratie rurale*.

C'est ce qu'il est facile de constater dans l'histoire de notre petite commune.

Les deux villages d'Aste et de Béon ont, de tout temps, formé une seule unité administrative.

Il ne pouvait en être autrement : tous les deux font partie du même bassin et utilisent le même massif montagneux; tous les deux sont isolés des autres communes, de trois côtés par la montagne et d'un dernier côté par le Gave (1). L'union était donc presque nécessaire.

D'autre part, cette nécessité ne pouvait aller jusqu'à détruire le besoin de l'indépendance respective qu'éprouvait chaque groupe.

Être maître chez soi et ne profiter de l'union que dans la mesure des besoins, tel était le problème. Voici comment, pour le résoudre, on avait combiné les choses :

A la limite des deux sections, on montre encore avec respect un endroit nommé *Larrecq d'Esteit,* où se réunissaient jadis, de part et d'autre, tous les chefs de famille pour former *l'assemblée générale de la communauté*, et où se décidaient, à la pluralité des voix, toutes les questions intéressant l'administration commune.

L'Assemblée se réunissait suivant les besoins et sans aucune autorisation, sur convocation du *ban* ou *fedexou,* sorte d'huissier nommé par la communauté. Elle traitait de toutes les affaires communes et faisait librement tous les règlements concernant les pacages et la gestion des biens communs.

L'administration municipale se composait d'un *Jurat* et de deux *Gardes*.

Le *Jurat* était alternativement originaire d'Aste et de Béon. Seulement celui d'Aste restait deux ans en charge, et celui de Béon un : ce qui trouve son explication dans l'importance respective des deux paroisses. Et, — particularité originale, — le Jurat d'Aste était nommé exclusivement par les habitants de Béon, et le Jurat de Béon exclusivement par les habitants d'Aste.

De même pour les deux *gardes*. Chaque paroisse élisait le garde de l'autre paroisse, mais pour un an seulement.

Telle était la combinaison imaginée pour se garantir réciproquement contre les abus de pouvoir.

(1) Voir la Carte de la Vallée d'Ossau, *Science sociale,* t. XIII, p. 311.

Dès à présent, nous pouvons donc prendre sur le vif le fonctionnement de la petite société.

La veille, le *fedexou* a parcouru les carrefours de chaque paroisse et convoqué à haute voix tous les chefs de famille pour l'Assemblée du lendemain. Les voilà qui arrivent, drapés dans leurs grandes capes de laine brune. Ils sont là une centaine, représentant cette puissante et saine race agricole que Le Play désigne si heureusement sous le nom de « Paysans à *cent quartiers de travail et de vertu* ». Tous sont propriétaires : peu ou point de mercenaires dans ce pays où tout le monde travaille, où les familles sont fécondes et les ressources bornées. Tous sont issus du sol; chacun y incarne sa *maison*, perpétuée d'âge en âge avec un soin jaloux par une coutume bienfaisante de transmission. Chacun a conscience de sa dignité, de sa responsabilité : encore une fois, c'est bien là la représentation vraie du pays.

On se salue gravement et l'on s'assied sur le sol. Aux premières places, les chefs des maisons *casalères* (1), ces descendants des premiers possesseurs. On va délibérer, en face de la montagne, dans ce cadre grandiose de la nature pyrénéenne qui contraste si superbement avec les salles mesquines et malsaines de nos mairies d'aujourd'hui.

Le *Jurat* déclare l'Assemblée ouverte, et la discussion s'engage. Nous sommes, si vous le voulez, au lundi de Pâques : c'est le jour où l'on règle une quantité de questions se rattachant au travail commun, et où l'on renouvelle les fonctionnaires communaux : affaire importante, car il s'agit de protéger la propriété de tous et, par conséquent, les moyens d'existence.

Le printemps ramène les troupeaux vers les hautes montagnes : deux *Estimateurs des herbes* vont être désignés pour constater l'état du pâturage et s'assurer que personne ne s'y est introduit avant le jour fixé. En même temps, les prairies communales vont être mise en défense (2) : deux *Estermiadous* veilleront à la délimitation exacte des quartiers *vétés* (3), quatre *Boés*, ou gardiens

(1) Voir la *Science sociale*, t. XV, p. 125.
(2) Interdiction du pacage.
(3) Interdits.

des bestiaux, seront chargés de veiller à la garde des troupeaux et à la protection des propriétés privées, en montagne et dans la plaine. A eux quatre la communauté paiera 70 francs et donnera de plus à exploiter douze têtes de gros bétail.

Chaque intérêt reçoit ainsi satisfaction. Par exemple, l'intéressante catégorie des chèvres et des porcs, dont les propriétaires peuvent difficilement s'occuper, sera confiée à un gardien commun, qui se déclarera très satisfait de recevoir, pour chacun de ses pensionnaires, une *quoarte*, ou demi-mesure de millet, et 11 liards ou *arditz*. Et, comme le cumul n'est pas interdit, le même gardien s'engagera pour 10 francs par an à sonner l'*abémarie* (angelus), les messes mortuaires et le *périgle* ou carillon pendant les orages.

D'autres objets plus relevés fixeront les préoccupations de l'Assemblée. Voici justement qu'Anthony Fourtius, le maître d'école, a quitté le pays; il faut le remplacer. Jean-Pierre Lapuyade, jurat, en présente un autre. M. l'Archidiacre d'Oloron garantit son orthodoxie; lui-même accepte le traitement annuel : 50 francs bordelais. L'Assemblée a-t-elle quelque dire à opposer? — Pas d'objection. Augustin Sacaze est donc nommé *reyent* à l'unanimité. Mais qu'il apporte tout son soin à ses nouvelles fonctions, car ceux qui l'ont élu gardent la haute main sur l'école et le lui feront sentir au besoin!

Puis on passe aux questions d'intérêt gouvernemental. L'hiver a été désastreux. Démesurément grossi par les neiges, le torrent *Lamai* a emporté une partie de ses rives; et comment se défendre? le bois manque, les forêts sont à grande distance. Il est impossible de payer les 324 francs par lesquels Aste-Béon contribue aux charges de la Vallée; sans parler des 125 francs de fiefs payés à Jean de Fourtaner, seigneur féodal. On adressera donc une réclamation en forme à M. l'Intendant et au Grand-Voyer. On leur démontrera que, la bacade n'étant que de 1 franc, le maigre budget de la commune est épuisé et qu'il est nécessaire de lui consentir une réduction.

Au reste, M. le Jurat voudra bien faire valoir cette réclamation à Bielle, où va prochainement se réunir la *Jurade*, ou Assemblée

générale de la Vallée, et, s'il le faut, aux états de Navarre, si le suffrage de ses pairs l'envoie siéger dans cette grande salle du château de Pau, où les montagnards ossalois tiennent le haut bout, comme antiques propriétaires du sol.

Toutes les difficultés passent ainsi sous les yeux de l'Assemblée. où l'on règle tout « à la pluralité des suffrages des habitants » : on y reçoit les comptes, on y donne décharge. Parfois le domaine des intérêts en jeu s'agrandit et la petite commune se trouve entraînée à passer un traité de paix avec une commune, ou une vallée voisine.

Les attributions de l'Assemblée commune n'étaient donc pas médiocres. En cas de doute, ou contestation, on recourait au *libe bielh*, soigneusement conservé comme le dépositaire de la pensée des aïeux.

Les attributions spéciales des deux *gardes* étaient financières. Ils levaient la *taille* et autres impositions et en rendaient compte à l'Assemblée. En dehors de leurs fonctions administratives, ils formaient, réunis au Jurat, un tribunal jugeant entre habitants. au civil et au criminel, pour les causes peu importantes. En cas d'absence, ils étaient suppléés par un *prud'homme*.

Comme aujourd'hui, les deux paroisses d'Aste et de Béon étaient réunies sous le gouvernement d'un seul Curé, et le temporel en était confié à sept *Marguilliers* (quatre pour Aste et trois pour Béon), élus annuellement par les marguilliers sortants. Ils administraient quelques legs faits aux pauvres et en distribuaient le montant, conjointement avec le Jurat et le Curé. A l'expiration de leurs fonctions, il leur fallait rendre compte devant l'Assemblée générale.

D'ailleurs, ce principe de *responsabilité*, à peu près inconnu de notre organisation administrative actuelle, était appliqué d'une façon générale dans notre petite commune.

Deux exemples seulement. Tout contrevenant à un règlement communal n'encourait pas seulement l'amende, mais était déchu, jusqu'à libération, *du droit de remplir un emploi pour la communauté*. De même ceux qui négligeaient de satisfaire à leurs prestations, ou ceux qui, dûment convoqués, *se refusaient à prendre*

part aux Assemblées communales, étaient frappés de 5 sols d'amende. On voit que l'abstention n'était pas de mise.

Ajoutez l'honneur d'être membre d'une communauté politique, la Vallée d'Ossau, ayant des droits, des privilèges, un passé historique, en un mot, tout ce qui peut enflammer les imaginations et stimuler les amours-propres.

Ainsi étaient détournées, au plus grand profit de la paix sociale, une foule d'ambitions qui, sans cet aliment, eussent été entraînées à troubler l'ordre général de l'État.

En résumé, la commune gérait, *elle seule, ses intérêts immédiats;* et, si nous l'entendons se plaindre de ce que l'état des lieux, les ravages causés par les torrents l'obligent à de continuelles et ruineuses prestations, c'est pour obtenir du pouvoir central un allègement à des charges dont nul ne conteste le principe.

Au moins peut-elle se dire *maîtresse chez elle,* maîtresse de ses biens, de ses travaux, de ses fonctionnaires.

Comparez à ceci l'état de choses actuel. Matériellement, la Commune a les mêmes limites. Mais quelle différence! Qu'est devenue cette vie communale, cette habitude de la vie publique, cet échange de délibérations, grâce auxquels cette infime agglomération pouvait à bon droit revendiquer le titre de LIBRE?

A la place de l'Assemblée de tous les chefs de maison, nommant, contrôlant, jugeant souverainement les fonctionnaires et leur gestion, vous voyez un Conseil municipal de dix membres, ne s'assemblant que quatre fois l'an, aux jours fixés d'avance par la loi, et dont les décisions n'ont de vigueur qu'à la condition d'être approuvées par l'autorité préfectorale...

Et sur quoi délibère ce Conseil?

Il n'a le dernier mot ni sur son *école :* on peut l'obliger à construire un palais scolaire; ni sur son *instituteur :* on le lui impose; ni sur ses *contributions :* elles lui arrivent toutes réparties sans aucune participation des intéressés; ni sur son *budget :* le préfet peut le modifier d'office, en plus ou en moins; ni sur ses *chemins :* on les classe, on les déclasse, sans être lié par ses avis, etc., etc.

Et, comme compensation, on croit qu'il suffit de remettre à ces pasteurs, qu'on juge incapables de diriger leurs affaires locales et personnelles, le droit d'intervenir, par l'élection législative, dans la direction de la politique générale!...

Est-ce dans l'ordre? A-t-on réfléchi à l'inconséquence d'une pareille législation?

Qu'est-ce donc, quand le pouvoir politique, après avoir enlevé à la commune rurale ses fonctions essentielles, entend et fait entendre qu'il ne satisfera les besoins légitimes de la population qu'à titre de *faveur* et autant que l'on se conformera à ses vues?

On voit donc apparaître ici le grand vice de notre organisation municipale, qui est de n'appeler à la participation du *gouvernement local* qu'un *nombre infime* d'individus *sans responsabilité*.

A Aste-Béon, comme dans les autres communes de la Vallée d'Ossau, la nature du travail a quelque peu remédié à cet inconvénient en sollicitant l'intérêt et le concours d'une partie de la population pour le règlement de certaines questions, comme l'affouage, la cueillette des fougères et la garde des bestiaux.

D'un autre côté, l'institution du *Syndicat* d'Ossau entretient un semblant de vie publique et réalise un pas fait dans la voie de l'établissement de *Conseils cantonaux* qui paraît désirable à beaucoup de bons esprits.

Le *travail* a combattu ici les vices de notre organisation sociale.

Que faut-il en conclure, sinon que la décentralisation administrative ne présente aucun inconvénient *quand elle est adaptée et proportionnée à l'objet propre du travail?*

Ce qui nous conduit à admettre que, contrairement à notre système administratif qui comprime tous les groupes locaux sous une banale et mécanique unité, sans tenir compte d'aucune de leurs conditions particulières, il y aurait lieu de créer en France, comme dans tous les pays libres, *différents types de Communes,* la commune rurale répugnant absolument à être administrée comme la commune urbaine.

Ce ne serait pas trop demander que d'assurer à la première, en matière de gestion municipale, la même autonomie qu'avant 1789.

On objecte les abus, l'insuffisance de l'éducation administrative. Je réponds que rien de cela n'est à craindre, à condition de *s'en tenir aux intérêts qui naissent réellement du travail.*

Il faudrait d'ailleurs réserver à un groupe supérieur, le *Canton,* la direction des intérêts généraux, police, hygiène, assistance publique, etc., pour lesquels la Commune rurale serait, par sa nature même, insuffisamment préparée (1).

En 1890, le budget ordinaire de la commune se chiffrait ainsi qu'il suit :

Recettes	5.333 f 73 c
Dépenses	4.196 94
Soit, un excédent de	1.138 79

Il faut ajouter une ressource supplémentaire variable : le dividende revenant à Aste-Béon, dans les recettes du Syndicat, et qui s'élève pour cette année, à 1.080 *francs* (27 feux à 40 francs l'un).

La principale ressource ordinaire se tire des bacades, taxées à 4 francs pour la commune, et à 8 francs pour les bestiaux étrangers. Les animaux pris à cheptel paient 6 francs par tête.

La Commune entretient quatre gardes champêtres, qu'elle rétribue 180 francs. Le bétail égaré ou en contravention est mis par eux en fourrière, moyennant une amende, chez des propriétaires désignés.

Malgré la réunion officielle des deux localités, il règne entre elles certaines différences dans l'exploitation des bien communaux.

A Béon, l'insuffisance du bois a fait maintenir l'ancienne disposition interdisant aux habitants de faire commerce du bois venu dans les forêts communales non soumises au régime forestier.

La même distinction se retrouve dans la jouissance des hauts

(1) Nous ne pouvons qu'indiquer les lumineuses considérations développées en faveur de l'extension du gouvernement local, par M. J. Ferrand, dans son remarquable ouvrage, *Les pays libres* (Paris, Pichon, 1884), notamment dans le chapitre « *La décentralisation administrative en ce qui concerne le département et la commune* ».

pâturages. Bien qu'appartenant en bloc, en propriété et en usufruit, à toute la Commune, ces pâturages ne sont pas fréquentés indifféremment par les pasteurs de Béon et par ceux d'Aste. Ainsi que nous l'avons vu, la Commune jouit, l'été, de deux hautes montagnes, *Peyrelu,* montagne communale, et *Bius,* montagne générale ou syndicale. Autrefois les deux sections tiraient au sort pour savoir laquelle irait à Bius, laquelle à Peyrelu ; de là de fréquentes dissensions, la même section pouvant être appelée plus souvent que l'autre à Peyrelu, dont les herbes sont meilleures et plus abondantes que celles de Bius. Il y a six ans, pour tout concilier, on convint que chacune des deux sections passerait alternativement deux ans dans chacune des deux montagnes.

Reste, pour chaque section, à répartir entre ses pasteurs les *cujalas* de la montagne dont elle jouit : c'est à quoi l'on procède, par la voie du sort, le jour de la Saint-Pierre (29 juin) de chaque année (1).

On peut remarquer comment, sur des steppes de pentes abruptes nécessairement limitées, le travail en communauté a subi une restriction dans le sens de l'appropriation individuelle : de même que nous avons vu, toujours sous l'influence du lieu, la famille passant de la forme patriarcale simple à une autre forme modifiée : la famille patriarcale réduite à deux ménages.

Dans notre prochain article, nous verrons comment cette société pastorale, dont la vie locale nous est maintenant connue dans ses moindres manifestations, se comporte en face d'un dernier fait : l'*Émigration.* Ce fait, dont nous avons déjà, en passant, signalé l'importance, contient en germe des conséquences bien caractéristiques et dont l'énoncé fournira un dernier et invincible argument en faveur du classement où nous prétendons faire rentrer ces groupes de populations pyrénéennes.

(*A suivre.*)

Fernand Butel.

(1) Les *cujalas* sont des portions du pâturage déterminées seulement par quelque pli de terrain ou des abornements naturels que les animaux connaissent parfaitement ! Tous les emplacements ne se valent pas, il y aurait bien des contestations si le sort n'intervenait. Voir *Science sociale,* t. XIII, p. 462.

CORRESPONDANCE.

MUSIQUE D'ÉTAT.

A M. Edmond Demolins.

Mon cher Maître,

Ce serait une œuvre intéressante que d'étudier les rapports de la musique avec l'état social. Pourquoi tel peuple est-il plus musicien que tel autre? Pourquoi tel genre prédomine-t-il sur un autre à telle époque et dans tel pays? Tout cela est le résultat de causes sociales qu'il faudrait déterminer exactement.

Pour aujourd'hui, permettez-moi seulement d'appeler votre attention sur un simple fait, peu aperçu du public, mais qui est cependant le symptôme de la décadence que subit actuellement la musique d'État.

Car il y a une musique d'État.

L'action des pouvoirs publics, qui s'exerce sur tant de choses, s'est étendue jusqu'aux Beaux-Arts. Pour la musique entre autres, les mêmes pouvoirs publics ont conservé, sinon intronisé un genre déjà ancien qui peut être considéré comme un art officiel, une musique d'État.

C'est la *Cantate*.

Or, jusqu'ici la forme traditionnelle adoptée dans le concours de la ville de Paris, le plus important de tous, notamment par la valeur des récompenses qui sont accordées aux lauréats, appartenait au genre Cantate, avec chœurs soli, et orchestre. Tout autre genre était exclu.

Cette année, un musicien de grand talent, M. Vincent d'Indy, se faisant l'écho des doléances du monde musical sur la faiblesse

reconnue depuis longtemps des œuvres présentées, proposa l'admission au concours d'œuvres destinées à la scène lyrique.

Bien qu'admise à la presque unanimité, cette décision eut fort peu de publicité, et passa en quelque sorte inaperçue. Néanmoins, le résultat fut immédiat et des plus inattendus.

Sur quinze concurrents, dix apportèrent des ouvrages ayant uniquement le théâtre pour objet.

Il y a là un fait très important et dont les conséquences seront considérables. Il marque la tendance à l'abandon pur et simple du genre qui caractérise essentiellement la *Musique d'État*, de cette Cantate qui se maintenait d'une manière factice par la contrainte formelle des pouvoirs publics.

Qu'est-ce donc que la *Cantate?*

Suivant la définition de Berton, reproduite par Castil-Blaze, « la *Cantate* est une sorte de poème lyrique qui se chante avec « des accompagnements. Il comprend des récits et des airs. Quoi« que composé pour la chambre, il exige du musicien la chaleur « et la grâce de la musique imitative » (Berton a voulu dire évidemment, de la musique symphonique) « et théâtrale. La « cantate s'emploie dans les fêtes solennelles, dans les concours « pour les grands prix de Musique et quelquefois dans les Con« certs. »

Or les compositions musicales de longue haleine sont de trois sortes :

L'Oratorio, pour l'Église,

La Symphonie, pour le Concert,

Le Drame lyrique et la *Comédie lyrique,* pour le Théâtre (1).

La Cantate ne peut rigoureusement se placer dans aucune de ces trois catégories. Ni d'église, ni de concert, ni de théâtre, quoique participant de chacun de ces genres, elle est, par cela même, une œuvre hybride qui n'a de raison d'être que dans certaines conditions, de temps, de lieu, mais purement accidentelles. De sorte que, à de très rares exceptions près, elle est sans action durable sur l'art, sans action durable sur le public.

(1) L'Opéra et l'Opéra-Comique sont compris dans ces deux acceptions.

Sans nous occuper de l'historique de la Cantate dont les origines sont fort anciennes, nous constaterons qu'elle était très en faveur au commencement de la Renaissance, en Italie, c'est-à-dire dans un pays à *pouvoirs publics fort développés.*

Elle avait pour but de célébrer, sous une forme allégorique, la gloire, les mérites des chefs d'État, ou des très hauts personnages. C'était la pièce de résistance des fêtes officielles.

Lorsque, par la suite, on s'efforça, pour lui donner plus de consistance, pour corser le sujet qu'elle traitait, de passer de l'audition pure à la représentation, en y adjoignant la danse, le costume et le décor, elle devint l'embryon de l'opéra. Mais ce rejeton vivace ne tarda pas à se détacher d'elle pour entrer dans une voie plus glorieuse.

La Cantate fit son apparition en France à la cour des Valois, avec les Médicis et leur entourage : elle eut son heure de succès. Mais, bientôt abandonnée pour l'opéra, qui se créait et prenait son essor, elle végéta jusqu'à la Révolution, se rappelant au souvenir du public dans les occasions mémorables, grandes fêtes, cérémonies officielles.

En Italie, en Allemagne, également délaissée, on l'avait reléguée dans la musique sacrée; et, sous le nom de cantate d'église, elle s'était transformée en *oratorio* de petites dimensions.

Vint la Révolution. Le patronage exercé par le roi sur les arts disparut avec la monarchie. Mais la Convention, sentant le besoin de relever l'éclat de ses fêtes à l'imitation de l'antique par l'adjonction de l'élément musical, reprit ce patronage pour son compte en le resserrant davantage.

Elle encouragea la Cantate, dont la forme allégorique répondait à l'état d'esprit du temps : ce furent les beaux jours de la *musique d'État.* Cortèges, exhibitions, morceaux de circonstance, tout fut mis en œuvre pour frapper l'imagination et le sens du peuple d'une manière saisissante.

Le 16 thermidor an III, elle instituait définitivement le *Conservatoire de musique*, qui, se conformant au sentiment des pouvoirs publics, accordait dans les programmes de la composition musicale une place importante à la Cantate.

On en fit le sujet du concours pour l'obtention du prix de Rome.

Seulement, les causes qui militaient en faveur de la Cantate proprement dite ne donnaient naissance qu'à un nombre très limité de sujets, aussi fut-on dans l'obligation d'en modifier, sinon la forme, du moins le fond. Ne pouvant en faire toujours l'application à l'exaltation d'un personnage ou d'un fait considérable, on la métamorphosa en une scène lyrique à un, deux, trois personnages, coulée dans un moule à peu près invariable mais toujours sans destination, ni pour le théâtre, ni pour la symphonie, ni pour l'oratorio.

Servant d'épreuve aux candidats pour le prix de Rome, elle devint le couronnement des études de l'enseignement officiel du Conservatoire.

Comme il est de tradition de suivre l'exemple donné par les pouvoirs publics, toutes les fondations, semi-officielles ou non, qui, par voie de concours, ont pour but d'encourager les productions d'œuvres musicales nouvelles, toutes ces fondations, dis-je, prirent modèle sur la Cantate, sans se rendre compte qu'elle n'était plus devenue, en réalité, qu'un devoir d'élèves permettant aux examinateurs de se rendre compte de l'ensemble des connaissances des concurrents.

Avec les transformations qui s'opérèrent durant le courant du siècle dans l'art musical, grâce aux découvertes des facteurs d'instruments qui agrandirent le domaine de la polyphonie orchestrale, la Cantate suivit la progression et développa son programme. Mais, malgré ses nouveaux vocables, tels que *ode-symphonie, symphonie-légende,* etc., elle reste toujours la Cantate, continuant à ne répondre à aucune des trois catégories réelles des grandes compositions musicales.

Ainsi, le sentiment public avait délaissé l'antique Cantate pour les œuvres plus précises de l'église, du concert, du théâtre; mais, sous l'influence de l'esprit des pouvoirs publics, on se cramponnait désespérément à un genre condamné.

Il en résultait que les œuvres produites dans cet ordre d'idées étaient, à une dizaine d'exceptions près, d'une très grande faiblesse, car tous les musiciens arrivés dédaignaient de concourir. C'était

comme le pendant du concours général. Certaines années, on dut même renoncer à décerner des prix.

Les œuvres couronnées sont assurées d'un certain nombre d'exécutions, mais en concert, jusqu'à épuisement des crédits, ce qui se produit rapidement. Leurs auteurs reçoivent, en plus, une prime pécuniaire... et c'est tout. Quant aux autres concurrents, le temps qu'ils auront employé à l'élaboration de leur œuvre, les frais qu'elle leur aura occasionnés, tout cela est complètement perdu, les débouchés faisant défaut. Elle est vouée aux cartons à perpétuité.

Au contraire, le théâtre, par exemple, ouvre un débouché, qui peut être rémunérateur, si le succès s'affirme.

La somme d'argent destinée aux exécutions des œuvres couronnées serait un utile appoint pour les Directeurs de théâtres, qui, courant moins de risques, seraient plus disposés à monter des ouvrages ayant de grandes chances de réussite.

Les œuvres non couronnées elles-mêmes pourraient voir le jour, si elles ont une valeur réelle; en tous cas elles serviraient plus utilement leur auteur en lui faisant traiter un genre précis et pratique.

Les effets de la motion de M. d'Indy ne tarderont pas à se faire sentir et, avant peu, les concurrents renonceront à présenter au concours des œuvres qui, si elles ne sont pas primées, offrent des résultats par trop incertains. Ainsi, par le seul fait que la Cantate, musique d'État, sera devenue purement facultative, il arrivera qu'elle disparaîtra dans le plus bref délai. Ce sera au grand avantage de l'art, et des artistes, qui pourront alors profiter réellement et tirer parti des encouragements que l'initiative privée de quelques donateurs, ou d'une assemblée communale, aura mis à leur disposition.

Décidément, l'État est aussi mauvais patron au point de vue des Beaux-Arts qu'au point de vue du travail.

P. Porthmann.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA

DIMINUTION DU REVENU.

II.

LA BAISSE DU REVENU FONCIER (1).

Nous avons, dans un précédent article, recherché les causes de la diminution du taux de l'intérêt : nous avons montré comment le commerce, en accumulant une masse énorme de capitaux, *sans jamais les consommer, ni même les immobiliser temporairement*, tend à déprimer sans cesse le taux de l'intérêt, lorsqu'il ne trouve pas, dans l'agriculture et dans les installations industrielles, le contrepoids nécessaire.

Nous voudrions maintenant indiquer l'influence de cette baisse du taux de l'intérêt sur les revenus des « classes capitalistes » ; nous montrerons ensuite comment la crise agricole a coopéré à la diminution des revenus; enfin nous nous efforcerons de préciser la situation ainsi faite en France aux propriétaires et aux capitalistes qui vivent des fermages de leurs terres ou des arrérages de leurs rentes.

(1) Voir le premier article dans la livraison précédente de la *Science sociale*, t. XV, p. 133.

I.

Ce serait une erreur de croire que toutes les familles riches souffrent également de la baisse du taux de l'intérêt, et que pour toutes elle amène une égale diminution de revenus. Lorsqu'on veut analyser cette influence, il est indispensable d'établir des distinctions.

Tout d'abord, il est manifeste que cette baisse atteint sévèrement tous ceux qui sont créanciers (en capital) d'une somme fixe invariable, égale ou sensiblement égale à la somme même qu'ils ont remise à leur emprunteur : tels sont les détenteurs d'obligations des départements et des villes, d'obligations industrielles, les porteurs de titres de rentes *émises au pair ou à un taux voisin du pair*, enfin les prêteurs sur hypothèque. Toutes ces catégories de capitalistes ont été les premières frappées par la baisse du taux de l'intérêt ; en effet, dès que le débiteur a pu trouver de l'argent à meilleur compte, il s'est empressé de demander à son créancier une réduction des intérêts ou, en cas de refus, de le rembourser ; et on sait avec quelle hâte les États, les provinces, les départements, les villes, les sociétés industrielles, les particuliers ont profité des conditions avantageuses (pour eux) du marché des capitaux. Ces réductions et ces conversions ont été, dans ce siècle, si fréquentes et si nombreuses, et elles échappaient si peu à la prévision des capitalistes, que souvent, dans les emprunts d'État, la clause de « garantie contre toute conversion dans un délai de... » était considérée par les rentiers comme un avantage précieux (1).

Pour ces capitalistes, la baisse du taux de l'intérêt s'est traduite en une diminution nette de leurs revenus. Nous avons eu soin de les séparer de ceux qui, bénéficiant d'un écart plus ou moins

(1) Nous trouvons des exemples de cette clause dans la conversion anglaise de 1844, dans l'essai de conversion de M. Childers en 1884 (voir notre précédent article) ; on sait que le 4 1/2 % français était garanti contre toute conversion avant 1893. Cette clause montre combien les capitaux sont abondants, puisque les capitalistes en sont arrivés à considérer comme un avantage la seule certitude de ne pas voir diminuer trop rapidement leurs revenus.

considérable entre le capital nominal et le capital réel de leurs créances, ont, pendant un temps plus ou moins long, échappé à l'influence de la baisse du taux de l'intérêt. L'exemple le plus saillant de ces « créances à capital augmenté » nous est donné par les obligations de chemins de fer 3 % et les rentes françaises 3 %. On sait que ces titres, émis à une époque où l'argent rapportait à peu près 5 %, ont été offerts aux souscripteurs à un taux bien inférieur au pair; dès lors, on comprend comment le capitaliste qui, en 1869, payait 70 francs un titre de rente 3 % et devenait par là créancier de l'État pour une somme de 100 francs, ou le capitaliste qui, en 1876, versait au guichet d'une Compagnie de chemins de fer 330 francs, ont échappé en grande partie à l'influence de la baisse du taux de l'intérêt.

Le porteur d'une obligation de chemins de fer 3 % qui touchait 15 francs en 1876, touche encore 15 francs en 1893; ce n'est pas certes qu'il ait échappé à la baisse du taux de l'intérêt : il ne dépend de personne de se soustraire à l'action d'une force économique aussi puissante; mais l'augmentation *automatique* de son capital a *exactement* compensé ce que cette baisse lui eût fait perdre, et ainsi son revenu n'a subi aucune diminution: de 330 francs son titre est monté à 460 environ, *sans aucun effort de sa part*. Il convient de remarquer que cette situation, tout à fait anormale, est due uniquement au choix malencontreux du type 3 % fait par l'État français et les Compagnies françaises de chemins de fer pour leurs emprunts : si l'on avait choisi le type 4, 4 1/2, 5 et même 6 %, suivant le taux réel de l'intérêt au moment de l'emprunt, ces deux grandes catégories de débiteurs eussent bénéficié de la baisse du taux de l'intérêt comme les Compagnies de chemins de fer anglaises ou américaines qui se sont bien gardé d'imiter ce déplorable exemple, et l'on a calculé que, pour les seules grandes Compagnies françaises de chemins de fer, la charge *annuelle* des intérêts s'est trouvée augmentée de plus de 100 millions (1).

De ce seul fait, les revenus des capitalistes français sont aujour-

(1) Les autres sociétés industrielles françaises (gaz, eaux, mines, forges, etc.), ont

d'hui bien supérieurs à ce qu'ils devaient être, et cette majoration arbitraire de leur capital a été si considérable (1), qu'un économiste a pu affirmer « qu'on ne court pas risque de se tromper en disant que *bien peu* de commerçants et d'industriels, mettant à la conduite de leurs entreprises autant de soin que d'intelligence, ont réalisé un gain moyen équivalent au profit du rentier oisif » qui avait dans son coffre-fort des titres de rente 3 % et des obligations de chemins de fer (2).

Il existe une troisième catégorie de capitalistes pour lesquels la baisse du taux de l'intérêt se traduit en une majoration du capital, majoration non plus arbitraire et factice, mais naturelle et forcée : je veux parler de tous les porteurs d'actions des Compagnies industrielles ou financières. Si l'entreprise industrielle continue à donner un même dividende, les cours des actions montent nécessairement en proportion de la baisse du taux de l'intérêt; je ne reviendrai pas sur ce fait bien connu qui, pour le dire en passant, explique en partie la progression énorme des actions de certaines houillières; j'en ai relevé des exemples dans mon premier article, où j'ai montré que beaucoup d'actions industrielles avaient progressé, bien que leurs dividendes fussent restés sensiblement les mêmes, ou même eussent fléchi (3).

De ces capitalistes, nous ne dirons rien; en vérité, les détenteurs *d'actions* industrielles ou financières sont exposés à un péril plus redoutable encore que la baisse du taux de l'intérêt; l'aléa des entreprises industrielles ou financières est considérable et, dans toutes celles dont le rendement et les bénéfices restent soumis aux fluctuations de la libre concurrence, les variations incessantes

été autrement prévoyantes; aussi a-t-on vu se succéder, dans ces dernières, années la conversion de leurs obligations. Il importe de bien comprendre que la Compagnie de chemins de fer qui, en 1876 par exemple, s'est engagée à payer un intérêt annuel de 15 francs, pour un capital de 330 francs qu'elle a reçu, paie *encore aujourd'hui* les intérêts à raison de 4 fr. 75 %, quoique le taux de l'intérêt soit tombé à 3 fr. 25 environ.

(1) Nous prions le lecteur de retenir cette constatation, dont nous déduirons plus loin les conséquences.

(2) *La Répartition des richesses*, par M. Leroy-Beaulieu, p. 261.

(3) En 1865, les actionnaires des six grandes Compagnies de chemins de fer avaient reçu comme dividendes 159.605.500 francs; en 1890, ils n'ont touché que 146.803.588 francs.

des cours et des dividendes, et trop souvent même la disparition complète du capital social montrent à quelles surprises désagréables les détenteurs *d'actions* industrielles ou financières sont exposés (1). L'effondrement récent de « placements de père de famille » et de « placements de tout repos » me dispense d'insister.

A côté de ces capitalistes dont la fortune est tout entière mobilisée, il existe une classe de personnes riches dont le patrimoine se compose, partiellement ou exclusivement, de propriétés foncières. Dans quelle proportion leurs revenus ont-ils diminué et à quelle cause attribuer cette diminution? Telle est la double question à laquelle nous voudrions répondre brièvement.

Il importe tout d'abord de mettre à part les possesseurs de propriétés urbaines. Les socialistes ont souvent attaqué la situation privilégiée de ces « heureux oisifs » qui, chaque jour, avaient la joie de voir augmenter leur capital et leur revenu, à mesure que les villes se développaient et que les premiers terrains occupés, les mieux placés nécessairement, disait-on, acquéraient une plus-value sans cesse croissante. Il n'entre pas dans le plan de cet article d'examiner la valeur de ces affirmations; là, comme ailleurs, le développement des transports a accompli son œuvre de nivellement. En tous cas, rien n'est plus faux que d'affirmer que les terrains les premiers occupés sont nécessairement les mieux placés, et on a pu constater, dans bien des villes, avec quelle facilité la population émigre des vieux quartiers vers les quartiers nouvellement ouverts par des spéculateurs audacieux. La propriété urbaine est beaucoup moins stable et bien moins privilégiée qu'on ne l'a prétendu. En tous cas, la baisse du taux de l'intérêt a fait répercussion contre les possesseurs de

(1) Voir *Tableau des cours des principales valeurs depuis* 1797 *jusqu'à nos jours*, par M. Courtois. La lecture de ces tableaux est éminemment suggestive : on y voit combien est grande l'amplitude des variations du cours de ces valeurs : relevons seulement deux exemples parmi les valeurs qui paraissent (ou paraissaient !) le mieux assises : le Crédit foncier, en 1869, oscille entre 1800 et 1460 ; en 1870, entre 1805 et 1720 ; la Compagnie Parisienne du gaz, pendant les années 1867-69, varie entre 1700 et 1400. En 1870, elle passe de 1817.50 à 1220 ; en 1871, de 1650 à 1300.

propriétés urbaines. Et voici comment : cette baisse a engagé beaucoup de capitalistes à chercher dans la construction de maisons neuves un emploi de leurs capitaux (1). Ils n'ignoraient pas que le revenu des loyers ne représenterait qu'un pourcentage assez modeste des capitaux engagés; mais, à une époque où l'argent rapporte de moins en moins, il faut savoir se montrer accommodant. Or, par suite de cette concurrence nouvelle, les loyers des anciennes maisons ont cessé de progresser, ou tout au moins leur progrès a-t-il été bien moins rapide; parfois même, une baisse importante s'est manifestée pour les maisons plus anciennement construites, dont la disposition surannée ne pouvait satisfaire qu'imparfaitement les exigences modernes.

Les causes diverses qui exposent à tant de fluctuations la valeur et les loyers des propriétés urbaines ne se rencontrent plus lorsque l'on considère les propriétés rurales : le seul effet qu'ait sur elles la baisse du taux de l'intérêt est d'accroître leur valeur en capital, à proportion de l'élévation du taux de capitalisation. « S'il est facile de multiplier les maisons d'une ville en les étendant au loin, et d'assurer ainsi à l'excédent de population qui se presse dans ses murs un logement, sans que les loyers subissent une augmentation sensible, il est impossible au contraire d'augmenter l'étendue des champs, lorsque toutes les terres d'un pays ont été défrichées; et l'accroissement continu de la population, en développant une demande sans cesse croissante des produits de l'agriculture, devait assurer aux propriétaires fonciers une augmentation également continue de leur fortune et de leurs revenus. » Le lecteur aura certainement reconnu, dans ces *accroissements* et dans ces *augmentations* sans cesse *croissantes*, la fameuse théorie de la rente de la terre à laquelle Ricardo a attaché son nom; Stuart Mill en a déduit toute une série de conséquences, et le socialiste californien Henry George, prenant pour exemple de grandes spéculations américaines sur les terres, a donné à cette théorie un relief saisissant et a fait

(1) L'activité des constructions que l'on constate en ce moment à Paris n'a pas d'autre cause. Les Compagnies d'assurances se sont tout spécialement signalées par leur ardeur à construire.

de l'*Unearned Increment* la base d'un réquisitoire contre la propriété foncière (1).

Comme beaucoup d'autres affirmations avancées par les économistes, cette théorie contient une certaine part de vérité; malheureusement, la part d'erreur est plus grande encore, ainsi qu'il arrive fatalement lorsqu'on se tient dans les généralités, sans distinguer des espèces particulières. Il est bien vrai qu'au treizième siècle, par exemple, où l'accroissement de population paraît avoir été considérable, « le prix moyen de l'hectare, après avoir été de 135 francs, en 1201-1225, s'éleva à 206 francs, en 1251-1275, et à 261 francs, en 1276-1300 (2). » M. Lamprecht a aussi démontré que, dans le pays du Rhin et de la Moselle où la population quadrupla de l'an 900 à l'an 1100, la valeur des terres qui, au neuvième siècle, était estimée 100, montait à 1184 dans la seconde moitié du douzième siècle, et à 1692 au treizième siècle : c'était donc une plus-value de 1.600 %, en cinq siècles (3).

En France, la valeur des terres a augmenté dans des proportions considérables depuis le milieu du dix-huitième siècle. On a calculé que, de 1851 à 1879, le revenu de la propriété foncière avait augmenté de 39 % et le capital de 41 % : même augmentation en Angleterre, en Belgique, en Prusse surtout, où la terre a, en un siècle (1770-1870), gagné 400 % (4).

Malheureusement, cette progression s'est arrêtée à partir de 1876, et depuis cette époque une crise agricole s'est étendue sur les pays occidentaux de l'Europe. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de cette transformation économique;

(1) Voir aussi l'ouvrage d'un disciple d'Henry George, M. W. Harbut Dawson, *The Unearned Increment, reaping without sowing* (récolter sans semer).

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1893, *la Propriété foncière*, par M. d'Avenel.

(3) Lamprecht, *Deutches Wirthschaftleben im Mittelalter*, tome Ier, p. 1509.

(4) Le revenu de la propriété foncière en France était évalué, en 1851, à 1.905, millions pour 49.325.514 hectares évalués 63.696 millions, soit 38,63 par hectare d'une valeur de 1.291 francs; en 1879, il s'élevait à 2,645 millions pour 50.035.259 hectares, soit 53 francs par hectare d'une valeur de 1.830 francs. En Angleterre, le revenu des propriétaires fonciers est passé de 35,4 millions de livres sterling en 1815 à 47,8 millions en 1871, et à 69,3 en 1880. Nous ne citons ces chiffres que *verbi gratia*, car la complexité même des éléments qui les composent, empêche d'en tirer aucune conclusion précise.

le développement des moyens de transports et des voies ferrées, l'abaissement du prix du fret, le percement de l'isthme de Suez, sont les causes bien connues de cette crise, compliquée, pour la France, par l'abandon de la culture de la garance et par le phylloxéra. Les journaux et les revues ont raconté avec ampleur l'importance de ces modifications économiques. Je ne crois pas être contredit par aucun des lecteurs de cette Revue en affirmant que, parmi ces causes, il en est une qu'on a beaucoup trop laissée dans l'ombre et sans laquelle toutes les autres n'eussent servi de rien : je veux parler de l'indomptable énergie et de l'admirable initiative des *settlers* et des *squatters* anglo-saxons. Sans doute, il est bien facile de me montrer comment il n'en coûte guère plus de transporter une tonne de blé ou d'avoine de Bombay, de Melbourne ou de New-York à Liverpool ou au Havre, que pour porter au marché voisin les 1.000 kilos de blé récoltés par un paysan français; mais on oublie deux choses : d'abord, que les navires ne peuvent prendre tout seuls la mer et qu'il faut des entrepreneurs pour les construire et les armer, et des marins pour les monter ; en outre, avant de transporter les grains, il faut les faire pousser, et pour cela, défricher des terres incultes et s'établir au milieu de la solitude en ne comptant que sur soi ; or, ni l'une ni l'autre tâche ne sont aisées à accomplir et je n'en veux d'autre preuve que l'impuissance de la France à *maintenir* le rang de sa marine marchande et le nombre insignifiant de ses colons agriculteurs (1). Voilà ce qu'il était bon de rappeler, en passant, dans les colonnes de cette Revue.

Il est impossible d'apprécier exactement la diminution des revenus de la propriété foncière en France : ce qu'on peut affirmer, sans risque de se tromper, c'est que cette diminution est considérable. Je rencontrai, il y a un mois, un propriétaire de la Charente qui m'assurait qu'aux environs de Cognac des propriétaires étaient prêts à abandonner gratuitement leurs terres,

(1) Pendant l'année 1892, la marine marchande à vapeur de la France a perdu le second rang qu'elle occupait, pour passer au troisième, après l'Angleterre et l'Allemagne. — Il est intéressant de remarquer que, parmi les colonies françaises, aucune ne peut être rangée parmi « ces pays neufs dont la concurrence agricole est si redoutable ».

dans le seul but de se décharger de l'impôt. En Normandie, un propriétaire des environs de Caen m'affirme que cette diminution atteint 20 à 25 % (1). Un de mes amis a fait dernièrement évaluer une de ses propriétés située près de Rouen, pour le règlement d'un partage : l'estimation a été fixée à 375.000 francs, et mon ami me dit que, lorsque cette propriété fut, il y a vingt-cinq ans environ, attribuée à son père, elle fut comptée dans son lot pour une valeur de 725.000 francs. Ce serait donc une diminution de près de 50 % dans le capital, et une diminution beaucoup plus forte encore dans le revenu, car le taux de l'intérêt n'a cessé de baisser depuis cette époque.

Une personne m'écrit des environs de Dieppe, qu'en 1870, l'acre (68 ares 66 centiares) de terre était louée 120 francs; en 1885, on ne le louait plus que 100 francs et, depuis trois ans, les cultivateurs et les jardiniers ne veulent plus payer que 90 et même 80 francs l'acre. « J'ai une autre ferme de 30 hectares qui, en 1870, était louée 3.500 francs; en 1884, j'étais forcé de la mettre à 3.000 francs; dans un an, elle va être à louer et, si je trouve 2.600 francs, je devrai dire *Deo gratias.* » Mon correspondant me cite l'exemple d'une ferme de 75 hectares louée, en 1878, 6.700 francs, qui, en 1889, n'a pu trouver preneur qu'au prix de 4.000 francs; encore, remarque-t-il, « le locataire rentrant n'a pas voulu être contraint à entretenir la couverture en chaume, ni payer l'assurance incendie des immeubles ».

Je ne veux pas multiplier ces exemples, ni rappeler les ravages du phylloxéra dans les vignobles du Midi; pour un trop grand nombre des propriétaires de vignes, la diminution du capital et du revenu a été si importante, que, bien souvent, elle équivalait à une ruine complète. Il semble qu'il n'y ait aucune exagération à affirmer que, depuis 1880, la valeur des terres a baissé dans une proportion qui varie du cinquième au tiers, sui-

(1) Voici les exemples que me cite mon correspondant : Une ferme louée 2.940 francs, plus toutes les charges d'impôt et d'assurances mises au compte du fermier, suivant bail du 25 septembre 1884, a été relouée, en 1893, 2.500, et le propriétaire supportera l'assurance; une autre ferme louée 2.960 francs en 1878 a été relouée, en 1890, 2.000 francs seulement. — Dans le Nivernais, le revenu d'un domaine était de 28.000 francs en 1886, de 25.000 en 1889, de 21,000 en 1892.

vant les départements, et la diminution des revenus fonciers a été plus grande encore. On sait que cette situation n'est pas spéciale à la France. L'enquête agraire faite en Italie dans ces dernières années a constaté que la hausse réalisée depuis 1860 dans la valeur de la terre était presque complètement perdue dans la plupart des provinces. La commission d'enquête du travail en Belgique a recueilli, dans chaque canton, des doléances semblables. En Angleterre, le revenu des terres était, d'après les évaluations de l'*income-tax*, estimé 1.300 millions de francs en 1881; cette somme, déjà inférieure de 6 % environ aux évaluations de 1878, avait fléchi en 1890 à 1.100 millions. Le dernier Congrès agricole de Londres, tenu le 7 décembre 1892, a constaté l'état lamentable de l'agriculture anglaise et « tous les orateurs se sont accordés à constater que, sous la pression de la concurrence étrangère, la terre finira par être laissée en friche, sauf dans quelques contrées particulièrement favorisées (1) ».

Nous n'avons tenu à rappeler ces exemples de la détresse agricole des pays voisins que pour montrer que, si la crise agricole de la France peut être partiellement attribuée à des causes internes, les causes externes que nous avons mentionnées doivent en être considérées comme les principaux auteurs, et il convient de remarquer que ces nouvelles forces économiques et sociales doivent être douées d'une puissance et d'une énergie singulières, puisqu'elles ont été capables de ruiner en quelques années la prospérité agricole des plus riches nations occidentales.

A ce point de notre étude, il nous semble que deux conclusions très nettes se dégagent de toutes ces constatations. A notre époque, la baisse du taux de l'intérêt et la crise agricole ont fait subir une diminution importante aux revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers; en outre, les causes qui ont amené cette diminution ne peuvent être attribuées à des événements accidentels ou passagers, et leur puissance d'action considérable est suffi-

(1) *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, 15 décembre 1892, p. 510 Cf. même numéro, p. 506, sur la décroissance constante, depuis 1875, de la superficie occupée par la culture des céréales.

samment attestée par la masse de capitaux atteints et l'étendue des exploitations agricoles frappées. Cette deuxième conclusion est importante, car elle nous permet de répondre à une question que le lecteur ne peut manquer de nous poser : Cette diminution des revenus s'accentuera-t-elle dans l'avenir? Quoiqu'il soit toujours périlleux de vaticiner et que la mission de prophète n'ait pour nous aucun attrait, nous n'hésitons pas à répondre : Oui, cette diminution du revenu s'accentuera dans l'avenir. Prenez une à une les causes de la crise agricole, et vous verrez que ces causes, loin d'avoir atteint le terme de leur développement, en ont seulement franchi la première période. Qui donc affirmera que les moyens de transport ne doivent plus être perfectionnés, alors que chaque jour nous voyons s'accroître la vitesse des trains et des steamers et s'étendre le réseau des chemins de fer? Ce n'est pas, certes, dans cette Revue qu'il est besoin de rappeler que les énergiques descendants des Scandinaves et des Anglo-Saxons s'en vont, chaque année, poussant plus loin leur œuvre de défrichement, en Afrique comme en Océanie, dans l'Amérique du Nord comme dans l'Amérique du Sud. Quand on pense qu'aux Indes, le blé se vend sur place au prix de 2 fr. 50 l'hectolitre; que, dans les *runs* australiens, des millions de moutons sont élevés pour le seul produit de leur laine; et qu'à la Plata des milliers de bœufs sont massacrés chaque année pour l'unique avantage d'en vendre le cuir (1), on ne peut s'empêcher de croire que la crise agricole, loin de toucher à son terme, est encore fort éloignée de la période de son plein épanouissement. Des continents entiers restent à défricher et, chaque jour, les sociétés à formation particulariste envoient de nombreux colons pour accomplir ce grand ouvrage; voilà deux vérités primordiales qu'il ne faut jamais oublier, lorsqu'on parle de la crise agricole.

Quant à la baisse du taux de l'intérêt, nous ne pouvons douter

(1) L'augmentation continue de l'importation en Angleterre des moutons d'Australie et surtout de la Plata, nous paraît singulièrement significative. On n'ignore pas qu'une flotte spécialement affectée au transport des moutons morts a été construite dans ces dernières années. Certains steamers sont entrés à Liverpool avec 11.000 moutons à bord.

qu'elle doive s'accentuer encore. Il existe comme un jeu de bascule entre le commerce et la production industrielle d'une part, les progrès agricoles et les installations industrielles d'autre part, et nous avons montré comment les premiers poussent à la baisse du taux de l'intérêt, tandis que les seconds inclinent à la hausse. Or, il résulte manifestement de l'expérience de notre siècle que la première influence l'emporte sur la seconde. Malgré une rénovation industrielle sans exemple dans l'histoire, et malgré l'activité sans précédent des entreprises de colonisation, de défrichement et d'installation agricoles, malgré l'effroyable consommation de capitaux qui résulte des guerres et de l'état de paix armée, le taux de l'intérêt a notablement baissé dans ce siècle ; comment croire que cette baisse ne continuera pas? L'activité commerciale ne semble pas devoir se ralentir, et, de plus en plus, les sociétés paraissent adopter ce qu'on pourrait appeler l'organisation commerciale (*geldwirthschaft*). Chacun spécialise son travail et le limite à un très petit nombre de produits; chacun cherche de moins en moins à produire lui-même la plupart des objets dont il a besoin : on vise bien plutôt à accroître ses ressources afin de pouvoir les acheter (1).

Bien plus, dans ces dernières années, la baisse du taux de l'intérêt semble accélérer encore sa course, et on a vu, dans notre précédent article, qu'il convenait d'en rechercher la cause dans le moins grand nombre des *nouvelles* installations industrielles, à une époque où l'ère des transformations *brusques et générales* semble close, au moins pour quelque temps (2). Certains

(1) Ainsi le paysan français ne manufacture guère plus lui-même le linge et l'étoffe de ses vêtements. Cette « commercialisation universelle » a atteint, aux États-Unis par suite du recrutement insuffisant des domestiques, un développement que nos sociétés européennes ne soupçonnent pas. Un Américain, M. F..., me disait récemment qu'il connaissait un propriétaire de ranch qui élevait un grand nombre de bestiaux et qui cependant ne consommait que du lait en flacon, préparé par les grandes laiteries à vapeur. Cela lui revenait bien moins cher que de faire traire une de ses vaches dans la prairie. Il m'assurait que c'était là un usage fréquent. De même, la maîtresse de maison préfère les légumes tout préparés qu'on lui vend dans des boîtes d'étain, aux légumes frais « qu'il faut éplucher et qui sont si encombrants ». Sur la question des domestiques, voir *la Vie Américaine* par M. Paul de Rousiers.

(2) Il importe en effet de bien voir que les progrès industriels ne peuvent, dans un pays où les manufactures sont déjà très développées, élever le taux de l'intérêt

économistes ne voient aucune impossibilité à ce que le taux de l'intérêt tombe à 1 1/2 % et d'autres font remarquer que cette baisse sera précipitée par les remboursements des emprunts énormes contractés depuis trente ans, notamment de quinze milliards d'obligations des chemins de fer français (1). Enfin, nous ajouterons une dernière observation importante; l'augmentation factice des revenus qui est résultée pour les capitalistes français du choix malheureux que l'État et les Compagnies de chemins de fer ont fait du type 3 %, pour l'émission de leurs emprunts, ne se renouvellera plus dans l'avenir; les rentes et les obligations 3 % sont près d'atteindre le pair et les détenteurs de ces titres ressentiront à leur tour les effets de la baisse du taux de l'intérêt, puisque leur capital cessera de s'accroître.

II.

En présence de cette situation si caractérisée, une dose très ordinaire de sagacité permet de tirer cette conclusion : Puisque les revenus diminuent et continueront à diminuer, il est et il deviendra de plus en plus difficile de vivre de ses rentes. En effet, me dira-t-on, c'est là un truisme qu'il serait superflu de démontrer. D'accord ; mais, qu'on y prenne garde, ce truisme est gros de conséquences, car ne voyez-vous pas qu'en France

que si leur nouveauté affecte à la fois l'universalité où la grande majorité des industries, comme l'a fait l'invention de la machine à vapeur. Au contraire, lorsque ces progrès sont spéciaux à certaines industries, et, par exemple, modifient une année la fabrication de l'acier, l'autre année la fabrication du sucre, la troisième celle du papier, etc., etc., ces transformations, pour importantes qu'elles soient, sont incapables d'absorber l'excédent de capitaux produits par le commerce et les autres industries. — Nous ne tenons pas compte du relèvement du taux de l'intérêt qui pourrait résulter des guerres; il serait, en effet, assez original de dire aux rentiers : Vous ne souffrirez pas de la baisse du taux de l'intérêt... parce que la guerre détruira probablement votre capital! Ajoutons d'ailleurs que les économistes nous paraissent exagérer singulièrement cette influence de la guerre, au moins pour l'époque contemporaine; l'exemple de 1871 le prouve.

(1) *Journal de la Société de Statistique*, 1888, p. 220, article de M. Neymarck. Les Compagnies de chemins de fer ont, dans ces dernières années, constamment réduit le chiffre de leurs emprunts. En 1891, ceux-ci se sont réduits, déduction faite des remboursements, à 62 millions pour l'ensemble des six Compagnies. Les deux Compagnies du Nord et du Midi ont remboursé plus d'obligations qu'elles n'en ont émis.

tous ceux qui le peuvent, vivent plus ou moins de leurs revenus

Otez à cette multitude innombrable de jeunes gens, qui, chaque année, se précipitent vers les fonctions administratives ou vers les carrières libérales, les revenus de l'héritage paternel et de la dot de leur femme, et presque toujours la gêne apparaîtra au foyer, d'autant plus pénible que celui qu'elle atteindra est tenu par sa position et par son rang social à plus de luxe extérieur. Il n'y a pas que les oisifs qui vivent de leurs rentes, il y a aussi ceux dont la profession et le travail ne procurent à la famille que des ressources notoirement insuffisantes et dont *l'insuffisance même est d'autant plus sensible que le rang social oblige à des dépenses plus grandes* (1). Pour les uns comme pour les autres, les revenus de leur fortune sont un appoint *nécessaire*, et la seule différence qu'on puisse relever entre eux, c'est que la suppression complète de ces revenus plongera les premiers dans l'indigence la plus absolue, tandis que, pour les seconds, la souffrance sera moins aigüe. Certes le Français n'est pas paresseux, mais il a pour habitude, lorsqu'il s'est élevé à une certaine aisance, d'abandonner précisément la profession qui a enrichi son père, pour se livrer à un travail qui, *par essence*, est peu productif. Je n'ai pas à insister ici sur les raisons qui recommandent aux yeux du Français l'emploi de cette singulière combinaison; j'aime mieux montrer au lecteur comment la possession de revenus est, pour beaucoup de Français *qui travaillent*, l'élément nécessaire sans lequel ils ne pourraient vivre. Il est faux de croire que si un avocat, un magistrat, un ingénieur, un lieutenant ne peuvent vivre avec le traitement de leur fonction et les profits de leur profession, cela tient aux habitudes de luxe de ces personnes, et qu'après tout il faut en rendre responsable l'excès de leurs dépenses, bien plutôt que l'insuffisance de leurs gains. L'inexactitude de cette allégation apparaît avec évidence, lorsqu'on a sous les yeux les chiffres des traitements de certains fonctionnaires.

Depuis les lois récentes qui, en unifiant les soldes, ont sensi-

(1) Il faut vraiment ne tenir aucun compte de la nature des choses, pour dire, comme on le fait si souvent, qu'après tout 3.000 francs gagnés dans le commerce ou dans une carrière libérale, cela fait toujours 3.000 francs.

blement élevé celles des officiers de certaine catégorie, et notamment des officiers de l'infanterie,

Un sous-lieutenant reçoit	2.340 fr.
Un lieutenant de 2e classe	2.520
Un lieutenant de 1re classe	2.700
Un capitaine	3.060 3.420 3.780 4.140
Un chef de bataillon	5.508
Un lieutenant-colonel	6.538
Un colonel	8.136
Un général de brigade	12.600
Un général de division	18.900

J'ai demandé à plusieurs officiers à quel grade la majorité des jeunes gens qui, chaque année, sortent sous-lieutenants des Écoles spéciales de Saint-Cyr et Polytechnique avaient chance d'arriver lorsque la retraite les atteindrait : Au grade de capitaine ou de chef de bataillon, m'ont-ils répondu. Pour beaucoup, le *maximum* de la solde auquel ils puissent prétendre, lorsqu'après de longues années ils auront péniblement et lentement franchi les divers degrés de la hiérarchie, sera de quatre mille cent quarante francs ou de cinq mille cinq cent huit francs! Quant aux plus heureux, ou aux plus capables, qui s'élèveront aux grades supérieurs, leur traitement sera facilement absorbé par les frais de représentation et le décorum auxquels leur grade même les oblige ; et on ne conteste pas, à moins qu'on ait intérêt à le faire, qu'un colonel ou un général, dont la solde serait l'unique ressource, aurait de grandes chances pour ne pas mourir riche.

Veut-on savoir quel est le traitement des magistrats? Le voici (1) :

Dans les villes de moins de 20.000 habitants :

Président et procureur de la République	5.000 fr.
Vice-président	4.000

(1) Ces chiffres, à la différence de ceux que nous venons de donner pour les officiers de l'armée, ne représentent pas le traitement réel : il faut les diminuer de la retenue nécessaire au service des retraites.

Juge d'instruction	3.500 fr.
Juge	3.000
Substitut	2.800

Dans les villes de 20.000 à 80.000 habitants :

Président et procureur de la République	7.000 fr.
Vice-président	5.500
Juge d'instruction	5.000
Juge	4.000
Substitut	3.500

Dans les villes de 80.000 habitants et au-dessus :

Président et procureur de la République	10.000 fr.
Vice-président	7.000
Juge d'instruction	6.500
Juge	6.000

Tribunal de la Seine :

Président et procureur de la République	20.000 fr.
Vice-président	10.000
Juge d'instruction	10.000
Juge et substitut	8.000

Cours d'appel (excepté celle de Paris) :

Premier président et procureur général	18.000 fr.
Président de chambre	10.000
Conseiller	7.000
Avocat général	8.000
Substitut	6.000

Cour d'appel de Paris :

Premier président et procureur général	25.000 fr.
Président de chambre	13.750
Avocat général	13.200
Conseiller et substitut	11.000

Cour de Cassation :

Premier président et procureur général	30.000 fr.
Président de chambre	25.000
Avocat général	18.000
Conseiller	18.000

Il y a un tribunal de première instance par arrondissement : comme la plupart des sièges de ces tribunaux se trouvent dans

des villes dont la population est inférieure à 20.000 habitants, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les traitements de la plupart des magistrats sont absolument insuffisants pour subvenir aux besoins d'une famille, si la fortune personnelle du mari et la dot de la femme ne fournissaient un appoint indispensable.

Les avocats, à qui la crédulité publique alloue si volontiers de si beaux honoraires sur le papier, ne sont pas mieux partagés. A la date du 23 février 1893, il y avait, à Paris, mille avocats inscrits au Tableau de l'Ordre et neuf cent cinquante-deux avocats stagiaires. Je ne crois pas être contredit par aucune personne, habituée à fréquenter le Palais, en affirmant que, sur ce nombre considérable, il n'y en a pas cent qui pourraient, sans une gène extrême, confinant même parfois au dénûment le plus complet, se contenter du seul produit de leur cabinet (1). « A part quelques douzaines d'hommes peut-être, certainement pas une centaine, dans un grand pays comme la France, auxquels la profession d'avocat rapporte de riches émoluments; le reste en tire à peine de quoi vivre d'une manière un peu large. Nous ne pensons pas exagérer en disant qu'il n'y a, sans doute, pas cinquante avocats en France qui gagnent 50.000 francs chaque année, et peut-être pas cent qui en gagnent régulièrement 30.000 (2) ». Chacun sait d'ailleurs que les barreaux de province sont aussi encombrés que ceux de Paris, toutes proportions gardées, bien entendu.

Nous pourrions multiplier ces exemples, passer en revue les différentes carrières libérales et, feuilletant chacune des pages de ce gros volume que l'Administration publie chaque année sous le nom d'*Almanach National*, indiquer à la suite de chaque fonction le traitement afférent, nous arriverions toujours aux mêmes conclusions : la grande majorité ne tirent de l'exercice de leur profession que des ressources absolument insuffisantes et,

(1) Au Palais, tous reconnaissent qu'on ne peut, avant trente-cinq ans, « espérer un résultat appréciable » ; encore ceux qui réussissent ainsi sont-ils les « heureux » ; les autres, en grande majorité, abandonnent le barreau pour d'autres carrières.

(2) Paul Leroy-Beaulieu, *La Répartition des richesses*, p. 357.

parmi les fonctionnaires qui, exceptionnellement, touchent un traitement un peu large, les frais de représentation grèvent souvent leur budget d'une charge à laquelle il leur est impossible de se soustraire.

Malheureusement, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le public professe des idées singulièrement erronées : on est habitué à voir les fonctionnaires d'un certain rang, les avocats, les militaires et bien d'autres mener une vie facile et aisée, et on s'empresse d'en conclure que ces carrières sont véritablement privilégiées; rien n'est plus superficiel ni moins exact. On ne voit pas que les propriétaires fonciers, les industriels et les commerçants alimentent de leur fortune et de leurs capitaux ces professions par elles-mêmes si peu lucratives, soit en y destinant leurs fils, soit en mariant leurs filles à des jeunes gens de ce milieu; il se produit sans cesse vers ces professions un afflux d'argent sans lequel la génération suivante serait bien vite hors d'état d'en continuer l'exercice. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier : quant à soutenir que les fonctions publiques et les carrières libérales doivent être lucratives puisque ceux qui les pratiquent y jouissent en général d'une certaine fortune, autant vaudrait dire que les rentiers doivent exercer une profession singulièrement lucrative, puisque, parmi les hommes, ils sont au nombre de ceux qui dépensent le plus d'argent.

Au surplus, cette illusion ne trompe personne; sa concordance avec les préférences et les goûts du plus grand nombre explique seule sa vivacité (1); mais, en réalité, chacun voit clair. Les préoccupations des jeunes gens qui désirent se marier et celles de leurs familles, *même dans les milieux les plus désintéressés*, le prouvent jusqu'à l'évidence (2).

(1) « Le plus grand dérèglement de l'esprit est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient. » (Bossuet.)

(2) Pour remettre les choses au point, il n'y a rien de tel que d'entendre un Anglais parler des affaires, du commerce et de l'argent qu'on y gagne et les comparer aux carrières libérales. Pour ma part, je me souviens toujours de M. H. de Lewes, me racontant combien heureuse avait été son inspiration d'abandonner le barreau vers lequel on l'avait d'abord dirigé, pour se mettre dans le commerce de la nouveauté. « Ces carrières-là, me disait-il, en me parlant des jeunes gens qui entraient dans les banques, elles peuvent paraître plus distinguées, mais elles ne paient pas ». Autre-

Quant à dire que le Français dépense trop et « mène trop grand train », c'est vraiment se complaire à soutenir des idées dont l'inexactitude apparaît avec évidence aux moins clairvoyants. Lorsqu'on voyage à l'étranger et notamment en Angleterre et aux États-Unis, on est frappé au contraire de voir avec quelle facilité les dollars et les livres sterling « roulent » dans ces pays. A fortune égale, l'Anglais et l'Américain dépensent beaucoup plus que le Français, dont l'économie est la qualité dominante. Ceux-là aiment surtout la vie large et abondante, et ils ne gagnent de l'argent que pour se la procurer; celui-ci, au contraire, s'astreint volontiers à une vie économe et étroite. Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de ce fait (1); il nous suffisait de le rappeler, afin de bien préciser la situation qui fait l'objet de cette étude.

Nous arrivons ainsi à une conclusion importante : puisque, d'une part, la diminution des revenus permet et permettra de moins en moins de compter sur la fortune acquise, pour subvenir aux dépenses d'une famille; puisque, d'autre part, les fonctions administratives et les carrières libérales supposent *nécessairement* que la fortune personnelle du mari *ou* de la femme (en fait nous devrions souvent dire : du mari *et* de la femme) supplée à l'insuffisance des gains du mari, il est clair que la diminution du revenu doit avoir et devra avoir de plus en plus une influence néfaste sur la situation et la vie des personnes adonnées à ces professions peu lucratives.

fois, à Elbeuf, au temps où les fabriques de drap étaient en pleine prospérité, tous ceux qui n'étaient pas dans le commerce ou la fabrique étaient considérés comme de pauvres manants qui menaient une vie mesquine et étroite. Il paraît qu'aujourd'hui encore on ne peut recruter à Rouen, les surnuméraires des douanes et des postes : l'administration est obligée de les faire venir du Midi.

(1) Voyez l'indication de quelques-unes de ces causes dans *le Mouvement social*, bulletin de février 1893.

En ce qui concerne l'Angleterre et les États-Unis, il conviendrait de remarquer que le commerce développe les habitudes de dépense; le commerçant se dit que les bénéfices de demain compenseront la dépense d'aujourd'hui. Un auteur dramatique me disait récemment que les bonnes places des théâtres à Paris étaient surtout occupées par des commerçants. Il serait intéressant de comparer les habitudes de vie d'un commerçant dans les affaires avec celles de ce même commerçant lorsqu'il s'est retiré et qu'il vit de ses rentes.

Et en effet, on ne peut contester que, depuis une douzaine d'années, la fortune des classes riches, en France, ait diminué; tandis que les classes inférieures paraissent s'enrichir et augmenter leurs ressources, les couches supérieures de la société française semblent gravement atteintes dans leur fortune. Malheureusement cette vérité est une de celles dont les manifestations variées se prêtent difficilement à l'analyse de l'observation scientifique; chacun peut individuellement en vérifier, dans son entourage, l'exactitude; il est beaucoup plus difficile d'en donner une démonstration rigoureuse. Les différentes classes de la société ne ressemblent pas à ces cloisons étanches chères à Renan, il se fait entre elles un échange continu des membres qui les composent, à mesure que les riches s'appauvrissent et que les pauvres s'enrichissent (1); dans un pays tel que la France, où le fonctionnarisme et les carrières libérales absorbent incessamment les richesses produites par l'agriculture, l'industrie et le commerce, comment apprécier d'une manière exacte l'état de la fortune de ceux qui s'adonnent à ces professions peu lucratives? Que si, par un procédé plus conforme à la méthode de la Science sociale, on se détourne de ces considérations générales pour n'observer que des cas particuliers, la difficulté est peut-être plus grande encore; car rien n'est moins aisé que de connaître avec quelque précision l'état de la fortune d'une personne *déterminée*.

Ces réserves faites, et sans insister sur les témoignages que pourraient nous donner la réduction des dépenses de beaucoup de familles et les plaintes amères des capitalistes, nous croyons cependant devoir mettre sous les yeux du lecteur un document publié par le Ministère des Finances et dont la voix éloquente nous paraît mériter l'attention (2).

(1) Voir, sur cet échange dans le passé, *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1893, l'article de M. d'Avenel, *La Propriété foncière de Philippe-Auguste à Napoléon Ier. La Terre au Paysan*

(2) *Bulletin de statistique et de législation comparée.* — Voir à ce sujet, dans l'*Économiste Français* du 23 janvier 1892, un article de M. Paul Leroy-Beaulieu sur *la lenteur de l'accroissement de la fortune des classes aisées et opulentes en France.*

C'est le tableau, par année, depuis 1875, des donations entre vifs : les millions de francs sont pris pour unités :

1875	1.067,1	1883	1.061,1
1876	1.068,1	1884	1.022,6
1877	1.027,7	1885	1.021,5
1878	1.054,0	1886	1.018,4
1879	1.103,0	1887	998,1
1880	1.117,3	1888	958,4
1881	1.088,6	1889	941,9
1882	1.046,4	1890	937,2

Je ferai, au sujet de ce tableau, les observations suivantes :

1° On ne remarque pas que, depuis une douzaine d'années, les jeunes gens qui désirent se marier soient moins sensibles aux charmes d'une dot élevée, et les habitudes des familles françaises ne semblent pas non plus s'être modifiées sur ce point ; il y a donc, de part et d'autre, même désir de trouver une dot et même bonne volonté à la constituer ; il semblerait plutôt que l'encombrement croissant de certaines carrières dût accentuer le mouvement.

2° On sait que les époux, lorsqu'ils appartiennent à une certaine classe de la société, font toujours précéder leur union d'un contrat de mariage qui constate les apports de chacun. Presque toujours ce contrat indique le montant exact de ces apports, car toute dissimulation aurait précisément pour effet d'ôter toute utilité au titre notarié, puisque, plus tard, au moment de la dissolution du mariage, on ne pourrait plus, sur la foi de ses indications mensongères, attribuer à chaque époux (ou à ses héritiers) la part qui doit lui revenir sur l'actif commun.

3° Enfin, la forme notariée est la seule admise pour le contrat de mariage ; par suite, les droits d'enregistrement sont régulièrement perçus et aucune fraude n'est possible au détriment du fisc (1).

(1) Nous appelons l'attention du lecteur sur ces diverses observations. On sait que la *Science sociale* se méfie avec raison des statistiques ; trop souvent, en effet, elles sont inexactes dans ce qu'elles relèvent et incomplètes dans ce qu'elles ne relèvent pas. Nous croyons qu'à raison des conditions spéciales indiquées au texte les chiffres que nous allons rapporter échappent à ces deux causes d'erreur.

Si maintenant nous nous retournons vers le tableau qu'on vient de lire, il nous semble qu'une conclusion précise s'en dégage. *Depuis* 1880, *la fortune des classes riches en France paraît avoir diminué d'au moins* 15 *pour cent.* En effet, ce tableau, si l'on excepte une proportion infime (5 % environ) se rapporte exclusivement aux donations par contrat de mariage, autrement dit, aux constitutions de dot, et il ne vise que les constitutions de dot faites par les parents *riches*, puisque seuls les époux qui ont quelque fortune recourent à la formalité coûteuse du contrat de mariage. Or, le chiffre des dots, qui, pendant la période 1875-1880, n'avait cessé de s'élever, a, depuis cette époque, progressivement diminué, et cette diminution atteint même 16,50 % dans l'espace de dix années. Bien plus, si l'on tient compte de l'élévation croissante du taux de capitalisation, « si l'on considère que le taux de l'intérêt a considérablement baissé depuis dix et quinze ans et qu'une dot de 300.000 francs, par exemple, ne représente guère, en 1890, un revenu plus élevé qu'une dot de 220.000 en 1876 (1) », on peut affirmer que la fortune des classes riches en France a subi une diminution dont le taux, non plus nominal, mais réel, dépasse certainement 20 %. Cette baisse est d'autant plus significative que, dans le même espace de temps, le montant des successions s'élevait de 5.265,6 millions à 5.811,2 millions; ces derniers chiffres comprennent, en effet, non plus seulement les successions laissées par les classes riches, mais *toutes* les successions, et la comparaison de ces progressions inverses nous paraît singulièrement instructive (2).

M. Leroy-Beaulieu explique cette diminution de fortune des classes aisées, par la crise agricole, les faillites plus ou moins déguisées de l'entreprise de Panama, des banques, de la République Argentine, du Brésil, de l'Urugnay, du Portugal, etc. Sans doute, c'est là la cause prochaine et immédiate; mais il y en a une autre plus profonde et bien autrement digne d'attention;

(1) M. Paul Leroy-Beaulieu, article cité.

(2) M. Pigeonneau, dans ses conférences, comparait la France à ces prodigues qui mangent leur fortune et paraissent toujours riches. On ne s'aperçoit de leur ruine que lorsqu'ils ont tout mangé.

il faut la chercher dans ce fait qu'en France la grande majorité des hommes de la classe aisée se livrent à un travail très peu lucratif. Loin de pouvoir, par leurs bénéfices, combler les vides que le temps creuse inévitablement dans les fortunes, par suite de circonstances diverses, ces hommes comptent, pour vivre, sur les revenus de leurs patrimoines. Dès lors, le chiffre de ces fortunes doit inévitablement diminuer, et cette décroissance s'accentuera même d'autant plus que la diminution *relative* (1) du revenu ne permet plus en général d'accroître son capital par des économies sur les rentes annuelles. C'est chimère pure que de prétendre soustraire une fortune aux causes multiples de ruine et de dépréciation qui la minent sans cesse, et un patrimoine dont les revenus sont absorbés par les dépenses de la famille ne peut que décroître (2). Telle est la véritable cause de la décroissance des fortunes des classes aisées en France; elles se sont appauvries, non pas parce qu'elles ont perdu de l'argent, car, encore une fois, cela est normal et régulier, mais parce qu'elles n'en ont pas gagné et que leurs revenus ont diminué. Les commerçants éprouvent quotidiennement des pertes, et cependant ils s'enrichissent (3); et d'autre part, les classes inférieures paraissent avoir continué de s'enrichir, ainsi que le prouveraient les chiffres relevés plus haut. Qui donc prétendra qu'elles aient été à l'abri des faillites et des banqueroutes qui ont décimé la fortune des classes riches? Ne dit-on pas tous les jours, pour ne citer que la plus fameuse d'entre elles, que la faillite de l'entreprise de Panama a ruiné les petites bourses?

Lorsqu'un voyageur s'aperçoit qu'il s'est engagé dans une

(1) Nous parlons ici, non pas de la diminution absolue qui résulterait d'une baisse du capital, mais de la diminution relative : à chiffre égal de capital, le revenu est moindre. Voir notre premier article dans la livraison de mars 1893, *Science sociale*, t. XV, p. 133.

(2) M. Leroy-Beaulieu annonçait, à la fin de l'article cité, des indications prochaines sur le placement des capitaux. Nous avons feuilleté toute la collection de l'*Économiste français* pour l'année 1892 sans trouver les indications promises

(3) On sait que ces pertes sont tellement fréquentes et rentrent si bien dans les prévisions, que tous les commerçants ont sur leurs livres un compte spécial intitulé « *Profits et Pertes.* »

mauvaise route, il retourne sur ses pas ou prend une autre direction, pour revenir dans le bon chemin. Il semble qu'en France beaucoup de gens feraient bien d'imiter cette sage conduite. Puisque le fonctionnarisme et les carrières libérales exposent les classes aisées à une diminution certaine de leurs patrimoines; puisque cette décroissance du capital se traduit en une diminution bien plus grande encore du revenu, à raison de la baisse du taux de l'intérêt; puisque enfin cette diminution des revenus prépare une vie de plus en plus difficile et maigre aux amateurs de ces professions *de plus en plus encombrées,* n'est-il pas sage de se retourner vers des travaux plus lucratifs? C'est là un conseil que la *Science sociale* fait entendre à ses lecteurs, aussi souvent que les études qu'elle publie amènent l'écrivain à cette conclusion... (1).

Il y a un moyen de ne pas souffrir des conséquences de la diminution du revenu, c'est de compter sur soi-même et sur son travail pour subvenir aux dépenses de la vie et de ne considérer les revenus de son patrimoine, si on en a, que comme un élément superflu, mais *non plus comme un appoint nécessaire* (2).

(1) Cette répétition de certaines vérités choque parfois les lecteurs occasionnels, les *outsiders* (personne du dehors) qui ne se rendent pas compte de la base exclusivement *expérimentale* des travaux de cette Revue. Ils disent que l'on soutient des *thèses*. Rien n'est moins exact et la modification profonde de la *Science sociale* sur certains points déterminés (voir l'article de M. Demolins, dans le numéro *de janvier* 1893), même l'abandon de certaines propositions acceptées à l'origine, démontrent péremptoirement le contraire. Quant au rappel fréquent de certaines vérites, il n'a d'autre cause que l'importance capitale de celles-ci. On sait, par exemple, quel intérêt la *Science sociale* attache à la bonne organisation des classes supérieures d'une société; puisque l'*observation* démontre que ce rouage est important, il est clair que son bon ou son mauvais fonctionnement aura des conséquences lointaines sur un grand nombre de phénomènes sociaux. Le cœur est un des organes essentiels du corps humain; aussi, une maladie du cœur entraîne-t-elle une perturbation générale; elle ne fera pas sentir ses effets seulement sur telle partie du corps ou à tel moment de la journée, elle atteindra toutes les fonctions de l'organisme. Le malade devra modifier sa vie tout entière, ses heures de repos et de veille, ses habitudes sédentaires ou actives, la quantité et la nature de ses aliments, ses vêtements, sa toilette, ses travaux, ses relations, etc., etc... Étudiez minutieusement et en détail la vie de cet homme; à chaque instant vous serez obligé de répéter : Voilà une conséquence de la maladie de cœur.

(2) N'est-il pas évident que ce jeune Américain qui est employé à la forge dans la brasserie de son père, plus que dix fois millionnaire, n'a pas à craindre la diminution du revenu. (*La Vie Américaine,* par M. de Rousiers, p. 413.)

Ici doit trouver place une observation, omise à dessein dans notre premier article et dont l'importance, nulle si l'on recherche les causes de la baisse du taux de l'intérêt, devient au contraire capitale si l'on étudie les conséquences de ce grand phénomène économique. On remarque en effet que la baisse du taux de l'intérêt se manifeste avec une intensité presque égale en France et en Angleterre; puisque ces pays sont tous deux exportateurs de capitaux, cette baisse doit évidemment être rapportée à des causes internes et, par suite, c'est bien au développement de leur commerce *propre* qu'il convient d'en attribuer la cause. Et cependant quelle différence entre ces deux pays dans la manière d'employer les capitaux! De l'autre côté de la Manche, l'enrichissement ne marque pas nécessairement l'évolution d'une famille vers le fonctionnarisme ou les carrières libérales; le commerçant ou l'industriel enrichi emploie volontiers ses capitaux, soit à développer sa propre entreprise, soit à fournir à ses fils les fonds dont ils ont besoin pour leur industrie ou leur travail de défrichement et de colonisation (1); ces emplois de capitaux concourent à leur tour à produire des capitaux, et leur action jointe à celle du commerce tend à déprimer le taux de l'intérêt; c'est l'éternel *vires adquirit eundo* du poète latin. En France, au contraire, trop souvent le procédé est tout différent; le commerce et l'industrie ne sont pour les heureux qu'ils enrichissent qu'un moyen d'élever leurs enfants à des situations réputées plus honorables. Comme ni le père de famille ni ses fils ne se proposent d'employer et de faire fructifier eux-mêmes les capitaux amassés, on recherche un placement *sûr*, dont le rendement annuel paraît à l'abri de tout risque et, dans ce but, les rentes sur l'État et les actions ou obligations des Compagnies françaises de chemins de fer sont tout spécialement appréciées. Encore une fois, cette manière si différente de procéder est sans importance sérieuse, si l'on se borne à étudier les causes de la baisse du taux de l'intérêt; en effet, cette baisse doit être attribuée *à une relation, à un rapport* entre le développement du commerce et des productions indus-

(1) M. de Rousiers indique, dans *la Vie Américaine*, qu'aux États-Unis les installations agricoles coûteuses ne peuvent être cédées qu'à des Anglais.

trielles d'une part, et celui de l'agriculture et des installations industrielles d'autre part; or, dans les deux cas, il y a un excédent notable des premiers éléments sur les seconds et la baisse se produit (1). Mais cette analogie ne se retrouve plus dans les conséquences : pour ceux qui ne considèrent la fortune acquise que comme un moyen d'augmenter la productivité de leur travail personnel et d'accroître la rémunération de leurs efforts, la diminution du revenu est un phénomène que les économistes peuvent se plaire à étudier; mais, eux, les hommes d'affaires (*business men*) s'en occupent fort peu. Pour ceux qui, au contraire, considèrent la fortune acquise comme une source de revenus que l'on touche au guichet d'une banque ou des mains de son fermier, et dont l'appoint nécessaire doit parer à l'insuffisance des gains professionnels, la diminution du revenu est un fléau dont ils ressentent douloureusement l'atteinte.

Il est à craindre d'ailleurs (ou peut-être à espérer) que les générations nouvelles ne soient contraintes, par la force des choses, de faire cette évolution à laquelle répugne leur penchant naturel. Déjà les propriétaires fonciers ont rencontré des difficultés plus grandes à continuer à dépenser à la ville le produit de leurs domaines, et certains prétendent qu'il faudra en revenir à ce proverbe carthaginois, recueilli d'ailleurs par les Romains : « Le jour où l'on achète une propriété rurale, il faut vendre sa maison de ville. »

En tous cas, il faut que les jeunes gens plus clairvoyants qui se tourneront vers des professions plus lucratives, sachent bien, qu'en abordant ces professions mêmes, leur fortune acquise ne leur donne sur leurs concurrents moins riches qu'un avantage insignifiant, si tant est que, tout compte fait, cet avantage existe.

(1) Pour être tout à fait exact, il convient même de remarquer que le taux de l'intérêt est généralement un peu plus bas en Angleterre qu'en France. Et cependant les emplois de capitaux sont autrement multipliés chez nos voisins que chez nous; mais l'action du commerce est plus forte encore et la baisse se produit. — Comparez ensemble les deux fractions $\frac{6}{3}$ et $\frac{18}{15}$, elles expriment un rapport identique : l'excédent du nominateur sur le dénominateur est le même, et cependant les chiffres qui les composent, si on les considère isolément, ne représentent pas des quantités égales.

On a pu lire, il y a deux mois (1), une curieuse lettre, qu'un Anglais adressait au populaire *Tit Bits*. Le correspondant montre bien à quels dangers divers est exposé le jeune homme qui a « un revenu juste suffisant pour lui permettre de vivre sans rien faire, tant qu'il reste célibataire ». Trop souvent, « il voudra commencer par devenir patron et, à supposer, ce qui est très probable, qu'il ne gagne pas d'argent, il aura passé sa première jeunesse sans avoir appris un métier ».

Qu'on ne croie pas que ce soit là l'idée personnelle d'un correspondant original; de plus en plus, le développement du crédit et l'abondance des capitaux à la recherche d'un emploi productif tendent à effacer toute distinction entre ceux qui ont une fortune personnelle et ceux qui n'en ont pas; ces derniers trouvent si facilement de l'argent, s'ils méritent d'en trouver, que véritablement il est impossible de les considérer comme moins bien armés que leurs rivaux; l'observation quotidienne démontre même qu'ils le sont mieux (2). Écoutez ce petit trait que je cueille au hasard, entre mille. Nous sommes aux États-Unis; il s'agit d'un jeune homme, employé dans une banque; ses amis secouent la tête en parlant de lui et le blâment de ne pas être entreprenant : « Il connaît bien les affaires de banque et pourrait bien s'établir à son compte. — Mais comment voulez-vous qu'il fonde une banque, il n'a pas de capitaux? — La belle raison! où en serions-nous dans l'Ouest, si nous attendions d'être riches pour créer nos entreprises » (3)?

M. Walter Bagehot, dans son beau livre sur *Lombart Street*, a merveilleusement saisi cette situation nouvelle : « Nous avons, dit-il, complètement perdu l'idée qu'une entreprise quelconque, qui peut payer et que l'on juge devoir vraisemblablement payer, peut périr par défaut d'argent. Et cependant aucune idée n'était plus familière à nos ancêtres et ne l'est encore dans la plupart

(1) *L'argent aide-t-il à réussir dans la vie?* Voir le *Mouvement social*, février 1893, p. 193.

(2) Voir le *Mouvement social* de novembre 1892 : *Comment élever nos enfants*, par M. Edmond Demolins.

(3) *La Vie Américaine*, par M. de Rousiers, p. 419.

des pays étrangers. Un bourgeois de Londres, au temps de a reine Élisabeth, n'aurait pu comprendre notre état d'esprit. Il eût pensé qu'il était inutile d'inventer les chemins de fer (à supposer qu'il eût pu comprendre ce que cela voulait dire), puisqu'il eût été impossible de réunir le capital nécessaire à leur construction. Une place telle que Lombard street, où, presque en tout temps, on peut emprunter de l'argent sur de bonnes garanties, ou *sur des calculs acceptables de gains probables* (*upon decent prospects of probable gains*) est une bonne fortune inouïe jusqu'à nos jours. » L'auteur montre ainsi comment « le commerce anglais actuel est devenu essentiellement un commerce sur capital emprunté (*trade on borrowed capital*). « Dans chaque région, de petits commerçants ont apparu, qui font largement escompter leurs billets et, grâce à ces emprunts, ils surmènent et aiguillonnent rigoureusement les vieux capitalistes... La certitude de pouvoir se procurer de l'argent en escomptant du papier, ou autrement, et cela à un taux d'intérêt modéré, fait que, dans le commerce anglais moderne, il y a une sorte de prime à travailler avec un capital d'emprunt et une sorte de défaveur constante à se borner uniquement à son propre capital et à s'appuyer principalement sur lui » (1). Lorsqu'on fréquente

(1) Walter Bagehot, *Lombard Street*, Introduction, p. 9 et s. On voit que cet auteur est loin de penser que l'avantage doit rester à ceux qui n'emploient que leur capital personnel. Voici son raisonnement : « Admettons qu'un négociant ait un capital à lui de 1.250.000 francs : pour que ce capital lui rapporte 10 % il lui faut faire 125.000 francs de bénéfices annuels et il doit vendre ses marchandises en conséquence; si un autre marchand, au contraire, n'a que 250.000 francs à lui et qu'au moyen de l'escompte, il emprunte un million (et ce n'est pas là un cas extraordinaire dans le commerce moderne), il se trouve à la tête d'un capital semblable de 1.230.000 francs et peut vendre à beaucoup meilleur marché. S'il a emprunté au taux de 5 %, il devra, chaque année, payer 50.000 francs d'intérêts; et si, comme le vieux commerçant, il réalise 125,000 francs de profits par an, il lui restera encore, après avoir déduit les intérêts qu'il doit, une somme annuelle de 75.000 francs, c'est-à-dire que son capital de 250.000 francs lui rapportera 30 %. La plupart des négociants se contentent de beaucoup moins que ce revenu de 30 %; il pourra donc, s'il le veut, abandonner une partie de ce profit, abaisser le prix de ses marchandises et chasser ainsi du marché le commerçant qui n'est plus de son époque, c'est-à-dire celui qui travaille avec son propre capital. » — Il y a deux mois environ, j'eus la surprise d'entendre le fondateur d'un nouveau journal amusant m'énoncer comme une vérité incontestable ce principe élémentaire du commerce, « qu'aujourd'hui il ne faut jamais travailler avec son argent propre ». Je dois ajouter d'ailleurs que mon interlocuteur était Anglais.

la Cité, à Londres, on est frappé de voir que la grande majorité des entreprises commerciales ou industrielles, même les plus modestes, ont toutes pour raison sociale Un tel *et Company* (Chapman and Company, Armstrong and Company (1), etc.). Ces associés commanditaires ont prêté de l'argent à quelqu'un qui n'en avait pas. Si nous traversons l'Atlantique et si nous considérons cette grande société américaine où les individus de tout rang et de toute profession « montent et descendent sans cesse l'échelle » des conditions humaines, la prétendue supériorité des jeunes gens qui débutent dans la vie avec l'avance d'un capital acquis s'efface complètement, et, chose curieuse, nous voyons ceux-là mêmes dont les pères possèdent une fortune considérable ou exercent un métier lucratif, s'en aller en dehors du foyer paternel, *apprendre leur leçon* comme des débutants ordinaires (2). Là-bas, plus encore qu'en Angleterre, l'expérience constitue le véritable capital de ceux qui luttent pour la vie (3) et, à vrai

(1) Ajoutons d'ailleurs que souvent, en fait, cette terminologie ne correspond à aucune association réelle.

(2) « Il faut que chacun apprenne sa leçon ; or, toute influence se rattachant à l'autorité paternelle fausserait l'expérience : si les fils entrent dans l'atelier ou le bureau paternel, c'est en étrangers. » (*La Vie Américaine,* par M. de Rousiers). — « Acquérir de l'expérience est toujours pour un Anglais, une chose capitale, écrivais-je dans *Mon Séjour dans une ville d'Angleterre.* » (La *Science sociale,* mars 1890, p. 270).

(3) Il serait intéressant de montrer comment ces poussées continuelles des couches inférieures sont éminemment favorables au développement du commerce.

A notre époque de transformations incessantes, les nouveaux venus sont plus capables d'adapter leurs efforts aux nouveaux procédés commerciaux ou industriels que chaque année fait éclore ; la formation traditionnelle semble moins précieuse que la promptitude à saisir la nouveauté. Le développement du commerce et de l'industrie aux États-Unis serait intéressant à étudier à ce point de vue, et trop souvent en Europe, *les vieilles maisons* deviennent des *maisons vieillies.* M. Walter Bagehot indique cette pensée avec beaucoup de finesse : « Aucun pays de grand commerce héréditaire, aucun pays européen du moins, ne fut jamais aussi peu *endormi,* pour employer le seul mot propre, que l'Angleterre ; aucun autre pays ne mit jamais autant de promptitude à profiter des nouveaux avantages. Un pays où le commerce est aux mains de grands « princes marchands » ne sera jamais si souple : son commerce glissera de plus en plus dans la routine. Un homme très riche, si intelligent qu'il soit, se dit toujours, plus ou moins : « J'ai un beau revenu et je veux le garder ; si les choses continuent ainsi, je le garderai certainement ; mais si elles changent, il est possible que je le perde. Par suite, toute modification est pour lui un ennui (*bore*) et il tâche d'y penser le moins possible. Mais un homme, qui doit faire sa trouée dans le monde, sait au contraire que ces changements sont des atouts dans son jeu ; il a toujours l'œil ouvert sur eux et les considère attentivement, lorsqu'il les rencontre ». (*Lom-*

dire, l'histoire économique et sociale des États-Unis nous montre à chaque page ces fortunes colossales amassées en quelques années par des hommes dont l'esprit d'initiative et l'intrépide activité constituaient d'abord la seule fortune (1).

Comme le dit M. Walter Bagehot, « cette organisation nouvelle a été vivement attaquée par plusieurs », et il est certaines personnes qui se consoleront difficilement de constater que, non seulement la fortune acquise (à moins qu'elle ne soit très considérable) ne permet plus de vivre *partiellement* ou *exclusivement* de ses rentes, mais que même elle ne confère aucun avantage appréciable à ceux qui comptaient s'en servir pour aplanir les difficultés de leurs débuts dans la vie. On ne peut contester cependant que « cette organisation nouvelle » ne soit éminemment bienfaisante et équitable, car, après tout, elle tend à réaliser sous nos yeux le fameux desideratum d'une école qui caressait l'utopie : « A chacun selon sa capacité ».

Paul Bureau.

bard Street, Introduction, p. 10.) — Chacun connait le merveilleux développement de Tourcoing et de Roubaix dans ces quinze dernières années : une personne, dont la fille est mariée à Roubaix à un directeur de filature, me disait, il y a quelques jours : « C'est extraordinaire, à Roubaix, on ne voit que des hommes jeunes; les contremaîtres, directeurs, administrateurs sont tous jeunes ; là-bas, ils prétendent que les vieux sont trop routiniers et que les jeunes comprennent mieux les changements et les nouveautés de l'industrie. »

(1) Voyez le *Mouvement social* de décembre 1892 : Les hommes qui s'élèvent : Grover Cleveland, lord Glascow et Jay Gould, par M. A. Duparc.

LA FORMATION

DE L'INITIATIVE PERSONNELLE

DANS LES SÉMINAIRES FRANÇAIS.

Que vaut cette idée, également répandue en France et à l'étranger, parmi les laïques et dans le clergé : « L'éducation donnée dans les séminaires français comprime trop l'initiative des séminaristes? »

Elle vaut d'abord la peine d'un sérieux examen. L'isolement que subissent ou acceptent plus ou moins beaucoup de nos prêtres (1) borne, chez nous, l'influence de la religion à un groupe restreint et fermé. Le « sel de la terre », comme dit l'Évangile, manque trop à un grand nombre de Français, même de ceux qui observent le vendredi et font leurs pâques. Il faudrait donc le répandre, ce sel, en se rapprochant des individus et en les rapprochant de soi. Il faudrait, par conséquent, savoir user de son initiative avec vigueur, prudence et douceur. C'est pourquoi, dans ce problème pas mal complexe de la « Question religieuse », la formation de l'initiative chez les séminaristes constitue une donnée de premier ordre.

Peut-on arriver à se formuler exactement ce qui est, à prévoir d'une manière raisonnable et pratique ce qui devrait ou pourrait bien être sous ce rapport?

Oui, on le peut, car dans les cercles ecclésiastiques, c'est aujourd'hui, en beaucoup d'endroits, un sujet assez ordinaire de conversations intéressantes. Le clergé paroissial y apporte ses com-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIV, p. 414, et t. XV, p. 109.

muns souvenirs; de temps en temps un directeur de séminaire y apparaît avec ses allures et ses maximes favorites; d'autres fois aussi, l'entretien demeurant tout à fait intime, le vicaire ou le curé d'aujourd'hui communique amicalement à son interlocuteur les notes personnelles, les « cahiers de piété » où, jadis, il résumait avec une véracité naïve les instructions et les conseils de ses maîtres. Assez souvent, il est vrai, ces trois classes de témoins, — le prêtre dans le ministère, le directeur, le séminariste, — ne jugent pas de même; mais certains faits *unanimement constatés* n'en ressortent que mieux. Qu'un simple observateur s'attache à les recueillir, eux seuls, il finira par posséder l'exacte déposition du clergé français sur la manière dont on l'élève. Il aura vraiment peu de chose à faire pour mettre, de l'un à l'autre des témoignages ainsi recueillis, la suite concluante d'une enquête méthodique. Ce simple classement de faits constitue le fond entier de cet article.

Cherchons d'abord à reconnaître s'il existe, dans la formation particulière du clergé français, des influences vraiment hostiles à l'initiative personnelle, et, le cas échéant, tâchons d'en reconnaître les causes.

I. — LE PRÉJUGÉ FRANÇAIS CONTRE L'INITIATIVE.

N'y aurait-il pas des séminaires où le mot d'initiative sonne mal? C'est là qu'il signifie « insubordination » ou « mauvais esprit ». C'est là que se produisent des déclarations de ce genre : « Nos élèves n'ont pas à juger, nous jugeons pour eux et ils obéissent », ou bien : « Ici, personne ne dit : « Je veux »; c'est le supérieur qui veut, c'est la règle qui veut ». Ces maximes, il est vrai, ne se proclament point partout et, là où elles se proclament, tous les maîtres ne les acceptent pas sans restriction. Mais enfin, toutes réserves faites, de tels principes règnent en certains endroits; ils posent sans équivoque la condamnation de l'initiative. Condamnation radicale, puisque avoir de l'initiative c'est, essentiellement, juger par soi-même ce qu'on peut, doit et va entre-

prendre, et ensuite le vouloir, l'exécuter encore par soi-même, de son propre mouvement. Le fait semble donc assez avéré : il y a des séminaires français où l'initiative est suspecte, sinon excommuniée.

Pour quel motif, religieux ou national ? L'un et l'autre se peut supposer; lequel donc est le vrai?

D'après une opinion très répandue en France, ce serait le motif religieux. Aux yeux de certains ecclésiastiques, d'abord, l'initiative amoindrit et même supprime l'obéissance, c'est-à-dire une vertu essentiellement catholique et sacerdotale. Aussi le prêtre devrait-il être formé, dès le séminaire, à l'abdication constante de son jugement et de sa volonté.

« Ceux du dehors », qui ne sont ni théologiens ni souvent chrétiens, partagent volontiers cette opinion. Il y a quelques mois encore, M. Taine l'accréditait auprès d'eux. L'Église, selon lui, est, « comme l'État français, une institution romaine, encore plus exclusive et plus gouvernante, résolue à saisir, tenir et régenter tout l'homme, et, au préalable, tout l'enfant, tête et cœur, opinions et impressions... Dans la cage ecclésiastique (collège ou séminaire), la clôture est encore plus stricte que dans la cage laïque (le lycée)...; contre les écarts et les sursauts de l'initiative individuelle, les précautions sont innombrables et forment un réseau double ou même triple » (1).

Cette opinion est-elle exacte? il importe de le savoir; car, s'il est vrai que l'Église est romaine à la façon de l'État français et de l'Empire des Césars, il sera nécessaire, de par sa constitution essentielle, qu'elle refuse toute initiative à ses ministres ou à ceux qui prétendent le devenir. La question de l'initiative convenable aux séminaristes sera dès lors résolue et pour la France, et pour toute la catholicité. Appliquons donc à l'Église, société vivante et visible, nos procédés ordinaires d'observation. Commençons par l'analyser dans son plus simple élément : l'individu baptisé qui professe sa foi. Le fidèle n'a-t-il, dans le catholicisme, aucun droit à l'initiative?

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1892, p. 777.

Bien au contraire. Les devoirs d'un catholique ne sont pas tous fixés d'avance par une loi positive qu'il n'y a pas à discuter en principe, comme le jeûne du carême à partir de vingt et un ans. Chacun vit dans un état spécial qui dépend de sa profession, de son âge, de son milieu de famille, et de bien d'autres circonstances individuelles. Il apporte dans cet état tout ce qui constitue son caractère particulier; d'où résultent pour lui des devoirs personnels. Or, quelle est, selon la théologie catholique, la règle immédiate de tout devoir; la règle plus particulièrement souveraine de ces devoirs personnels que ne fixe point une loi positive? C'est le jugement pratique de chacun sur la valeur morale de sa conduite : la conscience. Quelle est, toujours d'après la théologie, la force immédiatement applicable à tout acte commandé par la conscience; la force plus particulièrement nécessaire à ces actes de devoir personnel que ne sanctionne point un précepte ou une pénalité de l'Église? C'est, Dieu aidant par sa grâce, le propre effort de chacun. « A chacun selon sa propre force active », comme dit la parabole évangélique, le devoir d'apprécier et de faire valoir par soi-même la somme de talents que le Maître lui a confiée (1). A chacun donc, en raison de ce double devoir, un large droit à l'initiative dans sa propre vie morale et religieuse; et, puisque ce droit est essentiel, comment s'imaginer que, *par essence,* l'éducation catholique conspire à étouffer toute initiative? La « cage ecclésiastique », si cage il y a, ne saurait être l'ouvrage de l'Église.

Néanmoins, ce qui fait ici difficulté pour beaucoup, c'est le gouvernement ecclésiastique. Quoi qu'il en soit des droits de la conscience et de la volonté individuelles, ce gouvernement n'exige-t-il pas, de la façon la plus autoritaire, la soumission du jugement et de la conduite? Ne l'exige-t-il pas précisément au nom d'un droit supérieur, par où il commande d'opter entre le catholicisme et le libre examen? Précisons donc la portée de ces exigences.

A coup sûr, jamais le catholicisme n'abandonne l'initiative de

(1) Matth., XXV, 14-30 ; — Luc., XIV, 12-26; XIX, 13-15.

ses fidèles à leurs seules inspirations. Afin de maintenir entre tous l'unité de la foi, de la morale et du culte, il se sert d'une puissante hiérarchie qui enseigne, contrôle, légifère et réglemente. Toutefois cet appareil de gouvernement ne va pas, en fait, à supprimer l'action des gouvernés. Depuis un siècle en particulier, toutes sortes de laïques ont fondé d'innombrables œuvres ou institutions sur des plans presque toujours neufs et hardis. Nommerai-je la « Propagation de la Foi », et, dans un ordre d'action tout différent, le développement de la presse, des congrès, des sociétés catholiques en Europe et aux États-Unis? Et ces florissantes congrégations hospitalières, enseignantes, vouées aux missions lointaines, dues, la plupart du temps, à l'inspiration d'une femme? Ce ne sont point là des faits seulement tolérés, une sorte de « laïcisme » suspect ; l'Église, qui a laissé grandir, qui a béni et encouragé ces œuvres d'un temps nouveau, en avait reconnu la sanction au cœur même de sa doctrine. Dieu, selon l'Écriture, répartit individuellement, comme il lui plaît, les goûts, les aptitudes, les impulsions particulières de tous les chrétiens, pour leur utilité personnelle et celle de l'Église (1). Dans les initiatives diverses résultant de ces dons, l'autorité ecclésiastique respecte donc une « vocation », venue à ses yeux de Dieu même. Suivant le conseil de Jésus-Christ, elle n'intervient pas pour « dominer à la manière des princes (2) » ; elle vise seulement à rendre chaque chrétien plus digne, — comme le dit saint Paul, — « de marcher dans sa vocation (3) », avec liberté, selon la fière et virile maxime de cet apôtre : « Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté (4) ». C'est ainsi que, dans la constitution essentielle de l'Église, le principe d'autorité lui-même se subordonne au plus grand bien de l'initiative particulière. Il y aurait donc erreur à supposer que l'autorité catholiquement exercée dans un collège ou un séminaire doive tendre à réprimer tout acte d'initiative comme un « écart » ou un « sursaut » désordonné.

(1) I Cor., XII, passim ; — Ephes., IV, 7.
(2) Marc., X, 42-44, Cf. II Cor., I, 23.
(3) Thessal., I, 11.
(4) II Cor., III, 17.

Assez souvent néanmoins, on insiste, pour des raisons en quelque sorte professionnelles, à vouloir condamner l'initiative chez le prêtre et chez le séminariste. La hiérarchie catholique n'est-elle pas centralisée, et ceci, par essence, par un droit que la tradition a toujours regardé comme l'œuvre même de Jésus-Christ? Libre au fidèle, homme du monde, d'avoir son initiative; mais le prêtre, comme saint Pierre, n'a plus la liberté de se ceindre et d'aller où il veut. Subordonné à son évêque, qui lui-même demeure soumis au Pape, il doit regarder en haut avant d'agir, et donner à tous ses actes la forme d'une humble obéissance. D'où la nécessité, pour le séminariste, d'être absolument rompu à la soumission et dégagé de toute velléité d'indépendance.

Cette spécieuse théorie n'est pas exacte de tous points, tant s'en faut! En fait comme en droit, la hiérarchie catholique admet et concilie la subordination de ses membres et leur initiative, même aux derniers rangs.

Voici, en effet, l'objet et la mesure de sa centralisation : en cela, sans trop d'inexactitude, on peut la comparer à notre type français de l'État. Toujours d'abord le supérieur ecclésiastique, — Pape ou évêque, — institue les pouvoirs inférieurs. Toujours ensuite, il retient sur leurs actes propres un plein droit de contrôle doctrinal, juridique et administratif. Toujours enfin, sous des formes diverses, depuis la simple ordonnance signée de l'évêque local, jusqu'à la définition solennelle promulguée *ex cathedra*, le pouvoir supérieur peut communiquer aux Églises particulières groupées sous sa juridiction une impulsion d'ensemble. Ainsi, à trois points de vue, la hiérarchie catholique est centralisée : institution des pouvoirs inférieurs, — contrôle spécial de leurs actes, — gouvernement général. A ces trois points de vue, l'initiative du clergé, essentiellement dépendante, est ou peut être limitée.

Mais voici entre cette centralisation et celle de l'État une différence capitale.

L'État n'admet, pour faire sa besogne, que des fonctionnaires, simples délégués, exécuteurs passifs des lois, règlements et instructions ministérielles; irresponsables, bien entendu, puisque

l'initiative leur est refusée. Voyez un préfet : à tout instant il télégraphie à Paris et de Paris on lui télégraphie ; il sollicite ou reçoit sa ligne de conduite, sauf le cas exceptionnel d'un ministre plus libéral ou plus favorable. Il n'y a dans l'État français qu'un unique endroit où on gouverne réellement : c'est Paris.

Dans l'Église, au contraire, on gouverne à Rome et ailleurs qu'à Rome, partout où se trouve une prêtre investi de ce que les canonistes appellent une « juridiction ordinaire » (1). De ce chef, le dernier des desservants ruraux n'est pas, dans sa paroisse, un simple délégué de l'évêque; il possède des droits certains, inhérents à sa charge. Responsable devant le prélat, il décide et agit, au catéchisme, en chaire, à la sacristie, dans ses relations privées avec ses paroissiens, et dans l'administration générale de la paroisse, sans avoir à recourir sans cesse aux bureaux de l'évêché. Le contrôle épiscopal s'exerce d'ailleurs : à de certains intervalles, les budgets paroissiaux sont examinés; mais examen et contrôle ne peuvent que laisser chaque curé librement conduire toutes sortes d'affaires, où sont engagées, à côté de la loi canonique, des convenances et des possibilités locales, appréciables sur place. A plus forte raison, en est-il ainsi de l'évêque dans son diocèse, par rapport au Pape. Le pouvoir inférieur est ainsi, dans l'Église, à la fois subordonné et autonome, soumis au contrôle et jouissant de son initiative. La hiérarchie ecclésiastique n'est donc pas une « institution romaine » à la façon de l'État français ou de l'Empire des Césars; elle est romaine par la dénomination de ses cadres, empruntés, en effet, à l'administration impériale (2); elle est surtout romaine par le siège de son pouvoir suprême; mais, par l'agencement de celui-ci avec les autres, elle ne produit *avec exactitude aucun type historique* et *naturel* de société, car elle harmonise, sans les amoindrir réciproquement, la centralisation et l'initiative. Telle est, dans l'Église catholique, l'essence du pouvoir, aussi différente de la cen-

(1) Ou assimilée régulièrement à une juridiction ordinaire.

(2) Par exemple, les titres d'évêque, de métropole, empruntés à des charges civiles ou à des circonscriptions administratives.

ralisation latine que de l'autonomie fédérative des États-Unis.

Essentiel à la hiérarchie, cet accord et ce balancement de deux principes opposés ne l'est donc pas moins à l'éducation ecclésiastique : la conséquence est rigoureuse et assez claire pour se passer de longues explications. Le prêtre, afin d'être bien apte à sa mission, ne doit pas seulement apprendre à obéir, mais encore à exercer son initiative.

Aussi n'est-ce point à la constitution de l'Église, à sa doctrine, à son esprit, que certains professeurs des séminaires français ont pu emprunter quelque méfiance envers l'initiative de leurs élèves.

Serait-ce donc au milieu français? Si vous en doutiez, veuillez constater une fois de plus le résultat de notre individualisme manqué : un énorme développement de l'Administration d'État, quelque chose comme sept cent vingt mille fonctionnaires civils. Le « public », ainsi que le nomment ces Messieurs, est habitué à les voir se mêler de tout; il s'étonne et hausse les épaules en face des timides essais de l'initiative privée. « De quoi se mêlent donc ces gens-là! Ils devraient laisser agir le Gouvernement! » Comme le disait M. Demolins dans sa conférence sur le socialisme : « Toutes les fois que quelqu'un fait quelque chose sur la surface du territoire français, il semble que ce quelqu'un-là vole quelque chose à l'État. » On ne saurait mieux formuler le préjugé de la subordination complète de l'action privée à la tutelle administrative, le préjugé administratif.

C'est notre axiome national. La jeunesse est élevée dans son respect : le petit paysan à l'école primaire, le bachelier au sortir du lycée rêvent également d'avoir « une place du Gouvernement », de « servir l'État ». Vivre sur ses terres, en homme libre, les faire valoir avec soin et intelligence, et, de plus, cultiver l'esprit qu'on a et bien élever ses enfants, mais en dehors de toute charge ou sinécure officielle, c'est, pour de très braves gens qui prêchent avec chaleur la régénération de la France, « ne rien faire ». Un homme n'est rien s'il n'est quelque chose dans l'État. En toute occasion le Français se souvient qu'il est un être ad-

ministré, de sorte que le préjugé administratif résulte chez nous de ces habitudes privées et publiques qui façonnent l'opinion et le caractère d'une race. A ce préjugé souverain, comment un prêtre échapperait-il dès lors qu'il est fils de Français, élevé et vivant en France?

Qu'il devienne professeur, toujours en France et parmi des Français, et le préjugé redoublera facilement d'empire sur son esprit. Qui dit école, dit une espèce de communauté où se donne une certaine instruction et une certaine éducation; double avantage dont nous n'avons guère souci à l'âge d'écolier, double gène pour nos caprices, nos jeux, notre petit égoïsme naïf et rusé. On a beau en appeler à notre raison; elle ne répondra pas toujours ou fera volontiers la sourde. Il faut donc que l'autorité du maître intervienne, armée du commandement et, au besoin, de la punition. Il le faut, même au petit séminaire, en face d'enfants dont la vocation assure mieux la docilité et le travail. Ne le faudrait-il même pas quelquefois au grand séminaire, où personne, cependant, ne devrait plus être enfant? L'occasion est superbe alors, pour un maître imbu par tout son milieu du préjugé administratif. A ses yeux, la nécessité de son intervention pour surveiller, commander, défendre, reprendre, ou punir, ne sera plus, comme il est juste, relative à certains cas particuliers; elle sera toujours et partout urgente. Il faudra que pas un mouvement des élèves ne soit ou n'ait l'air d'être accompli sans un ordre exprès. « Je les tiens, — disait complaisamment un de ces pédagogues autoritaires, — au doigt et à l'œil. »

D'aucuns paraissent même se faire, en toute conscience, une obligation de cette rude police. C'est le tour nouveau du préjugé administratif s'imposant à une conscience ecclésiastique. Il ne laisse plus voir dans l'Église, comme dans la société civile, que la centralisation et le contrôle; il rend suspecte la « liberté des enfants de Dieu (1); » il mène à concevoir la discipline d'un séminaire sous une forme toujours rigide et à prendre cette rigueur pour la perfection de l'esprit ecclésiastique. C'est lui, sans

(1) Rom. VIII, 21.

doute, qui inspirait ce cri d'un professeur méridional : « L'initiative au séminaire! Mais c'est l'esprit de révolte dans le jeune clergé, c'est du protestantisme pratique! » Ainsi recouvert d'un placage théologique, le préjugé national devient aisément sacré comme un dogme. Y toucher, ce serait porter une main révolutionnaire sur l'*Omnis potestas a Deo;* en sorte que ce fameux préjugé peut devenir plus tyrannique au séminaire que partout ailleurs et, l'oserai-je dire, donner quelquefois beaucoup de vérité à l'irrévérencieuse expression de « cage ecclésiastique ».

Pardon pour cette vérité désagréable... mais, franchement, n'est-elle pas utile? Qu'on me permette donc de l'expliquer à loisir, en recherchant quels peuvent être les effets du préjugé administratif sur la formation d'un prêtre.

II. — Les déformations de l'initiative et leurs inconvénients.

La vie, dans les séminaires, est une vie de communauté. Aussi, quand l'influence du préjugé administratif s'y exerce, elle se manifeste principalement dans les divers actes essentiels de la vie commune : exécution du règlement, — rapports réciproques des maîtres et des élèves, — rapports des élèves entre eux. Quelles seront donc, à ce triple point de vue, les déformations de l'initiative imputables à notre cher préjugé national?

Tout règlement de maison est relatif, de sa nature, à certains actes dont l'accomplissement général est ordinairement bon et utile. Il fixe, par exemple, l'heure ou la durée du lever, de la prière, des études, des repas, des récréations, etc... Mais, dans l'accomplissement de ces actes, il laisse encore place pour de nombreuses différences individuelles : les élèves d'un séminaire ne seront pas forcés de jouer tous au même jeu pendant les récréations, ni d'étudier tous à la même heure la même matière de classe. Un règlement de communauté laisse toujours quelque place à l'initiative personnelle.

Vérité élémentaire, n'est-ce pas, mais que le préjugé administratif ne saurait tolérer. Quand un maître se dit, en son âme et

conscience : « Initiative égale désordre », il interprétera toujours la règle en son sens le plus étroit; il y ajoutera des gloses encore plus restrictives, et les fera volontiers passer en coutumes ayant force de règle. Si le texte officiel porte, par exemple, « de 4 heures à 5 heures, étude en commun », sans spécifier la matière à étudier, ce professeur pensera : « Un élève laissé à lui-même ne fait rien de bon ». Aussitôt, il fixera ou tout au moins conseillera fortement, pour toute une classe, le temps d'étude réservé à telle matière. Les fervents de la maison adopteront cet usage avec religion. « Comment, — disait tout scandalisé un séminariste à son voisin, — vous avez ouvert votre cahier d'histoire, et c'était l'heure d'étudier l'Écriture sainte! » C'est aussi dans une maison de ce genre qu'un directeur déclarait : « L'ordre est parfait ici; il est impossible qu'un élève y fasse un pas, un seul pas, en dehors de la règle. On est ici l'*esclave de la règle* ».

Il ne faudrait pas, dans ces déclarations et dans les habitudes qui s'y conforment, méconnaître la piété des intentions ou le courage d'une vertu austère. Il est cependant permis d'y reconnaître l'exagération des meilleurs principes. « Les lois humaines, — dit saint Thomas, — doivent se proportionner au bien général; or le bien général résulte d'une généralité d'avantages; il faut donc que la loi s'applique à un certain nombre de personnes, d'affaires, et pour un certain temps » (1). Voilà le véritable esprit catholique en matière de réglementation : toute règle se renferme dans un assez large ensemble de dispositions générales, communément bonnes pour un groupe pris en masse et dans la continuité de sa vie; par conséquent, de nombreuses particularités individuelles, dues aux hommes ou aux circonstances, lui échappent de fait et légitimement. L'esclavage de la règle, si par là on entend la suppression absolue de ces particularités, n'est donc pas, au fond, un principe chrétien. C'est un préjugé national sur lequel, il est vrai, la vertu peut se faire illusion; mais enfin, un pur préjugé, conséquence directe du formalisme et du numérotage administratif; c'est le préjugé réglementaire.

(1) *Summa theologica*, Iª IIæ, quæst. XCVI, art. I.

Son inconvénient n'est pas mince : il attaque l'initiative à sa racine même dans l'intelligence et dans la volonté.

Supposons un établissement où chacun soit et demeure « esclave de la règle ». Chaque élève, quoi qu'il fasse, n'a qu'à s'y laisser conduire et surveiller. Inutile donc qu'il pèse en soi-même l'opportunité ou les conséquences de ses actes : sans cesse un article de règlement, une coutume, un ordre formel lui fixe sa tâche et le dispense d'avoir à délibérer. Inutile qu'il exerce son jugement pratique personnel. Le préjugé réglementaire atrophie en lui, à moins d'aptitudes singulièrement résistantes, l'élément rationnel de l'initiative.

Même effet pour l'élément moral. Si la règle commande toujours et partout, la volonté est contrainte à abdiquer toujours et partout. Certains professeurs, loin de le contester, s'en félicitent. Ils vont, répétant cet axiome : « La règle est bonne pour *briser* les volontés », ce qui est vrai, assurément, sous le rapport de cet égoïsme et de ces caprices qui appellent la contrainte. Mais quand votre règle est si universelle, si minutieusement commentée et aggravée, qu'elle contraint votre élève à toujours vouloir sous l'impulsion d'autrui, et à ne jamais porter seul le poids de ses efforts, tout est brisé : la force nécessaire est bonne, aussi bien que la force déviée est nuisible... L'expérience en montre les suites. Vous avez pu voir, dans tel établissement renommé pour sa réglementation étroite, ceux que la voix publique appelle les « saintes gens », les « modèles ». Allez donc les revoir en vacances, au pays natal, loin de toute surveillance qui les maintienne dans l'ornière de la règle. Adieu les airs angéliques et la sainteté modèle! De faciles occasions en ont raison : obéir de son propre mouvement à sa seule conscience n'était pas dans les habitudes de ces « saintes gens ». Pourquoi donc leurs maîtres se montrent-ils si étonnés à la nouvelle de leurs frasques? « C'est singulier, — disent-ils, — nos élèves ne savent pas se tenir ». Mais c'est très simple au contraire : il faut, pour se tenir dans la vie, une volonté qui sache répondre de soi. C'est ce que ne donne jamais, ce que brise le plus souvent, l'exécution passive de la règle et la privation de toute liberté.

Et puisque nous en sommes à cette question délicate, achevons de tout dire : c'est sur la vie entière que pèsent les inconvénients de cette passivité. A tout prendre, ils ne sont point spéciaux au clergé, mais communs à toutes les catégories de Français ; on ne doit pas en accuser les séminaires plus que les lycées, mais avant tout les mœurs françaises. Regardez ce jeune homme avec son jugement indécis et dénué de sens pratique, sa volonté sans vigueur ; regardez-le sortant du lycée pour revêtir l'uniforme ou faire quelque stage administratif, sortant de tel séminaire pour occuper un vicariat ; suivez-le, officier, fonctionnaire, curé, montant en dignité avec ses habitudes anciennes d'indécision et d'effacement, habile, et même consciencieux à masquer sa faiblesse sous des airs corrects et des formes légales, aimant à se couvrir, à se tirer d'affaire avec le grand souci de ne pas se compromettre, — ce qui signifie ne pas s'affirmer ; — vous étonnerez-vous qu'en France tant d'hommes, tant de dignitaires, manquent si à fond de dignité, de virilité, de caractère ? On est vraiment porté à les plaindre beaucoup, puisqu'ils sont victimes d'un système d'éducation subi dès l'enfance ; mais le système n'est pas moins détestable. Il fait penser, par ses résultats, à ces ifs rabougris de Versailles, taillés géométriquement, alignés au cordeau, mais où la sève n'a plus de poussée. Quand le règlement est tout, l'homme n'est rien.

Dans les relations réciproques entre maîtres et élèves, le préjugé réglementaire peut encore amener de nouveaux effets non moins contraires à l'initiative des séminaristes.

Ne prévoyez-vous pas d'abord, que, sous la compression uniforme de la règle, telle que certains la préconisent, plusieurs séminaristes devront se sentir mécontents : c'est assez naturel. Mécontents, ils trouveront l'obéissance plus ou moins odieuse ; c'est encore bien naturel. Ne faudra-t-il pas alors que le maître y ait d'autant plus sévèrement l'œil et la main ? Ce sera toujours très naturel, comme le déploiement de la police aux jours de grève. Contre la grève scolaire, aussi déraisonnablement conduite que pas une, il y aura sans doute la réprimande, les vers à copier,

les retenues, etc... Il y a la surveillance rigide qui réfère de tout au conseil, ce redoutable tribunal secret dont les sentences, vraies ou supposées, rappellent aux élèves la classique épée de Damoclès. Nous pouvons donc conclure sans crainte d'excéder, que le préjugé réglementaire tend à faire dominer une sorte de police occulte dans les rapports des maîtres avec les élèves.

De là une fâcheuse situation, également pénible de part et d'autre.

Supposons un petit séminaire où régnerait cette police. Bien vite l'enfant, naguère tout candide, y perdrait sa première fleur de confiance, la seule peut-être, celle que les « petits » laissent prendre si volontiers aux « grandes personnes », et que l'aspirant au sacerdoce donne si religieusement au prêtre. Affectueux en famille, très gai et très ouvert avec ses camarades, il contracterait les épaules et deviendrait tout sournois à l'approche de tel professeur. A en croire cet enfant, le maître ne causerait, en promenade ou en récréation, qu'avec de rares privilégiés; il apostropherait les autres d'une voix foudroyante, ou bien lirait le journal à distance, d'un air ennuyé et rogue. Jamais, ou peu s'en faut, il ne les aurait abordés un à un, en prêtre, en père et en ami. Si cela est, comment ne se répéteront-ils pas la maxime du fabuliste : « Notre ennemi, c'est notre maître »? Et celui-ci, comment ne se dirait-il pas aussi : « Mon élève, c'est un ennemi »? De part et d'autre même préjugé, — encore bien national, — le préjugé de *l'antagonisme inévitable* entre gouvernants et gouvernés. Toujours, il est vrai, le séminaire, en tant que séminaire, n'est pas responsable; mais bien plutôt le milieu français où se recrute, où vit, où s'influence le séminaire.

De là une nouvelle déformation de l'initiative. Vous souvient-il d'une plaisante définition du gouvernement sous l'ancien régime! « Une monarchie absolue tempérée par des chansons »? — chansons frondeuses en un temps, haineuses en un autre. On pourrait définir aussi les effets de la surveillance policière sur les séminaristes : « Une passivité absolue tempérée par l'esprit frondeur et critique ». Des soubresauts, de petits complots, de puérils tapages peuvent plus ou moins la troubler de temps

en temps. Misérable contrefaçon de l'initiative pour tant d'honnêtes Français et de religieux conservateurs : ils sont fiers dans leurs épigrammes, indomptables dans leurs protestations verbales. L'administration fait un signe, expulse un meneur, et tout rentre dans le calme plat. L'initiative de tout à l'heure n'était qu'une crise de nerfs. Quand ces crises, de l'état aigu et rare, passent à l'état chronique et sourd, on a le type des « mécontents » par principe, bien connu dans toutes nos administrations civiles. Et là vient aboutir ce merveilleux système de réglementation universelle et de surveillance absolue, si apte, paraît-il, à dresser des subordonnés exemplaires! O vanité! dirait l'Écclésiaste.

Il y a, c'est vrai, dans les grands séminaires, à la différence des administrations, une occasion régulière, tendant de sa nature à établir la bonne entente entre maîtres et élèves. Elle peut donc apaiser ces bourrasques nerveuses et se prêter à un juste développement de l'initiative. Car, tout en s'exerçant à la « perfection chrétienne » que lui commande son état, un jeune homme rencontre des difficultés et des obstacles suscités par son caractère personnel. Scrupules, humeurs, emportements, sympathies et antipathies, toutes sortes de mouvements d'âme s'élèvent en lui, et la stricte exécution de la règle n'y peut rien. Il faut, pour bien apprécier et sagement contenir toute cette agitation, des conseils intimes et suivis. D'ordinaire toutes les quatre ou cinq semaines, le séminariste vient rendre compte de son âme à un « Directeur » de son choix. La direction particulière, voilà, semble-t-il, cette occasion de la confiance réciproque et de la légitime initiative.

C'est vrai, la voilà; mais, à condition que le directeur ne soit point, comme il arrive de temps en temps, trop féru de réglementation. Il verrait alors dans l'acte d'obéir à une règle toute faite et toujours reçue d'autrui, le point culminant de la perfection, le « Grand Moyen de se sanctifier ». N'est-ce pas le sens de ce conseil, maxime fondamentale de certains directeurs : « Laissez toujours agir vos supérieurs, sans manifester aucune préférence. Ne demandez rien. Attendez toujours le mot d'ordre ». C'est la doctrine de l'obéissance *toujours* passive et aveugle.

Ainsi universalisée, elle sent un peu le préjugé. Plusieurs, c'est vrai, tendent à la justifier par l'axiome favori des grands mystiques : « Mourir à son jugement et à sa volonté propres ». Et ils citent à l'envi tous les grands noms de l'ascétisme : sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint Ignace... Vraiment n'est-ce pas déranger un peu mal à propos de bien graves autorités? Veulent-ils, ces saints et ces docteurs, que le chrétien soit un être sans jugement ni volonté? Mais saint Ignace, connu seulement de beaucoup comme le docteur du *perinde ac cadaver* n'a-t-il pas très soigneusement dressé, à l'usage de ceux qui suivent ses « Exercices spirituels », les règles de l'élection, c'est-à-dire du choix délibéré et raisonnable? Il faut mourir à son jugement; entendez tuer en soi autant que possible la complaisance vaniteuse et obstinée dans ses opinions personnelles; et, dans le même sens, mourir à sa volonté. Doctrine des plus pratiques assurément, mais qui n'enlève rien aux droits légitimes du jugement. Nous savons déjà qu'obéir et se décider soi-même se concilient aux yeux de l'Église; saint Thomas va nous dire qu'ils font partie, à titre égal, de la prudence chrétienne : « Il appartient au vrai prudent d'avoir un droit jugement sur l'objet de ses actes. Or, le droit jugement ou la juste « opinion s'acquiert, en fait de pratique, comme en matière « spéculative, de deux façons : par découverte personnelle ou « par l'enseignement d'autrui. De même donc que la docilité « acquiert une juste opinion en la recevant d'autrui, ainsi le « jugement personnel est cette bonne habitude qu'a un homme « de se former par soi-même une juste appréciation » (1). L'obéissance ne contrarie pas davantage cette « découverte » personnelle du devoir; car toujours selon saint Thomas : « L'homme « n'est pas poussé à ses actes par une nécessité de nature, comme « les êtres irraisonnables, mais par son propre conseil; en « matière d'obéissance comme dans tout le reste, il doit donc se « décider par son propre conseil » (2). Ces autorités suffisent, je pense, à établir que la doctrine catholique ne réclame point

(1) *Summa theologica*, IIa IIæ, quæst. XLIX, art. IV.
(2) *Ibid.*, quæst. XCIV, art. I., ad 1m.

l'obéissance aveugle et toujours passive. Celle-ci, bien que revêtue parfois d'ornements ecclésiastiques, porte au fond la marque de son origine toute civile, la marque du préjugé réglementaire.

Son inconvénient n'est pas moindre que celui de l'antagonisme. Celui-ci est assurément plus incorrect; la théorie et l'habitude de l'obéissance toujours aveugle et passive est plus écrasante. Elle peut donner de terribles scrupules à de jeunes prêtres que leur zèle pousserait à l'initiative, et de spécieux prétextes d'inertie aux caractères mous et peu francs. De nouveau quelle ironique réponse des faits à ce beau système qui devait si bien parer, en tout réglementant, à tout désordre individuel : les inférieurs oscillent, selon le tempérament de chacun ou les circonstances, entre deux extrêmes : la passivité correcte et l'action mal réglée!

D'élèves à élèves, la réglementation absolue tend aussi à produire une déformation spéciale de l'initiative. Elle réduit, en effet, la vie individuelle, la libre solitude de chacun à son minimum, sinon à rien. On vit, du matin au soir, en communauté, dans un groupe où on marque le pas, entraîné par le mouvement commun, ce qui pousse bien un peu à devenir moutonnier. Régime bien français à coup sûr, et qui fleurit également au lycée, à la caserne, et dans toutes les ramifications de notre luxueuse bureaucratie.

Ne serait-ce pas aussi un régime ecclésiastique? Plusieurs le pensent, en raison de ce décret du concile de Trente qui a organisé les grands et petits séminaires, sous forme de « collège » où les évêques doivent « nourrir » et « élever religieusement » (1) les séminaristes. Mais telle n'est pas, semble-t-il, la pensée du concile. Tout en instituant la vie de collège, il n'a joint à son décret aucune clause tendant à rendre cette vie commune absolue, selon notre type français de l'internat-caserne. Au contraire, en faveur des petits séminaristes eux-mêmes, le

(1) *Concile de Trente,* session XXIII, chap. XVIII.

concile a ménagé, dans les presbytères, une sorte de récompense et d'épreuve bien caractéristique. « Selon leurs progrès dans la discipline ecclésiastique », ces enfants pourront être « employés au service des églises » diocésaines, tandis que leurs condisciples seront « retenus au collège ». Je ne sais si, quelque part en France, cette sorte de stage personnel en paroisse est usité; ni si l'usage en serait aujourd'hui aisément praticable; en tout cas, il témoigne de la pensée intime et dominante du concile : assurer à ses séminaristes une part de vie et de discipline commune, et une part de vie et d'épreuve individuelle.

C'est à quoi ne semblent pas répondre les habitudes actuelles d'internat sévèrement clos. Facilement la routine des mouvements d'ensemble peut passer des actes officiels et obligatoires aux actes non officiels et libres. Quel professeur n'a pas observé ces allures uniformes qu'adopte souvent toute une classe? Ici, frondeurs; à côté, mollasses. Chaque classe elle-même se décompose en bandes particulières que réunissent quelques sympathies plus étroites. Chacun y trouve ce grand avantage : une société d'amis dont les jugements et les actes collectifs le dispensent de penser et d'agir par soi. C'est miracle, aussi, lorsqu'un professeur disperse une bande sans avoir recours à la force. Il se heurte à une sorte de vouloir et surtout de non-vouloir impersonnel qu'un seul meneur suffit à communiquer. Inutile de tonner contre ce qu'on appelle « les amitiés particulières » : elles résultent toujours de cette vie commune sans respect des personnalités. Elles font régner à la place d'une vraie initiative, celle des meneurs et des coteries.

En général, ce n'est pas très dangereux. Une coterie sert à se distraire entre soi, à protester, toutes portes closes, contre les abus du pouvoir, quelquefois à intriguer, si elle possède quelqu'un de ses membres en haut lieu. Mais elle n'est pas capable d'établir entre eux tous une entente spontanée et efficace pour un réel bien commun. Quand on a été religieusement élevé dans cette idée que les dépositaires de l'autorité sont seuls chargés de travailler activement au bien général et que les gouvernés n'ont qu'à « se laisser faire, » — et que ce « laisser faire »

constitue l'ordre et l'obéissance, — sur quoi, vraiment, serait-on capable d'émettre une vue pratique et de la réaliser à propos? Témoin cette réponse typique donnée à un directeur de grand séminaire : « Moi, demander aux autres de s'entendre! Mais, ils ne m'écouteraient pas! Je n'ai aucune autorité pour les y forcer. » Ainsi, l'abus de la vie commune peut amener, d'une part, les habitudes de coterie et, de l'autre, l'incapacité d'une sérieuse entente pour le bien commun. Ceux qui, à l'heure présente, se plaignent avec tant d'amertume du peu d'union existant entre le clergé et parmi ses chefs, feraient peut-être bien de réfléchir là-dessus.

Somme toute, en face du règlement, en face de leurs maîtres, entre soi, beaucoup de séminaristes français subissent, non moins à fond que leurs compatriotes laïques, les inconvénients majeurs de nos mœurs administratives. Nous sommes tous, — en ce pays où la liberté règne mais ne gouverne pas, — assez mal exercés à vouloir et à juger par nous-mêmes, disposés à prendre nos criailleries et nos velléités frondeuses pour de l'indépendance, ou notre plate subordination pour de la discipline; enfin, à nous régler sur une petite coterie. Pour arriver à pénétrer dans le sanctuaire, ces séduisantes qualités prennent des airs d'abnégation, d'obéissance, ou encore de dignité, comme ces malins démons qui, pour mieux avoir accès auprès des solitaires d'Égypte venaient les tenter sous la pieuse apparence de moines mortifiés. Mais les solitaires ne se laissaient tromper ni au capuchon rabattu, ni aux airs de componction béate. Il serait bon d'imiter un peu cette clairvoyance et surtout d'apprécier comme il convient l'exemple qu'en donnent çà et là certains directeurs de séminaire. Ce commencement de rupture avec d'antiques et solennels errements mérite bien une observation attentive.

III. — LES PROFESSEURS QUI POUSSENT A L'INITIATIVE.

Ils ont observé les inconvénients du préjugé réglementaire « Ai-je souffert, — disait l'un d'eux, — à la vue de nos grands

jeunes gens si écoliers, si peu capables de se conduire et de se tenir! J'ai alors compris que la règle n'était pas tout dans la formation d'un prêtre ». La règle n'est donc pas tout pour cette catégorie de directeurs; elle n'est pas rien, non plus; elle est moins encore une chose accessoire et de petite valeur. Ils la voient à sa place, comme un moyen de formation, excellent pour certains résultats généraux, mais par là même insuffisant en regard des particularités légitimes de chaque vocation. Ils ne craignent pas de rappeler aux séminaristes qu'ils doivent cultiver soigneusement leurs dons personnels, afin de les utiliser plus tard dans la charge qui leur sera personnellement confiée : vicariat, aumônerie, cure, professorat. Le séminariste apprend ainsi qu'il n'est pas fait pour le séminaire, comme le Trappiste pour la communauté où il vit et meurt; mais que le séminaire et sa règle sont faits pour le développement heureux de sa vocation personnelle. Un large esprit de *particularisme* vivifie donc cette direction, esprit éminemment chrétien et que saint Paul a si bien défini : « Vous êtes un corps et une âme, parce que vous « avez été appelés à une même espérance par votre vocation... « mais, *à chacun de nous* la grâce a été donnée selon une mesure « accordée par le Christ... Vous êtes le corps du Christ et vous « êtes ses membres *chacun pour sa part* » (1).

Pour quelle part? Sa part d'exécution passive et aveugle? ou bien d'action réfléchie et libre? Nous savons la réponse de la grande tradition théologique. Elle inspire donc ces maîtres qui cherchent, afin de développer au mieux chaque vocation particulière, à exercer d'abord le jugement personnel et pratique de leurs élèves.

Comment s'y prennent-ils? Très simplement. Un séminariste vient leur dire : « Monsieur, voici telle difficulté, que faut-il faire? Conseillez-moi » ; ils l'amènent peu à peu, en le questionnant, à examiner la difficulté sous toutes ses faces et à peser le pour et le contre des solutions qui se présentent. L'élève a le double plaisir de se sentir soutenu et de découvrir lui-même la vérité; il prend goût à cette sorte de conseil intime, il s'y exerce

(1) Éphes., IV, 4, 7; — I Cor., XII, 27.

à juger pratiquement; il acquiert ou développe peu à peu en lui-même l'élément rationnel de l'initiative. S'il faut quelquefois des solutions toutes faites et imposées d'office à tels esprits affolés de scrupules, offusqués par la passion, malades d'une façon ou d'une autre, il est encore possible de ménager quelque place à leur jugement. Aveugles quant au fait présent et à la décision donnée, ces esprits peuvent se souvenir combien d'ordinaire leur guide tient raisonnablement conseil avec eux. Ils s'éclairent ainsi « par principe réflexe », comme disent les moralistes, et se préparent déjà, pour un peu plus tard, à saisir les justes motifs de ce qui leur est commandé.

Cette formation du jugement se complète par une formation parallèle de la volonté. C'est encore saint Paul qui en a proclamé le principe : « *Unusquisque pro se reddet rationem Deo*, — chacun pour soi au tribunal de Dieu » (1). On a un guide, ce n'est pas pour rejeter sur lui la responsabilité de ses propres actes; c'est pour apprendre de lui à la porter vaillamment : quand un professeur est bien pénétré de cette maxime, il ne perd aucune occasion de faire sentir à chacun de ses élèves les conséquences de sa responsabilité personnelle. A propos d'un désordre de classe, il ne punira pas en bloc innocents ou coupables, sous prétexte d'une solidarité toujours difficilement comprise des innocents. Il se donne la fatigue et il a cette habileté de pousser les coupables à dire individuellement : « C'est moi ». Les ressources ne lui manquent pas : crainte de la mésestime ou espoir de l'indulgence, honneur ou intérêt, toutes mettent l'enfant dans la nécessité de toujours supporter personnellement les conséquences de ses fautes. Ce procédé est également apte à faire prendre l'initiative du bien; car cette répression individuelle laisse de cuisants souvenirs, qui, dans l'occasion, provoquent une résistance convaincue et forte. Ce même procédé, enfin, s'adapte très bien aux motifs supérieurs d'amour du devoir, de ferveur et de zèle qui ont tant de prise sur un jeune homme vraiment appelé au sacerdoce.

(1) Rom. xiv. 12.

Il faut tout dire : cette large formation du jugement et de la volonté soulève, surtout à ses débuts, beaucoup de craintes et d'objections, qui se ramènent plus ou moins au thème connu des dangers de la trop grande liberté. Tout le monde en va prendre à son aise sous prétexte d'initiative et de particularisme. — Tout le monde, croyez-vous?

Oui, là où les maîtres se tiennent raides, à distance de la plèbe écolière; là où ils ne la regardent qu'en masse, du haut de la chaire; là où ils n'abordent un élève en particulier que pour le rappeler au règlement. Ce n'est guère possible, au contraire, là où chaque maître prend à tâche et à cœur d'aborder chaque élève avec une bonté paternelle et d'effacer le surveillant derrière le prêtre. L'enfant est ravi; le jeune homme, fier : il se sent quelqu'un. Il se confie naïvement et à fond; de part et d'autre nul sentiment hostile : les tristes nécessités de l'espionnage officiel disparaissent. On peut mettre à l'épreuve la loyauté personnelle de ces jeunes gens; loin d'y faiblir, leur honneur intime en sort plus délicat. Il les garde de toute révolte ou escapade puérile mieux que de hautes grilles, de larges fossés, de petits judas percés dans les angles, de sévères consignes et d'abondantes punitions. La confiance, paternelle d'un côté, filiale de l'autre, et fondée sur de sérieuses relations personnelles, rend ainsi praticable cette large discipline. « Il n'y a pas de meilleur frein aux écarts possibles de la liberté », disait un maître qui en avait eu l'expérience dès sa vie d'élève.

Il n'est peut-être pas aussi d'ordre plus parfait dans une maison que l'ordre obtenu par cette méthode. Ce n'est plus, assurément, l'ordre uniforme où la Communauté absorbe l'Individu; c'est l'ordre varié et vivant, dont parle encore si bien saint Paul : « Il y a diversité de dons, mais le même Esprit; « diversité de ministères, mais le même Seigneur; diversité « d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous (1). » Moins d'unité mécanique et forcée, plus d'unité morale; chacun se sentant au large dans la vie commune pour déve-

(1) I Cor., XII, 4, 5, 6.

lopper ses dons, préparer son ministère, exercer son activité. Quels sont les objets sur lesquels il l'exerce? Il faut le savoir, afin d'apprécier dans toute sa portée pratique cette méthode de formation ecclésiastique.

IV. — LES APPLICATIONS DE L'INITIATIVE DANS LES SÉMINAIRES.

Elles se rencontrent d'abord dans la vie intime des séminaristes. Nous avons déjà vu, à propos de règlement et de direction, la grande place que tiennent, dans cette vie, les choses de la piété et les efforts vers la perfection morale et chrétienne. Les maîtres qui poussent leurs élèves à l'initiative se gardent bien de leur inculquer des formules et des usages de dévotion uniformes. Ils se gardent mieux encore de leur imposer à tous des vertus coulées dans le même moule. Ils cherchent à surprendre au naturel, à soutenir, à perfectionner avec un sincère et entier respect, les aspirations de chaque âme vers le bien qui lui est le mieux adapté. Ils n'en veillent pas moins à prévenir toute déviation; mais ce n'est jamais leur voie, à eux, qu'ils ouvrent et qu'ils font parcourir, c'est la voie où chacun se sent attiré personnellement.

L'étude tient encore une grande place dans la vie intime d'un séminariste. Car, si les classes sont publiques, si les programmes sont généraux, la nécessité de la science répond à un devoir très personnel pour un prêtre. Aussi trouve-t-on des professeurs qui ne se contentent pas de s'adresser à la masse des élèves; ils voient et distinguent dans chacun de ceux-ci un esprit qui a sa trempe et sa mesure propre, et ils entendent lui ménager son meilleur mode de développement. Ils donnent, par exemple, à une même classe, sur une même matière d'enseignement, plusieurs sujets de travaux écrits, ou « dissertations ». Chacun, à son gré, pendant quinze jours, choisit et creuse le sujet qui lui plaît. Si même aucun des sujets donnés ne convient à quelque élève, il est invité à choisir celui de son goût. Le professeur, averti, l'approuve libéralement. Il ouvre aussi très volontiers

sa porte à quiconque veut l'entretenir de son travail, et, au besoin, il provoque ces rencontres. — Cette initiative dans le travail n'est-elle pas le meilleur, peut-être le seul moyen pratique de donner à un prêtre le goût de l'étude, avec le dégoût du *far niente* et de ses distractions banales ou vulgaires?

Une troisième occasion d'initiative se trouve dans les relations entre élèves. Voulez-vous savoir comment on supprime les coteries et l'esprit moutonnier? Observez ces professeurs qui encouragent franchement les groupes autonomes, en vue d'un résultat utile. Dans tel grand séminaire, il y a de ces groupes qui organisent les jeux : crockets, boules, barres, etc. On y estime que c'est préférable à une monotone promenade, en avant puis à reculons, où les petites redites puériles d'une conversation à jeun s'entrecoupent de longs bâillements. D'autres groupes se constituent en « conférences » de théologie, d'histoire, de droit canon, d'éloquence : chacune se gouverne elle-même et fixe l'ordre de ses travaux, sous la présidence d'un de ses membres. Les professeurs se gardent bien d'y paraître autrement qu'en invités et à titre gracieux. Il y a encore les groupes de bonnes œuvres qui recueillent de modestes offrandes. Dans un séminaire nombreux, certaines s'accumulent annuellement au point de pouvoir être présentées à l'évêque pour constituer une bourse de séminariste. Et ainsi, par toutes sortes de groupements libres et utiles, les jeunes ecclésiastiques s'habituent insensiblement à se concerter, à s'entendre, à se soutenir dans une action commune et sérieuse. Les moyens sont petits, dans l'horizon forcément restreint du séminaire; le résultat peut être grand et durer pour la vie, parce qu'il met en jeu et tient en haleine l'activité et la décision pratique.

Voici enfin une quatrième initiative moins facile peut-être à exercer que les autres, à cause des circonstances spéciales qu'elle réclame. Un séminaire, établi dans une grande ville, au milieu d'un faubourg populeux, envoie chaque semaine les diacres de son cours sortant faire le catéchisme aux garçons de la paroisse. Il y en a de tous les âges, jusqu'à dix-sept ans et plus. Ils viennent de l'école laïque ou de chez les Frères. Ils offrent,

chacun pour sa part, à chaque catéchiste, l'occasion d'exercer une action personnelle. Deux professeurs sont d'ailleurs à la tête de l'œuvre pour diriger les catéchistes, c'est dire que cet essai de ministère, des plus hardis aux yeux de certains, l'est, en somme, à bon escient et avec profit.

Tels sont les faits qu'on peut observer de plusieurs côtés. Rapprochées l'une de l'autre, ces quatre applications de l'initiative ne la porteraient-elles pas sur les divers genres d'objets légitimes et utiles auxquels peut s'occuper un prêtre? Dans sa vie intime, elles exerceraient un séminariste à la vertu personnelle, ce viril développement d'un caractère par la grâce qui lui est le mieux adaptée: elles l'exerceraient encore à travailler par soi-même, non en écolier qui ânonne des formules, mais en homme qui mûrit sa pensée. Dans ses essais de ministère et ses relations confraternelles, il serait exercé de même à l'effort personnel bien conduit et à l'entente spontanée et féconde avec ses égaux ou ses supérieurs. On devrait, cela va de soi, pour l'usage de ces quatre moyens, tenir compte, et grand compte, des convenances et des nécessités locales. Ce serait affaire de mesure. Il faudrait aussi, selon la remarque très juste d'un professeur de grand séminaire, appliquer progressivement cette méthode dès le petit séminaire. Si, de douze à dix-huit ans, on a fonctionné en machine ou à peu près, de dix-huit à vingt-quatre on n'apprendra guère à vivre en homme.

En tout cas, nous n'en sommes pas encore, d'une manière générale, à voir admise et utilisée cette formation complète de l'initiative. Loin de là; et beaucoup s'en donnent les pieux scrupules dont nous avons, plus haut, constaté l'illusion. Cependant le besoin de n'être plus isolé comme par le passé amène à comprendre la nécessité d'une initiative bien formée; il donne le courage de rompre avec les vieux errements de l'obéissance toujours passive et de la règle toujours rigide. Une certaine raison d'espérer un peu dans ce mouvement, c'est qu'il n'exige pas absolument de ses initiateurs un génie transcendant et des vertus héroïques; il veut plutôt de la doctrine, du bon sens, de la fermeté, du dévouement, de l'abnégation, à cette dose

moyenne, bien que non vulgaire, demandée par l'Église aux éducateurs de ses prêtres. Quelques-uns y pourront ajouter cette jeunesse d'âge qui permet de longs espoirs à leur pensée déjà mûrie. Tant mieux! La Providence semble leur mettre en main le temps et les forces nécessaires à la marche de cette urgente et difficile évolution; à ce développement de l'initiative personnelle, que la constitution de l'Église et les besoins des temps imposent aujourd'hui au clergé.

Fr. M.-B. Schwalm,
des Frères prêcheurs.

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

III.

LE PROCONSUL INSURGÉ (1).

En l'an 88 avant J.-C., un événement absolument inouï jetait la terreur dans Rome. Sylla, proconsul d'Asie, entrait dans la ville à la tête de ses troupes, chargeait dans les rues les partisans de Marius, et se proclamait *lui-même* dictateur.

Ce fait constituait une révolution, une décisive entrée dans une voie nouvelle. C'était le renversement des vieilles traditions, des vieilles lois, des vieilles superstitions de la bourgeoisie romaine. Sylla, prétendu défenseur de l'antique Rome, en était tout simplement le destructeur. L'interdiction plusieurs fois séculaire faite aux généraux d'entrer en armes dans la cité, interdiction fortifiée de tout ce que l'opinion publique et la religion pouvaient y attacher de terreurs morales, venait d'être bravée pour la première fois et devait l'être bien souvent désormais.

Dès ce moment, cinquante-cinq ans avant la bataille d'Actium, on sent très bien le gouvernement démocratique et municipal,

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de décembre 1892, t. XIV, p. 434, et de février 1893, t. XV, p. 83. Rappelons de nouveau que nous entendons par proconsul tout fonctionnaire romain, proconsul, propréteur, procurateur, légat, etc., exerçant réellement et en fait un gouvernement provincial.

création d'un corps de propriétaires ruraux, d'une *bourgeoisie*, évoluer vers une monarchie autocrate et universelle. Quelles sont les causes de cette évolution? Par quel mécanisme le régime proconsulaire, créé pour la province, va-t-il *refluer vers le centre* et supplanter, à Rome même, le régime populaire et sénatorial? C'est ce qu'il nous faut tâcher d'éclaircir.

I.

Nous avons laissé notre proconsul dans sa province. Nous l'avons montré, puissamment installé dans le pays, y exerçant tout pouvoir civil et militaire, et puissamment soutenu par les quatre éléments de son *clan :* cohorte amicale, soldats, provinciaux ralliés. et « chargés d'affaires » laissés à Rome. Nous avons démontré comment ce quadruple appui lui assure l'exploitation libre et tranquille de sa province, et comment l'exploitation de sa province lui fournit, en revanche, de quoi subventionner et protéger *ses fidèles.*

Nous avons vu que ce métier de proconsul est bien le plus lucratif et le plus agréable du monde; que, dès lors, on s'y précipite, et que, par suite, les fonctions électorales, celles de questeur, de préteur, d'édile, de consul, sont devenues l'objet d'une ardente concurrence, non pour elle-mêmes, mais *pour ce proconsulat qui viendra après.* Nous avons constaté que les jeunes gens aspirant à ces fonctions proconsulaires ne peuvent faire mieux, *pour se pousser,* que de s'attacher, en qualité d'amis ou de clients, à quelque proconsul arrivé, ou ayant chance d'arriver : phénomène qui divise Rome en clans rivaux, groupés autour d'un petit nombre de personnalités influentes, et qui met l'anarchie dans la cité.

Des lois sévères, établies lors de la toute-puissance du Sénat, ont interdit aux proconsuls de communiquer entre eux dans leurs provinces. Précaution oiseuse. Le véritable champ de bataille des proconsuls, c'est Rome. Rome est la *source de tout*, la *clef de tout.* C'est là que quelques milliers de citoyens, dont beaucoup de pau-

vres diables, continuent à exercer, de par leur qualité de bourgeois, le pouvoir de nommer à toutes les fonctions civiles. L'art de triompher d'un rival est donc bien simple. Il s'agit de se rendre maître de ces suffrages urbains, de tous ces rouages compliqués de consuls, tribuns de la plèbe, censeurs, pontifes et autres vieilleries républicaines. C'est une affaire d'argent, de brigue, d'éloquence; c'est à qui payera le plus, à qui pérorera le mieux, à qui entretiendra sur le forum les hommes les plus roués ou les plus violents. C'est le temps de cocagne de la plèbe romaine. Les millions de sesterces pleuvent littéralement. La corruption, élevée à la hauteur d'une institution, a fini par s'afficher sans la moindre crainte. On verra Caton lui-même consentir à se saigner, à contribuer aux pots-de-vin de Pompée et de ses amis, parce que César emploie le pot-de-vin et qu'il faut lutter à armes égales. On voit *a priori,* par l'énormité des intérêts en jeu, l'acuité que doivent prendre forcément les luttes électorales; et l'histoire confirme cette induction. Déjà les joutes oratoires dégénèrent en jeux de mains. Les *sicarii,* avec leurs poignards, commencent, tout comme les *divisores* avec leurs corbeilles d'argent, à faire partie intégrante des comités électoraux. On se débarrasse volontiers d'un compétiteur... en le supprimant. Les candidats, les *leaders* de partis commencent à se promener dans Rome avec des escortes plus que respectables, recrutées d'amis, d'affranchis, d'esclaves, de gladiateurs; et le compte de Clodius est réglé le jour où Milon, mieux entouré que son rival, le rencontre au coin d'un bois (1). Bref, une crise est imminente, parce que, les causes de compétition se perpétuant, la situation anormale et douloureuse créée par elles va s'envenimant de plus en plus.

Donc la mêlée devient rude. Il devient terriblement difficile de se faire élire proconsul. Il devient également difficile de garder son proconsulat, de se défendre contre les jalousies qui vous accusent, qui vous supplantent, qui vous enlèvent à votre barbe les suffrages du peuple et du Sénat. Dans ces conditions, *que peut*

(1) Le meurtre de Clodius est postérieur à l'avènement de Sylla, mais peu importe; il est l'expression d'un état social déjà existant avant Sylla et persistant après sa mort jusqu'au triomphe définitif du proconsulat.

faire un proconsul? A quel nouveau moyen peut-il songer pour se raccrocher au pouvoir? Ce moyen est très simple, quoique inédit. Il s'agit pour lui de rester maître *du champ de bataille*, de mettre la main *sur Rome*, sur ce pouvoir central dont le poids emporte tout; de manière à couper court, autant que faire se peut, à toute entreprise rivale. Il s'agit de faire *ouvertement* ce qu'on fait déjà *hypocritement*.

Ce moyen est très simple, disons-nous, très naturel; mais il est *inédit*. Il heurte de front la constitution de l'antique société romaine. Il renverse toutes les petites précautions bourgeoises, lois, coutumes, divisions de pouvoirs, serments sacrés, accumulées comme autant de barrières autour du sanctuaire de la cité. On ne peut pas en arriver là du premier coup. Même après Sylla, le prestige des vieilles traditions républicaines, en vertu de la force acquise, se soutiendra bien longtemps. César balancera au moment de franchir le Rubicon, et Lucain ne fera peut-être qu'exprimer poétiquement l'émotion réelle du proconsul désobéissant, en faisant apparaître à ses regards, sur la rive même du fleuve, l'image menaçante de la Patrie.

Mais ces influences morales échappent à l'analyse; et d'ailleurs elles seraient peu de chose si leur effet se bornait aux quelques remords personnels du proconsul. Cette crainte, ce respect, ces remords s'incarnent, pour ainsi dire, dans un fait matériel, dans un fait social. Ce fait, c'est *la composition de l'armée romaine*. Avant Sylla, un proconsul, même désireux de s'insurger, ne pouvait pas marcher sur Rome, *parce que ses soldats ne l'auraient pas suivi*. A partir de Sylla, ce même proconsul, même dépourvu d'ambition, — le fait s'est produit, — marchera sur Rome, parce que ses soldats l'auront, non seulement suivi, mais quelquefois même entraîné.

Nous allons donc envisager la transformation subie par l'armée romaine, parallèlement au développement du proconsul. Cela nous fera voir comment celui-ci, qui *tend* évidemment à s'insurger, en vertu des causes exposées plus haut, *trouve* désormais le *moyen* de mettre à exécution cette tendance. Nous verrons ensuite suivant quel mécanisme le mouvement insurrectionnel a lieu, c'est-à-dire

les procédés mis en œuvre par les différents proconsuls, depuis le patricien Sylla, premier conquérant de Rome, jusqu'à l'Espagnol Trajan, premier empereur étranger à l'Italie, en qui s'incarne définitivement le triomphe de la province.

Nous avons dit, dans notre premier article, ce qu'était l'armée romaine sous la République. Cette armée se composait exclusivement de citoyens des cinq premières classes, c'est-à-dire de bourgeois *propriétaires*, membres de la corporation romaine. Les pauvres et les affranchis n'étaient pas soldats (1).

L'armée ne comprend donc que des gens ayant intérêt à la conservation de la *chose publique*, au maintien des coutumes, des usages. Elle est éminemment *conservatrice*. Tous ceux qui la composent ont un foyer, des ancêtres, des souvenirs communs, tout un ensemble d'idées morales et religieuses qui rivent leur âme à leur cité, et si bien résumées dans la fameuse devise : *Pro aris et focis*.

C'est l'armée primitive.

Peu à peu, à mesure que Rome, sous couleur d'alliance, s'annexe les *bourgeoisies voisines*, villes de l'Italie centrale, analogues à elle-même, elle leur impose, en cas de guerre, un contingent de troupes *qui reste en dehors de la légion*, et que l'on désigne sous le nom d'*auxiliaires*.

Le chiffre des auxiliaires ne dépasse jamais celui de la légion. D'ailleurs, à cause des relations étroites qui existent entre Rome et ces villes voisines, du *jus connubii*, du *jus commercii* ou privilèges divers accordés à plusieurs d'entre elles, la plupart de ces auxiliaires de l'époque républicaine peuvent être considérés comme de véritables Romains.

C'est avec ces armées que Rome a vaincu l'Italie du nord et du sud, l'Espagne, Carthage, la Grèce, Persée, Antiochus. Après chacune de ces guerres, tous les soldats, hormis ceux qui s'établissent comme colons dans les pays conquis, reviennent à Rome, ou près de Rome, reprendre leur bêche et leur charrue. L'agri-

(1) Les détails techniques énumérés ci-dessous ont été puisés, soit dans Végèce, soit dans l'*État Romain* de Madvig, soit dans la *Milice romaine*, de Lamarre.

culture est toujours leur *métier principal*. La guerre n'est que le *métier d'occasion*, le *métier accessoire*; et, tant que les conquêtes lointaines ne sont pas trop développées, ils peuvent continuer à mener de front ces deux occupations essentielles du Romain.

Avec les conquêtes lointaines, le système ne peut plus tenir.

D'une part, Rome et sa banlieue ne peuvent plus fournir assez de petits propriétaires pour remplir des cadres démesurément élargis par le développement des frontières. D'autre part, ces troupes commencent à s'immobiliser longtemps loin de la cité.

L'armée romaine va donc se transformer, et elle se transforme à deux points de vue :

Elle se transforme dans son *recrutement*.

Elle se transforme dans son *milieu*.

Voyons la première transformation.

D'abord les Romains riches, patriciens, chevaliers, plébéiens parvenus, qui formaient naguère l'élite de l'armée, les *triarii*, éprouvent un refroidissement graduel à l'égard du service militaire, refroidissement dû à l'invasion du luxe et des mœurs efféminées de l'Orient. Les épicuriens sont mauvais soldats. Comme ce jeune Sybaris dont parle Horace, — et comme Horace lui-même, — ils abandonnent volontiers les jeux du gymnase et du champ de Mars. A partir de l'an 648 de Rome (105 av. J.-C.) l'initiative privée ne suscite plus ces exercices, et le consul Rutilius est obligé de créer des *lanistæ*, des *doctores armorum*, des jeux officiels et obligatoires, auxquels naturellement on continue à se dérober. Sous l'Empire, le mouvement sera devenu général, et les gens comme il faut, *honestiores*, — hormis ceux qui suivent la lucrative carrière d'officiers supérieurs, — s'arrangeront pour laisser la besogne du service aux petites gens, *humiliores*. Voyez comment, à Pharsale, les jeunes patriciens de Pompée s'empressent de tourner bride devant les vieux grognards de César. Ces jeunes nobles avaient suivi Pompée *par genre, en amateurs*. Ils n'étaient plus du métier.

L'armée romaine est donc en baisse de ce côté-là.

La petite bourgeoisie, celle des 3e, 4e et 5e classes, fournit toujours des troupes d'élite ; mais cette petite bourgeoisie *diminue*.

Elle diminue par les pertes subies dans les batailles, dont elle supporte presque tout le poids; elle diminue par suite de la disparition graduelle des petites propriétés, absorbées de plus en plus par l'accroissement des *latifundia,* ou grands domaines de prairies. L'affluence du blé sicilien et africain, qui arrive presque gratis, — puisque c'est un tribut, — décourage l'agriculture romaine. Tous nos riches, proconsuls en retraite, clients comblés de biens, achètent en bloc toute la terre (*continuare agros*) et font venir des cargaisons d'esclaves pour faire paître leurs troupeaux. Donc, le blé *ne paye plus.* Le petit cultivateur vend son champ et s'en va à Rome, où il tombe dans cette 6e classe exempte du service, dans cette plèbe remuante qui vit des sportules et des pots-de-vin électoraux. Bref, lors des levées, comme Tite-Live le constate douloureusement, *on manque d'hommes.* Autre déficit de ce côté.

Enfin, au-dessous, s'agite précisément cette petite plèbe, toujours plus nombreuse, plus imprévoyante et plus affamée; recrutée d'une multitude d'affranchis, — conséquence naturelle de la multiplication des esclaves, — renforcée de pérégrins ayant obtenu le titre de citoyens, et de ces petits propriétaires évincés dont nous parlions plus haut. Déjà Scipion l'Africain « voyait Rome disparaître sous l'affluence de ses propres sujets (1) ». Cette plèbe est là, tracassière, oisive, se fractionnant en coteries autour des grandes familles, fournissant à bon prix des électeurs, des satellites, des sicaires, prêts à toute besogne facile et lucrative. Or, comme nous le montrerons plus loin, le service militaire est éminemment lucratif. Dans ces conditions, la 6e classe doit forcer l'entrée de l'armée, et elle la forcera, aussitôt qu'un homme un peu décidé donnera le dernier coup d'épaule aux institutions vermoulues du bon roi Servius. Cet homme se rencontre, puisqu'il est nécessaire, et il se rencontre juste quelques années avant le coup de main de Sylla. C'est un Italien, un paysan d'Arpinum, un *homme nouveau,* guerrier brave et capable. Nommé consul à force de brigues, et envoyé contre Jugurtha, il n'hésite pas à ap-

(1) Champagny, *les Césars,* I, page i.

peler sous les *vexilla* des hommes de toutes les classes, en même temps qu'il bouleverse la vieille tactique, substituant à l'ordonnance par manipules, très anciennement romaine, l'ordonnance par cohortes, *empruntée aux alliés*. Cet homme, c'est Marius.

Modifiée dans sa composition, et même dans sa physionomie extérieure, l'armée romaine le sera forcément dans son esprit. Marius marche contre Jugurtha, non point à la tête d'un corps de petits bourgeois, Romains de vieille roche, ayant quelque part de bons arpents au soleil, mais à la tête d'une troupe bigarrée, où se coudoient des fils et petits-fils d'Ibères, de Celtes, de Grecs, de Thraces, un peu romanisés sans doute, mais ne tenant plus à Rome du fond de leurs entrailles, peu sujets à la nostalgie du foyer, dépourvus du culte ardent des ancêtres, plus dévoués à des hommes qu'à des choses, et, comme le remarque déjà Salluste, disposés par leur misère à rendre n'importe quels services à l'ambitieux qui les paiera bien (1). Marius qui, dans cette guerre, emmène Sylla comme questeur, ne se doute pas de l'arme terrible qu'il met aux mains de son rival.

Ce n'est pas tout. L'armée romaine ainsi augmentée comptera un plus grand nombre de légions. Comme à chaque légion correspond un contingent égal d'*auxiliaires*, recrutés désormais hors de l'Italie, une multitude de pérégrins va se trouver incorporée aux armées romaines. D'ailleurs l'éloignement a ses exigences. Les proconsuls se mettent, timidement d'abord, hardiment ensuite, à lever, de leur propre autorité, des troupes dans leurs provinces, surtout de la cavalerie. Ce sont là ces *cohortes* hors cadre, ces *ailes* de cavaliers barbares à peine dégrossis, dont le nombre finit par écraser complètement la vieille cavalerie légionnaire.

Voilà ce que l'armée *commence à être* au moment de Sylla. Plus tard, ce sera bien pire; et les proconsuls qui s'insurgeront postérieurement, avec un succès plus définitif, trouveront sous leur main un instrument plus maniable encore.

(1) *Homini potentiam quærenti egentissimus quisque opportunissimus.*

En effet, même avec le renfort du prolétariat, le corps des citoyens romains ne suffit plus à recruter *les légions.*

La guerre de Mithridate, les guerres civiles, les proscriptions ont sur la bourgeoisie romaine un effet meurtrier (1).

Le nombre des citoyens, qui se montait à 900.000 avant les guerres civiles, est réduit, sous César, l'an 47 avant notre ère, à 450.000, juste la moitié (2).

Or, quarante ans après, en l'an 7 avant J.-C., nous voyons ce chiffre remonter d'un seul bond à 4.073.000. Une multitude de provinciaux ont donc reçu le droit de cité. César, vainqueur par eux, a récompensé son clan.

Mais ces nouveaux citoyens, à mesure qu'ils reçoivent leur titre, deviennent sujets au recrutement *légionnaire.* Un simple décret fait donc passer des cohortes auxiliaires, hier presque barbares, à l'état de *légions,* et ces nouvelles légions vont être flanquées immédiatement d'autres cohortes auxiliaires, encore plus barbares, recrutées dans des pays encore plus lointains.

Veut-on quelques faits à l'appui? Ces faits fourmillent.

Pendant la guerre Sociale, on enrôle 10.000 Gaulois et 6.000 affranchis. Catilina arme des Étrusques, des Samnites et les pâtres esclaves de ses troupeaux. Sertorius commence son insurrection avec 2.000 Romains, 700 Africains et 5.000 Espagnols. César mène contre Pompée des Espagnols et des Gaulois. Pompée lui-même conduit un mélange de Crétois, de Lacédémoniens, de Thessaliens, d'Épirotes, de Syriens, de barbares fournis par les rois ses amis. Sa flotte est fournie par toutes les villes de l'Orient. Auguste, à trois reprises, arme des esclaves. L'armée de Germanicus est recrutée en Gaule et en Espagne.

Voici maintenant les légions de Vitellius. Tacite nous les montre (3) « s'avançant témérairement, avec des chants farouches, légèrement vêtus, suivant l'usage de leurs ancêtres (les Germains), brandissant leurs boucliers sur leurs épaules. » Et l'armée de Vespasien, pleine de Grecs polis et d'Orientaux efféminés

(1) *Rara juventus vitio parentum.* (Horace, liv. I, ode II.)
(2) Champagny, *les Césars*, I, pages 263, 275.
(3) *Histoires*, liv. II, XXII, LXXIV.

nés, « était furieuse de l'arrogance que montraient les soldats envoyés par Vitellius, qui, avec leur taille gigantesque, leur langage barbare, les raillaient comme des inférieurs. »

Eh bien, ces *Germains* de Vitellius sont tout simplement les légions romaines de Germanie, *l'élite de l'armée romaine;* et, à côté d'eux, en guise d'auxiliaires, chevauchent les *cohortes bataves,* encore plus farouches, terribles défenseurs dont Vitellius se débarrasse le plus tôt possible et qui se consolent en s'insurgeant bientôt contre Vespasien.

Ces cohortes légères, d'ailleurs, portent généralement le nom des pays où elles ont été recrutées. Parfois, prises d'une nostalgie non point romaine, mais barbare, elles désertent en corps pour aller retrouver leurs foyers, comme cette cohorte d'Usipiens dont Tacite nous retrace la fuite émouvante (1). Une inscription du règne de Trajan nous apprend que la Rhétie, en l'an 108 de notre ère, n'était gardée par aucune légion, mais par onze cohortes barbares ou quasi barbares : la *prima* et la *secunda Rhætorum,* la *tertia Thracum,* la *tertia Batavorum,* la *septima Lusitanorum,* etc.

On conçoit qu'une armée aussi cosmopolite, *contractum ex diversissimis gentibus* (2), ne pouvait refléter que très faiblement les antiques ardeurs patriotiques d'un Régulus ou d'un Scipion.

Nous insistons sur ces faits, trop oubliés dans la pratique, quoique très connus; et, pour en confirmer l'importance, signalons-en tout de suite quelques conséquences que les historiens, croyons-nous, ont toujours négligé de rattacher à leurs causes.

En premier lieu, *la hiérarchie de l'armée, de républicaine, devient monarchique.*

Dans les temps républicains, surtout avant Marius, la légion romaine est commandée par des tribuns, *par six tribuns,* élus par le peuple (3) comme des magistrats, et commandant *deux par deux,* à tour de rôle.

(1) Tacite, *Agric.*, XVIII.
(2) *Ibid.*, XXXII.
(3) Un certain nombre du moins.

La cohorte n'a pas de chef propre ; les six centuries sont commandées par le *centurion primipilaire,* lequel commande également la première centurie.

Le manipule, composé de deux centuries, est commandé tout entier, et simultanément, par les deux centurions.

La turme de cavalerie, composée de trois décuries, n'a pour chef que le décurion de la première décurie.

Enfin l'armée républicaine est commandée simultanément par les deux consuls. Nous retrouvons là le système invariablement prudent et jaloux des petites bourgeoisies, le système d'Athènes, de Sparte, et, en général, de la *cité antique.*

Vers la fin de la République, tout change de face. D'abord, la pluralité des guerres oblige de confier une armée à un seul consul, puis à un seul proconsul.

Dans la légion, les tribuns passent au second plan, et l'on voit apparaître le *légat,* personnage à la fois civil et militaire, *proconsul au petit pied,* remplaçant parfois le véritable proconsul (1).

Dans la cohorte, le centurion primipilaire conserve des honneurs, des privilèges, la garde de l'aigle, mais on lui superpose un *præfectus cohortis.*

Enfin Végèce nous signale plus tard la présence d'un *ducénaire,* officier commandant deux centuries (2). Tous les commandements militaires, en un mot, ont été *ramenés à l'unité.* C'est le triomphe du système monarchique et barbare sur le système démocratique et bourgeois.

En second lieu, *les armes, et même le costume du soldat romain, tendent à se rapprocher des armes et du costume barbares.*

Déjà, sous Auguste, les légionnaires ont adopté les *braies,* ou culottes gauloises. L'armure se simplifie. Le bouclier se rapetisse. On quitte le classique *clipeus* pour le *cetra* des Africains et Espagnols, ou pour la *parma* des Thraces. On prend aux Francs

(1) Sous l'Empire, la légion est parfois commandée par un *préfet de légion.*

(2) Nous ne parlons pas des *duces* et des *magistri militum,* qui apparaissent vers Constantin. Ces titres, quasi barbares, montrent fort bien l'oubli des traditions militaires.

leur *framée*, aux Belges leur *materis* (javeline), aux Thraces leur *rhomphæa* (pique), aux Germains leur *cateja* (trait avec corde), aux Gaulois leur *gæsum* (javelot massif). Ovide et Cicéron signalent l'emploi des *faux*, chères aux rois de Perse; Suétone, celui de la *machæra* lacédémonienne. En même temps les principes de l'attaque corps à corps tendent à s'affaiblir. On veut frapper de loin. On a de *longues* épées, *spathæ*, de *longues* piques, *lanceæ*. L'*arc*, arme essentiellement barbare, et souverainement méprisée du vieux Romain, joue un rôle plus actif dans les batailles. On en signale deux espèces : l'*arcus sinuosus*, l'*arcus patulus*. On voit se multiplier les *fustibali*, qui lancent des glands de plomb, les arbalètes (*arcubalistæ*), qui envoient très loin d'énormes flèches. Vers la fin de l'Empire, comme le remarque Montesquieu, l'armement romain reproduit exactement celui des divers peuples barbares. Les légions d'Aétius et de Bélisaire n'ont plus de romain que le nom et la prétention. Rien d'étonnant à tout cela. A mesure que les barbares entrent en foule dans ces légions, ils charrient avec eux tout l'arsenal de leurs pères (1).

En troisième lieu, *la cavalerie prend une importance croissante*.

Montesquieu, qui remarque le fait (2), y voit tout simplement une preuve de décadence, et fait observer que de grands conquérants ont au contraire réduit leur cavalerie. Nous avouons ne pas voir très bien comment une décadence, en général, a pour résultat de développer une cavalerie; et d'autres grands conquérants, Attila, Gengis-Khan, Tamerlan, les califes, ont fait merveille avec cette arme. Tout dépend du champ de bataille et de l'ennemi à combattre. La légion romaine tout à fait primitive comptait 3.000 fantassins et 300 cavaliers. Plus tard, il y eut 6.000 fantassins et 720 cavaliers. Ces derniers étaient des gens riches, distingués. Combattre à cheval était un honneur, une

(1) Sous Trajan, un terrible accroc est encore fait à la tradition. La cohorte abandonne le *vexillum*, son étendard séculaire, et le remplace par le *dragon*, sorte de serpent en étoffe où le vent s'engouffre en sifflant; nouvel emprunt aux barbares.

(2) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XVIII.

sorte de luxe. Rome, pays agricole, ayant eu d'abord à combattre, soit d'autres cités agricoles, soit des pasteurs de moutons qui habitaient un pays de rochers, n'avait nullement besoin d'une armée à la Tamerlan. Ses cavaliers étaient peu exercés. Avant la guerre, ils étaient obligés d'apprendre l'équitation, et commençaient *par des chevaux de bois* (1). On comprend dès lors les effroyables désastres essuyés par Rome coup sur coup, lorsque Annibal vint déboucher dans les larges plaines de l'Italie du Nord, à la tête de ses fameux Numides, pasteurs cavaliers, élevés et nourris sur leurs montures, faisant presque corps avec elles. Dès cette époque, en vertu des nécessités nouvelles que lui crée l'attaque de peuples riches en chevaux, Scythes, Parthes, Numides, Arabes, Rome songe sans cesse à augmenter sa cavalerie. Et comment l'augmentera-t-elle? En allant prendre des cavaliers *où il y en a*, c'est-à-dire chez ces mêmes barbares qu'elle veut soumettre. Elle séduira une partie de ces barbares: elle en fera des *ailes* ou escadrons d'auxiliaires: et, à Zama, Scipion l'Africain lancera les Numides de Massinissa sur les Numides d'Annibal.

Le recrutement de la cavalerie est donc un des principaux facteurs de la *barbarisation* de l'armée romaine; et ce facteur, avons-nous dit, acquiert de plus en plus d'importance, puisque la cavalerie, dix fois moins nombreuse au début que l'infanterie, finit, vers le troisième siècle, par égaler cette infanterie, et, vers Justinien, par la dépasser.

Toute cette évolution embrasse, il est vrai, un laps de temps considérable, et nous voici bien loin de notre Sylla. Mais cette vue d'ensemble était nécessaire pour nous faire comprendre *la portion d'évolution* qui s'accomplissait sous Sylla, et qui lui permettait son coup de force. En un mot, la transformation du personnel militaire, transformation lente et continue, était précisément arrivée *au degré suffisant* pour rendre possible une insurrection proconsulaire. C'est ce dont nous achèverons de nous convaincre en étudiant les modifications survenues dans

(1) Végèce, I, 18.

le milieu d'existence des soldats, modifications déjà commencées lors des guerres puniques, et qui, très sensibles sous Sylla, plus accentuées encore sous César, produiront leur plein effet au premier siècle de l'Empire.

II.

Dion Cassius observe que, vers l'époque de Marius et de Sylla, les corps de troupes tendent à devenir *éternels* (ἀθάνατοι), c'est-à-dire immobilisés dans telle ou telle province, et maintenus dans leur effectif par de perpétuels recrutements. Nous brisons ainsi, sous l'action de la distance, avec le vieux système romain, qui consistait à lever, à Rome et autour de Rome, des armées de citoyens-soldats, *lorsqu'on en avait besoin*, sauf à les licencier après la guerre. Un édit d'Auguste reconnaîtra bientôt le fait accompli, en proclamant les légions *fixes*. « Les légions qu'on attache aux provinces frontières (1), dit Lamarre dans sa *Milice romaine*, n'en sont plus retirées que rarement. C'est de sa province que chacune d'elles reçoit son nom, et ces diverses dénominations les accoutument à se regarder comme des corps tout à fait étrangers les uns aux autres. »

Voilà donc le *lieu* des légions. Elles vivent désormais *loin de Rome*, dans ce fameux *camp* romain tant de fois décrit, sorte de petite ville exclusivement militaire, avec ses rues, ses boulevards, ses magasins, ses remparts, ses fossés, son petit forum, ses bains quelquefois, et toute cette organisation admirablement entendue, faite pour des gens qui doivent y passer des années.

Ce *lieu*, pendant combien de *temps* agira-t-il? En d'autres termes, quelle est la durée du service?

L'ancien soldat romain servait *par intervalles*, par campagnes. Après chaque expédition, il rentrait chez lui. Officiellement, on était soldat de seize à quarante-cinq ans. En pratique, un citoyen ne servait que quelques années, réparties par tranches inégales sur un assez grand nombre d'autres années. Vers la fin de la Répu-

(1) C'est-à-dire presque toutes. Les provinces pacifiques, dites sénatoriales, n'avaient que fort peu de troupes.

blique, cette même action de la distance, qui fixe le lieu, fixe aussi le temps. La durée du service se régularise. Les auxiliaires servent vingt-cinq ans, les légionnaires, vingt ans, les prétoriens seize ans. Nous voyons les légions de Tibère se révolter, réclamant comme une grande faveur la réduction de leur service à seize ans, réduction que Tibère n'accorde pas. Enfin, bon nombre de soldats *se réengagent*. Ce sont les *evocati*, ou vétérans, gratifiés de certains privilèges : haute paye, exemption de corvées et de punitions humiliantes, etc. Nos soldats à nous sont tous jeunes. Au contraire, les bas-reliefs romains nous représentent souvent des soldats sous des traits d'hommes mûrs ou de vieillards. Être soldat, depuis Marius, *c'est le métier normal de toute une vie*.

Ce métier, il faut qu'il rapporte. Cette vie, il faut la gagner. Nos soldats aujourd'hui, comme les Romains primitifs, s'accommodent assez d'un régime où l'on ne gagne rien. Le service n'est qu'une interruption de leur vie, un impôt coûteux, mais assez court, qu'il faut payer à la patrie. Ni l'ancien Romain, ni le soldat français, ne comptent sur leur sabre pour vivre. Tous deux savent qu'ils auront une autre carrière, qu'ils travailleront, qu'ils gagneront de l'argent, plus tard, dans la vie civile. Le soldat romain, après Marius, après César, ne peut guère plus raisonner ainsi. Le voilà forcé de reporter sur son unique métier, celui des armes, toutes les espérances qu'il aurait pu placer sur d'autres (1). Il faut donc que les armes soient lucratives, qu'elles constituent un sérieux *moyen d'existence*.

Les moyens d'existence du soldat sont au nombre de quatre : la solde, les gratifications de congé, les gratifications extraordinaires, et le butin.

La solde, durant trois siècles et demi, n'existe pas. Elle prend naissance quand le *dérangement* causé aux citoyens par les *déplacements* de la guerre commence à se faire par trop sentir. Fixée à trois as pendant la guerre des Volsques, puis à cinq as, elle est brusquement doublée par César (2), augmentée légère-

(1) Cela est si vrai que les vétérans qui reçoivent des terres à la suite des guerres civiles, vendent ces terres et redemandent à batailler.

(2) *Stipendium in perpetuum duplicavit.* (Suetone, *César*, XXVI.)

ment par Domitien, augmentée fortement par Caracalla. Auguste fonde l'*ærarium militare,* confié à six officiers supérieurs, et attache à chaque légion des trésoriers-payeurs. La solde non seulement croît de plus en plus, mais devient de plus en plus *affaire de métier,* question d'existence.

Mais la solde est toujours, pour ainsi dire, l'argent de poche du soldat. Elle ne ménage pas une retraite pour les vieux jours. Cette retraite arrive au soldat sous la forme d'une *gratification de congé.* Sous Sylla, cette gratification, qui commence dès lors à s'implanter, prend la forme d'une distribution de terres. De même sous Octave. De là les confiscations, les proscriptions :

..... Tam culta novalia miles habebit!
Barbarus has segetes (1)!

« Un soldat, et un soldat recruté chez les *barbares* aura mes guérets et mes moissons! »

Mais Auguste finit par remplacer ces terres, que les vétérans *ne veulent pas* cultiver, par de fortes sommes d'argent.

Cela est encore peu de chose. Attendre est bien long, et la solde régulière semble bien maigre à nos barbares au robuste appétit, qui, dans les phases diverses de leur existence, en telle ou telle occasion plus ou moins solennelle, éprouvent le besoin naturel de *se payer,* comme les civils, quelques superfluités et distractions, ripailles, pique-nique, casques et cuirasses de fantaisie, incrustés d'or et d'argent, etc. De là les *gratifications extraordinaires,* à l'occasion des avènements, triomphes, solennités quelconques de la famille impériale, et où le chef de clan se voit forcé de faire pleuvoir en rosée d'or, dans les casques de ses défenseurs indociles, l'immense sueur des spoliations et des tributs. Le soldat qui sait son métier peut donc, comme tout autre industriel, amasser son petit magot. Chaque cohorte, nous apprend Végèce, possède une *caisse* de prévoyance, confiée au *signifer* ou porte-drapeau. La moitié des gratifications y est déposée d'office. Cela fait dix caisses par légion, plus une onzième, alimentée par les autres, et servant à payer les funérailles des soldats.

(1) Virgile, *Églogue*, I.

Ces gratifications datent précisément de l'époque prise pour point de départ de cet article. Elles se confondent, vers la fin de la République, avec la duplication extraordinaire de la solde, accordée par les généraux à la suite d'un succès. Mais c'est au moment où la crise éclate que l'emploi de ce procédé prend des proportions colossales. César accorde à chaque fantassin des terres et 20.000 sesterces ; à chaque cavalier, le double. Auguste, après avoir, sa vie durant, fait quatre grandes gratifications, en 43, 42, 36 et 30 avant J.-C., lègue par testament 1.000 sesterces à chaque prétorien, 500 ou 300 à chacun des autres soldats. Claude se fait élire en payant 6.000 sesterces à chaque prétorien. Néron, sauvé de la conjuration de Pison, distribue à ces mêmes prétoriens 20 millions de sesterces. Nymphidius, au nom de Galba, promet 30.000 sesterces à chaque prétorien, 5.000 à chacun des autres soldats. Le même Galba, ainsi que Pertinax, est massacré pour n'avoir pu tenir sa promesse. Vespasien, taxé d'avarice, donne moins, mais il donne. Dion rapporte un mot typique de Septime Sévère : « Enrichissez les soldats et moquez-vous du reste. » Quant aux soldats de Caracalla, pour plus de sûreté, ils se payent au Trésor de leurs propres mains. Voilà quelques exemples entre des milliers. Là encore, on saisit l'évolution opérée par l'armée romaine, évolution dont l'effet est déjà fort visible sous Sylla.

Pourquoi mentionner le *butin?* C'est que le butin constitue en temps de guerre un des principaux revenus du soldat. Metellus, en Numidie, y trouve un moyen de ranimer ses légions abattues : *Prædam benigne ostentat* (1). Plus tard, l'habileté avec laquelle un général fermera les yeux sur les excès de ses soldats sera pour lui un notable élément de réussite. Il y a là une *gratification déguisée*. Voyez la prise d'Athènes par Sylla, et la condescendance de celui-ci pour ses troupes, l'indulgence de César pour les siennes, les déprédations des soldats d'Othon sur les côtes de Ligurie, les ravages de l'armée de Vitellius à travers la Gaule et l'Italie, le sac de Crémone par les légions

(1) Salluste, *Jugurtha*, LXVIII.

d'Antonius Primus, légat de Vespasien, avec tous les horribles détails consignés par Tacite (1). On y lira un des plus clairs mobiles qui engageaient les soldats à entreprendre une insurrection.

Étant donné son origine, son séjour, ses moyens d'existence, quelle va être la conduite, l'esprit, la discipline de notre soldat ?

Il est facile de le conjecturer, et l'histoire contrôle la conjecture. Brave et obéissant devant l'ennemi, par habitude de métier, par tradition technique, notre homme devient frondeur au repos. On s'assemble, on pérore, on tient des meetings. On réclame au tribun la destitution de tel centurion; au légat, la destitution de tel tribun; à l'empereur, la destitution de tel légat. La procédure est parfois plus sommaire. L'armée de Germanicus jette ses centurions dans le Rhin. Les soldats d'Othon mettent aux fers leur légat Pacensis. Ceux de Vespasien forcent leur légat Aponius à se cacher dans une étuve. Hommes de clan avant tout, ils adorent ou ils exècrent leur chef. Les soldats d'Othon, fanatiques de leur empereur, se défient, précisément à cause de leur amour pour celui-ci, de tous les légats qu'il leur donne; absolument comme les grognards de Napoléon, à Waterloo, voyaient un traître dans chaque maréchal. A certains moments, les empereurs leur permettent d'*élire* leurs officiers. Germanicus, sous Tibère, réprime une révolte de son armée qui a voulu le proclamer empereur malgré lui. Dans un mouvement d'éloquence, il tire son épée et menace de se percer le sein. « Prends la mienne, lui crie un soldat, elle est mieux affilée (2) ! » Tacite ne dit pas que Germanicus ait puni cette insolence, mais seulement qu'il fit juger les plus séditieux par un *jury de soldats*, procédé remarquablement germanique.

On conçoit d'ailleurs que de tels hommes obligent leurs chefs aux plus grands égards : « Othon, nous dit encore Tacite, tendait les mains aux soldats, les saluait (*adorabat*), leur envoyait des baisers (*jacere oscula*), et, pour être empereur, jouait l'esclave (3). »

(1) V. Plutarque, *Vie de Sylla*. — Tacite, *Histoires*.
(2) Tacite, *Annales*, liv. I, xxv.
(3) Tacite, *Histoires*, I, 23.

Voit-on Scipion l'Africain envoyant des baisers aux rudes vainqueurs de Zama?

Encore une fois, cette évolution embrasse un certain laps de temps, et les traits signalés par Tacite ne font que s'esquisser partiellement sous Sylla. Mais les armées d'Othon et de Vitellius sont manifestement en germe dans celles du dictateur, comme l'Empire est en germe dans sa dictature.

Que va faire cette armée ainsi modifiée? et comment les hommes qui la conduisent, proconsuls, propréteurs, légats, vont-ils mettre à profit ces modifications? C'est ce que nous verrons la prochaine fois, dans la suite du même article.

(*A suivre.*) G. d'Azambuja.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRÉTENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

VI.

L'ÉMIGRATION.

Lorsque nous avons étudié l'organisation de la propriété dans la Vallée d'Ossau, nous avons pressenti le rôle qu'y joue l'émigration au point de vue social. Nous avons constaté qu'il y avait dans l'essaimage au dehors d'une partie des membres de la famille, notamment des *cadets*, un élément d'équilibre entre l'abondance de la population et la pauvreté des ressources tirées du travail et du sol.

Ce phénomène mérite d'être étudié en détail dans ses causes et dans ses résultats.

I.

Comme nous l'avons vu, les ressources du pays sont insuffisantes à faire vivre une population nombreuse. Le seul travail possible est le travail pastoral; or il ne peut y avoir un nombre illimité de pasteurs. Les pâturages de la plaine coûtent cher : quand il y a deux ou trois troupeaux à la maison, c'en est assez.

(1) Pour l'indication des articles antérieurs, voir la précédente livraison de mars 1893 (*Science sociale*, t. XV, p. 182).

De tout temps cette nécessité a contraint l'Ossalois, comme l'Auvergnat, comme le Limousin, à chercher au dehors des moyens d'existence.

L'intendant Le Bret relevait encore ce trait de mœurs : au dix-septième siècle, l'habitant de la Vallée louait ses services aux cultivateurs espagnols pour les travaux de la fenaison et de la moisson ; là il récoltait quelque argent et revenait ensuite au village.

Un certain nombre exercent, de temps immémorial, l'industrie de hongreurs. Aujourd'hui encore, beaucoup d'habitants de Bielle et de Bilhères, adonnés à cette profession, émigrent chaque année en Espagne et en Portugal ; ils y restent six ou huit mois, de la fin de février à la Saint-Martin, pendant que les femmes cultivent le domaine et que les autres hommes de la famille s'occupent du troupeau.

Naguère, le nombre de ces émigrants était fort considérable. Les profits qu'ils réalisaient pouvaient aller jusqu'à 2.000 et 3.000 francs. Dans la petite commune de Bilhères, cette industrie a été l'origine d'une aisance plus qu'ordinaire.

Généralement ces émigrants de Bilhères s'organisaient en *associations de bénéfices*. Chacun avait sa région, son quartier, et l'exploitait seul; mais, au retour, tous les gains étaient mis en commun et formaient une masse que l'on partageait par tête avec la plus grande équité, sans oublier même la part des malades.

C'est depuis quarante-cinq ans, et, pour plus de précision, depuis 1853, qu'à la suite de grandes disettes, le mouvement d'émigration s'accéléra et prit, d'une façon régulière, la direction de l'Amérique du Sud. De 1846 à 1872, le département des Basses-Pyrénées se vit ainsi enlever 64.000 de ses habitants.

Dans les plaines du Béarn et dans le Pays Basque, ce résultat est principalement l'œuvre d'*agences spéciales*, le plus souvent peu scrupuleuses, dont la tâche est malheureusement trop simplifiée par le découragement qu'entretient chez le paysan pyrénéen la crise agricole de ces vingt dernières années.

La plupart de ces pauvres gens se laissent aisément prendre aux magnifiques promesses des agents qui font miroiter à leurs yeux des salaires de 12 et 15 francs par jour, sans ajouter, bien entendu,

que, par l'avilissement de l'or, un seul repas d'ouvrier en absorbe les deux tiers.

Pour la Vallée d'Ossau, l'émigration est plutôt due à l'influence de parents ou d'amis déjà fixés à l'étranger et à quelques exemples, rares il est vrai, de montagnards revenus fortune en poche. « Il a fait les Amériques! » c'est le mot qui exprime le plus d'admiration et d'envie.

Quoi qu'il en soit, le chiffre élevé des départs prouve qu'il s'agit d'un fait permanent et non d'un entraînement passager.

Depuis trente ans, ont quitté Aste-Béon pour la Plata 80 émigrants, — *le sixième de la population,* — presque tous célibataires adultes, hommes et femmes en nombre à peu près égal. Détail à noter : la plupart sont des *cadets*. La proportion des *aînés,* chefs de famille, est minime : 3 sur 20, tout au plus.

Gère-Bélesten, autre petite commune du Haut-Ossau (404 habitants), compte actuellement une quinzaine d'habitants en Amérique. De Bilhères (417 habitants), une vingtaine de familles, comprenant 45 ou 50 individus, ont émigré depuis vingt-cinq ans. De Louvie-Juzon (1.679 habitants), 118 personnes ont émigré en 1888, une centaine en 1889.

De Laruns, le chef-lieu de canton du Haut-Ossau (2.242 habitants), on a vu partir environ 200 individus dans une période de huit années.

Il est remarquable que ce contingent était fourni par des *ouvriers*, c'est-à-dire par l'élément instable et le moins recommandable de la population. Ordinairement ces ouvriers se dirigent vers l'Amérique du Nord, où quelques-uns tentent la fortune de chercheurs d'or, en Californie, avec des salaires qui montent jusqu'à 375 francs par mois. D'autres embrassent différents métiers, notamment celui de blanchisseur.

Mais la grande majorité des émigrants, ceux qui sortent des familles paysannes, vont à la République Argentine.

Et quel métier exercent-ils?

— Celui de *Pasteurs*.

Le fait est tellement universel qu'il a l'importance d'une loi. Dans le reste du département, on a vu plus d'une fois partir

pour l'Amérique des jeunes gens qui, là-bas, se sont adonnés aux professions commerciales, y ont réussi et sont revenus avec de sérieux profits. Quant à l'Ossalois, partout et toujours, il a été et n'a été que pasteur.

Le fait mérite attention.

Supposez nos émigrants issus de véritables *familles-souches*. Nous savons que cette formation développe de bonne heure chez les individus la spontanéité et l'habitude de ne compter que sur soi, le besoin de s'implanter dans le pays pour l'exploiter dans tous les ordres de faits et de services utiles, de se créer par ses propres forces un foyer à soi, un domaine à soi, que l'on transmettra intact aux descendants; en un mot, *l'aptitude à faire souche dans les régions neuves.*

Cette expansion organisée et définitive est tellement la caractéristique de la véritable famille-souche, que son absence suffirait à classer dans un type différent une famille qui présenterait par ailleurs tous les traits de la famille-souche.

Mais il serait vraiment étonnant que les rejetons de la famille ossaloise pratiquassent l'émigration de la même manière que les colons dont nous venons de parler.

Dès le premier âge, la vie pastorale a pris l'Ossalois, le façonnant au travail le plus routinier qui se puisse concevoir. Jamais il n'a fait, ni essayé de faire autre chose que conduire et exploiter des troupeaux. L'organisation sociale, — travail, propriété, famille, — où, tout jeune, il s'est trouvé engrené, est toute pénétrée de l'esprit communautaire : tout y est classé, prévu d'avance, tout y diminue l'importance de l'initiative individuelle, tout y encourage chez le jeune homme l'habitude de *compter sur autrui,* et, dans une certaine mesure, l'antipathie pour les travaux pénibles comme ceux de l'agriculture. De plus, l'industrie à laquelle il se livre en France est peu rémunératrice; il ne dispose d'aucun capital qui lui ouvre le champ des grandes entreprises.

L'Ossalois n'émigrera donc pas comme l'Anglo-Saxon, pour se créer, à l'aide de défrichements opiniâtres, un domaine rural, et pour y entreprendre cette austère culture de la terre, faite, là-

bas comme ici, d'efforts accumulés et de longue prévoyance.

Évidemment, s'il peut éviter d'en venir à cette extrémité, il ne demandera pas mieux...

Mais remarquez que nous ne faisons là qu'expliquer d'avance le fait tel qu'il se manifeste chaque jour sous nos yeux. Voyons, en effet, ce que deviennent nos Ossalois à La Plata.

II.

On arrive à Montévidéo, à Buénos-Ayres. Il faut choisir : où va-t-on se fixer, ville ou campagne?

Le choix est vite fait; quelques-uns demeurent à la ville, ou plutôt dans la banlieue, achètent quelques vaches et vendent du lait, du beurre, ou du fromage, trafic qui ne laisse pas d'être assez avantageux.

D'Aste-Béon, 10 émigrants sur 80 se sont fixés dans les villes, de cette manière. Un seul, l'un des trois frères que nous connaissons, s'est pourvu d'un petit fonds de mercerie, librairie, épicerie, et a ouvert un magasin qu'entretient surtout la clientèle de ses compatriotes.

En dehors de cette minorité vouée au très petit commerce et surtout à *l'exploitation du lait*, la très grande majorité s'adonne à l'industrie pastorale et, — veuillez retenir ce point, — à *l'élevage des brebis*.

Ou bien ils se placent comme bergers chez un propriétaire.

Ou bien, propriétaires eux-mêmes *d'un troupeau*, ils afferment de vastes espaces pour en utiliser l'herbe.

Le grand souci sera donc le troupeau, dont la *laine* a, pendant quelques années, constitué le plus fructueux des produits. On se préoccupera bien plutôt d'accroître le troupeau que d'acquérir un fonds de terre. L'herbe épuisée dans un endroit, on ira chercher ailleurs, comme dans les pacages d'hiver des plaines de France.

Très peu d'Ossalois sont, en effet, propriétaires de fonds de terre. S'ils le peuvent, ils se rapprocheront autant que possible et l'on en verra plusieurs s'associer pour affermer ensemble plusieurs

lieues de pampa. L'association sera même la forme préférée. Nous en trouvons un exemple dans la famille L...

Un des rares Ossalois devenus propriétaires fonciers est un certain M..., de Béon. Ce personnage, qui nourrit près de 8.000 brebis sur les terres qu'il s'est réservées, loue le reste de ses pâturages à des gens d'Aste-Béon dont il perçoit de ce chef 10.000 francs de fermages.

Depuis quelques années, il s'est associé Jeandot L... pour l'exploitation d'un troupeau de 1.500 têtes. Celui-ci touche un tiers du croît et des profits.

Ce travail est, on le voit, frappé à l'effigie de celui qui occupait les émigrants dans la vallée paternelle.

La principale industrie, c'est toujours le troupeau. Ceux qui afferment des herbages cultivent bien parfois quelques céréales, mais seulement pour la consommation du personnel. *Nul ne fait, à proprement parler, de l'agriculture.*

On cite un habitant d'Aste-Béon, H..., qui, ayant perdu beaucoup de bétail à la suite d'une épizootie, s'est débarrassé du surplus pour éviter la ruine complète et se livre aujourd'hui à la culture. Mais il n'a pas fallu moins que la contrainte d'une telle nécessité pour l'attacher à un travail différent.

Pendant ce temps, que deviennent les filles, celles qui émigrent ?

En général, ne pouvant s'employer à l'exploitation du bétail, elles se placent en ville comme *domestiques* dans les familles bourgeoises. Il ne faut pas oublier que la République Argentine est, depuis quarante ans, peuplée par des émigrants des Basses-Pyrénées, parmi lesquels l'élément béarnais figure dans la proportion de 33,31 %. La parenté de l'idiome facilite d'ailleurs l'acclimatation.

Les filles n'iront à la campagne que si elles y ont des frères ou parents et si le mariage les y attire.

L'Ossalois se marie toujours de préférence avec ses compatriotes, qu'il connaît et dont il est connu. Quant aux enfants, on les élève en vue d'exercer la même profession ; et, en cas de mort, la

possession du troupeau se réglera *d'après la coutume ossaloise*, avec avantage au profit de l'aîné.

III.

Dans le pays où nous les avons vus se fixer pour un temps, les groupes ossalois se juxtaposent à la population indigène plutôt qu'ils ne se fondent avec elle. Ne cherchez pas là le fait d'une race supérieure s'implantant en pays étranger avec l'intention conquérante, y passant, à force de persévérance, de la situation de minorité à celle de majorité, et finalement y devenant maîtresse du sol, des mœurs et du gouvernement.

L'Ossalois émigré n'a pas de ces ambitions et son regard demeurera toujours fixé de l'autre côté de l'Atlantique.

Lorsque les célibataires ont réalisé quelques gains, il leur faut commencer par rembourser les avances que leur ont faites la famille et les agences de navigation. D'ordinaire également on les voit apporter une contribution aux charges de la famille restée en France, soit pour payer les dettes, soit pour doter les filles. On se rappelle comment se comportèrent les cadets L.... à l'égard de leur sœur.

Presque jamais l'émigrant ne manquera de se tenir en communication avec le pays natal.

Il y a quelques années, l'église de Saint-Jean d'Aste fut entièrement reconstruite avec les offrandes des fidèles. Parmi les dons il en vint beaucoup d'Amérique, où plus d'un cœur battait au souvenir de la vieille paroisse; quelques-uns donnèrent jusqu'à 600 et 800 francs, et même davantage.

Tout cela se relie à l'observation du fait qui caractérise suffisamment cette émigration ossaloise : *l'esprit de retour*.

L'Ossalois émigre, *non pour coloniser*, mais *pour faire fortune et revenir ensuite au pays*. Revenir riche, acheter un coin de terre pour y faire bâtir une de ces maisons qu'on désigne de loin en loin au visiteur comme la maison d'un *Américain*, et finir ses jours dans une aisance relative : voilà le rêve. Sou-

vent le chef de famille revient, laissant là-bas un ou plusieurs enfants pour continuer l'exploitation.

En somme, nos montagnards ne se fixent à l'étranger que *malgré eux*.

Il faut ajouter que si un retour fortuné au pays est l'ambition commune, cette ambition est plus souvent déçue que réalisée.

C'est le petit nombre qui fait fortune en Amérique. Pendant quelque temps, les pasteurs émigrants, servis par leur expérience de l'élevage des brebis, ont fait des recettes colossales. Puis, sont venues des épidémies successives, la concurrence désastreuse des laines d'Australie; les pertes se sont accumulées, sensiblement aggravées par la crise financière qui sévit à La Plata et qui rend à peu près impossibles le change de l'or et les envois de numéraire en France. A l'heure qu'il est, l'Eldorado s'est évanoui. Trop souvent il arrive qu'après quelques mois de lutte contre la misère, l'émigrant, appauvri et découragé, s'estime heureux d'être rapatrié aux frais de nos consuls et de regagner sa chère vallée, où il apporte, avec ses illusions perdues, un cœur aigri, une foi et des mœurs altérées.

Dans ces conditions, l'émigration ne peut, à vrai dire, être considérée comme *l'expansion de la race*. C'est, plus exactement, un moyen accessoire et artificiel de subsistance pour une population nécessairement pauvre. *Elle est sans résultat appréciable au point de vue de la colonisation.*

Les principaux traits qui la distinguent sont d'être : 1° une émigration *pauvre*; — 2° une émigration *par groupes*; — 3° une émigration *faite avec esprit de retour*.

Déjà ces trois caractères ont été relevés à propos de l'émigration fournie par la Bretagne, pays de formation si nettement communautaire (1); et, quand nous aurons ajouté, comme dernière touche à ce portrait, *la conservation obstinée et irréductible de la profession pastorale*, le lecteur se rendra certainement à la conclusion où cette étude a voulu l'amener.

(1) *Science sociale*, t. XVI, p. 39 (livraison de juillet 1892).

Il est impossible de ranger dans le type si nettement tranché de la famille-souche ces populations pyrénéennes, qui en diffèrent tant par leurs tendances et leurs allures. Il leur faut un nouveau cadre, celui qui, dans le progrès récent de la Science sociale, leur a été fait sous le titre de *Familles quasi patriarcales* ou *Fausses Familles-souches* (1).

Quand on connaîtra mieux cette variété sociale, bien des faits, d'une importance majeure dans l'histoire des races humaines, trouveront leur explication, jusqu'ici différée.

En attendant cette complète lumière, l'expérience peut être tentée sur un point limité. Nous allons donc rechercher si nos conclusions acquises ne nous donnent point la clef de plus d'une question intéressant les origines de la Vallée d'Ossau.

C'est un terrain presque entièrement neuf, mais où la Science sociale permet de s'aventurer avec sécurité.

(*A suivre.*) Fernand Butel.

(1) La *Science sociale*, t. XV, p. 18 (livraison de janvier 1893).

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA POLITIQUE ET L'ÉTAT SOCIAL AUX ÉTATS-UNIS.

Les élections ne sont pas rares aux États-Unis. En dehors de celles qui ont lieu dans chaque État de l'Union pour les législatures locales, pour l'administration du comté et du *township*, les citoyens américains sont appelés, tous les deux ans, à élire leurs représentants au Congrès fédéral; tous les quatre ans, ils nomment à nouveau le président de la République. Il semble donc qu'une élection, dans ce pays, ne soit pas un événement marquant.

Parfois cependant, les indications du suffrage trahissent autre chose que les mouvements capricieux et éphémères de l'opinion et fournissent à l'observateur une donnée importante. Cela se produit lorsqu'un grand courant se manifeste tout à coup, courant profond et non de surface, emportant les anciennes barrières qui marquent la division des partis. C'est alors le commencement d'une période nouvelle dans la vie politique.

Les États-Unis se trouvent précisément aujourd'hui au début d'une période de ce genre. L'élection de M. Cleveland à la plus haute magistrature du pays emprunte aux circonstances dans

lesquelles elle s'est produite une gravité particulière; elle est comme l'arrêt de mort du parti dit Républicain.

Déjà, en 1884, M. Cleveland avait été élevé à la présidence des États; ce fut assurément un grand succès pour les Démocrates; mais les Républicains, quoique vaincus dans la lutte, n'étaient pas écrasés. Ils le prouvèrent en 1888 en portant M. Harrison au pouvoir. Aujourd'hui, le triomphe des Démocrates dépasse de beaucoup, par l'importance de la majorité qu'ils ont obtenue, tous les succès enregistrés depuis la célèbre élection d'Abraham Lincoln, en 1860.

Mais ce n'est pas seulement le chiffre de la majorité de M. Cleveland qui dénonce la faiblesse du parti républicain : l'histoire de sa fondation, en faisant connaître sa raison d'être et les services qu'il a rendus, rend manifestes les causes de sa défaite actuelle et de sa disparition prochaine.

Remarquons tout de suite que cette disparition entraînera fatalement aussi la disparition du parti démocrate. Comme toutes les coalitions d'opposition, celui-ci ne conservera pas son unité une fois qu'il sera arrivé à la possession incontestée du pouvoir. L'opinion américaine se divisera sur des questions actuellement en dehors de la politique courante et qui, demain, serviraient de *platforms* aux nouveaux partis. En un mot, les élections dernières ne détermineront pas seulement un changement de personnes dans la politique elle-même. C'est en cela qu'elles intéressent la Science sociale, en cela qu'elles se rattachent étroitement à l'état social du pays.

I. — LE PARTI RÉPUBLICAIN ET SON RÔLE HISTORIQUE.

Les dénominations politiques ont changé plusieurs fois dans la courte existence des États-Unis. Au lendemain de l'Indépendance, on appela Républicains les amis de Jefferson, partisans décidés de l'autonomie des États, opposés aux *fédéralistes* centralisateurs; plus tard, vers 1820, on vit apparaître, d'un côté, les Républicains nationaux ou *whigs,* qui prirent à leur compte

l'idée d'une centralisation plus énergique ; de l'autre, les Démocrates, anciens républicains de Jefferson. Enfin, vers 1856, un nouveau parti républicain, composé d'une notable partie des anciens *whigs,* renforcée des abolitionnistes, entra en scène. C'est de celui-ci qu'il s'agit.

Ce parti avait son centre principal dans le Nord. Déjà commençait à naître dans la Nouvelle-Angleterre, l'industrie manufacturière appelée au développement prodigieux que nous connaissons aujourd'hui et, dès sa naissance, elle se heurtait à un obstacle que seuls les pouvoirs publics pouvaient lui faire surmonter. En effet, la main-d'œuvre américaine, très chère, imposait aux produits des fabriques nationales un prix de revient élevé qui ne leur permettait pas de lutter sur leur propre marché avec les produits des fabriques étrangères ; impossible de réduire le prix de cette main-d'œuvre, car la terre libre et disponible offrait aux bras des travailleurs une rémunération au moins équivalente ; force était donc de compenser par des tarifs douaniers protecteurs l'écart entre les salaires de l'Ancien et du Nouveau Monde. C'était, on le comprend, une question de vie ou de mort pour l'industrie, et les intérêts du travail national se trouvaient ainsi étroitement liés à la politique, puisque le gouvernement fédéral pouvait seul établir les taxes nécessaires.

Tous les intérêts industriels se groupaient donc fortement pour réclamer une législation protectrice, et tous avaient leur siège dans ces États de l'Union que l'on nommait alors États du Nord et que l'on appelle plus ordinairement aujourd'hui États de l'Est, depuis que le Far-West a peuplé ses solitudes et fait équilibre, de l'autre côté du Mississipi et des Grands Lacs, aux premières colonies américaines.

Les intérêts agricoles de cette même région n'étaient pas d'ailleurs opposés d'une manière sérieuse aux droits protecteurs réclamés par l'industrie. Sans doute, ceux-ci devaient avoir pour effet de faire payer plus cher aux agriculteurs les objets manufacturés dont ils pouvaient avoir besoin, mais cela ne les atteignait pas gravement, car ils en achetaient peu. A cette époque,

la Nouvelle-Angleterre était bien différente de ce que nous la voyons aujourd'hui. Très simple dans ses habitudes, divisée en petits domaines sur lesquels la famille vivait des produits de la terre, elle avait pour trait caractéristique l'absence des grandes fortunes. Il faut relire Tocqueville, si on veut se faire une idée de cette modestie de vie si éloignée des habitudes ultra-dépensières et des millions de dollars des Yankees actuels. Tocqueville avait visité l'Amérique vers 1830 et son ouvrage contient un chapitre intitulé : « Pourquoi il n'y a pas de grandes fortunes en Amérique » ; ce chapitre était vrai alors; il l'était encore à peu près vingt-cinq ans plus tard, avant le grand essor industriel, au moment dont nous parlons. De plus, les agriculteurs du Nord ne cultivaient pas en vue de l'exportation ; leurs propriétés restreintes, proportionnées aux besoins et à l'activité de leur famille, rentraient dans ce type auquel la Science sociale donne le nom de *domaine plein;* ils mangeaient leur blé, leur *bacon*, et le surplus de leurs récoltes se consommait dans les quelques villes assez peu importantes du voisinage. En un mot, le marché local leur suffisait. Dès lors, peu leur importait qu'il se fermât et que, par mesure de réciprocité, les marchés étrangers restassent inabordables à leurs produits.

Rien ne s'opposait donc, dans le Nord, à la politique protectionniste que demandait énergiquement l'industrie naissante. Au contraire, le Sud, producteur de coton, de tabac, avait un intérêt manifestement opposé. Ce qui lui était avantageux, c'étaient des marchés ouverts dans le monde entier pour écouler facilement les riches produits, bien supérieurs à la consommation locale; c'était aussi un marché local ouvert aux marchandises étrangères que la fortune des planteurs leur permettait d'acquérir. Le Sud combattait pour le libre-échange avec la même énergie que le Nord mettait à réclamer la protection.

Il y avait dans cette opposition d'intérêts le point de départ d'une division politique. Ajoutez-y les jalousies suscitées dans le Nord par la situation aristocratique des grands planteurs du Sud, les manœuvres des Nordistes et des *petits blancs* pour soulever la population nègre contre ses maîtres, les manœuvres des Sudistes

pour opposer les éléments de désordre du Nord à sa population saine et laborieuse, vous aurez en raccourci l'histoire des luttes politiques aux États-Unis pendant les trente années qui précédèrent la guerre de Sécession.

Bientôt devait éclater une agitation destinée à porter à l'état aigu les rivalités dont nous venons d'indiquer les causes, et à fortifier le parti du Nord par l'accession de nouveaux éléments. Les États du Sud ne s'étaient pas contentés de conserver l'organisation de l'esclavage; ils avaient imprudemment augmenté leur population noire dans une très forte proportion. Les planteurs n'avaient vu là que le profit immédiat qu'ils en pouvaient tirer; l'idée de l'assimilation progressive des nègres, du patronage qu'on leur devait, avait disparu devant l'avantage pécuniaire d'une main-d'œuvre plus nombreuse et d'une production plus considérable. Ce crime social devait porter son châtiment. Au lieu des rapports personnels et souvent affectueux entre maîtres et esclaves qui avaient assuré jadis la paix sociale dans la Virginie, les Carolines, la Louisiane, beaucoup de planteurs n'avaient plus guère avec leurs noirs que des rapports, pour ainsi dire, administratifs. L'étendue exagérée des exploitations, le grand nombre des esclaves qu'elles employaient, nécessitaient la surveillance de nombreux agents, presque toujours moins compatissants que le maître lui-même. Enfin, cette race tout entière condamnée et pour toujours à une situation inférieure, cette race que les meilleurs traitaient avec bienveillance, mais que personne ne songeait à élever, constituait une anomalie perpétuelle et toujours grandissante. Ainsi naissait peu à peu l'antagonisme des noirs contre les blancs.

Attentifs à surveiller toutes les causes de faiblesse de leurs adversaires, les gens du Nord comprirent vite le parti qu'ils pouvaient tirer de ce mouvement. Détruire dans le Sud l'institution de l'esclavage, c'était ruiner les planteurs; c'était, par conséquent, réduire à néant les intérêts opposés aux leurs et rester maîtres d'établir les tarifs à leur convenance.

Il était facile d'ailleurs de susciter une agitation en faveur de l'abolition de l'esclavage. On pouvait compter à l'avance sur la

complicité des esprits généreux du monde entier et faire tourner leur générosité à son profit personnel. De là naquit la campagne abolitionniste, menée par les orateurs en plein vent, comme par les prédicants dans leurs temples, par les distributeurs de *tracts* comme par les producteurs de sérieux in-octavos. L'éloquence des Deux Mondes prêta son appui à la cause abolitionniste.

Mais pour la faire triompher sur le terrain pratique, il fallait encore le secours d'une autre force. D'après le pacte fédéral, chaque État restait maître absolu de sa législation intérieure, et on savait d'avance que les États du Sud ne consentiraient pas de leur plein gré à supprimer l'esclavage. Pour les y contraindre, il fallait augmenter les pouvoirs fédéraux. Cette entreprise convenait tout naturellement aux anciens Républicains nationaux, toujours centralisateurs par tendance, fortifiés encore dans ce sentiment par la situation prépondérante de fait que l'État de New-York prenait de plus en plus dans l'Union.

Le parti républicain se trouva ainsi formé des protectionnistes, des abolitionnistes et des centralisateurs. Les premiers lui apportaient tout le Nord, les derniers le grossissaient des restes d'un parti anciennement organisé; quant aux abolitionnistes, ils lui donnaient le meilleur élément de propagande et de succès en suscitant l'enthousiasme général pour une noble cause.

L'élection de Lincoln, en 1860, marqua le point le plus haut de cet enthousiasme et la victoire électorale du parti républicain; mais les États du Sud, menacés dans ce qu'ils considéraient comme leurs droits, n'hésitèrent pas à prendre les armes pour les défendre. Alors éclata cette guerre terrible qui, pendant cinq années consécutives, ensanglanta l'Amérique, qui coûta la vie à une foule de soldats, chargea le pays d'une dette énorme, mais qui aboutit, en fin de compte, à l'écrasement du Sud.

Cette fois, ce n'était pas seulement une victoire électorale que le parti républicain remportait. Il bénéficiait d'un triomphe national; il était le sauveur de la patrie mise en danger par le soulèvement du Sud. Autour de lui s'étaient groupés, à côté de ses partisans primitifs, tous ceux qui avaient vu l'existence même des États-Unis menacée.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de voir, à plus de vingt-cinq ans de distance, comment sont appréciés aujourd'hui, par les Américains les plus étrangers à la politique, les événements de ce temps-là. Le terme poli de guerre de *Sécession* n'est jamais employé dans le Nord ; du moins je ne l'ai jamais surpris dans la bouche d'aucun Yankee ; au contraire, quand je leur parlais de *Sécession,* ils me répondaient *rébellion ;* à leurs yeux, les États du Sud étaient *révoltés* contre le pacte fédéral. Dans presque toutes les grandes villes, à New-York, à Chicago, à Boston, à Philadelphie et dans une infinité d'autres, un des *clubs* marquants porte encore le nom de *Union Club*, ou *Union League Club*, Club de l'Union, ou Club de la Ligue de l'Union ; c'est la trace encore vivante des puissantes associations formées alors dans ces villes pour défendre l'Union américaine. Tel club s'enorgueillit encore des sommes d'argent, des armes, des munitions qu'il a spontanément fournies aux armées du Nord et en garde le souvenir dans ses archives comme un titre de gloire. Il est certain que la prise d'armes du Sud avait surexcité et alarmé au plus haut point le patriotisme de chacun. Aujourd'hui que ces souvenirs tendent à disparaître devant les préoccupations actuelles, la moindre occasion les ressuscite promptement. Allez luncher dans un de ces clubs avec quelque témoin de la guerre ; faites-vous raconter le rôle de la ligue unioniste à laquelle il appartenait, vous le verrez s'animer, et visiblement s'émouvoir. Souvent, ce n'est pas un partisan bien fidèle, et son vote s'est peut-être égaré du côté des Démocrates en plus d'une circonstance, mais il a toujours été *loyal to the Union*, loyal à l'Union, et il en est fier.

Quand on songe aux conséquences qu'aurait eues vraisemblablement la victoire du Sud, on se dit que la Ligue d'Union visait, en somme, un danger réel. Le Sud victorieux, c'était la désagrégation de l'Union ou la guerre civile à perpétuité, car jamais le Nord n'aurait enduré le joug des planteurs de bonne grâce, et l'énergie dont il a fait preuve dans la conduite de ses affaires privées se serait retournée tout entière contre ses vainqueurs pour les écraser ou leur échapper. En fait, la victoire du Sud eût abouti à la rupture de l'Union et à l'établissement côte-à-

côte de deux Républiques indépendantes et ennemies. C'était le militarisme obligé, avec son cortège de gros budgets et l'emploi inutile d'une partie notable de la jeunesse à faire l'exercice sur un Champ de Mars. Au lieu de former des hommes, il aurait fallu songer à former des militaires: au lieu de coloniser le Far-West, on aurait eu pour ambition de défendre le territoire déjà colonisé.

Le pays avait de tout cela une conscience un peu vague; plus d'un électeur, en peine peut-être d'expliquer pourquoi ou comment, appréciait le service rendu à la nation par le parti qui conduisit la lutte pour le Nord et prépara son triomphe. De là la domination incontestée de ce parti pendant les années qui suivirent la guerre.

Ajoutez à cela qu'une prospérité inouïe, succédant à cinq années de luttes sanglantes, vint donner aux Américains une satisfaction d'intérêts qui les prédisposait en faveur du gouvernement au pouvoir. L'Ouest naissait; les chemins de fer s'établissaient de toutes parts; l'industrie prenait un essor merveilleux; les fortunes privées et la fortune publique réparaient rapidement les brèches de la guerre. Jamais les progrès de l'Amérique ne furent plus sensibles qu'à cette époque. Toutes ces circonstances donnaient au parti républicain une force plus grande encore.

Il aurait fallu à ses chefs une modération et une sagesse extraordinaires pour ne pas abuser d'une semblable situation. Ils en abusèrent de plusieurs façons et firent payer au pays, par une série de mesures profitables à eux seuls, le service très réel qu'ils lui avaient rendu.

Aujourd'hui, les souvenirs du service rendu s'éloignent de plus en plus et les différentes tyrannies exercées se font toujours sentir, quelques-unes avec un redoublement nouveau. Pour les indiquer au lecteur nous n'aurons qu'à nous référer à nos propres observations, ou à des documents contemporains.

En premier lieu, les Républicains vainqueurs du Sud profitèrent de leur victoire pour imposer aux anciens États à esclaves un

régime de coercition. Les généraux du Nord les gouvernèrent quelque temps comme pays conquis, puis, lorsqu'on leur rendit le libre exercice de leurs droits, ce fut dans des conditions telles que leur constitution se trouvait sensiblement altérée. Les droits politiques conférés en masse à tous les nègres, évidemment incapables d'élire qui que ce fût en connaissance de cause, enlevaient au suffrage tout sérieux et toute dignité. Pour mettre le comble au désordre résultant de ce fait dans la vie publique, et au désordre plus grand encore résultant de l'abolition brusque de l'esclavage dans les rapports privés, des politiciens yankees vinrent se faire dans le Sud les apôtres de l'antagonisme. Ces *carpet-baggers,* comme on les appelait, sans attache avec le pays, sans pitié pour les anciens planteurs, sans affection pour les nègres, jouèrent alors le rôle le plus détestable et le plus odieux qu'on puisse imaginer, excitant toutes les mauvaises passions du Noir et usant de lui comme d'un instrument inconscient pour exercer leur tyrannie haineuse. Et comme ces manœuvres ne suffisaient pas à assurer leur domination politique, plusieurs, envoyés par le gouvernement fédéral pour surveiller l'établissement des listes électorales et l'exercice du droit de vote, faussaient sans scrupules les résultats du scrutin.

Cette oppression n'était pas seulement un malheur pour le Sud, elle mettait en danger la constitution fédérale elle-même en établissant un régime centralisateur contraire à son esprit. Heureusement pour les États-Unis, leur organisation politique a des garanties plus sérieuses que les textes de constitution. Ceux-ci furent modifiés après la guerre par l'introduction d'amendements qui fortifiaient sensiblement l'autorité fédérale. Mais, après la réaction passagère qui suivit le soulèvement du Sud, le vieil esprit d'indépendance et d'autonomie prit le dessus dans la nation. Peu à peu, on sentit l'injustice des procédés employés contre les États vaincus; tout l'odieux en rejaillit sur le parti républicain et ce fut le commencement de sa disgrâce.

Aujourd'hui l'opinion publique, revenue au calme, rendue à elle-même, se montre opposée à toutes les mesures centralisatrices. Non seulement les Républicains ont dû rendre au Sud

l'exercice de son autonomie, mais les mesures générales demandées par eux pour organiser l'action du gouvernement fédéral sur les États sont exploitées contre eux. Tel est le cas pour le *Force bill.* La Convention nationale républicaine, tenue à la veille des élections présidentielles de 1892, avait exprimé un vœu tendant à mettre aux mains du pouvoir central la surveillance des droits électoraux dans chaque État; c'était, disait-elle, pour en assurer le libre exercice à chaque citoyen (1). Le président Harrisson, effrayé de l'impopularité d'une semblable proposition, en avait adouci la rigueur dans sa lettre d'acceptation, ne voulant pas assumer devant le pays la responsabilité du vœu de ses imprudents amis; cependant la menace qu'il contenait contre l'autonomie des États a suffi pour tourner du côté des Démocrates certains personnages opposés au reste de leur programme. M. Blaine, la véritable tête du parti républicain, s'en étonnait récemment dans un article publié par la *North American Review* (2). Sa clairvoyance aurait dû le mettre en garde contre un semblable étonnement. La nation américaine est aussi peu préparée que possible à subir les effets de la raison d'État; elle ne demande pas à être protégée outre mesure; elle redoute beaucoup plus les dangers de l'arbitraire que ceux de la liberté; elle ne délègue volontiers à personne le soin de la défendre,

(1) « We demand that every citizen of the United States shall be allowed to cast one free and unrestricted ballot in all public elections, that such laws shall be enacted and enforced as will secure to every citizen, be rich or poor, native or foreign born white or black, this sovereign right guaranteed by the constitution, the free and honest popular ballot, the just and equal protection under the laws, as the foundation of our republican institutions, and the party will never relax its efforts, until the integrity of the ballot and the purity of elections shall be fully guaranteed and protected in every State. »

« Nous demandons que tout citoyen des États-Unis ait le pouvoir d'émettre un vote libre et sans restrictions dans toutes les élections publiques... qu'on formule et qu'on mette en vigueur telles lois qui pourront assurer à chaque citoyen, riche ou pauvre, né en Amérique ou à l'étranger, blanc ou noir, le droit souverain garanti par la constitution, le vote populaire indépendant et honnête, la juste et égale protection sous la sauvegarde des lois, fondement de nos institutions républicaines, et le parti ne cessera jamais d'appliquer ses efforts à ce but, jusqu'à ce que l'intégrité du vote et la pureté des élections soient pleinement garanties et protégées dans chaque État. »

(2) *North, American-Review,* november 1892, « The presidential election of 1892 », by the Hon. James G. Blaine, p. 519 et 520.

parce qu'elle est composée d'individus habitués à marcher seuls dans la vie, à se suffire. Un Américain ne compte pas sur le gouvernement pour le succès de sa carrière; il se la fait lui-même. La preuve, c'est qu'il est capable de créer dans un désert du Far-West, loin de tout secours, ayant parfois à se défendre contre les Indiens, une grande entreprise d'élevage ou une exploitation agricole. Et ce ne sont pas des aventuriers qui font cela. J'ai rencontré, aux limites des pays civilisés, des *gentlemen* instruits, riches, parfois accompagnés de leur femme, et qui trouvaient tout simple de s'installer à un millier de lieues de New-York, de risquer, dans l'établissement d'un *ranche,* des sommes considérables et d'en diriger eux-mêmes l'emploi. Il est clair qu'une nation où de semblables caractères sont nombreux, est peu disposée à se laisser gouverner dans le détail de ses affaires, pour s'éviter la peine d'en prendre soin elle-même. Si, au sortir de la guerre, le ressentiment des Nordistes a laissé carte blanche aux entreprises centralisatrices du parti républicain, c'est qu'elles avaient pour victimes les États vaincus; encore le sentiment de la liberté d'autrui a-t-il été assez fort pour adoucir promptement les premières rigueurs. Aujourd'hui, l'esprit centralisateur des Républicains leur attire la défaveur populaire. Il est en contradiction formelle avec l'esprit national.

Voilà déjà, pour le *grand old party,* le grand vieux parti, comme l'appelaient parfois ses adeptes en souvenir de la guerre de *rébellion,* une cause sérieuse d'amoindrissement; mais les fautes qu'il a commises pendant sa longue domination, la façon dont il a exploité la reconnaissance du pays pour la satisfaction d'intérêts tout personnels ont précipité sa chute.

Cette politique égoïste se caractérise principalement par trois mesures législatives d'importance inégale, le régime monétaire, l'exagération insensée des pensions militaires et le protectionisme à outrance qui aboutissait, il y a deux ans, aux bills Mac-Kinley.

Le Régime monétaire des États-Unis, depuis l'établissement de l'Indépendance jusqu'en 1873, comportait un double étalon monétaire, un étalon d'or et un étalon d'argent, sans limite pour

la frappe d'aucun de ces métaux. L'origine et la raison d'être de ce bimétallisme se trouvaient dans la faible quantité d'or en circulation dans l'Union. L'argent, au contraire, était relativement abondant. En 1873, sur l'initiative de John Sherman, l'étalon d'or unique fut substitué à l'étalon double, et la frappe du dollar d'argent suspendue. En 1878 et en 1890, l'argent fut de nouveau rendu à la frappe, mais avec des limitations et, depuis lors, un parti nombreux a toujours réclamé le retour à l'ancien état de choses, c'est-à-dire à la frappe illimitée de l'argent. Pour comprendre comment cette question peut soulever l'opinion contre les Républicains, il faut se rendre compte que ceux-ci ont leur principal appui dans les classes riches du Nord-Est, qui fournissent les capitaux à la plupart des entreprises de l'Union Américaine. Toute limitation de la frappe, ayant pour conséquence naturelle la diminution du capital en circulation, tend à augmenter le taux d'intérêt des prêts et favorise, par suite, les créanciers au détriment des débiteurs. De là à considérer la loi de 1873 comme un privilège accordé aux capitalistes, il n'y a qu'un pas : « C'est pour rendre l'argent rare que la loi fut votée », dit Powderly (1), grand-maître des *Chevaliers du Travail*. Le mouvement contre l'argent, dit encore le sénateur D. V. Voorhes, de l'Indiana, vient des classes riches qui désirent augmenter le pouvoir d'achat et le taux de fructification du capital qui est dans leurs mains, en le rendant rare dans les mains des autres (2) ». La masse des électeurs, incapable d'apprécier les raisons économiques par lesquelles les républicains cherchent à justifier leur politique monétaire, retient aisément cette explication plausible, et voit clairement le danger d'accaparement, quand on lui montre que trois richards Yankees, Jay Gould, William W. Astor et John D. Rockefeller possèdent à

(1) « It was to make money scarce, that the act was passed and it succeded. » (*North-American Review*, Décember 1891, « The Workingman and free silver », p. 733.)

(2) « This movement is made by the moneyed classes who wish to increase the purchasing and interest-gathering power of money in their own hands, by making et scarce in the hands of others. » (*North-American Review*, november 1891, « A Plea for free silver », p. 529.)

eux seuls six millions de dollars de plus que le total de l'or en circulation aux États-Unis (1).

Toutefois, le parti républicain a à se défendre contre des accusations plus graves et plus difficiles à repousser. Si le monométallisme et la limitation de la frappe de l'argent peuvent trouver des défenseurs désintéressés, il n'en est pas de même du régime des pensions militaires, tel qu'il a été établi aux États-Unis.

L'Union Américaine a une armée de 25.000 hommes, et dépense plus, pour le seul service des pensions militaires, que les États de l'Europe les plus chargés, pour leur budget de la guerre. Cette anomalie est absolument monstrueuse. Elle s'explique par ce fait que tous les anciens soldats de l'armée nordiste pendant la guerre de Sécession, non seulement ceux qui ont couru les dangers du champ de bataille, mais ceux qui se sont bornés à occuper militairement les États vaincus, non seulement eux, mais leurs veuves, leurs enfants, leurs frères et même, dit-on, leurs amis, sont pensionnés sur les revenus fédéraux. Le total de ces pensions atteint en ce moment le chiffre colossal de huit cents millions de francs! Sous prétexte de reconnaissance nationale, les Républicains consacrent annuellement huit cents millions à entretenir le dévoûment de leurs partisans. Ils achètent des électeurs avec les deniers publics.

Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est la façon dont ils ont su se procurer cet argent. Ils ont accompli ce tour de force d'alimenter les caisses publiques en vue de l'emploi que nous venons de voir, tout en remplissant les leurs. La politique douanière a suffi à cela.

Nous avons déjà dit comment les intérêts industriels du Nord réclamaient une protection énergique; le triomphe du Nord amena par suite l'établissement de tarifs douaniers très élevés et le revenu des douanes atteignit des sommes considérables. A mesure que le pays s'enrichissait et se peuplait, ces revenus augmentaient encore, de telle sorte que les États-Unis purent

(1) Powderley, *loc. cit.*, p. 733.

très rapidement amortir la dette énorme contractée pendant la guerre. Une fois ce résultat obtenu, on imagina les pensions militaires pour les « héros du Nord ». Cependant, les revenus augmentant toujours et n'ayant plus d'emploi indiqué, il semblait qu'on eût dû abaisser les tarifs; au lieu de cela, les bills Mac-Kinley vinrent encore exagérer le régime protecteur; et les taxes douanières, dont l'effet enrichissait déjà les industriels yankees, allèrent s'engouffrer dans les poches de leurs amis politiques.

Au fond, l'organisation douanière aux États-Unis a pris, dans ces dernières années, le caractère d'une spoliation. En vain les Républicains se vantaient-ils d'avoir fait payer à l'Europe les frais de la guerre de Rébellion; il n'était pas nécessaire de beaucoup réfléchir pour se rendre compte que les droits acquittés à leur entrée en Amérique par les marchandises d'Europe étaient supportés par le consommateur américain, non par le commerçant européen. Le moindre ouvrier qui s'achète un habit de travail le paie environ trois fois son prix, par le seul fait que les étoffes communes de drap sont taxées à 155 % de leur valeur. Cet ouvrier le sait et s'indigne. On lui dit, il est vrai, que grâce aux tarifs, il gagne des salaires inconnus à l'Europe; mais lorsque l'exagération des tarifs correspond à un abaissement de salaires, comme cela s'est produit dernièrement après la mise en vigueur des bills Mac-Kinley, l'ouvrier se sent volé par les Républicains et se tourne contre eux.

Les Démocrates on bien senti le parti à tirer de cette situation, et la dernière élection présidentielle s'est faite presque uniquement sur la Question des tarifs. Le régime protecteur s'exagérant encore, alors qu'il n'avait plus l'excuse d'amortir la dette fédérale, mettait à nu l'égoïsme féroce des Républicains et l'exploitation éhontée dont ils se rendaient coupables.

Aujourd'hui, il est clair pour tout le monde que le *Grand old party* n'est plus qu'un parti historique. Né à une époque où l'existence de l'Union était mise en danger, soutenu par le sentiment généreux qui repoussait l'esclavage des noirs, il a sauvé l'Union et détruit l'esclavage. Ces services étaient réels;

il s'en est largement payé en exerçant à son profit le pouvoir qu'il détenait; et quand, en 1890, il a voulu prélever encore sur le pays un bénéfice nouveau, en établissant les bills Mac-Kinley, le pays s'est retourné contre lui et lui a dit : « Assez »! La dette de reconnaissance était acquittée.

II. — LA FORCE ET LA FAIBLESSE DU PARTI DÉMOCRATE.

Un parti qui triomphe fait toujours preuve d'une certaine puissance : quand il triomphe après une longue lutte, c'est qu'il répond à des besoins profonds; quand il triomphe d'une manière éclatante, c'est que ces besoins sont très généraux; quand il réunit tous ces caractères, sa victoire fournit toujours une indication précieuse de l'état social.

C'est évidemment le cas pour le parti démocrate aux États-Unis; voilà plus de vingt-cinq ans qu'il lutte; il avait déjà remporté un succès sérieux avec la première élection de M. Cleveland; il vient maintenant de l'élever une seconde fois au pouvoir dans des conditions écrasantes pour les Républicains.

A quels besoins profonds et généraux répond-il donc?

D'abord, à un besoin économique. Les intérêts matériels d'une portion notable de la nation américaine sont gravement lésés par la politique de protection à outrance, et c'est, comme je l'ai déjà dit, sur cette question douanière que s'est porté tout l'effort de la dernière campagne.

J'ai indiqué plus haut comment les producteurs de coton du Sud ont un avantage évident au libre-échange; j'ai montré également que les ouvriers de l'industrie ont percé à jour le raisonnement spécieux, et tant soit peu frauduleux, de leurs patrons représentant les tarifs protecteurs comme la sauvegarde des salaires élevés; on pourrait ajouter encore au réquisitoire des Démocrates contre le protectionnisme bien d'autres articles, notamment la ruine des anciens armateurs américains, dont le commerce a été tué par les obstacles apportés aux échanges internationaux; mais toutes ces raisons de détail disparaissent à mon sens devant

une considération majeure, dont l'opinion publique commence, je crois, à se rendre compte et qui, en tout cas, est d'une importance capitale dans la question.

Cette considération est la suivante : La vraie source de la prospérité américaine est dans la culture, et la politique protectionniste est fatale à la culture. On le voit, il ne s'agit plus d'intérêts particuliers, assurément respectables, mais opposés, en somme, à d'autres intérêts particuliers également respectables; il s'agit d'un intérêt général et de premier ordre.

Que la source de la prospérité américaine soit dans la culture, cela n'est pas niable pour qui veut réfléchir. A Boston, à New-York, à Philadelphie, à Pittsburgh, le fait ne saute pas aux yeux, parce qu'on est dans des centres éminemment et exclusivement industriels; mais, dès qu'on abandonne la côte de l'Atlantique et la région de l'Est, dès qu'on pénètre dans le Far-West, il devient manifeste. Il suffit même de pousser jusqu'à Chicago pour s'en apercevoir, et les visiteurs de l'Exposition en seront frappés. Imaginez un peu ce que serait l'Est industriel s'il n'avait pas l'Ouest derrière lui. En quoi différerait-il de l'Europe? Sans doute, la race qui le peuple est remarquablement énergique, merveilleusement outillée pour mettre à profit toutes les circonstances de développement matériel; mais quelle est la circonstance qui domine toutes les autres, sinon celle de ces vastes territoires de l'Ouest qui se peuplent incessamment de nouveaux consommateurs, qui élargissent constamment le marché de l'industrie américaine; qui demandent chaque année d'énormes quantités de rails, de charbon, de machines, d'outils, d'étoffes, de chaussures, d'objets manufacturés de toutes sortes; qui encombrent les chemins de fer et les ports de leurs blés, de leurs farines, de leurs maïs, de leurs viandes conservées? Lorsque j'ai voulu récemment présenter un tableau raisonné de la vie américaine; quand j'ai désiré me rendre compte des causes profondes et constantes qui ont amené les États-Unis au point remarquable où nous les voyons aujourd'hui et qui leur assurent un avenir plus étonnant encore, j'ai dû commencer ma description non par les villes populeuses dont le mouvement et l'animation m'avaient abasourdi à mon arrivée

dans le Nouveau Monde, mais par un territoire tout nouvellement ouvert alors, l'Oklahoma, où les nécessités de mon itinéraire ne m'avaient conduit que longtemps après. C'est que le fait vraiment américain est là, dans l'agrandissement continu de l'espace mis en valeur, dans la création persévérante de sources de richesses nouvelles, dans l'abondance d'un sol disponible mis à portée d'une race remarquablement apte à le coloniser. Voyez, d'ailleurs, comme les conditions du travail agricole dominent réellement toutes les autres : pourquoi a-t-il fallu à l'industrie américaine des tarifs douaniers protecteurs pour qu'elle pût prendre naissance? parce que le travail agricole offrait aux États-Unis une rémunération si avantageuse que l'industrie ne pouvait pas en donner une équivalente sans l'artifice d'une législation spéciale; parce que, lorsqu'un homme peut trouver sur un *homestead* de l'Ouest une installation à la fois profitable et indépendante presque sans capital, il ne fait le sacrifice de son indépendance que moyennant un salaire élevé; parce que, lorsqu'un *ranchman* du Kansas ou du Nebraska, un cultivateur du Minnesota, ou du Dakota, donnent 15 francs par jour à un journalier, un industriel ne peut pas se procurer d'ouvriers dans le Massachusets avec les salaires usités en Europe; pour retenir la main-d'œuvre dans l'Est, il faut qu'il la paie au prix de l'Ouest, car le chemin de fer est là, prêt à lui enlever son personnel, et la terre libre l'attire. Supposez le territoire de l'Union américaine entièrement peuplé, comme la France ou l'Allemagne, la raison des hauts salaires disparaît aussitôt, et avec elle la nécessité de la protection.

Mais ce n'est pas tout. L'industrie américaine ressent encore, de bien d'autres manières, l'influence du travail agricole. Sans les hauts salaires qu'il lui impose, elle aurait était privée de cet aiguillon précieux qui l'a poussée dans la voie des découvertes ingénieuses pour diminuer la main-d'œuvre employée. Les inventions sans nombre, les machines perfectionnées, dont elle se glorifie à juste titre, n'auraient pas atteint le degré où nous les voyons, si l'avantage du travail mécanique n'avait pas été multiplié par la cherté du travail manuel. Là encore on retrouve l'effet de l'a-

bondance du sol disponible et cultivable. Considérez aussi le genre de fabrication qui est dominant aux États-Unis. Peu d'objets très soignés, pas de fini dans l'exécution : les manufactures livrent des quantités énormes de chaussures, dont le cuir tanné par des procédés aussi rapides qu'imparfaits est découpé, cloué, vissé au moyen de machines; des kilomètres d'étoffes communes, peu solides et de mauvais teint; des milliers de mètres cubes de viande conservée; des meubles, dont chaque partie fabriquée à la grosse a été hâtivement ajustée ensuite; rien qui sente la recherche. C'est à tel point que, lorsqu'un commerçant veut faire l'éloge de sa marchandise, il a bien soin de nous faire savoir qu'elle est importée. Du coup, elle se paie le double. Aussi les *imported good* sont-ils en général des objets de luxe et de fantaisie. La masse de la clientèle américaine, en effet, ne demande ni luxe ni fantaisie; c'est une clientèle de travailleurs, qui achète des chapeaux pour se couvrir la tête et des conserves pour se nourrir, non pour être bien coiffée ou manger délicatement; c'est une clientèle qui est venue en Amérique, ou qui y reste, parce que les conditions du travail y sont meilleures que dans le Vieux Monde : et c'est l'abondance du sol disponible et cultivable qui fait ces conditions meilleures.

Tournez et retournez la question dans tous les sens; prenez l'Amérique par où vous voudrez; étudiez ses mœurs familiales, visitez ses écoles, analysez ses sentiments nationaux, sa constitution politique, et jusqu'à ses idées religieuses; partout, vous trouverez la trace de cette donnée primordiale; partout vous reconnaîtrez que son influence est caractéristique de la manière dont l'Américain comprend la famille, l'instruction, le patriotisme, la politique ou la religion (1).

Mais alors une question se pose. Si les États-Unis doivent principalement leur manière d'être actuelle à l'abondance des terres libres; si, en particulier, leur prospérité toujours grandissante a sa source première dans l'exploitation toujours grandissante

(1) Les lecteurs comprendront qu'il me soit impossible même d'esquisser ici une semblable démonstration. Je renvoie ceux qui seraient curieux de vérifier mon dire à mon ouvrage : La *Vie Américaine*; Paris, Firmin-Didot, 1892.

de ces terres, n'y a-t-il pas un intérêt vital à favoriser leur mise en valeur; n'y a-t-il pas une sorte d'attentat national à lui nuire?

Cet attentat, le protectionnisme s'en est rendu coupable, et voici comment : en créant un travail industriel artificiellement rémunérateur, en augmentant par l'exagération des tarifs les profits de la fabrication, il détourne de la culture des capitaux, des énergies qui, sans cela, iraient y chercher leur emploi. Par suite, il retarde abusivement le mouvement d'expansion et de conquête de la race américaine; il la rapproche des conditions européennes; il tend à l'enserrer dans un carcan. Les Démocrates ont adopté contre les tarifs un cri de guerre significatif : « Pas de murailles de la Chine! » disent-ils. Les « murailles de la Chine » construites par les industriels du Nord ne ferment pas seulement à l'Amérique les marchés européens, ils lui barrent les chemins de l'Ouest!

L'Ouest commence à s'en apercevoir, et c'est là le fait nouveau des élections dernières. Jusqu'ici, les États de l'Ouest étaient restés fidèles en général au parti républicain. Nés au moment de la guerre de Sécession; favorisés à leurs débuts par l'interruption subite des relations du Nord-Est avec le Sud, ils avaient des liens de sympathie anciens avec le *grand old party*. En plus, c'est de l'Est que leur venaient à la fois la plus grande partie des capitaux dont ils ont besoin et les éléments dirigeants de la colonisation. Les grands *ranchmen*, les propriétaires de grandes exploitations, les constructeurs de chemin de fer, les banquiers, tous ceux qui forment l'aristocratie naturelle de ces contrées sont en grande majorité des Américains de la Nouvelle-Angleterre, du New-York, de la Pensylvanie. Dès lors, la sympathie créée au début se continuait par des influences persistantes.

Il a fallu, pour lui faire équilibre, l'évidence des intérêts économiques. L'Ouest, grand producteur de viande et de blé, ne trouve pas dans le marché local un débouché suffisant pour tous ses produits. Voyez sur les murs de Paris les affiches d'Armour, le grand boucher de Chicago; il vise la clientèle européenne parce que la clientèle américaine ne peut pas dévorer tous les

beefsteacks qu'il produit, toutes les boîtes de conserves, salaisons, extraits de viande qu'il fabrique. Pour le blé et le maïs, la nécessité de pénétrer sur les marchés étrangers est bien plus frappante encore. Le cultivateur américain est donc l'ennemi des « murailles de la Chine ». Avec une grande habileté, l'homme d'État le plus remarquable du parti républicain, M. Blaine, avait imaginé d'enfermer entre ces murailles le continent américain tout entier; c'était l'idée du *Pan-American Congress :* constituer une sorte d'immense *zolverein,* une formidable association douanière comprenant tout le Nouveau Monde, c'eût été, en pratique, assurer aux États-Unis le monopole du commerce sur tout ce territoire ; mais ce projet gigantesque a échoué pour une foule de raisons dont la principale est précisément que l'idée de monopole et d'exploitation était trop évidente de la part des États-Unis. En fin de compte, M. Blaine a été réduit à montrer au public, pour justifier sa politique douanière de protection et de réciprocité, l'augmentation des envois de farine à Cuba depuis un an (1). En vérité, c'est bien de Cuba qu'il s'agit! Les électeurs de l'Ouest ont commencé à le voir et, aux dernières élections, l'Indiana, l'Illinois, le Wisconsin et le Michigan, autrefois inféodés au parti républicain, ont donné la majorité à M. Cleveland.

L'indication de ces suffrages est d'autant plus précise que la convention nationale démocrate s'était prononcée d'une façon très nette en faveur du libre-échange. C'était hardi et dangereux, car le libre-échange absolu produirait une crise terrible pour l'industrie américaine, et on ne peut pas songer raisonnablement à la faire passer sans transition du régime ultra-protecteur des bills Mac-Kinley à l'absence complète de protection. M. Cleveland, lui-même, avait été effrayé de la déclaration de ses amis et, dans sa lettre d'acceptation il avait énoncé ses intentions au sujet des tarifs d'une manière beaucoup plus modérée; il se bornait à demander l'entrée en franchise des matières premières, et déclarait qu'il avait en vue « la répartition loyale et exacte des

(1) « 337.000 barrels of flour exported in the first half of 1892 against 14.000 in the same period of 1891, under the old system. Not a bad showing for the first year of reciprocity. » (*North-American Review*, novembre 1892, p. 521.)

charges nécessaires du tarif plutôt que l'établissement précipité du libre-échange » (*a fair and careful distribution of necessary tariff burdens, rather than the precipitation of free trade*). Pour que la résolution de la convention nationale démocrate n'ait pas aliéné au parti le vote des électeurs, il faut donc que la réaction contre la législation douanière soit bien forte.

Telle est en effet la grande force du parti démocrate, tel est le besoin économique profond et général auquel il répond.

Ajoutons à cela qu'il représente encore les aspirations autonomes du Sud et son ressentiment ancien contre la tyrannie nordiste. Les seize États du Sud forment *masse* dans le parti démocrate, et le jargon politique les désigne toujours sous le nom caractéristique de *Solid South*, le bloc solide du Sud.

Enfin, il s'est grossi, depuis vingt ans, d'une multitude d'émigrants européens nouveaux, attirés par son allure libérale, indifférents d'ailleurs aux souvenirs du *grand old party* qui étaient lettre-morte pour eux. C'est là, sans doute, l'explication de ce fait que l'État de New-York, et spécialement la ville de New-York, sont entre les mains des Démocrates. Toutefois le parti *populite*, dont nous parlerons tout à l'heure, et qui a fait son entrée sur la scène politique aux dernières élections, paraît devoir enlever désormais aux Démocrates une grande partie de cet élément. Mais n'anticipons pas; jusqu'ici les Démocrates ont vu venir à eux la plupart des Irlandais et des Allemands qui débarquent aux États-Unis.

Nous avons analysé les éléments de succès du parti démocrate, mais nous ne nous en ferions qu'une idée incomplète et inexacte si nous négligions de noter les causes de faiblesse qu'il porte en lui.

La plus grave de toutes, celle devant laquelle toutes les causes secondaires disparaissent, résulte de sa composition même.

Je ne parle pas ici de la composition du parti démocrate considéré dans ses agents, dans ses politiciens. Les politiciens républicains, comme les politiciens démocrates, sont un rouage, non un moteur, un moyen d'action, non un élément de vie. On ne peut

pas les faire entrer en ligne de compte dans l'appréciation des forces de leur parti. Au contraire, il y a lieu de considérer entre quelles mains se trouvent les intérêts que représentent les politiciens démocrates. C'est à ce point de vue qu'il est intéressant de connaître la composition du parti; c'est à ce point de vue que les Démocrates se trouvent avoir actuellement, vis-à-vis des Républicains, une infériorité réelle qu'il est important de noter.

Cela peut se résumer d'un mot : le parti démocrate ne renferme pas, d'une manière générale, les éléments dirigeants de la nation américaine. Quand on veut étudier les États-Unis et se rendre compte de ce qui les fait si puissants, si pleins d'avenir, on est bien vite amené à cette conclusion que leur force est dans l'énergie extraordinaire de la race anglo-saxonne et de la race scandinave, en un mot des races que la Science sociale classe dans le type dit *particulariste*, ou de la *famille-souche*. Si tout le monde n'aperçoit pas le lien que j'indique ici entre le développement de l'Amérique et l'expansion du type particulariste, tout le monde, du moins, sait bien que les progrès merveilleux de ces trente dernières années ont leur cause indiscutable dans la prospérité du Nord-Est industriel et de l'Ouest agricole, non dans l'effacement du Sud. Or, il suffit de parcourir, même en simple curieux, le Nord-Est et l'Ouest pour voir quelles races y sont dominantes : à l'Est, vous trouverez, il est vrai, un grand nombre d'Irlandais, d'Allemands du sud de l'Allemagne, même des Polonais et des Hongrois, mais ils sont ouvriers pour la plupart. Ceux qui s'élèvent, Irlandais ou Allemands en général, occupent des situations dépendantes, d'employés supérieurs, de fonctionnaires, ou des situations de parasites, journalistes, politiciens, hommes de loi, tirant leurs moyens d'existence d'un service rendu à ceux qui produisent, mais ne produisant pas eux-mêmes, greffant leur prospérité particulière sur la prospérité générale, résultat et non pas cause efficiente de celle-ci. Celui qui fait les entreprises, qui crée les sources de richesses, le manufacturier, l'exploitant des mines, le constructeur de chemins de fer, c'est le Yankee, l'héritier des anciens colons qui secouèrent le joug de la mère-patrie anglaise, pour rester fidèles à son

esprit d'indépendance et de *self government*. Allez à l'Ouest, c'est encore lui que vous trouverez à la tête de la plupart des grandes fermes, et sur l'*homestead* modeste, le colon que vous interrogerez, s'il n'est pas Américain, vous répondra neuf fois sur dix qu'il est né sur les rives éloignées de la Norwège, du Danemark ou de l'Allemagne du Nord, bref, dans les centres anciens de formation de la race anglo-saxonne.

Dès lors, on conçoit qu'un parti dont la force principale se trouve dans le « Solid South », chez les Irlandais et les Allemands des villes, n'ait pas pour lui les forces vives du pays.

Jamais le Sud n'aurait été écrasé comme il l'a été, s'il avait su rendre les intérêts qu'il défendait aussi importants que les intérêts de ses adversaires. Supposons les Yankees planteurs, donnant à la culture du coton un essor considérable, couvrant le Sud de manufactures pour l'élaborer; à coup sûr, ils n'auraient pas cédé devant les exigences des fabricants de l'Est; ils auraient sauvé la cause libre-échangiste du désastre dont elle a subi les conséquences pendant plus de vingt années.

Ce n'est pas tout de représenter un intérêt; encore faut-il ne pas le laisser soi-même en souffrance, encore faut-il lui assurer la place qu'il mérite dans la vie publique en le développant par le travail dans la vie privée. Vous ne pourrez soutenir la cause de la culture d'une façon efficace dans une assemblée politique que si elle est soutenue réellement par des agriculteurs énergiques dans le pays, que si elle est devenue, grâce à eux, un intérêt dominant, une chose importante.

Le parti démocrate a eu le malheur de ne pas attirer à lui jusqu'ici la masse des capables, de ceux qui soutiennent le mieux les intérêts qu'ils représentent.

Même à l'heure de son triomphe actuel, on peut constater l'effet de cette infériorité constitutionnelle. Composé d'individus moins habitués que les autres Américains à faire leurs affaires eux-mêmes, il est tombé, plus que le parti républicain, sous le joug de ses politiciens. Je ne veux pas dire par là que celui-ci y ait complètement échappé, mais la tyrannie politicienne n'a pas pris corps, chez lui comme chez les Démocrates, dans un

Tammany-Ring, sorte de parti dans le parti. On sait ce qu'est cette puissante association du *Tammany*; elle se recrute parmi les Démocrates dirigeants de New-York, hommes généralement malhonnêtes, flanqués de quelques naïfs, qui se chargent à forfait des vilaines besognes électorales et se paient, après le succès, par la concussion. Plusieurs des fraudes à l'aide desquelles ils ont empli leurs poches des deniers municipaux de New-York sont restées célèbres, notamment une facture de fourniture de tapis pour la *court-house*. Les tapis portés en compte auraient couvert 46 kilomètres carrés!... s'ils avaient été réellement fournis. Pas plus tard qu'en 1890, je me suis trouvé à New-York au moment où éclatait un nouveau scandale, dans lequel le maire Grand, les shérifs et une infinité d'agents secondaires du *Tammany* se trouvaient gravement compromis. Eh bien, malgré ces révélations, malgré l'honnêteté d'un grand nombre de Démocrates qui gémissent de ces turpitudes, le *Tammany* a encore exercé dans les élections dernières une influence considérable. Un moment, on a pu croire qu'il imposerait au parti démocrate son candidat à la présidence, M. Hill, un politicien moins scrupuleux que M. Cleveland, et très disposé à partager le butin de la victoire entre ses amis, ce que Cleveland se refusait à faire avec la même âpreté. Forcé de céder sur ce point, *Tammany* a pris sa revanche dans les élections de l'État de New-York, qu'il se réserve comme son domaine personnel. On prétend même que le groupe de *Tammany Hall* n'a consenti à soutenir la candidature de Cleveland qu'à la condition expresse qu'on le laisserait maître dans New-York. On voit de quel poids pèse sur les membres honnêtes du parti la domination des politiciens ; il a fallu abandonner la cité-empire à leur pillage, pour sauver le reste de l'Union.

Passons condamnation sur cette portion absolument corrompue du parti dont l'indignité est évidente. Ce qui est à retenir, c'est le manque de prestige des Démocrates honnêtes pris en masse, par la raison déjà indiquée qu'ils ne forment pas l'élite de la nation ; c'est leur incapacité à secouer le joug de leurs politiciens. A vrai dire, ils ne sont pas aptes à comprendre les

aspirations du peuple américain et à le suivre dans la voie de progrès où il avance si rapidement.

Par cela seul, le parti démocrate semble incapable de constituer un grand parti d'avenir. Sa vraie raison d'être gît dans le besoin qu'éprouvent les États-Unis d'échapper à la tyrannie douanière des républicains. Sa mission est de sauvegarder l'existence des branches du travail national menacées par cette tyrannie du Nord, comme la mission du parti républicain a été de sauver l'Union menacée par le soulèvement du Sud. Quand il aura modifié les tarifs dans le sens d'un libre-échange modéré. les intérêts lésés des gens du Sud, des cultivateurs de l'Ouest et des ouvriers de l'Est recevront leur satisfaction, et les deux grands partis historiques auront vécu. Leur durée dépend maintenant de la durée même de la lutte économique qui leur a donné un aliment; le triomphe des Démocrates va faire cesser l'état aigu où nous la voyons à l'heure actuelle et on peut espérer que les bases d'une trêve vont être jetées, si la réaction démocrate écoute les sages conseils de M. Cleveland.

Au surplus, un troisième parti est en voie de se former dès aujourd'hui, sans attendre la disparition des deux autres. Est-ce le commencement de la nouvelle évolution politique? Ses partisans l'affirment. Voyons si leur confiance se justifie, et d'abord, sachons ce qu'ils demandent.

III. — L'ILLUSION D'UN PÉRIL SOCIALISTE AUX ÉTATS-UNIS.

Le parti populaire, *people's party* ou *populite*, d'après le néologisme de la dernière campagne électorale, a son origine dans les associations ouvrières des États-Unis, en particulier dans celle des *Chevaliers du Travail* et l'*Alliance des Fermiers*. Là-bas comme en Europe, il existe une tendance marquée et générale à introduire dans la politique les réclamations du monde du travail. Le peuple a, de nos jours, plus d'instruction générale qu'autrefois et aussi plus de droits politiques; d'autre part, le régime des grandes manufactures, en assujettissant toute une popula-

tion ouvrière à un seul patron, en faisant disparaître une foule de petits ateliers, a diminué l'indépendance de la classe populaire dans une mesure notable. Là où le patronage s'est exercé avec conscience et succès, ce manque d'indépendance s'accepte en raison de la sécurité qu'il procure; là au contraire où le patron n'est pas attentif à éviter à ses ouvriers le brusque contre-coup des vicissitudes économiques; là où il n'en a pas le moyen; partout où, par quelque endroit, il manque à sa mission difficile et compliquée, le malaise de l'ouvrier s'augmente du sentiment de sa dépendance et son mécontentement grandit par la conscience de ses droits politiques. Par un raisonnement très naturel, il se demande pourquoi on l'a fait souverain quand il se sent assujetti, et il interroge le premier docteur qui passe, pour savoir de lui comment il pourrait organiser sa souveraineté de façon à faire cesser sa servitude.

Ainsi est né aux États-Unis, comme en Europe, le mouvement politique qui s'appuie sur les revendications ouvrières.

Aux États-Unis, il prend une allure particulière de modération due à la qualité et aux origines sociales des ouvriers qui le composent. Les *Chevaliers du Travail,* malgré les éléments étrangers qui y entrent en grand nombre, ont le caractère respectable d'une *Trade Union* anglaise; mais, grâce peut-être à ces éléments étrangers, ils réclament, comme les *Trade Unions* de la nouvelle école, l'intervention des Pouvoirs publics dans la solution des questions ouvrières. C'est là que se manifeste leur action politique.

Jusqu'à ces derniers temps, le parti du peuple s'était contenté d'employer son influence à faire acheter son concours par l'un des deux grands partis en présence, au prix de quelques promesses inscrites à son programme (1). Aux dernières

(1) Henry George avait bien essayé de grouper un parti politique autour de son idée soi-disant socialiste. La thèse développée dans *Progrès et Pauvreté* avec le talent et l'ingéniosité que l'on sait, avait été, dans ce but, condensée par lui en un programme court, sous ce titre : *The single tax platform*, la plateforme de l'impôt unique. Il a réuni tout d'abord d'assez nombreux adhérents et joué même un certain rôle dans les élections, il y a deux ans; mais son succès a été de courte durée. Il ne s'appuyait pas sur un besoin général, mais sur le talent d'un écrivain, habile à construire des

élections, il a voulu essayer ses forces et est entré dans la lice. Son candidat, M. Weaver, a obtenu une trentaine de voix sur les 444 délégués présidentiels.

Ce petit succès a fortement impressionné l'opinion et a été l'occasion de déclarations nettes qui ont leur importance. M. Powderly, grand-maître des Chevaliers du Travail, a exposé, dans la *North-American Review*, la *platform* de ses amis; le parti a eu sa convention nationale; son candidat a écrit une lettre d'acceptation; tous ces éléments constituent un programme d'après lequel on peut se rendre compte de ses revendications.

Elles se fondent principalement sur l'indifférence des anciens partis aux souffrances du peuple; aucun ne s'occupe de ses véritables intérêts; la question des tarifs les absorbe complètement (1). Tel est le grand reproche.

En plus, tous les deux favorisent les monopoles et l'accaparement des chemins de fer, des télégraphes, des téléphones par de riches particuliers.

Enfin, le pouvoir judiciaire tyrannise le peuple. Grâce au privilège d'interpréter les lois que leur reconnaît la Constitution, les juges se moquent des lois faites par le peuple et jugent suivant l'intérêt des gens riches qui les corrompent.

En conséquence, le parti du peuple demande que le gouvernement acquière et exploite les chemins de fer, les télégraphes et les téléphones, et qu'il organise un *referendum* populaire pour reviser la constitution en ce qui concerne le pouvoir judiciaire.

Ce programme contient en lui-même sa condamnation expresse. Si les juges, nommés cependant par le peuple, se laissent corrompre par les grosses bourses, — ce que je crois volontiers, étant donné que ces juges sont des politiciens; — s'ils n'appli-

raisonnements spécieux. C'était un succès de formule. Tout homme qui sait faire miroiter aux yeux de la foule l'espoir de ne plus payer d'impôt est toujours sûr d'avoir des approbateurs; pour constituer un parti, il faut plus que cela; il faut donner une formule, vraie ou fausse d'ailleurs, non pas à une idée personnelle, mais à une tendance générale et déjà existante. (Sur la théorie d'Henry George, V. mon article dans la *Science sociale*, t. X, p. 457.)

(1) Powderly, dans la *North-American Review*, novembre 1892, « Wanted a new party », p. 593.

quent pas les lois faites par le peuple, quand leur intérêt leur dicte une solution contraire, comment les politiciens sauvegarderont-ils les droits du peuple dans l'administration des chemins de fer, des télégraphes et des téléphones quand elle sera entre leurs mains? S'il y a une chose évidente aux États-Unis, c'est que les services de l'État sont mal conduits; on n'y rencontre pas seulement cette indifférence aux choses dont il est chargé qui est le propre du fonctionnaire; on y rencontre la malhonnêteté pure et simple, le vol qualifié, l'abus de confiance. Quand les journaux satiriques veulent prendre un type de paresseux, ils vont le chercher dans l'administration publique; le *government clerk* représente aux yeux de tous un fainéant. Quand on veut déshonorer un homme, on lui applique l'épithète de politicien. Le parti du peuple lui-même dénonce les abus de tous genres qui se produisent dans la gestion des deniers publics. Est-ce là le régime qu'il veut appliquer aux entreprises privées et prospères qui exploitent les chemins de fer, les téléphones, les télégraphes? L'accaparement de ces services au profit de quelques particuliers le scandalise et l'irrite, mais ce sera bien pis encore lorsqu'il se fera au profit de l'État. Il y aura un monopole beaucoup plus rigoureux, beaucoup plus monstrueux et, de plus, gaspillage. Voyez-vous les bandits de *Tammany-Hall* promettant à leurs amis les 750.000 emplois des chemins de fer américains (1), tripotant dans un budget colossal, passant de gros marchés et exigeant des pots-de-vin proportionnés? Je sais bien que le parti du peuple s'imagine que son triomphe ramènerait le règne de la vertu sur la terre, mais ce sont là de ces illusions que se font tous les réformateurs et que rien ne justifie.

De plus, les États-Unis sont le dernier pays où de semblables solutions puissent être proposées. Non seulement les politiciens y sont plus corrompus qu'ailleurs, mais les particuliers y sont plus capables qu'ailleurs d'organiser les grands services qui, dans d'autres contrées, ont dû, d'une manière plus ou moins directe,

(1) J'emprunte ce chiffre aux *Annals of the American Academy of political and social science*, vol. II, p. 9 : « The Demand for the public regulation of Industries », by W. D. Dabney.

leur naissance à l'initiative de l'État. C'est même cette capacité supérieure de l'individu isolé, livré à lui-même, qui produit les résultats dont s'offusque le parti du peuple. Mais comment ne voit-il pas que c'est là précisément la force de l'Amérique? C'est l'élément actif qui lui permet de profiter des circonstances favorables où elle se trouve. Décourager cet élément, lui opposer une lourde machine administrative, c'est couper les ailes à l'oiseau qui vole, c'est vouloir faire marcher un navire sans voiles et sans vapeur, c'est transformer le mouvement en inertie, le progrès en stagnation, la prospérité en misère.

Je suis sans inquiétude, je l'avoue, sur tous ces points. S'il est une chose bien caractéristique dans la constitution sociale des États-Unis, c'est la prédominance de la vie privée sur la vie publique, l'aptitude des citoyens à secouer tout joug tyrannique, toute immixtion abusive de l'État dans les affaires des particuliers.

A vrai dire, la portion saine de la population reste très indifférente à la politique. Elle est absorbée par le soin de ses affaires; elle ne cherche aucunement à se pousser dans la vie par l'intrigue, par l'appui du gouvernement; elle ne compte que sur elle-même pour arriver. Peu lui importe le sort de la machine politicienne, tant que celle-ci ne vient pas gêner ses mouvements. Aussi, en temps ordinaire, son action est-elle nulle sur la politique, du moins son action directe et apparente; elle ne compose pas un parti.

Mais, du jour où ses intérêts se trouvent atteints, quand elle rencontre sur son chemin un obstacle venant du gouvernement, c'est merveille de voir avec quelle désinvolture elle le bouscule; elle intervient rarement, mais elle intervient toujours d'une manière décisive et définitive; quand elle entre en lice, le reste disparaît.

Son intervention prend d'ailleurs toute espèce de formes. Dans le Far-West, les pouvoirs publics sont à peu près inexistants et personne ne s'en préoccupe; mais si, un beau jour, l'ordre est assez gravement troublé pour compromettre la sécurité et l'avenir

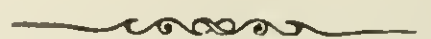
du pays, les particuliers ont vite fait de constituer un comité de vigilance, de s'improviser juges et exécuteurs de hautes œuvres. D'autres fois, c'est par le simple bulletin de vote; de 1860 à 1865 ç'a été par la guerre que la partie dirigeante de la nation a signifié sa volonté. Une fois le résultat qu'elle cherchait obtenu, quand elle est à nouveau maîtresse incontestée de son action privée, quand elle a écarté l'obstacle, elle disparaît de la politique.

Il est impossible de juger sainement de la politique américaine sans tenir compte de cet élément supérieur, souvent latent, mais toujours prêt à apparaître comme le *Deus ex machina*. C'est lui, au fond, qui tranche les questions; les autres s'agitent, lui il agit.

Et le jour où le socialisme américain lui paraîtra autre chose qu'une quantité négligeable, le jour où il vaudra la peine d'être combattu, le jour où il le gênera, il le balayera.

Ce n'est pas là d'ailleurs une appréciation de fantaisie due à un optimisme exagéré, mais une conviction fondée sur l'observation des faits antérieurs; le véritable Américain ne demande pas, comme nous, à son gouvernement, de le protéger, mais de le laisser tranquille, et il sait exiger que le gouvernement le laisse tranquille; il est assez fort pour cela; c'est pour cette raison qu'il a fondé un grand pays libre. Il a su se débarrasser de l'Angleterre, sa métropole, qui voulait l'opprimer; il a su se débarrasser des planteurs du Sud qui cherchaient à faire prévaloir leurs intérêts contre les siens; il vient de se débarrasser des Républicains qui abusaient de leur victoire; il se débarrasserait à plus forte raison du socialisme, si celui-ci voulait entraver le progrès du pays et l'action individuelle des citoyens. C'est sa politique à lui de rappeler constamment aux pouvoirs publics qu'ils sont là uniquement pour faire ce que les particuliers ne peuvent pas faire, et de les forcer à rentrer dans leur rôle chaque fois qu'ils tentent d'en sortir. Que voulez-vous que le socialisme puisse tenter de sérieux en face d'un ennemi de cette taille?

Paul de Rousiers.



COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE (1).

II.

LES SOCIÉTÉS
ISSUES DES DÉSERTS.

LE TYPE DES OASIS ET DES CONFINS AGRICOLES.

Dans un premier article, j'ai présenté, en abrégé, la description des trois types les plus simples des sociétés humaines : *le type des Prairies, le type des Toundras, le type des Déserts.*

Ces trois types constituent le groupe des *Sociétés à formation communautaire de Famille.* Son caractère de simplicité résulte de ce fait que tout l'organisme social y est, en somme, limité à la famille : les rouages de la vie publique ne se détachent pas encore de la vie privée.

Mais dès que ces sociétés sortent des territoires de steppes, dès qu'elles s'engagent sur d'autres sols, la complication apparaît : elle se manifeste par le développement de la communauté publique en dehors de la famille, et concurremment avec la communauté de famille.

C'est un second groupe social, celui des *Sociétés à formation communautaire de Famille et d'État.*

(1) Voir le précédent article dans la livraison de mars dernier, p. 165.

Des trois types que nous avons examinés, il en est un, celui des Toundras, qui n'a eu d'issue que sur l'Amérique, par le détroit de Behring, ainsi que nous l'avons indiqué.

Sur ces nouveaux territoires, il a rencontré des conditions particulières, qui ont plus ou moins désagrégé la communauté de Famille et lui ont plus ou moins substitué la communauté publique, ou d'État. L'évolution de la Famille à l'État, dans ce continent séparé et longtemps perdu, a été décrite ici par M. de Rousiers. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à ses travaux pour cette branche isolée de la race humaine (1).

Si, sur le grand vieux continent que nous nous proposons d'étudier, les Toundras n'ont pas fourni d'éléments bien caractérisés au second groupe, il n'en est pas de même des Prairies et des Déserts.

C'est une des découvertes les plus importantes et les plus récentes de la Science sociale que d'avoir déterminé l'évolution différente des sociétés issues des Prairies et des sociétés issues des Déserts. Cette découverte explique non seulement l'état actuel d'une partie du globe, mais encore l'histoire des plus anciennes civilisations.

Elle explique notamment pourquoi les premières sociétés sont sorties des Déserts et pourquoi ces sociétés ont été à la fois plus brillantes et plus éphémères que les sociétés issues des Prairies.

Les sociétés issues des Déserts s'étant constituées les premières et n'ayant eu qu'une courte évolution, il convient de les examiner d'abord.

I.

Nous avons vu, dans l'article précédent, comment les Déserts de l'Arabie et du Sahara prédisposent les populations au commerce par l'insuffisance des pâturages, et à l'exercice des pouvoirs publics par l'organisme de la tribu.

(1) Voir la *Science sociale*, t. VII, p. 68, 149, 346, 562; t. VIII, p. 56, 175, 349. Dans cette série d'articles, qui a été très remarquée, M. de Rousiers a expliqué scientifiquement les origines et l'état social des anciennes populations de l'Amérique.

Or cette double faculté, qui, dans les Déserts, n'est encore qu'à l'état latent et embryonnaire, prend un développement remarquable, dès que ces populations passent à la vie sédentaire.

Le passage de ces populations à la vie sédentaire s'effectue dans les Oasis.

On sait que les Oasis sont des îlots cultivables épars au milieu des Déserts. Mais ces îlots sont artificiels : ils sont créés par l'homme et ils disparaîtraient sans l'effort constant de l'homme pour les maintenir.

La création d'une Oasis est en effet une entreprise particulièrement difficile. Sous ces climats brûlants, où les pluies sont rares, il faut, pour que la culture soit possible, trouver un endroit contenant une nappe d'eau souterraine, grâce à l'imperméabilité du sous-sol. Il faut ensuite amener cette eau à la surface et la diriger sur tous les points qui doivent être arrosés. Ce n'est pas tout : il faut encore protéger ces canaux contre l'envahissement des sables qui est une menace constante pour l'agriculteur.

Tous les voyageurs décrivent les travaux incessants qu'il faut effectuer, pour arracher à la sécheresse ces îlots du Désert. « Dans toutes les Oasis du Souf saharien, dit M. Goblet d'Alviella (1), l'eau se rencontre sous le sol à une faible profondeur : mais comme elle ne jaillit nulle part, il faut partout creuser des puits qui varient, suivant les localités, entre quatre et dix mètres. L'armature de ces puits est aussi curieuse que primitive. Qu'on se figure une gigantesque balance dont les montants seraient deux troncs de palmiers et le fléau une sorte de longue perche ; aux extrémités de ce fléau, deux cordes soutiennent, en guise de plateaux, d'une part une outre en peau de bouc, qui peut contenir de dix à douze litres, de l'autre une grosse pierre qui sert à tenir l'autre en équilibre. Du réservoir qui s'ouvre au pied de ce mécanisme, l'eau rayonne vers les jardins par de petites rigoles, alternativement bouchées avec des

(1) *Sahara et Laponie*, p. 51.

tampons de laine. Mais on n'en fait usage que pour arroser les jeunes pousses des palmiers. »

L'auteur décrit ensuite la lutte incessante contre l'envahissement des sables. Quand on a trouvé au milieu des dunes une dépression favorable, on commence par l'approfondir jusqu'à un ou deux mètres de la nappe souterraine, en rejetant les sables sur les bords, où ne tarde pas à se former un talus circulaire. Sur cette crête, on élève alors une haie de *djerids* (branches de palmiers) qu'on surmonte d'un petit mur en concrétions gypseuses. Quand les sables extérieurs, accumulés par les vents, atteignent le niveau de cet obstacle, on construit, avec les mêmes matériaux, un second mur au-dessus du premier. Ainsi l'excavation va sans cesse en s'agrandissant et affecte de plus en plus la forme d'un cratère régulier. Mais, en dépit de ces précautions, le sable, qui se joue des barrières comme des fermetures les mieux conditionnées, aurait bientôt comblé les cuvettes, si, à la suite de chaque ouragan, les indigènes ne curaient leurs jardins avec des paniers et des coufins qu'ils vont ensuite péniblement vider au dehors. Quand, malgré tant de soins, les palmiers dépérissent, on les *descend*, en creusant le sol, pour extirper les racines supérieures. Mais c'est là une opération qui ne se fait pas sans danger pour l'arbre.

Voici un autre procédé employé par les indigènes pour creuser des puits et organiser l'irrigation; il est signalé par le commandant Deporter (1).

Après avoir déterminé très exactement le point où l'on veut créer des jardins et où l'on veut faire aboutir l'eau, on choisit, à la partie supérieure de l'Oasis, un point éloigné de 2 à 3 kilomètres. On y creuse un premier puits; redescendant ensuite vers le point choisi, on creuse des puits tous les 20 ou 30 mètres. On les relie tous, par une galerie souterraine, ou *feggara*, et on obtient ainsi un écoulement d'eau assez important.

Chaque particulier peut créer une feggara et la faire aboutir à l'un des puits de la feggara principale et il a droit à la

(1) *Sahara algérien*, p. 20-22.

quantité d'eau qu'il a amenée. Il existe des feggaguirs qui ont ainsi jusqu'à quatre-vingts branches et dont l'eau est divisée à sa sortie en autant de parties proportionnelles.

Pour entreprendre une création aussi difficile et aussi compliquée, surtout pour des pasteurs peu portés naturellement au travail pénible et suivi, il faut que ces populations aient un bien grand intérêt à la création des Oasis.

Quel peut donc être cet intérêt?

Veuillez remarquer que les Déserts de l'Arabie et du Sahara sont absolument infranchissables et inhabitables sans étapes de ravitaillement. C'est le pays de la soif et de la faim. Or l'homme a eu, dès les époques les plus reculées, un intérêt de premier ordre à parcourir ces déserts d'une extrémité à l'autre. C'est en effet au delà de la ligne de ces Déserts que s'étendent les contrées les plus riches du globe, les pays à productions tropicales, les fameux pays des parfums, de l'ivoire, de l'ébène, de l'or, des pierres précieuses, de la gomme et surtout des épices, mot qui résume un ensemble de produits d'une grande valeur marchande, mot qui a caractérisé, pendant des siècles, le commerce avec l'Orient, appelé communément alors le « pays des épices ».

C'est pour atteindre ces régions fortunées que tant d'expéditions maritimes ont été entreprises, au quinzième et au seizième siècle, expéditions qui ont illustré les Vasco de Gama, les Christophe Colomb et toute leur glorieuse lignée de navigateurs. C'est en cherchant, par la route de l'Est, le pays des épices que Vasco de Gama a doublé le cap de Bonne-Espérance et trouvé la route directe de l'Arabie et des Indes; c'est en cherchant le même pays des épices, par la route de l'Ouest, que Christophe Colomb a découvert l'Amérique. Et sa première préoccupation, en abordant le nouveau Continent, fut de savoir s'il était arrivé dans l'Inde. Aussi ce continent fut-il d'abord appelé les Indes Occidentales et ses habitants sont encore désignés aujourd'hui sous le nom d'Indiens.

Or les Déserts de l'Arabie et du Sahara, avec leurs annexes, s'étendent jusqu'à l'Inde, jusqu'aux confins de l'Arabie nommée « Heureuse », précisément à cause de sa richesse, jusqu'à l'A-

frique centrale d'où l'on tire la gomme et l'ivoire. Ces divers produits présentent ce caractère éminemment favorable aux transports, qu'ils ont une grande valeur sous un faible volume. Et autrefois cette valeur était dix fois plus grande qu'aujourd'hui.

Et le Désert, malgré toutes les difficultés qu'il oppose aux communications, offrait aux premiers hommes plus de facilités que la mer. Il avait en effet, par rapport à la Méditerranée, trois supériorités manifestes :

1° *Le Désert pénètre plus avant dans l'intérieur des terres.* — C'est une Méditerranée de sable, mais trois fois plus longue et deux fois plus large. Il permet donc de s'avancer plus loin, d'atteindre plus de pays et d'atteindre précisément les pays à produits très riches que *la Méditerranée n'atteint pas*.

2° *Le Désert n'oblige pas à modifier son genre de vie.* — Pour traverser les Déserts, il faut, il est vrai, s'y ménager des étapes; mais, ces étapes une fois créées, ainsi que nous allons le voir, le pasteur peut y vivre sans rien changer à son genre de vie antérieur. Il n'est pas obligé de se transformer en navigateur, ce qui ne se fait pas sans difficulté, sans hésitations et sans une longue période de préparation.

3° *Le Désert permet de marcher en groupe nombreux.* — On marche en caravane : c'est une sûreté plus grande, pour se défendre contre les attaques possibles. Comparez ce groupement nombreux à la troupe réduite qui montait les barques des Phéniciens et des Pélasges, ces premiers navigateurs de la Méditerranée. Et, chaque soir, il fallait trouver une anse assez abritée pour y débarquer : on tirait la barque sur le rivage; mais alors on était exposé aux attaques des indigènes et l'on se trouvait en petit nombre pour leur résister.

Telles sont les causes qui ont porté les premiers hommes à parcourir le Désert, à l'utiliser pour les transports, avant de parcourir et d'utiliser la mer (1). Aussi arrivèrent-ils aux colonnes d'Hercule et passèrent-ils même en Espagne dès l'époque la plus reculée.

(1) La *Science sociale* publiera prochainement une étude de M. Poinsard sur *les premiers habitants du Désert*, à laquelle nous renvoyons d'avance nos lecteurs, sans insister davantage sur cette question.

Lorsque les Celtes débouchèrent dans la Gaule, par la voie du Danube, ils trouvèrent, dans le sud, vers les Pyrénées, un groupe de populations, les Ibères, anciens Berbères, arrivés par le Désert saharien, dès la plus haute antiquité.

Mais cette traversée du Désert n'a été possible, elle ne l'est encore aujourd'hui, nous l'avons dit, que par l'établissement d'étapes de ravitaillement.

Or l'établissement de ces étapes, c'est-à-dire des Oasis, n'était pas facile, on vient de le voir. Qui a pu l'entreprendre, dans cette société de pasteurs fractionnée en tribus autonomes, et souvent ennemies?

On peut répondre sans hésitation à cette question. En effet, il y a un groupe d'hommes, qui, dans le présent, et aussi loin qu'on remonte dans le passé, apparaît toujours comme l'unique, incontesté et omnipotent dominateur et civilisateur du Désert. Ce groupe n'appartient pas à une tribu en particulier, mais il compte des adhérents fanatiques dans toutes les tribus, d'une extrémité du Désert à l'autre; il apparaît non seulement comme tout-puissant, mais comme universel. C'est lui que tous les conquérants qui ont essayé de pénétrer dans le Désert ont rencontré devant eux; c'est lui que rencontrent, comme un obstacle infranchissable, les Anglais sur la frontière de l'Égypte, les Français sur la frontière de l'Algérie.

Ces rois du Désert s'appellent les confréries religieuses, ou zaouaïas (1); leurs membres s'appellent les *khouans*, ou frères; leurs chefs s'appellent khalifes, *cheikhs*, etc., et parfois, à certaines époques d'inspiration ou de fureur religieuses plus grandes, ils s'appellent *Mahdi*, ou Envoyés de Dieu. A ces moments-là, malheur à ceux qui tentent de pénétrer dans le Désert!

Les avantages considérables que la traversée des Déserts présentaient au point de vue du commerce, alors surtout qu'ils étaient encore la principale voie ouverte vers les contrées les

(1) *Zaouia*, littéralement « coin, réduit ». La zaouïa est une chapelle bâtie sur le tombeau d'un marabout révéré. Une école se tient généralement dans les dépendances de la zaouïa.

plus riches du globe, ont fait chercher un moyen pratique de les traverser, d'y créer des points de ravitaillement, d'y assurer une sécurité relative pour les caravanes et pour les marchandises.

Et comme le seul élément d'union entre les différentes tribus était la communauté du sentiment religieux, qui est particulièrement développé chez les peuples pasteurs, ce fut, tout naturellement, le sentiment religieux qui devint l'égide et la protection des commerçants au milieu de l'hostilité des tribus.

Et comme les profits du commerce assuraient des bénéfices considérables, ces confréries protectrices du commerce prirent rapidement un développement extraordinaire et accumulèrent d'énormes richesses. Nul ne peut traverser le Désert avec sécurité sans se mettre sous leur protection, sans s'affilier à elles.

On sait qu'un des explorateurs qui ont pénétré le plus avant dans le Sahara est M. Henry Duveyrier. Or, quand il traversa l'oasis de Temacin, pour se rendre chez les Touaregs, le grand marabout de la confrérie des Tidjani, Sidi Mohammed El-Aïd, lui conféra le titre de khouan, avec le diplôme et le chapelet de l'ordre. M. Duveyrier déclare, qu'à partir de ce moment, il fut reçu comme un véritable frère par tous les *khouans* disséminés dans le Sahara, et c'est grâce à leur appui qu'il put sortir sain et sauf de sa périlleuse entreprise.

C'est qu'en effet ces confréries, ou zaouïas, sont les souveraines toutes-puissantes du Désert. Elles ont des maisons relevant de la maison mère dans toutes les Oasis. Ainsi l'Oasis de Guemar, dans le Sahara, qui n'a que sept à huit cents habitations, compte cependant *douze mosquées et quatre zaouïas.*

« On est tout surpris de voir surgir au-dessus des masures un *véritable palais,* tel qu'on en trouve dans les descriptions des *Mille et une Nuits.* C'est une *zaouïa* (1). » Elle est à la fois couvent, école et hospice. Cette zaouïa appartient à l'ordre des Tidjani, qui a pour centre Temacin.

M. Goblet d'Alviella a visité les appartements privés du ma-

(1) *Sahara et Laponie*, p. 106

rabout. « Ils nous frappèrent, dit-il, par leur richesse et par leur luxe. La cour intérieure était entourée par deux rangées superposées d'arcades à grilles artistement ciselées. Sur ces galeries s'ouvraient deux chambres spacieuses ornées d'épais tapis à longues soies, de coussins richement brodés, de lustres en bois de palmier, des fauteuils européens en style du dernier siècle et de nombreux vases en porcelaine étrangère (1) ».

Ce luxe est justifié par les ressources qu'amassent ces ordres religieux. Leurs ressources sont encore augmentées par des fondations pieuses et des dons volontaires qui s'élèvent à des sommes considérables. Comme moyens d'action, ils ont l'organisation de certaines cérémonies religieuses, les prédications des marabouts, l'enseignement des *tolbas,* ou frères tenant les écoles, les pratiques de la bienfaisance, la distribution des amulettes, etc. On comprend de quelle énorme influence ils disposent.

Les khouans (frères) ont leurs mots de passe, leurs signes de reconnaissance, une hiérarchie officielle qui s'étend du grand maître ou khalife, jusqu'aux agents subalternes (messagers, porte-bannières, gardiens, etc.); enfin des assemblées générales où ils se réunissent, soit pour se livrer à des pratiques fortement empreintes de mysticisme, soit pour recevoir les instructions secrètes du grand maître, soit pour procéder à des initiations de nouveaux membres.

Cette dernière cérémonie s'opère avec une certaine solennité. Le néophyte, introduit par deux parrains, est interrogé par le cheikh, d'après un formulaire traditionnel; on lui communique ensuite les mots sacrés, on le revêt de la ceinture symbolique, on le fait asseoir sur un tapis où on lui offre un léger repas, enfin on lui délivre le diplôme qui constate sa réception dans l'Ordre. A partir de cette heure, l'initié ne s'appartient plus; il devient l'esclave, la chose de l'Ordre ou plutôt de ses supérieurs, *perinde ac cadaver* (l'expression figure au rituel des Rhammaniens). — « *comme est un cadavre* entre les mains du laveur des morts, qui le tourne et retourne à son gré (2). »

(1) *Sahara et Laponie*, p. 63.
(2) *Ibid.*, p. 104.

Certains de ces Ordres sont de dates récentes, comme celui des Tidjani, qui remonte à moins d'un siècle, et cependant ils comptent des milliers d'adhérents. Leurs zaouïas s'échelonnent du Nil à l'Atlantique et de la Méditerranée à Tombouctou, c'est-à-dire sur toutes les routes de caravanes, créées, entretenues et plus ou moins exploitées par ces confréries religieuses.

Il y a quelques années, lorsque le grand marabout des Tidjani revint de son pèlerinage à la Mecque, il trouva sur tout son trajet, au témoignage d'un ingénieur français, des rassemblements de quatre à cinq mille personnes qui accouraient de tout le pays à la ronde pour baiser les fers de sa mule et obtenir sa bénédiction à prix d'offrandes. Quand il rentra dans l'oasis de Temacin, il était suivi par trois chameaux qui pliaient sous le poids de l'argent (1).

Après de pareils témoignages, on ne saurait plus contester que ces Ordres religieux sont bien réellement les souverains du Désert, qu'aucune expédition commerciale ne peut s'y faire sans eux et que ces expéditions ne sont possibles qu'avec leur concours.

On s'expliquera mieux cette influence, si on veut bien se rappeler qu'au moyen âge le commerce a également trouvé une sauvegarde, un appui et un auxiliaire dans les Ordres religieux militaires. Et le fait s'est produit sous l'influence de causes analogues. Alors aussi, comme dans le Désert, il n'y avait pas de grande puissance publique, mais une multitude de petits pouvoirs seigneuriaux, localisés sur de petits territoires, n'offrant pas au commerce la protection générale, lointaine, étendue, dont il a besoin. Les Ordres religieux militaires s'empressèrent naturellement de prendre ce rôle de protecteurs du commerce; on sait même que les Templiers, par exemple, le pratiquèrent eux-mêmes, qu'ils furent les grands banquiers de l'époque, et qu'ils amassèrent ainsi d'immenses richesses.

Et ils déclinèrent précisément lorsque les grandes puissances politiques, se développant dans l'Occident, furent en état de protéger au loin le commerce. Alors on sentit moins l'utilité de

(1) *Sahara et Laponie*, p. 107.

ces Ordres et on ne vit plus que leurs immenses richesses, qui excitèrent les convoitises des princes et dont ceux-ci s'emparèrent. Mais le Désert étant, de sa nature, intransformable, le type des grands pouvoirs publics n'a pu s'y implanter et les confréries religieuses ont pu continuer jusqu'à nos jours leur rôle de protectrices du commerce, sans rencontrer en face d'elles aucun pouvoir rival.

Maintenant que nous connaissons les causes constitutives de l'Oasis, nous pouvons pénétrer dans l'intérieur de ces îlots de verdure semés à travers le Désert.

Les Oasis pourvoient essentiellement à un double objet : elles sont un *lieu de ravitaillement ;* elles sont, en outre, un *entrepôt de marchandises.*

Pour ravitailler les caravanes et aussi pour faire vivre les habitants, il faut tirer du sol le plus de produits possible. Nous venons de voir que l'on dispose, — non sans peine, il est vrai, — d'un premier élément indispensable à la culture et plus indispensable ici qu'ailleurs : l'eau. Mais on rencontre deux ennemis implacables : un sol presque exclusivement sablonneux et un soleil torride. Or, un seul végétal peut s'accommoder complètement de ces conditions de sol et de climat : c'est le palmier, que Linné a appelé « le prince du règne végétal », à cause de son élégance.

Le fruit du palmier, la datte, est véritablement le pain du Désert. Il forme, avec le lait de chamelle, la base de la nourriture.

La datte présente cet avantage inappréciable, pour des gens obligés d'entreprendre de lointaines expéditions à travers le Désert, qu'elle est facile à conserver par la dessiccation et facile à transporter, car, pressée dans des sacs, elle renferme un aliment très nutritif sous un petit volume. Chaque arbre fournit en moyenne douze kilogrammes de dattes par an.

Mais le palmier donne d'autres produits qui ne sont pas moins appréciés des indigènes. Les noyaux de la datte, écrasés et triturés, servent à nourrir les chèvres et même les chameaux.

Avec la fibre, les indigènes tressent les cordes, dont ils ont besoin, soit pour tirer l'eau des puits, soit pour faire les paquetages, etc. Avec les palmes, ils fabriquent des nattes et des paniers. Avec les troncs, ils étançonnent leurs terrasses et leurs puits. Enfin, lorsque l'arbre est vieux, on le découronne, pour en extraire une liqueur laiteuse, qui, en fermentant, donne le *lagmi*, ou vin de palmier.

Les services que rend le palmier ne se bornent pas là. Grâce à l'ombre bienfaisante qu'il répand autour de lui, les effets de la chaleur tropicale et des rayons brûlants du soleil sont atténués. On peut donc cultiver, à son ombre, un assez grand nombre de plantes, surtout des plantes potagères, qui viennent compléter fort utilement les ressources données directement par le palmier. C'est ainsi que les Oasis produisent des pastèques, des fèves, des choux, des carottes, des melons, des tomates, des aubergines, l'abricotier, le pêcher, le pommier, le cognassier, etc. Ces plantes qui, chez nous, demandent la chaleur et la lumière, exigent au contraire ici la fraîcheur et l'ombre, ces deux bienfaits que leur octroient libéralement le palmier.

Les palmiers forment en effet de véritables forêts. Ainsi le groupe des oasis du Gourara saharien, dont la population peut être évaluée à 80.000 âmes, possède environ 3.000.000 de palmiers; celui du Touat, qui a 120.000 âmes, possède environ 3.500.000 palmiers; celui du Tidikelt, qui compte 25.000 âmes, a environ 1,500,000 palmiers.

Mais les oasis ne sont pas seulement un lieu de ravitaillement, elles sont encore un *entrepôt de marchandises :* elles constituent les centres de marché du Désert.

Un voyageur musulman, El-Aïchi, qui traversait les Oasis de Tsabit, dans le Gourara, en l'année 1073 de l'hégire, 1662 de notre ère, donne les renseignements suivants : « Les bourgades de Tsabit sont le rendez-vous des caravanes qui viennent de Tin-Bouctou, du canton d'Agri et des différentes parties du Soudan. On y trouve des étoffes de toute espèce et des marchandises de tous genres, qui y arrivent en grande quantité. C'est l'entrepôt des articles qui viennent du Maroc à la demande des gens du

Soudan, tels que vêtements de drap et de soie, etc., de sorte qu'une caravane qui se rend à Tsabit y trouve un marché important (1). »

Ces centres de marché, dont les richesses excitent naturellement les convoitises, doivent être protégés. Aussi les oasis sont-elles fortifiées. « Presque toutes possèdent, vers leur centre, une bourgade plus ou moins importante, qui s'élève sur un petit monticule, à l'abri d'un mur crénelé et d'un fossé bourbeux, avec un ou deux ponts correspondant à autant de portes (2). »

On doit prévoir que l'habitant du Désert qui vient se fixer dans les Oasis, trouve, dans ce milieu nouveau, des causes notables de transformation. C'est cette transformation qu'il nous faut essayer de caractériser, car l'Oasis a mis une empreinte profonde et durable sur toutes les populations issues des Déserts.

II.

On peut dire que l'Oasis modifie l'organisme social sur *trois points essentiels*.

1° *Le travail devient sédentaire, mais l'industrie et le commerce prédominent sur la culture.*

Le caractère sédentaire est le fait de la culture, qui ne s'accommode plus de la vie nomade. C'est une grave complication par rapport au type précédent. Néanmoins cette complication est ici réduite au minimum, car les hommes de l'Oasis continuent à mener la vie nomade, au moins pendant une partie de l'année : ce sont eux qui effectuent les transports et qui se livrent au commerce, soit pour leur compte, soit pour le compte d'autrui. D'ailleurs la culture de l'Oasis est relativement facile, elle est presque spontanée, puisque les produits dominants sont donnés par le dattier et par les arbres fruitiers ; c'est donc de la culture arborescente, laquelle est la plus facile de toutes, puisque le produit vient spontanément : l'homme n'a qu'à le

(1) *Voyages dans le sud de l'Algérie*, par Adrien Berbrugger, p. 22.
(2) Goblet d'Alviella, *loc. cit.*, p. 36.

cueillir. Quant à la culture potagère, elle n'exige pas non plus une grande somme de prévoyance, car la période de croissance des légumes étant très courte, le travail qu'on leur consacre est aussitôt récompensé par le produit.

D'ailleurs les hommes se soustraient en grande partie à ce travail : il est confié aux femmes, et aux esclaves nègres qui constituent un article important de commerce.

Ainsi cette culture n'a pas pour résultat de dresser les hommes au travail pénible de la terre. Aussi ceux qui émigrent au dehors vont-ils généralement exercer des métiers urbains, ainsi que le constatent les voyageurs : « On voit, chaque année, un certain nombre de Souafos émigrer vers les villes de la Tunisie et du Tell, où ils se placent dans les quartiers maures comme forgerons, maçons, commis, etc. Mais à l'instar des Suisses et des Savoyards, ils conservent un vif attachement pour leur sol natal, où presque tous retournent s'établir quand leur fortune est faite... Ils épousent alors plusieurs femmes, dont ils exploitent le travail sur des métiers à tisser, achètent des nègres et réalisent ainsi, dans une pieuse oisiveté, l'idéal de la vie musulmane » (1).

En somme, l'homme n'acquiert pas, dans l'oasis, l'aptitude au travail agricole ; il se développe au contraire dans le sens du commerce et des petites fabrications. C'est là un caractère essentiel à noter, car il va nous expliquer l'évolution des sociétés issues des Déserts.

2° *La condition de la femme est élevée.*

C'est surtout la femme que la vie de l'oasis grandit et élève. Elle a seule la direction de l'atelier sédentaire, pendant les longues absences du mari : elle veille aux cultures et à la partie des troupeaux qui n'exige pas de longs parcours et que l'on fait paître autour de l'oasis; elle se livre à diverses fabrications domestiques. Elle acquiert ainsi la situation et les qualités de maîtresse de maison; elle est, au moins autant et souvent

(1) Goblet d'Alviella, p. 56.

plus que le mari, la source de la fortune du ménage; livrée à elle-même, elle prend l'habitude d'une certaine indépendance et une autorité que ne connaissent pas les femmes du Désert, vivant dans les tribus, sous l'autorité du patriarche.

Ce travail personnel et indépendant permet à la femme de se constituer un pécule qui lui appartient en propre, puisqu'il est le fruit de ses économies.

On voit donc apparaître deux sortes de biens nettement distincts, ainsi que l'a expliqué M. de Préville (1); les *Biens de justice*, acquis par la femme, comme nous venons de le dire et les *Biens d'injustice*, acquis par le père dans ses expéditions de commerce et parfois de pillage, dans les razzias.

Le pécule de la femme étant personnel et ne faisant pas partie de la fortune de la communauté, comme les biens d'injustice, est partagé également entre les enfants. La fille, en se mariant, apporte ainsi en ménage sa fortune propre, qu'elle tient de sa mère, qu'elle garde à sa disposition et qu'elle peut accroître par ses économies sur l'exploitation dont elle a la direction. Grâce à cette situation, elle choisit elle-même son mari et jouit par conséquent, vis-à-vis de ce dernier, d'une plus grande indépendance que chez les purs nomades du Désert.

Mais cette indépendance de la femme est encore singulièrement augmentée par suite d'une autre circonstance qui va exercer une action considérable sur l'état social.

Nous avons dit que le mari fait des absences fréquentes pour ses expéditions de commerce, ou de pillage. La femme serait donc exposée à rester seule et sans protection. Elle évite cet isolement, en demeurant dans son douar à elle, dans son douar maternel; la femme mariée ne se fixe donc pas dans la communauté de son mari, mais elle reste dans la communauté où elle est née, où elle a été élevée.

C'est dans cette même communauté maternelle, qu'à son tour, elle élève ses propres enfants, qui se trouvent ainsi plus ou moins soustraits à l'influence paternelle et à l'influence de

(1) La *Science sociale*, t. IX, p. 229, 230.

la famille paternelle. Ils se rattachent au contraire à leur famille maternelle, où ils reçoivent l'éducation, dont ils adoptent les traditions, dont ils épousent les intérêts.

Quand les fils ont grandi, ils n'entrent pas dans le douar paternel auquel ils sont restés jusque-là étrangers, mais ils s'associent aux expéditions de commerce ou de pillage de leur douar maternel, ils font partie de la communauté formée par les oncles et les frères de leur mère ; ils continuent donc à rester séparés de leur père, qui, lui, au contraire, et en vertu de la même coutume, se rattache à sa communauté maternelle.

En un mot, nous voyons se constituer ici le système familial que l'on nomme le *Matriarcat*, qui a souvent été signalé, sur lequel on a beaucoup discuté et qui, jusqu'aux remarquables travaux de M. de Préville, n'avait pas été expliqué méthodiquement.

Mais chacun de ces douars maternels, qui forme une communauté, dans laquelle les Biens d'injustice restent indivis, a besoin d'un chef mâle. Or ce chef ne peut être aucun des hommes mariés aux femmes de cette communauté, puisqu'ils n'en font pas partie ; ce sera donc nécessairement *le fils aîné de la sœur aînée*.

Voilà qui élève singulièrement la situation de la femme : non seulement son rôle grandit par l'éloignement du mari, par la direction des Biens de culture, par la gestion de son pécule personnel, par l'éducation exclusive des enfants, mais encore par le mode de formation de la communauté, puisque la communauté se fait autour d'elle et non autour du mari, puisque la communauté est exclusivement maternelle, et que le chef de cette communauté est le fils aîné de la sœur aînée.

Cette situation de la femme dans ces sociétés a frappé tous les observateurs. « Chez les peuples berbères, la femme jouit d'une liberté et même d'une *influence sans analogie dans la société arabe*. M. l'interprète Féraud raconte que, jusqu'à nos jours, à chaque combat entre les oasis rivales de Tarzout et de Guemar, les femmes se jetaient dans la mêlée pour exciter l'ardeur des combattants. Elles ne portaient pas d'armes, mais un

vase rempli de henné délayé, qu'elles jetaient sur les vêtements des lâches, pour les stigmatiser d'infamie (1). » Cette ardeur à exciter les combattants est bien naturelle chez des femmes qui entendent défendre les biens dont elles ont la disposition et la direction (2).

3° *Les Pouvoirs publics se constituent en dehors de la Communauté de Famille.*

Ce trait est caractéristique, car il fait passer décidément ce type, du groupe des Sociétés à simple communauté de Famille, au groupe des Sociétés à formation communautaire de Famille et d'État.

Mais comment les pouvoirs publics se constituent-ils en dehors de la famille, dans ces sociétés que nous avons vues si strictement limitées jusqu'ici à la famille et à la tribu, laquelle n'est qu'une famille agrandie ?

Qui pourrait les constituer, si ce n'est ces confréries religieuses, que nous avons vues présider à la création des Oasis ?

C'est bien en effet ce que nous constatons : l'administration des Oasis est entre les mains des khouans et des zaouïas, qui y règnent en maîtres.

« Les Oasis du Touat, du Gourara, du Tidikelt, dit le commandant Deporter, sont la terre promise des marabouts : tous les Ordres religieux y sont largement représentés, tous y possèdent des zaouïas riches et fréquentées ; les biens de ces zaouïas sont immenses; ils proviennent de dotations (*habous*), ou d'aumônes affectées par la charité publique à l'entretien de ces établissements. L'organisation de ces confréries, très simple mais très sérieusement constituée, rappelle l'organisation des Ordres religieux catholiques. Les membres de l'Ordre comprennent les khouans (frères), les mokaddems, et les chioukhs. Par khouans, on désigne la masse des initiés; par mokaddem, le représentant direct du

(1) Goblet d'Alviella, *loc. cit.*, p. 67.

(2) Voir, dans la *Géographie universelle* d'Elisée Reclus, la même constatation du rôle important que joue la femme parmi les habitants du Désert et de la haute situation qui lui est faite, t. XI, p. 840.

cheïkh chargé de recevoir les aumônes, de présider aux cérémonies religieuses et de diriger la conscience des khouans. Le cheïkh, ou cheïkh-el-trika, est le supérieur général, ou grand maître de l'Ordre; il réside à l'endroit où se trouve le tombeau du saint fondateur de l'Ordre, ou dans la principale zaouïa. C'est lui qui donne la *baraka*, ou bénédiction (1). »

En dehors des khouans initiés, quelques Ordres religieux ont encore des khoddams, serviteurs ou clients, qui ne reçoivent pas le *dikr*, prière spéciale à l'Ordre, mais en adoptent le chapelet. Ces khoddams sont généralement des tribus entières, qui adoptent la politique de l'Ordre et s'en font les défenseurs. Par là, l'autorité de l'Ordre pénètre profondément, même parmi les gens qui lui sont étrangers.

On ne s'étonnera pas, après cela, que ces confréries tiennent dans leurs mains toute l'administration des Oasis.

Cette administration se résume dans la Djemâa, ou assemblée des notables, nommée par chacun des quartiers de l'Oasis. Elle est composée des khouans ou des partisans de l'Ordre religieux qui domine dans l'Oasis, et celui-ci détient ainsi toute l'autorité.

Au-dessous, et dépendant de la Djemâa, six fonctionnaires choisis également dans le parti religieux dominant, se partagent les divers services :

1° L'*ouakaf*. C'est une sorte d'agent de police. Il est chargé de la garde des portes, ce qui est une fonction importante, dans ces Oasis souvent exposées à des razzias. C'est également l'ouakaf qui reçoit les étrangers de passage, les conduit dans la « maison des hôtes » et prévient les familles qui doivent les nourrir pendant leur séjour. Les Oasis étant essentiellement des lieux d'étape, cette fonction de l'hospitalité est toute naturelle. On comprend d'ailleurs que chaque Oasis ait intérêt à attirer vers elle le mouvement des échanges et par conséquent les voyageurs.

L'ouakaf signale l'approche de l'ennemi au moyen d'un tambour. Il est également le chef des éclaireurs chargés de surveiller les mouvements des tribus hostiles.

(1) Deporter, p. 51.

Pour tous ces services, il prélève, dans chaque jardin, un régime de dattes, une certaine quantité des autres produits du sol, un morceau de chaque mouton égorgé; enfin il fait une quête le jour de l'Aïd, jour où l'on rompt le jeûne du Ramadan.

2° Le *berrah*. Il cumule les fonctions de crieur public et celles d'exécuteur des hautes œuvres et perçoit aussi son traitement en nature.

3° Le *kiel-el-ma*. C'est le répartiteur des eaux. Sa fonction est très importante, car il doit veiller à ce que chacun reçoive exactement la quantité d'eau à laquelle il a droit et sans laquelle toute culture serait impossible. Il est muni d'une table en cuivre, ou d'un sablier, pour calculer l'espace de temps qui revient à chacun pour l'arrosage. Comme les précédents, ce fonctionnaire reçoit des habitants certains produits en nature.

Les trois fonctionnaires suivants sont exclusivement consacrés au culte, ce qui accuse bien le caractère essentiellement religieux du régime politique qui domine dans les oasis.

4° *L'oukil*. C'est l'intendant de la mosquée; il est chargé d'administrer, sous le contrôle de la djemâa, les propriétés de la mosquée, qui proviennent généralement de donations pieuses. Ces fonctions sont purement honorifiques.

5° L'*imam*. C'est le marabout chargé spécialement du service du culte; il récite les prières obligatoires de chaque jour et préside à toutes les cérémonies des enterrements; enfin il donne l'enseignement dans l'école de l'Oasis. Il est logé et reçoit une somme d'argent, ou un régime de dattes par jardin.

6° Le *mouddin*. Ce fonctionnaire du culte doit faire cinq fois par jour, du haut du minaret de la mosquée, l'appel à la prière, ou « el adane ». Il jette lentement dans les airs la formule de l'Islam : « Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! je rends témoignage que Mahomet est l'apôtre de Dieu! Venez à la prière! Venez au salut! Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Il n'est pas d'être divin si ce n'est Dieu! »

Cet appel, répété cinq fois par jour, du haut de tous les minarets de l'Islam, est comme la déclaration solennelle du caractère essentiellement religieux de cette société, que les Confréries ad-

ministrent et gouvernent bien plus à la façon d'un monastère que d'une société de laïques. Et cette empreinte, mise par la domination religieuse, est si profonde, qu'on la retrouve partout où se sont transportées les populations issues des Déserts. C'est un des traits caractéristiques et indélébiles du type.

Tout naturellement, les différentes confréries se disputent l'influence, et ces rivalités se traduisent souvent par de longues et cruelles guerres. Aujourd'hui, un de ces Ordres religieux paraît devoir prendre le pas sur les autres et tend à devenir le grand dominateur du désert : c'est l'Ordre fameux des Snoussia. Avec une grande habileté, les Snoussia cherchent à constituer en une vaste fédération tous les Ordres religieux; ils veulent créer une théocratie panislamique exclusive de toute autorité séculière. Ils sont donc bien dans la tradition qui a fondé le Pouvoir public dans le Désert. Pour rendre cette fédération plus acceptable, ils ont réduit au minimum leurs formules religieuses et les devoirs imposés aux khouans.

Cet Ordre est tout récent; il a été fondé vers l'année 1250 de l'hégire, 1835 de notre ère, par Si-Mohammed-ben-Ali-ben-Snoussi. Celui-ci, après de nombreuses vicissitudes, réussit à créer une zaouïa à Djerboub, dans la Tripolitaine. Depuis lors, il s'en est établi plus de deux cent cinquante dans le Sahara et dans l'Arabie. Toutes sont dirigées de Djerboub, qui est le chef-lieu de l'ordre.

III.

Ainsi le Désert, avec ses chapelets d'Oasis qui s'égrènent le long de toutes les routes de sable, est un grand centre de transport et de commerce. Sans ce moyen d'existence, Oasis et population disparaîtraient à la fois et le Désert deviendrait inhabité et inhabitable dans sa plus grande étendue.

Si les oasis sont les points intermédiaires, les étapes de ce commerce, les points d'aboutissement sont les Confins même des Déserts, c'est-à-dire ces bandes de terres cultivables dont j'ai signalé l'existence autour de l'Arabie et du Sahara.

Ce sont, autour de l'Arabie, la vallée du Tigre et de l'Euphrate, le Larsa, l'Oman, l'Hadramout, l'Yemen, le Tchamak, l'Hedjaz, la région du Liban.

Ce sont, autour du Sahara, la vallée du Nil, la Tripolitaine, la Tunisie, la Kabylie algérienne, le Maroc.

On peut dire de ces régions que ce sont des oasis non plus enveloppées par le Désert, mais qui y sont seulement contiguës; ce sont, si l'on peut dire, des « presque-oasis ».

Elles ont été en grande partie peuplées par des fugitifs du Désert, par des gens qui, à toutes les époques, en ont été évincés (1). En général, ils n'y sont pas venus spontanément, car ces hommes, peu dressés au travail pénible de la culture, préfèrent la vie libre et aventureuse du Désert à la vie étroite des Confins.

Ces fugitifs apportent dans les Confins les deux aptitudes principales que le Désert et la vie des Oasis ont développées en eux : l'*aptitude au commerce* et l'*aptitude à organiser des pouvoirs publics*. On a vu comment cette dernière aptitude était développée à la fois par l'organisation de la tribu dans le Désert et par le régime des confréries religieuses dans les Oasis.

Or, sur les Confins, ces deux aptitudes ne font que s'accentuer encore, en sorte que le type y continue son évolution dans le même sens. Il me suffira donc de donner, sur cette nouvelle variété, quelques indications sommaires.

Au premier abord, il semble que, sur ces sols mieux irrigués, par suite du voisinage de la mer, et sous l'action du besoin, l'aptitude agricole doive l'emporter. Il n'en est cependant pas ainsi. Beaucoup de ces confins sont montagneux, car ils forment les rebords de cette cuvette au milieu de laquelle s'étend le Désert : le sol y est donc généralement accidenté et peu favorable au développement de la culture. Par contre, ces Confins sont très favorables aux échanges, par suite de leur situation intermédiaire entre deux grandes voies de commerce : le Désert et la Mer. Il s'ensuit que ces populations inclinent décidément du

(1) V. É. Reclus, *Géographie universelle*, t. XI, p. 442, 447.

côté où elles penchent, c'est-à-dire du côté du commerce.

Il est remarquable, en effet, que, sur ces Confins, la culture est le lot des moins capables, des moins entreprenants. Les plus capables, les plus entreprenants l'abandonnent à la première occasion pour se livrer soit à de petites fabrications en vue du commerce, soit exclusivement au commerce.

On peut vérifier le fait dans la Kabylie, qui présente un des types les mieux caractérisés de ces Confins.

« Les diverses tribus kabyles ont pris chacune leur spécialité, de sorte que, sur les marchés qui se tiennent successivement dans chaque village, aux divers jours de la semaine, on peut se procurer tous les objets manufacturés dont on a besoin. Dans beaucoup de tribus zouaoua les femmes mettent tous leurs soins à fabriquer de beaux vases; ailleurs, on prépare surtout la poterie grossière; le tissage des étoffes occupe les Boû-Chaïb et les Aït-Sdjer : les Sllilten et les Illoula sont sculpteurs sur bois; les Aït-Froucen sont les forgerons par excellence et les Fenaïa ont appris d'un déserteur français l'art de fabriquer des fusils; les Aït-Yenni sont bijoutiers et fondeurs. Les marchés kabyles, alimentés par l'industrie locale, sont fort animés; ce sont en même temps des assemblées générales pour la discussion des intérêts publics (1). »

Ce caractère à la fois industriel et commercial s'accuse encore par les divers métiers qu'exercent les émigrants. Un certain nombre de Kabyles vont s'établir comme boulangers; d'autres se font les banquiers de leurs compatriotes dans les différentes villes de l'Algérie; la plupart se font colporteurs de marchandises de village en village et déploient le même génie commercial que nos Auvergnats. Ils ne se montrent pas très empressés d'accomplir le pèlerinage de la Mecque, mais, lorsqu'ils y vont, c'est bien plus en marchands qu'en pèlerins (2)!

L'aptitude à organiser les pouvoirs publics s'accentue aussi bien que l'aptitude au commerce. En effet, sur tous ces confins,

(1) É. Reclus, *Géographie universelle*, t. XI, p. 452.

(2) V. aussi *Ouvriers des Deux Mondes*, t. V, p. 469-476.

l'influence des confréries religieuses persiste; elles y ont des zaouïas importantes et y comptent, comme dans le désert, un grand nombre de khouans fanatiques. Nous retrouvons donc les influences religieuses qui ont constitué les pouvoirs publics dans les Oasis.

Mais, ici, l'organisme des pouvoirs publics se manifeste sous une forme plus spontanée et plus libre : on sent que le type n'a plus besoin, au même degré, de subir l'ingérence des confréries religieuses. Les chefs de famille sont aptes à faire fonctionner, par eux-mêmes, les rouages de la vie politique. La tutelle des Ordres religieux commence à leur paraître lourde; ils tendent à s'en affranchir et à s'émanciper. L'homme de l'Oasis était un mineur au point de vue politique; sur les Confins, il devient majeur et commence à diriger par lui-même les affaires publiques, comme il dirige par lui-même ses affaires particulières. L'habitude plus grande à traiter les affaires privées lui a donné une plus grande aptitude à traiter les affaires publiques. C'est là un effet naturel du développement du commerce, qui habitue les gens à discuter leurs intérêts et à les discuter en hommes pratiques et entendus, obligés de calculer la portée de chacun de leurs actes.

On comprend que, sous ces influences, l'autorité du pouvoir purement religieux tende à diminuer et celle des chefs de famille à augmenter. « On respecte les marabouts : toutefois on s'en méfie et l'on prend soin de ne pas les laisser empiéter sur les droits de la communauté. On leur assigne des villages spéciaux, qui sont ordinairement situés au-dessous des villages de la tribu et dont par conséquent la position militaire n'est pas de nature à mettre en danger la liberté des voisins (1). » Quelle déchéance pour ces hommes qui ont ouvert et organisé le Désert et qui le gouvernent encore!

Par contre, chaque village forme « une petite république se gouvernant elle-même » ; tous les citoyens en font partie ; dès qu'on est assez fort pour épauler une arme, on a le droit d'é-

(1) É. Reclus, *loc. cit.*, p. 158.

mettre un vote. La Djemâa se réunit une fois par semaine et décide souverainement de toutes les questions.

On peut donc dire que, sur les confins des Déserts, le Pouvoir public passe de la forme religieuse à la forme laïque.

Mais, sous cette nouvelle forme, ce Pouvoir continue à se manifester suivant la tendance qu'inspire invariablement la formation communautaire : il est envahissant; il tend, de sa nature, à comprimer la vie privée, l'initiative des particuliers. Et ici la communauté d'État grandit d'autant plus que, par suite de la vie sédentaire, la communauté de famille se rétrécit, s'affaiblit, et oppose une résistance décroissante à l'action des Pouvoirs publics.

Ainsi les communes attribuent des rations de vivres aux pauvres. A certaines époques, des repas publics ont lieu et chacun est tenu d'y prendre part. Celui qui bâtit une maison a droit à l'assistance du village entier; celui qui sème, ou qui laboure, a également droit à l'assistance de tous les autres habitants. Des corvées générales sont imposées pour cultiver le champ de celui qui ne peut plus travailler.

On s'appuie donc davantage sur le groupe de l'État, à mesure que faiblit le groupe de la famille. C'est le commencement de l'évolution des sociétés communautaires vers le développement de l'État. C'est aussi le commencement des compétitions, des luttes acharnées, pour s'emparer de ce pouvoir politique qui tient dans sa main tant d'intérêts privés et dont la conquête est, dès lors, si fructueuse. On le voit bien chez les Kabyles, qui se divisent en clans et partis politiques innombrables. Ces partis, ou soff, se groupent, se séparent, se reconstituent sans cesse, suivant la passion ou l'intérêt : « guerroyer était leur destinée, disaient les indigènes; une malédiction de Lolla Khedidja les avait condamnés à des dissensions perpétuelles. »

Ce rapide aperçu suffit pour montrer que le type des Confins est bien le prolongement et le développement de celui de l'Oasis.

En somme, si l'on voulait caractériser les Sociétés issues des

Déserts, on pourrait dire qu'on s'y élève dans la mesure où l'on sort de la communauté et où l'on développe l'initiative individuelle : nous avons constaté cette évolution en passant du Désert à l'Oasis et de l'Oasis aux Confins, où la décroissance de la communauté de famille est manifeste.

Mais, d'autre part, nous avons constaté que ce type répugne à la culture, qu'il s'y livre le moins possible et qu'il ne s'élève que par le commerce. Le Désert est essentiellement une pépinière de transporteurs et de commerçants.

C'est précisément par ce développement commercial rapide et intense que ce type a jeté de bonne heure un grand éclat, alors que le reste du monde n'était encore arrivé ni à la richesse ni à la vie politique, et n'avait pas d'histoire.

L'histoire de ce type, au contraire, remonte à la plus haute antiquité. C'est du Désert que sont sorties les premières grandes sociétés qui soient restées dans le souvenir des hommes : l'Empire de Chaldée, l'Empire d'Assyrie, l'Empire d'Égypte (1).

Le dernier éclat jeté par ce groupe de l'humanité est l'Empire des Arabes de Mahomet : Mahomet à la fois conducteur de caravane et chef d'un Ordre religieux, personnifiant ainsi en lui les deux grands caractères imprimés par le Désert : le commerce et le gouvernement des Confréries.

Et puis, c'est tout : cette histoire si ancienne et si brillante est close et le sceptre du monde a passé en d'autres mains, à des hommes ayant une autre formation sociale.

D'où vient cette grande obscurité après ce grand éclat?

Elle vient de ce que ces sociétés n'ont su briller, n'ont su être supérieures que dans le commerce. Or, si le commerce procure la richesse, il ne donne pas la stabilité : il est essentiellement instable de sa nature. Il est à la merci d'un changement de route, qui détourne les échanges d'un point pour les porter vers un autre. La Méditerranée a d'abord fait concurrence au Désert

(1) Voir sur l'ancienne société égyptienne et sa dérivation du Désert les remarquables articles de M. de Preville dans la *Science sociale*, t. IX, p. 212 et 549, t. X, p. 160 et 338 ; t. XI, p. 80 et 252 ; t. XII, p. 69 et 224 ; t. XIII, p. 57. Ces études renouvellent véritablement l'histoire sociale de l'Egypte.

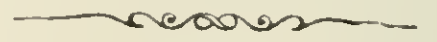
comme grande route du commerce ; puis la route du cap de Bonne-Espérance a remplacé la Méditerranée, puis la découverte de l'Amérique est venue incliner vers l'Occident les grandes routes du commerce. Mais nous verrons ces révolutions commerciales à mesure que nous ferons défiler sous nos yeux les divers types humains. Pour le moment, il nous suffit de constater que le commerce n'a pas donné aux issus du Désert la stabilité et la durée.

Il ne leur a pas donné non plus le moyen d'étendre leur empire au loin et surtout de l'y fixer. On ne s'empare pas du monde par le commerce, mais par la culture; on ne s'en empare pas par des commerçants, mais par des colons. Or, ce type ne produit pas le colon. Il n'a jamais colonisé. Tout au plus a-t-il pu, comme en Espagne, établir sa domination sur des agriculteurs, mais sans s'implanter lui-même dans le sol. Aussi, à la première bourrasque, il a été emporté, malgré ses remarquables aptitudes politiques. L'habileté politique des khalifes, ces héritiers des confréries du Désert, n'a pu remplacer leur inhabileté agricole. On ne tient le monde ni par les armes ni par la politique, mais par la charrue, comme le Romain autrefois, comme l'Anglais aujourd'hui.

Quelle différence entre cette évolution, — si brillante, il est vrai, mais si courte, — et celle des populations à formation agricole! C'est ce que nous allons constater, dès notre prochaine leçon, en abordant l'étude d'un autre groupe social : les Sociétés issues des Prairies.

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)



LES HÉROS D'HOMÈRE,

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ORIGINES GRECQUES.

III.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ ACHÉENNE.

I. — LE RÉGIME DES BIENS ET L'ASSIETTE DE LA RICHESSE.

Dans la première partie de cet essai (1), nous avons montré que les héros d'Homère ne sont ni des agriculteurs, ni des commerçants, lancés par hasard dans une expédition militaire, mais des pillards de profession, assez étrangers à tout travail dans le sens usuel du mot, et vivant principalement de guerre et de butin.

Au cours de notre deuxième partie (2), nous avons constaté que leurs ancêtres, sélection d'émigrants vigoureux et hardis, avaient, au sortir des villes pélasgiques, constitué de nouveaux groupements sur les cimes méridionales du Pinde et dans le massif de l'Othrys; nous les avons vus vivre, dans cette région, de pillage et d'art pastoral, et nous avons compris par quel mécanisme la vie « héroïque » des sommets avait développé, chez l'Achéen, la vigueur physique, l'esprit d'entreprise, l'amour du lucre et les habitudes guerrières intensives.

Mais en même temps (nous insistons particulièrement sur ce point avant d'aller plus loin), cette vie, à la fois guerrière et pas-

(1) Voir la *Science sociale*, novembre et décembre 1891, avril 1892.
(2) Voir la *Science sociale*, octobre et novembre 1892.

torale, a eu pour résultat de désaffectionner à peu près complètement l'Achéen de la culture. Évidemment, sur les sommets, les produits du sol cultivé entrent pour une certaine part dans son alimentation, et il pourrait les demander lui-même à la culture fragmentaire : mais les plaines étalent de tous côtés leurs récoltes à ses pieds, et il a plus vite fait de recourir à ses armes qu'à la charrue; la rapine et les échanges plus ou moins pacifiques lui procurent à peu près ce dont il a besoin ; en fait, il cultive le moins possible.

Par contre, la vie pastorale et le brigandage, ces deux grands attraits du Pinde, lui fournissent les seuls moyens de s'enrichir rapidement qu'offre à cette époque la péninsule grecque : l'exploitation du troupeau multiplie entre ses mains la principale valeur d'échange alors connue (1); tandis que le brigandage lui permet de s'approprier l'épargne des urbains cultivateurs ou commerçants. Ainsi, tandis qu'il se détache de la terre, il se forme d'une façon intensive à la poursuite de la richesse mobilière; et quand il redescend sur la plaine, il pourrait prendre pour devise : « pillage et pâturage ! »

Le voici maintenant redevenu urbain : comment va-t-il évoluer ? Guerrier pillard, il l'est resté ; nos lecteurs le savent... surabondamment peut-être. Mais ne va-t-il pas revenir à la culture ?

Si oui, la société qu'il vient rajeunir s'attachera plus fortement que jamais à la terre ; la formation pélasgique triomphera en partie de ses nouveaux maîtres, et s'épanouira sous leur impulsion en une société d'agriculteurs à outrance : ce sera le règne de la richesse immobilière.

Si non, c'est la formation achéenne qui l'emportera définitivement, et la race tout entière sera dressée à la poursuite de la richesse mobilière; la victoire de la montagne préparera la Grèce au commerce et la mettra à même de profiter, quand l'heure sera venue, de sa situation maritime si remarquable au milieu du monde ancien.

De la lutte entre les tendances pélasgiques et les tendances

(1) Voir la *Science sociale*, novembre 1892, p. 351 et suiv.

achéennes, au point de vue de l'assiette de la richesse, dépendent donc dans une large mesure les destinées de la Grèce tout entière (1).

I. — EN REDESCENDANT SUR LA PLAINE, L'ACHÉEN N'EST PAS RETOURNÉ A LA CULTURE ; LA RICHESSE IMMOBILIÈRE N'EXISTE PAS POUR LUI.

Une fois établi dans la ville, l'Achéen est à une distance plus ou moins considérable des pâturages du Nord ; et, par ce fait même, l'art pastoral devient pour lui plus difficile et moins productif ; d'autre part, le voici maître d'une plaine riche, engraissée par de fécondantes alluvions, mise en valeur depuis longtemps, et dont la ville, bâtie à l'origine par une colonie agricole, occupe presque toujours le centre (2).

Dans de pareilles conditions, le montagnard d'hier ne va-t-il pas se faire cultivateur tout en restant guerrier? La question, nous venons de le voir, est importante ; elle vaut donc la peine que nous recourions une fois de plus à notre vieil ami Homère, et que nous lui demandions ce qu'il en sait.

1° Une chose nous frappe tout d'abord dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, c'est leur silence à peu près complet à l'égard de la culture. Sauf quelques passages assez courts tout se borne à des allusions indirectes et faites en passant : ici une simple épithète, ailleurs une comparaison pittoresque : à peine y en a-t-il assez pour nous permettre d'affirmer l'existence d'un régime cultural développé, et nous avons besoin, pour être complètement fixés à ce sujet, de nous rappeler le nombre

(1) A Rome, les émigrants à l'intérieur qui ont fondé la ville se sont tournés vers la culture intensive pour des raisons que nous n'avons pas à déterminer ici. Là est le point de départ et la cause fondamentale des différences si profondes que l'histoire constate entre l'évolution romaine et l'évolution athénienne.

(2) Quand on reporte sur la carte les villes du Catalogue (ch. III de l'*Iliade*), on est frappé de voir combien elles répondent souvent à l'indication ci-dessus. Les villes situées dans la montagne ou sur le bord de la mer sont de beaucoup les moins nombreuses.

et l'importance des agglomérations dont la Grèce est couverte. Le dédain du poète pour la terre correspond évidemment à tout un état d'esprit chez ses auditeurs : l'Achéen méprise la culture et la tient pour une profession inférieure. Donc la terre ne l'enrichit pas; nous pouvons être sùrs que, avide comme il l'est, il estime et célèbre tout ce qui l'enrichit.

2° A ce propos, ne serait-il pas intéressant de passer en revue les termes dont le poète se sert pour désigner l'idée de richesse? Leur signification première ne peut manquer d'éclairer la question.

Le mot le plus généralement employé à cet effet est κτήματα (1) : c'est uniquement l'idée de *gain, d'acquisition,* que ce terme éveille, et pas du tout celle de jouissance ou de possession (2); il se rattache donc sans aucun doute au concept de propriété mobilière; et cela d'autant plus nettement que, dans les sociétés antiques où la terre est appropriée, elle est inaliénable et ne peut par conséquent s'acquérir (3).

Un homme riche, c'est donc, d'une façon générale, celui qui possède de nombreuses choses acquises, πολυκτήμων, πολυπάμων (4).

Pour entrer dans le détail, c'est celui qui a de grands troupeaux de brebis, ou de bœufs : πολύμηλος, πολύρρην, πολύαρνι, πολυβούτης (5), ou des quantités d'or et d'airain, πολύχρυσος, πολύχαλκος (6).

Restent deux termes tout à fait intéressants : πολυλήιος et πολύκληρος. Le premier se traduit couramment par « riche en champs de blé », le second par « riche en héritages ou en lots de terre »; mais ces deux traductions sont fautives.

(1) De κτάομαι, obtenir, gagner, acquérir.

(2) Le latin *bona*, au contraire, indique intensivement l'idée de jouissance; la différence essentielle des deux civilisations est tout entière dans ces deux termes.

(3) Citons comme exemple Lacédémone, où le sol est la propriété indivise et collective de la famille restée communautaire, et où chaque génération se borne à jouir de l'avoir familial sans pouvoir en disposer.

(4) *Il.*, V, 613; IV, 433.

(5) *Il.*, II, 605; XIV, 490; XVI, 417; XX, 220; IX, 154; II, 106; *Od.*, XI, 257; IX, 296.

(6) *Il.*, VII, 180; X, 315; XI, 4; XVIII, 289; *Od.*, III, 305; *Il.*, V, 504; *Od.*, III, 2; XV, 425.

Ridgeway (1) a montré d'une façon péremptoire que le premier de ces termes dérive de ληίς, étymologiquement « bétail » et habituellement « butin » ; nous sommes donc en présence d'un mot qui n'éveille encore que l'idée de richesse mobilière, comme tous ceux qui précèdent : notons en passant qu'il nous montre, dans le bétail, le plus ancien et le principal objet du butin.

Quant à πολύκληρος, pris au pied de la lettre, il n'a qu'un sens et indique un homme « ayant participé à de nombreux tirages au sort ». Faute d'avoir compris l'importance du brigandage en Grèce et la pratique habituelle des allotissements de butin qui en est la conséquence (2), certains modernes ont attribué sans hésiter au κλῆρος homérique un sens qu'il a dans la langue du cinquième siècle, alors que les mœurs ont changé du tout au tout ; et ils le traduisent bravement par « terres alloties, ou héritage foncier ». Ils ont grand soin d'ailleurs de taire un passage terriblement embarrassant pour eux. Aux Enfers, Achille nous parle du laboureur d'un homme ἄκληρος (3), ce qui, d'après le sens actuellement reçu, voudrait dire d'un homme sans terre ; même au pays des Ombres, il semble difficile de trouver une occupation vraisemblable au laboureur d'un homme sans terre (4) ! Lors donc que, dans Homère, κλῆρος désigne l'idée de bien, il faut entendre le bien le plus communément attribué par la voie du sort, c'est-à-dire, la part de prise, et par extension l'avoir mobilier (5).

La langue homérique possède donc un nombre respectable de termes pour désigner les biens mobiliers ; par contre, elle n'a

(1) *Homeric Land system*, par le professeur Ridgeway, au tome VI du *Journ. Hellenic Studies*.

(2) L'*Iliade* et l'*Odyssée* sont cependant remplies d'allusions à cette opération ; nous en dirons un mot en parlant du clan de guerre.

(3) *Od.*, XI, 489.

(4) Il nous paraît clair, d'après le texte, qu'il s'agit d'un *mercenaire* se risquant à faire le labourage d'un homme *qui n'a pas de quoi le payer*.

(5) Nous verrons plus loin que l'allotissement du sol est peut-être pratiqué à l'époque homérique, mais uniquement à titre d'engagement plus ou moins forcé des inférieurs dans le travail ; les conditions dans lesquelles il se produit ne peuvent donc pas engendrer la richesse.

pas un mot pour dire « riche en terres ». N'en faut-il pas conclure que les produits du sol cultivé n'engendrent par la richesse et sont un facteur négligeable dans l'inégalité des fortunes?

3° Et cependant, nous sommes en face d'une société qui demande à la culture une partie notable de ses subsistances, surtout pour les classes inférieures! Il faut donc que le régime foncier d'alors ait, tout à la fois, pour résultat d'assurer une exploitation suffisante du sol, et de répartir, également entre tous, les avantages et les produits de la terre cultivée: il faut, en d'autres termes, que ce régime repose sur un mode quelconque de communauté du sol.

Or c'est précisément le sol demeuré en commun qui alimente les villes achéennes (1); nous allons le montrer en quelques mots; seulement, à côté et à titre tout à fait exceptionnel, apparaissent certains cas d'appropriation individuelle.

Calydon, la ville des Étoliens, est sur le point de tomber au pouvoir des Courètes; un seul homme peut encore la sauver : c'est Méléagre, mais il refuse d'intervenir; et cependant « voici que les tours sont entamées, et le tumulte des ennemis est devant les portes »; il faut décider Méléagre à tout prix : « Lui envoyant les premiers prêtres des dieux, *les gérontes des Étoliens* le suppliaient de sortir et de chasser les ennemis, et ils lui promettaient une *grande récompense :* là où *la plaine* (πεδίον) *de l'agréable Calydon* était le plus fertile, ils décidèrent qu'*il choisirait un champ séparé* (τέμενος), beau entre tous, de cinquante gyes, la moitié en sol à vigne, l'autre moitié en sol nu propre au labourage, *et qu'il le séparerait pour lui.* Et le vieux basileus,

(1) Nous heurtons de front, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les théories couramment admises. Mais pourquoi les érudits qui croient à l'appropriation familiale en Grèce dès les origines, n'ont-ils pas lu plus attentivement notre vieux poète? M. Fustel de Coulanges, en particulier, affirme qu'Homère « nous montre la terre possédée en propre, sans nulle mention ni souvenir d'aucune communauté ». («Le problème des origines de la propriété foncière, *Revue des questions historiques,* t. XLV, p. 404). Nos lecteurs apprécieront tout à l'heure si Homère est aussi catégorique.

son père, le suppliait, et ses sœurs et sa mère vénérable le suppliaient aussi » (1).

Voici maintenant Bellérophontès qui vient de se montrer infiniment redoutable aux Lyciens. On a essayé vingt fois de le faire périr; on se résigne à l'amadouer et à s'en faire un ami : « Le roi des Lyciens retint Bellérophontès et lui donna sa fille : il lui donna aussi la moitié des redevances royales; *et pour lui, les Lyciens séparèrent un champ séparé, détaché des autres* (2), beau par son verger et par sa terre labourable, *pour qu'il le possédât* » (3).

Achille sait que Priam tremble à son seul nom, et que les Troyens ne reculeraient devant aucun sacrifice pour être débarrassés de lui; quand il voit Énée s'avancer pour le combattre, il s'écrie : « Énée, pourquoi sors-tu de la foule des guerriers? Désires-tu me combattre dans l'espoir de commander aux Troyens avec les prérogatives de Priam? Mais Priam ne te donnerait pas cette récompense, car il a des fils, et il n'est pas insensé. Ou bien *les Troyens sépareraient-ils pour toi un champ séparé, détaché des autres*, beau par son verger et sa terre labourable, *pour que tu en jouisses* si tu me tuais » (4)?

Voilà assurément trois textes fort curieux; étudions-les de plus près.

1° Nous y voyons d'abord la masse des citoyens sur le point d'aliéner au profit d'un seul une parcelle de sol; s'ils aliènent cette parcelle, c'est qu'ils en sont propriétaires; par conséquent certaines parties du sol cultivable appartiennent indivisément au propriétaire collectif qui s'appelle la cité.

2° La parcelle à aliéner est située dans la banlieue de la ville (πέδιον), et le donataire peut asseoir le droit de propriété privative qu'on lui concède sur n'importe quelle partie de cette banlieue (« ils décidèrent que Méléagre choisirait »...). La pro-

(1) *Il.*, IX, 573 sq.

(2) Les traducteurs comprennent « l'emportant sur les autres »; nous préférons le sens premier « détaché des autres »; la chose a d'ailleurs peu d'importance.

(3) *Il.*, VI, 191, sq.

(4) *Il.*, XX, 79, sq.

priété collective des citoyens comprend donc en principe la banlieue de la ville et toute cette banlieue.

3° Ce n'est pas d'un sol inculte qu'il est ici question, mais d'un sol déjà cultivé et en pleine valeur, « beau par son verger et sa terre labourable ». La propriété commune est donc en plein rapport.

4° Le basileus, qui d'ailleurs est nommé dans les trois textes comme pour mieux souligner son incompétence, n'a rien à voir aux questions agraires, cela est évident; ce sont les membres de la cité, ici les Étoliens, là les Lyciens, ailleurs les Troyens, qui disposent souverainement du sol; mais ils ne peuvent pas prendre, à eux tous, les mesures nécessaires; ils doivent donc avoir des délégués chargés de les représenter : ces délégués sont justement nommés dans le premier texte, c'est le corps des *gérontes*, la partie délibérante de l'*agora*, dont les auteurs sentent depuis longtemps l'importance sans pouvoir lui attribuer un rôle précis. L'agora n'est pas autre chose que *le conseil de culture* de la cité (1), emprunté aux institutions pélasgiques, et voilà pourquoi ses membres ont conservé ce nom de gérontes, *vieillards*, très patriarcal, mais tout à fait invraisemblable s'il s'agissait d'un organisme d'origine achéenne : chez les Achéens, nous le savons déjà et nous le constaterons surtout dans l'article suivant, la prédominance est aux jeunes.

5° Enfin il est manifeste que, dans les trois cas, le sacrifice consenti par les gérontes et l'avantage offert au héros sont tout ce qu'il y a de plus considérable : les gérontes sont évidemment prêts à se saigner aux quatre veines, car il s'agit pour la ville d'une question de vie ou de mort; quant au héros, bien décidé à faire payer son concours tout ce qu'il vaut (sans quoi il ne serait pas Grec), il se trouve sans nul doute en face d'une offre absolument séduisante, et à laquelle il ne pourra pas résister s'il comprend ses intérêts.

Et cependant à quoi se réduit ce privilège tout à fait exorbi-

(1) Comme le Sénat de Rome, également chargé à l'origine de la gestion de l'*ager publicus*, l'agora possède d'autres attributions; nous en dirons un mot en parlant de la Cité.

tant? Dans le cas des Étoliens, le plus pressant des trois, celui où les géronites ont dû être généreux sans compter, il s'agit d'un terrain de cinquante gyes, c'est-à-dire d'environ cinq hectares (1); une misère, semble-t-il (2)! N'est-ce pas la preuve palpable, évidente, que la cité conserve avec un soin souverainement jaloux la propriété collective du pédion qui la fait vivre, et que les domaines privés établis sur ce même pédion constituent une véritable anomalie, une exception rarissime?

Et cela se conçoit! La vallée grecque est presque toujours resserrée entre deux montagnes; les terres labourables y sont assez restreintes, et la propriété publique est obligée de s'étendre jusqu'aux premiers escarpements où sont situées les cultures arborescentes. Diminuer les terres communes, c'est s'exposer, en

(1) Les commentateurs anciens ont admis pour la plupart que la gye homérique valait le plèthre de l'époque classique; le plèthre étant évalué environ dix ares, un téménos de cinquante gyes aurait, dans ce système, environ cinq hectares. (Il est à remarquer que le stremma en usage dans la Grèce continentale, il y a quelques années encore, valait précisément dix ares, et que les mesures agraires d'une contrée ont bien des chances de se perpétuer sans changement par suite de leurs relations étroites avec la culture de cette contrée.) — Mais nous pouvons demander à Homère lui-même une évaluation de sa gye. Dans l'*Odyssée*, (XVIII, 366 sq.), le Mendiant que l'on prend pour un ouvrier agricole, défie Eurymachos à la charrue : Je voudrais lutter avec toi en travaillant au printemps quand les jours sont longs, depuis le moment où l'on est à jeun jusqu'aux ténèbres... Si nous avions à conduire des bœufs de choix, au poil luisant, grands, bien nourris, égaux en âge et tirant également, vraiment vigoureux, et que nous eussions devant nous un champ de *quatre gyes*, où le sol céderait bien à la charrue, alors tu verrais si je conduirais le sillon jusqu'au bout! » Évidemment le Mendiant, tout en accumulant les conditions favorables, accomplirait là une véritable prouesse en fait de labourage. Si nous supposons qu'il double la tâche moyenne d'un laboureur ordinaire, cette tâche moyenne, ou *journal*, serait de deux gyes. Or le journal, avec deux bêtes et un araire primitif, ne saurait guère dépasser vingt ou vingt-cinq ares (comparer avec les anciens journaux des pays à bœufs et en particulier avec le *jugerum* des Romains). Nous arriverions ainsi, pour la gye et le téménos de Méléagre, à peu près aux contenances dont nous avons parlé plus haut. (Dans l'hypothèse de deux gyes au journal, la gye représenterait une *attelée*, une des bases naturelles d'évaluation.) — N'oublions pas de remarquer que, si le poète a entendu indiquer une tâche moins exagérée et plus voisine du *journal* ordinaire, la contenance de la gye est à diminuer.

(2) Les érudits qui ne soupçonnent rien de la propriété homérique, trouvent que les Étoliens sont des pingres finis. Pour M. Pierron, leur mesquinerie touche à l'invraisemblance; mais il nous apprend avec bonheur que d'après « certains philologues modernes » la *gye* serait plus grande que les Grecs ne l'ont cru : elle aurait deux stades de côté. M. Pierron constitue ainsi à Méléagre un domaine de douze à treize cents hectares, et il est content. (L'*Iliade* d'Homère, texte grec revu par Pierron, note au ch. IX, 579).

une année de disette, à réduire les citoyens à la portion congrue; puis, quand il faut aller cultiver loin des remparts, les récoltes et les travailleurs eux-mêmes ne sont-ils pas exposés à des coups de main?

Mais si les terrains situés loin de la ville perdent beaucoup de valeur pour l'ensemble des copropriétaires du pédion, il n'en est pas de même pour le basileus; toujours armé et entouré de ses thérapontes (1), celui-ci saura en cas de besoin défendre ses ouvriers agricoles, et il fait de temps à autre, sur les flancs de la montagne, de la culture pour lui seul; à côté des pâturages où il entretient avec un soin jaloux de grands troupeaux, il fait cultiver ici et là un endroit plus fertile; mais, bien entendu, toujours au delà des limites du pédion urbain : ἀγροῦ ἐπ' ἐσχατιῆς, nous disent les textes; et il y possède deux sortes de propriété suivant la nature du sol et des cultures; ce sont des vergers (κῆπος, ἀλωή), ou des champs labourables (ἀπόπροθεν ἀγροί).

La propriété du téménos, champ « séparé » pour le sauveur de la patrie est individuelle, la chose ressort clairement des textes que nous avons cités; elle est en même temps héréditaire : Achille lui-même se charge de nous le dire (2). Par contre, celle des « terres éloignées » est sans doute assez précaire; portant sur un sol qui, en principe, n'est à personne, elle paraît avoir pour cause le défrichement; c'est vraisemblablement ainsi que Laërte a acquis son verger (3); de même Pénélope semble avoir en propre un κῆπος, parce qu'il a été défriché par un esclave faisant partie de sa dot (4). Très probablement, l'appropriation de ces terrains cesse avec la culture dont elle est la conséquence (5).

(1) Nous verrons plus loin la valeur de ce terme.

(2) *Il.*, XX, 391. Remarquons en outre que l'on appelle aussi téménos les terrains consacrés aux dieux, dont l'affectation est évidemment perpétuelle (*Il*, XXIII, 148; *Od.*, VIII, 363).

(3) *Od.*, XXIV, 207; cf. *Od.*, XVIII, 357 sq.

(4) *Od.*, IV, 735.

(5) Nous pensons que c'est à cette sorte de propriété qu'Andromaque fait allusion dans le « vocero » du ch. XXII, de l'*Iliade* (v. 489); Astyanax, orphelin, sera dépouillé de ses terres parce qu'il ne sera pas en état de faire acte de possession. — Nous sommes ici en présence de deux leçons, l'une ἀπορίσσουσιν, que l'on traduit pour les besoins de la circonstance par « voler en enlevant les bornes », tandis que le sens habituel

De tout ce qui précède, il suit nettement, croyons-nous, que l'Achéen redescendu sur la plaine, n'est pas devenu un cultivateur ni un patron de cultivateurs au vrai sens du mot. En se substituant aux anciennes aristocraties, il a tout simplement réorganisé et tourné à son profit l'exploitation des cultivateurs.

Mais par quel système de tenure la communauté achéenne met-elle en valeur le sol qui la fait vivre? Tout d'abord a-t-elle recours au travail servile? Applique-t-elle à la terre toute une catégorie d'*esclaves publics* appartenant à la cité? Nous ne le pensons pas; aucun texte ne fait allusion à cette sorte d'esclaves; d'ailleurs leur existence supposerait plutôt des pouvoirs publics vigoureusement constitués, ce qui n'est pas le fait de la société achéenne, comme nous le verrons plus loin. Reste le travail plus ou moins forcé des gens de condition libre, des anciens Pélasges cultivateurs, qui constituent évidemment encore la masse des habitants *des villes* et que les poèmes désignent sous le nom de « laoi ». Ici deux systèmes sont en présence : D'une part le sol peut être mis en valeur au moyen de corvées imposées aux « laoi » ; les gérontes perçoivent alors chaque année les fruits, au nom de la cité, et les répartissent entre les cultivateurs après les prélèvements destinés aux « anactes », aux *maîtres*. D'autre part, les gérontes peuvent procéder de temps à autre à des allotissements de jouissance temporaire entre les différentes familles de laoi, à charge par celles-ci de verser une part de fruits à la communauté des anactes. Bien que ces deux systèmes aient pu être pratiqués simultanément dans des cités différentes, le second nous paraît, en fait, le plus probable. Les allotissements temporaires de culture entre les laoi nous semblent indiqués par deux textes (1), par les analogies de l'époque sui-

est « limiter, séparer » : l'autre, ἀπουρήσουσιν, adoptée par Pierron, signifie simplement « enlever » (Cf. *Il.*, I, 356; IX, 107; XI, 432; XVI, 831). Cette seconde leçon a l'avantage de ne pas imposer à un verbe homérique un sens très éloigné de celui qu'il aura plus tard; elle cadre mieux aussi avec l'idée que nous nous faisons des ἀπόπροθεν ἀγροί qui devaient être bien rarement bornés.

(1) Voici le premier : « Comme deux hommes, en litige au sujet des limites, se disputent dans le champ public à propos de leur lot... » (*Il.*, XII, 421, sq.; ἴση désignant le lot cultural établi pour toutes les familles sur la même unité). Ainsi traduit, ce

vante (1), et par l'évolution générale de la propriété en Grèce (2).

En tout cas un fait apparaît assez clairement, et c'est celui qui nous importe le plus pour le moment : les anactes demandent au travail des laoi les fruits de la terre dont ils ont besoin, et c'est pour exploiter de plus près les cultivateurs, et non pas le sol, qu'ils sont redescendus sur la plaine. Par conséquent, la richesse immobilière n'existe pas pour eux.

II. — L'ACHÉEN S'EST TOURNÉ PLUS INTENSIVEMENT QUE JAMAIS VERS LA RICHESSE MOBILIÈRE.

Mais quelle forme va donc prendre la richesse pour ces guerriers que le sol n'enrichit pas?

La forme la plus mobilière possible dans l'état social d'alors, *celle qui se rapproche le plus de la monnaie encore inconnue;* dans une première période, c'est *le troupeau;* dans une seconde, ce sont *les produits de la fabrication, et surtout ceux de la fabrication métallique.*

Pourquoi l'Achéen est-il conduit à cette forme de la richesse?

Parce que, d'abord, c'est celle qui s'harmonise le mieux avec

texte est formel; malheureusement on pourrait aussi, avec tous les traducteurs, le comprendre de la façon suivante : « Comme deux hommes, en litige pour le partage d'un champ indivis, se disputent sur l'égalité des parts... » — Le second (*Od.*, VI, 8) nous montre Nausithoos arrivant à Skhérie avec son peuple et « partageant les terres ». Mais ces mots peuvent très bien s'entendre d'une délimitation entre les « téména » réservés aux dieux et au basileus fondateur, les terres affectées à la culture des laoi et les pâturages destinés aux troupeaux des anactes. C'est aussi à cette délimitation générale, qui existait évidemment dans chaque cité que peut être due la borne mentionnée *Il.*, XXI, 405.

(1) On conçoit très bien que ce système cultural, entre les mains d'une autre race plus curieuse du sol, ait amené le servage des Hilotes à Lacédémone, des Pénestes en Thessalie, etc.

(2) A l'époque classique, l'appropriation foncière est, au moins sur beaucoup de points, la conséquence de partages anciens entre les citoyens d'une même ville ou les colons d'une même émigration; et dans plus d'un cas, ces partages paraissent avoir été, à l'origine, provisoires et temporaires. — D'ailleurs les Hymnes, œuvres peu éloignées quant à la date de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, nous indiquent d'une façon claire un allotissement cultural; dans l'Hymne à Vénus, « terre inculte » se dit « terre sur laquelle le tirage au sort ne s'est pas exercé » (vers 124).

son travail, celle qu'il se procure le plus facilement par le pillage, et qui est la plus glorieuse pour lui.

Et c'est également celle qui le met à même, lui qui ne produit pas, de se procurer le plus facilement le produit du travail des autres.

Ainsi tout concourt à préparer la Grèce à l'apogée maritime qui la portera au premier rang des civilisations ; le travail imposé par la montagne a d'abord détaché la race du sol, et l'a véritablement mobilisée : voici maintenant qu'agissant sur le régime des biens, il mobilise à son tour la richesse et la commercialise par avance. Quand sonnera l'heure, la Grèce sera depuis longtemps prête à prendre sur mer un vigoureux essor et à devenir la reine de la Méditerranée.

1° Le troupeau occupe manifestement, comme par le passé, la première place dans la fortune de l'Achéen. Rappelons ce qui, aux yeux d'Eumée, constitue la richesse d'Ulysse : « Certes les ressources de mon maître sont grandes : aucun héros du continent ou d'Ithaque même ne possède autant de richesses ; en voici le compte : douze troupeaux de bœufs sur le continent, autant de brebis, autant d'étables à porcs, autant de vastes parcs à chèvres, le tout sous la garde de bergers lui appartenant ou de mercenaires. Ici même, à l'extrémité du pédion, il possède onze grands troupeaux de chèvres, conduits par des hommes sûrs, et moi-même je garde et soigne ces porcs » (1). Évidemment le troupeau est au moins la plus grosse part et la forme la plus tangible de la fortune d'Ulysse. Et cependant n'est-il pas dans de fort mauvaises conditions pour faire de l'élevage? Non seulement il est, comme tous les Achéens des villes, à une trop grande distance des pâturages du Pinde, mais son île ne peut nourrir que des chèvres et des porcs, et il est obligé d'avoir des bergers dans l'île des Céphalléniens (2) et des bergers sur le continent. Et puis, comment un forban aussi déterminé, comment un marin si souvent perdu sur des mers lointaines, peut-il encore avoir le goût et trouver le temps de s'occuper d'art pastoral? Rien de tout cela n'a arrêté

(1) *Od.*, XIV, 96. sq.
(2) *Ibid.*, XX, 210.

le prudent Ulysse : il fait de l'élevage à outrance ; il constitue des races de choix (1) ; il surveille lui-même ses bergers quand il est là, et en son absence, le soin des troupeaux est tout spécialement la besogne de Télémaque (2) ; c'est d'ailleurs, d'une façon générale, celle de tous les fils d'anactes (3). Bien plus, en homme qui connaît les affaires, il n'hésite pas à intéresser ses esclaves aux bénéfices. Le porcher Eumée, acheté tout enfant, a pu amasser un pécule avec lequel il achète à son tour d'autres esclaves ; et, s'il arrive à contenter son maître, il recevra de lui un jour une femme, une maison et un petit avoir (4).

Mais il se peut que, malgré tout, l'élevage marche mal, ou que d'autres revers atteignent le troupeau. Ulysse n'hésite pas alors à améliorer à sa manière les conditions physiques du croît et à corriger énergiquement la fortune : il se fait voleur de bétail (5) !

Il est donc bien clair qu'un Achéen de marque ne peut se passer d'un gros troupeau. Mais, va-t-on nous dire, la raison en est bien simple : les nécessités de clan forcent le chef à tenir table ouverte ; c'est chez lui qu'ont lieu ces fameux repas homériques qui durent des journées entières ; de forts approvisionnements lui sont indispensables !

Assurément, le repas offre à l'Achéen une excellente occasion de faire montre de sa richesse et il se garde bien de la négliger. Mais le troupeau n'est pas là simplement pour l'entretien de la table ; la preuve en est que les textes, pris à la lettre, parlent toujours de vaches et de brebis, jamais de moutons et de bœufs ; le bétail achéen se caractérise par les animaux de reproduction : l'élevage vise donc non pas à la qualité de la viande mais au nombre des têtes (6).

N'est-il pas évident, après tout cela, que le troupeau est resté

(1) *Od.*, XX, 211.
(2) *Od.*, IV, 640 ; XV, 404.
(3) *Od.*, XIII, 223.
(4) *Od.*, XIV, 449 ; XVI, 84 ; XVII, 494 ; XIV, 62 sq.
(5) *Od.*, XXIII, 356.
(6) Quand on achète un objet *tant* de vaches, il suffit que ces vaches atteignent à la valeur marchande ; point n'est besoin qu'elles soient particulièrement belles.

pour le chef achéen ce qu'il était pour son ancêtre montagnard? D'abord, le grand moyen de transactions, la principale valeur d'échanges : le lecteur se rappelle que tout dans la société homérique s'évalue en têtes de bétail (1); puis, une source importante de richesse : le troupeau, c'est de l'argent, et, qui plus est, de l'argent qui pousse et se multiplie tout seul!

Nous comprenons maintenant comment Télémaque, dont le bétail est mis en coupes réglées depuis plusieurs années, vient dire à l'agora que tous ses biens sont dévorés, qu'il est un homme ruiné, que sa situation est intolérable!

2° Mais, quoi qu'il fasse, l'anax urbain n'a plus à sa disposition que des pâturages réduits, et ses troupeaux ne sont que l'ombre de ce qu'ils étaient jadis dans la montagne. Leur importance *monétaire* tend d'ailleurs à baisser à mesure que le commerce se développe. Dans les affaires courantes où l'on opère à courte distance, le bétail est facilement transportable, et constitue une valeur très échangeable entre grands et petits; pour cette raison il resta longtemps le moyen d'évaluation par excellence, l'étalon monétaire le plus en usage. Même dans les relations extérieures avec les côtes d'Asie Mineure, la péninsule hellénique, jouant le rôle de contrée neuve, pouvait troquer ses produits naturels contre les objets manufacturés de l'Orient; la navigation si facile de l'Égée permettait aux trafiquants des îles, de la Mæonie et de la Dardanie, de charger au retour leurs nefs, de laines, de peaux et même de bétail, l'opération étant en fin de compte moins difficile que le transport des chars et des chevaux de guerre emmenés par les Achéens devant Troie (2).

Mais quand, sûre de ses propres forces, la Grèce affronta les

(1) Voir notre article de novembre 1892, t. XIV, p. 351. Il serait facile de multiplier les citations; contentons-nous de celle-ci, tout à fait caractéristique : « Et Glaucos échangea ses armes avec Diomède fils de Tydée : des armes d'or contre des armes d'airain, *des armes valant cent bœufs contre des armes valant neuf bœufs* » (Il., VI, 235). L'égide de Pallas est ornée de cent franges d'or valant chacune cent bœufs (Il., II, 448), etc. Cette évaluation en bœufs pour des objets plus mobiliers n'est-elle pas tout à fait démonstrative?

(2) La preuve que la marine d'alors savait fort bien transporter du bétail en masse se trouve dans l'*Odyssée*, XXI, 18 : « Les Messéniens avaient enlevé d'Ithaque sur leurs nefs trois cents brebis et leurs bergers. »

mers occidentales, grâce à l'Ionisme naissant, sa situation changea du tout au tout dans les rapports internationaux : de pays exploité, elle devint pays exploiteur ; elle dut alors laisser le troupeau au second plan et s'orienter vers une forme de richesse plus appropriée à son nouveau rôle.

Par la force des choses, les relations maritimes prirent, à l'occident de la Péninsule, une tournure qu'elles avaient à peu près perdue à l'est ; pacifique et relativement honnête dans le bassin de l'Égée où il est en contact avec des peuples appartenant à la même civilisation que lui, le marin grec est franchement pirate sur les côtes méditerranéennes. Exploiter par tous les moyens possibles et surtout par la force brutale les races primitives, ç'a été pain bénit à toutes les époques ; les *conquistadores* du seizième siècle, les négriers du dix-huitième et les settlers du dix-neuvième sont là pour le dire. Mais c'était en même temps, c'était surtout, la seule forme de vie maritime complètement appropriée aux aptitudes de l'ancien brigand de la montagne (1).

Cependant les transactions commerciales eurent toujours une place à côté de la violence. Si la nef d'Ulysse cachait dans un coin la caronade du capitaine Pamphile, elle renfermait aussi les verroteries chères au forban d'Alexandre Dumas. De ce côté, le bétail hellénique fut forcément détrôné comme valeur de troc, et il fallut se présenter avec *des produits manufacturés* pour obtenir en échange les esclaves, les grains, les laines, les minerais ou les métaux bruts de l'Occident. L'Achéen fut ainsi amené, par les besoins de la piraterie commerciale, à attacher une plus grande importance à une deuxième source de la richesse mobilière, à la fabrication et à ses produits qui vinrent prendre à leur tour la place destinée plus tard à la monnaie.

Tandis que ses troupeaux continuent à paître les plateaux voisins, les étoffes précieuses, les trépieds et les bassins de bronze les armes d'airain ou de fer, les cratères d'argent et les coupes

(1) Les Ioniens se différencient ainsi des marins de l'Égée par un double caractère : la piraterie commerciale et la course lointaine ; dans l'Égée, le marin est un caboteur paisible. (Voir du reste ce que nous avons dit à ce sujet dans notre article de novembre 1892, tome XIV, p. 357 sq.)

d'or s'entassent dans sa demeure (1); une des pièces les plus retirées de l'habitation sert de trésor à toutes ces richesses : « les portes sont soigneusement fermées au double verrou », et même quand le maître est là, « l'intendante veille devant, nuit et jour, avec une active vigilance » (2).

Sans doute quelques-uns de ces objets, parmi les plus précieux, sont l'œuvre de l'étranger : ils viennent surtout de la lointaine Sidon ou de la riche Égypte (3); mais le plus grand nombre est dû à l'industrie nationale déjà développée : la souplesse d'esprit et l'ingéniosité du montagnard se sont vite donné carrière de ce côté (4); la technique est encore bien imparfaite, mais déjà l'atelier indigène fournit, avec les objets usuels, un assez grand nombre d'objets de luxe.

Une des principales attributions de l'épouse est de diriger la fabrication domestique. A son travail et à celui de ses femmes est due toute une partie de la richesse familiale : les vêtements aux couleurs éclatantes et les péploi aux fines broderies. Et le tissage domestique n'a pas uniquement pour but de pourvoir aux besoins des gens de la maison; les objets fabriqués par l'épouse sont plusieurs fois indiqués comme valeur de troc ou de cadeau.

L'Achéen attache tant d'importance à la bonne direction de cet atelier que « la science des travaux irréprochables » est une des qualités principales qu'Achille lui-même demande à l'épouse parfaite (5). Il est d'ailleurs évident que le prix des femmes esclaves dépend de leur habileté à ces sortes de travaux (6).

(1) Voir l'*Iliade* et l'*Odyssée*, passim.

(2) *Od.*, II, 337 sq.

(3) *Il.*, XXIII, 743; VI, 289; *Od.*, IV, 125, sq; cf. *Il.*, XI, 20.

(4) Rappelons à ce sujet les ateliers de martelage et de ciselure fonctionnant à l'époque actuelle dans certains villages du Pinde, et nous constaterons, une fois de plus, combien les milieux intransformables conservent fidèlement les institutions sociales qu'ils ont une fois produites.

(5) *Il.*, IX, 589. Cf. *Il.*, XIII, 430 : « Hippodamie, fille aînée d'Anchise, l'emportait sur toutes ses compagnes par la beauté, *les travaux* et la prudence en affaires; c'est pourquoi un des premiers chefs de la vaste Troade l'avait épousée. »

(6) Agamemnon explique aux chefs que, parmi les présents qu'il fera à Achille, il y aura sept femmes de premier choix : « Je lui donnerai, dit-il, sept femmes habiles aux travaux irréprochables. » Le vieux basileus veut évidemment indiquer des esclaves de grand rapport : *de la marchandise bien marchande*. Du reste, la capacité des

Puis en dehors du foyer domestique, toute une série d'ouvriers plus ou moins spécialisés se livrent à la fabrication. Ils jouissent évidemment d'une grande considération. Homère manifeste à mainte reprise son admiration pour les artisans et leurs œuvres illustres.

Nous distinguons parmi eux le charpentier (1), constructeur de nefs : la chose était facile à prévoir au milieu d'une population de pirates. Cependant l'industrie tout à fait dominante est celle qui a pour objet la mise en œuvre des métaux; et il est à remarquer que, si elle fabrique des armes, elle fabrique également une foule d'objets propres aux échanges, et dans le prix desquels l'habileté de l'ouvrier entrera souvent pour une part très forte.

La fabrication a pour elle seule deux divinités protectrices : c'est d'abord Athènè, qui préside spécialement aux travaux des femmes, mais qui, en sa qualité de déesse nationale des Ioniens, s'occupe également des métaux et de la construction des nefs (2). C'est ensuite et surtout un dieu spécialisé, Hèphaistos, l'*illustre ouvrier*, protecteur en titre de la métallurgie artistique. Il est à la fois fondeur, forgeron, sculpteur, ciseleur, émailleur : il met en œuvre le fer, le cuivre, l'étain, l'argent et l'or : il fournit au gré du demandeur des murailles d'airain, des trépieds, des armes, des boucliers et des lances, des sceptres, des trônes, des cratères, des bassins, des coupes et des serrures, l'égide de Zeus, des sphinx d'or vivants, des béquilles aussi alertes que des jeunes filles, et même des pièges à prendre les épouses infidèles (3)!

Il n'est pas étonnant qu'un artiste auquel on attribue tant de merveilles soit souvent nommé et plusieurs fois mis en scène au

femmes et surtout des femmes esclaves, au point de vue des travaux dont il s'agit, est très fréquemment indiquée dans les deux poèmes.

(1) *Il.*, XV, 412; *Od.*, XVII, 383.

(2) *Od.*, VI, 232; *Il.*, XV, 412.

(3) Voir entre autres : *Il.*, XIX, 369 sq.; *Od.*, VII, 91; *Il.*, XV, 309; II, 101 : XIV, 238; VIII, 195; *Od.*, IV, 615 sq.; XV, 115; IX, 267 sq. etc. Hèphaistos est également constructeur de maisons; probablement à cause de l'utilité des revêtements métalliques dans les constructions en bois : les murs d'airain, les portes d'airain, les seuils d'airain sont assez souvent indiqués dans les poèmes, et, dans certains cas au moins l'expression doit se prendre au sens propre.

courant des poèmes. Il tient évidemment dans l'Olympe achéen une place considérable. Il fait d'ailleurs, à ce point de vue, un contraste tout à fait significatif avec Dèmètèr, l'infortunée déesse de la culture qu'Homère nomme à peine : cette simple remarque en dit long à elle seule sur l'estime comparative de l'Achéen pour la fabrication et la terre.

Il ne faudrait pas croire cependant que nous soyons en face d'une Grèce en plein essor industriel. La fabrication semble surtout florissante à l'Orient de la mer Égée : Hèphaistos, loin d'être un dieu purement achéen, a un caractère international et protège les Sidoniens eux-mêmes (1). Dans la Grèce propre au contraire, le développement des arts manuels est évidemment incomplet : le héros et ses hommes se livrent à des travaux qui reviendraient à des spécialistes, s'il en était autrement. Ainsi Ulysse a fait de ses mains son thalamos et son lit nuptial (2), et Achille nous montre des pâtres et des laboureurs forgeant eux-mêmes les instruments de fer dont ils ont besoin (3).

Et cependant, malgré sa jeunesse, la fabrication marche déjà d'un pas ferme : elle a des allures triomphales qui percent dans l'enthousiasme du poète. C'est que, pour les Achéens, elle en arrive à constituer nettement, à côté du bétail, une nouvelle forme de richesse. Écoutons plutôt Télémaque qui décidément se connaît en fortune : « Il y a, nous dit-il, le croît du troupeau, et *les biens qu'on serre précieusement* (4)! »

En résumé, l'Achéen descendu sur la plaine n'est pas revenu à la culture : il est resté pastoral et a évolué vers la fabrication sous la poussée du commerce naissant.

Et cela, nos lecteurs le diront avec nous, parce que, formé dans une montagne essentiellement favorable au brigandage et au pâturage, il s'est établi par la suite en territoire occupé.

Au point de vue du régime des biens, la société achéenne

(1) *Od.*, IV, 615.
(2) *Ibid.*, XXIII, 189, 204.
(3) *Il.*, XXIII, 834.
(4) *Od.*, II, 75.

est donc définitivement orientée vers la richesse mobilière.

Cette conclusion importante jette un jour tout nouveau sur l'évolution de cette société, à laquelle appartient dans l'histoire le nom glorieux d'Athènes.

En face d'Athènes, la Grèce a connu un autre type social moins brillant, mais plus résistant, dont les destinées ont été toutes différentes; nous avons nommé Lacédémone.

Or, dès les premières lueurs de l'histoire, la dorienne Lacédomone présente une différence notable avec la société achéenne.

Aussi haut que nous pouvons remonter dans son passé, nous y trouvons les cultures appropriées d'une façon générale et définitive; chaque famille, ou γένος, est en possession d'un lot de terres qui constitue sa propriété privative, inaliénable, et perpétuelle; à ce lot, sont attachées une ou plusieurs familles d'Hilotes vaincus se livrant à la culture, et qui sont dans une dépendance étroite de la famille propriétaire. Au lieu de laisser la terre à la cité comme les Achéens, les Doriens se la partagent et se partagent en même temps les cultivateurs.

C'est que si Lacédémone a été fondée par des montagnards établis, eux aussi, en territoire occupé, ces mêmes montagnards ont été formés antérieurement à la culture et à la propriété.

Les aristocraties doriennes, avons-nous dit (1), tirent leur origine d'une formation pélasgique qui s'est constituée et développée au nord-ouest de la Thessalie.

Cette région, essentiellement montagneuse, est composée d'une façon relativement homogène de vallées étroites et de chaînes rocheuses, en grande partie couvertes de forêts. Le troupeau y est assez réduit; et l'on n'a à sa portée ni les villes riches ni les plaines fertiles aux mains d'une autre race. Il faut, pour compléter les ressources alimentaires, se mettre à la culture.

Les Doriens n'ont donc pas oublié, pendant leur formation, l'importance de la terre; c'est pour cette raison qu'en s'installant dans le Péloponèse, ils ont sauté à pieds joints par-dessus le sys-

(1) *Science sociale*, novembre 1892, XIV, p. 160.

tème du pédion géré en communauté, et sont arrivés d'emblée à la propriété familiale. Mais les nécessités de la défense contre les Périœques ont arrêté leur évolution dans ce sens et les ont tournés à tout jamais vers la guerre.

Dans les deux articles qui termineront cet essai, nous étudierons d'abord la famille, puis le clan et la cité dans la société achéenne.

Nous verrons quelles conséquences, tout à fait caractéristiques, et encore inobservées, a eues, pour ces grands organismes sociaux, *la conquête exclusive et ardente de la richesse mobilière*, poursuivie par la guerre et la piraterie.

Ph. Champault.

(*A suivre.*)

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

III.

LE PROCONSUL INSURGÉ (*suite*) (1).

III.

Nous avons essayé d'esquisser la physionomie de l'armée romaine. Nous pouvons conclure, de tout ce qui précède, qu'elle constitue *un instrument tout à fait propre* aux chefs ambitieux qui, pouvant prendre un point d'appui sur elle, s'efforceront de se hisser au pouvoir.

Une objection se présente ici. Pourquoi, si ces soldats sont presque tous des étrangers, des barbares, et si l'éloignement, combiné avec l'origine, crée en eux un pareil état d'esprit, pourquoi, disons-nous, le territoire romain ne va-t-il pas s'émietter en royaumes indépendants? pourquoi les chefs de clan ne se révoltent-ils pas *avec l'idée de rester sur place?* pourquoi ont-ils toujours Rome pour objectif?

Ici reparaît, victorieuse, l'influence de la bourgeoisie romaine et de l'*œuvre déjà accomplie* par elle.

Pendant sept siècles, les bourgeois romains se sont avancés à travers le monde. Pendant sept siècles, ces hommes à privilèges se sont promenés et établis dans toutes les nations méditerranéennes, écrasant les étrangers de leur supériorité et de leur *prestige*. Pendant sept siècles, des rouages centralisateurs, créés par eux et détenus par eux, routes, magasins, fonctions, administrations, ont travaillé à relier la circonférence au centre.

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de décembre 1892, t. XIV, p. 434; de février 1893, t. XV, p. 83, et d'avril 1893, t. XV, p. 257.

Enfin cette vieille bourgeoisie, depuis qu'elle se sent menacée par l'invasion pérégrine, se défend avec vigueur (1). Cicéron, Caton, Helvidius, Thraséas incarnent assez bien ce courant hostile à l'innovation. Ces hommes représentent, en définitive, un élément social encore puissant. Par la force des choses, par l'habitude, par la richesse, les vieux Romains demeurent la *classe supérieure, dirigeante*. A eux appartiennent les emplois importants, les magistratures, les postes de confiance, et, en particulier, *tous les grades supérieurs*. Chose étonnante au premier abord, mais qui s'explique fort bien, la *classe sénatoriale* ne participe en rien à la décadence du Sénat. Sous l'Empire, le Sénat n'est rien, mais un sénateur est beaucoup. Lui seul, au moins jusqu'à Héliogabale, peut être consul, préteur, préfet de Rome, *proconsul, légat*. Par suite, les empereurs, jusqu'à la fin du troisième siècle, sont constamment choisis dans l'ordre sénatorial. Enfin, nous verrons Clovis se glorifier du titre de *patrice* que lui aura octroyé l'empereur Anastase.

D'où vient ce prestige? Précisément de la multiplication des citoyens. Être citoyen, c'était une noblesse, lorsque peu l'étaient. Maintenant que le titre est devenu banal, que des marauds de Celtes et de Thraces peuvent dire : *Civis romanus sum*, la distinction reflue entièrement vers ces fils de vieux Romains, qui ont une culture à part, des traditions à part, des magistrats fameux parmi leurs ancêtres, des images de cire dans leur *tablinum;* — vieux Romains dont les rangs, sans doute, ne restent pas fermés, à qui l'on infuse assez souvent du sang provincial : vieille garde qu'on renforce de jeunes recrues, mais de recrues choisies, distinguées, *patriciennes dans leur pays d'origine*, témoin ce Vindex, rejeton des rois d'Aquitaine, qui se trouve proconsul de Lugdunaise sous Néron ; — recrues dont la famille a été absorbée de bonne heure par le patriciat romain, et qui, installées à Rome, vivant du luxe romain, des mœurs romaines, associées à l'existence des anciens sénateurs, perdent plus vite que les vulgaires mortels leur formation de barbares, et n'agis-

(1) Notamment par la loi Licinia, contre l'usurpation du titre de citoyen.

sent eux-mêmes sur le milieu sénatorial qu'avec une très grande lenteur (1).

C'est cette classe dirigeante, sénatoriale ou équestre, qui encadre notre milice barbare et empêche l'émiettement du monde romain. Tous les proconsuls, propréteurs et légats, c'est-à-dire tous les chefs de clans provinciaux, doivent être des *consulaires*. Ces hommes ont donc vécu à Rome; ils y ont présidé, en qualité d'édiles, de préteurs, de consuls, un certain nombre de cérémonies antiques; ils ont fait des sacrifices au Capitole; ils ont dirigé les délibérations du Sénat. Ils ont à Rome des palais, des parents, des amis, des clients, des relations. Ils ont près de Rome de somptueuses villas, pleines de luxe et de confortable. Ils ont goûté pendant longtemps les délices épicuriennes de cette vie qui n'est possible qu'à Rome. Rutilius, au cinquième siècle, pleurera encore en la quittant. Quel plaisir ces hommes-là éprouveraient-ils à s'ériger en chefs de bandes dans quelque pays de montagnes, de déserts ou de forêts? Par instinct, par formation, *ils regardent vers Rome*. Et, au-dessous d'eux, tous les officiers supérieurs, tribuns et préfets, subissent la même attraction. Ces officiers supérieurs sont des *fils de famille*, souvent fort jeunes, la fleur du *jockey-club* équestre ou sénatorial, arrachés par ambition aux plaisirs de Rome. Au-dessous, règnent les *centurions*, grade accessible à tous, mais *formant impasse* (2) et auquel nomment arbitrairement les officiers supérieurs. Le centurion, choisi par les chefs, reflète naturellement l'esprit des chefs. Il résiste aux soldats lorsque ses supérieurs le demandent. Il a l'art de s'éclipser et de laisser faire lorsque ces mêmes supérieurs semblent ne pas trop désapprouver la sédition. Il constitue surtout un rouage technique. Il est pour beaucoup, sans conteste, dans le maintien de la science stratégique, dont la remarquable durée est un des secrets principaux de la longue supériorité des armées romaines sur les barbares. Il est l'instructeur chargé de faire entrer ces

(1) Tout ceci est vrai surtout jusqu'à la fin du premier siècle, comme on le verra plus loin. Même après l'introduction de nombreux provinciaux au Sénat, le milieu romain exerce forcément son action.

(1) « Un centurion était rarement nommé tribun. » (Madvig, *L'État romain*, t. IV, p. 246.)

mêmes barbares, autant que faire se peut, dans la peau du vieux soldat romain. Il contribue donc pour sa part à *l'unité.*

Ajoutons, contre l'hypothèse de la désagrégation, une preuve décisive, intimement liée d'ailleurs à la première. Cette centralisation dont nous parlons, qui rattache si étroitement le proconsul à la cité romaine, serait un immense danger pour lui s'il prétendait insurger sa seule province et la gouverner sur place. Il se replacerait ainsi exactement *dans la situation du dernier roi de ce pays*, vaincu autrefois, peut-être récemment, par cette formidable centralisation romaine qui permet au Sénat, ou au proconsul rival, maître de Rome, de lancer sur un seul point les forces de dix ou douze proconsuls différents.

Le Proconsul insurgé ne peut réussir qu'à un seul prix : mettre *au plus tôt* la main sur Rome.

S'il s'attarde une fois révolté, il est perdu. Lorsque Sertorius, appelant aux armes l'Espagne entière, flattait si adroitement l'amour-propre espagnol, la superstition espagnole, recueillant en apparence la succession du patriote Viriathe, adoptant la tactique des guérillas, tactique éternellement espagnole, et s'identifiant dans tous ses actes avec les aspirations du peuple espagnol, à quoi songeait-il réellement? A prendre Rome, à revoir Rome, à déloger de Rome un rival détesté, Sylla, proconsul d'Asie, et à s'y installer, lui, Sertorius, proconsul d'Espagne (1). Pendant que les pâtres descendent de la sierra, saluant avec enthousiasme les révélations de la biche blanche à leur *roi* Sertorius, l'état-major, les ancien amis de Marius, les proscrits de Sylla, groupés autour du lieutenant de leur ancien maître, regardent avec passion du côté de cette Italie romaine où les vétérans du dictateur leur ont volé leurs terres, leurs esclaves, leurs maisons, leurs habitudes, leurs plaisirs. Les historiens sont tous d'accord sur cette tendance de Sertorius, sur le caractère éminemment romain de son insurrection. L'on comprend cet effort de génie par lequel il s'efforçait de créer autour de lui *un autre Sénat*, d'autres magistrats, afin de donner le change au respect, de déplacer le centre à son

(1) Proconsul de fait, et de sa propre autorité.

profit, d'avoir au moins l'apparence d'une domination officielle, *en attendant de la conquérir en réalité*, — pensée admirablement rendue par le fameux vers de Corneille :

Rome n'est plus dans Rome; elle est toute où je suis!

Tout ce qui précède nous a prouvé trois choses :

1° Les proconsuls, de plus en plus menacés par l'ambition, la concurrence ou les vengeances de leurs rivaux, *ont un intérêt* croissant à s'insurger;

2° L'armée romaine, par suite de son nouveau recrutement et de son nouveau milieu, *se prête* à ces insurrections;

3° L'insurrection ne peut pas se renfermer dans la province et *tend* nécessairement *vers le centre*.

Et maintenant, le mécanisme d'un *pronunciamento* n'est pas difficile à saisir.

IV.

Voici des légions dans leur camp, en Germanie, par exemple, ou en Pannonie. Un chef est à leur tête, proconsul ou légat, puissant à Rome, puissant dans la province. Brave, il s'est fait admirer; indulgent, il s'est fait aimer; patricien, il a étudié l'éloquence; gouverneur, il s'est enrichi. Ce chef, pour une raison ou pour une autre, a des sujets de mécontentement; pour une raison ou pour un autre, il se sent des éléments de réussite. Son clan de Rome l'appelle. Des proconsuls, ses collègues, le poussent amicalement, escomptant leur part du gâteau. Son nom, dans l'armée, dans le peuple provincial, court de bouche en bouche : *Erat in ore famaque Vespasianus* (1). Un événement se produit, changement de pouvoir, mort d'un homme puissant, manifestation hostile, crise quelconque. Le proconsul se dit : C'est le moment. Les officiers supérieurs se donnent le mot. La troupe est travaillée. On confère de jour; on complote de nuit. On se tâte les coudes; on sonde les légions les plus voisines. Enfin un légat, un tribun, monte sur une estrade. Centu-

(1) Tacite, *Histoires*, liv. II, LXXIII.

rions et soldats, pêle-mêle, se groupent autour. L'orateur, homme disert, fait un discours bien senti, promet un *donativum*, du butin, de la gloire, exalte non plus le patriotisme, mais l'amour-propre et l'esprit de corps de la légion. *Il crie bien fort,* pour que plus de monde entende (1). Généralement on applaudit, les officiers timides, *loyalistes*, qui ont essayé de faire des objections, sont relégués au second plan (lorsqu'ils ne sont pas lapidés). On prend pour chef l'orateur, ou bien *son homme*. Le mouvement est-il dirigé contre un empereur? Vite on court aux enseignes, on décroche les images du prince régnant, on les insulte, on les piétine; on hisse à leur place celles du proconsul. En même temps le clan révolté s'efforce d'entraîner d'autres clans. La Gaule écrit à l'Espagne, la Syrie à la Judée et à l'Égypte, la Mœsie à l'Illyrie. Une coalition de provinces se forme contre Rome. L'*alea jacta est* est prononcé. Le Rubicon est franchi.

Vérifions maintenant cette esquisse générale ; et, pour cela, résumons rapidement les principales insurrections qui prennent place entre Sylla et Trajan, en insistant particulièrement sur leur côté social.

Sylla est inséparable de Marius.

Marius offre déjà *presque tous* les caractères requis pour s'insurger efficacement. Questeur en Afrique, il a noué des intelligences avec les gens du pays. Il a, à l'insu de Métellus, gagné à sa cause Gauda, petit-fils de Massinissa (2). *Par lui*, il intrigue contre Métellus et cherche à le supplanter. En Italie, il a pour lui tous les paysans, *agrestes omnes* (3). Il met *peu de zèle* à la guerre sociale et défend autant qu'il le peut les revendications des Italiens pérégrins. Préteur en Espagne, il administre avec talent sa province, et y laisse des souvenirs favorables dont profitera Sertorius. En revanche, *il ne s'y enrichit pas*, et l'argent lui manquera plus tard dans sa lutte contre Sylla. L'invasion des Teutons le met en vue, lui attache ses soldats, fait prolonger

(1) Tacite, *Histoires*, liv. III, III.
(2) Salluste, *Jugurtha*, LXV.
(3) Ibid., LXXIII.

ses pouvoirs en Gaule ; Marius, chose inouïe, est sept fois consul. Son mariage avec Julia, tante de César, lui donne un point d'appui dans la noblesse. Absent, il ne néglige pas ses intérêts à Rome. Il y entretient un clan puissant. Le préteur Glaucia, les tribuns Saturninus et Sulpicius sont ses hommes. Ce Sulpicius marche dans Rome entouré de trois mille satellites armés (1); il vend sur une table, argent comptant, le droit de cité aux pérégrins, et propose de répartir les Italiens dans les tribus. Après sa fuite à Minturnes, c'est avec l'appui des Étrusques et des Samnites que Marius rentre à Rome. Des lieutenants fidèles, Cinna, Lépidus, Sertorius, Marius le jeune, composent sa *cohorte* et prennent sa succession. Malgré tout, Marius succombe. Vieux sabreur plébéien, maladroit politique, dépourvu d'éducation, mauvais gérant de ses intérêts, il réalise moins complètement que Sylla le type voulu.

Sylla est *patricien*, et il est *plus riche* que Marius. C'est en Orient que l'a conduit son proconsulat. Il a rétabli le roi Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, en se servant surtout de *soldats alliés*, et ces *alliés* le servent *avec zèle* (2). Il rapporte de ce pays d'immenses richesses qui le font accuser de péculat par un certain Censorinus. Ce Censorinus est gagné et se désiste. Sylla pille tous les temples grecs, s'empare du trésor de Delphes, permet toute licence à ses soldats, affranchit dix mille esclaves qu'il range autour de sa personne, et qu'on nomme les Cornéliens. Sylla absent n'oublie pas Rome. Son clan y est mieux représenté que celui de Marius. Ses hommes-liges sont des Métellus, des Lucullus, des Crassus, hommes richissimes et grands seigneurs. Ainsi appuyé, Sylla doit vaincre. La rentrée même de Marius à Rome ne l'inquiète pas immédiatement. Il achève de vaincre Mithridate, sachant bien que c'est le meilleur moyen d'augmenter ses forces. Une armée marienne, commandée par Fimbria, marche contre lui. Sylla, l'or de Mithridate dans sa poche, marche tranquillement à la rencontre de cette armée, et Fimbria s'aperçoit un beau matin que tous

(1) Plutarque, *Vie de Sylla*.
(2) *Ibid.*

ses soldats ont passé au camp de Sylla pendant la nuit (1).

Marius est mort, mais son clan ne l'est pas. Trois hommes le soutiennent : Marius le Jeune, Sertorius et Lepidus. Marius le Jeune soulève les Sammites. Il est vaincu. Nous avons déjà parlé de Sertorius. Ajoutons quelques détails. Cet homme singulier a été tribun légionnaire en Espagne; il y a conquis des sympathies. Ami de Marius, il s'est formé sous ce chef à la science stratégique. Le triomphe de Sylla le détermine à fuir en Espagne. Les troupes du dictateur l'y poursuivent. Sertorius, presque seul, passe en Mauritanie, se concilie l'amour des Berbères et rêve, dit-on, la conquête des îles Fortunées. Sur ces entrefaifaites, des ambassadeurs lusitaniens viennent le supplier de se mettre à leur tête. Sertorius, escorté de 700 Mauritaniens, s'embarque pour l'Espagne, soulève le pays, met en déroute les meilleurs lieutenants de Sylla. Seulement, *il ne sort pas d'Espagne*, et son entreprise n'avance point. Chose curieuse, il ne succombe que sous le poignard de Perpenna, lieutenant de Marius comme lui, qui cherche à le supplanter dans la direction du clan. Mais les Espagnols, qui suivaient *volontairement* Sertorius, lâchent Perpenna; et Pompée pacifie l'Espagne.

Sylla est mort. Lepidus entre en lice à son tour. Ex-préteur de Sicile, il s'y est enrichi comme Verrès. Proconsul de la Gaule Narbonnaise à la mort du dictateur, il marche sur Rome, soulevant sur son passage ces mêmes Étrusques qui avaient rétabli Marius. Alors se passe un fait curieux. Un jeune homme nommé Pompée, protégé et *poussé* par Sylla, mais n'ayant exercé aucune magistrature, réunit, par son seul prestige, une armée de vétérans, qu'il conduit contre Lepidus. Le Sénat, obligé de subir ce défenseur, reconnaît le fait accompli et laisse Pompée s'emparer d'un pouvoir vague et indéterminé qui ressemble beaucoup à la monarchie. Déjà, lors de la rentrée de Sylla, Pompée avait levé *à ses frais* trois légions dans le Picenum pour défendre son chef de clan. Plus tard, lors de l'insurrection de César, il se glorifiera de pouvoir faire sortir des légions du sol

(1) Plutarque, *Vie de Sylla*.

en frappant du pied. Voilà bien une *puissance individuelle*, attachée à l'homme, à ses richesses, à ses talents.

Pourtant Pompée a un rival (sans compter Sertorius, maître de l'Espagne); c'est Crassus, autre ami de Sylla, général distingué, le plus riche des Romains, Crassus a suivi Sylla en Syrie; il s'y est gorgé d'or, il a levé des taxes énormes sur les provinces; il a pillé le temple de Jérusalem. Tout cela, — c'est lui-même qui le dit, — pour avoir de quoi payer des soldats qui lui soient propres. « On n'est pas riche, disait-il, quand on ne peut entretenir une armée. » Mais Crassus a le défaut de sa richesse. Il est mou, épicurien. Il aime la vie urbaine. Il ne va pas se retremper dans le milieu provincial. Pompée, plus avisé, reste longtemps hors de Rome. Il se ménage une formidable puissance en Orient. Il se fait donner la direction de la guerre d'Espagne, laisse dans ce pays cinq légats dévoués et y distribue des diplômes de citoyens romains. Pendant ce temps, il n'oublie pas Rome. Absent ou présent, Pompée fait largesse. Un splendide théâtre s'élève et prend son nom. C'est lui qui, en un seul jour, fait paraître cinquante éléphants au cirque, six cents mulets sur la scène. Le tribun Manilius se charge de ses affaires; Cicéron aussi par moments. Il s'arrange pour faire donner presque tous les proconsulats à ses créatures; et, à la vue des progrès de César en Gaule, il intrigue de toutes ses forces pour lui faire enlever le sien. Son pressentiment n'a pas tort.

Pompée achève en Asie l'œuvre de Sylla, continue à combattre Mithridate et à drainer l'or de l'Orient (1). Cette absence encourage un soulèvement d'une nature particulière, celui de Catilina. Catilina, riche patricien, a été propréteur en Afrique, mais fort peu de temps (2). Il vit à Rome; c'est encore un *urbain*, comme Crassus. Il n'a pas acquis d'influence militaire et provinciale. Son clan est principalement italien, c'est-à-dire, à cette époque, à demi romain. Malgré tout, Catilina est encore un type curieux

(1) Pompée fait l'usure en Asie sur une vaste échelle. V. Delaine, *Les manieurs d'argent à Rome.*

(2) Son gouvernement d'Afrique a pourtant rempli ses poches et lui permet de se faire des amis.

du chef de clan. L'impunité dont il jouit pendant près de trois ans, la liberté avec laquelle il circule dans les rues de Rome, au milieu de ses séides, pendant que Cicéron y circule d'un autre côté, entouré de ses amis armés jusqu'aux dents, est un trait significatif des mœurs romaines. En dépit de son influence urbaine, Catilina voit bien qu'il lui faut des appuis *hors de Rome*. Il exploite de nouveau les griefs de l'Éturie ; il essaye de gagner les Allobroges ; il envoie des émissaires, des gens de sa *cohorte*, Manlius, Septimius, etc. dans le Picenum, le Bruttium, l'Apulie, la Gaule Cisalpine, et y détermine des soulèvements. Il se pose en revendicateur des libertés italiennes (1). Il vend ses troupeaux et arme ses pâtres : des paysans munis de bâtons rejoignent son armée. Et pourtant l'insurrection de Catilina est condamnée d'avance. Eût-il triomphé momentanément, ce triomphe eût été de courte durée. Catilina n'est pas assez *Général*. Les soldats ne le connaissent pas ; le seul qu'il connaissent, à ce moment, c'est Pompée. Aussi Pompée, sûr de son affaire, reste tranquillement en Orient durant ces trois ans, laissant son bon ami Cicéron mener à bonne fin ses petites mesures de police.

César, initié et favorable aux projets de Catilina, a pourtant compris la sottise de celui-ci. Aussi n'a-t-il pas bougé. Il sait qu'on arrive par d'autres voies, qu'un *stage provincial*, plus long et plus important que celui de Catilina, doit être la première étape d'un ambitieux. Pour le quart d'heure, il s'occupe consciencieusement à jeter par la fenêtre, en largesses au peuple, tout l'argent qu'il a et tout celui qu'il n'a pas. Il y gagne nombre de créanciers, et 830 talents de dettes, (cinq millions de francs) ; mais il y gagne aussi une préture en Espagne, préture qui lui fournit, *au bout d'un an*, non seulement de quoi satisfaire ses créanciers, mais de quoi recommencer des prodigalités aussi folles (aussi sages) que les précédentes. Ses façons d'agir sont gracieuses, avenantes. En province, il invite à la même table les citoyens et les pérégrins. Il marche à pied, cause avec les uns et les autres. De bonne heure, il a soigné son débit. Il est allé à Rhodes, comme Cicéron, suivre un cours

(1) Salluste, *Catilina*, XXXIII.

d'éloquence; et il revient éloquent. Il plaide pour les vieux amis de Marius, son oncle, il plaide pour les complices de Catilina, il plaide pour le rétablissement des tribuns du peuple. Il vote pour Memmius qui a médit de lui. Il invite à dîner le poète Catulle, qui le larde d'épigrammes. Il donne des dîners en plein air, des combats de 840 gladiateurs. Il reconstruit à ses frais la voie Appienne, il porte deux lois agraires, fait exiler Cicéron (1) par ce même peuple qui naguère le couvrait de fleurs, achète le consulat moyennant vingt millions de sesterces, traite de puissance à puissance avec Pompée et Crassus, et, en vertu d'arrangements qui ressemblent à de véritables traités internationaux, se fait décerner pour dix ans le double proconsulat de la Gaule Cisalpine et de la Gaule Transalpine, avec le commandement de onze légions. C'est ce qui s'appelle toucher au *but*.

C'est ici que l'œuvre avance. D'abord César, pendant ces dix ans, n'a garde d'oublier Rome. Toutes choses, grandes et petites, lui sont écrites. « *Omnia maxima, minima, ad Cæsarem scribuntur* » (1). Il a grand soin, après la mort de son ami Clodius, d'entretenir à Rome d'autres tribuns, Marc-Antoine, Curion, Cassius, Longinus, etc., qui, appuyés sur l'ancien clan de Catilina et au besoin sur les émeutes de la populace, opposent leur inflexible *veto* aux efforts rétrospectifs de Pompée, de Caton, de Scipion et de leurs amis pour enlever la Gaule à son vainqueur. Pendant ce temps, César s'arrondit. En dix ans, il a conquis la Gaule; il a conquis aussi ses soldats. Il a l'art de leur laisser une certaine liberté sans trop relâcher la discipline. « Les soldats de César peuvent vaincre, dit-il, même parfumés ». Une de ses légions a été massacrée; César laisse croître sa barbe jusqu'à ce que vengeance soit faite. Dans chaque peuplade gauloise, il se ménage un petit parti, qui lui fournit des provisions, des villes, des renseignements, et même des troupes. Il lève en Gaule sa fameuse légion de l'*Alouette*. Il se contente (en dehors du butin sans doute) de mettre sur les peuplades vaincues un impôt de 40 millions de sesterces (8 millions de francs), modération qui

(1) Cicéron, *Lettres à Quintus*, III, I.

lui gagne des cœurs. Bref, il fait tant et si bien que lorsque, dix ans après, le Sénat et Pompée, alarmés de cette puissance croissante, le somment catégoriquement de revenir, il est tout à fait en mesure de revenir, mais à sa manière.

L'entreprise est éminemment dangereuse. Pompée n'est pas seulement maître de Rome, de l'Italie, du Sénat, de tous les rouages administratifs. Pompée a encore des *proconsuls* partout. Ses amis gouvernent l'Espagne, l'Afrique, la Grèce, la Macédoine, toute l'Asie. Plusieurs royaumes, notamment ceux de Pont, d'Égypte, de Mauritanie, sont devenus *ses fiefs*. Pompée, en réalité, est un proconsul qui a vaincu Rome sans lutte, par un pur effet d'intimidation, mais qui, précisément à cause de cette soumission bénévole, n'a pas osé rompre ouvertement avec certaines traditions républicaines, notamment avec celle qui interdit la présence d'armées autour de Rome. Il croit à sa puissance de *chef de clan*. Il pense pouvoir réunir, en un clin d'œil, au moment où il en aura besoin, tous les volontaires qu'il voudra, ainsi qu'il l'a fait contre Marius le Jeune et contre Lépidus. Mais César est un autre homme que ces deux-là. Indépendamment de sa supériorité stratégique, *la Gaule Transalpine est derrière lui*. La Gaule agit par son argent, par ses hommes, par l'habitude des combats qu'elle lui a donnée, par celle qu'elle a donnée à ses légions, par le *prestige personnel* dont elle l'a revêtu. Aussi voyons-nous l'Italie occupée en un instant et Pompée réduit à s'enfuir *dans son Orient*, *chez ses proconsuls* dévoués de Grèce et de Macédoine.

Que fait César? Va-t-il poursuivre immédiatement son rival? Pas encore. *Il part pour l'Espagne*, l'ancien pays de sa préture. Il y culbute en quarante jours les cinq légions et les cinq légats de Pompée. *Il recrute des Espagnols*, et, seulement alors, suffisamment flanqué de provinciaux, prend le chemin de Pharsale.

Là, Pompée a fait comme lui. Nous avons énuméré plus haut les éléments disparates de son armée. Ce ramas de Grecs dégénérés et d'Asiatiques peu belliqueux ne tient pas, malgré la supériorité du nombre, contre les vieux troupiers et les Gallo-Espagnols de César. Tout n'est pas dit. Trois rois vassaux, Pto-

lémée. Juba, Pharnace, marchent en ligne de réserve derrière leur bienfaiteur, leur seigneur Pompée. Ptolémée le trahit, mais le clan égyptien résiste quand même, César est forcé de le dompter. Juba est plus dur à vaincre. Numides et Mauritaniens, à l'appel de Caton, de Petreius, de Scipion, des amis, des légats, des fils de Pompée, renforcent les légions d'Afrique. Nouvelle besogne pour César. Puis, vient le tour de Pharnace, pendant la défaite duquel les fils de Pompée, passant d'Afrique en Espagne, tentent de recommencer l'histoire de Sertorius. César court encore d'Orient en Occident, et vainqueur à Munda, dictateur perpétuel comme Sylla, se repose enfin sur ses lauriers.

A sa mort, grande scission. Quatre partis se disputent la prééminence. Octave, neveu de César, a pour lui son nom et ses trésors. Antoine est aimé des soldats. Lépide, proconsul de la Narbonnaise, est en mesure d'occuper Rome militairement à la mort du dictateur. Enfin Cassius, ex-questeur de Crassus, vainqueur des Parthes, et proconsul de Syrie, *soulève cet Orient* qu'il connaît à fond et qui a subi si longtemps l'influence de Pompée, pendant que Brutus, proconsul de la Gaule Cisalpine, se *réfugie dans sa province* d'où il sort bientôt avec une armée pour aller rejoindre Cassius. Cassius entraîne la Syrie, la Phénicie, la Judée, l'Asie Mineure, fait payer à ces divers pays dix ans d'impôts d'avance, s'empare de Rhodes, où il se fait livrer l'énorme somme de six mille talents, et forme tout un gigantesque plan de guerre que l'impatience de Brutus ne lui permet pas d'achever. Les deux proconsuls, proclamés *empereurs* (1) par leurs soldats, marchent sur l'Italie et vont se faire battre à Philippes. Mais le clan Pompéïen n'en reste pas moins défendu par Sextus Pompée qui, maître de la Sicile, de la Sardaigne et des îles, traite d'égal à égal avec les triumvirs. Tout ce monde-là s'arrange, se brouille, se coalise; on se sacrifie des *fidèles*, des *parents;* on se partage les provinces, jusqu'au moment où Octave, ayant *gagné les soldats* de Lépide, et vaincu Sextus Pompée avec l'aide d'Antoine, triomphe finalement de ce même Antoine dans des conditions

(1) On a même des médailles portant les mots : Cassius et Brutus imperatores.

identiques à celles où César a vaincu Pompée. Actium, en effet, réédite Pharsale : c'est l'Orient succombant devant l'Occident.

> Hinc ope barbarica variisque Antonius armis....
> ... Ægyptum viresque Orientis et ultima secum.
> Bactra vehit.... (1).

Virgile, en bon flatteur, énumère avec mépris ces barbares de l'armée d'Antoine (2). Il lui aurait été facile, à coup sûr, d'en signaler aussi dans l'armée d'Octave.

Une grande convulsion s'est opérée. La *république*, le gouvernement bourgeois est désormais impossible. Le titre même de *dictateur*, antique et traditionnel, est mis au rebut. Un titre nouveau, celui de *général victorieux* ou d'*homme qui commande*, *Imperator*, vient se superposer à toutes les magistratures. Le chef de clan, sur le trône, garde son vrai nom. Sa domination devient franche et nette. Il essaye même de la faire passer à un successeur choisi par lui, opération souvent difficile, quelquefois praticable (3).

Le long règne d'Auguste permet ainsi à Tibère de recueillir sa succession. Pourtant nous voyons les légions de Germanie acclamer Germanicus, qui refuse l'empire : et Séjan, préfet du prétoire, est sur le point de l'usurper.

Ici commence l'importance des *prétoriens*, armée privilégiée, campée sous les murs de Rome. Ils joueront un grand rôle dans l'élection des empereurs. Ils sont en effet les mieux placés pour cela. Ce sont eux qui, moyennant finance, élisent Claude et Néron. Tibère leur distribue de l'or avant d'oser frapper Séjan.

Néanmoins les proconsuls, en maintes occasions, reprennent leur mouvement vers Rome. Timides lorsqu'ils se sentent seuls, ils s'empressent, aux moments de crise et lorsqu'une circonstance favorable les amène à se serrer les coudes, de réclamer l'empire à leur profit. Ce sont alors des débauches d'insurrection. Galba, par exemple, est dans des conditions excellentes

(1) Virgile, *Énéide*, liv. VIII.
(2) Antoine a tiré de l'Orient 200.000 talents.
(3) Octave, fils adoptif de César, succède en réalité à son père. Son type n'est pas celui du proconsul insurgé, ou du moins il n'en présente que quelques traits.

pour lever l'étendard contre Néron. Proconsul d'Espagne, il peut lever dans son gouvernement des troupes belliqueuses, et il en lève. Il correspond avec Othon, proconsul de Lusitanie, qui unit ses forces aux siennes. Il a pour lui Vindex, proconsul de la Gaule Lugdunaise, qui, dans une assemblée de *notables gaulois*, exhorte la province à s'insurger. Enfin Nymphidius, préfet du prétoire, se charge de ses intérêts à Rome. Galba se soulève donc, et il réussit. Seulement, on sait à quel prix, et comment les soldats, n'obtenant pas la somme promise, le massacrent pour lui substituer Othon qui, depuis quelque temps, leur fait distribuer sous main des gratifications personnelles.

Les légions germaniques, restées en dehors de ce mouvement, n'ont pas eu de part au profit. Elles sont jalouses. Deux légats, — sortes de petits proconsuls, comme nous l'avons dit, — les commandent : Cécina et Valens. Tous deux s'entendent pour aller chercher en Bretagne un patricien *plus noble* qu'eux, et proconsul véritable, Vitellius, homme libéral, grand donneur de dîners, indulgent pour les soldats, ayant un frère puissant à Rome. Nouvelle coalition de provinces. Un flot de Germains et de Bataves se répand vers l'Italie à travers la Gaule et le Tyrol. Othon est battu. Sa garde prétorienne est licenciée, et Vitellius se taille seize cohortes de prétoriens nouveaux dans ses rudes légions de Germanie.

L'Orient jusqu'alors s'est croisé les bras. Trois gouverneurs y dominent : Tibère-Alexandre en Égypte, Mucien en Syrie, Vespasien en Judée. Tous trois sont riches, puissants. Mais Vespasien a un plus beau passé militaire. De plus, le siège de Jérusalem lui a mis entre les mains une armée puissante. Plusieurs rois et reines, entre autres la fameuse Bérénice, lui sont dévoués ainsi qu'à son fils Titus. Les populations le vénèrent. Des devins juifs ou alexandrins, — probablement payés pour cela, — exploitent les superstitions asiatiques par des prédictions sur sa grandeur. Son frère Sabinus, homme influent, est préfet de Rome. Enfin Vespasien est *avare*, il sait faire argent de tout, il a le nerf de la guerre Vespasien a donc su se faire un *clan* incomparable. Il est l'homme désigné. Tibère-Alexandre et Mu-

cien lui prêtent hommage. Troisième coalition de proconsuls. Mais tous ces Orientaux tiendront-ils contre les Germains, les Gaulois et les Espagnols de Vitellius? Vespasien a peur que non. « Il avait devant les yeux, nous dit Tacite, la valeur de l'armée de Germanie (1) ». Par bonheur, des auxiliaires solides lui arrivent. Les prétoriens d'Othon le reconnaissent. Antonius Primus, légat de Pannonie, soulève sa légion et entraîne deux légions voisines qui, mettant leurs chefs à l'écart, le proclament chef de l'armée flavienne. Ce sont ces Pannoniens qui vaincront les Germains de Vitellius; et Vespasien, sans bouger d'Alexandrie, d'où il se contente d'affamer Rome, se trouve maître de l'Empire.

Ce triple soulèvement provincial a une importance sociale considérable. Avec lui s'achève, au moins dans ses linéaments essentiels, cette œuvre d'égalisation entre Rome et la province, commencée depuis Marius et Sylla. Une nuée de provinciaux arrive à Rome. Il en vient d'Espagne et de Gaule à la suite de Galba. Il en vient de Bretagne et de Germanie à la suite de Vitellius. Il en vient d'Orient avec Vespasien. La prise de Jérusalem, sous Titus va y introduire un peuple de Juifs. Ce n'est plus l'infiltration, c'est l'inondation. De là une perturbation profonde dans toute la société romaine, *même dans la classe élevée*. Les historiens nous rapportent que les *gentes* patriciennes, sous Vitellius, n'étaient plus que *deux cents*, et que Vespasien, à lui seul, éleva au patriciat *mille familles provinciales*. Que signifie ce décret de Vespasien, décret qui ne faisait que réaliser un vœu de Mécène (2)? Que signifie-t-il, sinon l'aveu d'une *poussée*, immense, victorieuse, accomplie par la province? L'élite des anciens vaincus ne se contente plus du titre de citoyen, les notabilités espagnoles, africaines, gauloises, etc., forcent *en masse* l'enceinte du Sénat, où elles *se glissaient* déjà depuis César. Les vieux noms s'éteignent, des noms nouveaux retentissent dans la curie. Apulée, au siècle suivant, constate que peu de sénateurs

(1) *Histoires*, liv. II, LXXV.

(2) Mécène, d'après Dion Cassius, conseillait à Auguste de nommer citoyens tous les hommes libres, et sénateurs ou chevaliers tous les hommes distingués des provinces.

sont de race ancienne. L'Africain Fronton reconnaît chez beaucoup d'entre eux des compatriotes. D'autres instincts, d'autres mœurs se dessinent. Une certaine austérité, — très relative, — se manifeste chez beaucoup de riches. Le stoïcisme va fleurir. De grands jurisconsultes, assez intègres, vont prendre le haut du pavé social et achever de balayer le vieux droit romain. Des capacités provinciales, par la force des choses, se sont imposées au choix de Vespasien. Parmi les nouveaux patriciens se trouvent Agricola, né à Fréjus, élevé à Marseille « où se combinent la politesse grecque et l'austérité provinciale (1) », et Trajan, l'Espagnol Trajan, destiné à incarner bientôt, sur le trône impérial, le triomphe et les aspirations de la nouvelle classe dirigeante.

Trajan arrive sans insurrection, mais par la seule menace de sa puissance. Domitien a été assassiné. Le meurtre n'est pas la suite d'un soulèvement, mais d'une vengeance particulière. Les prétoriens, qui tenaient à Domitien, sont furieux. Pourtant, dans la ville, tous les gens « comme il faut, » longtemps opprimés, ont profité de l'incident. Toute cette aristocratie, renforcée comme nous le savons, a tenté un effort suprême. Elle a proclamé le vieux Nerva, sénateur inoffensif et considéré. Un sourd conflit s'engage entre le camp prétorien et la bourgeoisie nouvelle. Nerva voit le danger. *Il cherche un homme qui le sauve.* Cet homme, il ne le prendra pas à Rome : ce sera Trajan, déjà vainqueur des Parthes, actuellement légat en Germanie. Il est là-bas, sur le Rhin, à la tête de ces redoutables légions dont le flot a déjà apporté Vitellius. Nerva l'adopte pour fils. Les prétoriens, qui connaissent la *poigne* de ce fils, baissent la tête. Rome à l'instant rentre dans l'ordre, et Nerva peut mourir en paix.

Ce court résumé, où nous avons été obligé d'omettre mille détails intéressants, peut nous servir, — et c'est là le but de la Science sociale, — à vérifier un certain nombre de *lois*.

1° *Nul ne peut s'emparer du pouvoir central sans prendre un*

(1) Tacite, *Agricola*, IV.

point d'appui dans la province. Nul ne peut s'insurger qu'après avoir gouverné une province, qu'après avoir gagné de l'argent en province. Souvent trop faible à Rome, le proconsul ambitieux se sauve volontiers en province. Il prend des forces chaque fois qu'il touche le sol provincial, comme le géant Antée chaque fois qu'il touchait la terre. L'homme qui sort de Rome est parfois un fugitif, un malheureux : Marius proscrit par Sylla, César traqué par ses créanciers, Brutus et Cassius poursuivis par la fureur populaire. Ce même homme reparaît, quelques mois après, triomphant ou menaçant. Il s'est *refait* en province.

2° *Tout proconsul insurgé arrive ou s'efforce d'arriver au moyen d'un clan fort nombreux;* et, si l'on veut les reprendre tous un à un, on retrouvera, autour de chacun d'eux, les quatre éléments sociaux analysés dans notre dernier article et que voici :

Tous ont une *cohorte* bien fournie : questeurs, publicains, amis dévoués, jeunes apprentis ambitieux, qui se partagent la besogne, aident le maître à extorquer avec la plus grande célérité possible les plus fortes sommes possibles, et reçoivent souvent de lui ces fonctions importantes de *légats* qui, inconnues sous la République, se multiplient vers cette époque.

Tous ont une *armée* recrutée partiellement, quelquefois entièrement, dans la province, et où d'ailleurs l'élément romain est surtout représenté par des prolétaires; armée accoutumée à séjourner loin de Rome et à ne connaître que son chef: armée que les proconsuls ont pris soin de s'attacher par des gratifications, des parts de butin, des libertés quelconques, et qui devient le *principal instrument* des révolutions.

Tous ont un *clan provincial,* formé de provinciaux d'élite, dérobés par une protection spéciale aux tyrannies et aux exactions, et qui s'offrent bénévolement à renforcer leurs troupes, à les nourrir, à les loger. Souvent des *rois alliés*, gagnés par eux, s'ébranlent à leur suite.

Tous enfin ont un *clan à Rome*. Ils gardent un pied dans la grande ville. Leurs intérêts, en leur absence, y sont énergiquement défendus. Ils y laissent des *doublures*, et de puissantes

doublures : Saturninus, Cinna, Sulpicius, Glaucia, Lucullus, Metellus, Cicéron, Milon, Clodius, Curion, Marc-Antoine, Nymphidius, Lucius Vitellius, Flavius Sabinus, gens peu connus aujourd'hui pour la plupart, mais dont l'influence, la clientèle et les relations étaient immenses. La province n'assiège Rome qu'avec des intelligences dans la place. Les proconsuls y gagnent trois choses : des informations ininterrompues sur l'état des affaires; une défense contre toute tentative de destitution; un coup de main vigoureux au moment de la révolte.

3° *Chaque proconsul vainqueur travaille, en triomphant, à égaliser le provincial et le Romain.* Son triomphe introduit forcément, sous forme d'amis, de courtisans, de soldats, une foule d'étrangers dans Rome et dans l'Italie; et le droit de cité, qu'il s'empresse d'accorder aux habitants des régions qui l'ont le plus spécialement soutenu, élargit sans cesse, en la défigurant, cette pauvre bourgoisie romaine qui naguère tenait tout entière sur le forum, et qui englobe maintenant des peuples entiers.

Entre la prise de Rome par Sylla (88 av. J.-C.) et l'avènement de Trajan (98 ap. J.-C.) s'écoule une période de 186 ans, presque deux siècles. Ces deux siècles accomplissent essentiellement la révolution sociale qui fait l'objet de cette étude. Les deux suivants ne feront que consommer et parachever l'œuvre accomplie. Il nous faut maintenant, en dernier lieu, observer dans son fonctionnement *la constitution nouvelle* à laquelle aboutit notre série d'insurrections. Après avoir assisté à la naissance du proconsul, après avoir séjourné avec lui dans sa province, après l'avoir suivi dans son mouvement de retour sur Rome, il nous reste à voir comment va se comporter, dans ce pouvoir central conquis au prix de tant de luttes, le *Proconsul empereur*.

(*A suivre.*) Gabriel d'Azambuja.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LA QUESTION MONÉTAIRE

A LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES.

Une conférence monétaire internationale, dont les États-Unis ont pris l'initiative, s'est réunie à Bruxelles au mois de novembre dernier. Elle avait pour but de remédier à ce qu'on appelle la baisse de l'argent, et de ralentir, ou d'arrêter, s'il était possible, la dépréciation du métal blanc, « en recherchant les moyens d'accroître l'emploi de l'argent dans les systèmes monétaires des différents pays ». Cette Conférence ne fit pas mieux que ses devancières, ainsi qu'on le prévoyait. Le *Monde économique* avait salué l'ouverture de ses séances d'une appréciation que l'événement a justifiée : « Il paraît peu probable, disait-il, qu'elle puisse aboutir à une solution pratique. » Et, de fait, en la voyant partir de cette idée que le remède à la crise monétaire se trouve dans la reprise de la frappe de l'argent, on devait souhaiter, avec M. Paul Leroy-Beaulieu, qu'elle n'aboutît pas. « C'est, écrivait-il, un péril très grave auquel nous sommes exposés. Si nous voulons conserver une bonne situation monétaire, n'avoir pas un change variable et déprécié avec tous les pays, nous devons résister énergiquement à toute proposition d'entente internationale pour l'élargissement du rôle de l'argent » (1). Le danger est passé, car, après quelques séances

(1) L'*Économiste français*, 26 novembre 1892.

infructueuses, la Conférence s'est ajournée vers le milieu de la présente année, et ce n'est certes pas avec le même programme qu'elle pourrait reprendre ses travaux. Arrivera-t-elle, dans cette seconde session, à quelque résultat utile et fécond? Il est permis d'en douter? Elle aurait cependant une belle tâche à accomplir si, s'attachant à un nouvel examen de la question monétaire, elle savait l'envisager tout autrement qu'on ne le fait aujourd'hui sous l'influence de doctrines et d'observations incomplètes ou superficielles et, plus généralement, d'opinions préconçues.

I.

On croit communément que la grande nouveauté monétaire qui est apparue dans le monde, depuis une vingtaine d'années, est la dépréciation de l'argent. Chacun parle de cette dépréciation comme d'une chose tellement évidente par elle-même qu'on s'expose à être taxé de singularité, si l'on veut montrer que c'est beaucoup moins l'argent qui a perdu de sa valeur que l'or qui a renchéri.

Dans l'article cité tout à l'heure, M. Paul Leroy-Beaulieu, dont nous reconnaissons autant et plus que personne le grand talent et l'autorité, réédite la thèse qu'il n'a cessé de soutenir « depuis quinze ans : que la cause dominante dans la baisse de l'argent, c'est l'abaissement du prix de revient de sa production et la surabondance de celle-ci ». Pour l'éminent maître la dépréciation du métal blanc ne fait pas doute, et il en indique les causes. Il s'élève à nouveau contre l'opinion « de certaines personnes qui l'attribuaient à la réforme monétaire opérée par l'Allemagne,... à la suppression de toute frappe de monnaie d'argent depuis 1876 dans les pays de l'Union latine ». Il repousse encore une fois « une autre opinion, reposant sur une casuistique habile », d'après laquelle « depuis vingt ans, ce n'est pas l'argent qui a baissé, c'est l'or qui, par la diminution graduelle de sa production, a monté ».

Cette autre opinion repose-t-elle seulement sur une casuistique habile? Peut-être n'a-t-elle été soutenue que par des arguments

insuffisants qui ont laissé l'impression d'un manque de solidité. Quoi qu'il en soit, il est, à notre avis, une chose fort claire : c'est que la démonstration de la baisse de l'argent n'a pas été donnée : que la croyance à la baisse repose sur une « simple évidence », et qu'il faut se tenir en garde contre l'évidence dans un ordre de phénomènes où on est tenu de fournir une preuve. Il pourrait bien se faire que « l'évidence » de la dépréciation de l'argent et de la fixité de l'or soit du même genre que celle qui a longtemps entretenu l'humanité dans l'idée que le soleil tourne autour de la terre. Le problème ancien et le nouveau ont, en effet, ceci de commun que l'on supposait la terre fixe, comme nous supposons fixe la valeur de l'or; que l'on rapportait les mouvements apparents des astres, ceux du soleil notamment, à la terre, comme nous rapportons la valeur des produits, celle de l'argent en particulier, à l'or; et de même que nous jugions faussement que le soleil se meut autour de la terre, de même estimons-nous peut-être sans plus de raison que c'est l'argent qui change de valeur et non pas l'or.

Loin de nous la pensée de contester que la grande augmentation de la production de l'argent a pu concourir dans une certaine mesure à faire baisser ce métal; mais nous ne saurions admettre que, de cette cause, dérive la plus grande partie de la perte de 30 à 35 % qui apparaît au détriment de l'argent quand on rapporte sa valeur à celle de l'or. Une marchandise, l'argent, qui a un débouché monétaire comme l'Asie, un débouché assuré, quelque considérables qu'en soient les quantités produites, ne peut perdre un tiers de sa valeur, du fait de l'accroissement rapide de sa production et de l'abaissement de son prix de revient, par ce double motif que, d'une part, les quantités produites sont peu de chose en comparaison des quantités déjà existantes, accumulées antérieurement ; que, d'autre part, la valeur d'un métal précieux, surtout d'un métal employé comme monnaie, objet par conséquent d'une demande illimitée, dépend beaucoup moins de son prix de revient que de sa rareté.

Il est d'ailleurs facile de démontrer que l'argent n'a pas autant perdu de sa valeur qu'on le prétend. Mais, pour cela, il ne faut

pas regarder à Londres, où le cours de l'argent est établi par rapport à l'or; il faut diriger son observation là où elle est valable, là où elle peut donner des résultats probants, c'est-à-dire où les choses ont gardé leur physionomie normale, où rien, en dehors des deux faits invoqués comme causes de dépréciation de l'argent, l'accroissement de sa production et l'abaissement de son prix de revient, n'est intervenu pour en masquer et en défigurer les véritables effets : nous voulons parler des pays où l'argent a conservé intégralement, sa fonction monétaire et, en particulier, de l'Inde.

La baisse de la monnaie dans un pays se traduit toujours, infailliblement et rapidement, par une augmentation proportionnelle des prix. La démonstration en est acquise à la science par deux séries de faits, les uns dus à l'intervention de l'homme, ce sont les refontes de monnaies avec altération de leur poids en métal précieux; les autres dus aux causes économiques normales, l'abondance progressive des quantités de métaux précieux dans le monde. Si l'argent a diminué de valeur, nous devons trouver que, dans l'Inde, où le métal blanc a gardé sa fonction monétaire, les prix se sont élevés en proportion de cette baisse. Or, que démontrent les enquêtes anglaises, conduites avec le soin que l'on sait? Elles ont établi de la manière la plus éclatante que, dans l'Inde, le prix des divers produits du pays n'a pas varié. Force est donc d'en conclure que la monnaie d'argent, la seule qui ait cours, n'a pas changé d'une manière sensible de valeur; ou bien, il faut avoir le courage de déclarer que le principe jusqu'à présent reconnu de l'influence de la monnaie sur les prix ne repose sur aucun fondement, qu'il est bon pour orner les traités d'économie politique, mais qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte dans l'examen des faits économiques eux-mêmes.

Nous ne pensons pas que les partisans de la thèse de la dépréciation de l'argent veuillent en venir là; il n'y a cependant pas d'autre alternative. Si, dans un pays à étalon d'argent et à libre frappe, la généralité des prix n'a pas varié, c'est que la valeur de l'argent est demeurée sensiblement la même dans ce pays; et nous ajouterons : non seulement dans ce pays, mais aussi dans le monde entier; car c'est là une vérité incontestée, que

la facilité et le bon marché des moyens de transport, particulièrement en ce qui concerne les métaux précieux, s'opposent à ce que leur valeur diffère sensiblement dans les pays comme l'Inde d'une part, l'Europe et l'Amérique d'autre part.

S'inclinera-t-on désormais devant la force démonstrative des faits? Il est encore à craindre que non ; car l'idée de la dépréciation de l'argent est si solidement installée dans les intelligences européennes, que bien peu, parmi les personnes qui s'appliquent à l'étude des phénomènes monétaires en Asie, parviennent à s'affranchir de son joug. Aussi ce préjugé continue-t-il à peser lourdement sur l'opinion qu'elles se forment en général de la crise monétaire dans nos pays.

Nous n'en voulons citer que deux exemples. Voici dans quels termes contradictoires, mais bien typiques à cet égard, M. Fournier de Flaix, dans son rapport sur l'Enquête anglaise à la Conférence monétaire de 1889, énonçait les conclusions de ladite enquête : « Toutes les dépositions attestent le fait acquis aux débats que, *malgré la baisse de l'argent* (!) *la roupie a conservé toute sa valeur dans l'Inde.* » Si la roupie, qui est de l'argent, a conservé toute sa valeur, c'est vraisemblablement que l'argent n'a pas baissé. Alors pourquoi dire : « malgré la baisse de l'argent »? Et le rapporteur constate, en outre, ce fait qui corrobore entièrement notre démonstration : « que le déficit budgétaire de l'Inde, *dû aux pertes du change*, demeurait le principal résultat, quant à l'Inde, *de la baisse de l'argent* (!) ». Ainsi, dans ce pays, l'Inde, où l'argent est resté la monnaie normale, où l'accroissement de la production de l'argent et l'abaissement de son prix de revient ont pu exercer régulièrement toute leur influence, dans ce pays on constate que *les prix n'ont subi aucun changement* à une seule exception près, savoir, que *pour se procurer de l'or*, il faut le payer beaucoup plus cher qu'autrefois. Après cette constatation, comment parler encore de baisse de l'argent et se refuser à reconnaître *la hausse de l'or!*

M. Cucheval-Clarigny, tout récemment (1), rappelait les mêmes

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 novembre 1892.

faits en ces termes : « Le Conseil des finances de l'Inde, dans un rapport sur la situation financière, constatait que les valeurs actuelles, exprimées en argent, des marchandises d'un usage général, *ne fournissent aucune preuve de diminution dans la valeur de l'argent* ». Ce qui n'empêche pas l'auteur de poursuivre ainsi : « Que les propriétaires des mines américaines en prennent leur parti : *l'argent traverse une période d'inévitable dépression* ». On le voit, la contradiction est la même.

Ce qui domine donc la situation économique dans le monde, c'est, non pas la dépréciation de l'argent, — comme on s'obstine à le prétendre, illusionné par une fausse apparence dans nos pays à étalon d'or, — mais le renchérissement de l'or, qui éclate aux yeux en Asie et qui ne peut pas ne pas exister également en Europe et en Amérique, quelque faibles qu'en soient les manifestations directes, parce que, avec la facilité des moyens de transport, le nivellement des valeurs se fait aujourd'hui sur toute la surface du monde.

Telle est la conclusion vraie, la seule exacte, la seule légitime qui, à notre avis, se dégage de l'observation des faits dans les pays à étalon d'argent.

II.

Pour compléter la démonstration et vaincre les dernières résistances, il faudrait montrer maintenant, par l'observation des faits en Europe, que, là aussi, ce n'est pas l'argent qui a diminué de valeur, mais que c'est l'or qui en a pris davantage. On nous dira : « De même que vous avez prouvé la stabilité de la valeur de l'argent par l'invariabilité des prix dans l'Inde, de même devez-vous établir le renchérissement de l'or *par la baisse proportionnelle* des prix en Europe. » C'est ici qu'est l'erreur; ou, du moins, exiger, comme preuve, du renchérissement de l'or, la constatation de la baisse proportionnelle des prix en Europe, constitue une prétention exagérée, trop absolue.

Quand, en effet, une monnaie se déprécie, les prix montent certainement; quand, au contraire, une monnaie renchérit, les

prix peuvent ne pas baisser. Ce qui se produit sûrement dans ce dernier cas, c'est une tendance plus ou moins forte à la baisse, qui ne se traduit pas habituellement par une baisse effective, surtout proportionnelle, mais qui se traduit par une série de phénomènes économiques sur lesquels nous allons appeler l'attention.

Lorsqu'une *hausse* générale des prix doit se produire comme suite d'une diminution dans la valeur de la monnaie, *elle se produit nécessairement,* parce que tous les vendeurs ont intérêt à vendre le plus cher possible, et que, pour tous, la hausse apparaît comme une bonne fortune. Cette hausse amène, par surcroît, à bref délai une augmentation correspondante des salaires, obtenue sans trop de difficulté en raison des bénéfices plus considérables que font les producteurs; et cette augmentation des salaires est encore saluée par les intéressés comme un bienfait. L'intérêt de tous seconde donc, dans ce cas, la loi de nivellement qui tend à mettre les prix d'accord avec la valeur nouvelle de la monnaie.

Lorsqu'au contraire la *baisse* générale des prix doit logiquement se produire comme conséquence d'une augmentation dans la valeur de la monnaie, *elle ne se produit pas nécessairement,* parce que, tous les vendeurs ayant intérêt à vendre le plus cher possible, regardent la baisse des prix comme un malheur, auquel ils ne se résignent qu'à la dernière extrémité. Alors, on peut bien constater une diminution des prix dans les limites où les prix de revient permettent aux producteurs et commerçants de consentir à des réductions, mais non pas une diminution des prix *proportionnelle au renchérissement de la monnaie*. Ces limites diffèrent avec la nature même des produits. Tous les produits fabriqués, et ce sont les plus nombreux, qui tirent la plus grande partie de leur valeur de la main-d'œuvre, ne peuvent baisser que dans des limites très restreintes; pour aller au delà, il faudrait préalablement un abaissement des salaires. Seules les matières premières, surtout les métaux, qui doivent leur valeur moins à la main-d'œuvre qu'aux quantités offertes et demandées, c'est-à-dire à la rareté, seules les matières premières peuvent baisser dans une

mesure importante. De sorte que ce qui doit apparaître dans un pays où la monnaie renchérit, c'est une certaine diminution des prix sur un petit nombre de marchandises, matières premières, et seulement une diminution à peine appréciable, sans proportionnalité aucune avec le renchérissement de la monnaie, sur le plus grand nombre des autres produits.

Si le renchérissement de la monnaie commande un abaissement plus considérable des prix, ceux-ci peuvent descendre un peu au-dessous des prix de revient les plus forts, en se maintenant toutefois au-dessus des prix de revient les plus faibles; c'est-à-dire qu'une partie des producteurs et commerçants consentent à vendre à perte dans l'espérance que cela n'aura qu'un temps, plutôt que de tenter d'imposer une diminution des salaires et de provoquer des grèves. Mais, comme cet état de choses ne peut se continuer sans causer à la longue de gros préjudices et des ruines, le renchérissement de la monnaie se manifeste à ce moment, non pas encore par un abaissement proportionnel des prix, mais par un faible abaissement et surtout par la stagnation des affaires, par des suspensions et cessations d'entreprises industrielles et commerciales, par des liquidations et des faillites (1).

Si le renchérissement de la monnaie persiste et s'accroît, la pression incessante et secrète qu'il exerce finit par déterminer les producteurs et les commerçants, qui ont résisté aux débuts de la crise, à décréter des réductions de salaires capables de leur permettre de continuer à fabriquer et à vendre aux prix amoindris qu'ils ont été obligés de consentir. A cette période de la crise le renchérissement de la monnaie doit donc se manifester, moins encore par un abaissement des prix des marchandises, que par une diminution du prix de la main-d'œuvre obtenue soit amiablement, soit plus souvent à la suite de grèves et de résistances plus ou moins vives; car une réduction des salaires est la chose du monde la plus pénible et la plus difficile à obtenir.

(1) Il importe de remarquer, dans tout l'enchaînement des phénomènes qu'on va ici décrire, combien les faits sociaux sont étroitement liés aux faits économiques, et combien il est vrai que ceux-ci ne peuvent être traités indépendamment de ceux-là.

Si le renchérissement de la monnaie continue, les mêmes phénomènes doivent se poursuivre et s'accentuer : abaissement peu important des prix, sans proportionnalité aucune avec le renchérissement de la monnaie lui-même, en ce qui concerne le plus grand nombre des produits; abaissement plus considérable sur les matières premières, et presque proportionnel pour les métaux, surtout pour les métaux précieux dont la valeur dépend plus de la rareté que des frais de production; stagnation et ralentissement des affaires, liquidations, faillites; chômages, grèves, diminution des salaires; en un mot, crise aigüe, longue, persistante, commune à tous les pays soumis à la même monnaie, parce que, chez tous, les intérêts résistent avec la dernière énergie à la loi de nivellement qui tend à mettre les prix d'accord avec la valeur nouvelle de la monnaie.

Ici apparaît un fait vraiment extraordinaire, plein d'enseignements, qui contredit le principe admis communément, à savoir : qu'il ne peut se produire simultanément une hausse générale de la valeur des marchandises et de la monnaie. Nous trouvons là, en effet, la monnaie *qui renchérit,* et les autres marchandises, dont les prix ne baissent pas, *qui renchérissent par conséquent avec elle.* De ce fait doit découler et découle en effet, pour les pays dont l'étalon monétaire n'a pas varié, une prime sur tous leurs produits similaires de ceux des pays où l'étalon a renchéri.

On voit donc que vouloir exiger comme preuve de la hausse de l'or la constatation d'une baisse générale proportionnelle des prix, constitue une prétention exagérée, injustifiée. La seule chose que l'on puisse légitimement demander, c'est la constatation d'un état de crise persistant dans l'industrie et le commerce, accompagné d'un abaissement effectif d'importance variable dans les prix, de stagnation des affaires, de liquidations et de faillites, de chômages, de grèves et d'abaissements des salaires, enfin d'une concurrence notoire de la part des pays à étalon d'argent.

Au simple énoncé de ces conditions économiques, chacun de nous n'a-t-il pas déjà reconnu la grande crise générale qui, depuis un certain nombre d'années, pèse sur les pays à étalon d'or

et qui a préoccupé et préoccupe encore à si juste titre les gouvernements? L'abaissement des prix, quelles que soient les explications qu'on s'est ingénié à en donner, est établi d'une manière irrécusable par les travaux des Robert Giffen, Soetbeer, Scharling, Clément Juglar, et d'autres encore. La stagnation des affaires, les liquidations, les faillites sont trop évidentes par elles-mêmes pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Les chômages, les grèves, les abaissements de salaires se rencontrent partout. Enfin, la concurrence des pays à l'étalon d'argent comme l'Inde, n'a-t-elle pas été signalée dans une foule d'études sans qu'on soit parvenu jusqu'à présent à en fournir une explication satisfaisante, tandis qu'on en trouve une toute simple dans le fait de l'augmentation simultanée de la valeur de l'or et des autres produits en Europe?

Cette grande crise dans les pays à étalon d'or est la manifestation du renchérissement de l'or dans le monde, comme la fixité des prix dans les pays à étalon d'argent est la manifestation de la stabilité de la valeur de l'argent. Ces deux manifestations ont une égale force démonstrative. La seule différence qui les sépare, c'est que la seconde se rattache d'une manière éclatante à sa cause qu'elle dénonce sans ambiguïté, tandis que la première ne se rattache qu'obscurément à la sienne, qui demeure cachée aux yeux du plus grand nombre.

Ceci explique pourquoi, cherchant les origines de la crise actuelle, on a pu s'égarer et croire qu'elles se trouvaient dans la surproduction et la concurrence étrangère : la surproduction, à cause des stocks de marchandises qu'on ne parvenait pas à écouler et qui laissaient supposer qu'on avait trop produit; la concurrence étrangère, à cause de la difficulté qu'on avait à vendre les produits à un prix rémunérateur. On ne fit pas réflexion que la surproduction est un phénomène inconcevable au-delà d'une ou de deux années, qu'elle ne saurait donc expliquer une crise remontant à plus de dix ans et durant encore; que, d'autre part, la difficulté de vendre les produits à un prix rémunérateur ne pouvait pas être due à la concurrence étrangère, puisque la même difficulté se faisait sentir dans tous les

pays à étalon d'or, mais qu'elle provenait d'une restriction générale de la demande causée par la hausse de l'or, *sans abaissement proportionnel des prix et salaires.*

La constatation, dans les pays à étalon d'or, de toute la série des faits qui suivent nécessairement le renchérissement de la monnaie, établit donc, de la manière la plus complète, que le renchérissement de l'or est bien effectif. Et comment s'étonner de ce renchérissement, quand on voit la lutte intense à laquelle, depuis le signal donné par l'Allemagne en 1871, se livrent tous les États d'Europe et d'Amérique pour s'en procurer, et surtout pour substituer de la monnaie d'or soit à du papier-monnaie, soit à de la monnaie d'argent, et pour défendre leurs stocks d'or contre les entreprises des voisins qui tentent de se débarrasser de leurs stocks d'argent sans perte, c'est-à-dire au pair légal? En vérité, comment se refuser à reconnaître que le grand fait nouveau qui est apparu dans le monde, c'est la lutte pour l'or, qui a dû fatalement amener et entretenir un renchérissement considérable de ce métal; tandis que l'argent ne pouvait changer beaucoup de valeur, alors que, pour les stocks anciens, il conservait presque intégralement son rôle monétaire dans tout l'univers, et que, pour les quantités nouvelles, il gardait son débouché industriel également partout et un débouché monétaire immense, sans limite, en Asie?

M. Paul Leroy-Beaulieu, partisan jusqu'à ce jour de la thèse de la dépréciation de l'argent, ne reconnaît-il pas lui-même implicitement, à l'encontre de son opinion, le sens dans lequel s'est opérée la rupture du rapport de valeur entre les deux métaux précieux, lorsqu'à propos de la Conférence de Bruxelles, il émet le vœu : « Que surtout on ne contracte aucun engagement avec les pays comme les États-Unis et l'Angleterre qui, au fond, tiennent pour eux-mêmes à l'étalon d'or et qui ne feraient une combinaison internationale relative à l'accroissement de l'usage de l'argent qu'avec la pensée secrète de déverser en France toutes les pièces que l'on frapperait ainsi et de retirer de l'or à la place ». La pensée secrète, que M. Paul Leroy-Beaulieu prête pour l'avenir aux États-Unis et à l'Angleterre, est la pen-

sée secrète, non pas future, mais présente et passée, de tous les États d'Europe et d'Amérique depuis une vingtaine d'années. C'est d'elle que procède la *lutte* pour l'or et conséquemment une raréfaction excessive, et en partie factice, de ce métal.

Cette raréfaction est manifeste, sans qu'il soit besoin de discuter longtemps sur des chiffres. Est-ce que partout, depuis vingt ans, on ne constate pas un effort continu et croissant de tous les États, des banques nationales et des grandes banques privées, tendant à accaparer le plus d'or possible et à en rendre le moins possible? Ne touche-t-on pas du doigt directement cette raréfaction et le renchérissement qui l'accompagne, dès qu'on veut se procurer une quantité d'or un peu considérable? Si cette raréfaction n'existait pas, est-ce qu'on devrait rencontrer, à un moment quelconque, la résistance inouïe, — injustifiable dans les pays à étalon d'or, mais qui possèdent encore un stock important de monnaie d'argent, — qu'opposent les Banques d'émission à toute demande de remboursement, en or, de sommes supérieures à 500 ou 1.000 francs? résistance qui ne peut être surmontée qu'en acquittant une prime, c'est-à-dire en se résignant à payer l'or un prix plus élevé que son cours légal?

La démonstration apparaît donc désormais entière : le grand fait qui domine la situation économique, depuis une vingtaine d'années, c'est non pas la baisse de l'argent, mais la hausse de l'or.

III.

Pour revenir à la Conférence de Bruxelles, on doit souhaiter, disions-nous, qu'elle n'aboutisse pas; car, ayant pris comme point de départ une idée fausse, cause secrète de l'échec de toutes ses devancières, la croyance à la dépréciation de l'argent, elle ne pourrait adopter que des mesures néfastes. Toutes les propositions, en effet, qui sont soumises à son examen et à son approbation, ont pour but d'étendre le rôle monétaire de l'argent, contrairement aux goûts et aux convenances des popula-

tions. C'est ainsi, entre autres choses, que, considérant que l'argent s'est déprécié à la suite de la limitation, puis de la suspension totale de la frappe qui en ont restreint les débouchés, on l'invite à essayer de relever la valeur de l'argent, en engageant l'Europe à rouvrir tout ou partie de ces débouchés, c'est-à-dire à fabriquer régulièrement une certaine quantité de monnaies d'argent, à l'exemple des États-Unis.

Cet exemple n'est cependant pas encourageant. M. Clément Juglar, dans un article de l'*Économiste français* du 19 novembre dernier, montre, avec chiffres à l'appui, que « le Bland bill de 1878, la loi de 1890 et toutes les mesures qui les accompagnent n'ont jamais pu, malgré les achats continuels du Trésor, maintenir les cours de l'argent, même sur la cote ». Et l'explication de ce résultat négatif est toute simple. *La chasse à l'or* se fait, en effet, au moyen de la monnaie d'argent et elle se poursuivra tant que la circulation européenne et américaine renfermera plus de monnaie d'argent qu'il ne lui est nécessaire. Toute frappe nouvelle d'argent se résout, en définitive, en une augmentation du nombre des armes qui servent à faire la chasse à l'or; elle se traduit nécessairement par *une nouvelle augmentation de la valeur de l'or* et une aggravation de la crise générale que nous savons. Par contre, la situation de l'argent, qu'on avait le dessein d'améliorer, ne s'en trouve nullement modifiée; elle n'est ni améliorée ni d'ailleurs empirée; car ce n'est pas les quelques millions d'onces de plus ou de moins qu'on frappe ou qu'on frappera annuellement en Europe et en Amérique qui auront une influence sensible sur le cours de l'argent, *tant que l'Asie, avec ses* 900 *millions d'habitants, offrira un débouché largement ouvert à ce métal*. La reprise de la frappe de l'argent serait donc une mesure des plus pernicieuses, puisqu'elle aggraverait le mal dont nous souffrons, la hausse de l'or, au lieu d'y porter remède.

Pour arriver à un résultat utile, fécond, bienfaisant, la Conférence monétaire devrait changer entièrement son point de vue; elle devrait, en tenant pour acquis que la crise actuelle est due à ce qu'on a appelé la chasse à l'or, ou la lutte pour l'or, se proposer de parer, non pas à la baisse de l'argent qui est insigni-

fiante, mais à la hausse de l'or, qui a aggravé toutes les dettes des États et des particuliers et qui a provoqué et entretient l'état lamentable dans lequel sont plongés l'industrie et le commerce de tous nos pays.

La première mesure à adopter à cet effet consisterait à écarter d'abord toute proposition de reprendre la frappe de l'argent et à supprimer la frappe dans les pays à étalon d'or qui la pratiquent encore aujourd'hui, comme les États-Unis. De cette façon, on mettrait fin à la fabrication de monnaies qui, ne répondant pas aux besoins de la circulation, ne peuvent servir qu'à rendre plus intense la lutte pour l'or et conséquemment le renchérissement de ce métal.

Mais c'est là une mesure simplement conservatoire : la réforme principale doit porter sur l'or directement.

La mesure essentiellement réparatrice aurait pour objet de se rendre à l'évidence des faits et de reconnaître à l'or *un prix* conforme à *sa valeur* nouvelle, à sa véritable valeur, qui est de 30 à 35 % environ plus grande qu'autrefois; de manière à ce que, pour un même prix, on ne donnât désormais dans les payements que la quantité d'or représentant aujourd'hui *une valeur* égale à celle qu'on se procurait autrefois pour ce prix : condition qui est la base même de l'exécution normale des engagements.

Cette mesure réparatrice se résume dans l'augmentation du prix *légal* de l'or, conformément à son accroissement *réel* de valeur; en un mot, dans une modification du rapport légal de valeur entre les deux métaux précieux *sur la base de l'argent.*

Qu'on n'objecte pas que ce serait là faire une banqueroute partielle, si on décidait, par exemple, qu'à l'avenir une dette de 20 francs d'or se solderait à l'aide de 5 grammes de métal précieux au lieu de 6 gr. 425! car, l'engagement de payer en or une somme de 20 francs comporte l'obligation de fournir, non pas 6 gr. 425 d'or, mais une valeur de 20 francs en un poids d'or doué de cette valeur; en effet, si l'or a augmenté d'un tiers ou d'un quart de sa valeur, il ne s'ensuit pas que mon engagement doit être augmenté aussi d'un tiers ou d'un quart au profit de mon

créancier. Le droit et l'équité protestent contre une pareille interprétation des contrats. Comme, dans l'état actuel des choses, il paraît démontré que l'or a renchéri d'un tiers ou d'un quart, que, par suite, tous les engagements s'en sont trouvés aggravés, c'est une mesure de justice que d'amoindrir le poids de l'unité d'or, de telle sorte qu'elle corresponde autant que possible à la valeur qu'elle avait naguère.

Grâce à cette mesure, on supprimerait l'une des deux causes de la chasse à l'or, le bénéfice anormal qui peut être réalisé à l'échange de 100 francs en argent contre 100 francs en or d'une valeur de 130 ; et l'on serait bien près de voir disparaître la seconde, la trop grande abondance des espèces d'argent dans les pays à étalon d'or, puisque les stocks d'argent des pays à l'étalon d'or pourraient être diminués par des démonétisations moins onéreuses.

Grâce à cette mesure, qui augmenterait le prix des réserves monétaires d'or de 30 %, qui d'une réserve d'un milliard ferait 1.300 millions, les facultés d'achat et de payement des pays à étalon d'or se trouveraient accrues *vis-à-vis des prix actuels de tous les produits,* ce qui équivaudrait à un abaissement de leur valeur, corrigerait l'augmentation qu'ils avaient subie par suite du maintien de leur prix estimé en une monnaie devenue plus chère, et rendrait à la *demande* toute son étendue en mettant fin à la crise industrielle et commerciale qui nous éprouve et en atténuant la crise sociale qui en découle.

Or, cette mesure commandée par les faits, elle peut être immédiatement prise, car elle est susceptible de faire l'objet d'une entente entre tous les États à étalon d'or et d'être décrétée en même temps par tous, sans apporter le moindre trouble dans leurs relations nationales ou internationales. La mesure, en effet, étant générale, toutes les créances comme toutes les dettes seraient allégées de 30 %, et la correspondance entre le Doit et l'Avoir serait maintenue, comme si aucun changement n'était intervenu.

Seule une réserve pourrait être faite en ce qui concerne les rapports réciproques des pays à étalon d'or et des pays à étalon d'argent, comme l'Angleterre et l'Inde : il y aurait peut-

être à cet égard des dispositions particulières transitoires à prendre, qui ne sauraient empêcher de réaliser une réforme utile, unique remède à l'état actuel des choses.

Telle est l'œuvre à laquelle les membres de la Conférence de Bruxelles devraient se consacrer après avoir sollicité de leurs gouvernements respectifs de nouvelles instructions. Cette Conférence pourrait alors donner les résultats les plus bienfaisants pour l'universalité du monde des travailleurs, si éprouvé par la crise générale persistante du commerce et de l'industrie, et écrasé au surplus par tous les tarifs douaniers dits protecteurs, dont le but, dans la pensée même de leurs auteurs est de faire augmenter les prix, ce qui revient à rendre la vie plus difficile encore à tous les salariés.

Que si la Conférence qui doit se réunir à nouveau prochainement n'obtient pas les pouvoirs nécessaires à l'examen et à l'adoption d'une réforme devenue indispensable, souhaitons qu'une autre Conférence soit instituée au plus tôt pour prendre en main cette réforme; car si l'Inde s'avisait aussi de supprimer la frappe de l'argent comme semblent le laisser pressentir de récentes déclarations, c'est alors que se produirait la baisse du métal blanc dont le cours s'est maintenu jusqu'ici à peu près intact, grâce au libre débouché asiatique ; c'est alors que, suivant les paroles de M. Goschen, en 1878, « l'effort que l'on ferait de tous les côtés à la fois pour se débarrasser du métal argent pourrait occasionner les plus graves désordres dans la situation économique et produire une crise plus désastreuse que toutes celles dont le monde commercial a gardé le souvenir ».

Ad. Houdard,
Membre de la Société d'Économique politique.

LA SOCIÉTÉ VÉDIQUE[1].

III.

L'ORIGINE DU RÉGIME DES CASTES DANS L'INDE.

L'examen du Rig-Véda et l'adhésion que nous avons donnée, sur de bonnes raisons, à son plus récent interprète, nous ont amenés à considérer la société védique primitive comme un peuple de cultivateurs, d'après la nature du Sacrifice qui s'y pratiquait en l'honneur de la Divinité. Nous avons été conduits, en conséquence, à assigner comme berceau à cette société, comme lieu de formation à cette race, les territoires cultivables qui se trouvent sur la trajectoire partant du point de dispersion des premiers hommes pour atteindre la vallée du Gange.

Or, ces territoires cultivables, qui occupent la partie orientale du plateau d'Iran, se présentent sous des conditions très particulières, et forment une exception au milieu des autres terrains de culture répandus sur le globe; ils sont en effet situés de telle façon, que le climat auquel ils sont soumis est celui des steppes; leur régime atmosphérique est celui des alizés terrestres, vents secs et constants, et non le régime des brises variables et humides propre aux deux grandes zones agricoles transformables de la terre (2). On comprend dès lors facilement que le travail de la culture est soumis, en ce lieu exceptionnel, à des nécessités qu'il

(1) Voir les articles précédents, livraisons d'août 1892 et de janvier 1893 : *Science sociale*, t. XIV, p. 133, et t. XV, p. 41.

(2) V. La *Science sociale*, « la Société védique », t. XIV, p. 134 et suiv.

ne subit pas ailleurs; et que, dans les temps primitifs, lorsqu'aucune influence du dehors ne pouvait venir troubler leur action, ces circonstances spéciales du travail ont dû créer une forme spéciale de société.

La société hindoue est le prolongement, la continuation, la fille légitime, pour ainsi parler, de la société védique. Il nous importe de savoir si les grands faits sociaux qui caractérisent la race des Aryens établis dans l'Inde peuvent raisonnablement être déduits des conditions de Lieu, de Travail, de Transports, propres aux territoires que nous avons désignés ci-dessus comme ayant servi de berceau à cette race.

Cette confrontation, à laquelle je me propose de procéder aujourd'hui, offre un certain intérêt, si l'on se place au point de vue des indianistes.

Nous sommes, en effet, partis de la donnée du *sacrifice igné*, présentée comme thème unique du Rig-Véda par l'interprétation de M. Regnaud, pour construire notre hypothèse sur la société védique : si nous parvenons à justifier cette hypothèse par l'explication des faits saillants hindous, l'interprétation du savant professeur se trouvera appuyée d'une plus forte présomption. — Si l'on s'attache à la question d'histoire, à la recherche des origines indiennes, ne doit-on pas également se préoccuper du moyen nouveau de contrôle fourni à ce sujet par la Science sociale? Enfin, au point de vue de cette dernière science elle-même, l'étude à laquelle nous allons nous livrer pourra mettre en lumière des phénomènes qui n'ont pas encore été observés méthodiquement : elle nous conduira à rechercher les causes qui ont produit, dans la société à laquelle président les Brahmes, les singularités de groupements qu'on y remarque; elle nous fera assister à la genèse de ces faits sociaux, et nous en fournira l'analyse.

Le sujet a été effleuré dans le précédent article, où j'ai eu l'intention de montrer, d'abord, comment le génie brahmanique procède à la fois, et de la mystique védantique, et de la situation faite aux prêtres dans la société védique primitive ; et ensuite, comment le lien étendu de la famille patriarcale s'est trouvé

restreint par les circonstances qu'a traversées cette société (1). Il s'agit aujourd'hui d'approfondir davantage la question, en descendant aux divers détails, au lieu de nous en tenir à une vue d'ensemble.

I. — LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES.

La contrée au sein de laquelle s'est formée la société védique se présente, avons-nous dit, comme une exception au milieu des autres pays de culture, en ce qu'elle est soumise au climat des Déserts. Cette contrée n'est pas la seule au monde à subir une pareille condition : il existe, au milieu des steppes, d'autres territoires cultivables ; et les sociétés qui en sont issues ne présentent aucune ressemblance avec celle dont nous nous occupons. Il y a lieu d'examiner successivement les différentes régions cultivables soumises au régime atmosphérique des alizés terrestres, afin de bien saisir le fait qui distingue des autres lieux analogues la primitive résidence des Aryens orientaux.

Tous les terrains susceptibles de culture et compris dans la zone des steppes sont soumis, par l'effet même du climat, à la nécessité de l'irrigation : ici, point de récolte sans le secours d'une certaine quantité d'eau qui doit être répandue sur le sol à certains moments : c'est là le point commun à tous ces territoires. Mais, en dehors de cela, il existe entre eux de très notables différences que nous pouvons classer, au point de vue social, comme dépendant principalement de deux causes : 1° la façon dont l'eau nécessaire est mise à la disposition du cultivateur : condition du *Lieu ;* 2° les circonstances dans lesquelles les hommes sont arrivés à occuper ces terrains arrosables : condition des *Transports*.

Une source ou une nappe d'eau isolées au milieu des Déserts donnent naissance au genre de terrain cultivable que l'on appelle proprement *oasis*. Forcément très restreintes quant à l'étendue,

(1) V. l'art. précédent, t. XV, p. 60 et suiv.

perdues au milieu de l'immensité des Déserts et séparées de tous les autres lieux cultivables par des distances difficiles à franchir, les oasis tombent sous la domination des Pasteurs nomades qui occupent la région. Elles sont, pour ceux-ci, un moyen accessoire d'existence; et ils les peuplent eux-mêmes en y transportant des esclaves, ou des colons partiaires, tenus dans une étroite dépendance par les chefs de tribus, ou par les associations religieuses qui possèdent les oasis.

Les grands fleuves qui traversent entièrement la zone des déserts, comme le Nil, alimenté par les pluies équatoriales, ou l'Euphrate, grossi de toutes les eaux qui descendent du puissant massif des montagnes arméniennes, nous fournissent un second type tout différent du premier. Les terrains en bordure de ces grands fleuves peuvent être fertilisés au moyen de barrages et de canalisations savamment et solidement exécutés, entretenus avec soin. Ces travaux ont été l'œuvre de sociétés hiérarchisées. soumises à la direction de patrons déjà puissants et riches, de véritables fondateurs d'empires et de civilisations. Telles furent l'Égypte et la Chaldée antiques. La colonisation de ces vallées est due aux richesses amassées sur les lignes commerciales du monde ancien.

Enfin, une troisième variété se présente avec les territoires montagneux qui pénètrent assez loin dans les déserts, condensant les vapeurs éparses dans les hauteurs de l'atmosphère pour les déverser en ruissaux, et fertilisant ainsi, de place en place, à leurs pieds, une série de petites surfaces discontinues, mais rapprochées. On peut ici classer ensemble, sous le rapport du *Lieu*, les contrées primitivement occupées par la société védique qui s'avancent à travers les déserts d'Asie, et les grandes régions cultivables d'Aïr d'Asbèn, qui entreprennent sur les sables du Sahara africain.

Mais si l'on peut réunir en une même définition géographique les deux exemples que je viens de citer, il faut s'empresser de les disjoindre sitôt qu'on les envisage *socialement*, au point de vue des transports.

Quoique la présence de patrons très capables, et enrichis par

le trafic des grandes lignes commerciales qui traversent les déserts, ne soit pas indispensable à la colonisation de ces séries de petits terrains irrigables situés aux pieds des monts, c'est cependant la race puissante et hiérarchisée des Chameliers qui occupe les cultures d'Asbèn. Elle seule, en effet, pouvait y parvenir, en suivant, à partir du point de dispersion des races humaines, la région qui est propre à son genre de travail et qui n'en admet point d'autres. Les Chameliers du grand Désert, au cours de la longue migration qui les a conduits jusqu'au centre de l'Afrique, ont forcément subi les modifications que leur imposait ce travail; ils ont vu se constituer chez eux cette forme singulière de groupement familial, où la situation faite au fils de la *fille aînée* favorise si efficacement l'accumulation des richesses et la rupture de l'égalité primitive (1).

Quelle différence entre la vaste installation du noble Touareg, grand propriétaire, amplement pourvu d'or, d'ivoire et de nègres qu'il élève, commandant à de nombreux mercenaires ou tenanciers; et les villages où se groupent encore aujourd'hui les communautés paysannes qui cultivent, aux pieds des monts Iraniens et sous la protection du Schah ou du Czar, les champs fertilisés par les mêmes rigoles que tracèrent autrefois les pacifiques laboureurs de la société védique!

Pour que les hommes pussent arriver, en suivant la région des sables, jusqu'aux territoires montagneux du Sahara, il fallait qu'ils fussent conduits par une aristocratie constituée suivant la forme propre à cette région. Au contraire, en partant du berceau premier de l'humanité, du point de séparation des races, les familles primitives, organisées en communautés restreintes, n'avaient aucune modification essentielle à subir pour atteindre facilement les divers territoires arrosables qui se succèdent de proche en proche à la base des montagnes, depuis le nœud central du Caucase arménien jusqu'aux défilés de Hérat; et j'ajouterai même, jusqu'au Pendjab indien, jusqu'aux hautes vallées de l'Indus et du Gange. A cette époque reculée de la primitive

(1) V. *Science sociale*, « l'Égypte ancienne », t. IX, p. 229, 230.

séparation des races, si les communautés qui possédaient un nombreux bétail firent choix des steppes comme lieu de résidence, il leur était facile de s'étendre, soit au nord vers les plaines herbues, soit au sud vers les Déserts, essaimant à loisir dans ces deux directions et laissant en paix les cultivateurs de la région aryenne. Ces derniers arrivaient donc de plain-pied, et sans contact avec aucun milieu qui pût donner naissance à une aristocratie dominatrice, ils arrivaient, dis-je, aux lieux où devaient se développer les phénomènes sociaux particuliers à leur race (1).

De là vient qu'en observant deux contrées analogues au point de vue du travail agricole, nous constatons des résultats sociaux opposés. D'un côté, — celui des grands Déserts, — la constitution primitive de l'humanité s'est modifiée gravement au cours d'une longue migration : les hommes se sont triés en patrons, mercenaires et serfs, parce que les lieux qu'ils traversaient leur ont imposé cette hiérarchisation. De l'autre côté, — celui de l'Iran septentrional, — en voyageant à travers des territoires homogènes propres à la conservation de la Communauté restreinte, cette constitution sociale primitive a été conservée dans ses traits principaux.

Sur tous les points cultivables des Déserts, autres que ceux qui furent occupés de prime-abord par la société védique, les circonstances ont établi des formes sociales qui subordonnent les cultivateurs à une autorité dominatrice. Cette autorité ne leur laisse pas le soin de se partager entre eux librement les eaux fertilisantes, mais en règle et en maintient la distribution, résolvant ainsi un important et difficile problème. Dans les oasis, c'est le chef de tribu nomade, ou le mokaddem de l'association religieuse, qui est le possesseur et le régulateur des sources vivifiantes; dans les grandes vallées fluviales, c'est l'État; dans les territoires montagneux du Sahara, ce rôle incombe au grand propriétaire Chamelier. De quelle manière les Communautés restreintes de paysans égaux qui composaient la société védique,

(1) V. l'article précédent, t. XV, p. 57 et suiv.

ont-elles suppléé à cette autorité qui faisait défaut parmi eux?

L'autorité paternelle, ou familiale, était incapable de subvenir à cette fonction : dans les villages agglomérés sur un territoire restreint, et dont les habitants se livrent au pénible labeur de la culture, les foyers se divisent, nous l'avons déjà indiqué, et le lien patriarcal se restreint beaucoup comme étendue. Le chef de famille ne peut gouverner que les personnes qui vivent dans sa maison et font partie de son ménage. Comment maintenir la paix et l'équitable partage des ressources naturelles, comment répartir pacifiquement l'eau nécessaire entre tous ces petits groupes de travailleurs, *que ne relie plus entre eux une haute autorité patriarcale?* Il faut ici raisonner par induction : la société védique primitive a disparu depuis de longs siècles, et il ne peut être question de l'observer directement. Nous l'avons, hypothétiquement, localisée sur un certain territoire dont la nature nous est connue; c'est le cas de se demander : Que ferions-nous pour organiser d'une manière paisible et durable le travail agricole, la distribution des eaux, dans les circonstances où nous avons supposé que cette société était placée? Quels sont, pour parvenir à ce résultat, les pratiques qui dérivent naturellement des faits contenus dans l'hypothèse, ou de ceux qui ont été observés ailleurs?

Raisonnablement, deux moyens sont à employer, qui doivent se compléter et s'appuyer l'un par l'autre. D'abord, faire appel à l'influence d'un culte traditionnel, d'un corps religieux prêchant la paix, la fraternité et la bonne foi. L'influence incontestablement exercée par les Brahmes chez les Aryens orientaux, à partir des époques les plus reculées, vient ici à l'appui de notre hypothèse : ce premier moyen a *certainement* été employé au sein de la société védique. En second lieu, il semble tout indiqué que l'on devrait constituer, entre les chefs de ménages, une sorte de syndicat, présidé par un conseil d'anciens, et chargé de répartir amiablement entre tous le sol irrigable et les eaux utiles à chaque portion, de manière à sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts de chaque particulier ainsi que l'intérêt général du village, et à prévenir les contestations.

Si les choses se sont réellement passées ainsi dans la société védique, chaque petit territoire de culture dépendant d'un ruisseau a dû voir se former, entre les cultivateurs qui avaient droit au sol, une association syndicale fort étroite, jalousement fermée à l'étranger, et d'autant plus cohésive qu'elle reposait sur un intérêt vital. On peut comparer cette forme de groupement social à celle qui naît, dans les pays de pâturage, de la possession des communaux dont jouissent indivisément les habitants de la commune. Mais le lien créé par le syndicat relatif à l'irrigation est encore bien plus fort et bien plus intime : car il ne s'applique pas seulement à une partie accessoire des moyens d'existence; il embrasse la *totalité* de ces moyens, puisque de la distribution des eaux dépend entièrement la fertilité, ou la stérilité, de chaque parcelle du sol.

Voilà donc une forme de groupement, superposée à la famille proprement dite et à l'autorité paternelle, qui s'implante chez les paysans en communauté restreinte cultivant les petits territoires arrosables, isolément semés au pied des monts dans la traversée de l'Iran septentrional. Remarquons-le, d'ailleurs : aucun lien *général* ne réunit entre eux les syndicats villageois de la société védique : il n'y a aucune raison pour que ce lien s'établisse; et, au contraire, chacune de ces petites associations fermées et isolées, reposant sur un intérêt distinct et une gestion séparée, tend plutôt à l'indifférence complète vis-à-vis des associations voisines. Il n'existe entre elles ni cause de rapprochement, ni cause de contestations; elles ne sont pas même limitrophes les unes des autres; entre elles, s'étendent les plateaux ou la plaine desséchés, intransformables, impropres au travail agricole.

Or, depuis sa séparation d'avec le premier noyau de l'humanité, la société védique a dû vivre ainsi, fractionnée en petits mondes fermés et concentrés : dans son extension jusqu'aux vallées hindoues, cette race a toujours rencontré les mêmes condition d'existence dans la région qu'elle a suivie. Le groupement en *associations villageoises isolées, existant indépendamment les unes des autres*, serait donc entré dans la formation, dans les

coutumes de la race, si notre hypothèse est juste. C'est ce dont nous allons nous assurer.

La domination anglaise tend à effacer les anciennes institutions sous l'empire desquelles les populations de l'Inde ont traversé tant de siècles. Mais « jadis chaque village, dit Élisée Reclus, était une *fraternité* possédant les forêts et les pâturages en commun et distribuant à chacun de ses membres le sol qu'il avait à cultiver dans l'année, pour la production du riz ou d'autres céréales, de l'indigo, des légumes ou des fruits. En dépit des changements politiques, des conversions religieuses, s'opérant de gré ou de force, la petite république villageoise conservait la possession commune du sol et se maintenait comme une personne morale vis-à-vis de l'État; elle-même prélevait l'impôt, dont elle était collectivement responsable; elle faisait la police locale, rendait la justice, modifiait à son gré son organisation intérieure. Même lorsque le village avait été détruit, il continuait d'exister virtuellement; les membres de la « fraternité », réfugiés dans les bois, n'en restaient pas moins unis, et, souvent, après vingt ou trente années d'exil, on les vit utiliser une révolution politique pour rebâtir leur village à la même place et reprendre, sans qu'une seule dispute éclatât, la culture des champs que la tradition leur assignait (1) ».

« Dans les provinces du haut Gange, que les Anglais possèdent depuis moins longtemps que le Bengale, un grand nombre de communes agricoles sont encore constituées en bhayatchara, ou fraternités... (2) ».

« Les villages, dit de son côté Sir Charles Metcalfe, sont de véritables républiques qui vivent par elles-mêmes indépendamment de toute autorité extérieure. Elles semblent douées d'une éternelle durée, dans une région où aucun empire ne peut durer. Les dynasties s'écroulent successivement, les révolutions succèdent aux révolutions; les Indous, les Afghans, les Mogols, les Mahrattes, les Sikhs, sont maîtres tour à tour, mais le village reste toujours le même... Cette union indestructible de la communauté villa-

(1) Reclus, t. VIII, p. 337.
(2) *Ibid.*, p. 338.

geoise a contribué, je crois, plus que toute autre cause, à conserver la société indoue au milieu de toutes les révolutions politiques dont ce pays a été le théâtre » (1).

Ainsi, la communauté villageoise isolée, indépendante des autres organismes sociaux, et basée sur la possession du sol, est bien la *coutume de la race*. Avec son chef choisi par les cultivateurs membres de diverses familles, au sein d'une famille traditionnellement désignée, assisté d'un scribe, d'un garde champêtre qui protège les récoltes, et d'un *pantchayat*, ou conseil des cinq, vestige de l'ancien syndicat d'irrigation, la « commune agricole » hindoue pourvoit chez elle à la paix publique, réprime les vols et les menus délits, et subvient, par des impositions intérieures, aux réparations du temple, aux frais des sacrifices publics et des aumônes, qui se font en son nom (2). Elle nous offre le tableau fidèle de ce groupement agricole supérieur à la famille, indépendant de ses voisins et influencé par les brahmes, que nous avions justement supposé à la base de la société védique. Nous retrouvons bien ici l'association fondée sur les nécessités du travail, réunissant en une étroite agglomération publique plusieurs foyers *entre lesquels le lien patriarcal a été brisé* par la pratique de la culture, sur les petits territoires isolés au bord des déserts de l'Iran septentrional.

Cette première forme d'association, qui vient se placer au-dessus du groupement du foyer, est bien différente du régime organisé par le patronage dans les oasis ou dans les territoires montagneux du Sahara ; elle s'écarte tout autant du régime de la tribu, de celui du clan, de la cité Pélasgique, et aussi de la *Zadrouga* des Slaves du sud, qui n'est que le remplaçant d'une vaste communauté familiale (3). Elle se rapproche beaucoup plus du *mir* ou commune agricole russe, comme le remarque E. Reclus (4). Encore existe-t-il entre les races chez lesquelles nous retrouvons ces deux institutions qui se ressemblent, un contraste

(1) *Univers pittoresque : Inde*, p. 181.
(2) V. Reclus, t. VIII, p. 338 ; — *Univers pittoresque : Inde*, p. 181, 182.
(3) V. La *Science sociale*, t. I, p. 494.
(4) T. VIII, p. 337.

frappant que l'on doit signaler. Fortement poussé dans la voie du travail agricole par une aristocratie d'origine scandinave (1), le cultivateur russe doit beaucoup à l'État. Il se considère avant tout comme membre d'une grande nation, dont l'existence lui semble être la base même de l'ordre et de la sécurité qui lui sont assurés ; de là, le proverbial attachement qu'il professe pour « son petit père le Czar ». Rien de pareil ne se rencontre chez notre villageois hindou : il reste parfaitement indifférent à la constitution, ou à l'effondrement des empires, qui tour à tour s'élèvent au-dessus de sa « fraternité ». Laboureur, dès l'origine, il a pu être dominé par des maîtres, il n'a point été formé par eux au travail de la terre ; il ne rattache l'idée de propriété et de stabilité agricole qu'à sa seule association de village (2).

Cet état d'esprit, ou mieux cet état social des Hindous, — j'entends des Aryens qui peuplent le nord de l'Hindoustan, — paraît bien sortir logiquement des conditions spéciales à la région des petits territoires arrosables soumis au climat des steppes, où nous avons placé l'origine de la société védique. Nous pouvons, dès maintenant, considérer comme acquis le fait de la formation primitive de cette société en ce lieu.

La situation vraiment exceptionnelle de cette région, les modifications qu'elle entraîne dans le travail agricole et, par suite, dans la constitution sociale de la race, engendrent encore d'autres conséquences d'un haut intérêt, que nous allons essayer d'abord de déduire, et ensuite de vérifier.

II. — LES PROFESSIONS FERMÉES HÉRÉDITAIRES : LA CULTURE ET LE CLERGÉ.

Je rappellerai, en commençant, les deux caractères principaux du lieu dont il s'agit :

(1) V. La *Science sociale*, t. I, p. 130 et suiv.

(2) Le *mir* russe se présente comme un cas particulier d'association communale en Europe. On peut admettre que ce groupement doit son origine à la territorialité importée par les seigneurs varègues et imposée à de vastes communautés de famille qui se livraient auparavant à la culture rudimentaire avec un grand développement pastoral.

1° *L'inextensibilité du sol cultivable :* les terrains susceptibles de culture, épars au pied des montagnes et au bord des déserts, dépendent entièrement, quant à leur fertilité, du débit fourni, aux saisons convenables, par les ruisseaux, ou les captations d'eaux alimentant l'irrigation. Ce débit peut être considéré comme constant, car il dépend d'un climat pour ainsi dire invariable. Les différences d'une année à l'autre sont très faibles, et se compensent pour former une moyenne qui détermine la mesure de la surface arrosable. Cette mesure peut donc être considérée comme fixe et *inextensible* pour chacun des petits territoires qui doit sa fécondité à un ruisseau ou à une captation d'eau.

2° *Ces établissements agricoles sont isolés* les uns des autres. Si, d'un point élevé, d'où la vue peut s'étendre au loin, on considère les steppes qui s'étendent sur la majeure partie du plateau de l'Iran, on aperçoit, pendant la saison sèche, une série de points verdoyants égrenés à d'assez grandes distances à la base des chaînes de montagnes qui traversent ces déserts. Ces taches vertes, qui constellent la morne étendue des plaines recouvertes partout ailleurs de sables, de tufs désagrégés, ou d'efflorescences salines, ce sont nos petits terrains cultivables : la surface qui les entoure se refuse à toute transformation (1).

Un semblable état de choses agit nécessairement d'une manière puissante sur des familles qui, ayant choisi d'abord la culture comme moyen d'existence, privées de troupeaux et par conséquent inaptes à quitter ce métier pour entreprendre l'art pastoral (2), se trouvent cantonnées sur chaque petit îlot de terre arrosée.

Ce sol exigu produit tout ce qui est nécessaire à la vie des communautés restreintes de paysans : les céréales, les fruits, le peu de fourrage indispensable à l'entretien de quelques animaux domestiques, et enfin le coton pour les vêtements. Hérodote signale, chez les Indiens de son temps, fils de la société védique,

(1) V. Reclus, t. IX, p. 175, et 158 : L'Irak-Adjémi, vu des terrasses avancées du Demavend, apparaît comme une étendue tachetée d'oasis, « pareille à la peau de la panthère ».

(2) V. le premier article : *La société védique*, dans la Revue, t. XIV, p. 148.

l'usage des vêtements de coton ; et nous savons que cette plante textile est cultivée, depuis les siècles les plus reculés, sur la partie orientale du plateau de l'Iran. Le cultivateur védique, en communauté de famille restreinte, vivait par suite sur le type du *domaine plein*, sans qu'il lui fût imposé d'exercer aucun métier pour le public. La surface arrosée, sur laquelle le village est établi, contient donc absolument la totalité des ressources de ses habitants; et ce terrain précieux est *isolé* et *inextensible*.

Dans ces conditions, les villageois, formés en association syndicale, se réserveront âprement, pour eux et leurs descendants, la possession de ce moyen unique d'existence et de travail. Quiconque ne cultive pas la terre en sera exclu ; personne ne sera admis à cultiver cette terre essentiellement limitée, s'il n'y accède par droit d'hérédité. On ne possède, sur ce sol, que les droits héréditaires réglés par le syndicat de l'association, sans pouvoir accroître sa portion par l'achat, du moins tant que la société védique demeure en l'état de société primitive. Dans ce milieu, voué exclusivement à la culture et ne vivant que par elle, s'emparer même légitimement de la part de terre d'un autre, c'est *le dépouiller de son droit à la vie*. Nous savons combien est difficile la constitution d'une aristocratie foncière, au sein d'une société qui se compose de communautés de paysans : on peut juger de la réelle impossibilité que présente, à cet égard, cette constitution, lorsque les communautés paysannes sont groupées sur un territoire isolé, restreint, inextensible, et sont formées en association villageoise dont le but est, précisément, d'assurer à chacun sa part du moyen unique et commun d'existence.

Ainsi, par l'isolement et la stricte limitation du sol disponible, la culture devient, au sein de la société védique, un *métier fermé héréditaire*.

Il n'en est pas de même chez les autres branches de la race aryenne qui ont émigré vers l'Occident. A mesure qu'on s'éloigne des Déserts, l'humidité du climat permet à la culture de s'étendre sur des surfaces de plus en plus vastes ; le régime de la pâture pratiquée en grand et associé à la culture rudimentaire est très favorable à la recherche des terrains avantageux, et on peut

toujours trouver de ces terrains à sa portée. Aussi chez les nations européennes, antiques ou modernes, l'agriculture n'est point un métier fermé. Si, dans les milieux profondément communautaires, l'esprit de tradition et le manque d'initiative retiennent le paysan dans le métier et sur le sol dont ses ancêtres ont vécu, les races à formation particulariste nous donnent un exemple tout opposé. Un Américain fera successivement tous les métiers, la culture entre autres, sans se dire qu'il vivra et mourra dans tel ou tel de ces métiers : tous sont à sa disposition, il choisit celui qui se trouve, pour le moment, le plus à portée de sa main, de sa capacité et de ses ressources, et il compte fort peu sur les droits héréditaires : autour de lui, le sol disponible est immense et les moyens d'existence indéfiniment multipliés. C'est tout l'opposé des conditions de vie auxquelles était soumis le cultivateur védique.

Cependant, pour en revenir à la société qui s'est formée sur les petits territoires arrosés, épars au bord du désert de l'Iran, les communautés paysannes ne comprenaient pas absolument *tous les individus* habitant chaque village. Par l'effet même des travaux pénibles qui lui étaient imposés, les cultivateurs durent abandonner à un corps spécial, à un clergé constitué à part et déchargé du labeur de la terre, la célébration des rites religieux, les sacrifices, la conservation de la doctrine et des hymnes traditionnelles.

Le brahmane, puisqu'il ne cultivait point, était exclu de la possession du sol arrosable : sa portion, si on lui en avait conservé une, serait restée en friche, au grand détriment de tous ceux qui devaient vivre de ce sol limité. Dénué de puissance coërcitive, et ne participant pas à la direction pratique du travail, le clergé védique, — auquel je ne veux pas nier certaines tendances au perfectionnement moral et à l'abnégation, — ne pouvait prétendre à lever un tribut sur les syndicats villageois. Mais il vivait des oblations faites par les fidèles, isolés ou pris en groupe, et qui rémunéraient les sacrifices et les autres fonctions du culte. Ces oblations, en fait, n'ont jamais manqué aux brahmanes. Le paysan ne pouvait laisser dans le besoin ceux qui, pour servir à tous d'in-

termédiaires vis-à-vis de la Divinité, pour être mieux à même de conserver la doctrine des anciens sages, et, par là, la paix sociale, que les pères de familles sont incapables d'assurer à eux seuls, avaient renoncé à leur part de terre (1). Son bon vouloir et son entière déférence étaient acquises à ce clergé, qui déchargeait entièrement des efforts de l'intelligence ceux qu'absorbait le métier héréditaire unique et invariable; et qui, représentant autorisé de la plus vénérable tradition, pourvoyait seul aux besoins supérieurs de la société.

Nous voyons donc ici très bien les ressources assurées aux écoles védiques; et la question n'est point oiseuse, car, avant de philosopher, il faut vivre, il faut avoir un moyen d'existence.

Si les oblations sont assurées aux brahmanes, d'autre part, elles sont forcément *limitées*, et cela pour deux raisons : d'abord, la clientèle est bornée et ne peut s'accroître, à cause de l'*isolement* du territoire, qui parque chacune des écoles brahmaniques en face d'une seule association villageoise de cultivateurs. En second lieu, les ressources de cette clientèle sont également bornées d'une manière stricte, par suite de l'*inextensibilité* du sol cultivable.

Or, les brahmanes font souche; ils ont des enfants, qui ne pourront prétendre à aucun droit héréditaire sur le sol arrosé dont leurs pères se sont trouvés exclus. Il leur faut cependant un moyen d'existence, et ils ne peuvent le trouver que dans la continuation de la profession paternelle. La possession du Véda leur sera donc réservée, envers et contre tous, aussi jalousement que la possession du sol arrosé est réservée à l'autre classe, et pour la même raison : la *limitation forcée* des ressources produites par ce moyen d'existence. Et comme la classe brahmanique a en mains la direction supérieure de la société, la réserve qu'elle se fait ainsi sera respectée. D'ailleurs le fils du paysan, très peu versé dans la connaisance des doctrines et des rites traditionnels, ignorant les développements et les gloses indéfinies qui sortent perpétuellement du vieux fonds védantique

(1) V. le précédent article, t. XV, p. 60-61.

sous l'effort des spéculations de l'école, ne peut faire concurrence au fils du brahmane. Ils ne vivent pas de la même façon ; ils ne savent pas les mêmes choses. Donc, à chacun son métier, et pas de mélange entre les classes. Ainsi la profession de brahamane et la possession du Véda deviennent, comme la culture du petit territoire arrosé, *un métier fermé héréditaire*. L'intérêt considérable, vital, qu'ont les brahmanes à voir respecter leur ligne de démarcation, les conduit irrésistiblement à imprimer ce moule social à la société qu'ils dirigent.

Depuis longtemps cette organisation, fruit des circonstances du *Lieu*, a cessé de régir les populations qui occupent le plateau de l'Iran. Certainement, la distinction a subsisté profonde, entre le mage avestique et le cultivateur, ou le pasteur mède, ou perse, comme, de nos jours, entre le jardinier d'Ispahan et le mollah : mais le moule social n'est plus celui du métier fermé héréditaire. C'est que la direction de la société n'est plus entre les mains du brahmane (avestique ou védique) dont l'intérêt *vital* est de séparer absolument sa profession de toutes les autres. Le mage avestique a été déprimé et subjugué par les dominateurs venus de la Steppe, qui l'ont réduit au rôle de machine à prières, lui enlevant la primauté dont il jouissait avant l'invasion. Cet emploi de mainteneur de la paix par la doctrine, que le mage exerçait jadis dans le groupement villageois aryen, il dut le remplir ensuite au profit et sous la contrainte de la race conquérante. Le moule social, dans cette forme de société que créent les invasions de Pasteurs, n'est plus la superposition des professions fermées héréditaires : c'est la superposition de la race victorieuse à la race vaincue, et, par exemple, l'exploitation du cultivateur iranien par le Mède, puis par le clan politique dominant des Perses, et enfin, de nos jours, par la tribu turque des Kadjar à laquelle appartient le Schah.

Telle est donc la différence que nous observons entre les deux sociétés aryennes orientales, dont l'une a emporté au revers de l'Himalaya sa constitution primitive, tandis que l'autre, demeurée sur le plateau de l'Iran, cette « grande route des invasions », a vu sa caste dominante assujettie et déprimée par

les retours offensifs des Pasteurs des grandes Steppes. Nous en pouvons déduire que c'est bien l'influence de la caste brahmanique, directrice de la société, l'influence *védique* par excellence, qui a principalement contribué, même après un lointain exode, à maintenir le régime des professions fermées héréditaires sur les rives de l'Indus et du Gange, pays de grande production, dans lequel on ne retrouve plus ni l'*isolement,* ni l'*inextensibilité* des terrains cultivables.

III. — LES ARTISANS ET LES GOUVERNANTS.

Nous avons considéré jusqu'ici la société védique à ses débuts et analysé les deux professions qui se développèrent les premières au sein de cette société, se prêtant un mutuel appui, tout en s'isolant l'une de l'autre sous la forme des *métiers fermés héréditaires.*

On comprend que les villageois groupés sur les petits îlots de culture que nous avons décrits ne restèrent pas indéfiniment dans cet état social rudimentaire. Une série de récoltes abondantes suffit pour amener chez eux un surcroît de produits susceptibles d'être amassés et conservés; par conséquent, pour créer une certaine *richesse,* et inciter au développement des arts usuels : par exemple, à la fabrication des poteries et au tissage du coton, auxquels on peut joindre un petit commerce de détail. Il est tout naturel de supposer qu'il se rencontra, au milieu des villageois védiques, — comme nous le voyons tous les jours dans nos bourgs et nos villages, — quelques individus qui tentèrent de s'affranchir du labeur de la terre, en affranchissant à leur tour le public, moyennant rétribution, des soins et des complications qu'impose aux familles restreintes la fabrication dans le ménage de tout ce qui peut être utile ou commode en fait d'ustensiles et de vêtements. Le marchand de poteries, le tisserand et le couturier campagnards, se retrouvent, à l'ordinaire, même dans les milieux où règne la coutume du domaine plein, c'est-à-dire où chaque famille tend à se suffire complètement à elle-même. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si,

dans le régime où la corporation fermée des brahmanes détenait tous les emplois qui ne ressortent ni du commerce, ni des travaux manuels, quiconque avait l'idée de gagner sa vie *hors de la culture* devait essayer sa chance comme petit marchand ou artisan.

Or, quelle devait être la situation de ceux qui avaient pris ce parti?

Évidemment, au bout d'une courte période de transition et dès que le succès de l'entreprise se dessinera, le commerçant ou l'ouvrier vont sortir complètement de la voie tracée par leurs pères, et abandonner le travail des champs, pour consacrer tout leur temps et toutes leurs forces à leur nouveau métier. La suppression de leurs droits héréditaires, par l'autorité de l'association culturale du village, ne se fera pas attendre; car, ainsi que nous l'avons déjà observé, il importe à l'intérêt de tous qu'aucune parcelle du sol arrosable ne demeure abandonnée à l'état de friche; et voilà notre homme à la fois confiné et confirmé dans la possession du moyen d'existence qu'il s'est choisi.

Au point de vue des ressources qu'offre le petit territoire arrosé, isolé et inextensible, la condition est la même pour le négociant ou l'artisan, que pour le prêtre de l'école védique : la clientèle est limitée au village, car les lieux cultivables et peuplés, dans la même région, sont *éloignés*, et d'ailleurs pourvus, eux aussi, de leurs marchands et ouvriers; et les ressources de cette clientèle exclusivement locale sont bornées comme la surface arrosable qu'elle exploite. Il faut donc, à tout prix, que les entrepreneurs de ces nouveaux métiers en réservent l'exercice, pour eux et pour leurs descendants, qui seront, par leur fait, privés de droits héréditaires au sol.

Il n'eût certainement pas été facile aux artisans seuls d'instituer ce monopole héréditaire. Mais ici intervient, à l'heure propice, l'influence, l'autorité de la caste brahmanique, directrice de la société. Je ne suppose pas gratuitement cette intervention; le devoir de la caste dirigeante est de prévenir, dans l'intérêt public, l'abandon d'une partie considérable du sol arrosé, par un trop grand nombre d'individus que tenteraient

les bénéfices plus aisés à conquérir dans un nouveau mode de travail. Son intérêt est de maintenir à un taux restreint les dépenses que l'on peut faire chez les commerçants ou artisans, de peur de voir diminuer les réserves d'où sont tirées les oblations. Enfin, le moule social déjà imposé aux prêtres et aux paysans par les nécessités du lieu amène tout naturellement ces deux classes à considérer comme très juste, et fondé sur la tradition des anciens sages, la constitution d'une troisième *profession fermée héréditaire*.

Un certain mode de groupement en usage autrefois, chez plusieurs nations de l'Europe, parmi les artisans et les commerçants en détail réunis dans les villes, semble présenter certains points communs avec notre sujet : je veux parler des Corporations. En France, par exemple, et au moyen âge, la masse de la population agricole fournissait d'abord aux corps de métiers une clientèle, limitée quant à l'étendue par le manque de communications faciles dans les campagnes, mais dont le nombre et la richesse allaient croissant. Les Corporations demeurèrent longtemps des associations ouvertes : le commerce et la fabrication, peu développées, pouvaient à peine suffire aux demandes; entrait qui voulait dans les confréries. Puis vinrent les vicissitudes des guerres intérieures ou étrangères, la centralisation gouvernementale, la désertion des campagnes par les grands patrons ruraux. Alors la population agricole cessa de croître, de prospérer. La routine, qui n'ajoute rien aux revenus de la terre, remplaça, sur un sol entièrement occupé, le progrès des méthodes culturales, et vint limiter étroitement les ressources de la clientèle restreinte qu'atteignait chaque corps de métier urbain. Tel était l'état des choses au commencement du dix-huitième siècle. La situation des Corporations, jusque-là ouvertes, était changée. Aussi leur organisation intérieure prit-elle immédiatement une orientation nouvelle. Il n'y eut plus qu'un seul but à atteindre : réserver à chaque maître, dans le métier, sa part de clientèle et de travail; pour cela, supprimer la concurrence au moyen de privilèges chèrement achetés, limiter strictement le nombre des patrons établis et des apprentis

qu'ils pouvaient former. Les choses en vinrent au point qu'il fallait, dans la plupart des cas, *être fils de maître pour devenir maître à son tour*. Ainsi, dans notre pays, en un siècle « éclairé », la limitation de la clientèle et l'inextensibilité de ses ressources faillirent amener les corps de métiers à l'état de professions fermées héréditaires (1). Cet exemple presque contemporain est de nature à nous faire saisir nettement l'effet de circonstances analogues, quoique dues à d'autres causes, au sein d'une société primitive.

Nous devons maintenant faire, avec cette société primitive, un pas en avant dans la voie des complications sociales. Nous avancerons aussi d'un pas dans la direction de l'Inde, en abordant, avec le rameau aryen en marche vers cette station finale, les gorges des montagnes qui bornent le désert à l'Orient.

Le pays, ici, change totalement. Les terrains de facile culture, frais, arrosés, se retrouvent toujours au pied des vallons en pente, que suivent les ruisseaux, et dans la gorge principale parcourue par la rivière, qui reçoit tous ces petits affluents.

Mais de tous les côtés, au bord des territoires cultivables, ce n'est plus la plaine sableuse qui s'étend à perte de vue, ou le talus abrupt des monts Iraniens, brûlé par les vents des Déserts. Les pentes s'élèvent sur les deux flancs de la vallée, souvent rocheuses et inaccessibles, ailleurs revêtues de verdure; elles se couronnent de plateaux couverts d'herbe ou de forêts, et de hautes cimes toutes brillantes des neiges éternelles. La montagne est là, enserrant le vallon de toutes parts; la montagne protégée en partie par son orientation même, et par les pics géants du voisinage (2), contre le souffle desséchant de l'alizé terrestre. Elle offre, à ceux qui seraient assez hardis pour s'en emparer, les ressources d'un nouveau genre de vie.

Il faut de l'audace, en effet, pour affronter ces lieux inexplorés, où l'homme n'a pas encore posé le pied avant ce premier exode

(1) V. dans la Revue, t. X, p. 28 et suiv., l'article de M. Demolins sur les *Corporations*.

(2) V. Reclus, t. IX, p. 30.

des Aryens cultivateurs. Il faut être résolu, énergique, pour briser avec la tradition des anciens sages, pour délaisser une part de sol arrosable (1) dont le rendement est certain, et choisir à la place des moyens d'existence beaucoup moins assurés; pour résister aux objurgations, aux sinistres présages de tous ceux qui vous entourent et qui ne vous suivront pas. De pareils hommes sont rares dans le milieu de communautés paysannes que nous avons décrit. Il s'en trouva cependant, puisque la race aryenne, conservant des traces apparentes du culte védique, forme encore aujourd'hui, pour le fond et en majorité. la population des montagnes afghanes qui dominent le haut Indus et le Pendjab hindou (2). Et, d'autre part, les associations villageoises de culture retinrent, grâce à leur propre influence et à l'ascendant des brahmanes, la majeure partie de leurs membres : nous en voyons la preuve dans l'innombrable race de cultivateurs aryens qui continua sa migration jusqu'aux vallées du Gange et de l'Indus, — et qui les remplit actuellement.

C'est le séjour dans ces montagnes qui fait apparaître, au sein de la société védique, une nouvelle complication sociale. Les pentes abruptes, les hautes vallées, attirent hors des communautés paysannes et des territoires arrosés les hommes résolus. audacieux, peu faciles à plier au joug traditionnel lorsqu'ils trouvent un moyen d'y échapper. Tel est le rôle social de la montagne, maintes fois exposé et expliqué ici-même : c'est une conséquence des caractères du Lieu, dont l'action se fait encore sentir chez les montagnards afghans, constitués en peuplades guerrières exploitant les cultivateurs voisins. « Sur un espace qui comprend plus d'une moitié de la contrée, la végétation ne se présente que sous l'aspect d'une tache verte au milieu de l'étendue blanche, grise ou rougeâtre des argiles ou des roches. Le contraste est si grand entre les pentes nues des monts et les oasis de la base, que les clans pillards y voient une sorte de

(1) La culture par irrigation est encore la seule pratiquée dans les vallées afghanes. V. Reclus, t. IX, p. 44, 46, 48, 50 à 53, 55, 92, 99, 101, etc.

(2) V. Reclus, t. IX, p. 25, 76, 75 (carte des populations, p. 83, tableau des populations : Aryennes, 3.400.000; non Aryennes, 800.000).

compensation providentielle : *Les autres ont la terre, nous avons la force*, disent-ils (1). »

Cette constitution en clans pillards, qui existe en Afghanistan, ne se retrouve point sur les versants des montagnes qui entourent l'Irak-Adjémi, ni dans les chaînes qui, à l'est, traversent la région désolée des sables vers le Turkestan, ou vers le Beloutchistan. Et comme les Kourdes Bakthyary, Yezidi, etc., bien organisés en clans pillards, occupent, de toute antiquité et jusqu'à nos jours, le versant du plateau iranien, qui est soumis au Schah et qui regarde la Mésopotamie et le désert syro-arabe, j'en conclus que ce versant, abrité par son orientation contre le vent de la steppe, est la seule partie des montagnes persanes favorable au développement de ce régime belliqueux. C'est pourquoi nous devons reporter jusqu'à l'entrée de la société védique dans les monts afghans la constitution de clans pillards, tirés de cette société même et qui se fondèrent tout d'abord sur les ressources procurées par la cueillette et le pâturage transhumant (2).

Voilà donc la race védique divisée en deux portions distinctes par le travail et le genre de vie.

1° D'abord la masse des villageois, cultivant les fonds arrosés, se multipliant avec rapidité sur des terres qui produisent le blé (3) ; ces cultivateurs ne tardent pas, en envoyant leurs nombreux essaims le long des vallées, à atteindre le Pendjab et l'Inde septentrionale tout entière. Ils refoulent devant eux, sans peine et sans combat, — car ils sont éminemment pacifiques, — ceux des premiers occupants de race noire ou noirâtre qui refusent de s'associer à leur travail : c'est l'effet ordinaire et naturel de l'arrivée, dans une contrée nouvelle, d'une race de cultivateurs beaucoup mieux formés à leur art que les anciens habitants.

2° En second lieu, les gens de la montagne, hardis, pauvres et belliqueux, comblent le déficit de leurs moyens d'existence plus ou moins précaires par des razzias opérées sur les villages

(1) Reclus, t. IX, p. 55.
(2) *Ibid.*, t. IX, p. 31, 36, 55, 64, 65 et s.
(3) *Ibid.*, p. 101

des vallées. Cette population s'accroît moins rapidement sur place que celle des laboureurs, mais l'exiguïté même de ses ressources la contraint à organiser l'*émigration en bandes armées*.

Telle est la pratique constante de tous les peuples montagnards qu'entourent des cultivateurs mal organisés pour la défense (1); elle n'a pas encore été abandonnée par les Afghans Yousoufzaï des environs de Kaboul. Ces clans envoient des bandes d'émigrants armés, que prennent à leur solde les rajahs de l'Inde, et poussent pour leur compte, en Hindoustan, des expéditions de pillage (2).

Une fois la montagne entièrement peuplée et organisée, de fortes colonnes guerrières pourront descendre comme un torrent dans le bas pays, et s'emparer de toute une région pour la coloniser eux-mêmes : c'est le cas des *Radjpoutes* de l'Inde, ces « frères des Afghans » (3). Mais, dans les temps primitifs, à l'époque où nous reportent les poèmes héroïques hindous, — qui mentionnent les peuplades des montagnes (4). — l'émigration affectait nécessairement une forme plus restreinte. C'étaient de petits pelotons armés et bien dressés, conduits par des chefs valeureux, s'attachant, comme des parasites, aux populations agricoles et vivant de tributs arrachés par la force et la ruse, sous couleur de défendre ou d'administrer les paisibles cultivateurs.

Il y avait là une *invasion*, et les premiers linéaments d'une *aristocratie dominatrice* destinée à encadrer et à gouverner le pays. Mais les conditions de cette main-mise sur la terre et sur les paysans des villages ne sont pas celles, par exemple, de la conquête médique du plateau de l'Iran. Au lieu de nuées de cavaliers et de demi-nomades arrivant en flot, il s'agit ici de faibles effectifs qui pénètrent isolément et vont, pour ainsi dire,

(1) V. les montagnards des petits plateaux herbus en Afrique, la *Science sociale*, t. V, p. 85 et suiv.; et le même phénomène en Grèce, d'après le travail de M. Champault, t. XIV, p. 284 et suiv.

(2) V. Reclus, t. IV, p. 65-66.

(3) *Ibid.*, p. 61. (Les Radjpoutes prétendent tous appartenir à la caste des *Kchatryas*.) V. Reclus, t. VIII, p. 666.

(4) *Ibid.*, p. 59-60.

se noyer dans une population dense, compacte, groupée et dirigée par ses Brahmanes. Aussi l'astuce joue son rôle à côté de la force, dans l'établissement des émigrants montagnards comme maîtres du sol hindou. C'est comme serviteurs des Brahmanes, défenseurs de leurs prérogatives, et auxiliaires armés du clergé védique pour le maintien de la paix, que les guerriers nouveaux-venus s'emparent de la suzeraineté et se font payer les tributs. Sur ces tributs sont prélevées, en faveur des temples et de leurs ministres, de magnifiques oblations.

Et pour consacrer aux yeux de tous la parfaite exécution de ce rôle, en même temps que pour *conserver la situation acquise,* la nouvelle profession de guerrier, de seigneur, de leveur de tributs, est reconnue, d'un commun accord, comme *métier fermé héréditaire.* L'autorité et la puissance des membres de ce nouveau métier viennent s'ajouter à l'influence des Brahmanes et à la force de la tradition pour imprimer, de plus en plus, à la race entière le moule social particulier à l'Hindoustan et qu'on ne retrouve que là : la *profession fermée héréditaire*, dont nous venons de montrer la genèse; la *Caste,* pour l'appeler par son nom.

IV. — LES CASTES HINDOUES.

L'institution des Castes est extrêmement ancienne dans la race hindoue. Si l'on n'en trouve pas une claire mention dans le Rig-Véda, qui remonte très probablement au temps où les Brahmanes *seuls* formaient un corps isolé auprès des associations villageoises de culture, en revanche on les voit décrites et réglées d'une manière expresse par le code des lois de Manou. La rédaction de ce code remonte au moins au neuvième siècle avant notre ère (1); et l'état social qu'il a la prétention de fixer doit être considéré comme déjà traditionnel et assis depuis un temps indéterminé qui a pu être fort long. Les Castes figurent dans les lois de Manou au nombre de quatre : celles des *Brahmanes*, des

(1) *Univers pittoresque : Inde*, p. 163.

Kchatryas ou seigneurs, des *Veysias* ou négociants, et enfin celle des *Soudras* ou gens de commun, qui comprend spécialement les paysans. Ce sont bien là les quatre *professions fermées héréditaires* que nous avons déduites de la nature des lieux traversés par les migrations de la société védique. Ce sont également les quatre grandes divisions dont on constate encore l'existence (1). Aujourd'hui, après de longs siècles, le temps a fait son œuvre dans l'Hindoustan comme partout ailleurs; mais il l'a faite en développant les premiers germes, en surchargeant de quelques volutes en plus le moule social hindou, sans en altérer la forme générale et originaire.

Ainsi, la ligne généalogique, dans chaque caste, s'est fortement embrouillée, et finalement brisée. Les Brahmanes, eux-mêmes sujets à caution sous le rapport de la pureté du sang (au moins dans le Bengale), prétendent qu'il n'existe plus de *Kchatryas*, ni de *Veysias,* ni même de *Soudras,* par rapport à l'origine. L'hérédité du métier ne va point jusqu'à constituer des dynasties séculaires, surtout dans les basses professions; mais, en thèse générale, les gens d'une caste descendent de ceux qui exerçaient le même métier pendant les quelques générations précédentes; et, à l'inverse, par suite d'émigration ou d'expulsion, certains groupes de personnes apparentées à une caste, même supérieure, ont pu être forcés, par les nécessités de la vie, de se livrer à des travaux plus humbles ou plus productifs, tout en conservant le souvenir de la situation antérieure, la gloriole du nom avantageux des ancêtres. Dans ce cas, la Caste ainsi modifiée est connue sous un nom de *métier* que le public ajoute au titre généalogique invoqué par les intéressés. Tels sont, dans l'Orissa, les « Brahmanes planteurs de pommes de terre (2). »

L'enrichissement des nababs, la présence de cours somptueuses formées autour des conquérants, le développement du régime urbain, de la fabrication et du commerce, dans une partie considérable de l'Inde aryenne, ont multiplié le nombre des métiers spécialisés, et donné à chacun d'eux une importance crois-

(1) V. Nelson, *Madoura Country*, cité par E. Reclus, t. VIII, p. 664.
(2) *Ibid.*, p. 664, 665.

sante. D'autre part, la difficulté des communications dans un pays coupé de nombreuses rivières et de canaux d'arrosement multipliés, ainsi que le défaut d'unité nationale provenant de l'organisation par villages placée à la base de la société, ont, pour ainsi dire, localisé des portions de caste pour en former de nouveaux corps séparés. « Les castes ne procèdent pas moins du métier que de la race : quand la profession et l'origine diffèrent également, ce qui est le cas ordinaire dans la plus grande partie de la Péninsule, chaque groupe particulier s'isole comme s'il voulait dresser autour de lui un mur d'airain (1). » On ne s'étonnera donc pas de trouver plus de cent cinquante castes aux environs de Pounans, au pays des Mahrattes (2); trois cents au moins dans les provinces du nord-ouest; plus de mille, dit-on, au Bengale : « Chaque métier, si petit qu'il soit, est devenu une caste parfaitement délimitée; il en est qui comprennent seulement deux individus (3). » « Les orfèvres forment une caste, les charpentiers une autre, etc... C'est d'ailleurs conforme à la loi de Manou, qui assigne à chacune des castes mêlées un métier héréditaire (4). »

En somme, que prouvent cette multiplication extraordinaire et cette localisation des castes, si ce n'est la prédominance de l'idée de *métier* sur l'idée de tribu ou de *parenté*, dans le concept originaire et général de ce groupement qui forme l'assise première de la société Hindoue?

Pour que cette institution, si bizarre au premier aspect, se soit maintenue et même développée dans l'Inde, il faut bien que le Lieu s'y prête, que les exigences de la vie, dans cette vaste contrée, permettent la conservation et la diffusion de cette manière de concevoir le lien social. Par sa situation intertropicale, par sa fécondité en grains et la rareté de ses pâturages, l'Hindoustan présente en effet le type agrandi des territoires cultivables traversant les Déserts. L'immense majorité de la population y peut être considérée comme agricole; et l'irrigation,

(1) Reclus, t. VIII, p. 670.
(2) *Univers pittoresque : Inde*, p. 177.
(3) Reclus, t. VIII, p. 166.
(4) *Univers pittoresque : Inde*, p. 173.

absolument nécessaire à la fertilité du sol dans les pays de l'Inde, dans le Pendjab et dans la plus grande partie des vallées qu'arrosent le Gange ou ses affluents, a maintenu les *associations villageoises de culture* (1). Or c'est là, nous l'avons vu, la base de tout le système. Ces conditions maintiennent, dans la grande masse du peuple, la nécessité du *corps fermé héréditaire* basé sur le travail nourricier. L'influence des castes supérieures, fondées sur le même modèle, et intéressées à garder leurs situations, a fait le reste.

L'Hindoustan est donc un Lieu propre à conserver l'institution de la caste. Mais aurait-il pu, de lui-même, donner naissance à cette institution, sans le concours préalable de la formation subie, par la race qui en a pris possession, dans les petits territoires arrosables *inextensibles* qui bordent les Déserts? Je ne le pense pas.

On peut citer la Chine, spécialement les bords du fleuve Jaune, comme un pays qui offre de grandes analogies avec le nord de l'Hindoustan ; cette région est aussi propice à l'établissement en grand nombre de cultivateurs sans bétail et arrosant le sol copieusement pour en obtenir le riz. Le pays jaune est la région riche et dominante en Chine, comme la vallée du Gange dans l'Inde. Mais on ne peut se dispenser de relever les dissemblances frappantes que présentent les constitutions sociales de ces deux grandes régions agricoles. Le groupement primordial des Chinois, celui qui relie entre eux les foyers séparés des cultivateurs, comme ceux des artisans, c'est le lien de la famille patriarcale dans toute l'extension dont elle est susceptible. Ce sont les chefs et les conseils de ces communautés basées exclusivement sur le lien du sang, qui se placent comme intermédiaires entre l'État et la masse de la population. Le lettré chinois, fonctionnaire du gouvernement, exerce l'autorité et l'influence qui appartiennent, dans l'Hindoustan, à la caste *autonome* des Brahmanes (2).

(1) *Univers pittoresque : Inde*, p. 644, 649 et suiv.

(2) V. dans la Revue, t. I, le travail de M. Pinot sur *la Société chinoise*, p. 305 et suiv., 411 et suiv., 521 et suiv.

Il faut, me semble-t-il, en conclure que la race des cultivateurs jaunes, chez lesquels on ne retrouve pas les rites du sacrifice igné propre aux cultivateurs purs de l'époque primitive, n'a pas reçu la formation sociale originaire communiquée à la société védique sur les petits territoires arrosés *inextensibles* de la zone des Déserts; que cette race a traversé jadis *les steppes* en leur partie étroite, en continuant à vivre sous le régime de la « culture rudimentaire associée à la vaine pâture », mode primitif d'existence de la race humaine. Elle aurait ainsi maintenu dans son sein, au lieu des associations villageoises basées sur l'inextensibilité du sol, le groupement patriarcal intact, et l'auraient conservé même après leur cantonnement dans les régions de culture intense, parce qu'alors une forme quelconque d'association leur était nécessaire. Ils ont gardé celle qu'ils possédaient, aidés encore en cela par les incessantes infiltrations chez eux des Pasteurs de la grande steppe.

N'en aurait-il pas été de même pour l'Inde, si les migrations des Aryens n'avaient eu à traverser la région spéciale que nous avons assignée à la société védique et dans laquelle devait se développer une forme de groupement agricole autre que celle de la famille patriarcale?

Couverte par une barrière de formidables montagnes, qui sont entourées par les steppes, ou les Déserts, l'Inde a cependant reçu, dans les âges primitifs, une migration de cultivateurs. Celle des paysans védiques me paraît avoir été forcément *antérieure* au peuplement complet des Déserts et des montagnes, d'où devaient sortir ensuite les nombreux conquérants qui sont venus fondre sur l'Hindoustan. Car, une fois les déserts remplis par leurs tribus belliqueuses, une fois les défilés de l'Hindou-Kouch et du Caucase Indien gardés par leurs clans pillards, la route des Indes *n'était plus accessible qu'à des armées*. L'histoire de l'Inde n'est que le récit de perpétuelles invasions. Quels hommes composaient donc ces armées envahissantes, qui franchissaient, les unes après les autres, les mornes déserts, les sentiers neigeux pour se jeter sur leur proie? C'étaient d'abord les montagnards eux-mêmes voués par état à l'exploitation des

cultivateurs; puis des tribus de Turcs et de Mongols patriarcaux, tout aussi éloignés du labeur de la culture. L'Anglais lui-même, venu par la mer, se voit refuser par le climat de l'Inde la possibilité du travail manuel. Quel but se sont proposé tous ces conquérants ? Qu'est-ce qui rendait pour eux si enviable la domination sur les vallées hindoues? Ce n'étaient pas la possession et l'exploitation directe de la terre féconde, mais bien l'exploitation de la race agricole déjà acclimatée en ces lieux, de cette race de paysans et d'artisans védiques encadrés par les Brahmanes, et ne cessant d'occuper le sol sous toutes les dominations, de cette race qui, au milieu des peuples envahisseurs mélangés et superposés dans l'Hindoustan, est précisément la plus attachée, la seule attachée à ses primitives institutions : l'*Association rurale villageoise* et les *métiers fermés héréditaires*.

(*A suivre.*)

A. de PRÉVILLE.

MONOGRAPHIE DU CANADA.

VII.

COMMENT LE DOMAINE PLEIN A ASSURÉ LE MAINTIEN DE LA RACE.

I.

L'ÉMIGRANT PERCHERON ET SES SIMILAIRES.

Dans les précédents articles (1), nous avons étudié, sous tous ses aspects, l'un des moteurs de la colonisation française au Canada, le premier par ordre de date, le seigneur. Nous voici maintenant arrivés au second, au plus important des deux, à *l'habitant*, ou paysan.

Pendant de longues années, l'action sociale de l'habitant, masquée par les hauts faits du seigneur et du coureur de bois, resta inaperçue. Petit à petit, il se développait pourtant, sous l'échafaudage de la bureaucratie coloniale que le gentilhomme français s'était construit à son usage; et quand cet échafaudage se fut écroulé à la suite de l'invasion étrangère, on vit apparaître,

(1) V. La *Science sociale*, t. XI, p. 320, 526; t. XII, p. 161, 544; t. XIII, p. 519; t. XIV, p. 374.

sous ses débris, les rangs pressés des petits domaines d'habitants, ferme assise de la société canadienne.

Aujourd'hui, le seigneur, depuis longtemps, est disparu, sans presque laisser de traces, et l'habitant subsiste toujours sous nos yeux. Pour décrire ce nouveau type, nous allons donc pouvoir recourir, mieux que par le passé, aux procédés les plus rigoureux d'investigation. Nous ne nous contenterons plus de puiser dans les récits des voyageurs et des historiens; nous nous aiderons le plus possible de l'observation directe.

Toute cette étude repose sur la monographie méthodique d'une famille de paysans. Commencée il y a six ou sept ans et poursuivie depuis à divers intervalles, cette première monographie a été contrôlée et complétée par des observations faites au foyer d'autres familles de paysans, tant dans le voisinage de la première que dans les autres régions de la basse vallée laurentienne. Enfin, il faut y ajouter nombre de faits recueillis dans les centres urbains, aussi bien dans la classe dirigeante, que dans la classe ouvrière.

I.

Le fleuve Saint-Laurent, au nord-est de l'Amérique septentrionale, draine une surface de 1.370.000 kilomètres carrés, comprise tout entière entre les 40e et 53e degrés de latitude nord, et les 60e et 92e degrés de longitude ouest de Greenwich. Le Bas-Canada, ou province de Québec, qui est le pays propre, la patrie, de l'habitant, forme la partie inférieure de ce bassin. Sa configuration est très simple. C'est un rectangle courant du sud-ouest au nord-est, entre les Grands Lacs, l'Atlantique nord, la baie d'Hudson et les États-Unis, et coupé, dans le sens de sa longueur, par la tranchée du Saint-Laurent. Les rives du fleuve se déroulent en une plaine basse de largeur variable qui, de chaque côté, va se perdre en un pays de montagnes : au sud-est, la double chaîne des monts Notre-Dame, prolongement des Apaches; au nord-ouest, la chaîne des Laurentides. Très étroite

vers l'embouchure du fleuve, où les croupes montagneuses touchent les bords, la région de plaine s'étend beaucoup en amont de Québec, et finit par atteindre, à Montréal, 125 kilomètres de largeur.

La paroisse de Saint-Justin, où nous allons d'abord nous mettre en observation, est située sur la rive nord du fleuve, dans la région de plaine, à peu près à mi-chemin entre Québec et Montréal. Elle occupe une première terrasse qui court parallèlement au fleuve, à une courte distance de la rive. A partir de la crête de cette terrasse, qui limite la paroisse au sud, le sol s'élève en pente presque imperceptible vers le nord, jusqu'au premier escarpement des Laurentides. De Saint-Justin, notre observation rayonnera sur toute cette portion de la basse vallée laurentienne actuellement habitée, et qui s'étend sur une surface de 65.000 kilomètres carrés.

Dès le début de notre enquête, un fait s'impose à l'attention : c'est le caractère essentiellement agricole de la société que nous considérons.

Des 10.000 hectares, ou, plus exactement, des 24.600 acres que couvre Saint-Justin, un tiers est resté en forêt; c'est la partie intransformable, la montagne, avec son assise granitique qui affleure ici et là, et sa mince couche de terre noire supportant une végétation d'arbres de petite taille, érables, sapins, bouleaux. Les deux autres tiers, les terrains sablonneux du pied de la montagne, les terrains argileux du bas de la paroisse, ont été soumis à la culture, et même à la culture intensive des céréales et des graminées. En 1881, Saint-Justin avait près de 4.000 acres en pâturages et en foin, et plus de 6.000 en céréales et pois. On y récoltait 2.600 tonnes de foin, 37.000 boisseaux de pois, 34.000 boisseaux d'avoine, 10.000 boisseaux de pommes de terre, sans compter des récoltes importantes de froment, de sarrasin, de maïs, etc.

Ce développement de la culture n'est pas particulier à Saint-Justin. Les terrains de la plaine, de formation récente, alluvions et argiles fécondes longeant le Saint-Laurent, aussi bien que les sables qui bordent intérieurement les régions montagneuses

et forment aux argiles une ceinture complète, — toute la plaine a été mise à la charrue. Bien plus, les défrichements et les cultures, remontant les tributaires du Saint-Laurent, ont pénétré dans les profondeurs des vallées au nord et au sud, sur les terrains détritus des roches cristallines et cristallisées du sous-sol. Des 16 millions d'acres appropriés dans la province de Québec, 9 millions sont en culture. Toute la partie transformable a été tranformée, ou est en voie de transformation. Partout la forêt fait place aux emblavures et aux fourrages.

Si, d'autre part, nous considérons la population, le caractère agricole de cette société nous apparaîtra encore plus fortement. En 1886, des 229 familles ouvrières de Saint-Justin, 7 seulement étaient en dehors de la culture; toutes les autres vivaient, à un degré quelconque, de l'exploitation du sol. On ne trouve point là de village, ou, du moins, celui qui existe ne tranche guère sur la campagne. Deux fromageries, quelques ateliers d'artisans, quelques boutiques, les maisons du médecin, du notaire, de quelques rentiers et rentières se groupent au carrefour des routes, autour de l'église, du presbytère et de la salle publique : et voilà tout. Le cas de Saint-Justin n'est pas exceptionnel; les bourgs, les agglomérations urbaines sont rares (1). C'est à peine si l'on compte deux ou trois centres de quelque importance.

Nous venons de voir que le Bas-Canada est un pays agricole; précisons davantage, et constatons que c'est un pays de petite culture.

A Saint-Justin, en 1881, la propriété se répartissait comme il suit :

33	familles possédaient	10 acres au plus;				
50	—	de	11	—	à	50;
65	—	de	51	—	à	100;
75	—	de	101	—	à	200;

Six familles seulement possédaient au delà de 200 acres. Il faut remarquer de plus que, dès que l'on s'élève à un certain chiffre, disons au-dessus de 100 acres, la proportion de

(1) En 1881, la population des villes ne formait pas même un cinquième du nombre total des habitants.

l'étendue inculte et impropre à la culture augmente très rapidement.

D'après un relevé que j'ai fait moi-même, les familles rurales de Saint-Justin, en 1886, se classaient comme il suit :

Journaliers agricoles	4
Bordiers, vivant accessoirement de la culture	69
Paysans exerçant accessoirement un métier ou commerce	39
Paysans proprement dits	103

Ici, comme dans tout le pays, le type le plus élevé du cultivateur, c'est le paysan à domaine plein, c'est-à-dire exploitant un domaine exactement proportionné aux besoins et à l'activité d'une famille en simple ménage. Le domaine plein est la caractéristique et le point culminant de la culture bas-canadienne : tout ce qui n'a pas atteint ce niveau tend incessamment à s'y élever, tout ce qui le dépasse ne tarde pas à s'y abaisser.

De la hauteur qui domine Saint-Justin, nous pouvons voir se dérouler à nos pieds les pâturages, les prairies, les champs de céréales. La campagne s'étend à perte de vue, découpée comme un damier par les clôtures, ou barrières, qui divisent intérieurement les domaines ou les séparent les uns des autres, interrompue ici et là par un bocage, ou érablière, et par les alignements réguliers des habitations rurales. En pénétrant dans ces habitations, nous y ferions la connaissance d'une population vigoureuse et simple, ayant conservé, à un degré surprenant, au milieu d'éléments étrangers, la langue, la foi et la plupart des traditions de la patrie française.

Or, considérons, d'une part, l'œuvre accomplie, de l'autre, les circonstances dans lesquelles elle s'est accomplie; songeons que ces habitants se sont fixés dans ce pays et s'y sont maintenus par leurs seules forces, sans assistance de l'État ou de la classe dirigeante, voire même en dépit des obstacles accumulés sur leur route par l'incurie des gentilshommes, par la compression bureaucratique, par la rigueur d'un climat à extrêmes, enfin, par l'occupation étrangère; voyons-les aujourd'hui non seulement se maintenir dans leur pays, mais déborder sur les provinces limi-

trophes, et il nous faudra reconnaître que nous sommes en présence d'une forte race de paysans.

Dès lors, un problème se pose : *Où ces habitants ont-ils puisé leur caractère agricole et leur force de résistance?* C'est ce que nous allons nous efforcer de découvrir.

II.

Remontons tout d'abord aux origines.

Dans la masse des émigrants qui, à partir de 1632, sont venus de toutes les parties de la France s'établir au Canada, il est un groupe qui se distingue nettement des autres par la supériorité de son influence et la vigueur de son expansion ; c'est le groupe du Perche. Nous allons le prendre comme type, et en faire l'objet d'une étude spéciale ; nous verrons, par la suite, que ce choix est parfaitement justifié.

Voyons donc dans quelles circonstances les Percherons ont émigré au Canada. La population du Perche, comme celle de la plupart des provinces du nord de la France, est, on le sait, la résultante de la rencontre de quatre races ou influences principales : le Celte ou Gaulois, le Latin, le Franc ou Saxon et le Normand. Il n'entre évidemment pas dans le cadre de cette étude de rechercher les conditions dans lesquelles cette rencontre s'est opérée, de montrer comment la masse des Gaulois, ou Gallo-Romains, qui étaient des urbains, ou qui étaient des villageois adonnés à une culture rudimentaire, fut modifiée par sa fusion avec les envahisseurs francs ou saxons, et s'éleva, sous cette influence, à la petite culture en domaine isolé. Qu'il me suffise de rappeler que c'est dans cette région du nord, dont le Perche fait partie, que l'action des races *particularistes,* franques ou saxonnes, se fit sentir le plus fortement : aussi était-ce là qu'on trouvait le type le mieux trempé du paysan français, possesseur du domaine plein, tel que nous l'avons défini plus haut.

Mais ce qu'il nous faut déterminer avec précision, ce sont les conditions locales qui, agissant avec continuité sur l'habitant du

Perche, l'adaptèrent plus particulièrement à la colonisation du Canada.

La configuration physique du Perche est bien définie. C'est un petit pays accidenté, vallonneux, encore en partie boisé, surgissant entre le Maine et la Normandie, au sortir de la Beauce, sur la ligne faîtière qui sépare le bassin de la Seine de celui de la Loire. « On voit, écrit M. de Reviers (1), le paysage changer très brusquement d'aspect. Aux immenses horizons et aux plaines monotones de la Beauce succède, presque, sans transition, un pays accidenté et pittoresque, avec ses frais vallons et ses coteaux couronnés de futaies ».

Surface ondulée, mamelonnée, altitude assez forte, variant de 180 à 260 mètres, sol compact, argilo-siliceux sur les hauteurs, tourbeux dans les vallons, sous-sol imperméable, climat humide et relativement froid, enfin, développement remarquable de la végétation forestière : toutes ces conditions réunies font du Perche un pays de culture difficile et de fertilité médiocre.

De quelle manière le paysan français, entré dans ce milieu, en a-t-il subi l'influence? D'un côté, son caractère agricole *s'est maintenu*. La population du Perche est restée essentiellement rurale. Les gros villages y sont inconnus, peu de bourgs atteignent 200 habitants (2). Par un travail obstiné, les Percherons ont eu raison, dans une grande mesure, de cette nature rebelle; ils ont soumis à la culture intense ce sol boisé et difficile. Aujourd'hui, les massifs forestiers de quelque étendue sont rares; ils ont été remplacés par les champs de pommiers et de céréales, et l'étendue des terres arables l'emporte de beaucoup sur celle des herbages et des prairies (3).

Même, par certains côtés, le caractère agricole du paysan paraît *s'être accentué* au Perche. L'effort plus grand qu'il a dû faire, l'énergie plus grande qu'il a dû déployer pour arriver à constituer son domaine, ont développé en lui la ténacité, l'attachement au sol. Il est devenu plus âpre au travail. Dans la me-

(1) *Monographie du Perche-Gouët*, p. 1.
(2) P. G., *Perche et Percherons*, Ripe, Vendôme, fascicule I, p. 17
(3) De Reviers, p. 5.

sure correspondante, le sens de la propriété, — j'entends le sens de la petite propriété rurale, — s'est affiné chez lui. Ce lopin de terre qui lui a coûté tant de sueurs, qu'il a arraché de vive force à la nature inculte, le Percheron entend bien s'en assurer l'entière jouissance; aussi sa première pensée est-elle de le mettre à l'abri de toute influence extérieure qui lui serait fatale, de tout empiètement du voisin, de toute déprédation des animaux domestiques, en l'entourant avec le plus grand soin. « Un champ n'est bon, dit un vieux dicton du Perche, que s'il est clos comme une boîte. » Chaque domaine, chaque champ est protégé par sa clôture, et cette clôture est la plus impénétrable qu'on puisse trouver : une haie vive, fouillis de ronces et d'épines au travers duquel croissent ormes, bouleaux, charmes, coudriers, objets de la vénération du Percheron. « Aucune contestation sur les limites, écrit M. de Reviers; un têtard fait office de borne et le Percheron n'a pas à craindre, comme son voisin de Beauce, qu'un trait de charrue habilement donné fasse dévier chaque année la pierre qui marque la limite de son champ... Tandis que le Percheron vaque librement à ses travaux, il peut en toute sécurité laisser errer dans ses champs bien clos, vaches, poulains, moutons, volailles, cochons » (1).

D'un autre côté, ce n'est pas impunément que le Percheron a triomphé des résistances que lui opposait la nature physique de son pays. Cette nature physique, tout en cédant à ses efforts, a réagi sur lui, a contrecarré son développement. Sans doute, ici, comme dans les régions les plus favorisées de la France, le type supérieur du paysan s'élève à la possession du domaine plein; mais il s'y élève plus difficilement, plus rarement, et la conception même de ce domaine plein y est la plus restreinte possible. Au-dessus du *maisonnier*, du *bordager*, du *gouverneur*, vient se ranger le petit propriétaire ou fermier exploitant une terre de la contenance de 30 ou 40 hectares, ayant pour tout cheptel cinq ou six vaches mal nourries et mauvaises laitières, une ou deux truies efflanquées et hautes sur pattes, une vingtaine de

(1) De Reviers, p. 5.

brebis anémiques, enfin une bande d'oies et quelques volailles (1). La main-d'œuvre est réduite en proportion. « Il n'est pas rare, écrit encore M. de Reviers, même dans les fermes de quelque importance, de voir le fermier et sa femme avoir la prétention de suffire seuls à tout. S'ils n'ont pas d'enfants, ou si ces derniers sont encore trop jeunes pour venir en aide à leurs parents, tout le personnel, en fait de domestiques, se bornera le plus souvent à une servante, ou à un *petit gars* de douze à quinze ans, qu'on loue en été pour soigner les vaches et les conduire aux champs ».

Encore, ce type réduit de domaine plein est-il en quelque sorte exceptionnel. La masse reste étroitement confinée dans la culture fragmentaire. Voici toute une nombreuse population formée à la culture, vivant de la culture et cependant n'y trouvant pas un moyen complet d'existence. Comment ces familles vont-elles se procurer le complément de ressources qui leur est nécessaire? Ce sera d'abord par l'exercice temporaire ou accessoire de certaines industries, de certains métiers, charpenterie, maçonnerie, etc.; ce sera surtout en louant leurs bras dans le temps des récoltes aux gros cultivateurs, — non pas de leur voisinage, ce type n'existant à peu près pas, — mais aux gros cultivateurs des régions avoisinantes, et particulièrement de la Beauce.

Cet exode périodique de la population du Perche forme le trait saillant de la monographie rédigée par M. de Reviers; et ce phénomène se rattache si intimement à notre sujet que, au risque de multiplier les citations, j'intercalerai ici presque en entier la description qu'il nous donne. « Chaque été, lorsque arrive la saison de la moisson, un immense et irrésistible courant entraîne vers la Beauce toute la population valide du Perche. Non seulement les simples journaliers, mais encore les ouvriers appartenant à un corps d'état, charpentiers, maçons, sabotiers, voire même de petits fermiers, abandonnent leur maison, leur champ... Les plus zélés partent dès la seconde quinzaine de juin pour faucher les prairies artificielles; puis, vers le 10 juillet,

(1) De Reviers, p. 13, 16, 17.

second départ pour les seigles; enfin, vers le 20 juillet, c'est une émigration en masse pour aller couper le blé et l'avoine... Dès la fin de mai ou le commencement de juin, les fermiers beaucerons convoquent les hommes qu'ils ont l'habitude d'employer chaque année, ou plutôt, ils traitent avec l'un d'eux, qui, prenant le titre de *capitaine,* se charge d'embaucher et d'amener sur les lieux la petite escouade qui entreprendra la moisson moyennant un prix débattu d'avance... Chaque faucheur amène avec lui une femme ou une jeune fille pour ramasser les javelles derrière lui. C'est alors, dans nos campagnes d'ordinaire si paisibles, une rumeur étrange; dès l'aube les échos se renvoient les joyeux accents des partants... Durant trois semaines, dans nos campagnes dépeuplées, règne le silence et la solitude; il ne reste au pays que les vieillards et les éclopés » (1).

Tel est le Perche de nos jours; tel il était du moins dans ses grandes lignes, il y a 260 ans, quand ses habitants commencèrent à essaimer vers le Canada. Alors, comme aujourd'hui, le Perche était transformé en un pays d'élevage et de culture, sans être devenu pour cela un pays de grande productivité agricole. Alors, comme aujourd'hui, et mieux qu'aujourd'hui même, le Perche renfermait une population de paysans vigoureux, à mœurs frugales et simples, à familles nombreuses, imprégnés de traditions rurales, regardant la possession d'un petit domaine indépendant comme un grand but de l'existence, cherchant, en dépit des conditions défavorables de leur pays, à se maintenir tous dans la culture, recourant, dans ce but, à l'exercice de diverses industries secondaires, et très disposés, dans le même but, à émigrer. La perspective de la lutte contre les forêts vierges de l'Amérique ne pouvait effrayer ces hommes rompus de longue date au défrichement en sol forestier, aux fatigues de la culture en terres froides et neuves.

Aussi l'émigration percheronne se fit-elle vers le Canada avec une remarquable spontanéité. Elle s'accomplit, pour la plus grande partie, de 1632 à 1663, c'est-à-dire à une époque où le

(1) De Reviers, p. 18, 19.

pouvoir royal, laissant agir les Compagnies, n'intervenait lui-même que fort peu. Et tandis que certains émigrants, particulièrement les Normands des villes, arrivaient et se répandaient dans le pays aux gages des Cent-Associés; tandis que les Angevins et les Manceaux s'établissaient à Montréal sous la tutelle de la Société Notre-Dame, et à l'aide des subventions de celle-ci, les gens du Perche se transportaient au Canada sans aide, sans protection spéciale, à leurs risques et dépens. On a exhumé des actes authentiques qui nous les montrent, au moment du départ, vendant leurs biens, se réservant une partie de leur mobilier pour l'apporter avec eux en Amérique, s'associant parfois entre eux pour le transport de ce mobilier, ou même pour la construction de leurs habitations là-bas. Et tout ce qui paraît les avoir déterminés à émigrer ainsi, c'est, de la part du seigneur canadien qui les embauchait, la promesse d'une concession de terre en pleine forêt, en retour de certaines redevances (1).

De cette manière, le Perche, si l'on tient compte de son étendue territoriale, fournit au Canada une proportion beaucoup plus forte d'émigrants que toute autre région de la France. Cette province minuscule, dès les débuts de la colonie canadienne, y était représentée par un contingent égal au tiers de la population totale; elle avait fourni autant que la Normandie tout entière, et autant que toutes les autres provinces réunies à l'exclusion de la Normandie.

Nous venons de voir comment la formation sociale des Percherons les prédisposait à émigrer au Canada; nous allons voir, maintenant, que cette formation sociale les rendait en même temps aptes à y réussir.

(1) Ferland, *Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec;* Québec, Desbarats, 1863, p. 59, 60, 61, 65. Deux de ces colons avaient fait avec le seigneur de Beauport un contrat spécial en vertu duquel ils devaient lui aider à cultiver sa terre et lui fournir du bois de chauffage pendant trois ans. Le seigneur s'obligeait de son côté à leur donner à chacun mille arpents de terre en bois et une partie des récoltes. Le fait reste toujours le même : le seigneur besoigneux ne délie pas les cordons de la bourse, et le colon n'a d'autre salaire assuré que celui qu'il se constitue à lui-même par sa propre initiative.

III.

Plateau agricole de productivité simplement moyenne, le Perche, nous l'avons constaté, participait de la nature des plateaux herbus et des landes, en ce qu'il était un foyer constant d'émigration; mais, à l'encontre des plateaux herbus et des landes, ce n'était pas une émigration de pâtres ou de manouvriers besoigneux que le Perche projetait au dehors; c'était une classe de petits paysans rompus à la culture et décidés à s'y constituer une indépendance. Aussi les Percherons, parmi les colons du Canada, représentèrent-ils, par excellence, le type paysan. Ils ne furent pas les premiers à se diriger vers le Nouveau Monde; les navigateurs basques et bretons, entre autres, les y précédèrent d'un siècle et plus, sans toutefois y fonder le moindre établissement. Les Percherons ne furent pas davantage les premiers à se mettre à la tête des opérations du commerce des fourrures; ils ne se distinguèrent jamais dans cette voie à l'égal des Normands. Mais ce qui les caractérise, c'est qu'*ils furent les premiers à se fixer en masse au sol par la culture.* A partir de 1634, dès leur arrivée, ils s'établirent pour la plupart sur la rive nord du Saint-Laurent, immédiatement en aval de Québec, région connue depuis sous les noms de Beauport, côte de Beaupré, île d'Orléans. Deux années ne s'étaient pas écoulées depuis le débarquement de la première escouade, que, déjà, la forêt de Beauport était notablement échancrée, et qu'on espérait y recueillir assez de blé pour la subsistance de vingt personnes (1).

Du reste, pour arriver à se constituer un domaine rural sur les rives du Saint-Laurent, il ne suffisait pas d'être fortement trempé au point de vue agricole. Certains obstacles se dressaient qui auraient arrêté le colon le plus foncièrement paysan, s'il n'avait été en même temps doué de la souplesse du Percheron.

(1) *Relations*, 1636, p. 45.

Il est un fait d'expérience courante, quoique très ignoré, en général, des économistes et des historiens : c'est la nécessité de ressources accessoires pour quiconque commence un établissement agricole. Ces ressources sont nécessaires, tant pour solder les frais préalables d'exploitation, souvent assez lourds, que pour permettre à la famille de vivre jusqu'à ce que les rendements de la terre, toujours à longue échéance, soient devenus suffisants. Et la règle s'applique au capitaliste qui opère en grand aussi bien qu'au simple paysan, avec cette différence toutefois que le grand cultivateur se procure facilement ces ressources complémentaires, en puisant dans son capital disponible, tandis que le paysan est contraint de se procurer ces mêmes ressources, — dont il sent l'immédiate nécessité, — par son propre travail, hors de son domaine.

Les colons paysans du Canada, très petits capitalistes, se trouvèrent donc de bonne heure face à face avec cette nécessité de s'assurer au dehors un complément de ressources. Mais pour eux cette première nécessité se compliquait d'une autre. Comme nous l'avons établi, dans les précédents articles, il n'y avait pas dans la colonie d'agriculteurs riches appliquant au défrichement des terres de forts capitaux, une forte main-d'œuvre. Pendant de longues années, il n'y eut même pas une classe de paysans aisés recourant par intermittences, à l'époque des récoltes, au travail salarié. De là, pour les colons débutants, l'obligation de se procurer des ressources accessoires, non seulement en dehors de leur domaine, mais en dehors de la culture, en dehors du travail agricole.

Or, précisément, les gens du Perche étaient, par leurs antécédents, fort bien préparés à surmonter cette difficulté. Nous savons que, dans leur lieu d'origine, tout en restant paysans de fait ou de tendances, ils avaient acquis la pratique de divers métiers plus ou moins étrangers à la culture. C'est ainsi que le pays avoisinant Mortagne, d'où partirent les premiers colons stables du Canada, était renommé pour ses toiles, ses étamines, et ses laines, que filaient « les femmes et les filles du commun », et que les rouliers des environs transportaient à Paris, à Rouen,

à Saint-Quentin (1). C'est ainsi également que les habitants de Tourouvre, — petit bourg situé à l'entrée de la forêt du Perche, et qui fournit alors nombre de colons à la Nouvelle-France, — étaient intéressés à divers degrés dans le commerce et la fabrication du bois (2). Un trait distinctif des colons du Perche, dès leur arrivée à Québec, c'était ce métier accessoire, qu'ils apportaient avec eux et au moyen duquel ils suppléaient, pendant les premières années, à l'insuffisance de leurs cultures. Les uns (particulièrement ceux qui étaient originaires de Mortagne, pays d'élevage) (3), étaient bouchers et tenaient un étal à Québec, en même temps qu'ils avaient leurs terres à Beauport. Les autres étaient maçons, charpentiers, etc., et entreprenaient des ouvrages pour leurs voisins, ou encore, pour les compagnies de traite et les communautés religieuses.

Mais ce n'est pas tout : les gens du Perche furent bientôt conduits à faire une application nouvelle de l'aptitude qu'ils avaient à mener de front avec la culture une occupation industrielle ou commerciale. Ils appliquèrent cette aptitude à l'exploitation des productions spontanées, à la traite des fourrures. Les chroniques du temps nous font assister au développement graduel de ce commerce. Elles nous montrent les premiers habitants, d'abord craintifs et malhabiles, se bornant à chasser les oiseaux de rivières ou le rare gibier qui se montrait près de leurs habitations; puis, s'enhardissant peu à peu, s'aventurant dans les bois à la poursuite de l'original, à la recherche du castor, et y devenant aussi habiles que les sauvages; enfin organisant vers l'intérieur du continent des partis réguliers de traite (4). Il ne faut pas s'y tromper, les habitants jouèrent dans le commerce des fourrures un rôle tout aussi actif que dans la colonisation agricole. Parfois eux-mêmes pourvoyaient l'expédition de pied en cap; d'autres fois, c'était un marchand qui

(1) Bart. des Boulais, *Antiquités du Perche* (1613), recueil publié et annoté par M. H. Tournouër, Mortagne, Pichard-Hayès, 1890, p. 45, et note 2. En 1568, cette industrie était déjà florissante.

(2) *Ibid.*, p. 69, note 4.

(3) Bart. des Boulais, p. 42.

(4) *Relations*, 1636, p. 47; 1653, p. 29; 1660, p. 4; 1668, p. 2.

fournissait la cargaison, mais, dans tous les cas, c'était chez les « habitants » que se recrutait la foule des coureurs de bois, et c'était sur ces derniers que reposait tout le succès de l'entreprise. Ceux-ci s'associaient en nombre, supportaient toutes les fatigues et les hasards d'un voyage lointain, et n'avaient pour tout salaire que la moitié des profits nets (1). Ici, comme lorsqu'il s'agissait de défrichement et de culture, la classe dirigeante se réservait le rôle administratif, la fonction, le privilège, mais c'était l'habitant qui accomplissait le travail effectif.

A courir ainsi les bois, il y avait pour les habitants un danger : ils étaient exposés à prendre goût à cette vie de fainéantise et d'aventures, et à délaisser, pour elle, complètement la culture de la terre. L'émigration disparate que Louis XIV dirigea sur la Nouvelle-France après 1663, moins solidement trempée que les contingents qui l'avaient précédée, se laissa beaucoup entraîner dans cette voie. On vit alors se constituer une classe spéciale de coureurs de bois, « les volontaires », détachés de toute occupation utile, passant dans les bois la plus grande partie de leur existence, y vivant de la vie sauvage, dans l'oisiveté et la débauche. Ils étaient perdus pour le Canada (2).

Mais les colons sérieux, et en particulier les gens du Perche, étaient, dans une grande mesure, protégés contre cette éventualité par l'intensité de leur formation agricole. Après s'être amassé un petit pécule à faire la course des bois, ils revenaient, tôt ou tard, sur leurs domaines, repris du désir d'y vivre indépendants, et mieux en état qu'autrefois de satisfaire ce désir.

Déjà nous avons vu ce groupe du Perche s'établir de très bonne heure sur les terres de la seigneurie de Beauport ; six ans plus tard, nous en trouvons un fort essaim établi sur la seigneurie limitrophe, la côte de Beaupré. La carte que Jean

(1) *Mémoires de Nicolas Perrot*, annotés par Tailhan, ch. XXI, notes 1 et 2. — La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. II, p. 142. — Lahontan, t. I, p. 85 ; t. II, p. 73-4. — Ferland, t. II, p. 168, note.

(2) Lahontan, t. I, p. 31. — Charlevoix, *Journal*, p. 172. — *Édits et Ordonnances*, t. I, p. 248-9.

Bourbon dressa, en 1641, et qui est reproduite au frontispice du *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay, donne la topographie générale de la rive nord du Saint-Laurent, de Québec au cap Tourmente; mais ce n'est que pour cette partie, formant la côte de Beaupré, qu'elle indique les bornes des propriétés et les noms des habitants. Ceux-ci, à une ou deux exceptions près, étaient tous du Perche. De là, ils se répandirent dans l'île d'Orléans toute voisine, et même sur la rive sud du fleuve, à la côte de Lauson. Vingt ans plus tard, les établissements agricoles de cette région faisaient l'admiration du voyageur (1).

Les premiers à constituer leurs domaines, *les gens du Perche furent aussi les premiers à constituer leurs familles*. Les uns s'étaient déjà mariés au Perche plusieurs années avant leur départ pour l'Amérique, et amenaient avec eux des enfants assez âgés. Les autres, à leur arrivée, épousèrent les filles de leurs compatriotes, à côté de qui ils venaient se fixer. Tous formèrent en peu de temps un groupe stable, compact, homogène. Il serait difficile d'exagérer l'influence qu'exerça sur l'ensemble de la colonie un tel groupe, ainsi constitué dès l'origine.

Et d'abord, il se grossit par l'assimilation des éléments étrangers qui vinrent, par intervalles, se fixer dans son milieu. Il fut, sans contredit, le groupe prépondérant à Beauport, à Beaupré, et à l'île d'Orléans; et cette région, à son tour, devint pour toute la Nouvelle-France une pépinière de colons (2). Elle contribua au peuplement ultérieur du pays autant et plus que les arrivages subséquents. Tant sur la rive nord que sur la rive sud, sur le bas et sur le haut Saint-Laurent, et jusque dans la région de Montréal, on trouve, à l'origine de toutes les paroisses, un fort contingent venu de l'habitat primitif des familles percheronnes. Les descendants de ces vieilles familles sont au-

(1) *Relations*, 1663, p. 26.

(2) J.-E. Roy, *Le premier Colon de Lévis*, Mercier, Lévis, 1884, p. 100 et note. — L'abbé Casgrain, *Histoire d'une vieille paroisse*, p. 32, 36, 37. — Turcotte, *Histoire de l'île d'Orléans*, Québec, 1867, p. 59, 66. — Voir aussi les recensements de 1666, 1667, 1681, publiés par M. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, t. IV et V.

jourd'hui répandus en nombre dans tous les recoins du Canada.

Mais on ne peut juger du rôle des Percherons simplement par leur prédominance dans le groupe de Beauport et l'expansion remarquable de ce groupe par la suite. Leur influence se fit sentir sur la colonie tout entière. Les jeunes gens de la colonie de Montréal, originaires pour la plupart du Maine et de l'Anjou, et plus tard les colons poitevins, encore célibataires, vinrent dans bien des cas prendre femme dans les familles, déjà anciennement établies, du voisinage de Québec. Les nouveaux venus prirent naturellement ces anciennes familles pour modèles dans le défrichement des terres; bien souvent même ils firent à leur foyer l'apprentissage alternatif de la culture en pays neuf et de la course des bois (1). De la sorte, les Percherons marquèrent profondément de leur empreinte la colonie française du Canada.

IV.

Ce qui précède justifie amplement le choix que nous avons fait du Percheron comme le type par excellence du colon canadien. De par sa formation sociale, il était doué, à un degré éminent, de certaines aptitudes qui assurèrent son succès, et même sa prépondérance, au Canada. Mais il ne faudrait pas conclure de là qu'il fût seul, parmi les émigrants des diverses provinces de la France, à posséder ces aptitudes. On se rappelle avoir vu que la plupart des particularités sociales du type percheron avaient pour point de départ la conformation du lieu. Or il faut bien remarquer que la région physique du Perche excède de beaucoup les anciennes limites administratives de la province, et déborde notamment sur le pays chartrain (2). En outre, une bande de terrains de formation jurassique ou crétacée, à surface plus ou moins onduleuse, parsemée de bo-

(1) Boucher, p. 158. — *Jugements et Délibérations*, t. I, p. 29, 201-4, 525.

(2) Voir la carte dressée par le v[te] O. de Romanet, *Géographie du Perche*, Mortagne, Pichard-Hayès, 1890.

cages et de gâtines, se déroule depuis Caen et Bayeux jusqu'à La Rochelle, à travers la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge, zone de transition entre le massif granitique et aride de la Bretagne et les dépôts plus récents de la Beauce, de la Sologne et de la Brie (1).

Il serait facile de démontrer que cette région qui, — avec le Perche, — fournit au Canada la très grande majorité de ses familles, renfermait des groupes de population assez semblable à celle du Perche. Ainsi, certaines parties de la basse Normandie donnèrent des colons dont la présence dut singulièrement fortifier l'action sociale du Percheron. Comme ce dernier, ils apportaient avec eux la notion du domaine plein et une aptitude remarquable à s'y élever par les défrichements en sol forestier et l'exercice de métiers accessoires.

Du reste, toute cette émigration, de quelque part qu'elle vînt, soumise à la nécessité de se créer, en dehors de la culture, des ressources complémentaires, dut passer par la rude épreuve de la course aux fourrures. De là, une sévère sélection à laquelle ne résistèrent que les individualités les mieux trempées. Tandis que les uns, perdant courage, repassaient en France, tandis que d'autres, en grand nombre, se perdaient pour toujours dans la course des bois, une élite, à l'aide des ressources mêmes accumulées dans ces expéditions aventureuses, se fixait définitivement au sol, et reproduisait, mais en les accentuant, les caractères, ou les organismes sociaux de leur pays d'origine.

Voyons rapidement quels étaient ces organismes. Ils étaient peu compliqués et peu nombreux. Et tout d'abord, nous trouvons *la famille-souche* (2) *en domaine plein*. Le groupement initial, composé du colon et de sa femme, auxquels, dans la suite des années, venaient s'ajouter de nombreux enfants, développait petit à petit ses défrichements. Ne récoltant au début, sur son domaine, qu'une minime proportion de ce qu'il con-

(1) *Atlas de Schrader*. Paris, Hachette, 1891, carte 9.

(2) Ou du moins une de ses variétés, non pas la plus intense; nous avons vu, plus haut, qu'elle avait été formée, en partie indirectement sous l'influence supérieure des Francs, sortis de la plaine saxonne et devenus créateurs de grands domaines.

sommait, il arrivait, par un labeur continu, à en tirer tout ce qu'il fallait pour sa propre alimentation et celle de son troupeau. Puis, dans les années suivantes, de progrès en progrès, non seulement le domaine subvenait à la nourriture et au vêtement du groupe, mais ces besoins une fois satisfaits, il restait encore un surplus qui permettait de pourvoir aux autres nécessités moins urgentes de l'existence (1). Grâce aux nombreuses industries accessoires pratiquées au foyer, les matières premières fournies par la culture étaient transformées et adaptées à tous les usages. L'ambition suprême de chaque famille était de se constituer un domaine qui, tant en productions naturelles qu'en articles fabriqués, fournît exactement tout ce que le groupe consommait.

Une fois ce but atteint, il se produisait un arrêt dans la marche ascendante; le domaine cessait de s'arrondir, ou, du moins, s'il recevait de nouvelles additions, celles-ci n'étaient que passagères. Mais, s'il est vrai qu'arrivé à ce point le domaine n'augmentait pas, il ne décroissait pas non plus. Sauf accident, il se transmettait intact d'une génération à l'autre. Le père s'adjoignait à titre d'héritier un de ses fils, qui se mariait au foyer et se chargeait de perpétuer les traditions et l'œuvre de famille. Quant aux autres enfants, jusqu'à l'époque de leur mariage, ils restaient aussi au foyer, travaillant en commun à assurer le maintien et la prospérité de la maison paternelle, qui, en retour, constituait à chacun d'eux une dot, ou subvention, en vue de leur établissement prochain.

C'était à l'aide de cette organisation très solide de la famille qu'il était pourvu aux exigences quotidiennes de la vie, et l'action de la famille elle-même était corroborée et complétée par un mécanisme très simple : *les associations d'intérêts communs.* Nous venons de voir le régime de la communauté, ou de l'association, fonctionner à l'intérieur même de cette famille-souche *d'un type particulier.* Mais l'association de famille à famille était aussi un fait d'occurrence journalière. Elle était de

(1) *Relations* 1642, p. 3; 1643, p. 2; 1660, pp. 3, 4.

nécessité constante entre ces petites gens qui disposaient de faibles moyens et qui, chaque jour, dans ce pays nouveau, étaient mis en face de quelque nouvel obstacle. C'est pourquoi nous voyons ces colons s'associer en toutes circonstances : pour faire la traversée de l'Océan, pour construire leurs habitations, pour opérer les premiers défrichements, pour courir les bois, pour faire paître leurs troupeaux, enfin pour se défendre contre les Iroquois.

Cette nécessité de l'association était tellement impérieuse et tellement constante, dès les premiers temps de la colonie, qu'elle ne tarda pas à déterminer une *conformation nouvelle des domaines*. L'élite des colons, ceux qui acquirent bientôt la prépondérance, avaient apporté dans le pays l'habitude de la culture en domaine aggloméré, régime où l'habitation, placée à peu près au centre de la terre, entourée des différentes pièces ou champs, se trouve isolée, séparée des voisines. La métropole, avec l'outrecuidance mal avisée du pouvoir absolu, entreprit de renverser cet ordre de choses. Elle voulut cantonner les habitants dans des villages, « de forme ronde ou carrée », les terres étant disséminées dans le voisinage immédiat. En d'autres termes, c'est le type inférieur du village à banlieue morcelée que le gouvernement tenta à plusieurs reprises d'établir par décret (1). Il échoua dans toutes ces tentatives. L'habitant, en dépit de la pression exercée par la bureaucratie, conserva le type du domaine plein aggloméré. Seulement, il en modifia la forme, de manière à ce qu'il se prêtât mieux au besoin d'association qui s'imposait à lui en tant de circonstances. Les terres, au lieu de la forme carrée, prirent celle de rectangles longs, d'une largeur de trois à cinq arpents, sur une profondeur de trente à quarante arpents : et les habitations, au lieu d'être centrales, furent bâties à l'extrémité de chaque domaine, sur « le chemin du roi », et formèrent, par leur alignement, une sorte de village continu, appelé « rang », ou « côte ». Grâce à cette disposition,

(1) 1663, *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 24; 1664, *Jugements et Délibérations*, t. I, p. 251; 1667, *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 31; 1674, *Documents*, t. I, p. 228; 1727, Ferland, t. II, p. 445.

les familles, tout en résidant chacune sur son domaine, ne se trouvèrent séparées que par une petite distance, la largeur d'une terre, et purent se prêter mutuellement assistance dans leurs travaux, et se porter au secours l'une de l'autre, en cas d'attaque de la part des Iroquois (1).

Cette proximité des foyers et cette disposition par rangs préparaient tout naturellement l'institution de la *paroisse*, qui groupait autour de l'église, sous la direction du curé, les habitants de quelques « côtes ». Une solide communauté familiale, un voisinage étroitement uni, une paroisse fortement liée, tels étaient les trois organismes à l'aide desquels se développait la société canadienne. Tout le reste était secondaire, artificiel, exotique, et l'habitant n'y avait point part. L'on s'en aperçut bien à la conquête, quand l'échafaudage administratif disparut sans ébranler en rien la stabilité de l'édifice.

Dans un prochain article, nous étudierons de plus près et sur le vif cette constitution sociale, et nous pourrons juger en même temps à quel point elle permit aux Canadiens de se maintenir jusqu'à nos jours.

(*A suivre.*)

Léon Gérin.

(1) Faillon, t. II, p. 388, 390; t. III, p. 226-8. — Lahonton, t. I, p. 10, 11, 26, 29; t. II, p. 83.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRÉTENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

VII.

L'HISTOIRE DE LA RACE (1).

Avant d'entrer dans quelques considérations sur le développement historique de la vallée d'Ossau, il est bon de prévenir le lecteur qu'il ne s'attende pas à trouver ici un grand appareil d'érudition. Faire de l'érudition n'est pas une tâche très difficile, mais ne mène guère le lecteur à une solution appréciable, s'il veut connaître la raison intime de la manière de vivre d'un peuple, de ses mœurs, de son labeur, de ses progrès, en un mot de ce qui constitue le véritable intérêt de l'histoire.

Je ne retiendrai donc des faits et des textes que ce qu'il en faut pour éclairer ma thèse, où j'essaierai de montrer comment la simple notion du *travail*, telle qu'elle nous est apparue dans les pages précédentes, suffit à expliquer les trois caractères fondamentaux que révèle l'étude rapide du passé de la Vallée : *l'unité puissante de la race*, — sa *constitution démocratique*, — son *indépendance politique*.

I.

D'après le dernier état des connaissances historiques, on s'accorde à regarder comme appartenant à la grande famille des

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons d'avril, mai et septembre 1892, et de février, mars et avril 1893.

Ibères les populations groupées dans la Gaule méridionale, entre la Garonne et les Pyrénées, et que les Romains désignèrent sous le nom générique d'Aquitains. Nul doute également que les Ibères ne fussent de même origine que les premiers occupants de la Péninsule hispanique, destinés à former, avec les Celtes venus du nord, le composé des *Celtibériens*.

D'où venaient ces Ibères? Ici la science se récuse : ni l'ethnologie, ni la linguistique ne retrouvent la trace de leur passage en Europe.

A la vérité, la chose eût été difficile, car tout concourt à démontrer que ces populations, originaires de l'Afrique, ont remonté du midi au nord, dans des conditions dont il est possible de se rendre compte.

On n'a qu'à se rappeler les articles de la Revue où M. de Préville a décrit le peuplement successif du continent africain. Lorsque les tribus de Pasteurs descendues de l'Arabie et des hauts plateaux asiatiques eurent envahi cette région presque illimitée des déserts du nord africain, les exigences du sol, plus fortes que toutes les conventions humaines, opérèrent une sélection immédiate entre les nomades, au point de vue de l'instrument de travail. Le troupeau se subdivisa et l'on vit, suivant la nature et les productions du terrain, les envahisseurs se répartir tout naturellement en plusieurs zones parallèles occupant toute la largeur du continent et caractérisées par le cheval, le chameau, la chèvre ou le bœuf. Cette modification des peuples, suivant la nature du lieu qu'ils envahissent, est la loi de toute occupation, loi féconde en conséquences sociales, au point de vue du travail, de la propriété et de la famille.

Mais, à force de marcher vers l'ouest, ces émigrants, — les Berbères pour les appeler par leur nom, — se heurtèrent à l'Océan. Là, s'offrait d'elle-même la ressource de franchir l'étroite passe de Gibraltar pour prendre pied sur la terre européenne.

Les premières stations des tribus furent les plaines avoisinant les rivages. C'est là que vinrent successivement les atteindre plusieurs invasions d'origine européenne, Phéniciens, Pélasges,

Celtes, Romains, devant lesquelles, refoulées et impuissantes, elles se réfugièrent dans les massifs montagneux qui constituent la moitié au moins de la Péninsule. Ainsi les montagnes ont-elles été, à toutes les époques de l'histoire, l'asile et la réserve des races vaincues (1).

Dans cet exode semé de périls, le troupeau s'est modifié. Le chameau a d'abord été laissé au désert. A mesure que l'on s'éloignait des plaines, le cheval est devenu moins utile et plus rare; seule, la *brebis* a résisté et trouvé sa subsistance sur les herbes maigres des pentes abruptes.

En abandonnant les plaines aux conquérants, agriculteurs, commerçants, ou militaires, et en se cantonnant sur les pentes et les plateaux des sierras, les populations pastorales trouvaient, avec la sécurité, les conditions les plus favorables pour exercer sans contrainte leur travail traditionnel. Il ne faut donc pas s'étonner que la forme patriarcale originaire ait pu, grâce au préservatif de la montagne, traverser les siècles, et qu'elle se révèle encore aujourd'hui à l'observateur par tant d'indéniables caractères.

Mais les hautes vallées pyrénéennes, largement ouvertes du côté de la plaine du nord, offrant au sud quelques passages, ne pouvaient demeurer absolument inviolables. Plusieurs grandes invasions les visitèrent, parmi lesquelles nous mentionnerons celles des Romains (de 56 av. J.-C. à 409 ap. J.-C.), — des Wisigoths (409 ap. J.-C.), — des Francs (507), — des Sarrasins (721, 750), — et des Normands (820).

Chacune apporta son contingent de troubles et de modifica-

(1) « Les plus anciens occupants de l'Espagne aux âges historiques, les Ibères, chassés autrefois du rivage par les Phéniciens, refoulés des plaines sur les hauteurs par les Ligures et les Celtes, plus tard enfin décimés par les légions, ont vécu tant bien que mal dans les hautes terres, sur ce vaste plateau central d'où rayonnent les *sierras*, et d'où s'épandent les cinq grands fleuves dont les Romains ont fini par emprisonner le cours et les sources dans leurs provinces... C'est donc dans les terres élevées et sur les deux versants des Pyrénées qu'a végété, avec une secrète force de vitalité, cette ancienne race ibérienne dont nous retrouvons, à l'époque de César, les descendants nettement caractérisés chez les historiens, sur les monuments de pierre et dans la langue euskarienne, si originale et si persistante. » Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 382.

tions politiques. L'occupation romaine surtout, dans un long espace de quatre siècles et demi, imposa pour toujours et son organisation administrative dont les traces sont encore visibles, et son langage qui finit par détrôner, dans ces régions, l'antique langue euskarienne, jadis maîtresse de tout le sud-ouest entre les Pyrénées, l'Adour et l'Océan (1).

Mais voyez la puissance du travail! Extérieurement les formes changent; au fond le travail demeure le même, invariablement imposé par le lieu, avec toutes ses conséquences sociales.

Une circonstance rend plus sensible cette vérité.

Pendant que s'opéraient les migrations que nous racontons, d'autres branches de la famille ibérienne, refoulées dans l'angle nord-ouest de la presqu'île cantabrique, se ramassèrent, firent tête et résistèrent à tout effort d'assimilation, pour former cette race basque, encore distincte aujourd'hui par les mœurs et la langue.

Tandis que les montagnards du centre pyrénéen demeuraient aux prises avec *l'herbe* et conservaient leur formation patriarcale, voilà que les Basques se heurtaient à un agent nouveau, *la mer;* que, par un phénomène dont nous essaierons peut-être quelque jour de rendre compte dans la *Science sociale,* la mer opérait sur ces pasteurs une transformation plus rapprochée de la famille-souche, et que se créait, sur les côtes de Gascogne, un type plus énergique et plus entreprenant. Quelques lieues à peine séparent du pays basque nos vallées béarnaises, et cependant les deux régions présentent les différences les plus caractéristiques.

On a pu s'étonner de nous voir trancher avec tant d'assurance une question aussi délicate que l'origine des races pyrénéennes. Un coup d'œil jeté sur la vieille coutume familiale de ces contrées va faire ressortir la vraisemblance de ces conclusions.

(1) Ce dernier fait est clairement établi par l'observation toponymique : E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 386, — Luchaire, *De lingua aquitana* Paris, 1877.

En étudiant le très ancien droit pyrénéen, on est frappé de voir se détacher un trait fondamental et distinctif : *l'égalité des sexes au point de vue de la primogéniture héréditaire et des conventions matrimoniales* (1).

Or, s'il est une vérité établie, c'est que, partout ailleurs et dans toute l'antiquité classique, le principe contraire avait prévalu.

Toutes les législations européennes tendaient à rabaisser la condition légale de la femme.

Chez les anciens Germains, la femme ne pouvait prétendre qu'à la dot fournie par le mari, ou, pour mieux dire, le prix payé à la famille de la femme, et au *morgengabe* ou présent du matin. Les mâles seuls succédaient, comme conséquence du droit de l'épée (2).

Les principes sur la transmission héréditaire ont plus d'une fois varié, mais dans aucune législation on ne voit apparaître de privilège en faveur des femmes : au contraire. Dans le dernier état du droit romain, les successions se partageaient par tête, entre tous les enfants, sans distinction de sexe.

Plus tard, le droit féodal proclama le droit d'aînesse, mais *au profit des mâles seulement.*

Seul le droit pyrénéen posait en principe qu'en matière successorale, l'aîné, FILS OU FILLE, succédait à tous les biens, propres ou acquêts, de souche ou avitins.

Mais il y a plus. Le très ancien droit ne se contentait pas de proclamer « l'aptitude égale de la femme à représenter, conduire et perpétuer la famille », il lui reconnaissait *la préférence sur l'homme* à deux points de vue : *en attribuant l'héritage à la fille aînée à l'exclusion du fils;* — et en faisant de *l'héritière* qui épousait un cadet le véritable « seigneur de la dot ».

C'était, on peut le dire, le renversement de toutes les doctrines juridiques alors reçues. La situation de la femme était donc

(1) E. Cordier, *le Droit de famille aux Pyrénées*; Paris, Durand, 1859.

(2) Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire;* Paris, Hachette, 1885, p. 225.

absolument exceptionnelle, et l'on comprend avec quel étonnement les historiens ou voyageurs, mis en présence de cette constitution familiale, durent envisager des coutumes si nouvelles pour eux (1).

Cette extraordinaire importance du rôle social de la femme pyrénéenne, voilà, certes, un fait unique, auquel on a prêté peu d'attention, mais d'ailleurs facilement explicable.

Il est très remarquable que ces singuliers privilèges de la femme se retrouvent dans le droit primitif des peuples berbères, ancêtres incontestables de nos montagnards, et dont plusieurs groupes très importants et très caractérisés occupent encore, en Afrique, la zone des pasteurs chameliers. Chez ces peuples, loin d'être tenue dans une humiliante sujétion comme la femme arabe ou kabyle des régions voisines de la mer, la femme est vraiment le centre et l'âme de la famille, et toute la coutume privée y repose sur les traditions du *matriarcat*.

Les Touaregs du Nord-Sahara en offrent un exemple frappant. A la mort du chef de famille, quelle que soit sa condition, on fait deux parts de sa fortune : l'une, les « biens de justice », acquis par le labeur, est partagée également entre tous les enfants, fils ou filles; l'autre, les « biens d'injustice », conquis les armes à la main, est attribuée en entier *au fils de la sœur aînée*, à l'exclusion de la descendance directe. « Ainsi se maintient la puissance des grandes familles. » Quant aux territoires conquis par les tribus, ils sont donnés aux dames douairières de la noblesse (2).

(1) C'est le cas de rappeler le texte souvent cité de Strabon : « Chez eux (les Can- « tabres), ce sont les maris qui portent une dot à leurs femmes, et ce sont les filles « qui héritent de leurs parents et qui se chargent d'établir leurs frères. De pareils « usages annoncent le pouvoir dont le sexe y jouit, ce qui n'est guère un signe de « civilisation. » (Strabon, liv. III, 4.) — Plutarque rapporte un trait bien caractéristique de ce pouvoir. Annibal ayant à traverser les Pyrénées avec ses soldats, lors de son expédition en Italie, dut se soumettre aux conditions que lui firent les montagnards. Or voici l'une de ces clauses : « Les plaintes des indigènes contre les Cartha- « ginois seront portées soit devant Annibal, soit devant ses lieutenants en Espagne; « mais les réclamations des Carthaginois contre les indigènes seront *jugées sans appel* « *par les femmes de ces derniers.* » (Plutarque, *De virtute mulierum.*)

(2) E. Reclus, *Géographie universelle*, t. XI, p. 840.

Les mêmes traits se relèvent chez les Bedja du Soudan éthiopien. « C'est aux femmes qu'appartient réellement la supériorité par l'amour du travail, la fierté, la conscience de la parole donnée... le rôle de la femme dans la société Bedja rappelle évidemment un régime matriarcal (1). »

Les conditions du travail expliquent parfaitement cette répartition des rôles dans la famille. Le nomade des déserts étant entraîné au loin par le commerce, l'industrie des transports et le pillage, qui constituent ses moyens d'existence, c'est à la femme restée au camp que revient, comme souvent à celle du pêcheur, la plus grande part dans l'administration de la famille, l'éducation des enfants, la surveillance du personnel. Le douar, l'oasis est sous sa responsabilité, en raison de laquelle croît nécessairement son influence (2). Aussi les auteurs arabes, du dixième au quinzième siècle, rapportent-ils que les Berbères comptaient leurs généalogies du côté des femmes (3).

Ne saisit-on pas maintenant comment de pareilles causes ont dû agir sur l'évolution sociale de nos Pyrénéens?

En passant en Europe, les Berbères ou, si l'on veut, les Ibères conservent ce droit matriarcal, qui fut le droit des Pyrénées *tant qu'ils demeurèrent à moitié nomades et instables,* ne se servant des hautes vallées que comme de lieux momentanés d'asile.

Ces hautes vallées, c'est presque l'ancien douar, où la prépondérance appartient à la femme.

Plus tard, les invasions refoulent de plus en plus les pasteurs. De nomades, ils deviennent sédentaires. Les longues expéditions sont rendues plus rares. L'atelier de travail se resserre ; l'homme est plus souvent au foyer. Que va-t-il en résulter? — *l'égalité de droits* entre l'homme et la femme.

Néanmoins l'ancienne idée matriarcale subsiste et se manifeste par la préférence donnée, encore aujourd'hui, à la femme en ma-

(1) E. Reclus, t. X, p. 371.

(2) Voir le développement de ces causes dans l'étude de M. de Préville : « Le continent africain. » La *Science sociale*, t. IV, p. 79.

(3) E. Reclus, *Géographie universelle*, t. X, p. 371.

tière héréditaire, dans la vallée de Barèges et dans le pays basque (1).

Dans notre région béarnaise, il est hors de doute que, pendant très longtemps, deux législations différentes régirent les transmissions successorales. Tandis que les biens *nobles*, subissant l'influence des lois féodales, étaient dévolus exclusivement à l'aîné *des mâles*, les biens *roturiers* demeuraient soumis au vieux droit pyrénéen, qui attribuait l'héritage à l'aîné *quel que fût le sexe.*

Mais voici qu'au seizième siècle se produit un fait nouveau. Jusqu'alors le Béarn était un pays *exclusivement pastoral*, entièrement couvert de bois parsemés de clairières où paissaient les troupeaux.

Le roi de Navarre Henri I[er], voulant initier son peuple aux avantages de l'agriculture, appela des laboureurs de Bretagne et de Saintonge et leur donna des terres à défricher (2). L'exemple du souverain aidant, l'agriculture prit bien vite des développements considérables.

Le travail d'un peuple ne se modifie pas impunément du jour au lendemain. A cette transformation correspond, en effet, une transformation de la coutume héréditaire. Désormais la culture substituée à l'art pastoral exige la présence de l'homme, c'est-à-dire une plus grande participation à la direction du travail ; son action, d'accessoire, se fait prépondérante. Il est donc naturel qu'il devienne l'héritier indiqué et préféré de l'installation sédentaire de la famille.

Ainsi en est-il. *Le For réformé*, promulgué en 1551 par Henri II, *étend aux successions rurales ou roturières la règle qui préside à la transmission des successions nobles.* Désormais, pour ces biens, le mâle sera préféré aux filles (3). C'est le régime qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la plus grande partie du Béarn et spécialement dans la Vallée d'Ossau.

(1) Pour la vallée de Barèges, consulter : Cordier, *le Droit de famille*, etc.; Le Play, *l'Organisation de la famille.* — Pour le pays basque, voir l'étude publiée par M. Etcheverry dans la *Réforme sociale* des 1[er] et 15 mars 1885 : *La situation des familles dans un village du pays basque français.*

(2) Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, IV, II.

(3) *For réformé*, rubrique *Des Successions*, art. III.

Faisons observer, d'ailleurs, que le nouveau *For* exceptait de ces dispositions « *les filles aînées déjà mariées dans les maisons de leurs pères et mères* » et ne faisait porter l'obligation que sur la génération suivante; rendant ainsi hommage à l'autorité et à l'antiquité de la coutume, dont la persistance est comme le fil qui rattache les communautés pastorales des Pyrénées aux peuples oubliés du grand Désert (1).

II

Nous en savons assez maintenant pour conclure que l'organisation sociale d'un peuple tel que celui qui nous occupe ne pouvait être que *démocratique*.

Le travail pastoral a pour conséquence directe l'*absence de classe dirigeante* (2). Les pasteurs ne peuvent être que de *petites gens*.

(1) Nos conclusions semblent contredites par celles que formule M. Jean Passy, archiviste paléographe, dans une thèse fort ingénieuse et bien documentée où il traite de l'*Origine des Ossalois*. En l'absence de textes écrits, l'auteur a recours à la dialectologie comparée pour établir que la Vallée d'Ossau a dû être peuplée par une immigration en masse des habitants de *Beneharnum* (actuellement Lescar), chassés au neuvième siècle par l'invasion normande. La présence dans le dialecte ossalois de *certaines formes* très caractéristiques rattache ce dialecte à celui de la région indiquée et le distingue du langage parlé dans les vallées immédiatement contiguës : ne faut-il pas supposer l'identité originelle des populations qui parlent la même langue? Nous ferons remarquer que cette thèse laisse la nôtre debout, puisqu'elle ne tranche en aucune façon la question du peuplement *primitif* de la vallée. Il en résulterait seulement qu'à une date un peu indécise du moyen âge, un afflux de population a pu venir se superposer à une couche de population plus ancienne. En tous cas, les nouveaux venus, pasteurs eux-mêmes, n'auront pas tardé à être saisis par les influences du lieu et du travail et identifiés, *sauf le langage*, aux premiers occupants, tout en gardant certaines formes particulières de langage. Il est possible que l'observation anthropologique trouve à redire à l'hypothèse de M. Jean Passy, car, à première vue, une grande distance paraît séparer l'Ossalois aux formes souvent athlétiques, à la démarche hautaine, du Béarnais de la plaine, généralement petit, nerveux et aux allures légèrement cauteleuses.

(2) Une abbaye de Bénédictins avait été fondée, à Bielle, au neuvième siècle. Mais on ne voit pas qu'elle ait exercé d'influence sociale. « Les Bénédictins de Bielle n'ont laissé aucune trace bien marquée dans les chroniques locales. » (*Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, par l'abbé Menjoulet, t. I, p. 495. — C'est qu'ici, pas plus que dans d'autres pays de montagne, les religieux n'avaient à exercer de véritable patronage, comme dans les régions agricoles de Gaule ou de Germanie. Ici le monastère n'avait d'importance que comme hôtellerie à l'usage des pèlerins ou croisés appelés de France en Espagne. Les hospices (*espitaus*) de ce genre sont nombreux dans les Pyrénées : témoin celui de Gabas, sur la route des Eaux-Chaudes au pic d'Ossau.

Aussi, dès le principe, les chefs de famille suffisent-ils à la gestion de leurs intérêts, et la vallée d'Ossau offre-t-elle le spectacle de petits groupes spontanément constitués en communauté, s'administrant eux-mêmes, et dont les habitants se qualifient pompeusement de « senhors ».

Le régime féodal lui-même n'a pu entamer que superficiellement cet état de choses. Ici la *commune* n'a pas été, comme dans le nord de la France, le fruit d'une réaction des villes contre les campagnes (1). Suivant toute vraisemblance, la commune ossaloise existait la première. A-t-elle emprunté quelque chose aux municipes romains? C'est possible ; mais la question est de peu d'importance, la commune ayant été imposée de bonne heure par le besoin de réglementer des intérêts nécessairement communs et de défendre un territoire de pâturages relativement borné.

Comment supposer un antagonisme quelconque entre la ville et la campagne? C'étaient les mêmes hommes qui vivaient au bourg et au dehors. Le pâturage et les champs cultivés n'étaient que les deux centres, les deux ateliers du même travail. Il n'y avait donc place, en Ossau, pour aucun autre régime que celui d'associations de propriétaires égaux. L'étude précédemment faite de la propriété dans la vallée nous a, du reste, appris pourquoi la constitution de grands domaines y est impossible, aujourd'hui comme il y a dix siècles.

Aussi le véritable caractère de la féodalité fut-il, dans cette région, plutôt celui d'une défense militaire que d'un service foncier. Les chefs paraissaient les protecteurs de petites républiques plutôt que des seigneurs féodaux. A côté du gentilhomme qui habite son château, ordinairement des plus modestes, la communauté vit, se gouverne, nomme ses magistrats, perçoit ses impôts : on dirait deux puissances coexistantes.

Il est évident que les seigneurs durent faire de bonne heure tous leurs efforts pour transformer leur situation et devenir réellement les maîtres Telle est la pente du cœur humain. On en voit, dans les *dénombrements* annuels, qui réclament des droits dont

(1) *Science sociale*, t. X, juillet, août, septembre 1890.

certains ont pu faire croire à la pratique des plus révoltants abus (1). Mais toujours les communautés protestent avec énergie et se refusent à accorder aux redevances payées d'autre valeur que le caractère honorifique.

La *Déclaration* dressée, en 1681, par le Jurat d'Aste-Béon prenait soin de spécifier tous les privilèges, ou exemptions, dont jouissaient les habitants de la commune, comme, du reste, de toutes les communes de la vallée, droit de *chasse*, de *carnal* (saisie), de *mouture*, de *dépiquage*, etc., partout ailleurs réservés aux gentilshommes.

S'il est un droit considéré comme l'apanage ordinaire des seigneurs fonciers, c'est le droit de *justice*. Or les *cavers* et *domengers* d'Ossau ne le possédaient même pas sur leurs terres (2). L'Ossalois ne relevait que du vicomte souverain de Béarn. Pour les causes minimes, il dépendait de la justice de ses jurats, magistrats élus par leurs pairs, ainsi que nous l'avons vu pour Aste-Béon. On se rappelle comment se faisait le choix des magistrats dans cette petite communauté. A Aàs, autre village du Haut-Ossau, les jurats étaient, tous les ans, nommés par ceux qui sortaient de charge. A Assouste, chaque habitant, à tour de rôle, était tenu de remplir les fonctions de jurat.

Ce système de charges électives appelait au gouvernement local un nombre considérable de citoyens : à Laruns, 37 ; à Bilhères, 25 ; à Béost, à Gère-Bélesten, 23, etc...

Les jurats des 18 communes se réunissaient à Bielle, *capdeulh* ou chef-lieu de la vallée, pour former un corps politique appelé *jurade*. Là se discutaient les affaires communes et s'élaboraient les règlements généraux.

Ainsi, dans cette société égalitaire et démocratique, chaque groupe fonctionnait avec les magistratures de son choix, avec ses habitudes, avec ses mœurs particulières, sans que ni le voisin, ni

(1) On a beaucoup exploité l'exemple de ce châtelain de Louvie-Soubiron, en Ossau, qui, dans un dénombrement fameux, faisait figurer au nombre de ses privilèges ce qu'on est convenu d'appeler le « droit du seigneur ». Mais on oublie d'ajouter que ces prétentions par trop désordonnées avaient été sévèrement reprimées par les vérificateurs du Parlement de Navarre.

(2) Ces titres désignaient, en Béarn, les deux degrés inférieurs de la noblesse.

le pouvoir politique y trouvassent à redire. Et chacun était heureux ainsi. A la veille de la Révolution française, alors que, dans les grands centres, ce n'était qu'aspirations vers un bouleversement des institutions existantes, les Ossalois donnèrent un remarquable exemple de leur attachement à la tradition des ancêtres. Les villes de Pau et d'Oloron ayant voulu entraîner la vallée dans un mouvement de transformation de l'ancien système judiciaire, la Jurade en délibéra, et, le 2 avril 1789, protesta à l'unanimité contre cette prétention « contraire à la constitution béarnaise, aux fors, privilèges et libertés des habitants du pays, » se déclarant résolue à maintenir l'ancien état de choses, « le tout en conformité de la coutume ».

III.

On possède peu de renseignements positifs sur l'histoire de la vallée. Il est probable qu'à l'origine elle formait avec les vallées voisines d'Aspe et de Barétous une confédération d'intérêts, comme paraissent le démontrer les observations archéologiques (1).

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'union des trois vallées béarnaises subsista jusqu'à la fin de la monarchie. Aux États de Navarre, le vote des « Montagnes », comme on les désignait, était collectif et s'exprimait avant celui de tous les autres bourgs et villes.

Suivant l'historien de Marca, la vallée obéissait, jusqu'en 1100, à des vicomtes indépendants. A cette époque elle dut passer sous la suzeraineté des vicomtes de Béarn, mais en se réservant des garanties dont l'énoncé peut surprendre aujourd'hui ceux qui ne connaissent le moyen âge qu'à travers les préjugés courants.

Jusqu'en 1789, la vallée d'Ossau se considéra comme une pro-

(1) M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, a soutenu cette thèse, en invoquant notamment la découverte, sur le territoire de Bielle et de Bilhères, de trois groupes de *cromlechs*, divisés chacun en autant d'enceintes de pierre que les trois vallées comptent respectivement de communes. (*Quelques observations sur l'antiquité des centres de population des vallées d'Ossau, Aspe et Barétous;* Pau, 1871.)

vince essentiellement libre. Elle eut sa législation particulière, ses traités de paix entre elle et les vallées limitrophes ou les peuples voisins d'Espagne.

Ce n'est pas le trait le moins curieux de ces vallées pyrénéennes que ces *paceries* ou conventions spéciales par lesquelles se réglaient entre districts, parfois même entre communes, non seulement les difficultés de pacage, ce qui était le cas le plus fréquent, mais encore des questions de droit civil et criminel. Des assises périodiques, mi-partie ossaloises mi-partie espagnoles, jugeant jusqu'à cent affaires à la fois; une procédure expéditive; l'exécution des sentences confiée aux députés de chaque nation : telles étaient les formes de ces juridictions extraordinaires, qui simplifiaient énormément les rapports internationaux.

On vit souvent en guerre les deux États souverains de Béarn et d'Aragon, et cependant le traité de paix se maintenait entre les vallées, pour les objet prévus; les habitants continuaient à tenir leurs assises, observaient la neutralité et ne prenaient les armes que contre les *non paserous* (1).

En se donnant politiquement au Béarn, les Ossalois avaient stipulé le respect de leurs libertés. Cela n'alla pas tout seul. La possession de la lande du Pont-Long, qui leur était d'une si grande utilité pour leur travail, leur valut plus d'une agression de la part des populations béarnaises au milieu desquelles ce territoire était enclavé. Dès que les terribles montagnards apprenaient qu'on empiétait sur leur bien, on les voyait, comme le constate le vieux *For*, descendre « en armes et enseignes au vent », pour se faire eux-mêmes justice.

En 1221, pour mettre un terme à ces conflits, un accord intervint entre les gens d'Ossau et le vicomte de Béarn, Guillaume Raymond de Moncade : solennelle reconnaissance et confirmation du vieux *For* d'Ossau, véritable *pacerie* où l'on traitait d'égal à égal.

Les Ossalois promettent l'hommage au vicomte; mais c'est *chez*

(1) Ces privilèges sont revendiqués avec force dans une requête adressée, en 1774, par les Syndics de la Vallée d'Ossau au Parlement de Navarre, au sujet de la propriété du Pont-Long.

eux que celui-ci doit se transporter pour le recevoir. Le vicomte jure, *le premier,* de leur être « bon seigneur et loyal ». Ensuite et à leur tour, les Ossalois jurent de lui être « bons hommes et fidèles ». Donnant, donnant.

Mais voici qui est plus typique. Nous avons vu que les seigneurs d'Ossau n'ont aucun droit de justice sur leurs terres; les Ossalois se jugent eux-mêmes par leurs jurats, et, pour les causes majeures ou les appels, relèvent directement du vicomte. Mais le vicomte ne peut exercer cette justice qu'à la condition de *venir en personne* (ou par son sénéchal) *la rendre dans la vallée :* nos montagnards ne veulent être jugés que chez eux.

Défense au vicomte d'amener avec lui des soldats béarnais : ce sont les Ossalois qui le gardent tant qu'il séjourne parmi eux.

Bien plus, la vallée est un *lieu d'asile.* Tout individu qui, après un délit commis, peut s'y réfugier, y est en *saubetat* et ne peut être livré au vicomte que si ce dernier vient en personne le réclamer.

Tandis que, dans le reste du Béarn, l'amende fixée pour la « composition », au sujet de certains délits s'élevait à 66 sols, l'Ossalois ne payait au seigneur que 6 sols, ou 18 en cas de mort.

Quant à l'*ost* ou service militaire, les Ossalois ne le devaient au vicomte que deux fois par an et à des conditions rigoureusement limitées.

Tout cela, — sans parler d'autres privilèges, — peut paraître extraordinaire. Mais qu'on veuille bien considérer que cette indépendance politique des Ossalois découle de l'organisation de leur travail, aussi sûrement que leur constitution démocratique.

L'Ossalois ne vivant que de son troupeau eût pu, à la rigueur, se passer de toute alliance étrangère, s'il n'avait dû compter avec l'insuffisance d'un sol borné, pauvre et intransformable.

L'exiguïté des moyens d'existence, après avoir imposé à la famille patriarcale cette réduction que nous avons étudiée et qui en fait un type à part, devait déterminer l'orientation politique de la race.

Du côté de la plaine, il fallut bien demander la protection de l'État voisin, maître des routes du nord et par conséquent de

l'*hivernage;* mais on n'aliéna de l'indépendance que juste ce qu'il fallait pour parvenir à ce but. Pour tout ce qui concerne le travail pastoral, les droits de la vallée avaient été soigneusement réservés.

C'est ainsi que les pasteurs pouvaient circuler *avec leurs troupeaux*, dans tout le bas pays, librement et sans payer de droits de péage, pontage, foraine, etc., à raison de leurs migrations périodiques de la montagne à la plaine et réciproquement. Ils pouvaient également rapporter en franchise les produits de leur industrie pastorale, vivres, fromages, laines et pelleteries (1).

Le travail fut donc, lui seul, la cause et la mesure des privilèges politiques de la Vallée, et l'on ne comprendrait rien à l'histoire de ces populations si l'on ne se plaçait à ce point de vue. Ce qui le prouve, c'est que, tout chatouilleux qu'ils fussent sur l'article de leurs libertés, les Ossalois ont été, de tout temps, les plus loyaux sujets des souverains de Béarn. Cette fidélité toute personnelle les entraîna, à la suite de la reine Jeanne d'Albret, dans l'hérésie, pour laquelle ils n'avaient que de médiocres sympathies et qu'ils s'empressèrent d'abandonner dès que le prétexte politique eut disparu.

Marca, cherchant à se rendre compte de cette singulière indépendance de caractère, de mœurs et de lois, l'attribue à « une certaine liberté des peuples des montagnes, lesquels se confiant en leurs fortifications naturelles, devenaient aussi élevés et aussi sourcilleux que les rochers de leurs montagnes ».

Le grave historien n'atteint pas le fond des choses. Les Ossalois étaient peu endurants, jaloux de leurs libertés politiques, parce qu'en réalité, il y avait là pour eux une question de pain quotidien. Il en est ainsi dans tous les pays pauvres, où la race ne peut subsister qu'au prix d'un travail acharné contre une nature ingrate. C'est le secret de l'indépendance de la Suisse, ainsi qu'on l'a fort bien démontré dans la Revue (2). Ce n'est pas tout que d'avoir, dans les montagnes, un moyen de défense, il faut avoir un intérêt à s'y défendre.

(1) *For réformé* de 1551, Rubr. XXVIII, XXXVI.
(2) *Science sociale*, t. VIII, p. 101.

Nous ne terminerons pas cette monographie de la Vallée d'Ossau sans relever trois résultats :

En premier lieu, on ne peut méconnaître le puissant enchaînement que montre, entre tous les faits dont se constitue une société, l'observation monographique poursuivie à l'aide de la *Nomenclature* sociale.

En second lieu, il est à remarquer que cette méthode, en faisant apparaître les traits d'une société dans leur totalité et à leur rang, la dessine si nettement et si complètement, que force est bien de reconnaître toutes les différences de cette société avec les autres. C'est ainsi que nous avons pu et dû constater à quel point la prétendue Famille-souche des Pyrénées, confondue par Le Play avec la vraie famille-souche du type anglo-saxon, en demeure éloignée. Ainsi s'est trouvé appuyé un des grands progrès actuels de la Science sociale.

En troisième lieu, nous avons vu qu'une fois la physionomie d'une société dessinée avec cet ordre et cet ensemble, sa parenté se manifeste par tant de traits qu'elle n'est guère méconnaissable, et les origines se lisent dans l'état présent lui-même. C'est là un immense secours apporté aux connaissances historiques. Nous avons pu, de la sorte, démontrer la descendance de nos Pyrénéens.

Nous avons donc, une fois de plus, constaté la fécondité, la puissance scientifique, le prodigieux intérêt de cette méthode d'études sociales, qui, appliquée à un objet en apparence petit, local, presque dédaigné, mène avec sûreté à de si riches, à de si vastes, et jusqu'à de si lointaines connaissances.

Fernand Butel.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUINZIÈME.

LIVRAISON DE JANVIER 1893.

LIVRAISON DE FÉVRIER 1893.

LIVRAISON DE MARS 1893.

LIVRAISON D'AVRIL 1893.

LIVRAISON DE MAI 1893.

LIVRAISON DE JUIN 1893.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LE

MOUVEMENT SOCIAL

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE)

LE

MOUVEMENT SOCIAL

BULLETIN DE

LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET LA VULGARISATION

DE LA SCIENCE SOCIALE

TOME III

PARIS

BUREAUX DU MOUVEMENT SOCIAL

56, RUE JACOB, 56

1894

LE MOUVEMENT SOCIAL

LA CRISE SOCIALE EN ALLEMAGNE.

On dirait que les Allemands commencent à trouver que le militarisme pèse par trop lourdement sur leurs épaules. On sait que le Reichstag vient de refuser les crédits supplémentaires que lui demandait le jeune Empereur pour l'augmentation de l'effectif militaire. A la suite de ce refus, le Parlement a été dissous et la période électorale est ouverte.

Mais le mouvement qui se dessine ne paraît pas, jusqu'ici, favorable au gouvernement. Les socialistes, qui forment une fraction importante du Parlement, se sont naturellement prononcés contre toute augmentation de crédit. Le Centre catholique, que l'on croyait divisé, s'est réuni sur cette question et vient de publier un manifeste électoral dans le même sens : « Le point litigieux est de savoir de quelle façon il faut conserver et raffermir l'Empire, en l'assurant en même temps contre ses ennemis extérieurs et intérieurs. Nous avons engagé la lutte, parce qu'on le veut changer en un État militaire, en faire un grand camp retranché, même en temps de paix ; incorporer à l'armée tout homme tant soit peu valide et charger les classes ouvrières et agricoles jusqu'à l'épuisement, au profit du militarisme. Nous persévérerons dans notre attitude, et ce sera le mot d'ordre du Centre durant la lutte qui va s'ouvrir. »

D'autre part, on voit se dessiner un mouvement particulariste et même séparatiste assez prononcé, au sein des anciens États confédérés les moins attachés à l'Empire. Cette tendance se révèle surtout en Bavière et dans le Wurtemberg, où des manifestes franchement antiprussiens sont répandus à profusion parmi les paysans ; on y réclame, sans détour, que ces royaumes soient séparés de l'Empire ; tout au moins on y proclame une opposition formelle au militarisme prussien.

Le chef du parti démocratique bavarois, le docteur Sigl, vient de poser nettement sa candidature antiprussienne aux prochaines élections. Quel est son programme? « Pas un homme! Pas un sou! »

Voici ce qu'il vient de proclamer aux applaudissements de milliers d'auditeurs :

« D'où viennent ces armements si lourds? Uniquement de la Prusse. Avant 1866, elle a armé pour pouvoir tomber sur la Bavière et l'Autriche. Puis elle a armé pour faire la guerre de 1870. et c'est cette guerre qui nous a mis dans la triste situation où nous sommes. Contre qui va-t-on marcher maintenant? (Applaudissements enthousiastes.)

« Nous sommes avec l'Allemagne avec un plaisir tout relatif. Rires. Bravo! Nous sortons encore la tête du pétrin. Mais peut-être la Prusse va-t-elle nous enlever la tête d'un coup de mâchoire. Vifs applaudissements. ... Si nous sommes entourés d'ennemis, nous le devons, non pas aux qualités de la Bavière, mais à celles de la Prusse.

« Il faut que la Prusse éveille la con-

fiance chez nos voisins et amène le désarmement général; autrement, nos voisins, quand ils ne pourront plus porter le poids de leur armement, tomberont un beau jour sur nous, et alors tous les projets de loi militaire ne nous serviront de rien. Si nous désarmons et si nous faisons une politique pacifique, alors pourront revenir des jours où nous nous sentirons heureux d'appartenir à l'empire ».

Cette réaction devait se produire, et elle ne fait que commencer; elle ira en s'accentuant. Ces grandes machines politiques et militaires, à la Philippe II, à la Louis XIV, à la Napoléon, aboutissent fatalement à l'écrasement des peuples, car elles ne peuvent fonctionner qu'en dévorant beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent. On est trompé et séduit par les premiers résultats, qui sont brillants : cette centralisation excessive de toutes les forces vives d'un pays entre les mains d'un souverain développe toutes les apparences de la richesse et de la puissance. Supposez un homme qui réaliserait toute sa fortune ; il se trouverait avoir à sa disposition, d'un seul coup, tout son capital. Il pourrait donc se permettre, et il serait porté à se permettre toutes les prodigalités qui lui passeraient par la tête. Mais il serait très vite au bout de son rouleau et, finalement, se trouverait bel et bien ruiné. Ainsi l'Espagne après Philippe II, et la France après Louis XIV et Napoléon. Cela est très beau tant que ça dure ; mais ça dure si peu de temps!

C'est un grand malheur pour l'Allemagne que le prédécesseur du souverain actuel n'ait pas vécu, car il paraissait disposé à enrayer ce mouvement vers la centralisation et le militarisme. Aujourd'hui, l'Allemagne est lancée à fond de train dans le vieux système, archi-usé, qui a tué, en Occident, toutes les initiatives, toutes les énergies privées et locales, et qui abandonne le monde à des races plus énergiques, parce qu'elles n'ont pas été comprimées par la lourde machine du pouvoir absolu.

En réalité, l'Empereur d'Allemagne est parfaitement convaincu qu'une nation n'a de vie réelle que celle que lui communique le pouvoir central, et il croit peut-être remplir un devoir, tout son devoir, en soumettant toutes les volontés à la sienne, en pensant, en parlant, en agissant pour tout le monde. Il croit *très sérieusement* (ou très naïvement) qu'avec une forte armée et de bons canons on jouit de la meilleure des constitutions sociales. Philippe II, Louis XIV et Napoléon, eux aussi, ont cru cela; mais cela ne les a pas menés bien loin.

L'Allemagne d'ailleurs peut déjà s'apercevoir que cela ne la mènera pas non plus bien loin. Elle est surchargée d'impôts ; son agriculture, son industrie sont entravées; la jeunesse se précipite vers les situations militaires ou administratives démesurément développées ; le socialisme grandit, car le régime prussien n'est, en somme, qu'une vaste expérience de socialisme d'État; enfin le sentiment public commence à trouver bien lourd ce régime autoritaire et militariste. Le vote du Reichstag est un premier avertissement ; les élections en seront peut-être un second.

A. Duparc.

LES CONDITIONS NOUVELLES

DE LA

FORMATION DE LA JEUNESSE.

Communication faite par M. Edmond Demolins au « *Congrès des Propriétaires chrétiens* ».

Messieurs,

Quand votre honorable Président est venu me demander de vous faire une communication, je n'ai pas hésité longtemps sur le sujet que je devais traiter devant vous. Mon choix s'est arrêté sur la question qui doit vous préoccuper et qui me préoccupe moi-même le plus. En est-il une plus poignante, dans le temps actuel, pour un père de famille, que celle *de l'avenir de nos enfants?*

Les procédés traditionnels des pères de famille français.

Notre grand procédé, à nous, pères de famille français, pour établir nos enfants, est de leur constituer une dot à force d'économie; ensuite, de leur faire épouser un jeune homme, ou une jeune fille, dans une situation de fortune analogue; enfin, de les faire entrer, si c'est possible, dans une administration publique.

Or ce système rencontre, en ce moment, une difficulté nouvelle et croissante, par suite de la diminution sensible du taux de l'intérêt de l'argent. Du cinq pour cent nous sommes tombés au quatre et nous voici maintenant au trois. Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile de constituer des dots.

Jusqu'à ce jour, cette difficulté a été en partie voilée par suite de l'abondance de l'argent en France. On répète volontiers que la France est un pays riche, qu'elle dispose d'une quantité considérable de numéraire, ce qui est vrai. Et, de fait, c'est en France que se trouve actuellement le plus grand marché de l'argent.

Malheureusement cette abondance de l'argent disponible n'est point due uniquement au travail national; elle provient en partie de causes factices, qui ne sauraient agir bien longtemps encore, et, pour tout dire, de causes qui sont plutôt un symptôme de décadence qu'un symptôme de prospérité.

Cette abondance de l'argent est d'abord accrue chez nous par le fait d'une économie d'enfants. Je n'ai pas besoin de vous apprendre que la natalité en France va en diminuant presque d'année en année, et que, d'après le dernier recensement, les décès l'emportent sur les naissances, phénomène qui se produit très rarement dans l'humanité, qui, actuellement, est spécial à la France et la place après toutes les autres nations.

Or, le petit nombre d'enfants est une abondante source d'économie. Si, pour élever six enfants, vous dépensez six mille francs par an; pour en élever un, vous ne dépensez plus que mille francs. Vous réalisez donc, de ce chef, une économie de cinq mille francs par an. Du moment que les Français pratiquent en grand ce genre d'économie, il en résulte que, toutes choses égales d'ailleurs, ils se trouvent avoir plus d'argent disponible que les populations à familles nombreuses. Et voilà précisément une des raisons pour lesquelles la France est le plus grand marché de l'argent. Cette abondance est due en partie au petit nombre d'enfants.

Mais elle a une *seconde cause.*

Cette seconde cause est l'éloignement des Français pour les professions usuelles, pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. Vous savez, aussi bien que moi, que ces professions sont peu recherchées, qu'on leur préfère les situations administratives; c'est vers les écoles du Gouvernement que toute notre jeunesse se précipite; c'est à leurs portes qu'elle va s'écraser : s'écraser est bien le mot juste. Tout Français qui a gagné quatre sous dans la culture, l'industrie ou le commerce, rêve d'en sortir et de faire de son fils un officier, un fonctionnaire, ou de lui faire embrasser une carrière libérale.

Dès lors, nous ne sommes pas portés à faire valoir par nous-mêmes nos économies; elles restent disponibles pour les placements en valeurs de bourse, et nous les portons sur le marché. Et voilà comment l'éloignement des Français pour les professions usuelles augmente encore chez nous l'abondance de l'argent disponible.

Mais les causes mêmes qui produisent cette abondance contribuent, chaque année, à la diminuer et finiront par la tarir, dans un avenir qui, aujourd'hui, paraît peu éloigné.

En effet, si le petit nombre d'enfants augmente nos économies, il a pour effet, d'autre part, de diminuer notre puissance de travail. Un père de famille obligé de nourrir et d'élever six enfants, travaille beaucoup plus, et, par conséquent, contribue beaucoup plus au développement de la richesse publique, qu'un père de famille qui n'a à élever et à nourrir qu'un seul enfant. En outre, des enfants sortant de familles nombreuses, ayant, dès lors, moins à compter sur la fortune parternelle, sont doués d'une bien plus grande aptitude au travail, d'un esprit d'initiative beaucoup plus développé que le fils unique : celui-ci est plus porté à compter sur ses parents que sur lui-même pour réussir dans la vie.

D'autre part, si notre éloignement pour les professions lucratives nous permet de porter sur le marché de l'argent la totalité de nos économies, il tarit en même temps la source même de ces économies, car il n'existe pas d'autre source de la fortune publique que l'agriculture, l'industrie et le commerce. Nous oublions trop que les autres professions sont essentiellement des professions parasites : elles tirent les ressources qui les alimentent des trois professions essentielles que je viens de nommer.

Ces procédés traditionnels réduisent les enfants à l'impuissance.

Certaines personnes répondront peut-être : « Cela durera bien autant que nous. » Ce n'est pas certain. En tous cas, il est certain que cela ne durera pas autant que nos fils.

Ne voyez-vous pas que, déjà, beaucoup de ces malheureux jeunes gens sont écartés des concours par le grand nombre des candidats, et malgré le nombre démesuré des places. Ils ont marché vers ce miroir fascinateur, et beaucoup n'ont trouvé au bout que la culbute.

Et que voulez-vous qu'ils fassent maintenant? Que pourraient-ils bien faire? De quoi sont-ils capables? A quoi les a préparés l'éducation qu'on leur a donnée dans la famille, au collège, dans les écoles?

On les a préparés à entrer dans les carrières libérales, dans les administrations publiques, dans l'armée. On leur a répété à satiété qu'il n'y avait que cela d'honorable, de digne d'eux. Et on ne leur a pas répété cela seulement dans les familles bourgeoises, mais aussi dans les familles du peuple. Du salon à la boutique, de la boutique à la ferme, la même idée fait déraisonner les cervelles : être fonctionnaire. Pour certaines places, il y a des milliers de candidats, d'après les rapports officiels!

Et les malheureux attendent; ils encombrent les antichambres administratives; ils se font signer des lettres de recommandation; ils se lamentent. La seule chose qu'ils ne font pas, c'est de se retourner, de se ressaisir, de se faire par eux-mêmes une situation, qui serait très probablement plus lucrative, qui serait certainement plus indépendante, par conséquent plus digne.

Mais ils ne le font pas, d'abord parce qu'ils craindraient de déchoir : être can-

didat à quelque chose, si peu que ce soit, même candidat évincé, même candidat se morfondant dans l'attente indéfinie, leur paraît encore un sort enviable : on est presque fonctionnaire et ce seul mot est une auréole, dans ce pays où le fonctionnarisme règne et gouverne... malheureusement.

Ils ne se retournent pas, ensuite, parce qu'ils ne le peuvent pas : notre formation française, excellente pour préparer des fonctionnaires, est à peu près nulle pour préparer des hommes indépendants, des hommes d'initiative, capables d'affronter les difficultés de la vie. Ils sont aptes seulement à ces fonctions administratives subordonnées, dans lesquelles, sans effort, on touche, à la fin de chaque mois, un traitement fixe. En entrant dans ces situations, l'homme connaît d'avance toute sa vie : à tel âge, il sera sous-chef; à tel âge, chef de bureau; à tel âge, il prendra sa retraite. La seule date qu'il ignore est celle de sa mort. Il est impossible de réduire à de plus étroites limites l'aléa de la vie.

Nous aboutissons donc fatalement à cette conclusion : c'est qu'il faut orienter différemment l'éducation de nos enfants, si nous voulons qu'ils soient à la hauteur des temps nouveaux dans lesquels nous entrons; si nous voulons qu'ils puissent tenir tête à la crise sociale qui est ouverte.

Comment se pose la question de l'éducation dans les conditions nouvelles du monde.

L'universalité de cette crise sociale pose en effet la question de l'éducation dans toute sa force.

Cette question se pose de la façon suivante : Les moyens de transmettre à ses enfants son œuvre et sa manière de faire ne sont plus, ne peuvent plus être ce qu'ils étaient jusqu'ici. Les moyens connus de l'éducation ne réussissent plus.

On fait pour ses enfants tout ce qu'on croit devoir le mieux réussir, tout ce qui a réussi sur soi-même; et cependant les résultats sont bien souvent tout différents, tout le contraire de ce qu'on attendait. Les hommes les plus sérieux, les plus réfléchis, les mieux élevés, les mieux entourés se posent avec angoisse, avec une angoisse trop légitimée par de nombreux exemples, cette question : « Mais comment donc élever nos enfants et les établir? »

Eh bien, la Science sociale est peut-être en ce moment la seule à ne pas se scandaliser d'un pareil désarroi; car, remarquez-le bien, il y a scandale : on rougit de cet état de choses; on s'en indigne; on ne peut s'empêcher d'y voir des causes sombres. C'est, dit-on, l'esprit mauvais qui a soufflé à travers le monde; c'est la lâcheté universelle qui a abandonné tous les bons principes; on s'irrite, on récrimine, on continue à faire ce qui a été fait dans le passé, avec la conviction que c'est à cela qu'il faut remonter.... et on échoue, en grand!

La Science sociale est plus juste et plus concluante : elle sait, par tous les faits qu'elle analyse, qu'elle compare, qu'elle classe, elle sait qu'en ce moment le monde passe nécessairement, — et pour son bien, — à une condition nouvelle, qui n'est pas transitoire, qui est durable, et qui sépare, comme en deux, les temps précédents et les temps à venir.

Elle voit les *causes*, la *direction* et les *résultats* de cette crise du monde, qui n'a pas eu de pareille encore en un certain sens.

Les causes de cette évolution sociale.

Et d'abord, quelles en sont les causes? Ces causes dérivent de la transforma-

tion, désormais incessante, des moyens de production et de transports, en d'autres termes, des moyens d'existence. Autrefois, on produisait en petit atelier, souvent en famille et à domicile, pour une clientèle réduite et toute locale ; le plus souvent, à la main, ou avec de petits moteurs; les méthodes étaient stables; elles étaient souvent traditionnelles; on se les transmettait religieusement de père en fils; la part de l'innovation était réduite, ou ne se faisait jour que lentement. On n'était en concurrence qu'avec les artisans de son voisinage, car les faibles moyens de transport dont on disposait ne permettaient ni d'exporter au loin ni d'importer de loin les produits. Et cette concurrence, déjà si restreinte par la force des choses, était, à dessein, fortement atténuée encore par toute une série de règlements restrictifs, qui fixaient les méthodes de travail, le nombre des maîtres, des apprentis, des ouvriers, etc., etc.

Tout tendait donc à assurer la stabilité et la tradition des moyens d'existence. Dès lors, une éducation tournée vers la stabilité, vers la tradition, vers le passé, était parfaitement appropriée aux nécessités sociales. Aussi est-ce dans ce sens que l'éducation était tout naturellement dirigée, et elle donnait des résultats qui furent longtemps appréciés.

Les conditions sociales sont aujourd'hui complètement retournées. La production se fait, le plus souvent, en grand atelier, avec des moteurs d'une puissance presque indéfinie, elle sert une clientèle qui s'étend d'un bout du monde à l'autre, qui, dès lors, est, elle aussi, indéfiniment extensible. Les méthodes de travail se transforment incessamment, suivant tous les progrès de la science. L'innovation remplace donc partout la tradition. Il faut toujours être prêt à produire plus, ou à produire mieux, ou à produire moins cher, si on ne veut pas être écrasé par la concurrence. Au lieu de la vie paisible et calme, c'est la vie intense et novatrice. Et, ce qu'il y a de plus grave, c'est que nous n'avons pas à choisir entre les deux : cette situation nouvelle s'impose avec la brutalité d'un fait inéluctable.

Or, quand les moyens d'existence sont modifiés, la condition de tout le monde est modifiée : c'est ce qui fait une crise sociale, une question des moyens d'existence.

Ce qui a amené cette nouveauté, c'est l'éclosion, ou plutôt l'explosion des sciences naturelles, qui n'auront jamais dit leur dernier mot et qui ne sont qu'à leur commencement, comme chacun le dit et le voit. Le monde est désormais fatalement lancé dans des voies de transformation matérielle, où il n'est pas possible de s'arrêter. Ceci rompt absolument avec le passé, où tout tendait à la stabilité, à la fixité. Il faut aujourd'hui se mettre en mesure d'user pour le mieux de cette évolution ; il faut apprendre à en tirer le bien, et à en parer les inconvénients. Entre l'homme du passé et l'homme d'aujourd'hui, il y a la différence d'un soldat appelé à défendre une citadelle et d'un soldat appelé à tenir campagne. La différence est grande, elle est totale! Et il n'y a à cela ni génie du mal, ni lâcheté des hommes, comme le répètent certains esprits peu clairvoyants, c'est un état matériel nouveau du monde, disposé par la Providence, qui a livré à l'homme la science progressive de la nature. C'est à l'homme à savoir s'accommoder à ces progrès : c'est non seulement son intérêt, mais c'est son devoir.

La direction de cette évolution sociale.

J'ai dit que la Science ne voit pas seulement les *causes* de la crise, mais qu'elle en voit aussi la *direction*. Quelle est donc cette direction?

Elle est bien nette! Cette crise dirige l'homme vers un état nouveau : désormais, il ne peut plus être *encadré*, comme autrefois ; il ne peut plus compter, pour se maintenir, sur un entourage constant, et sur des habitudes uniquement adaptées à un milieu donné. En effet, cet entourage, ce milieu craque constamment autour de lui, se désagrège, s'en va, sous le coup des nécessités changeantes et matérielles que je viens de dire. Dès lors, l'homme qui n'a été tenu, formé, établi, qu'en vertu d'un cadre, coule et tombe, une fois le cadre brisé. Il faut donc que l'éducation, au lieu de vous adapter à l'encadrement, au lieu de vous appuyer à votre famille, à votre entourage, à des institutions du moment, comme les carrières factices de l'administration, comme ces bonnes petites situations toutes faites qui ne demandent ni effort, ni initiative... et qui peuvent vous manquer tout à coup; il faut, dis-je, que l'éducation vous porte à vous appuyer sur vous-même, à savoir vous retrouver seul, à savoir vous remettre sur pied à tout événement.

L'éducation ne peut donc plus réussir, si elle tend simplement à vous faire cadrer avec une institution de famille, d'entourage, ou de politique ; elle ne peut réussir que si elle tend à vous faire cadrer avec vous-même, à savoir user de vous tel que vous êtes personnellement, et dans toutes les circonstances.

C'est bien l'inverse de ce qui s'est fait en France dans tout ce siècle. En parlant de leurs enfants, les parents formulent volontiers les maximes suivantes : « Ils n'ont qu'à faire comme nous. — La famille et les amis cela suffit, pour vous pousser et vous soutenir dans la vie. — Il faut à nos enfants une bonne carrière du Gouvernement, de la magistrature, de l'armée, de l'administration : c'est sûr et connu ; on n'a pas de tribulations. — Nous avons assez de fortune, nos enfants n'ont pas à s'inquiéter; ils en auront toujours assez pour vivre, avec quelques appointements assurés et une solide dot de leur femme, etc. » Voilà un langage que nous connaissons,... que, peut-être, nous avons tenu nous-mêmes.

Tout cela commence à sonner étrangement faux. Ni famille, ni amis, ni carrière publique, ni dot n'assurent plus l'immense majorité des gens sur leur avenir et sur celui de leurs enfants. Il faut qu'ils soient rendus assez capables et assez forts (ô douleur!..), pour pouvoir affronter, par leur valeur personnelle et par leurs aptitudes, la lutte pour la vie, les difficultés mouvantes et renouvelées de l'existence.

Et voilà, malheureusement, ce qu'on se sent très incapable de faire, parce qu'on y a trop peu été fait soi-même, le plus souvent. On ne sait pas comment s'y prendre.

Le résultat de cette évolution sociale.

Et cependant le *résultat* en vaut la peine. Cette éducation que nous avons tant de peine à entreprendre, a pour résultat de faire des hommes qui ne s'abandonnent pas et qui ne coulent pas au milieu des remuements actuels : elle fait des hommes forts, des chrétiens intelligents et appuyés sur leur volonté propre. Autant il y a de différence de capacité et de vertu résistante entre nous et ces peuplades sauvages converties en masse par la conversion de leurs chefs, autant il y en a entre des hommes formés à tenir par eux-mêmes et nous, qui tenons surtout par notre entourage, par notre milieu, par « notre monde à nous », comme nous disons souvent.

Voilà donc les *causes*, la *direction* et les *résultats* de cette crise qui porte sur l'éducation, comme sur tout le reste. Qu'on le veuille ou non, il faut sauter

ce pas. Il faut faire le contraire, à peu près, de ce qu'on a fait jusqu'ici.

Nécessité de recourir à de nouveaux procédés d'éducation.

Cela est fort bien, me direz-vous; mais comment s'y prendre?

Pour éviter les tâtonnements, les erreurs, les lourdes méprises, il faut se guider sur l'expérience. Et puisque nous ne trouvons pas cette expérience chez nous, où l'éducation est orientée tout à rebours, il nous faut bien la chercher ailleurs. Il nous faut imiter les peuples qui ont franchi cette difficulté et qui élèvent des enfants capables d'agir par eux-mêmes et en dehors de tout encadrement de la parenté, des amis, des relations, de l'administration, etc..

Or ces peuples existent et il faudrait être aveugle pour ne pas les voir. Ce sont eux qui envahissent actuellement le monde, qui le défrichent, qui le colonisent, qui, partout, font reculer les tenants du vieil état social et qui accomplissent ces prodiges par la seule action de l'initiative privée, par la seule puissance triomphante de l'homme livré à lui-même. Et, si vous voulez, par un seul exemple, saisir immédiatement la différence entre les hommes formés par la méthode nouvelle et les hommes formés par la vieille méthode, qui malheureusement est encore la nôtre, comparez ce que les premiers ont fait de l'Amérique du Nord et ce que les seconds ont fait de l'Amérique du Sud. C'est le jour et la nuit; c'est le blanc et le noir; c'est, d'un côté, la société projetée en avant, vers le plus grand développement connu de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; c'est, de l'autre côté, la société retenue en arrière, enlisée, embourbée, dans la vie urbaine oisive, dans le fonctionnarisme, dans les revolutions politiques. Au Nord, c'est l'avenir qui se lève; au Sud, c'est le passé qui s'en va.

Et il s'en va si bien ce passé, que déjà cette malheureuse Amérique du Sud est envahie par les robustes rejetons du Nord, ils commencent à s'emparer des meilleures exploitations rurales abandonnées par l'incurie espagnole, ou portugaise; ils commencent à s'emparer des chemins de fer, des banques, de la grande industrie, du commerce.

Lors de notre dernière Exposition universelle, je causais de cela avec le président de la section de la République Argentine. Il me parla de cet envahissement de l'Anglais et de son frère le Yankee; et il s'en désolait, et il se lamentait, et il récriminait, comme le font toujours les faibles, parce que cela est plus facile que de se mettre au régime des forts.

C'est en effet à ce régime que se sont mis ces redoutables concurrents. Voilà des peuples où les enfants n'ont pas peur de l'existence de combat. Voilà des peuples qui n'ont conservé que, par cette personnalité, l'énergie morale et même religieuse. Ils n'ont pas une foi aussi ferme que celle de l'Eglise, et cependant ils sont moins antireligieux, beaucoup moins, qu'on ne l'est chez nous. Pourquoi? Par le fait de cette meilleure condition de la responsabilité humaine.

Cela s'explique : dans le vieux système social, l'homme se maintient moins par lui-même, par son initiative, par sa volonté propre, que par le cadre plus ou moins rigide, plus ou moins étroit, plus ou moins ferme, dans lequel il se trouve placé : cadre de la famille, cadre de l'internat, cadre du régiment, cadre de l'administration, cadre de l'État, etc. Les étais qui le maintiennent dans les idées, les croyances, les traditions politiques, sociales, ou religieuses, sont à l'extérieur et non à l'intérieur de l'individu. On pense, on agit de telle façon, ou de telle autre, parce que, dans son milieu, dans son monde à soi, on voit

penser et agir de telle façon ou de telle autre.

Dès lors, voici ce qui se produit : lorsque ce cadre vient à se rompre, on tombe à plat, parce qu'on n'était soutenu que par lui. Dans la vieille société, le cadre familial, politique, religieux, ou social était suffisamment solide et suffisamment rigide pour maintenir les volontés individuelles même défaillantes, et, l'un portant l'autre, toute la machine tenait debout. Ainsi ces vieilles maisons dont les murs ne s'effondrent pas, parce qu'ils sont soutenus par les constructions voisines. Mais, gare dessous, si on vient à démolir ces dernières !

C'est précisément ce qui est arrivé pour notre vieux cadre social, dont les débris jonchent aujourd'hui le sol. Et comme nous n'avons pas été préparés à nous passer de ce cadre, nous sommes désorientés, nous appelons à notre secours toutes ces institutions sur lesquelles nous étions habitués à nous reposer, la famille, la corporation, l'État (monarchie pour les uns, république pour les autres), l'Église, tout... excepté nous-mêmes. Nous remplissons l'air de nos lamentations, au lieu de regarder ce que font les peuples qui ne comptent que sur l'initiative individuelle, et de les imiter virilement.

En quoi consistent les nouveaux procédés d'éducation.

1er *Procédé.*

Eh bien, que font donc ces peuples vis-à-vis de leurs enfants?

Ce qu'ils font, le voici :

Tout d'abord, chez ces peuples, *les parents ne considèrent pas que leurs enfants leur appartiennent, qu'ils soient en quelque sorte leur chose, une simple continuation de leur personnalité, une sorte de survivance d'eux-mêmes.* Ils considèrent, au contraire, que ce sont des êtres qui, bientôt, devront être indépendants d'eux. Dès lors, ils n'ont pas de plus grand souci que de hâter cette émancipation nécessaire, dans les conditions les plus excellentes. Il ne visent qu'à cela : c'est là la forme particulière de leur dévouement paternel. Leur dévouement à eux ne consiste pas à absorber leurs enfants, à les coller près d'eux, à les assouplir à leur manière d'être, à s'en faire un entourage agréable, doux et commode. Car, dans notre forme de dévouement paternel, il entre une assez grande part d'égoïsme, d'un égoïsme honorablement voilé, je le veux bien. J'ai vu, et nous avons tous vu manquer bien des mariages, parce que le jeune ménage aurait dû aller, je ne dis pas à l'étranger, mais seulement en province, ou dans une autre ville. On aime trop ses enfants ! — Les aime-t-on ainsi pour eux, ou pour soi ?

2e *Procédé.*

Chez ces peuples, ensuite, *les parents traitent leurs enfants, dès le début et toujours, comme de grandes personnes, comme des personnalités à part.* Et, par là, ils en font de grandes personnes et des personnalités vraies. Tels on traite les gens, tels ils se font. Nous, au contraire, nous sommes portés à les traiter en enfants, non seulement dans la petite enfance, mais jusqu'à l'âge d'homme et même après qu'ils sont grandement mûrs. Nous ne pouvons nous déshabituer de l'idée que ce sont des enfants... parce que ce sont nos enfants !

3e *Procédé.*

En outre, chez ces peuples, *les parents visent, dans l'éducation, aux nécessités futures, aux nécessités nouvelles de la vie et non aux conditions du passé,* à celles de

la génération précédente. Ils ne proposent pas pour modèles à leurs enfants ce qu'ils ont été eux-mêmes, autrefois, et le milieu où ils ont vécu. Nous faisons comme cette noblesse de la fin du siècle dernier, qui, au commencement de celui-ci, élevait encore ses enfants pour le bon vieux temps, pour leur rang à part d'autrefois, pour une fortune qu'ils n'avaient plus, pour la Cour, pour des souvenirs sans effet, des souvenirs disparus, des fantômes de souvenirs.

4e *Procédé.*

Chez ces peuples, — je continue, — *les parents ont un souverain soin, non seulement, comme nous, de la santé* (et encore ne la sacrifions-nous pas aux études, aux examens, au séjour de la ville, etc.?); mais ils ont un souverain soin *de la force, du développement plein, et aussi plein que possible, de l'énergie physique.* Et ils ne recherchent pas cette force par des surmenages d'exercices corporels, par des fatigues, qui, au contraire, auraient pour résultat d'affaiblir le corps; par des tours de force gymnastiques. Ils ont, au contraire, une entente remarquable des conditions ordinaires de la vie physique.

Ne savez-vous pas d'ailleurs qu'on essaye actuellement d'importer chez nous les exercices physiques à la façon anglaise, de les substituer à notre affreuse et réglementaire gymnastique, qui n'est qu'une pédagogie nouvelle ajoutée à tant d'autres, une pédagogie sans intérêt et sans spontanéité? Toujours l'horrible cadre qui nous étreint de toutes parts! Oh! je sais bien que cette copie des exercices anglais n'est pas toujours très heureuse; que nous apportons en cela, comme en beaucoup d'autres choses, une grande part d'engouement; que ces exercices se font généralement d'une manière un peu trop administrative; que beaucoup de nos collégiens cèdent plutôt au désir d'échapper aux études qu'au besoin d'exercer et de fortifier leur corps. Du moins, vous pouvez, par cette mauvaise copie, juger de l'original. Il est incontestable que des jeux de ce genre sont éminemment favorables au développement physique; ils contribuent, en outre, à donner le calme, la possession de soi-même, car c'est à ces conditions-là que l'on triomphe.

5e *Procédé.*

Ce n'est pas tout : chez ces peuples *les parents mettent, de très bonne heure, leurs enfants à la pratique des choses matérielles.* Ainsi, ils n'hésitent pas à les laisser aller et venir tout seuls, de bonne heure; ils les chargent de certaines affaires, de certaines commissions, ou missions, à leur portée, ou même volontiers un peu au-dessus de leur portée. Les Français qui vont en Angleterre, ou aux États-Unis, s'en étonnent; les Anglais à leur tour s'étonnent de notre étonnement, tant la chose leur paraît simple et naturelle, tant elle est un rouage essentiel de cette éducation, qui a pour but de faire, non des lettrés, ou des fonctionnaires, mais essentiellement, et par-dessus tout, des hommes.

Si je ne craignais de vous mettre en fuite, j'ajouterais qu'ils traitent quelque peu les jeunes filles comme les jeunes gens, et pour les mêmes raisons. Mais il faudrait vous expliquer en même temps comment et pourquoi cette pratique, qui installée sans préparation, aurait certains inconvénients chez nous, a, chez eux, plus d'avantages que d'inconvénients. Cela m'entraînerait trop loin.

6e *Procédé.*

Je poursuis. Chez ces peuples *les parents font généralement apprendre à leurs enfants un métier manuel.* En effet, ces

peuples n'ont pas, pour le travail manuel, le superbe dédain que nous professons chez nous. Ils se sont affranchis depuis longtemps de cette vieille erreur, qui nous a été plus funeste que cent défaites sur les champs de bataille : ils ne croient pas qu'il y ait des métiers nobles et des métiers non nobles. Ils estiment seulement, ce qui est plus exact, qu'il y a des gens capables et des gens incapables, qu'il y a des travailleurs et des paresseux. Aussi le fils d'un lord sera fermier, ou fabricant, ou commerçant, sans se diminuer en rien, car cette pratique est constante. Je me trompe, cependant, il y a une profession qu'ils considèrent comme inférieure aux autres : c'est celle de fonctionnaire et de politicien : ils lui font deux reproches : d'abord, qu'elle ne « paye pas », comme ils disent : elle n'est lucrative que dans les grandes places; ensuite, qu'elle enlève à l'homme son indépendance; or, vous devez commencer à vous apercevoir que cette éducation anglo-saxonne développe au plus haut degré le goût et le besoin de l'indépendance. Aussi, ces situations sont-elles peu nombreuses, et généralement abandonnées, en Angleterre, aux populations de formation celtique, Irlandais, Écossais, Gallois; dans les États-Unis, aux Irlandais et aux Allemands. Mon ami, M. Paul de Rousiers, qui est allé étudier les États-Unis d'après notre méthode, a très bien mis ce fait en lumière dans son remarquable ouvrage : *La Vie américaine*.

Cette tendance à enseigner aux enfants des métiers manuels est d'autant plus marquée, que l'on apprend, par la pratique, la plupart des professions qui, chez nous, ne sont enseignées que par l'école; par exemple, ce n'est pas par les écoles, mais par la pratique de l'atelier qu'on devient ingénieur : la théorie n'est que le complément de l'apprentissage, dans toutes les professions.

C'est le contraire de ce qui se passe chez nous, où la pratique est généralement dédaignée pour la théorie. Aussi avons-nous placé à Paris notre Institut agronomique, qui, d'ailleurs, ne fournit guère que des fonctionnaires pour le Ministère de l'Agriculture... et nous rêvons d'y installer... notre École navale!

7e *Procédé.*

Notons un autre trait : *les parents devancent les enfants dans la connaissance de toutes les nouveautés utiles.* Comment en serait-il autrement dans une société où les esprits sont tournés vers l'avenir plus que vers le passé, vers les professions usuelles sans cesse perfectionnées, plus que vers les situations administratives essentiellement stationnaires; dans une société où l'on réussit, non pas en s'appuyant sur un cadre quelconque, mais presque uniquement par son initiative et sa valeur personnelle? De là, la préoccupation constante, chez l'Anglo-Saxon, de réunir, d'amasser des faits positifs, bien vérifiés le plus souvent sans trop d'ordre et de méthode, mais comme un homme qui veut avoir à sa disposition un bagage considérable de faits, à tout événement. Aussi est-ce surtout là ce qu'il demande à ses journaux, qui ressemblent aux nôtres comme le jour à la nuit. Le but, pour les nôtres, est d'amuser, et, — pour beaucoup de ceux que l'on appelle sérieux, — d'exciter les passions politiques, autre manière de s'amuser, je veux dire de perdre son temps. Leurs journaux, au contraire, semblent avoir essentiellement pour but de renseigner vite et bien. Peu de théories, peu de considérations générales; des faits, des faits, des faits. Ces deux formes si différentes du journalisme suffiraient au besoin à montrer à quel point diffèrent ces deux sociétés.

Après cela, vous ne devez pas vous étonner si la conversation d'un père

avec ses enfants a une portée généralement sérieuse, réelle, virile. Ils ne vantent pas le monde à la mode (la mode anglaise!), les racontars de Paris, le vieux temps, où la vie était si facile, si calme, si agréable! Ils vantent la lutte pour la vie : *Struggle for life;* l'aptitude à se tirer d'affaire soi-même : *Self help.*

8e *Procédé.*

Que font-ils encore : *Ils usent fort peu, dans la forme, de leur autorité vis-à-vis de leurs enfants.* Ils la réservent pour les cas exceptionnels et extraordinaires. N'avons-nous pas dit qu'ils considéraient leurs enfants comme des êtres indépendants d'eux et déjà comme des hommes? Or on n'élève pas un homme en le contraignant sans cesse sous le joug : ce joug fût-il paternel. Ils pensent donc que l'éducation vraie, développante, n'est pas possible par la contrainte, mais par ce qu'ils appellent l' « entraînement ». Ils usent plus d'insinuations, de conseils, que d'ordres; et ces insinuations, ces conseils, ils ont ordinairement soin d'y paraître désintéressés et de n'y pas apporter la sanction de leur autorité. Ils laissent l'enfant y réfléchir et se convaincre et se mettre à l'œuvre lui-même.

9e *Procédé.*

Mais voici le procédé le plus décisif, le plus fondamental, et que j'ai réservé pour la fin : *Les enfants savent que leurs parents ne se chargent pas de faire leur situation.* En France, nous posons couramment à un père de famille la question suivante : « Que ferez-vous de votre fils? » Et il vous répond sérieusement : « J'en ferai un magistrat, ou un fonctionnaire », ou telle autre chose. C'est qu'en effet il se croirait un mauvais père, s'il n'assurait pas lui-même l'avenir de son fils; s'il ne se mettait pas en peine pour lui d'une situation, de celle qu'il juge, lui, la meilleure. Et ce père pousse le dévouement jusqu'à se dépouiller d'une partie de sa fortune pour doter ses enfants. Un père anglais ou américain ne les dote pas : chaque génération doit se tirer d'affaire elle-même.

Chez nous, au contraire, la génération précédente doit établir la génération suivante. Voici alors ce qui se passe :

Vous avez, je suppose, trois, quatre, cinq enfants : pour ne pas être disqualifié, pour que vos enfants ne descendent pas de leur rang, il vous faut constituer, en plus de la vôtre, trois, quatre, ou cinq fortunes, et cela avant que vos enfants aient atteint leur majorité, c'est-à-dire en une vingtaine d'années. Sans quoi, comment les marierez-vous, puisqu'on les prendra surtout pour leur argent? Je ne vous étonnerai pas, en vous disant que c'est un métier de galérien, que c'est à jeter le manche après la cognée. Et de fait, vous savez avec quel entrain les pères de famille français ont jeté manche et cognée et se tiennent pour contents d'avoir un ou deux enfants.

Je relisais dernièrement la correspondance de Franklin. Dans une lettre à sa mère, il parle d'un de ses fils, qui montre peu d'empressement à se créer une situation et qui parait compter sur la fortune de son père. « Je vais le désabuser, écrit Franklin, car, du train dont je dépense mon argent, il va voir que je ne lui laisserai rien. »

Mais vous bondissez, Messieurs, à l'idée de laisser vos enfants sans fortune *héréditaire.* Votre amour paternel se révolte. Vous oubliez qu'un père de famille anglo-saxon, qui ne donne pas un sou à ses enfants, leur donne, en réalité, infiniment plus qu'un père de famille français. Il leur donne précisément ce qui vous préoccupe tant, ce que, ni vous, ni moi, ne réussissons à leur donner : cet

esprit d'initiative endiablé, cette aptitude à se tirer d'affaire, que nous paierions au prix de l'or, et que tout l'or que nous économisons si péniblement, si platement, ne fait qu'étouffer. En réalité, nous économisons, nous vivons comme des gueux, nous pratiquons la stérilité systématique, pour permettre à nos enfants de ne rien faire ou de faire le moins possible. Nous croyons assurer ainsi leur avenir. Et cependant, regardez autour de vous les hommes qui s'élèvent, ceux qui réussissent le mieux, dans n'importe quelle carrière; ceux qui prennent partout les meilleures places : neuf fois sur dix, ce sont des parvenus, des gens qui se sont faits eux-mêmes, qui ont mangé, à pleine bouche, de la vache enragée, et qui, pour arriver à manger autre chose, ont donné le vigoureux coup de collier de l'initiative individuelle. Et maintenant, regardez de l'autre côté, regardez les fils de famille, ainsi nommés justement parce qu'ils comptent plus sur leur famille que sur eux-mêmes, sur l'argent de leurs parents, sur la dot de leur femme que sur leur travail personnel : ils sont tombés, ils tombent tous les jours dans le cinquième dessous; ils sont, en général, inférieurs en tout et à tous, quoiqu'ils aient reçu une éducation *très soignée;* ils ont perdu, dans ce pays, toute influence et toute direction, ils ont rendu la monarchie invraisemblable; incapables de grandir par leur travail, ils ne réussissent à se maintenir que dans le cas du fils unique, et avec le mariage d'argent.

Ces procédés d'éducation peuvent seuls conjurer les grands dangers qui nous menacent.

Les jeunes hommes élevés comme je viens de le dire, forts de corps, habitués aux choses réelles, en contact avec les faits matériels, toujours traités en hommes, habitués à compter sur eux seuls, envisageant la vie comme un combat (ce qui est éminemment chrétien), affrontent avec une jeunesse surabondante de force les difficultés de la vie : ils les aiment, il en ont besoin, ils y triomphent; et, avec l'outillage sérieux dont on les a pourvus, ils s'y sentent à l'aise et y grandissent.

Et maintenant, Messieurs, jugez, comparez et décidez-vous; j'ai essayé de vous montrer quels ressort cachés actionnent la race qui est, aujourd'hui, pour les vieilles sociétés, pour les sociétés vieilles, la plus envahissante et la plus menaçante. Cette race envahit le monde, et le miracle qu'elle réalise, c'est de l'envahir, quoiqu'elle ait à sa disposition le minimum de pouvoirs publics. Qu'a-t-elle donc de si puissant? Elle a le maximum de force sociale. Or la force sociale est cent fois plus puissante que toutes les armées et que tous les pouvoirs publics.

Le grand péril, le grand danger, le grand adversaire ne sont pas, comme nous le croyons, de l'autre côté du Rhin : le militarisme et le socialisme se chargent de nous débarrasser de cet ennemi-là, et cela ne traînera pas.

Le grand péril, le grand danger, le grand adversaire sont de l'autre côté de la Manche, de l'autre côté de l'Atlantique, il sont partout où se trouve un pionnier, un settler, un squatter anglo-saxon. On méprise cet homme, parce qu'il n'arrive pas, comme l'Allemand, avec de gros bataillons et avec des armes perfectionnées; on le méprise, parce qu'il arrive isolement et avec une charrue. C'est qu'on ignore, et ce que vaut une charrue, et ce que vaut cet homme.

Quand on saura cela, on saura où est le péril; mais, en même temps, on saura où est le remède.

Edmond Demolins.

LE TÉMOIGNAGE D'UN PÈRE DE FAMILLE.

A la suite de la communication que l'on vient de lire, un des auditeurs a adressé à M. Edmond Demolins la lettre suivante, qui témoigne de sentiments que partageront sans doute beaucoup de pères de famille.

Monsieur,

« Je vous écris en plein désordre intellectuel. Le lumineux travail que vous avez présenté, mardi dernier, au Congrès des Propriétaires Chrétiens et les quelques passages sur la formation de l'homme, que j'ai lus dans vos écrits, ont fait chez moi quelque chose comme l'effet foudroyant d'un obus pénétrant tout à coup dans une casemate et venant y faire explosion.

« Mes idées sur l'éducation des enfants, idées que je croyais justes, parce qu'elles me semblaient chrétiennes, parce que je les avais empruntées à ce que j'avais vu de mieux dans mon entourage, à commencer par mon père lui-même, ces idées-là, vous les avez complètement démolies. Il n'en reste que les débris épars, au milieu desquels je vois surgir votre système du « Suffis-toi à toi-même », comme le seul vrai, le seul conforme aux besoins de notre époque.

« Mais un tel changement dans l'esprit ne s'opère pas sans qu'il y ait une période de désordre, d'ahurissement, si je puis dire, où, tout en reconnaissant où est la lumière, où est le vrai, les idées sont mal assises et la voie nouvelle difficile à inaugurer. »

« Peut-être, en Belgique, ne verse-t-on pas autant qu'en France dans ce que vous avez si spirituellement appelé « l'Économie d'enfants » et l'appétence vers les emplois administratifs. Il y a à cela deux raisons : d'abord le sentiment religieux plus vif, s'opposant au premier travers et le grand développement de l'industrie et de l'agriculture, diminuant le second. Mais y élève-t-on les enfants davantage de façon à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes ? Je ne le crois pas. Et, disons-le franchement, l'on n'attire pas l'attention de ce côté. La formation, même reçue dans les établissements religieux, n'y dispose pas.

« Sans doute, l'on crie bien sur tous les tons, ici comme en France, que l'on déserte les professions manuelles, que le moindre employé veut faire de son fils un avocat, un médecin, un ingénieur. Mais change-t-on le système d'éducation, qui atténuerait singulièrement cette tendance naturelle qu'a un père à faire de son fils mieux (?) que ce qu'il a été lui-même ? Pas le moins du monde. Et là est le mal.

« Tenez, je vais vous citer l'exemple que je connais le mieux. Mon « meilleur ami » a quatre enfants dont trois grands fils. Le premier a embrassé l'état militaire. C'était une vraie vocation et celui-là a choisi tout seul, en dehors de toute influence paternelle. Au surplus, ce jeune homme est une exception : d'une vertu héroïque, travailleur infatigable, il utilise les loisirs de la vie de garnison à faire des études d'ingénieur et, en dix-huit mois, a présenté et subi avec succès les examens des trois premières années d'École des Mines.

« Le second fils semblait, par suite de circonstances particulières, avoir quelques chances de décrocher une place de notaire (vous savez qu'en Belgique les études ne s'achètent pas, mais que « la place » de notaire est conférée par le gouvernement). Il est donc en train de faire les études nécessaires. Mais son père, pour ne rien négliger, ne se borne pas au droit notarial, et lui fait faire, en plus, des études complètes de droit.

« Le troisième fils semblait, par les in-

térêts que le père possède dans l'industrie et les relations qu'il y entretient, pouvoir faire sa carrière dans cette partie, et on l'a fait entrer à l'École où l'on forme des ingénieurs.

« Le monde applaudit à ces combinaisons qu'il trouve parfaites. Et cependant le père est inquiet. Il a élevé ses enfants le mieux qu'il a pu, bien entendu, dans l'ordre d'idées où il était lui-même, c'est-à-dire faisant sentir son autorité de père, écartant les dangers le plus possible, confiant l'éducation de ses enfants aux jésuites et, quand ils en étaient sortis, et qu'ils se trouvaient éloignés du foyer paternel pour suivre les cours des universités, ne les mettant en quartier que chez des personnes sûres, se tenant en rapport avec ces personnes et les professeurs pour continuer la surveillance, etc., etc. Le père a fait, semble-t-il, ce qu'il a pu, en père chrétien, pour conserver la foi à ses enfants. Il y a ajouté l'exemple. Et cependant, je le répète, ce père sent qu'il y a quelque chose qui craque dans tout cela. Les enfants, dont il a pris tant de soins persévèreront-ils? se garderont-ils? Et s'ils ne réussissent pas dans leurs études, — ce qui est arrivé à bien d'autres qu'à eux, — à quoi seront-ils propres, si ce n'est l'aîné, qui, de lui-même, et parce qu'il est remarquablement doué sous le rapport de la volonté et de la raison, a appris à se suffire à lui-même?

« Or, notez bien que, quand on parle de ces enfants, tout le monde dit : « Oh! « les fils de X***, ce sont des exceptions! « Ils ont été si bien élevés! »

« Sans doute X*** a fait ce qu'il a pu, ce qu'il a cru devoir faire. Mais que les événements tournent contre lui, que l'un de ces bouleversements sociaux, que l'on doit maintenant prévoir, se produise, que deviendront ces enfants, même s'ils achèvent leurs etudes avec succès?

« Il y a longtemps que ces craintes l'assiégeaient, ce brave X***. Mais c'était d'une façon vague. Tandis que, depuis qu'il a assisté à certaine conférence, donnée à Paris par le savant Directeur de la *Science sociale*, il se demande avec terreur s'il n'est pas un grand coupable, et si ce système d'éducation n'a pas abouti à lancer ses enfants dans une voie fausse, ou à les laisser aller au grand *struggle for life* sans être suffisamment armés...

« Naturellement, j'ai reçu les confidences de ce brave ami, et c'est ce « docu- « ment humain » que je vous livre, soit à titre de simple renseignement, soit en vous demandant votre avis, sur cet exemple particulier, au cas où il vous plairait de le donner. Faut-il rompre brusquement la voie suivie et mettre les deux cadets en apprentissage, ou dans une maison de commerce, de façon à ce qu'ils deviennent aptes à gagner leur vie quels que soient les bouleversements sociaux qui puissent se produire, ou, tout au moins, pour qu'ils ne viennent pas encombrer davantage des carrières qui regorgent de sujets?

« Pardonnez-moi, je vous prie, mon étrange franchise, alors que nos relations sont si récentes et se sont bornées à une simple entrevue, et veuillez voir surtout, dans ma manière de faire, la preuve de l'impression qu'a faite, chez moi, cette seule entrevue.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

« Z. »

LA FRANCE SOCIALE.

Notre Enquête.

Aux promesses de réponse qui nous sont déjà parvenues et que nous avons mentionnées, dans notre dernière livrai-

son, nous devons ajouter les suivantes :

La ville de Nantes et ses environs, par M. Paul Gaignoux. — « Je joindrai à cette communication, nous écrit M. Gaignoux, quelques notes sur l'histoire des Nannetes, avant la conquête romaine et jusqu'à la révolution de 1789. »

Les marais mouillés et desséchés de la Sèvre Niortaise et les marais desséchés de Luçon, par M. Aristide David.

La Limagne d'Auvergne, par M. F. Roux. — M. F. Roux est l'auteur d'une étude remarquable présentée à la *Société des études historiques* de Paris sur les progrès réalisés, dans ces dernières années, par la Science sociale.

Les Quatre Vallées (Pyrénées), par un lecteur qui désire garder l'anonyme.

Le Vivarais, par M. Godard, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

* * *

Réponses envoyées. — Voici les réponses qui nous sont actuellement parvenues :

La Vallée de l'Authie, par M. le Baron René de France, avec les renseignements complémentaires qui avaient été demandés.

Le Pays de Rennes et *le Pays de Saint-Malo*, par M. Bart. Pocquet, directeur du Journal de Rennes. M. Pocquet nous écrit en même temps qu'il est à notre disposition pour compléter ces renseignements et y joindre des notes sur les faits les plus importants de l'histoire sociale. Nous lui en serons reconnaissants.

L'Agriculture angoumoise avant la Révolution, par M. D. Touzaud.

La Limagne d'Auvergne, par M. F. Roux, qui veut bien se mettre à notre disposition pour nous envoyer les renseignements complémentaires dont nous aurions besoin.

Le Quercy, par M. Bourjade, avec une carte très claire de la région. « ... Les faits que je vous adresse, nous écrit M. Bourjade, sont strictement exacts aussi bien que les chiffres. Si vous le désirez, je me livrerai plus tard avec intérêt à l'étude de quelque autre pays de la région, comme le Lomagne, ou la Grésigne, par exemple ; sur le Rouergue, je n'ai que des données qui sont vieilles de douze ans. J'aurais donc besoin de revoir de près ce pays, dès que les circonstances me le permettront. Voyez, dans le désir que j'ai de concourir à ces études, ma sincère bonne volonté et l'intérêt toujours très vif que m'inspirent vos travaux, en particulier votre si remarquable Revue... » Nous espérons que M. Bourjade trouvera assez de loisirs pour poursuivre cette série d'études, et nous le prions d'agréer tous nos remerciements pour les rensignements si précis qu'il a bien voulu nous envoyer sur le Quercy.

Pour les compléter, nous lui serions reconnaissants de développer un peu ce qui concerne l'émigration en dehors de la région. De quel côté se porte principalement cette émigration ? Quels métiers les émigrants exercent-ils de préférence ? Dans quelle mesure réussissent-ils ? Cette émigration est-elle définitive, ou se fait-elle avec esprit de retour ? Enfin, le type de l'émigrant-colporteur qui est si développé et si caractéristique dans les pays situés au sud du Quercy, s'observe-t-il également dans cette région, et, dans ce cas, quels caractères présente-t-il ?

* * *

LE PERCHE.

L'article de M. Gérin sur le Canada, qui paraît ce mois-ci dans la *Science so-*

ciale, est consacré à l'émigrant percheron, qui a formé l'élément principal de la Nouvelle France. Cette étude. à laquelle nous renvoyons nos lecteurs, est une excellente contribution à notre carte sociale de la France. Voici en quelques mots la caractéristique du Perche, pour les lecteurs du Bulletin qui ne reçoivent pas la Revue :

Le Perche est un pays accidenté et encore en partie boisé, avec une altitude qui varie de 180 à 260 mètres. Le climat est humide et relativement froid. Ces conditions font du Perche un pays de culture difficile et de fertilité médiocre.

Mais ces difficultés mêmes imposées à la culture, en exigeant plus d'effort et plus d'énergie de la part du cultivateur ont encore accentué le caractère agricole du Percheron, ont développé en lui la ténacité et l'attachement au sol : c'est un paysan renforcé.

D'autre part, les habitations sont généralement éparses et placées au milieu du domaine. Les gros villages sont inconnus ; peu de bourgs atteignent 200 habitants. Chacun s'enferme sur son domaine. se mettant autant que possible à l'abri de toute influence extérieure, de tout empiètement du voisin, au moyen d'épaisses clôtures de haies vives. Par là, le Perche se rattache bien à ces régions du nord de la France, où les influences particularistes apportées par les Francs se sont fait sentir plus que dans le midi resté profondément gallo-romain et communautaire. On voit d'ici toutes les conséquences sociales qui résultent de cet établissement par foyers épars et bien isolés.

Mais comme le sol est d'une fertilité médiocre, la plupart des familles sont obligées de chercher un complément de ressources en dehors de la culture. Elles les trouvent dans l'exercice temporaire et accessoire de certains métiers, mais surtout en louant leurs bras pour les récoltes aux gros cultivateurs des régions voisines, particulièrement de la Beauce.

En somme, le Perche renferme une population de paysans vigoureux, à à mœurs frugales et simples, à familles nombreuses, imprégnées de traditions rurales, regardant la possession d'un petit domaine indépendant comme un grand but de l'existence. cherchant, en dépit des conditions défavorables de leur pays à se maintenir tous dans la culture, recourant, dans ce but, à l'exercice de diverses industries secondaires, et très disposés, dans le même but, à émigrer.

On comprend maintenant pourquoi les Percherons sont allés en si grand nombre au Canada, où M. Gérin les suit et montre comment leur formation originelle a exercé une action décisive sur le type social canadien. Nous renvoyons nos lecteurs à cette remarquable étude, qui pose aussi nettement le type percheron que le type canadien.

LA SCIENCE SOCIALE AUX ÉTATS-UNIS.

Notre ami, M. Herbertson, de l'Université de Dundee, qui est venu suivre à plusieurs reprises le Cours d'Exposition de Science sociale, doit aller faire, le mois prochain, aux États-Unis, quatre Conférences sur la Science sociale.

Il est difficile de donner une idée précise de l'état actuel de nos études, dans un espace de temps aussi limité. M. Herbertson se bornera donc à indiquer les grandes classifications des Sociétés humaines et à décrire quatre types à titre de spécimen, en indiquant la place qu'ils occupent dans les séries sociales.

Voici le sujet de ces quatre conférences :

1° Sociétés à formation communautaire de Famille : Description du type des Pasteurs nomades.

2° Sociétés à formation communautaire d'Etat : Description du type de l'Empire Romain et, par comparaison, de la France moderne.

3° Sociétés à formation particulariste en territoire restreint : Description du type anglo-saxon en Europe.

4° Sociétés à formation particulariste en territoire étendu : Description du type anglo-saxon aux États-Unis.

Ce plan a l'avantage de présenter aux auditeurs quatre types bien caractérisés, tout en permettant au conférencier de signaler brièvement les types intermédiaires qui relient ceux-ci aux précédents et aux suivants. En somme, il s'attachera, dans chacun des deux grands groupes sociaux, à décrire le type le plus simple et le type le plus compliqué, c'est-à-dire le point de départ et le point d'aboutissement.

Nous souhaitons que ce premier exposé de la Science sociale aux États-Unis soit le commencement d'un mouvement de propagande scientifique dans le Nouveau Monde et nous adressons tous nos vœux de succès à M. Herbertson.

LA SCIENCE SOCIALE EN ANGLETERRE.

Un autre de nos amis, notre collaborateur, M. Paul de Rousiers, est en ce moment en Angleterre, où il entreprend une enquête sur la *question ouvrière*. Il poursuit actuellement ses observations dans les comtés du Sud. Au mois d'août, il retournera dans ce pays, pour assister au *Summer Meeting* d'Édimbourg et continuer ses études dans les comtés du Nord et en Écosse.

Nous avons reçu un certain nombre de programmes du *Summer Meeting* d'Édimbourg ; nous en enverrons un exemplaire à ceux de nos lecteurs qui seraient disposés à se rendre à cette réunion.

Nous rappelons qu'elle se tiendra du lundi 31 juillet au samedi 26 août, elle durera donc quatre semaines, pour ceux qui désirent assister à toutes les conférences et excursions. Les dix conférences de M. Demolins doivent avoir lieu pendant les deux premières semaines.

Si on ne veut pas se loger à l'hôtel, on peut être reçu dans les bâtiments annexes de l'Université, moyennant 27 à 35 francs par semaine. Ce prix comprend la nourriture et la chambre. Un bâtiment spécial est réservé aux dames.

Enfin, le prix du voyage à Édimbourg, aller et retour, et par trains express, est de 115 à 160 francs suivant la classe. Nous sommes à la disposition de nos lecteurs pour tous les renseignements complémentaires.

A TRAVERS LES FAITS DU MOIS.

Le discours de M. Zola aux étudiants. — Nous ne voulons retenir qu'un passage de ce discours, celui où le romancier exhorte au travail la jeunesse de notre temps : « Travaillez, jeunes gens ! Je sais tout ce qu'un tel conseil semble avoir de banal, il n'est pas de distribution de prix, où il ne tombe, parmi l'indifférence des élèves. Mais je vous demande d'y réfléchir, et je me permets, moi qui n'ai été qu'un travailleur, de vous dire tout le bienfait que j'ai retiré de la longue besogne dont l'effort a empli ma vie entière. J'ai eu de rudes débuts, j'ai connu la misère et la désespérance. Plus tard, j'ai vécu dans la lutte, j'y vis encore, discuté, nié, abreuvé d'outrages. Eh bien, je n'ai eu

qu'une loi, qu'une force, le travail. Ce qui m'a soutenu, c'est l'immense labeur que je m'étais imposé. En face de moi, j'avais toujours le but, là-bas, vers lequel je marchais, et cela suffisait à me remettre debout, à me donner le courage de marcher quand même, lorsque la vie mauvaise m'avait abattu. Le travail dont je vous parle, c'est le travail réglé, la tâche quotidienne, le devoir qu'on s'est fait d'avancer d'un pas chaque jour dans son œuvre...

« Le travail! Messieurs, mais songez donc qu'il est l'unique loi du monde, le régulateur qui mène la matière organisée à sa fin inconnue! La vie n'a pas d'autre raison d'être, nous n'apparaissons chacun que pour donner notre somme de labeur et disparaître. »

Pousser au travail est une œuvre éminemment louable; mais, même dans ce court passage qui comptera certainement parmi ce que l'auteur a écrit de plus méritoire, que de choses à reprendre, si l'on voulait bien!

Ne chicanons pas M. Zola sur cette « fin inconnue ». Ce qui nous étonne dans le conseil de M. Zola, c'est l'exemple dont il se sert pour étayer ses conseils. Cet exemple, c'est le sien. M. Zola est le type du *romancier qui a réussi*. Par quels moyens? Nous ne l'examinerons pas. On sait assez, *en général*, les causes qui président à la réussite d'un homme de lettres ou d'un artiste : les dons personnels, le moment, l'attention qu'on a eue de flatter opportunément telle ou telle passion de la foule, jouent certainement dans le succès un rôle plus important que le travail. Ni Chateaubriand, ni Lamartine, ni Musset, pour n'en pas citer des milliers d'autres, n'ont été à proprement parler des travailleurs. En revanche, combien se sont épuisés dans un travail ingrat, sans arriver à décrocher cette célébrité qui faisait leur rêve!

C'est précisément une des différences qui distinguent les arts libéraux des professions usuelles. Il peut y avoir dans un pays des milliers, des millions de gens qui réussissent dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, et le travail joue un rôle prépondérant dans les réussites de cet ordre-là. Mais il est matériellement impossible que plus de cent hommes, dans le même pays, parviennent simultanément à la gloire dans la culture des lettres et des arts.

Pousser donc ces jeunes gens à écrivailler, à se mettre nerveusement à leur bureau, à plonger leur tête dans leurs mains, à ruminer des romans ou des poèmes et leur promettre après cela le succès, c'est tout simplement un leurre.

J'ai réussi, dit M. Zola, donc vous réussirez. Mirage rétrospectif. Chacun des étudiants qui écoutait le romancier doit bien se dire qu'il a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent, même en travaillant autant que M. Zola, de rester éternellement dans l'obscurité, et que son travail, appliqué à une profession utile, serait plus fructueux d'abord, et ensuite plus moral que s'il le dépensait à écrire toute sa vie des romans naturalistes.

⁂

Un socialisme pratique. — Le fait qui vient se passer dans les ateliers de M. Clément, fabricant de vélocipèdes, est un indice significatif de l'état d'esprit où patrons et ouvriers commencent à se trouver dans notre pays.

M. Clément constate qu'on le vole : il fait surveiller ses ouvriers, la police en pince dix-sept. Aussitôt, voilà l'atelier en grève. Les ouvriers en chœur déclarent qu'ils ont tous fait comme leurs amis, qu'ils considéraient comme un *droit* l'usage de s'approprier par-ci par-là quelques menus objets, etc. Enfin ils procla-

ment « qu'en envisageant les choses de près, le patron était plus voleur que les ouvriers, car, s'il n'avait pas tant exploité ces derniers, il est certain qu'il ne serait pas arrivé à sa situation actuelle ».

Voilà du pur socialisme, socialisme rationnel et intellectuel, socialisme d'ouvrier parisien, lecteur de brochures et de journaux, auditeur de conférences et de meetings.

Que fait M. Clément? — Il baisse pavillon; il maintient, pour la forme, ses poursuites contre deux coupables, et ferme les yeux sur tout le reste. Volé et content!

*
* *

M. Fouquier et les politiciens. — M. Fouquier en a assez d'être député. Il a vu le monde politique, il en a tâté, il en sort écœuré. Voici dans quels termes il annonce sa retraite : « Pour moi, c'est vraiment en philosophe que j'écoute ce qui se dit et que je vois ce qui se passe. Car j'en ai assez de la vie politique active et du Parlement! Il ne m'a pas fallu de longues années pour arriver à une désillusion que je m'étonne de ne pas trouver chez tous les députés. Je m'en vais volontairement et librement, moins dégoûté encore de la sauvagerie imbécile et basse des luttes électorales, des querelles et des haines de personnes, des intrigues plates, du manque de compréhension philosophique dans le milieu parlementaire, de l'ingratitude envers les hommes et de l'incompétence vis-à-vis des idées, qu'effrayé de ce qu'on risque de devenir intellectuellement en devenant un vieux député! Ah! mes jeunes amis ambitieux, qui grillez d'envie de prendre nos places, ne vous gênez pas!

« Vous m'en direz des nouvelles! Et je ne parle pas, remarquez-le, des petites misères et des lourdes corvées de la vie de député. Quelques sottes calomnies de plus ne sont pas pour peser sur mes épaules assez larges. Quant aux services à rendre, comme on les rend, en général, à de braves gens reconnaissants, c'est tout plaisir : il y a un peu de bien à faire. Mais ce qu'il y a de rebutant, c'est de voir s'écouler quatre années pendant lesquelles on eût pu faire une œuvre, à assister à la comédie parlementaire, qui fait rire pendant trois mois et donne envie de pleurer le reste du temps! Je ne sais pas de dissolvant plus terrible que l'esprit de parti. A la Chambre, j'ai vu les intérêts locaux et particuliers défendus souvent avec talent, toujours avec une rare énergie : j'ai vainement attendu une parole où l'on découvrît la passion généreuse d'une idée juste, dégagée de toute pensée d'utilité personnelle. Quel peut être l'endroit du monde où l'on fait le moins de politique, étant donné que la politique est autre chose que la cuisine des politiciens, et qu'elle n'existe, digne de son nom, que par des idées générales et comme une application de la doctrine philosophique qu'on peut avoir sur la vie des peuples?

« Non que je veuille médire des intentions des représentants du pays : mais ces bonnes intentions sont étouffées par les préjugés, par les nécessités, par les habitudes mortelles de cette Bourse des portefeuilles. On ne dit guère ce qu'on y pense, et on n'y pense pas toujours ce qu'on y dit. La préoccupation de l'électeur, l'ambition du pouvoir, le désir d'y rester, hallucinent et hypnotisent les esprits, qui y perdent leur liberté. Ce que feront de nouveaux venus, je l'ignore : mais je serais étonné s'ils ne faisaient pas ce que firent leurs devanciers, pris qu'ils seront comme nous par l'implacable rouage parlementaire, par les considérations ministérielles, les querelles, les petitesses, les atermoie-

ments. Si quelque chose de grand se fait chez nous, j'imagine que l'opinion l'imposera au Parlement et que c'est en dehors de lui, avec l'indépendance pleine de l'esprit que donne le désintéressement de toute ambition politique, qu'on peut le mieux servir son pays. »

*
* *

Le congrès ouvrier catholique de Reims. — Une congrès ouvrier s'est tenu à Reims le mois dernier, sous l'impulsion et la direction de M. Harmel. Deux ouvriers, MM. Cotty et Renaud, présidaient la séance d'ouverture, où a été lu un discours de M. Robert, ouvrier serrurier.

Dans une séance postérieure, le congrès, constatant la misère des ouvriers de la région, a proposé comme remèdes :

1° Les unions professionnelles, selon le plan qui a été adopté par la 3e section, et ayant comme objectif le relèvement des salaires;

2° Les institutions qui sont capables de faire produire davantage au salaire de l'ouvrier, entre autres les sociétés coopératives de consommation;

3° La suppression des gaspillages des deniers publics dans les dépenses inutiles et dans la création d'emplois de complaisance;

4° La diminution de l'impôt foncier et des droits qui, directement ou indirectement, tombent sur la consommation;

5° Le remplacement de ces impôts par l'impôt sur la fortune mobilière, pour autant que l'équilibre du budget l'exige.

Le congrès a étudié également des projets organisant des syndicats d'ouvriers et des syndicats de patrons, et réglant leurs rapports au moyen de délégués respectifs constituant des conseils de métier. La compétence des syndicats comprendrait : le salaire, la durée du travail des hommes, des femmes et des enfants, l'assurance sous toutes ses formes et tout ce qui peut :

1° Redresser les griefs légitimes des ouvriers;

2° Favoriser l'ascension sociale par le développement matériel, moral et intellectuel des ouvriers.

Il ne paraît pas que cette tentative de congrès ouvrier catholique ait pleinement réussi au gré de ses inspirateurs, car ceux-ci ont eu beaucoup de peine à empêcher le vote de propositions révolutionnaires et à maintenir les délibérations dans la voie qu'ils s'étaient tracée. Ce n'est pas par des institutions de ce genre qu'on améliorera la situation des ouvriers et qu'on favorisera le développement de l'industrie qui les fait vivre.

*
* *

Gauche libérale. — Le *Comité d'action de la gauche libérale* a publié récemment son manifeste. Après s'être déclarés « les adversaires résolus du radicalisme et de la politique de concentration », les signataires ajoutent :

« Nous estimons qu'une seule question domine aujourd'hui les menus incidents de la politique courante : c'est la question de la propriété individuelle.

« Il serait puéril de nier qu'elle est gravement posée : les socialistes de toutes les écoles ont décrété la suppression de la propriété. . . . .
. . . .

« Nous sommes partisans de la liberté individuelle et de la propriété individuelle.

« Nous sommes adversaires du socialisme d'État.

« Mais ces grands principes, sauvegarde de la dignité et de l'activité humaines, étant mis hors de cause, nous voulons étudier et tâcher de résoudre

pratiquement les problèmes de la souffrance et de la misère. Nous ne sommes ni des cœurs durs, ni des satisfaits. . .

. . . .

« Seulement nous voudrions que les questions ouvrières, au lieu d'être agitées comme des armes de combat, fussent étudiées avec le simple et sincère désir de trouver des solutions pratiques. »

C'est également notre vœu, comme on le sait, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette sage et courageuse initiative. Elle accuse une notable diminution de préjugés dans certaines sphères, chez les *jeunes* principalement. Puisse cette élite entraîner le reste.

*
* *

L'Administration de l'Algérie. — S'il est difficile à l'homme de se corriger de ses défauts, cette conversion, pour une société, l'est peut-être encore davantage.

Nous avions analysé ici même, il y a quelques mois, un rapport de M. Jules Ferry sur la question algérienne, et nous l'avions loué, comme étant l'expression d'une tendance à une certaine décentralisation.

Déclarons bien vite que cette décentralisation était fort relative. Il s'agissait d'affranchir l'Algérie de la tutelle multiple et compliquée des divers ministères, d'augmenter la compétence et la responsabilité du gouverneur général, et de ne soumettre l'administration de notre colonie algérienne qu'à la haute surveillance du président du conseil.

Eh bien, la hardiesse de ce projet a effarouché nos sénateurs.

On a vu se reproduire, à peu près exactement, tout ce qui s'est passé à propos des universités. L'ombre même de la décentralisation a paru dangereuse.

M. Tirman, qui, en sa qualité d'ancien gouverneur, devrait pourtant se montrer généreux pour ses successeurs, a proposé de soumettre ceux-ci au contrôle, non point d'un seul ministre, mais à celui de chaque ministre, suivant la nature des affaires; ce qui signifie, en d'autres termes, que toutes les décisions du gouverneur, avant d'être appliquées à l'Algérie, devront aller se faire approuver, dans le plus grand détail, par les mille et un bureaux de nos ministères. C'est exactement la situation actuelle. On aura beau augmenter sur le papier les attributions du gouverneur général, il n'en sera pas plus indépendant que par le passé. Comme dans la question des universités, on remplace bonnet blanc par blanc bonnet; puis l'on s'essuie le front comme si l'on avait fait un grand pas.

Tout ceci prouve que le césarisme ne se dépouille pas volontiers. C'est le type du monsieur qui prête cinq francs à condition qu'on lui confiera cent sous.

*
* *

Les bureaux de placement. — Les tendances tyranniques des syndicats s'accentuent de plus en plus. Beaucoup d'ouvriers en viennent à considérer l'association non point comme une liberté, mais comme un instrument d'oppression à l'égard d'autrui.

C'est ainsi que M. Dumay, appuyé sur une notable fraction de la Chambre, s'est déchaîné l'autre jour contre les bureaux de placement, dont il a réclamé la suppression.

Cette prétention du socialisme, comme toutes les autres, se traduirait donc par une nouvelle restriction de l'initiative privée. Réduite en loi, elle aurait pour effet d'ériger les syndicats en corps officiels, gouvernant en maîtres, — et en maîtres peu tendres, comme on le sait, — leurs industries respectives.

Tout ouvrier, pour se placer, serait donc obligé d'en passer par les volontés du syndicat. Tout recours à la concurrence lui est radicalement enlevé. Et M. Dumay se réclamait de 1789 et de la Révolution. Il est facile de voir que son projet remonte tout droit au moyen âge, en ce qui concerne l'organisation du travail.

M. Yves Guyot a parfaitement fait sentir l'injustice et les inconvénients du système :

« Croyez-vous que les syndicats ouvriers sont des espèces de Bétiques dans lesquelles tous les membres filent des idylles? Croyez-vous qu'il n'y a pas de compétitions, de rivalités et de jalousies? Croyez-vous qu'il n'y a pas dans les syndicats des majorités et des minorités? Est-ce que les majorités ne peuvent pas opprimer les minorités? Pensez-vous que tel ouvrier qui aura été mal vu par la majorité de tel ou tel syndicat, parce qu'il n'aura pas voulu concourir à l'élection de tel ou tel président, sera placé par le syndicat dont vous parlez? »

Les ouvriers ne voient pas cela, ou plutôt les politiciens qui les mènent ne leur laissent pas le loisir d'envisager ces conséquences. Dans sa faiblesse, la masse ouvrière française ne voit de défense contre les abus des placeurs que dans l'institution d'un grand et unique placeur, sacré et appuyé par la Loi. Quant à s'organiser entre eux pour mettre un terme à ces abus; quant à créer des bureaux de placement par leur propre initiative, c'est à quoi sans doute ils songent le moins. La grande panacée, — la loi, — ne tient-elle pas lieu de tout effort? « Vous avez inculqué à ceux-ci, dit encore M. Guyot, l'idée que l'État pouvait, avec dix lignes de noir sur du blanc, créer, ruiner, enrichir, ou démolir une industrie. L'ouvrier vous requiert très logiquement de mettre cette toute-puissance à son service. » Et le despotisme socialiste est le produit de cette illusion.

G. D'AZAMBUJA.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE

ET LA

VULGARISATION DE LA SCIENCE SOCIALE.

Nouveaux membres (1) :

ANDRADE (Giulio), avocat, Quito (Équateur), présenté par M. Paul Porthmann.

BOUREAU (le Dr), Président du syndicat agricole de Dolus (Indre-et-Loire), présenté par le même.

CALAN (Ch. de la Lande de), avocat, docteur en droit, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

ESCHMANN, industriel, Paris, présenté par M. Paul Porthmann.

HÉLOT (J.), chirurgien-dentiste, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

Veillard (Charles), avocat, Poitiers, présenté par M. A. Mascarel.

* * *

M. Léon Say et l'initiative privée. — Le 31 mai dernier, au banquet du *Journal des Débats*, M. Léon Say a prononcé un discours préconisant la politique d'apaisement, repudiant la politique de concentration, signalant une fois de plus les perils que font courir à la société les tendances socialistes, enfin arborant, comme programme, le développement de l'initiative privée.

« Entre le socialisme et nous, a dit

(1) Les noms des membres TITULAIRES sont composes en CAPITALES; ceux des membres *souscripteurs* en *italiques*. Voir les conditions d'admission sur la couverture de la Revue.

M. Léon Say, il y a une différence de principe. Notre principe est la liberté; le principe des socialistes fait, au contraire, de l'individu l'esclave de l'État. Jamais, plus que dans ce système, l'individu n'a été déprimé, absorbé, supprimé : or, qui supprime l'individu supprime l'initiative individuelle, c'est-à-dire la force la plus active de l'humanité et un des caractères les plus actifs et les plus féconds de notre race. (Très bien, très bien).

« Quant à nous, nous continuerons à lutter pour la liberté et la dignité humaines. Nous pensons que l'État a le devoir d'exciter l'initiative individuelle et non de l'endormir, car s'il l'endort, il fera de l'homme un esclave, comme ceux des civilisations antiques. Mais ce qui était possible à Athènes ou à Rome ne l'est pas chez nous. Détruire l'initiative individuelle en France, mais ce serait détruire la France elle-même! (Très bien! très bien!) Croyez-vous donc que nos progrès ne s'arrêteraient pas, si nous arrivions à faire des Français de simples machines au service de l'État? Ce ne serait plus des hommes libres mais des esclaves? » (Applaudissements.)

M. Léon Say a raison d'affirmer que l'initiative individuelle est « un des caractères les plus actifs et les plus féconds de notre race. » Malheureusement, trois siècles de centralisation et de bureaucratie ont singulièrement engourdi et atrophié cette initiative. Travaillons du moins de toutes nos forces à la ressusciter. C'est là le véritable terrain de la concentration pour tous les esprits éclairés.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les populations agricoles de la France, par Henri Baudrillart. — Les populations du Midi, 1 vol. in-8°, Guillaumin.

Ce volume est publié par M. Alfred Baudrillart, d'après les manuscrits laissés par son père. Il comprend les populations du Midi : la Provence, le comté de Nice, le Comtat-Venaissin, le Roussillon, le comté de Foix, le Languedoc. Suivant le plan adopté pour les précédents volumes, l'auteur étudie non seulement l'état actuel, mais le passé de chaque région. Le volume se termine par un appendice qui comprend des notes sur les populations rurales du Périgord vers 1850, le département des Landes, le Pays basque, l'Agénois. C'étaient là les pierres d'attente du volume suivant que M. Baudrillart devait écrire pour continuer cette enquête qu'il poursuivrait à travers la France et que la mort est venue interrompre si malheureusement pour la science, pour sa famille et pour ses amis. Nous étions de ceux-là, car M. Baudrillart suivait nos travaux avec un vif intérêt et il préparait même, pour la *Revue des Deux-Mondes*, un grand article sur la Science sociale, qui est resté inachevé. L'œuvre de M. Baudrillart, sur les populations agricoles de la France sera étudiée dans cette Revue par un de nos collaborateurs.

B.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

